This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 28.1.2

Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received 7 April, 1890

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

Saint-Brieuc, Imprimerie L. & R. PRUD'HOMME, Place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME IV

1re Livraison. — Juillet 1888

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1888

VII .2125

APR 7 1901
LIBRARY

Marwood Fund.

ETUDES SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS

—

PAUL FÉVAL

I

Il y a bien longtemps qu'un homme d'un rare esprit et dont plus d'un trait se retrouverait aisément dans la physionomie de Paul Féval, — c'est Charles Nodier que je veux dire, — a écrit cette page charmante et d'une observation si vraie : « La vie intime de la province a un charme dont on ne conçoit aucune idée à Paris, et qui se fait surtout sentir dans les premières années de la vie. On peut aimer le séjour de Paris dans l'âge de l'activité des passions, du besoin des émotions et des succès ; mais c'est en province qu'il faut être enfant, qu'il faut être adolescent, qu'il faut goûter les sentiments d'une âme qui commence à se révéler et à se connaître. Ce n'est pas à Paris qu'on éprouvera jamais ces émotions incompréhensibles que réveillent au fond du cœur le son d'une certaine cloche, l'aspect d'un arbre, d'un buisson, le jeu d'un rayon de soleil sur la ferblanterie d'un petit toit solitaire. Ces doux mystères du souvenir n'appartiennent qu'à la province. J'entendais l'autre jour une femme de beaucoup d'esprit se plaindre amèrement de n'avoir point de patrie. — Hélas ! ajouta-t-elle en soupirant, je suis née sur la paroisse Saint-Roch (1). »

Nodier avait raison : « Faites tous vos vers à Paris, » disait Voltaire. Soit ; mais si vos premières années se sont écoulées dans

(1) Charles Nodier, *la Neuvaine de la Chandeleur*.

cette grande ville où la vie intime n'existe pas, dans une de ces maisons de passage où les habitants se succèdent comme dans une hôtellerie et dont on peut dire, avec un poète plus grand que Voltaire :

Ma maison me regarde et ne me connaît plus (1) ;

oui, si vous n'êtes pas né, si vous n'avez point passé votre enfance en province, vous ne posséderez jamais quelques-unes des qualités les plus précieuses du romancier : la naïveté du sentiment, la variété des types, l'originalité des caractères. Vos œuvres refléteront peut-être les rayons brûlants du soleil à son midi ; elles ne seront pas trempées des larmes de l'aurore, elles n'auront pas la fraîcheur du matin.

Paul Féval a eu cette heureuse fortune de naître, non à Paris, *sur la paroisse Saint-Roch,* mais à Rennes sur la paroisse Saint-Sauveur, le 29 septembre 1816. Voici l'extrait de son acte de naissance :

Le trente septembre mil huit cent seize, devant nous, officier public, a comparu monsieur Jean-Nicolas Féval, conseiller à la Cour royale, âgé de quarante-six ans, demeurant rue du Chapitre, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier soir à trois heures et demie, de lui déclarant et de Dame Jeanne-Joséphine Renée le Baron, son épouse, auquel il a donné les prénoms de Paul-Henry-Corentin, en présence de M. Brice Marie Varin, avocat général à la Cour (2), demeurant rue de Clisson, et de René Arnaud, substitut de M. le Procureur général, demeurant rue du Chapitre, qui ont signé avec le père et nous (3).

Le baptême n'eut lieu que le 7 novembre suivant. L'acte fut dressé par M. J. Oliviero, curé de Saint-Sauveur.

Le sept novembre mil huit cent seize, nous avons suppléé la cérémonie du baptême à un enfant du sexe masculin, issu du légitime mariage de M. Jean-Nicolas Féval, conseiller à la Cour royale de Rennes, et de dame Jeanne-Joséphine Renée le Baron, né et ondoyé le vingt-neuf septembre dernier, lequel a été nommé Paul-Henry-

(1) Victor Hugo, *Tristesse d'Olympio.*

(2) M. Varin est devenu procureur général à la même Cour : démissionnaire en 1830, il est mort à Rennes, le 12 juillet 1849.

(3) Je dois cet extrait et celui de l'acte de baptême de Paul Féval à l'obligeance de M. Frédéric Saulnier, Conseiller à la cour d'appel de Rennes et auteur d'un très remarquable volume sur *Edouard Turquety,* le poète catholique.

Corentin : parrain, M. Jean-Baptiste Ferdinand Maheu, l'un des entrepreneurs des messageries de Bretagne : marraine, dame Catherine-Henriette le Baron, épouse de M. Joseph Potier de la Houssaye, négociant et armateur à Saint-Malo, le père et la mère présents qui signent.

La famille paternelle de Paul Féval n'était pas d'origine bretonne. Son bisaïeul, Philippe Féval, était notaire et procureur au siège royal de Châtillon-sur-Marne, en Champagne. Son aïeul, Jean-Nicolas, lieutenant général au bailliage de Châtillon, avant la Révolution, devint, lors de la réorganisation des cours impériales, conseiller à la cour d'Amiens, et mourut dans cette ville le 16 août 1813. Jean-Nicolas (2e du nom), père du romancier, fut amené à Rennes par M. Suin, directeur de l'enregistrement et des domaines, auprès duquel il occupait le poste de receveur-rédacteur ou premier commis. Il épousa, le 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800), Mlle Jeanne-Joséphine-Renée le Baron ; et, sous l'influence de son beau-père, qui était à la tête du parquet de Rennes, il quitta l'administration pour entrer dans la magistrature. D'abord juge suppléant à la Cour de justice criminelle d'Ille-et-Vilaine (25 octobre 1804), puis juge à la Cour de justice criminelle spéciale (9 janvier 1805), juge à la Cour de justice criminelle ordinaire (28 février 1806), juge au tribunal de première instance de Rennes (14 avril 1811), il était, au moment de la chute de l'Empire, juge à la cour prévôtale des Douanes. La Restauration qu'il accueillit avec bonheur, le fit, dès le 29 juillet 1814, conseiller à la Cour royale.

Par sa mère, Paul Féval était de vieille souche bretonne. Son aïeul maternel, Jean-Louis Corentin le Baron, sr de Létang, né à Quimper, le 26 août 1750, avait été avocat au Parlement de Rennes, et s'y était fait remarquer par son talent et son caractère honorable. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal d'appel du département d'Ille-et-Vilaine, commissaire près ce même tribunal, et enfin procureur général impérial ; il mourut le 3 octobre 1805 (1). Mme le Baron était fille de Henri-François Potier de la Germondaye, qui, après avoir brillé au barreau, avait rempli les fonctions de substitut du procureur général au Parlement de Bretagne. Potier de la Germondaye, arrière-grand-père de Paul Féval, a publié plusieurs ouvrages, fort estimés en leur temps, mais dont son petit-fils, j'en ai peur, n'a jamais lu

(1) En souvenir de son aïeul, *Corentin* le Baron, né à *Quimper*, Paul Féval a donné à l'un de ses récits les mieux venus ce titre : *la Première aventure de Corentin Quimper*.

un traître mot : tout au plus auront-ils servi à ce dernier à mettre ses rabats, à l'époque où il était avocat à la Cour. Voici, pour l'édification des curieux, les titres de ces vénérables bouquins : *Introduction au gouvernement des paroisses, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne. — Recueil d'arrêts rendus au Parlement de Bretagne, depuis la Saint-Martin 1767 jusqu'au mois de mai 1770, sur plusieurs questions de droit et de coutume, matières criminelles, bénéficiales et de gruerie, — Recueil des arrêts de règlement du Parlement de Bretagne, concernant les paroisses* (1).

Après la mort de son mari, Mme le Baron se retira chez son gendre, M. Féval, dans la vieille maison de la rue du Chapitre, en *Saint-Sauveur,* une vraie maison d'autrefois, fidèle aux anciennes mœurs, et qui aurait pu inscrire, au-dessus de son modeste seuil, la devise qu'à cette heure-là même un autre Breton, Chateaubriand, inscrivait en tête de son journal, le *Conservateur :*

Dieu, le Roi et les honnêtes gens.

C'étaient d'honnêtes gens, en effet, dans toute la force du terme, que le père de Paul Féval et tous les siens. Le père était un homme de savoir éminent et de haute vertu. La mère et l'aïeule étaient deux saintes. Les frères et les sœurs se pressaient nombreux autour du foyer de famille, On était pauvre, d'ailleurs, surtout depuis la mort du père, qui arriva le 7 décembre 1827 ; et c'était tout au plus, malgré la petite pension que Madame la Dauphine leur faisait sur sa cassette, si la veuve, la belle-mère et les enfants du conseiller pouvaient avoir une domestique. Mais n'etait-on pas en Bretagne, dans un pays *arriéré,* où le *progrès* commençait à peine à poindre, et où une servante trouvait tout naturel de servir ses maîtres sans gages, sous prétexte qu'elle était de la maison ?

Paul Féval vécut jusqu'à vingt ans dans ce milieu royaliste et chrétien, dont le souvenir ne le quittera plus. Ce sont ces influences bénies de la religion et de la famille qui, plus tard, à Paris, à l'époque de ses

(1) *Biographie Bretonne,* par P. Levot ; notice sur *Le Baron* (T. II, p. 193) et sur Potier de la Germondaye (T. II, p. 650). — Tous les détails qui précèdent sur les familles paternelle et maternelle de Paul Féval m'ont été communiqués par M. Frédéric Saulnier, à qui je suis heureux de pouvoir exprimer ici ma vive gratitude.

plus grands succès, quand il sera le rival des Frédéric Soulié et des Eugène Sue, le préserveront de faire, comme eux, de lâches concessions aux bas appétits du public. C'est grâce à elles que les romans sortis de sa plume, de 1843 à 1876, n'auront besoin que de très légères modifications pour pouvoir être mis entre les mains de la jeunessse. Enfin, si, en 1876, le romancier tout à coup se transforme et devient un apôtre, s'il ne veut plus travailler que pour la gloire et pour la grandeur de Dieu, c'est parce que ces influences l'ont ressaisi avec une force nouvelle, parce que leur souffle l'a puissamment soulevé et l'a transporté sur les hauteurs.

II

C'était en 1838. Paul Féval venait de plaider sa première cause devant la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Les jurés avaient ri ; mais ils n'avaient pas été désarmés, et ils avaient refusé à son client, — un pauvre diable nommé Planchon, qui avait volé douze poulets dans une maison habitée, avec escalade et effraction, — le bénéfice des circonstances atténuantes. Le jeune stagiaire sortit de l'ancien palais du Parlement de Bretagne en se disant qu'il n'était pas près de gagner assez d'argent pour en donner à sa mère. Le lendemain il partait pour Paris, afin de chercher fortune. Il entra d'abord chez un banquier et en sortit bientôt, sans même savoir, je le crois bien, ce que c'est qu'un bordereau de compte.

A quelque temps de là son premier feuilleton paraissait dans *la Sylphide*, organe du « monde élégant », que dirigeait alors le futur fondateur du *Figaro*, M. de Villemessant. Un roman breton, *Rollan-pied-de-Fer*, et quantité de nouvelles insérées dans les feuilles religieuses et monarchiques, l'*Union catholique*, la *Quotidienne* et la *France*, apprirent son nom au public et même aux éditeurs. M. Waille, qui venait de publier les *Contes du Bocage*, d'Edouard Ourliac, lui demanda d'écrire les *Contes de Bretagne*. Le succès de ce petit volume marqua dans la vie de Paul Féval. En même temps qu'il achevait de le faire connaître, il lui valait l'amitié d'Edouard Ourliac : les bons *Contes* font les bons amis.

L'heure, cependant, n'était pas aux petits récits, aux courtes nouvelles ; c'était le temps où une révolution se produisait dans la presse,

à la suite du prodigieux succès obtenu par les *Mystères de Paris* dans le *Journal des Débats*. Le feuilleton, jusque là timidement caché au rez-de-chaussée du journal, prenait le haut du pavé, et reléguait le premier Paris au second plan ; — à la condition, il est vrai, d'avoir dix volumes, et de pouvoir redire, pendant dix mois au moins, les paroles magiques : *la suite au prochain numéro.*

Donc, un matin, Paul Féval, qui publiait alors quelque part son second roman breton, *le Loup blanc,* vit entrer dans sa chambre Anténor Joly, directeur littéraire du *Courrier français*. Il venait lui demander de lui faire des *Mystères,* — les *Mystères de Londres.* — « Mais je ne suis jamais allé à Londres ! » objecta l'auteur du *Loup blanc*. — « Eh bien ! vous irez plus tard, entre la première et la deuxième partie ; seulement il faut commencer *tout de suite.* » Trois jours après paraissait le premier feuilleton ; il était signé sir *Francis Troloppe*. En dépit de ce pseudonyme anglais, — Paul Féval, qui n'était pas pour rien le compatriote de *M. Surcouf* et le filleul d'une Malouine, s'en donna à cœur joie aux dépens des compatriotes du révérend Pritchard. Le livre, d'ailleurs, était jeune, sincère, impitoyablement saturé de moquerie ; le succès fut immense. Les *Débats* voulurent avoir à leur tour un *feuilleton* du jeune romancier ; il écrivit pour eux *la Quittance de minuit,* une de ses œuvres les plus intéressantes, éloquent plaidoyer en faveur de l'Irlande, qui aujourd'hui plus encore qu'en 1846 aurait un succès d'actualité.

LISEZ L'EPOQUE ! Tous ceux dont les souvenirs remontent au delà de 1848 se rappellent encore le débordement inouï, l'extravagante prodigalité de réclames qui signalèrent, en 1847, l'apparition du journal, bruyant, éphémère et... ministériel, dans lequel M. Auguste Vacquerie fit ses premières armes. Pas de village, si retiré fût-il, où ne pénétrât la bonne parole : *LISEZ L'EPOQUE !* Quant à Paris, les murailles étaient tapissées d'affiches gigantesques, peintes à l'aide d'un procédé tout neuf et qui se voyaient d'une lieue. C'étaient de vrais tableaux à la couleur violente représentant le combat des *trois Hommes Rouges* au devant du lit de la comtesse Margarèthe. Et au-dessous ce titre flamboyant : *LE FILS DU DIABLE,* et ce nom populaire : *PAUL FÉVAL.*

Hélas ! ni l'*Epoque*, ni M. Granier de Cassagnac, son rédacteur en chef, ni M. Vacquerie lui-même, ne purent sauver le ministère. M. Guizot tomba, et avec lui la monarchie de Juillet. Mais la révolution de février ne renversa pas seulement le roi Louis-Philippe, elle

détrôna du même coup le roman-feuilleton. Fait pour plaire à des esprits tranquilles et entièrement rassurés sur l'avenir, il s'accommodait mal de la République. Assaillis d'inquiétude, effrayés du lendemain, les lecteurs n'avaient plus le loisir de s'attarder aux longues fictions. Aussi bien la politique absorbait les romanciers eux-mêmes. George Sand écrivait les *Bulletins de la République,* Alexandre Dumas posait sa candidature à l'Assemblée nationale, Eugène Sue siégeait sur les bancs les plus élevés de la Montagne, Paul Féval publiait un journal dont il était à peu près l'unique rédacteur.

Cet interrègne ne devait pas durer. Avec l'empire, que je n'ai point à juger ici, la sécurité revint peu à peu ; la tribune et la presse firent silence ; les romanciers retrouvèrent un public. Le cercle se reforma autour des conteurs.

Des quatre écrivains qui, dans les dernières années du gouvernement de Juillet, avaient tenu le sceptre du roman-feuilleton, — Frédéric Soulié, Eugène Sue, Alexandre Dumas, Paul Féval, — le premier était mort dans la force de l'âge et du talent (1) ; — le second, exilé de France, aigri par la défaite, enrôlé au service de la démagogie, rêvait une revanche, non dans l'ordre littéraire, mais sur le terrain politique ; il n'écrit plus pour raconter, mais pour combattre ; il lance ses feuilletons à l'assaut de la société ; ses romans ne sont plus que des pamphlets socialistes ; — le troisième, l'auteur des *Trois Mousquetaires* et de *Monte-Cristo*, fatigué par une longue production, va essayer, sans y pouvoir parvenir, de retrouver les succès d'autrefois : plus encore que par le passé, il s'entourera de collaborateurs, il multipliera les volumes, il courra le monde à la poursuite des aventures ; il ira jusques au Caucase pour y trouver des *Impression de voyage ;* il se fera même, s'il le faut, l'écuyer de Garibaldi. Courses vaines ! peines perdues ! Le temps est passé, où il lui suffisait d'aller jusqu'à Berne ou à Constance pour en rapporter des récits merveilleux, d'aller à Marseille et à la Canebière pour *découvrir la Méditerranée !*

Voici que Paul Féval, au contraire, a plus de verve et de jeunesse que jamais. De 1852 à 1870, il n'a cessé de prodiguer les romans et les contes, et je ne serais pas surpris que, dans ces dix-huit années, il eût publié cent volumes. En 1856, par exemple, je le vois donner à la fois *Madame Gil Blas* à la *Presse, les Errants de nuit* au *Pays, les Compagnons du silence* au *Journal pour tous,* et *le*

(1) Le 23 septembre 1847.

Bossu au *Siècle,* — qui n'eut jamais tant d'esprit. Sa fécondité égale celle d'Alexandre Dumas en son meilleur temps, elle la dépasse même ; car à la différence de l'auteur de *Joseph Balsamo,* Paul Féval n'a jamais eu un seul collaborateur ; on le sentait bien à son style, qui avait sa marque propre. La vérité est qu'il a dépensé un rare et considérable talent dans ces productions trop nombreuses, dont je ne puis indiquer ici que les principales : *le Jeu de la mort, Jean Diable, la Fée des Grèves, les Belles de nuit, la Duchesse de Nemours, l'Homme de fer, les Deux Femmes du roi, les Couteaux d'or, la Province de Paris, la Pécheresse, le Tueur de tigres, Aimée, Annette Laïs, Blanchefleur, Bouche de fer, Madame Gil Blas, les Parvenus, le Drame de la Jeunesse, le Dernier Vivant, les Habits noirs, le Capitaine Fantôme,* etc., etc.

L'ensemble de ces ouvrages, où les inspirations sont si diverses, où les inventions s'entrelacent, se croisent à l'infini, produit d'abord sur le lecteur l'effet de ces labyrinthes qui vous font craindre de vous perdre. Mais, avec un peu d'attention, l'on arrive bien vite à s'y retrouver et à reconnaître qu'ils se peuvent partager en trois groupes distincts.

Voici tout d'abord un groupe de contes et de romans nés en Bretagne, véritables fleurs de bruyères cueillies sur les landes d'Armorique : *la Forêt de Rennes, Fontaine-aux-Perles, les Contes bretons, les Belles de nuit, le Poisson d'or, Château pauvre.*

Je parlais tout à l'heure des romanciers qui ont eu cette chance heureuse d'avoir une patrie, c'est-à-dire de naître en province, comme Balzac, George Sand, Jules Sandeau. Comparez-les aux romanciers qui sont nés à Paris, Eugène Sue, par exemple, ou Prosper Mérimée.

Où trouver, chez ces deux derniers, une page véritablement sentie, une émotion sincère, un paysage vivant, plein d'air et de lumière, où le sillon fraîchement ouvert exhale, au matin, une vapeur légère ; où, le soir, retentit dans le chemin creux le cri monotone du laboureur mêlé au bruit sourd du chariot qui rentre à la ferme ?

Que de pages remarquables, au contraire, combien de descriptions neuves et vraies, inspirées à Balzac par les paysages de Touraine, par ces bords de la Loire où s'est écoulée son enfance ! Rappelez-vous ses meilleurs romans ; *Eugénie Grandet, Ursule Mirouët, le Médecin de campagne, la recherche de l'absolu, les Paysans, le Curé du village :* tous se passent en province. Jules Sandeau a fait mieux. A l'exception, je crois, de *Sacs et Parchemins,* le moins bon

d'ailleurs de ses livres, il n'en est pas un seul qui se passe à Paris ; tous ont pour théâtre la Bretagne ou la Creuse, ce pays Marchois où il a placé ses plus charmants récits : *le Docteur Herbeau, Catherine, Madeleine.*

Et George Sand ! elle aussi a écrit cent volumes. Il en est quelques-uns, en petit nombre, dans lesquels les héros ont occasion de toucher barre à Paris ; mais comme elle a hâte de revenir en province, dans le Berry, dans ces champs où Jeanne garde ses troupeaux, où Germain, le *fin laboureur,* conduit son double attelage ! Mais ni George Sand, ni Jules Sandeau, ni Balzac n'ont eu ce privilège, réservé à Paul Féval, de trouver dans leur pays natal un coin de terre qui avait gardé intacte son originalité, qui avait conservé, avec un soin jaloux, son individualité, sa poésie, ses mystères et ses légendes. Aussi, les œuvres du romancier breton sont-elles plus *personnelles* que celles de ses confrères, et ont-elles plus que les leurs un goût de terroir.

Ouvrez un de ses derniers livres, *Châteaupauvre,* et dites s'il est un seul des personnages qui ne soit vraiment pour vous une nouvelle connaissance, s'il en est un seul que vous puissiez impunément transporter à quelques lieues de là, en Normandie ou en Vendée, dans le Maine ou en Anjou ? Chez Balzac, chez Jules Sandeau ou chez George Sand, le paysage est fidèlement peint : c'est bien la Touraine, c'est bien la Marche, c'est bien le Berry. Mais les personnages que l'auteur y a placés sont-ils à ce point tourangeaux, marchois ou berrichons, que vous ne puissiez les sortir de leur cadre et les transplanter ailleurs ? Non certes ; à peine, pour cela, aurez-vous besoin de modifier quelques détails de leur costume. Avec les héros de *Châteaupauvre,* il n'en va pas de même. Ni la vieille Méto, ni Yaume le laboureur, ni le notaire Hervageur, ni la notaresse, ne sont possibles en dehors des Côtes-du-Nord. Et puisque j'ai rappelé la vieille Méto, je me reprocherais de ne pas constater ce qu'il y a de poésie et de grandeur dans ce type de paysanne bretonne, ridicule et sublime, héroïque et avaricieuse, plus grande que nature et pourtant prise sur le vif, telle, en un mot, qu'elle est digne de prendre place à côté de l'une des plus admirables créations de Walter Scott, le vieux Caleb de *la Fiancée de Lamermoor.*

III

Après les romans bretons viennent les romans de cape et d'épée : *le Cavalier Fortune, le Capitaine Fantôme, Flamberge, le Bossu.*

Sur ce terrain Paul Féval se rencontre avec Alexandre Dumas, et je ne sais vraiment auquel des deux reste l'avantage. Alexandre Dumas en prend plus à son aise avec l'histoire ; il s'attaque bravement aux personnages historiques de premier plan, à Henri III, à Henri IV, à Richelieu, à Mazarin, à Louis XIV ; et, à son point de vue, il a raison ; car le lecteur, même ignorant, se trouve là en pays de connaissance. Avec Paul Féval, qui n'a pas de telles audaces et se contente de traiter de pair à compagnon avec le duc de Nevers ou avec Philippe de Gonzague, le lecteur est quelque peu dépaysé. Mais chez l'auteur du *Capitaine Fantôme*, comme chez l'auteur du *Comte de Monte-Cristo*, quelle vivacité dans le récit, quel intérêt et quel agrément, quelle verve intarissable ! Lequel l'emporte, du *Bossu* ou des *Trois Mousquetaires*, de Lagardère ou de d'Artagnan ? Lequel a le plus d'esprit, de vaillance et de gaieté ?

Prononce si tu peux et choisis si tu l'oses.

Des romans de cape et d'épée aux romans d'aventures, il n'y a qu'un pas, et ce pas, Paul Féval le franchit volontiers. Aussi bien le roman d'aventures, tel qu'il le comprend, n'est guère que le roman de cape et d'épée, transporté en plein dix-neuvième siècle, au beau milieu des maisons neuves du boulevard Malesherbes, éclairées au gaz et rafraîchies par le service d'eau ! Sceptiques, qui en êtes encore à croire qu'il n'y a plus de traîtres, plus de coupe-jarrets, plus d'enfants volés, plus de trésors enfouis, plus de héros et de chevaliers errants, lisez *Jean Diable, les Habits noirs, le Jeu de la Mort, les Compagnons du Trésor, la Rue de Jérusalem, les Couteaux d'or, le Quai de la Ferraille, l'Arme invisible, le Dernier vivant*. Il y a dans tous ces livres une dépense de talent incroyable, des inventions de bon aloi, des scènes qui sont des trouvailles, tout cela au milieu d'un enchevêtrement de personnages, d'un fouillis d'aventures où l'auteur se retrouve, mais où le lecteur se perd quelquefois.

Il est pourtant tels de ces romans, *Jean Diable*, le *Jeu de la Mort*, le *Dernier vivant*, qui, dans leur genre, sont des chefs-d'œuvre. Le pauvre Prévost-Paradol écrivait un jour qu'ayant commencé la lecture de la *Femme en blanc*, de Wilkie Collins, il n'avait pu s'en détacher, et que les premières lueurs du matin l'avaient surpris dévorant les dernières pages. Si vous ne voulez pas que pareille chose vous arrive, ne vous laissez pas aller le soir à ouvrir le *Dernier vivant*, car il vous

serait impossible de fermer ces deux volumes avant d'avoir appris comment Lucien Thibaut a déjoué les perfides combinaisons de M. Louaisot de Méricourt.

Ces récits où l'imagination de l'auteur se joue avec une liberté toute romantique, se rattachent pourtant, par plus d'un côté, aux traditions de l'école classique. De même que son compatriote Châteaubriand, Paul Féval se préoccupait beaucoup de bien composer ses livres. Il les voulait ordonnés savamment, et que, dans la disposition de chacune de leur parties, il y eût une parfaite régularité, une harmonie irréprochable. « Il y faut, disait-il, de la symétrie, comme en un dessert sur une table bien servie ». Chacun de ses ouvrages, divisé en plusieurs parties, est encadré entre un prologue et un épilogue. Mais il ne s'en tenait pas là. Bannies du théâtre et de la tragédie elle-même, les trois unités avaient trouvé un asile dans ses romans.

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Après le *Prologue,* qui joue chez lui le rôle de l'exposition dans la tragédie ancienne, Paul Féval ne manque guère d'amener tous ses personnages en un même lieu, — à Paris ou en Bretagne ; l'action s'engage alors, et, si compliquée qu'elle soit, si nombreux que soient les personnages, il lui suffit presque toujours de vingt quatre heures pour la dénouer. Que cela n'aille pas sans de grosses invraisemblances, je me garderai bien de le dire ; mais l'auteur de *Jean Diable* estimait que la première qualité du roman n'était pas d'être vraisemblable, mais d'être *romanesque.* Nous avons changé tout cela ; nous voulons que le roman soit une exacte reproduction de la réalité, qu'il soit *naturaliste,* voire même *scientifique.* Est-il bien sûr que Paul Féval n'eut pas raison?

Il n'était pas seulement fidèle à la vieille règle des trois unités ; on retrouve, dans un très grand nombre de ses œuvres, un souvenir et comme un écho de l'*Athalie* de Racine. Je vois encore, dans le cabinet de mon père, une gravure royaliste, qui fit grand bruit vers 1838, et qui avait pour titre : le *Couronnement de Joas.* Joas, c'était le duc de Bordeaux, c'était l'héritier dépouillé, proscrit, et qui, après de longues vicissitudes, rentrait en possession de l'héritage. Cette histoire de Joas, combien de fois Paul Féval ne l'a-t-il pas contée, dans *le Fils du Diable,* dans *les Amours de Paris,* dans *le Bossu,* dans dix autres romans encore ?

Encore une fois, ces romans si romanesques sont les plus invraisemblables du monde. Ils vous *empoignent* pourtant et ne vous laissent pas respirer que vous n'ayez été d'un trait jusqu'à la dernière ligne ? La raison en est bien simple ; c'est que l'auteur lui-même a été le premier pris au piège. Ses histoires sont merveilleuses, mais il a confiance dans ses histoires ; il croit vraiment *que c'est arrivé.*

Et puis, au milieu de ces drames si noirs, quels éclats soudains de gaieté, quel bon rire, — le rire de l'honnête homme qui écrit pour les honnêtes gens ! Nous avons d'autres romanciers qui ont de l'esprit, du mordant, des mots piquants. Paul Féval a de l'esprit, lui aussi, comme pas un. Mais, à la différence des romanciers dont je parle, il ne fait pas *de l'esprit ;* il se garde surtout de courir après. Ses personnages sont un peu, toutes proportions gardées, comme ceux de Molière. Ils n'aiguisent point de traits, ils ne font pas de *mots ;* ils n'entendent pas malice à ce qu'ils disent, et chacun d'eux pourrait dire comme Alceste :

> Par la sambleu, messieurs, je ne croyais pas être
> Si plaisant que je suis !

Et voilà justement pourquoi ces personnages sont si plaisants et procurent au lecteur un si réel plaisir. Il y a, dans la *Fée des Grèves,* et dans l'*Homme de fer* qui lui fait suite, un certain moine du Mont Saint-Michel, le Frère Bruno, qui est une des plus réjouissantes figures, un des types les plus réussis du roman contemporain. Une pareille création suffirait à mettre un écrivain hors de pair ; et, dans l'œuvre de Paul Féval, vous en trouverez vingt autres qui ne le cèdent en rien à celle-là.

IV

Aux romans dont je viens de parler, à ces œuvres d'un intérêt puissant, mais d'une complication excessive, je préfère, je l'avoue, les simples histoires que Paul Féval a semées çà et là en se jouant, ces contes où, sous l'apparente bonhomie de la forme, se cache un art exquis, *le Poisson d'or, la Dame blanche des Maris, le Saint-Diot, la Croix-Miracle, Jean et sa lettre ;* — ou encore ces désopi-

lants récits, où il a donné libre carrière à sa verve, *les Gens de la Noce*, *la Première aventure de Corentin Quimper*. Ce qu'il y a, dans ces deux derniers livres, de belle humeur, — je ne dis pas d'*humour*, ce mot venu d'Angleterre n'étant pas pour plaire à l'écrivain breton ; — ce qu'ils renferment d'esprit, d'entrain, de gaieté folle et pourtant de bon goût, est vraiment inimaginable. Le jour où il les écrivit, Paul Féval était certes en droit de dire, comme Madame de Sévigné, après cette représentation d'*Esther*, où elle avait causé avec le roi, M. le prince et Madame de Maintenon : « Ce jour-là, j'étais en fortune. »

N'allez pas croire, cependant, que l'auteur de *Corentin Quimper* n'ait jamais composé de romans d'analyse. J'en citerai deux qui font le plus grand honneur à son talent : *Bouche de fer* et le *Drame de la Jeunesse*. Le premier, où vous trouverez une peinture de Rennes sous la Restauration, comparable à la peinture d'Issoudun dans les *Célibataires* de Balzac, contient l'analyse de deux caractères aussi profondément étudiés que vigoureusement rendus, celui de Gougeux, le maître de forges, et celui de Géraud, l'avocat.

Mais l'œuvre la plus forte de Paul Féval, son livre le plus « vécu » — avant les *Etapes d'une conversion*, — c'est, à mon avis, le *Drame de la jeunesse*. Les joies et les tristesses du foyer, l'amour des grandes sœurs pour le petit frère, la séparation, le départ pour Paris, ces figures, ces scènes que nous avons tous connues, n'avaient pas encore trouvé un peintre aussi ému, aussi sincère et aussi délicat. « Je n'aime pas à parler longuement de ma mère, dit Fernand Le Prieur, le héros du *Drame de la jeunesse, peut-être parce que je pense à elle toujours !* » J'aime moins la seconde partie du livre, celle qui nous transporte dans le milieu parisien. Entre les premières et les dernières scènes il y a un *heurt* trop violent. Cette seconde partie n'en renferme pas moins des chapitres d'une originalité poignante, d'une intensité de vie extraordinaire. Ce sont des pages de mémoires où l'auteur a cru pouvoir être d'autant plus vrai qu'il ne parlait pas en son nom.

Comment s'étonner après cela que les romans de Paul Féval aient eu des lecteurs sans nombre, à l'étranger comme en France ; que tous y aient pris un plaisir extrême et que les plus forts eux-mêmes y aient cherché un délassement et une distraction au milieu de leurs préoccupations les plus graves ? Le comte Lefebvre de Béhaine, aujourd'hui ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, était pre-

mier secrétaire à Berlin, en 1866, au moment où éclata la guerre entre la Prusse et l'Autriche. Après la bataille de Sadowa, il fut chargé de porter à Vienne les propositions prussiennes relatives à une suspension d'hostilités. De retour, le 15 juillet, à deux heures du matin, il pénétrait immédiatement dans la chambre où campait M. de Bismarck à Brünn, et trouvait l'homme d'Etat couché, ayant sur la table de nuit une lampe entre deux revolvers et lisant le dernier roman de Paul Féval, *Annette Laïs* (1).

Je suis loin d'avoir passé en revue toutes les œuvres de Paul Féval. Je n'ai rien dit encore des plus remarquables, écrites depuis 1876 et dont nous nous occuperons dans un instant. Qui pourrait cependant méconnaître qu'il y avait, dans les livres que j'ai rappelés, de quoi fonder cinq ou six réputations ? Il est vrai qu'en France, surtout depuis quelque trente ans, nous en voulons à ces infatigables producteurs, dont la fécondité est comme une ironie à l'adresse de notre impuissance. Parlez-nous des écrivains qui accouchent à grand'peine, tous les deux ou trois ans, d'une chétive nouvelle ! à la bonne heure ! voilà des gaillards qui ne nous offusquent pas ! On vante leur sobriété, leur bon goût, on leur ouvre toutes grandes les portes du Palais Mazarin !

Messieurs les concierges de Paris ne veulent pas admettre dans *leurs* hôtels les pères de famille qui ont beaucoup d'enfants. De même, à l'Académie, on écarte volontiers les écrivains qui ont fait trop de livres : M. Prosper Mérimée, peu chargé de bagages, y est reçu d'emblée ; Balzac est impitoyablement refusé. « Il est trop gros pour nos fauteuils, » disait Sainte-Beuve. En 1874, Paul Féval, comme Balzac et comme Alexandre Dumas (2), eut envie d'être de l'Académie. Il s'agissait, je crois, de remplacer M. Pierre Lebrun, auteur de la tragédie de *Marie Stuart*. Il commença ses visites et poussa jusqu'à la neuvième. « Je n'allai pas plus loin, me disait-il un jour, en me racontant son voyage autour d'un fauteuil : je m'étais aperçu à temps que je n'étais pas *académable*. » Aussi bien, il avait mieux à faire que l'éloge de cet excellent M. Lebrun. Encore un peu de temps, et il composera les *Etapes d'une conversion*, un livre admirable. Qui a écrit un chef-d'œuvre peut bien se consoler de n'être pas de ceux dont on dit, faute de mieux : *C'est quelqu'un de l'Académie*.

(1) *Lettres de Jules de Goncourt*, p. 256.

(2) Voir dans *le Livre* (n° du 10 juillet 1886) la remarquable et curieuse étude de M. Charles Glinel sur *Alexandre Dumas et l'Académie française*.

V

Le maître de la critique contemporaine, M. Armand de Pontmartin, qui lui non plus n'est pas de l'Académie, — il est vrai qu'il n'a pas fait même les *neuf visites* de Paul Féval, — écrivait le 28 octobre 1877, à propos d'un nouveau livre de l'auteur des *Mystères de Londres* et du *Bossu :*

« ...D'ordinaire lorsqu'un écrivain célèbre est arrivé au seuil de la vieillesse, lorsqu'il a beaucoup produit et accoutumé son public à ne rien lui demander en dehors de sa manière, de ses cadres et de son genre, il n'est pour cela ni épuisé ni fini ; il peut donner, même au delà de la soixantaine, bien des preuves de talent... Ce qui lui est difficile, c'est de se renouveler ; c'est de prodiguer à ses lecteurs les plaisirs de la surprise. La foi vient d'opérer ce prodige chez l'auteur des *Etapes d'une conversion.*

« Ce n'est plus un romancier sexagénaire à qui Dinarzade charmée demanderait volontiers de raconter sans cesse les histoires qu'il conte si bien ; c'est un ardent néophyte de vingt-cinq ans, rajeuni par un coup de soleil de la grâce sur le chemin de Damas, multipliant son *Credo* sur tous les points menacés par l'impiété moderne, ne gardant de son art profane que ce qu'il faut pour répandre à flots sur des pages d'apologétique chrétienne la couleur, la passion, le mouvement, l'intérêt, la vie, et prêt à accepter avec joie le martyre, comme couronnement de l'édifice dont il fait un temple (1). »

L'heure était venue en effet où ces influences bénies dont nous parlions en commençant, les souvenirs pieux de son enfance, la vertu de son père, la sainteté de sa mère ; où la pureté de son foyer domestique, les prières de sa femme et de ses enfants, celles de ses admirables amis, le P. Olivaint et le P. Hériveau, et par-dessus tout les appels du Dieu bon et miséricordieux l'avaient enveloppé, terrassé, vaincu. L'*honnête homme* qu'il avait toujours été s'était relevé chrétien pratiquant, *dévot ;* et il se trouvait, du même coup, que son talent s'était renouvelé ; qu'en s'épurant, il s'était fortifié : ce dévot, ce *converti,* à l'étonnement et au scandale des esprits forts, allait devenir un grand écrivain.

(1) Armand de Pontmartin, *Nouveaux Samedis,* t. XVI, p. 195.

La Mort du père, premier épisode des *Etapes d'une conversion,* a paru en 1877. « A notre insu, disait Paul Féval dans sa préface, nos joies et nos douleurs, nos triomphes et nos défaites nous rapprochent de Dieu. Ce n'est pas nous qui marchons vers la conversion, c'est la conversion qui vient à nous. J'ai voulu marquer les diverses stations de la mienne, et raconter, étape par étape, ce mystérieux voyage de la grâce divine à la rencontre d'une pauvre âme. »

Ce premier épisode forme un tout achevé, un livre complet par lui-même et dont le succès fut aussi grand qu'il était mérité.

Au moment d'ouvrir toutes grandes les portes de la maison où fut son berceau et de faire pénétrer le public auprès du lit de son père, Paul Féval a-t-il été saisi d'un scrupule ? A-t-il hésité ? Peut-être. Toujours est-il qu'il ne parle pas en son nom et qu'il a placé son récit dans la bouche d'un de ses amis, son ami *Jean.* C'est un singulier personnage que l'ami Jean : « Jean était une nature capricieuse à l'excès, inégale, ayant des lacunes au beau milieu de trop de richesses, et des paresses dans l'élan même de ses témérités ; la mesure lui manquait ; mais en toute ma vie, il ne m'a jamais été donné de feuilleter une imagination comparable à la sienne pour l'éclat, l'étendue et la fécondité...

« ...Il parlait merveilleusement ; ce qu'il disait entraînait et charmait pendant qu'il le disait. Dès qu'on était dehors, il y avait déchet, c'est vrai, mais quelque chose ressortait à côté de ce qu'il avait dit, au-dessus, au-dessous, je ne sais où, et l'on voyait devant soi des horizons ouverts. Peut-être bien avait-il çà et là quelque paillette de génie dans l'énorme mine de son cerveau... Quand je détourne mes regards du présent pour les reporter en arrière, je vois comme si elle était là, devant moi, cette tête si tourmentée (mais si calme !) de l'esclave de la foi qui s'émerveillait d'avoir douté, cette figure du libre-penseur prisonnier de Dieu, ce masque imprévu, absolument divers, frivole et profond, travaillé par la fièvre du savoir, mais tout pénétré de naïves sérénités, qui m'a fait rire si souvent, si souvent penser et pleurer (1). »

Et nous aussi, nous le revoyons dans nos plus lointains souvenirs, tel qu'il nous fut donné de le voir un jour dans sa pauvre mansarde de la rue Saint-Jacques, tout éclairée des rayons de son éloquence ; ou plutôt tel qu'il revit dans une admirable et superbe étude de Louis

(1) *La Mort du père,* p. 6.

Veuillot (1) et dans le livre de Paul Féval. L'ami Jean s'appelait Raymond Brucker (2). Il avait publié vingt romans, dont deux au moins, le *Maçon* et les *Intimes*, avaient eu un vif succès ; puis tout à coup il avait disparu, recherchant le silence comme d'autres recherchent le bruit, réservant pour les ouvriers et pour les pauvres les trésors de son éloquence, et collectionnant, avec une ardeur de bénédictin, des notes sans nombre, destinées à former un gros livre qui se serait appelé *Introduction au catéchisme*, et qui n'a jamais vu le jour.

C'est dans sa bouche que Paul Féval a placé son récit.

Et maintenant, ce récit, l'analyserons-nous ? Dirons-nous cette pieuse maison, cet intérieur patriarcal, ce père de famille soudainement frappé par une maladie qui ne pardonne pas ; l'effarement de tous, l'étonnement de cet enfant de dix ans qui ne sait pas ce que c'est que la mort et qui voit pour la première fois cet hôte horrible entrer sous son toit et s'asseoir à son foyer ? Dirons-nous les heures suprêmes, l'extrême-onction et le saint viatique, le dernier souffle du juste, et ce vide du lendemain, plus noir, plus affreux que les angoisses du dernier jour ?

Que nous voilà loin des romans et des fictions d'autrefois ! Hier encore l'auteur déroulait devant vous, avec quelle prestesse de main, avec quelle habileté singulière ! les incidents, les imbroglios, les surprises ; il entassait les complications, multipliait les péripéties. Aujourd'hui, il vous raconte une simple histoire, une scène de la vie ordinaire, dégagée de tout alliage romanesque. Il semble qu'il n'y ait là aucune invention et que chacun de nous en pourrait raconter autant... Oui, mais c'est justement avec cela que l'on fait les œuvres immortelles avec ce qui est dans la vie et dans le cœur de tout le monde.

VI

C'est encore une histoire toute simple que *Pierre Blot, second récit de Jean.*

(1) *Univers* du 9 mars 1875. — *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, par Louis Veuillot, 3e série.

(2) Voir, sur Raymond Brucker, de belles pages de M. Léon Gautier, dans son volume : *Vingt nouveaux portraits*, 1878.

Jean rencontre un jour, dans les terrains vagues, gris et mornes, qui entourent le Mont-Valérien, une ancienne cabane de berger, sur roues, abandonnée pour cause de vétusté et qu'on avait enterrée à moitié sous les débris de toute sorte, pour la consolider. Au fond de cette hutte, il y a une femme, un homme et un enfant de trois ans. L'enfant crie, la femme est morte, l'homme a auprès de lui une bouteille vide et il va mourir. Cet homme, c'est Pierre Blot qui, réduit au dernier degré de la misère par l'ivrognerie, la paresse et la maladie, est venu échouer là, avec sa femme et son petit. Il a horreur des riches et des « oiseaux de Saint-Vincent de Paul », et Jean pour lui est un riche ; Jean fait partie de la Société de Saint-Vincent de Paul. Pierre Blot finit pourtant par lui raconter son histoire qui est, sans surcharge d'aucun incident extraordinaire, celle de tous les mauvais ouvriers.

A peu près vers le même temps, M. Emile Zola, dans l'*Assommoir*, retraçait, lui aussi, la vie d'un ouvrier de Paris, victime de l'absinthe, de la débauche et de la politique, ces trois fléaux. Comparez son récit et celui de Paul Féval, et dites de quel côté est le véritable ami du peuple.

Chez l'écrivain catholique, la pitié, la charité, l'affection sincère et profonde ; chez l'écrivain démocrate, l'indifférence, le mépris. Des deux parts, le talent est très grand, très robuste. Mais il y a loin du style de M. Zola, énergique et fort, mais dur, laborieux, malaisé, à cette noble langue de Paul Féval, si française et si chrétienne, animée d'un si beau souffle, et qui s'élève si haut sur les ailes de l'amour et de la foi.

Le récit de Pierre Blot terminé, celui-ci consent, non sans peine, à se laisser conduire à Nanterre, où le corps de sa femme est porté à l'église, — notre ami Pierre aurait préféré un enterrement civil, — et où l'on donnera à son fils, le petit Bonis, le baptême qu'il attend depuis trois ans.

Après le baptême, Jean prend chez lui l'enfant de Pierre Blot ; Pierre se range un peu, puis est repris par la maladie de l'absinthe, végète longtemps, vivant de misère, jusqu'au jour où il meurt sur un lit d'hôpital, ayant à ses côtés son fils et son ami Jean. La mort de Pierre Blot est une page de maître et, pour ma part, je ne sais guère, dans le roman contemporain, de récit qui justifie mieux ce mot de Balzac : « Les drames de la vie ne sont pas dans les circonstances ; ils sont dans les sentiments, ils sont dans le cœur, ou, si vous voulez,

dans ce monde immense que nous devons nommer le *monde spirituel* (1). »

VII

Le *Troisième récit de Jean* a pour titre : la *Première Communion*. Sous ce même titre paraissait, il y a quelque quarante ans, un petit roman dont tous les personnages vivent dans une atmosphère catholique, où il n'est question que de conversions, de confesseurs, d'apparitions. De qui croyez-vous que fût ce roman ? D'un rédacteur des *Débats*, M. Delécluze ; et M. De Sacy — rédacteur en chef du journal — ne faisait au livre de son collaborateur qu'un seul reproche : il regrettait que la petite Toinette n'eût pas vu apparaître la sainte Vierge ! Cet honnête M. Delécluze, qui a laissé d'intéressants *Souvenirs*, où il parle de lui avec une modestie bien rare, avoue que son livre n'eut qu'un médiocre succès. « Ma nouvelle, dit-il, passa à peu près inaperçue (2). » Il n'en fut pas précisément de même du volume de Paul Féval. Et cependant ici point d'héroïne, point de vision, point de mort tragique, aucunes des nombreuses machines dont l'invention avait dû donner tant de mal à l'excellent et peu imaginatif M. Delécluze.

Paul Féval s'est même privé du *Tableau* de la première communion ; cette fête si délicieuse et si pure, cette cérémonie incomparable, toute pleine d'harmonie, de fleurs et d'allégresse, cette journée bénie entre toutes, il ne l'a pas décrite : il lui consacre sept lignes, pas davantage. Comme s'il voulait se punir d'avoir tant péché autrefois par l'excès du *romanesque*, il se retranchera cette fois même *le nécessaire*.

Le héros est un enfant de onze ans, le petit Jean, qui n'est ni bon ni mauvais, ni ange ni démon, et qui n'est pas même le premier au catéchisme, ni le dernier non plus.

Voici maintenant la mère et les sœurs de Jean, les plus braves cœurs du monde, mais qui vivent dans le cercle étroit de la famille et ne voient ni ne cherchent rien au-delà.

Charles, le frère aîné, le substitut de Loudan, est bien romanesque un brin, celui-là, en ce sens qu'il ne ressemble point à tout le monde ; mais c'est un *dévot*, tout le contraire, par conséquent, d'un héros de

(1) Balzac, *Honorine*.
(2) *Souvenirs de soixante années*, par E.-J. Délécluze.

roman, si bien que l'auteur est le premier à nous dire : « Charles est la pierre d'achoppement de mon récit, je ne me fais pas d'illusion à ce sujet. »

François, le second frère de Jean, est soldat, et il mène sans grand éclat la vie de garnison.

Qui avons-nous encore ? Julienne, une vieille servante, qui cesse de tutoyer son jeune maître quand elle n'est pas contente de lui et qui lui dit alors : — Ah ! vous voilà, vous ? — Marie de Moy, une fillette de dix ans ; Mme du Boisbréant, qui va tous les matins à la première messe ; sa nièce Mlle Clémence, qui a beaucoup de piété, une bonne instruction et peu de musique ; M. Loirier, « un tout petit homme à cheveux gris de souris, plus ras qu'une brosse, et mince et furtif », ancien payeur du département de la Mayenne, toujours armé de son parapluie et ayant toujours aussi le petit mot pour rire.

N'oublions pas le curé, M. Ramond ; le vicaire, M. Huet ; l'abbé Monin, encore un vicaire. N'oublions pas enfin le docteur Ollivier, savant charitable, qui fera sa première communion à côté du petit Jean.

Sono tutti santi, disait un prélat italien de la pieuse et noble famille dont Mme Craven nous a donné les mémoires dans le *Récit d'une sœur*. Ce sont tous d'honnêtes gens, peut-on dire des personnages de *la Première Communion ;* mais où trouver, dans ce milieu honnête et simple, le roman, l'intérêt, l'émotion ? Nous n'avons affaire qu'à de braves gens de province, comme nous en avons tous connu, aimables et vertueux sans doute, mais ayant bien leurs petits défauts et leurs petits ridicules. L'auteur, je le sais, a laissé se glisser dans sa bergerie un jeune loup, ou plutôt un jeune renard ; mais Adolphe, — c'est notre jeune renard, — n'a encore que onze ans et ce n'est par l'âge des héros de roman. Encore une fois, comment tirer de ces éléments, réfractaires, ce semble, à l'intérêt, un récit qui passionne, un drame qui fasse sourire et pleurer ? C'est là cependant ce que Paul Féval a su faire ; et tel chapitre de *la Première Communion — le vieil habit de papa,* par exemple, — restera parmi ses meilleurs.

J'ai souvenir qu'au moment où parut le livre, le maître critique que j'ai nommé tout à l'heure, Armand de Pontmartin, marqua son dissentiment avec l'auteur, du moins en ce qui touchait le caractère extra-humain du sacrifice de Charles. Peut-être avait-il raison littérairement parlant ; il n'hésita pas cependant, pour ne pas chagriner un galant homme, à ne pas insérer son article dans ses *Nouveaux Samedis*.

Le coup de grâce réconcilia du reste complètement le romancier et son critique. Dans ce volume, où Paul Féval renonce à s'effacer derrière M. Jean, et porte, cette fois, la parole en son nom, il nous raconte les dernières pages de sa vie, — de cette vie commencée à Saint-Sauveur de Rennes, et qui se termine à Montmartre, à l'ombre de l'église du Sacré-Cœur. — Le livre est désormais complet du commencement à la fin. Quatre volumes durant, l'auteur des *Etapes d'une conversion* est resté à la hauteur de son sujet, et il n'en est pas de plus beau : l'histoire d'une âme.

L'année même où paraissait la *Première Communion* de M. Delécluze, Sainte-Beuve, à propos d'un ouvrage, — *Arthur*, de M. Ulric Guttinguer, — déclarait impossible le roman chrétien.

« Le roman, écrivait-il, tout roman (il faut bien le dire) est plus ou moins contraire au sévère christianisme, parce que tout roman renferme en soi et caresse plus ou moins un idéal de félicité sur terre, ou un idéal de douleurs. Depuis le bon évêque de Belley, Camus, qui a fait tant et de si pauvres romans chrétiens, jusqu'à ceux qu'on renouvelle de nos jours, je sais que les auteurs ont cherché à éluder, à se déguiser l'inconvénient ; mais il est dans le fond et la nature des choses, et on peut au plus le dissimuler et le diminuer en s'avertissant (1). »

Depuis l'époque où il écrivait ces lignes, le célèbre critique a reçu un double et fier démenti. Sans doute — et en cela Sainte-Beuve disait vrai, — tout roman qui renferme en soi et caresse un idéal de félicité sur terre ou un idéal de douleurs, est contraire à l'esprit chrétien. Mais où il se trompe, c'est lorsqu'il croit qu'on ne peut écrire un roman sans caresser ou cet idéal de douleurs, ou cet idéal de félicité. Dans *les Etapes d'une conversion*, Paul Féval, et avant lui Louis Veuillot, dans l'*Epouse imaginaire* et dans *Corbin et d'Aubecourt*, n'ont eu garde de se forger à eux-mêmes et de forger à leurs lecteurs un idéal de félicité terrestre ; et, d'autre part, lorsqu'ils ont eu à peindre de grandes douleurs, il n'ont pas manqué de nous montrer, à côté et au-dessus d'elles la main de Dieu pleine de miséricorde et de consolation.

Douteuse hier encore, la question de savoir si l'on peut faire un roman chrétien est donc aujourd'hui tranchée. Je n'ignore pas qu'aux yeux de beaucoup de personnes, c'est à M. Octave Feuillet que revient l'hon-

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre, 1836.

neur d'avoir le premier, dans l'*Histoire de Sibylle,* réalisé l'idéal du roman chrétien. Je ne saurais me ranger à cette opinion. Que M. Feuillet ait beaucoup de talent et que ses intentions soient excellentes, je l'accorde volontiers, mais cela ne suffit pas. Le monde où il place ses romans est charmant, mais il est un peu comme la jument de Roland, qui n'avait qu'un défaut : elle était morte. Le monde de M. Octave Feuillet n'a jamais vécu. On prétend qu'autrefois (entre nous, je n'en crois pas un mot), les princesses ne se nourrissaient que de brioches. Les livres de l'aimable académicien auraient merveilleusement fait leur affaire : c'est en effet de la pâtisserie feuilletée, et de la meilleure. J'aime mieux le pain. Or, les romans de Louis Veuillot et les derniers livres de Paul Féval, comparés aux friandises que l'auteur de *Sibylle* sert à ses lectrices, c'est du vrai pain cuit dans un vrai four. Chez eux, rien d'artificiel, rien de factice. On voit quelquefois dans les serres de très belles fleurs, d'une riche végétation, aux couleurs éclatantes. Je préfère les fleurs qui poussent en pleine terre et en plein soleil.

VIII

Les lettres de Paul Féval, rapides, courtes, comme de quelqu'un qui n'a pas le temps, n'en sont pas moins pétillantes d'esprit, pleines des imaginations les plus gaies, des néologismes les plus amusants. J'en ai là, sur ma table, une centaine qui seraient sans défauts, si elles était datées ; mais l'illustre romancier avait cela de commun avec Mme de Staël, qui n'était pourtant pas de sa paroisse, que jamais, au grand jamais, il n'a consenti à en dater une seule. Je lis dans une de ces lettres, qui doit être de 1877 — à moins qu'elle ne soit de 1878 :

« Voilà les conseils qui viennent en quantité. On me dit : « N'allez « pas au-dessus du roman ; ô savetier, restez fidèle à la savate ! » Et on me dit : « J'espère bien que c'est fini de patauger dans la mare « aux ficelles. Vous voilà homme sur le tard, tenez-vous droit ! » Je suis l'homme du monde le plus docile aux conseils, docile jusqu'à l'absurde. Deux hommes, d'avis contraire, rien qu'en me disant tour à tour : allez et n'allez pas, pourraient me retenir pendant un an à moitié chemin de chez moi au bois de Boulogne, sans que je pusse jamais ou rentrer chez moi ou passer la Porte-Maillot (1). »

(1) Paul Féval demeurait alors avenue de Ternes, n° 86.

N'étais-je pas moi-même alors un de ces donneurs de conseils ? Je lui disais : « Descendez dans la lice, puisque vous avez l'ardeur, la force et le courage ; mettez votre talent au service de la vérité ; combattez les préjugés, les calomnies, les mensonges ; mais n'oubliez pas que vous êtes avant tout un romancier et un conteur. Restez ce que Dieu vous a fait, restez romancier ; c'est encore sur ce terrain que vous êtes appelé à rendre le plus de service, à faire le plus de bien. »

D'autres avis prévalurent, qui valaient sans doute mieux que les miens. Paul Féval projeta d'abord d'exécuter un grand tableau, d'écrire, en plusieurs volumes, *l'Histoire générale des Jésuites*. Pour s'y préparer, afin d'en fixer à l'avance les lignes principales et d'en régler les perspectives, il commença par jeter sur la toile une simple esquisse, où il faisait saillir hors de leur plan certains traits, certains faits principaux : ceux précisément qui ont servi surtout de thème aux calomniateurs et qui sont comme la légende du mensonge (1).

Un peu plus tard, l'auteur de *Jésuites* se présentait à nous avec un autre livre d'histoire, composé celui-là avec toute la rigueur de l'érudition contemporaine, ne reculant devant aucun détail, compulsant tous les textes, et, — *mirabile dictu !* — notant avec soin toutes les dates ! Au bas de chaque page, ce sont des renvois, des citations de documents et de manuscrits à ravir un *minutiste*, à faire pâmer d'aise M. Léopold Delisle, le savant et impeccable directeur de la Bibliothèque nationale. C'était à se demander si l'auteur, à l'âge heureux où il écrivait le *Loup blanc* et la *Fée des Grèves*, ne trouvait pas encore le temps de s'asseoir sur les bancs de l'école des Chartes, et s'il n'avait point quelque part, caché au fond d'un tiroir, un diplôme en bonne et due forme d'archiviste paléographe.

On a dit de M. Guizot : « Ce qu'il sait du matin, il a l'air de le savoir de toute éternité. » Avec Paul Féval, historien, ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce qu'il a appris le matin, on voit bien qu'il l'ignorait encore la veille. Je ne voudrais donc pas donner son livre, les *Merveilles du Mont Saint-Michel*, comme le dernier mot de la science sur ce grand et beau sujet ; mais en dépit des insuffisances, des lacunes, des erreurs même, l'ouvrage de Paul Féval est bien près d'être excellent. A défaut de l'historien, le poète a gravi d'un coup d'aile les hauteurs sur lesquelles s'élève la glorieuse basilique : les vitraux

(1) *Jésuites !* par Paul Féval, un volume in-18. 1877.

étincellent, les pierres crient, et, par instants, il semble que l'on voie briller le glaive de l'archange entouré d'éclairs.

Mais ce n'était là qu'une partie du labeur auquel s'était voué Paul Féval. De 1877 à 1882, chaque mois, souvent chaque quinzaine apportait au lecteur de la *Revue du monde catholique* un grand article de lui. Presque tous étaient des morceaux éloquents, tour à tour indignés ou enthousiastes, et dont il m'étonnerait qu'aucun de ceux qui les ont lus alors eût pu perdre le souvenir. Il serait vivement à désirer qu'ils fussent réunis en volumes. Je rappellerai ici les titres des principaux : *le Denier du Sacré-Cœur, le Pèlerinage de Tours, Vieux mensonges, le Glaive des désarmés, la France s'éveille, le Père Olivaint, la Bonne mort d'un homme de lettres, l'Outrage au Sacré-Cœur, les Pères de la Patrie,* etc. Sous ce dernier titre, — *les Pères de la Patrie* — Paul Féval se proposait de « libeller l'acte de naissance de notre France, de dresser son livret de grande ouvrière, de nommer ses parents, de désigner ses parrains, de nombrer ses patrons. » — Rappeler les grands hommes, glorifier les saints, gardiens de nos destinées, garants de nos espérances, saint Denys et saint Martin, sainte Geneviève et Jeanne d'Arc, Charlemagne et saint Louis, tel était l'objet de ce travail qu'il ne lui a pas été donné d'achever. La plume s'est échappée de ses mains au moment où il terminait le cinquième chapitre de ce livre, qui devait être, dans sa pensée, le livre de la France qui prie.

En même temps qu'il s'appliquait avec passion à la composition de tant d'œuvres nouvelles, qu'il écrivait, par exemple, en quelques semaines, sous le titre : *Pas de divorce !* tout un volume en réponse à une détestable brochure de M. Dumas fils, il revoyait avec soin ses œuvres anciennes. Plus de trente de ses romans furent ainsi corrigés par lui de manière à pouvoir être admis dans toutes les familles chrétiennes. Pour suffire à tant de travaux, Paul Féval s'interdisait tout repos, toute distraction. « Je ne vis pas, m'écrivait-il, *je suis entraîné*. Je ne puis aller qu'à la condition de ne pas m'arrêter *une minute*. » Un jour que j'avais insisté près de lui pour qu'il prît au moins une semaine de vacances et la vînt passer avec moi au bord de la mer, au Pouliguen, il me répondait : « Fichez-moi la paix avec vos grottes de sable fin ; vous parlez, affreux vacançard, à un enragé qui passe sa vie, au fond d'un trou, à corriger, corriger, corriger. » Et, une autre année : « Mes vacances ? Les gelées blanches fondues. Amusez-vous bien au bord de la mer que j'ai tant aimée. »

Une autre fois, après m'avoir donné rendez-vous chez lui, il ajoutait : « Je vous prodiguerai toute une soirée avec la générosité d'un sauvage. Ne riez pas trop. Mon travail devient absurde et inouï... Quand j'aurai douze volumes bien alignés, je soufflerai. — En sortant, nous prendrons un autre rendez-vous du même genre, si vous voulez me l'accorder, mais je ne vous verrai pas à la lueur de Phébus ! Et vous me pardonnerez cette hospitalité judaïque, parce que vous êtes mon ami, et que j'irai un jour chez vous, hélas, quand ? au soleil. J'ai agi en *héros,* depuis seize mois, je vous l'avoue avec pudeur, en *héros*. Et Dieu m'a permis une orgie de travail, qui a réussi bien au-delà de mes espérances. Je vous dirai cela, dans six mois, de vive voix, et vous serez content. »

Et cet écrivain qui s'acharnait ainsi à la besogne, qui se tuait pour refaire la fortune de ses enfants, se livrait à des actes de générosité non moins *inouïs* que ses *orgies de travail*. Une de ses brochures, *le Denier du Sacré-Cœur,* appel vibrant et chaleureux en faveur de la basilique du Vœu national, qui a fait verser aux mains des trésoriers de l'Œuvre plus de cent mille francs, a eu un débit énorme. Les droits d'auteur ont atteint un chiffre considérable. Paul Féval en fit l'abandon entier.

L'éditeur de ses anciens romans, M. Dentu, en avait en magasin 4,000 exemplaires. Il les racheta (lui l'auteur) pour les brûler. Et notez que ces romans sont parfaitement honnêtes, plus moraux cent fois que ceux de MM. Daudet, Bourget et Ohnet, couronnés par l'Académie française.

Le drame du *Bossu,* dont les représentations ne se comptent plus, est repris, chaque année, à Paris et en province, et rapporte plus à son auteur qu'une ferme en Beauce. Paul Féval a fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher que son drame ne continuât à être joué ; s'il n'y est pas parvenu, c'est parce que son collaborateur (1), usant d'un droit incontestable, n'a pas voulu renoncer à un succès et à des profits très légitimes.

Ces choses invraisemblables — cet écrivain qui rachète ses livres pour les brûler, qui s'oppose à la réimpression de ceux de ses ouvrages qui ont le plus brillamment réussi, et en particulier de celui où il a mis le plus de son talent, *le Drame de la Jeunesse ;* — ces choses impossibles, — mais vraies, — se sont passées de nos jours, sous la

(1) M. Anicet Bourgeois.

troisième république, à l'heure même où M. Grévy et M. Victor Hugo donnaient à la jeunesse de si beaux exemples d'économie et de sage administration !

Pauvre Paul Féval ! Pauvre grand romancier ! Il avait écrit cent volumes, remplis de verve, d'esprit, d'un style excellent, le vrai style du récit, simple, net, vif, clair, naturel. Il venait d'achever *les Etapes d'une conversion*. Sa vie était un enseignement de travail, de désintéressement, d'honneur et de vertu. L'Académie française, à ce moment, perdit Jules Sandeau et décida de le remplacer par un romancier. Rendons-lui justice ; elle n'eut pas un moment d'hésitation ; ses suffrages allèrent à un homme qui avait fait de petits romans poitrinaires, compliqués, il est vrai, d'une subite et grosse fortune : elle choisit M. Edmond About.

Paul Féval est mort le 8 mars 1887, dans sa soixante-douzième année. Il s'est éteint dans la maison des frères de Saint-Jean-de-Dieu, où il s'était retiré après la mort de sa femme. Depuis plusieurs années déjà il avait cessé d'écrire. A ses obsèques, qui eurent lieu le 10 mars, à l'église Saint-François-Xavier, l'assistance fut peu nombreuse, cent cinquante personnes en tout. Il en avait été de même aux funérailles de Balzac. L'auteur de la *Comédie humaine* n'en reste pas moins le plus grand romancier du siècle ; et il m'étonnerait fort si tout de suite après lui, au second rang, la postérité ne plaçait pas Paul Féval.

EDMOND BIRÉ.

ANCIEN THÉATRE BRETON

FRAGMENTS D'UN MYSTÈRE DE SAINT GWÉNOLÉ

EN BRETON MOYEN

Chanté par la muse du cloître où il avait vécu (1), saint Gwénolé devait l'être, au dehors, dans la langue de son pays, par les poètes nationaux; ceux d'entre eux qui aimaient à traduire, sous une forme dramatique, la vie des saints, prirent la sienne pour sujet de leurs compositions.

Une de leurs pièces, manuscrite ou imprimée, on ne sait, était conservée à l'abbaye de Landévenec, où Dom Le Pelletier l'a consultée: « La Vie de saint Gwénolé, dit-il, dont j'ai une copie de 1580. » (*Dictionnaire de la Langue bretonne,* 1752, col. 548). Si la copie datait de cette année, à quelle époque remontait l'original ? Le savant bénédictin ne le décide pas, — non plus que Grégoire de Rostrenen, — qui, vingt ans auparavant, avait eu la pièce entre les mains, et remarque qu'elle est écrite « en vers et disposée en tragédie. » (Edit. de 1732, p. 9). Mais il résulte des citations qu'en fait Dom Le Pelletier (col. 12, 47, 59, 241, 342, 371, 372, 404, 419, 446, 473, 492, 502, 591, 607, 613, 617, 636, 642, 647, 663, 679, 708, 748, 749, 804, 839, 845, 855, 869, 876, 883, 910, 914, 916, 925) que le texte était assez ancien, et conçu dans le système rhythmique particulier au breton moyen. Malheureusement, original et copie semblent aujourd'hui perdus.

Il y a vingt-cinq ans, informé de son existence, et sentant l'importance qu'il pouvait avoir pour les études celtiques, un philologue breton s'adressa à un ecclésiastique des environs de Morlaix, qu'on lui avait signalé comme détenteur de l'ouvrage.

(1) Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, p. 86.

La réponse de l'abbé, en date du 5 novembre 1863, put donner un moment d'espoir : il avait eu effectivement le livre entre les mains. « Ce petit ouvrage, disait-il, appartient au maire de Plouézoc'h, héritage de famille, qui me le montra un jour ; je le gardai et le parcourus, et au bout de quelque temps je le rendis à son propriétaire. Celui-ci n'y attachant pas grande importance, à peine pouvait-il le lire, finit par en faire cadeau à M. de K..., du R.... Il savait M. de K... amateur de *vieux breton* et voulait lui faire plaisir. C'est donc M. de K... qui est maintenant propriétaire du précieux volume. Si vous tenez à l'avoir, vous pouvez vous adresser à lui. » Suivaient quelques observations intéressantes sur l'utilité de l'opuscule au point de vue philologique : « On peut y pêcher un certain nombre de vieux mots ; on y trouve, dans leur longueur, certains mots raccourcis aujourd'hui, et puis les terminaisons *aff* et *iff* des infinitifs ; le superlatif *quentaff*. » La conclusion de la lettre était : « C'est un livre curieux. »

Naturellement, le correspondant de l'ecclésiastique breton n'eut rien de plus pressé que de s'adresser au propriétaire du précieux ouvrage ; mais ses démarches restèrent sans succès, moins peut-être par la faute de ce dernier que par suite d'une absence et d'un dérangement dans sa bibliothèque. Deux ans après, il promettait « de faire de nouvelles recherches pour retrouver le *précieux bouquin,* » comme il le qualifiait ; et il ajoutait, en homme qui en savait le prix : « Je ne puis me résigner à croire qu'il est tout à fait perdu, car ce serait là une perte probablement irréparable, dont je me consolerais difficilement ». (Saint-Pol-de-Léon, 18 février 1865).

La perte serait, en effet, irréparable s'il n'était pas possible de l'atténuer. Pour cela quels moyens avons-nous ?

Le plus sûr consiste à suivre le conseil du poète latin : *Sparsa... collige membra ;* c'est ce que Le Pelletier a fait, aux colonnes de son Dictionnaire que nous avons indiquées : une quarantaine de vers ont été tirés par lui de sa copie de l'an 1580, justifiant bien le style, l'orthographe et le rhythme du breton moyen. En voici un, au mot *Stroll,* où ces caractères distinctifs se trouvent réunis :

Aet ynt oll en un stroll, an foll gant an folles ;

« Ils sont allés tous ensemble, le fou avec la folle » ; quatre rimes intérieures en *oll* dans un seul vers de douze syllabes, et six allitérations en *n*.

En voici un autre, au mot *Tisa,* où la rime en *af* se trouve répétée trois fois, et la rime en *om* deux fois :

Menez Com, mar chomaf, ne allaf tyzaf quet :

« La montagne de Côme, si je reste, je ne pourrai l'atteindre. » Tous ces mots viennent d'être d'ailleurs utilisés par M. Emile Ernault dans son savant Dictionnaire étymologique du breton moyen.

Mais ils ne suffisent pas pour remettre le mystère sur pied.

Il paraît que M. J.-M. de Penguern a été aussi préoccupé de la difficulté, car il a tenté de la résoudre. Une heureuse découverte lui est venue en aide : on trouve, en effet, dans sa collection de *Chants populaires bretons,* conservée à la Bibliothèque nationale (*Fonds celtique,* n° 91, fol. 51 et 52) soixante-quatorze vers qui sont un fragment d'un mystère de saint Gwénolé. Comment se les est-il procurés? M. Luzel y voit des débris de rôles autrefois récités par des acteurs ruraux, et conservés jusqu'à notre temps dans la mémoire de vieux chanteurs ou de vieilles chanteuses. Quoiqu'il en soit, sans avoir la physionomie des vers tirés par Le Pelletier de la copie de 1580, ils ont un certain air d'ancienneté que révèlent plusieurs expressions aujourd'hui tombées en désuétude, et des formes rhythmiques sous lesquelles on remarque des traces de rimes intérieures. Par malheur, elles sont masquées dans la transcription où l'on a eu le tort de suivre, pour un texte en breton moyen, le système phonétique introduit par le P. Maunoir en 1659, et l'orthographe de dom Le Pelletier (1752). Malgré tous ses défauts, cette transcription a son importance: qu'on en juge par la scène suivante dans laquelle Fragan, père de saint Gwénolé, au moment de partir pour l'Armorique, s'adresse à sa femme Gwenn.

FRAGAN a gomz.

Brema, ma friet ker, me komz d'hac'h deuz eun dred :
Entouez ar vroio (*sic*) man ez on skuiz ha poaniet,
Pa zeuann da zonjal trubuillou pobl ar bet,
Pa veer deud war'nezhi (*sic*) ne deuz paouez er bed.

5 Chetu ann Eneźen enn er (*sic*) pep lazerez :
Ar gwellan ho devoa ann dud enn ho digouez,

Ar c'hustum a vepred, a hon Breiz Veur lammet,
Enor us a koskor, er vro-man, treuz ha hed.

Kestel ha tourellou hag ho manerio gruet,
10 Deud breman Breiziz holl (1) ; hag a vezo kollet
Dre puillded euz a C'hloar, kaffet re a vado
Zo kiriek d'hon ambroug da ober ann drougo,

Da ober disgevier, da 'nem rei d'ar wallo.
Ne reont nemed droug, nemet falls, barado.
15 Na gwir, na peuc'h, na mad na reer, na gwirionc,
Kent se, enn pep feson, siouaz ! pep falsente,

A bec'hejou heuzuz ha mil dalledigez ;
Rac n'ho deuz er vro-man na poan na dienez.
Rak se hon gwir Doue en deuz em guzuliet
20 Evidomp (*sic*), heb dale pel, garo kastizet.

Er vez man vezo Breiz Meur enn un heur koenvet
Gardis dre barado war ann holl Vretoned :
He gourc'hemenno reiz (2), noz na de, ne brijont,
Nag enn neuf hon Krouer kammet na enoront.

25 Hogen dre sorcerez bemde hen dispennont,
Hag evel se er fin holl en em revinont.
Nemert leoudouet na klever entre-z-he ;
Ne leront chapelet na *Pater* nag *Ave ;*

Na azeulont nepred, na gwelio, na sulio.
30 Nemert kas ha drougiez n'en deuz enn ho mesko ;
Na tad, na mamm, na kar, siouaz ! na enoront ;
Dre mil kounaramant, allaz ! ho argarzont.

Ha tuman ha tu-hont, bemde, en em kreignont
Dre galz a vituper ; kammet na n'em geront.
35 Gant he ne chom netra, emaint o laeret ;
Hag ar pez a zalc'hont na distolont kammed.

(1) Peut-être faut-il lire *Deui brema'n Breiz a iz holl ;* en tout cas le vers est altéré.
(2) Lisez *Dec gorchemen an Reiz.*

Meurbed ezint gadal, ha meurbed didalve ;
Ne gaver mui den gwerc'h ; karget a fallente.
Ann daouzek Gourc'hemenn zo gant he kergaset ;
40 Komz anhe aliesan ne c'houllont ket klevet.

Ann holl zakramanchou ho deuz holl disprizet ;
Ar vertuzio bivid (*sic*) zo gant he skandalet ;
Ho daoulagad c'hoantuz a lakeont da sellet
Traou a pec'hejou fall ; rak se ezint dallet.

45 Pec'hejou milliguet, ken heuzuz grouiennet !
Pa gomzer ouz a Doue ne reont stad ebed ;
Enn berr dirag hon dremm e welomp, diremed,
Enn hon douar gardiz hon broiz kastizet.

Pe n'ho deuz ket a c'hoant da guitad ho fec'hed
50 E vo eon ha reiz d'ezhe bout kastiet :
Brezel ha mill gwall-reuz a goueo entre-z-he
Maz marvoint a verniou evel ar c'hellien gwe.

Heb ket a veziad da buri ho loenned ;
Gand ar fler anezhe, Gwenn kez, ne badimp ket.
55 Ar bobl zo o tec'het ; enn Skoz eo ez eont ;
Hag hi enebourien, enon en em treont.

Ha nin, tec'homp ive ; hennez eo ar gwellan ;
Na kollomp hon buhe o chom an divean ;
Hogen ne goun pelec'h, gand glac'har, e tec'homp ;
60 Rac se 't'ar gwella fin ouz Doue goulennomp.

He ioul vad ha santel d'hon a rai fisians :
Neb a fio enn han kammed ne deuz gwall chans.

GWENN

(O kana war don ar Vexilla, *a lavar)* :

Otrou Doue, gwir sklerijen,
Jesus, selaouet ma fedenn ;

65 Ma-z-inn emez deuz ar vro-ma,
Na jomminn ked ken er blou-ma.

Ha c'hui, Gwerc'hez, a erbedomp,
Beet bepred sonj a ac'hanomp ;
Beet d'imp gwir kuzulierez
70 Enn hon hirvoud ha dienez.

Ha c'hui holl, sent ha sentezet,
Enn hon korfou evesaet ;
Ha pedit Doue evidomp
74 He ioul santel ma heuliomp.

FRAGAN parle.

Maintenant, ma chère femme, que je vous parle d'un trajet :
Dans les contrées où nous sommes, je suis fatigué et en peine,
Quand je viens à penser aux tribulations du peuple de ce monde,
Où, une fois qu'on y est venu, il n'y a plus de repos.

5 Voilà l'Ile en proie à toute sorte de tueries :
La meilleure qu'aient trouvée les gens à leur arrivée,
La coutume de tous les temps, est abolie dans notre Grande-Bretagne.
Celle qui était l'honneur de la famille, en ce pays, en long et en large.

Châteaux et tours et manoirs bien bâtis
10 Viendront bientôt, en Bretagne, tous à bas ; et ils seront perdus
Par l'abondance des clercs, qui ont trop de ces biens
Qui sont cause que nous sommes conduits à faire le mal,

A faire des faux, à nous abandonner aux péchés.
Ils ne font que du mal, que des fourberies, que des tromperies.
15 Ni vérité, ni paix, ni bien de leur part, ni loyauté,
Mais au contraire, de toute façon, hélas ! toute espèce de faussetés,

Et de péchés horribles et d'égarements par milliers ;
Car ils n'ont dans ce pays ni peine, ni disette [à souffrir.]
Notre vrai Dieu a donc pris ce conseil de lui-même
20 Que nous soyons, sans grand délai, cruellement châtiés.

Cette fois, la Grande-Bretagne sera frappée en un instant,
Durement, à cause des fourberies de tous les Bretons :
Des dix commandements de la Loi, ni nuit ni jour, ils ne tiennent [aucun compte
Et notre Créateur qui est au ciel ils ne l'honorent pas.

25 Mais par sorcellerie chaque jour ils le détruisent,
Et ainsi, à la fin, tous se perdent.
On n'entend parmi eux rien que des jurements ;
Ils ne disent chapelet, ni *Pater,* ni *Ave.*

Ils n'adorent jamais, ni dans les fêtes, ni les dimanches.
30 Rien que haine et méchanceté parmi eux.
Ni père, ni mère, ni parent, hélas ! ils n'honorent ;
Mais avec mille fureurs, las ! ils les abominent.

Et d'un côté et de l'autre, chaque jour, ils se déchirent
Par une foule d'outrages ; ils ne s'aiment pas.
35 Chez eux rien ne reste ; ils sont occupés à voler ;
Et ce qu'ils tiennent ils ne le rendent pas.

Ils sont très libertins et très paresseux ;
On n'en trouve plus aucun qui soit vierge ; ils sont chargés de vices.
Les douze Commandements sont détestés par eux ;
40 Le plus souvent ils ne veulent point en entendre parler.

Tous les sacrements ils les ont tous méprisés ;
Les vertus théologales sont un scandale pour eux ;
Leurs yeux ils les emploient à regarder avidemment
Des causes de péchés infâmes ; en cela ils sont aveuglés.

45 O péchés maudits, si horriblement enracinés !
Quand on leur parle de Dieu ils ne font aucun cas ;
Dans peu devant nos yeux nous verrons, sans remède,
En notre terre nos compatriotes rudement châtiés.

Puisqu'ils ne veulent pas quitter leur péché,
50 Il sera juste et régulier qu'ils soient punis :

La guerre et mille calamités tomberont parmi eux
Si bien qu'ils mourront en masse comme les mouches sauvages.

Plus de berger pour paître leurs troupeaux ;
Avec l'odeur qu'ils répandront, chère Gwenn, nous ne durerons pas.
55 Le peuple prend la fuite ; c'est en Ecosse qu'ils vont ;
Quoique ce soit en pays ennemi, c'est là qu'ils passent.

Et nous, fuyons aussi ; c'est le meilleur parti ;
Ne perdons pas la vie en restant les derniers ;
Mais je ne sais où fuir, en notre malheur ;
60 Ainsi donc demandons à Dieu la meilleure fin possible.

Sa bonne et sainte volonté nous donnera confiance :
Quiconque se fiera en lui n'éprouve pas de malheur.

GWENN

(Chantant sur l'air du Vexilla, *dit) :*

Seigneur Dieu, lumière véritable,
Jésus, écoutez ma prière :
65 Faites que je sorte de ce pays,
Que je ne reste plus en cette paroisse.

Et vous aussi, Vierge, nous vous supplions ;
Ayez toujours souvenir de nous ;
Soyez pour nous une vraie conseillère
70 Dans notre chagrin et notre détresse.

Et vous tous, saints et saintes,
Prenez soin de nos corps,
Et priez Dieu pour nous
74 Afin que nous fassions sa sainte volonté.

Tel est ce texte dont la valeur poétique n'échappera pas plus à la critique que le fâcheux rajeunissement qu'il a subi. En le marquant des lettres B. N. (si elles signifient *bonæ notæ*), M. de Penguern n'a-t-il pas voulu indiquer le prix qu'il y attachait? Mais dans le cas où une autre indication de sa main, ainsi conçue : *M : de 149 : — 18,* signifierait *mystère de 1498*, devrait-on croire que la pièce remonte à cette époque ? Il en doutait du reste, lui-même, car je lis en marge, en face du 5e vers, la date plus ancienne encore de 1450, que rien ne justifie. Ce qui est aujourd'hui démontré, grâce à une découverte intéressante faite par M. Gabriel Milin et publiée en 1882, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (T. IX, p. 255), c'est l'existence d'un prototype des vers 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 du morceau que M. de Penguern nous a transmis dans la forme orthographique et avec les permutations plus ou moins régulières de consonnes propres au breton d'aujourd'hui : le scribe de l'infatigable collectionneur a écrit sous la dictée :

Dre barado war ann holl Vretoned ; (v. 22).

le texte manuscrit de M. Milin porte :

... Dre traison uar an ol Bretonet.

Où le premier donne ce vers dont trois mots sont fautifs et inintelligibles :

He gourc'hemenno reiz, noz na de, ne brijont ; (v. 23).

le manuscrit de M. Milin, plus ancien, corrige ainsi :

Dec gorchemen ar Reiz, nos a deiz, a preisont.

De même le 24e vers de la collection de M. de Penguern :

Nag enn neuf hon Krouer kammed na enoront,

se lit :

Roue an enf gant enor nepret ne adoront,

dans le texte de M. Milin, qui le corrige encore, en maintenant les deux rimes intérieures, disparues du texte moderne.

Les vers 25 et 26 n'ont rien de changé que l'orthographe, la forme rhythmique du premier et le dialecte ; au lieu de

Hogen dre sorcerez bemde hen dispennont,
Hag evelse erfin holl en em revinont ;

nous trouvons antérieurement :

Houguen, dre sorcerez, bemdez, en despelont
Hac eualse erfin ol en em ruïnont.

Le 27e vers seul est meilleur dans la copie moderne :

Nemert leoudouet na klever entre-z-he

vaut mieux que l'imputation faite aux clercs, en termes obscurs, de se parjurer :

Dre cals danger pep vech yue a ra leou.

Mais l'auteur de la leçon originale reprend le dessus au vers 28e ; au lieu de :

Ne leront chapelet na Pater nag Ave ;
Na azeulont nepred, na gwelio na sulio ;

il écrit, toujours, avec des rimes intérieures ou des allitérations :

Ne leueront, nep heur, na chautier nac euriou,
Nep lent na nep quentel ; ne virvont ar gouelíou,

« Ils ne disent, à aucune heure, ni psautier ni heures, ni légende, ni aucune leçon ; ils ne gardent pas les fêtes. » Ce reproche adressé aux clercs de la Grande-Bretagne de manquer à la règle, qui les obligeait à réciter chaque jour l'office canonique, n'a pas été compris du diascévaste moderne, et il a remplacé un devoir formel par des chapelets, des *Ave* et des *Pater* facultatifs.

Quelles qu'aient été ses retouches, sa transcription, je le répète, ne manque pas de valeur, et elle méritait d'être signalée comme une des pièces les plus curieuses du *Fonds celtique.*

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ,
de l'Institut.

NANTES SOUS LA RESTAURATION [1]

COMMERCE ET INDUSTRIE
PHYSIONOMIE DE LA RUE
TOILETTE DES HOMMES ET DES FEMMES

I

COMMERCE ET INDUSTRIE

Dix ans se sont écoulés, et les bonnes semences jetées dans la terre ont amené leurs fruits mûris par l'atmosphère bienfaisante de la paix. Nantes a repris son commerce maritime, et l'aisance, la richesse même, circulent aujourd'hui dans toutes ses artères. A la place des anciens *planteurs de Saint-Domingue,* une nombreuse tribu d'armateurs a surgi dans les rangs de la haute bourgeoisie ; des relations se sont nouées entre eux et les habitants des colonies qui leur adressent, pour les vendre à consignation, les produits de leur sol. Sous la direction vigilante des pères, se forment les enfants, riche pépinière commerciale de l'avenir. Il faut y joindre encore de jeunes subrécargues (2) ou des capitaines au long-cours qui, après

(1) Deuxième partie. Voir le n° de juillet 1887.

(2) Il était d'usage alors de faire accompagner les marchandises d'armement par des commis chargés de les vendre pour le compte de l'armateur, le capitaine n'ayant charge que de la conduite du navire ; plus tard ces derniers cumulèrent les deux emplois.

avoir pratiqué de près les affaires et gagné quelques capitaux, se fixent à terre après un certain nombre d'années de navigation, pour tirer parti des bonnes relations personnelles qu'ils ont nouées dans leurs voyages. Aussi quel mouvement, quelle animation sur le vieux port de la Fosse ! Que de navires s'y succèdent, sans compter ceux qui sont en construction sur les chantiers qui bordent le fleuve ! Mais ce qui fait battre mon cœur d'un légitime orgueil, et je ne dois point le passer sous silence, c'est la réputation d'honnêteté dont jouissait le commerce nantais. C'était un axiome reçu qu'*avec la parole d'un négociant de Nantes on pouvait se passer d'écrit.*

Il n'entre pas dans mes intentions de faire l'historique et la statistique de notre commerce en 1825 ; c'est donc à grands traits seulement que j'essaie d'en donner idée. Il est cependant une particularité que je ne dois pas négliger, c'est la prééminence que l'opinion publique accordait au commerce d'armement sur tous les autres. L'industrie, et en particulier la raffinerie, était classée à un rang bien inférieur. Il est vrai que si elle est devenue une grande dame depuis, une vraie reine pour tout dire, elle n'était alors qu'une bien humble servante confectionnant dans une toute petite marmite une cuisine plus modeste encore (1).

Constructions publiques et privées. — Avec la richesse, le goût des entreprises tant publiques que privées s'était relevé à Nantes. Comme je l'ai dit, il y avait d'indispensables raccords à faire entre la vieille et la nouvelle ville, voire entre les constructions neuves. Il restait à bâtir d'importants édifices de première utilité. De 1825 à 1830, je me souviens avoir vu s'élever la prison de la place Lafayette, démolie aujourd'hui ; l'abattoir actuel et la halle aux toiles transformée

(1) Il ne faudrait pas croire cependant que cette prospérité n'eût jamais subi d'atteinte, ne serait-ce que par la révision des tarifs douaniers. Surpris par l'une d'elle, M. Lequen, un de nos plus importants armateurs, quoique royaliste dévoué, se refusa à acquitter les nouveaux droits dont on le grevait. Mais le fisc, lui qui n'a d'opinion que celle de sa caisse, fit saisir immédiatement des quinquinas que M. Lequen avait en entrepôt. Le lendemain circulait à la Bourse la nouvelle que « le *quinquina* avait payé pour *Lequen qui n'a* pas payé. » Et qu'on ose répéter après cela que le commerce est l'ennemi de l'esprit !

en musée des tableaux ; l'hôtel de la Monnaie, rue Voltaire, présentement Palais des Sciences, après avoir été Palais de justice (1); et puis la chapelle des Missionnaires de Saint-François, devenue celle de l'externat des Enfants Nantais ; encore l'église Saint-Louis, remplacée par la belle église de Notre-Dame de Bon-Port. Enfin, lors du passage de la duchesse de Berry, en 1828, j'assistais avec toute la ville à l'inauguration du canal de Nantes à Brest, œuvre de première importance en cas de guerre maritime, dans un temps où les chemins de fer n'étaient pas encore connus.

De tous ces travaux, le plus essentiel était le raccord de la vieille cité à celle édifiée par Graslin à la fin du siècle précédent et honorée des faveurs immédiates de la mode. Ce fut à M. Bernard des Essarts, adjoint au maire de Nantes, et à M. de Lauriston, receveur général du département, que revint l'honneur principal de cette utile entreprise. La jonction des deux villes se faisait alors par le vieux pont (démoli aujourd'hui) et par l'étroite petite rue de la Casserie, dont les tronçons existent encore de chaque côté du canal de l'Erdre. Il faut le voir, ou plutôt il faut l'avoir vu pour le croire; cette rue était le centre de la plus luxueuse des industries, celle de la bijouterie et de l'orfèvrerie. En une couple d'années, la société formée par ces deux messieurs avait percé, dans l'axe tout indiqué de la place Royale au Change, une large voie et jeté sur la rivière un beau pont, rue et pont qui, suivant l'usage habituel, reçurent le nom du souverain régnant. Immédiatement les orfèvres trouvant dans les nouveaux magasins de larges et confortables installations pour leurs étalages, ne tardèrent pas à déserter leurs sombres boutiques de la Casserie. La rue Charles X... pardon ! la rue d'Orléans (puisque la mode a définitivement ratifié la sottise de ce changement politique), devint, concurremment avec la rue Crébillon, la grande artère du commerce de détail nantais.

Encouragés par la réussite de l'entreprise, les mêmes spéculateurs, associés avec d'autres, tentèrent de créer deux nouveaux quartiers : l'un qui par la rue des Arts reliait la

(1) Il vient d'être tout récemment orné d'une remarquable façade, œuvre de notre éminent et regretté architecte Bourgerel.

place du Palais de Justice actuel à Saint-Similien, et l'autre sur l'emplacement de la tenue de Launay. Ces quartiers avaient tous les deux, notamment le second, l'inconvénient d'être trop éloignés du centre de la ville. La mode, cette déesse capricieuse qui dans le siècle précédent avait bien agréé l'île Feydeau, inondée tous les hivers, fut pour eux une marâtre dès leur naissance, et c'est depuis quelques années seulement qu'elle s'est un peu relâchée de la rigueur qu'elle leur tenait. Et qu'on le remarque, tous ces importants travaux furent faits par l'initiative privée, sans qu'on eût l'idée de demander à l'Etat ou à la ville une aide qu'on ne manquerait pas de solliciter aujourd'hui.

Et à côté de ces hardies entreprises qu'on peut bien appeler d'intérêt public quoique dues à l'initiative privée, il s'en produisait d'autres qui complétaient notre ville en l'embellissant. Les propriétaires de terrains libres, pour les mettre en valeur, bâtissaient sur eux des maisons neuves. Successeur de nos anciens et grands architectes nantais Ceineray et Crucy, Seheult, dit *le Romain,* en raison d'un voyage d'étude qu'il avait fait à Rome, jetait en 1825 pour son propre compte les premières assises d'un bel hôtel sur le cours Henri IV, qui, nous l'avons dit, n'en comptait encore que deux. L'essor était donné, et, coup sur coup, M. Bernard des Essarts (que nous retrouvons dans toutes les grandes entreprises de ce temps), en faisait construire deux autres à la suite de celui de M. Seheult. En peu d'années, ce beau square était devenu ce que nous le voyons aujourd'hui. Remarquons toutefois que ce grand mouvement architectural privé ne prit son plein développement que dans la période qui suivit 1830, sous l'impulsion qui lui fut donnée par le jeune architecte Chenantais.

Mais à côté des maisons neuves, il s'opérait (dans celles de construction plus ancienne), des transformations qui les rendaient plus confortables qu'elles ne l'étaient originairement. Presque partout, au moins dans les pièces principales, de riches parquets de chêne remplaçaient les carreaux en briques rouges ou cirées qui donnaient froid aux pieds rien qu'à les regarder. Puis, dans beaucoup d'entre elles, on établissait des loges de *portier* (le concierge ne viendra que plus tard). Le portier, tout fier de sa nouvelle dignité, *était heureux*

alors de tirer le cordon. Quel progrès sur l'appel avec le lourd marteau dont on se servait auparavant pour faire descendre des sphères célestes une pauvre servante, trop souvent maussade pour avoir été dérangée dans ses rêves éthérés !

Dans un autre ordre d'idées, le commerce de Nantes n'avait pas attendu les derniers jours de la Restauration pour fonder une banque sur le modèle de la Banque de France. La nôtre datait de 1818. Etablie et dirigée par nos plus importants négociants pendant une trentaine d'années, elle rendit d'immenses services à notre commerce. En 1848, la grande sœur, la Banque de France, ouvrit fraternellement ses bras à toutes ses petites sœurs de province. Plusieurs avaient besoin de ce puissant réconfort, et elles s'empressèrent de fusionner avec elle ; mais celle de Nantes aurait pu continuer toute seule sa glorieuse carrière.

Enfin, quelques années avant la chute de la Restauration, je me rappelle avoir entendu parler de la fondation de la Caisse d'épargne, qu'on surnommait alors la *Banque du peuple.* Les masses devaient y apporter toutes leurs économies, et les intérêts s'accumulant indéfiniment avec les intérêts devaient en peu d'années amener une richesse générale. Le rêve était beau, trop beau même pour se réaliser complètement. Je ne nie pas l'utilité des caisses d'épargne, mais n'ont-elles pas été trop souvent les fidèles gardiennes du magot *d'infidèles cuisinières* expertes dans l'art de faire danser l'anse du panier? Quant à recevoir les *économies de la classe ouvrière,* elles ne voient pas assez souvent la couleur de son argent.

II

PHYSIONOMIE DE LA RUE

Descendons maintenant dans la rue.... Nous pouvons encore le faire sans être accusés de vouloir renverser le gouvernement établi, l'expression n'ayant reçu que plus tard la signification révolutionnaire qu'on lui donne aujourd'hui. Malheureusement le tracé primitif de nos voies n'avait pas reçu la

largeur qui leur serait bien nécessaire aujourd'hui. Telles quelles cependant, elles se transformaient par la simple substitution d'une seule et large chaussée, bordée d'un double ruisseau aux deux pentes primitives qui aboutissaient au ruisseau du milieu.

Voitures. — Où le changement est devenu plus appréciable encore, c'est dans l'animation qu'on y remarque. Nous ne sommes plus au temps quasi-mérovingien des trois voitures légendaires circulant dans la ville de Nantes (1). Des véhicules assez nombreux, indices certains de fortune, la sillonnent en tous sens. Les uns sont de lourdes et solennelles calèches ornées de sièges à franges, traînées par deux grands chevaux du Nord ; derrière elles, un laquais galonné se tient gravement debout s'appuyant sur des courroies de cuir ; d'autres sont des cabriolets à brancards ou à pompe (2), ce qui est le suprême de la fashion.

Cavaliers et chevaux. — Si les équipages étaient l'apanage de quelques maisons notoirement connues par leur fortune, il n'en était pas de même des chevaux de selle, que possédaient nombre de jeunes gens. Il faut dire que le prix de ces animaux n'était pas alors très élevé, et que modeste aussi était celui de leur pension, qui ne dépassait guère quarante à cinquante francs par mois. Moins modestes, mais dans un autre sens, étaient les cavaliers qui les montaient. Je les revois toujours dans mes retours en arrière, porteurs de grands éperons dorés et de sous-pieds en gourmettes de métal, se plaisant à faire piaffer, caracoler leurs chevaux dans la rue, au grand effroi de nos *bonnes* et de nous, enfants, qui ne les en admirions que plus pour cela. J'aime à croire que ce n'était pas pour nous jeter de la poudre aux yeux : mais pourquoi ce clinquant dans leur équipement et dans celui de leurs chevaux ? Je n'oublierai jamais la magnifique peau de tigre dont un *lion* du temps

(1) J'ai peine à croire à cette tradition, mais ne faut-il pas respecter la légende, quand elle est aussi expressive et aussi inoffensive que celle-là ?

(2) Au lieu d'être fixé sur le dos du cheval par les brancards, le cabriolet à pompe avait un timon auquel on attachait deux chevaux reliés à la dossière par une grande barre transversale de bois ou d'un métal quelconque.

(pardon de l'association des noms de ces fauves), dont un lion du jour, dis-je, se servait en guise de tapis pour sa selle : c'était, je crois, le consul américain.

Fiacres et voitures publiques. — Que compte toutefois dans une ville le nombre des voitures privées, auprès de celui des voitures publiques? Je ne sais quel en était le chiffre avant 1825, mais à cette époque, leur station principale, la place de la Bourse, était garnie d'un nombre respectable d'énormes fiacres et de cabriolets à deux banquettes, uniformément jaunes. Leurs chevaux étiques paraissaient toujours à la veille de s'abattre sous le poids qu'ils semblaient traîner ou porter. C'est qu'il était bien lourd généralement, ce poids ! On ne se fait guère une idée aujourd'hui des ressources que ces cabriolets à ventres rebondis offraient à une famille économe pour l'aménagement de ses bagages et de ses nombreux enfants, le cocher étant relégué sur un siège en dehors.

Roulage. — Et ce n'était pas tout. De nombreuses charrettes de toutes sortes encombraient la rue. Notre admiration enfantine se portait de préférence sur les lourdes charrettes de roulage, à deux roues, recouvertes d'une bâche tendue comme une toile de navire, et attelées de cinq ou six forts chevaux à la file. Leur collier était recouvert d'une peau de mouton bleue et orné d'un unique et gros grelot.

Sauniers, mulets et jocquetiers. — Je dois parler aussi de ces files nombreuses de petits mulets que conduisaient les Sauniers du bourg de Batz, le fouet à manche court et à longue mèche passé en bandoulière. Leur pittoresque costume se composait d'une longue blouse, d'une culotte courte, de hautes guêtres (le tout en toile blanche), et d'un chapeau à larges ailes crânement relevé. D'autres fois, on se heurtait aux *jocquetiers* ou aux *portefaix de la Poterne* (1) marchant à côté

(1) Ancienne petite porte sur le quai Flesselles, du temps où la ville était ceinte de murailles du côté de la Loire. Sa voûte, qui avait été conservée, servait d'abri à une corporation de portefaix, aujourd'hui éteinte, et assez médio-

de maigres haridelles chargées transversalement d'une pochée de grain ou de farine. La coiffure de ces honnêtes gens était soit un chapeau blanc de meunier, soit un *capuron* en toile de ficelle, disgracieux, mais bien utile pour défendre leur tête et leurs épaules contre l'aspérité des fardeaux.

Diligences. — Et dans cette longue récapitulation des choses qui contribuaient à l'animation de la rue, je serais bien ingrat si j'oubliais les diligences, tant elles m'ont fait passer d'agréables instants. Dieu sait avec quelle impatience, mes frères et moi, nous attendions la venue de nos *bonnes* chargées le soir de nous ramener de l'école ! C'est qu'il ne s'agissait de rien moins que d'arriver avant quatre heures et demie sur la place du théâtre, pour assister au départ de la voiture des messageries royales de Nantes à Paris, dite du *Grand Bureau*. Nombre de curieux comme nous, et ils n'avaient pas notre âge pour excuse, ne faisaient jamais défaut à cette quotidienne représentation. La voiture jaune et armoriée de fleurs de lys pour justifier son titre, avec ses quatre compartiments de coupé, intérieur, rotonde et impériale, formait un imposant monument que six énergiques chevaux de poste, à queue retroussée, n'étaient pas de trop pour traîner. Aujourd'hui on les attelerait trois de front ; on préférait alors les placer deux à deux en trois volées. Un vieux postillon, vêtu du costume traditionnel (petite veste à revers rouges et grosses bottes), monté sur un des chevaux de timon, et armé d'un grand fouet, semblait conduire l'équipage que menait en réalité un gamin d'une quinzaine d'années, perché sur un des chevaux de la volée de devant ; son fouet à lui avait une mèche aussi longue que le manche était court, et durant tout le parcours de la ville, il le faisait claquer artistement au-dessus de sa tête coiffée d'un bonnet en peau de renard à queue pendante. Après l'appel des voyageurs et leurs derniers embrassements, le signal du départ était donné, et au milieu d'une gerbe d'étincelles, la lourde machine s'ébranlait sous le pénible effort des six chevaux. N'est-elle pas prise sur le vif, la description qu'en a faite le chansonnier Désaugiers :

crement cotée alors dans l'opinion publique. On disait d'un homme mal élevé, qu'il était grossier comme un *portefaix de la Poterne*.

Adieu donc mon père !
Adieu donc ma mère !
Adieu donc mon frère !
Adieu mes petits !
Les chevaux hennissent,
Les fouets retentissent,
Les vitres frémissent....
Les voilà partis !

Quelle différence entre ce départ pittoresque et celui, si froid, dont le sifflet du chemin de fer donne aujourd'hui le signal !

III

TOILETTE DES HOMMES ET DES FEMMES

Après avoir reproduit la physionomie extérieure de la ville, rentrons dans l'intérieur des appartements.

J'ai parlé, dans le chapitre précédent, de la toilette de nos grands-pères ; je ne puis faire moins que de dire quelques mots de celle adoptée pendant la nouvelle période. *En chevalier français* (le terme était de mise en 1825), je cède le pas aux dames. Leur toilette a-t-elle gagné ou perdu, en richesse et élégance, par l'accroissement général de la fortune ? Je serais bien embarrassé de le dire. Si les étoffes qu'on emploie sont devenues plus luxueuses que celles des premiers temps, si la corbeille de noces de toute jeune fille riche renferme un ou plusieurs cachemires de l'Inde, impossibles à se procurer autrefois, la coupe du vêtement proprement dit, de naïve qu'elle était, est devenue grandement prétentieuse. Je n'ai pas le temps de suivre la mode dans ses incessants changements, mais on me comprendra, quand j'aurai dit que c'était par excellence le temps des manches à gigots, des peignes et des coiffures à la girafe (1). Quant aux chapeaux, on les ornait d'une profusion

(1) La nouvelle girafe qui fut donnée au gouvernement français en 1828, fit une véritable révolution à Paris. Que n'absorba-t-elle dans son germe la révo-

de plumes. J'eus occasion, il y a quelques années, d'en voir une collection ayant appartenu à une femme bien modeste dans ses goûts cependant, et je crois que la simplicité apparente de nos belles dames d'aujourd'hui aurait peine à s'accommoder de tous ces plumages d'autruche, de marabout, d'oiseaux de paradis, etc.

La toilette des hommes, elle, a fait certainement quelques progrès, grâce au remplacement du tailleur à façon par le tailleur en magasin. Expliquons-nous. Jusque-là, nos pères avaient coutume d'acheter leur étoffe chez le marchand de draps et de faire confectionner leurs vêtements par des ouvriers à domicile (1). Ceux-ci, à un certain moment, eurent la bonne idée de cumuler les bénéfices du commerçant avec ceux du confectionneur. A cet effet ils descendirent de la mansarde dans la rue et exposèrent aux yeux du client d'élégants étalages. Stimulés par le double aiguillon de l'amour-propre et de l'intérêt, ils améliorèrent sensiblement leur coupe. Ce n'était pas de trop, car la mode avait maladroitement délaissé la coquette botte à retroussis et la culotte courte, qu'une demi-douzaine de vieillards s'attardaient seuls à porter en même temps que la chevelure poudrée. Désormais, les hommes ne sortent plus qu'avec le pantalon à grand pont, le frac à boutons métalliques ou la grande redingote, dite *Lévite*. Leur chemise est à petits plis, ornée d'une épinglette à la jabotière, et le col mou remonte jusqu'à la naissance des oreilles avec de nombreuses cassures.

Autour de ce col s'enroule une large cravate blanche, en mousseline ou en batiste, ployée sur un moule élevé de baleine. Quant au chapeau, toujours fortement évasé en forme de tromblon, il porte le nom de *castor*, du nom de l'animal dont il est censé être la dépouille, quoique, en réalité, il ne soit fait qu'en poil de lièvre bourru ; son prix est invariablement d'un vieux

tion de Juillet qui éclata deux ans après, et nous bénirions jusque dans les siècles les plus reculés le nom de cet animal au long cou qui, jusqu'à présent, n'a servi qu'à l'ébaudissement des badauds.

(1) J'ai connu nombre de personnes qui avaient adopté une coupe et une couleur invariables pour leur habillement ; l'une d'elles ne portait, par exemple, que des *redingotes* bleu-ardoisé, tandis que celles de son beau-frère étaient couleur bronze ou tabac d'Espagne.

louis de vingt-quatre francs, mais son usage est pour ainsi dire illimité, à la différence du chapeau de soie qui le supplanta hypocritement un jour, grâce à son bon marché apparent, puisqu'il n'en coûtait originairement que douze ; mais quelle différence dans la durée des deux !

Toutefois, le vêtement caractéristique de ce temps était le carrick avec sa montagne de petits collets s'étageant les uns sur les autres ; le carrick, importation britannique, que nos pères eussent bien fait de laisser aux Anglais. La mode le voulait de couleur claire, presque blanche. Le carrick, pour être hideux, n'en était pas moins l'idéal des cochers de fiacre qui l'ont recueilli comme une précieuse épave, quand la capricieuse déesse n'en a plus voulu. Il n'y a pas plus d'une vingtaine d'années, j'avais encore la satisfaction de revoir parfois ce bon vieux costume sur les épaules du docteur Lafond, le directeur de notre Ecole de Médecine, cet excellent homme que nous avons tous connu, et je puis dire, tous aimé. Jusqu'à son dernier jour, il conserva dans son intégrité cette toilette qui avait été celle de sa jeunesse, y compris le fameux carrick.

Si j'ajoute à cette description que la mode n'autorisait que le port de vilains petits favoris, et qu'elle laissait les cheveux continuer à tomber platement jusqu'au milieu du front, j'aurai tracé le portrait d'un homme *mûr* du temps de la Restauration. On eût dit que *tous* tendaient à paraître plus vieux qu'ils ne l'étaient en réalité, et ils y réussissaient parfaitement, du reste.

Toilette des jeunes hommes. — Quant à la jeunesse, elle s'efforçait de son mieux de réagir contre cette apparence de vieillesse anticipée. Elle s'avisa un jour de dégager son front des cheveux qui le masquaient et de les relever sur le front, comme nous le voyons dans les portraits de Lamartine à l'époque où il publia ses premières *Méditations*. Elle ne se trouva pas plus enlaidie pour cela. Elle fit de plus ajuster ses vêtements d'après les formes du corps humain, et non plus d'après celle de la barrique, ancien patron de tous les tailleurs. Enfin, elle adopta pour les pantalons le petit pont bien autrement seyant que ne l'était le grand. Mais ce fut la cravate qui fut l'objet de ses toutes particulières attentions ; elle l'éleva... aussi haut qu'elle le put

faire, et la façon d'en arranger le nœud devint un art véritable. Aujourd'hui que nous la portons basse et à un seul tour, nous rions de l'apparence de solennité que donnait cette haute cravate. Il n'en est pas moins vrai que, quand nous contemplons les portraits des gens de ce temps, nous sommes frappés de *leur grand air,* et c'est à elle qu'ils le doivent pour la majeure partie.

Elégant excentrique : le bel Allotte (1). — Mais ne serait-ce que pour mettre un peu de gaîté dans mon récit, je ne puis résister au plaisir de dire un mot de la toilette d'un *beau* de l'époque, un *beau* que notre vieille bonne, qui avait connu les temps de la Révolution, appelait, par un reste d'habitude, un *mirliflore* ou un *muscadin*. Loin d'essayer de devancer la mode, le bel Allotte, mort depuis quelques années bien oublié à la campagne, s'appliquait à faire retour, en l'exagérant, à celle de la génération qui l'avait précédé. Il avait adopté le costume de 1807. Quelle joie c'était pour nous autres, enfants, quand nous apercevions arrêté devant la maison qu'il occupait, place Graslin, son éclatant cabriolet à pompe, au timon duquel étaient attachés deux grands chevaux danois à tête busquée. Enrênés court et haut, et gardés à l'avant par un tout petit laquais à bottes à retroussis, ils blanchissaient d'écume leurs mors et leurs robes foncées. Où l'admiration atteignait son comble, c'était quand nous voyions apparaître le maître de l'équipage lui-même. D'abord il portait des moustaches, genre de barbe réservé aux seuls militaires ; puis il arrangeait ses cheveux en deux grosses papillottes latérales enroulées sur deux petits peignes. Son *castor,* généralement gris, était crânement posé sur le côté de la tête. Le premier, il avait osé rompre avec la cravate blanche; mais la sienne, de couleur toujours très voyante, était plus raide et plus haute qu'aucune autre. Son frac à boutons métalliques et son gilet extra-court étaient aussi de nuance très claire. Il fallait voir son pan-

(1) Pourquoi hésiterais-je à mettre en toutes lettres le nom de ce brave garçon qui aimait tant à faire parler de lui de son vivant ? Il me semble que ses mânes ne peuvent que m'être reconnaissants de l'hommage posthume que je leur rends.

talon gris-perle ou blanc qui, ample et bouffant aux cuisses, s'étranglait sur le cou-de-pied ! Deux larges sous-pieds, en gourmettes métalliques, encadraient des deux côtés ses bottes ornées de longs éperons de cuivre brillant. Et ces éperons n'étaient pas pour la simple parade, car le bel Allotte ne sortait pour ainsi dire jamais autrement qu'à cheval ou en voiture.

Mais la merveille des merveilles était son carrick blanchâtre, qu'il portait toujours déboutonné pour laisser apercevoir son éblouissante toilette de dessous. Dieu me pardonne ! ce carrick me semblait avoir deux fois plus de collets que les autres et puis.... et puis sa doublure était couleur flamme de punch !

FRANCIS LEFEUVRE.

ÉTUDES D'HISTOIRE LOCALE

—

LE GÉNÉRAL

D'UNE PAROISSE BRETONNE

La fabrique de l'église de Mûr était, depuis fort longtemps, locataire d'un grenier où elle logeait le grain que les habitants ont la coutume d'offrir à saint Pierre, après la récolte ; elle y entassait aussi une foule de débris. En juillet 1887, les propriétaires, voulant reconstruire en partie la maison, reprirent possession de leur grenier, et la fabrique de saint Pierre fit procéder au déménagement. Cette maison avait anciennement été louée comme presbytère, et, depuis le commencement du siècle actuel jusqu'en 1846, une de ses chambres avait servi de salle de mairie ; des papiers furent trouvés dans un coin du grenier, quelques-uns provenaient de la mairie, le plus grand nombre concernait la fabrique. En les triant, pour rendre à chacun ce qui lui appartenait, nous avons trouvé sur la paroisse de Mûr, ses monuments religieux, son organisation avant la révolution, des renseignements qui, outre l'intérêt local qu'ils présentent, offrent le tableau de l'existence peu connue d'une grande paroisse féodale au XVIIIe siècle. Ces documents ont été complétés par des titres de propriétés que nous possédons, et par des pièces déposées au presbytère, que M. le curé de Mûr a bien voulu nous communiquer.

On croit généralement que les paroisses féodales, c'est-à-

dire celles qui relevaient d'un seigneur féodal et non du roi directement, étaient soumises à une sorte de servage et n'avaient aucune liberté, même dans le dernier état de l'ancien droit ; cette idée est absolument fausse. Mûr est un type parfait de la paroisse féodale ; toute la terre appartient à des seigneurs, nul ne relève directement du roi, le duc de Rohan possède par lui-même quelques propriétés, mais la majeure partie est aux mains de seigneurs, ses vassaux, qui ont droit de justice. Les seigneurs afféagent leurs terres soit à titre d'héritage, soit à titre de domaine congéable, il n'y a pas de propriétés allodiales, c'est-à-dire de terres possédées suivant le droit commun, en dehors de la mouvance féodale. Nous sommes donc en pleine féodalité : presque tous les habitants sont séparés du roi par le duc de Rohan et ses vassaux, deux degrés de l'échelle féodale les isolent de l'autorité royale. Suivant les récits qui ont cours partout, nous devrions trouver ici une population soumise à l'arbitraire de son seigneur, n'ayant pas le droit de gérer ses affaires et défendre ses intérêts ; il en est tout autrement : les paroissiens se réunissent en assemblée générale, font eux-mêmes rédiger les rôles d'impôts, nomment des *égailleurs* pour la répartition, des *collecteurs* pour la perception, jugent les réclamations des contribuables, gèrent les finances de la paroisse, vérifient les comptes des fabriciens qu'ils ont nommés, votent, en cas de besoin, des impositions additionnelles, prescrivent des mesures de police ; ils discutent leurs droits, les soutiennent et les font valoir en justice même contre leur recteur, les seigneurs et le duc de Rohan ; ils refusent au gouverneur de Pontivy de payer l'impôt du guet qu'ils croient ne pas devoir, ils ne consultent même pas leur seigneur pour plaider, c'est seulement quand ils ont perdu leur procès qu'ils ont recours à lui, et le seigneur prend fait et cause pour la paroisse.

Doit-on penser que c'est là un fait isolé, que les fiefs se trouvaient à cette époque aux mains de seigneurs exceptionnellement généreux et serviables, que d'ailleurs le seigneur pouvait avoir un intérêt personnel à combattre les empiètements des agents de son suzerain sur un pays soumis à la haute justice de Launay-Mûr ? Ou bien faut-il admettre que la noblesse prenait réellement souci des affaires intéressant

la population ? Quand on parle de féodalité, on s'imagine toujours voir des seigneurs tout puissants imposant leurs volontés à la population qui leur est soumise, et n'ayant jamais d'intérêts communs avec elle : nous venons de signaler le cas d'un seigneur prenant la défense de la paroisse quand celle-ci vient plaider contre son suzerain ; nous allons trouver un gentilhomme qui prend directement part aux affaires paroissiales. Le 29 juillet 1691, un procès-verbal d'une séance tenue sous le porche de l'église, rédigé par deux notaires, nous montre un fabricien rendant ses comptes, et remettant à son successeur les titres concernant la paroisse. Ce fabricien sortant est *noble homme* Estienne Hamonic, sieur de Kergoric. La noblesse ne vivait donc pas dans un état d'antagonisme, ni même d'isolement, vis-à-vis du reste de la population. Nous n'avons pas recherché ce qui se passait ailleurs, nous nous plaçons seulement au point de vue de la paroisse de Mûr, sans vouloir sortir de ce cadre :

Les habitants n'étaient pas taillables et corvéables à merci, leurs obligations envers leur seigneur étaient réglées par des contrats librement consentis ; la majeure partie prenait les terres seigneuriales en location à titre de domaine congéable. Cette sorte de convention n'est qu'une variété du bail à ferme dans laquelle le preneur, au lieu de fournir simplement le mobilier, le matériel agricole, les bestiaux, est aussi chargé des foins, pailles, engrais, édifices, clôtures et arbres fruitiers ; le tout est estimé, remboursé au colon sortant et acheté par le colon entrant. Ce bail pouvait aussi bien être consenti par des roturiers que par des nobles, et s'appliquer à des terres allodiales ; mais quand le propriétaire était seigneur féodal, il annexait au bail des clauses, ayant pour objet de soumettre le preneur à sa juridiction. S'il avait un moulin, il lui imposait l'obligation de ne pas moudre ailleurs, c'était un moyen d'assurer une clientèle au meunier son locataire ; chaque fief avait son moulin. Le preneur s'obligeait généralement à transporter les matériaux nécessaires pour la réparation du château de son propriétaire, des halles, de l'auditoire de la seigneurie, et du moulin qu'il s'obligeait à suivre : là se bornaient les corvées. A Mûr, les fiefs étaient vastes et fractionnés en une quantité de petites tenues ; les charges se répartissaient entre

un grand nombre de tenanciers ; d'un autre côté les châteaux n'étaient pas habités au XVIIIe siècle, on les laissait tomber en ruine ou tout au moins on y faisait peu de réparations. La corvée seigneuriale consistait non pas en journées de travail personnel, mais en charrois ; les tenanciers conduisaient seulement leur attelage (1). Les comptes du sieur Le Bohec, régisseur en 1783, attestent qu'il a payé pour le seigneur les journées d'ouvriers occupés les uns à faire des plantations, et réparer les fossés de la Roche-Guehennec (château du comte de Noyan), les autres à tirer de la terre, *charger les charettes* des vassaux et faire des bardeaux pour réparer la chaussée du moulin de Launay-Mûr.

Le contrat fixait la redevance, et le propriétaire, fût-il seigneur ou non, ne pouvait rien réclamer de plus ; le taux des redevances était peu élevé : le régime du domaine congéable avait pour effet de perpétuer les familles dans la même tenue. Pour changer de domanier, il fallait procéder aux formalités coûteuses et compliquées du congément, puis trouver un nouveau preneur ayant assez de fonds pour acheter le renable et les bâtiments ; aussi le propriétaire foncier changeait très rarement ses domaniers. Il en résulte que ceux-ci continuaient à jouir de leur terre au prix qui avait été fixé plusieurs siècles auparavant et que le prix de location restait bien au-dessous de la valeur réelle. Nous trouvons néanmoins quelques baux à domaine congéable du XVIIIe siècle, ils nous donnent même un renseignement précis sur la valeur locative des terres : la redevance convenancière est généralement fixée à raison d'un boisseau d'avoine grosse par grand journal, ce qui fait, à peu de chose près, un minot (62 litres) par hectare.

Dans certains cas, le bien faisait retour au seigneur, l'hypothèse la plus fréquente est celle de décès du preneur sans héritiers directs ; en outre le seigneur percevait des droits

(1) Un arrêt du 9 novembre 1676, cité par Baudoin de Maison-Blanche dans son *Traité du domaine congéable* (tome I, page 162) établit que les colons, lorsqu'ils font des corvées, ont droit à leur nourriture et à celle de leurs harnais. Le même auteur (tome II page 274) dit qu'en Rohan les corvées ne sont pas déterminées à un nombre fixé annuellement et qu'elles ne sont dues qu'autant que la tenue comprend des bâtiments et est assez grande pour entretenir bêtes d'attelage.

de mutation. Mais il ne faut pas oublier qu'il avait en échange des charges à supporter ; il devait assurer à ses frais le service de la justice et de la police. Ainsi, le sieur Le Bohec, dans les comptes que nous avons cités tout à l'heure, mentionne qu'il a payé, en 1783, au concierge de la prison de Pontivy neuf livres par chaque mois de geôlage de Julien Euzenat ; à maître Cadoux, serrurier, pour avoir ferré le prisonnier 1 liv. 10 s. ; à Hervé, aubergiste, pour le dîner d'Euzenat et des deux sergents qui l'ont conduit de Pontivy à Mûr pour subir un interrogatoire 1 liv. 16 s.

Le personnel de la justice seigneuriale se composait d'un sénéchal ou juge, d'un procureur fiscal et d'un greffier ; ces fonctions étaient le plus souvent confiées à des notaires du pays et à des avocats de Pontivy. Ce tribunal devait procéder comme les justices royales, et était tenu de se conformer aux lois générales ; il était compétent au civil et au criminel. Les décisions rendues par la justice de Mûr, pouvaient être déférées en appel à la cour seigneuriale de Pontivy et à la juridiction royale de Ploërmel (1). Les fiefs de Launay-Mûr et de la Roche-Guéhennec avaient haute justice ; leur tribunal pouvait prononcer la peine de mort, il la prononça en effet une fois, au XVIIIe siècle, contre un assassin. Sa décision fut confirmée en appel devant le Parlement et le condamné fut exécuté à Rennes en octobre 1782.

Le droit de halle, au bourg de Mûr, appartenait à la seigneurie de Coëthuan-Mûr. Nous n'avons pu déterminer exactement la situation de cette halle ; il est certain qu'elle ne se trouvait pas au même endroit que le bâtiment actuel. Des pièces, déposées aux archives de la mairie, établissent que celui-ci a été élevé, vers 1820, sur un terrain cédé le 17 mars 1819, par Mme Marie-Louise Chrétien, veuve de M. Etienne-René Calloët de Lanidy, dont les propriétés n'avaient pas pour origine le fief de Coëthuan. Un contrat du 28 septembre 1736, relatif à la grande maison (construction très ancienne, qui existe encore actuellement, et se trouve sur la rue menant de l'église à la route nationale de Vannes à Lannion, en face

(1) Ces renseignements sont fournis par un aveu de la seigneurie de la Roche-Guehennec du 19 février 1549.

la rue de la pompe), indique que cette maison joignait du côté levant, *la place et ancienne halle de la châtellenie de Coethuan-Mûr ;* de cette induction on doit conclure que la vieille halle se trouvait plus au nord de la place de l'église, mais on ne peut se rendre compte de son aspect et de ses dimensions, il paraît probable qu'elle n'était pas accolée à la grande maison, mais plutôt édifiée isolément au milieu de la place.

L'assemblée générale des paroissiens, appelée par abréviation *le général de la paroisse,* ou même simplement *le général,* avait des pouvoirs très étendus que nous avons sommairement indiqués plus haut.

Il paraît qu'à l'origine cette assemblée était, comme son nom l'indique, la réunion de tous les paroissiens. Ses séances avaient lieu dans l'église, où, sur l'invitation du recteur, la paroisse se formait en *corps politique.* Ce détail nous est fourni par l'acte suivant du 1er janvier 1758.

DÉLIBÉRATION

Des paroissiens de Mûr, du 1er janvier 1658.

Le mardy premier jour de janvier jour et fête de la Circoncision, l'an mil six cent cinquante et huit, au prône de la grande messe dominicalle dicte et célébrée en l'église paroissialle de Mur par vénérable et discret messire Guillaume Galerne, recteur de la ditte paroisse, en grand amas et congrégation de peuple en forme de corps politique tant pour le service divin que pour disposer de leurs affaires publiques eux regardans, où entre autres étaient présents en leurs personnes sçavoir Mes Jean le Drogo, Thomas Le Bigot et Jean le Perreu, fabriques de ladite paroisse, François Le Masson, Hervé Jouanno laisné, Hervé Jouanno le jeune, Hervé Le Drogo, Jean le Ralle, Louis le Ralle, Guillaume Roperts, Mathurin le Ralle, Guillaume le Mentec, Ollivier le Mouël, Jean le Bigot, Yvon Duaut, Maurice le Masson, Pierre Léauté, Guillaume Henry, Jean Le Mouël, Guillaume le Bras, Yvon le Denmat, Laurent Léauté, Gonnery le Denmat, François Galerne, Henry le Forestier, Ollivier l'Hermitte, Guillaume Guillo, Guillaume Madoré, Yvon

l'Hermitte, Yvon le Forestier, Yvon Josselin, Guillaume Audren, Guillaume le Barse l'aisné, Hervé le Barse, Ollivier Fraboullet, François le Perric, Yvon Talmont et Yvon le Mouël, tous et chacuns habitants de ladite paroisse de Mûr représentant la plus saine et mere (1) voix d'icelle, auxquels et chacuns a été fait sçavoir et donné à entendre en langue vulguaire par messire Jean Jean en absence de messire Jean Pensivy, curé dudit Mur, comme vénérable et discret messire Guillaume Galerne, recteur dudit Mur, prétendoit les mettre en action au siège présidial de Vannes à ce que les dits paroissiens eussent étés deffinitivement et provisoirement, sauf leur recours vers les tréviens de Saint-Guen et Saint-Gonnec, condamnés luy bâtir à neuf ou en tout cas luy mettre en dues réparations la maison presbitorialle de laditte paroisse sittuée au bourg de Saint-Guen, tant de couverture, murailles, jardins, meubles de bois, lingerie, vesselles etc., comme à gens de telle qualitté et dignité appartient, de tout quoy la ditte maison rectorialle est de très longtems dépourvue, fors seullement d'un bout de la veille maison, où il y a quelques vestiges de couverture et de l'autre bout quelques veilles murailles ruinées sans aucunes couvertures, au reste dépourvue, désaisie et dégarnie de tout, soit de garniture, de planchés, barasseaux, meubles de bois, lingeries et autres jusques aux portes et fenêtres de laditte maison rectorialle qui sont pouries et de nulle valleure, à tout quoy concluait ledit sieur recteur, jointz les commandements du seigneur illustrissime et révérendissime Evesque et comte de Cornouaille notre prélat aux ..... et faisant ses visites ordinaires, faisant obligation au susdit sieur recteur de faire les dits paroissiens lui mettre en dues réparations laditte maison presbitorialle pour y loger et ce de jour en autre. A quoy lesdits paroissiens ont d'une commune voy dits et déclaré n'avoir à débattre de luy mettre en réparations la ditte maison tost ou tard, mais ledit sieur recteur se mit en possession d'icelle paroisse et leur fit promesse de les soulager en toute chose à son possible, le suppliant de rechef d'y persister pour le présant sans les inquietter desdittes réparations, veu même qu'il est bien logé au bourg de Saint-Guen et que lesdittes réparations causeroient de grands coutaiges et misères auxdits paroissiens, de quoy ils n'ont les commodités pour le présant pour y survenir : ce que ledit sieur recteur a consanti aux dits paroissiens tâchant de les soulager et gratifier le plus qu'il peut,

(1) *Sic,* pour *maire,* du latin *majorem,* la plus grande, la plus nombreuse.

comme il l'a fait de précédant. De quoy lesdits paroissiens l'ont unanimement remercié, priant Dieu de luy prolonger les jours et luy donner paradis à la fin, premièrement à ce, non seullement à cause du déport qu'il lui plait leur faire des dittes réparations, mais encore à cause de l'amittié et obligation très grande qu'ils lui ont pour les autres faveurs et bénéfices particuliers reçus de sa part, demeurant toutefois lesdits susnommés paroissiens et chacun d'eux à un et d'accord que laditte maison presbitorialle est entièrement non logeable et dépourvue de toutes sortes de meubles de bois comme lits, coffres, tables, buffets, lingeries etc., et pour ce qui est des murailles et reste de couvertures restant debout, icelles veilles, caduques et de nulle valleur, d'autant qu'ils menassent, et ne demeurent en la charge dudit sieur recteur, au contraire lesdits paroissiens de la ditte mère paroisse de Mur ont promis et soy sont obligés pour ce qui est de leur chef et interrest, sauf à y faire contribuer lesdittes deux trêves de Saint-Guen et Saint-Gonnec, qui doivent aider et participer aux dittes réparations lorsque requis sera, et ainsy y sont fondés à acquitter, libérer et indemniser ledit sieur recteur s'il est inquietté par ses supérieurs à ce faire durant son vivant, ou ses héritiers présomptifs après son décès envers le futur recteur et tous autres de toutes telles quelles réparations qu'il leur pouroit prétendre, tant en principal que accessoires, attendu que lesdits paroissiens ny autres de par eux n'ont rendu laditte maison en réparation, ny la clef d'icelle audit sieur recteur, ny même au précédant recteur, comme il appert, par déclaration du dimanche sixiesme jour de feuvrier mil six cent trante trois, dont il demeure déchargé à laquelle libération et indemnité comme dit est lesdits susnommés et général desdits habitants des paroissiens de la mère paroisse de Mur se sont obligés sollidairement l'un pour l'autre et un seul pour le tout, renonçant au bénéfice de division et ordre de discutions de corps et biens, libérer, indemniser et acquitter ledit sieur recteur et ses héritiers, comme dit est, même par exécution, vente ensuivante de leurs biens meubles, que par arrest et hôtaiges de leur personne, le tout comme pour deniers royaux, sauf auxdits paroissiens de Mur de faire contribuer lesdits tréviens de Saint-Guen et Saint-Gonnec et participer auxdittes réparations à la mannière accoutumée et comme ils sont fondés, comme est dit ci devant. Tout quoy a esté leu auxdits paroissiens et répetté en terrè prophane et l'ont ainsi voullu et consanti, promis et juré tenir ; partant à ce faire et tenir nous soussignants, nottaires de la cour de Pontivy, siège

principal du duché de Rohan, pairie de France, et par icelle avec soumission et prorogation de juridiction expressément y jurée desparties cy dessus, comme par leur propre barre, les y avons condamnés et condamnons, néant moins indices ny autres exceptions quelconques. Fait, gréé, signé et condamné en toute maire forme d'actes, obligations, renonciations et serments au bourg de Mur, sur le pas du cimittière de l'église d'icelle, sous les signes desdits Drogo, Guillo et l'Hermitte pour leurs respects, de messire Jean Jean, Hervé Fraboullet, Hervé Robic, Louis le Forestier, François Quéro, Yves Guergadic, Ollivier Pierre, Izaac Stéphan et Louis Audreu, tous et chacuns praistres, à requeste desdits paroissiens sus nommés qui ne signent, et celluy dudit sieur recteur pour son respect, ledit jour et an que devant. Ainsi signé, J. Jean prestre, H. Fraboullet, Jean Le Drogo, V. Lhermitte, H. Robic, J. Deshogues, Y. Garnot, J. Stephan, Louis Audren, Ol. Pierre, F. Quéro, Y. Guergadic, G. Guillo, Galerne recteur de Mûr, Louis Udo nottaire et Deshogues autre nottaire fidellement collationné à l'original sur commun nous apparu et représanté par vénérable et discret messire Hervé le Coq, prêtre recteur de Mûr demeurant au bourg paroissial dudit Mur et luy randu par nous soussignants nottaires de la cour et juridiction de Pontivy siège principal du duché de Rohan pairie de France sous son signe et les notres ce jour quatriesme novembre mil sept cent cinquante sept, les deux mots qui se trouvent rayés réprouvés.

Signé : H. le Coq, recteur de Mûr. Paullon, notaire. Goujon, notaire.

Cet acte indique bien comment les choses se passaient : la question en litige, annoncée en chaire, était discutée par les paroissiens. L'assemblée se composait de toute la paroisse réunie pour les offices divins. Il paraît toutefois que les assistants formaient deux catégories : l'une composée des notables (l'acte en désigne nominativement trente-six) ayant voix délibérative ; l'autre comprenait la masse des paroissiens qui, sans doute, ne prenait pas part aux discussions et était seulement appelée à donner son approbation aux propositions arrêtées par les notables. La discussion se passait dans l'église même ; cela paraît bizarre, on serait tenté de croire que l'annonce seule devait être faite dans l'église et la réunion

avoir lieu, soit dans l'église, soit sous le porche. A cette époque, la sacristie était trop petite et se trouvait au delà du sanctuaire, mais le porche était très vaste. Nous voyons une réunion du général s'y tenir en 1691. Le porche, lieu couvert sans être clos, destiné par les règles liturgiques à donner abri aux catéchumènes non encore baptisés, est bien le local tout indiqué pour réunir les délibérants, c'est-à-dire choisir dans le public les notables les plus capables d'émettre un avis, les consulter, recueillir leurs voix, tandis que le reste de la foule assiste à la délibération en se tenant dans la cimetière ou dans la nef de l'église ; cette coutume serait conforme aux usages des anciens Germains : *De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes : ita tamen, ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principes pertractentur* (Tacite, *De moribus Germanorum*, § XI). Le porche servait-il pour les réunions ordinaires, l'église pour les cas spécialement intéressants ? Ou bien l'usage a-t-il été modifié entre les deux dates de 1658 et 1691 ? En tous cas, c'est bien dans l'église même que se tient la réunion de 1658 ; en effet :

1° On parle d'un grand amas de peuple et si on désigne nominativement trente-six notables, on n'indique pas que ces personnes aient changé de place et se soient groupées pour délibérer.

2° On passe sans transition de l'annonce faite au prône à la délibération, il n'y a pas signe d'une interruption qui eût été nécessaire si on avait quitté l'église.

3° On indique deux lectures du procès-verbal : la dernière en terre profane. La première avait donc été faite en terre non profane, c'est-à-dire dans l'église même, le porche n'est pas terre sacrée puisqu'il est ouvert aux infidèles.

Le fait de traiter dans l'église des questions profanes répugne à nos mœurs actuelles. Il n'y avait rien de plus fréquent autrefois : le clergé se chargeait de faire connaître les actes officiels depuis les ordonnances du roi jusqu'aux procès-verbaux relatant les délibérations du général ; en outre les officiers ministériels profitaient de la réunion des fidèles pour faire des publications. Ils devaient sans doute les faire en dehors, au pied de la croix ou à la porte du cimetière : les énonciations contenues dans divers actes en fournissent la

preuve ; mais le clergé avait fini par tolérer qu'elles eussent lieu dans l'église même, au moins pour certaines affaires. Il y eut des abus, le Parlement intervint : le 4 avril 1784 nous voyons le général enregistrer un arrêt faisant défense, à tous notaires et gens de justice, de troubler les recteurs ou curés dans leurs fonctions sacerdotales et de leur adresser des sommations ou exploits après l'office paroissial commencé, ni même après l'heure fixée pour le commencer. Les annonces se faisaient au prône ou au moment des dernières oraisons de la messe appelées *post-communion,* d'où on avait tiré par corruption l'expression : publier à la *poste-commune.*

A la fin du XVIIe siècle (1691 et 1692) le général se réunit encore sous le porche. Dès le commencement du XVIIIe (1714), la réunion a lieu dans la sacristie ; dans les derniers temps on sonne douze coups de la moyenne cloche, pour annoncer aux douze notables l'ouverture de la séance. La fin de la délibération est ajournée à l'après-midi si on n'a pas fini au moment où la grand'messe commence.

Les délibérants étaient souvent inexacts : nous voyons, à la date du 18 mai 1783, le procureur fiscal leur recommander l'exactitude et leur rappeler que les séances doivent commencer à huit heures, de Pâques à la Toussaint, à neuf heures, de la Toussaint à Pâques.

La convocation du général est annoncée à l'église, elle se fait, suivant les cas, sur l'initiative du recteur, ou des agents des autorités royales et seigneuriales, ou du fabricien de l'église paroissiale.

Il est douteux que les délibérations fussent inscrites sur un registre avant 1691, elles étaient rédigées par des notaires, et la minute qu'ils conservaient devait dispenser de tenir un registre. De 1691 à 1725, on trouve des registres, mais ils sont mal tenus, on y inscrit seulement des décisions importantes, on reste plusieurs années sans y rien mentionner ; de 1725 à 1790, les registres sont assez régulièrement tenus.

Le général désignait lui-même son greffier, souvent il lui était difficile d'en trouver. Le 10 décembre 1756, les délibérants voyant l'inexactitude du sieur Gaumon, leur greffier, le remplacent par Messire Ollivier Jean, prêtre de Mûr. Le 26 juin 1757, Messire Jean déclare qu'il ne peut continuer. En

effet sa nomination n'était pas correcte, on pouvait à la rigueur admettre qu'il remplaçât une fois le greffier manquant inopinément, mais il ne pouvait accepter d'une façon permanente les fonctions de greffier, qui régulièrement ne devaient pas être remplies par un ecclésiastique. Le général décide qu'on prélèvera six livres sur la quête de Saint-Pierre pour salaire du greffier ; le 29 juin Me Billon notaire, accepte ces conditions.

Le 8 janvier 1759, en l'absence du greffier, la délibération est rapportée par Messire Hervé Le Coq, recteur, à la prière des délibérants.

RENÉ LE CERF.

(A suivre).

—

LA RECHERCHE D'UNE FIANCÉE

(Dialecte de Vannes.)

UN DÉN IOUANK É KLAH UR VESTRÉZ

1

Me zou mé un dénig iouank
é valé dré er vro ; *ô gué.*
Ma ne gavan me chonj amen
me glaskou tro ha tro. *ô gué.*

2

Deit hui enta guet-n-ein, plahig,
rac hui zou hui me houant : *ô gué.*
Kement hou pou a blijadur
el a goutantemant. *ô gué.*

3

Me zou mé mab un intanvés
en dès diw gommenand ; *ô gué.*
Unan em bou pe ziméein
guet kant skouit én argand. *ô gué.*

4

Laret mar hum haret, plahig,
ha rac mé oh iouank flam, *ô gué.*
Me yei, mar karet, d'hou koulen
guet hou tad, guet hou mam, *ô gué.*

5

D'hou koulen guet hou tad ha mam
ha guet ol hou predér, *ô gué.*
Drest peb tra guet hou prér kouhan
mar er havan ér guér. *ô gué.*

6

— Guet me zud ha guet mem bredér
d'em goulem n'en det quet ; *ô gué.*
Ne venant quet ma timéein ;
kol hou poén e hrehèt. *ô gué.*

7

— Hou tad, hou mam, plahig iouank,
p'en don oeit t'ou havet, *ô gué.*
En dès laret é kousanten
mé voh bet diméet. *ô gué.*

8

Ol hou predér ehué, plahig,
en dès reit ou honjé, *ô gué.*
Nameit neoah hou prér kouhan
e oé oeit te valé. *ô gué.*

9

Mœz a huersou, plahig iouank,
e hanawan hou prér : *ô gué.*
Ne vou quet droug erbet güet-ou
mé vein hou chervijér. *ô gué.*

10

Ha deit enta guet-n-ein, m'en douç,
ha deit guet-n-ein d'em bro : *ô gué.*
Ha m'hou lakei devout mœstrez
ar ol er péh em bô (1). *ô gué.*

(1) L'orthographe bretonne demanderait : *bou*. L'*u* est supprimé pour la rime et remplacé par l'accent circonflexe.

11

— Ne chonjet quet, dénig iouank,
rac mé on mé peurés, *ô gué.*
É hein mé guet-n-oh hui d'hou pro
aveit bout hou mœstréz. *ô gué.*

12

Me zad, me mam en dès laret,
deustou me mant goal beur, *ô gué.*
Ne reint quet ou merh de hani
aveit argand hag eur. *ô gué.*

13

— Digasset t'ein hou torn, plahig,
me lakei ar hou piz, *ô gué.*
Ur bizeu eur, unan argand
eit tremén hou iouankis. *ô gué.*

14

Ha ne paz sûr, dénig iouank,
kement-sé ne jauj quet *ô gué.*
Doh ur beurkaih servitourés
zou é houni hé bouet. *ô gué.*

15

Kenavo doh enta, plahig,
p'en doh ken aheurtet; *ô gué.*
Hui hou pou kœ d'en eurusted
e mès doh keniet. *ô gué.*

La recherche d'une fiancée.

1

Je suis un jeune homme qui voyage dans le pays ; si je ne trouve pas ici une jeune fille qui me plaise, je chercherai aux alentours.

2

Venez donc avec moi, ô jeune fille, car vous êtes celle que je désire : vous éprouverez autant de plaisir que de satisfaction.

3

Je suis le fils d'une veuve qui possède deux métairies ; lorsque je me marierai, j'en aurai une avec cent écus en argent.

4

Dites moi, ô jeune fille, si vous m'aimez, et, comme vous êtes encore toute jeune, j'irai, si vous le voulez, vous demander à votre père et à votre mère ;

5

Vous demander à votre père et à votre mère, ainsi qu'à tous vos frères, mais surtout à votre frère aîné, si je le trouve à la maison.

6

— Ne me demandez ni à mes parents, ni à mes frères ; ils ne veulent pas que je me marie ; vous perdrez donc votre peine.

7

— Quand je suis allé trouver votre père et votre mère, ô jeune fille, ils ont dit qu'ils consentaient volontiers à votre mariage.

8

Vos frères aussi ont donné leur consentement, excepté cependant votre frère aîné, qui était allé en promenade,

9

Mais il y a bien longtemps que je connais votre frère, ô jeune fille; il ne trouvera pas mauvais que je sois votre serviteur.

10

Venez donc avec moi, ma bonne amie, venez avec moi dans mon pays, et je vous établirai maîtresse sur tous mes biens.

11

— N'allez pas croire, jeune homme, que, parce que je suis pauvre, je vais aller avec vous dans votre pays pour devenir votre épouse.

12

Mon père et ma mère ont déclaré que, malgré leur pauvreté, ils ne donneront jamais leur fille pour de l'or et de l'argent.

13

— Donnez-moi votre main, jeune fille, je vous mettrai au doigt un anneau en or, une autre en argent, pour passer votre jeunesse.

14

— Non assurément, jeune homme, cela ne convient pas à une pauvre servante qui travaille pour gagner son pain.

15

— Adieu donc, jeune fille, puisque vous êtes si entêtée; vous regretterez le bonheur que je vous ai offert.

Traduit par YAHAN KERHLEN.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

I

Le joueur de vielle du roi Jean (1)

De par le Duc de Normendie et de Guyenne.

Tresorier, nous vous mandons que seize escuz d'or, en quoy nous sommes tenuz à nostre amé huissier de salle Raoulin de Senz, pour la valeur d'une vielle qui fut Baudequin de Vert jadis nostre menestrel, laquelle de nostre commandement il a baillé et delivré à Pierre de Court *nostre menestrel de vielle*, vous li baillez et paiez tantost et senz delay en prenant de luy quittance etc.... Donné à Chantecot, le xve jour de Mars l'an mil CCCXLVIII (2). Par Monseigneur le Duc (signé) Ogier.

II

La chapelière du roi de France Charles V (3)

Katherine, chapelliere du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de Martelet du Mesnilg, premier escuyer du corps du Roy nostre dit seigneur, la somme de six vins et six francz d'or, pour deux chapiaulz noirs, pour un chapel à parer, un chapel fourré d'ermine,

(1) Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 25699, n° 90. — Le roi Jean, quand il donna cette charte, n'étant pas encore monté sur le trône de France, portait le titre de duc de Normandie et de Guienne ; il devint roi l'année suivante. — *Vielle* est ici d'ailleurs synonyme de *viole* (violon).

(2) En style actuel, 15 mars 1349.

(3) Biblioth. Nat. Ms. fr. 26006, n° 26.

un chapel fourré de drap, et pour une chapeliere en quoy lesdiz chapiaulz furent mis, tout pour le corps dudit seigneur, si comme elle dit etc.... Fait le mardi XIe jour de juing l'an mil CCCLX et quatre. (Signé) MONTMIRAIL.

III

Le sellier du roi Charles V (1)

Jehan de Troyes, sellier du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de Martelet du Mesnil, premier escuier du corps du Roy nostredit seigneur, la somme de quatre cens onze frans d'or, qui deuz li estoient de fin compte fait à lui pour pluseurs selles, c'est assavoir, selles à pallefroys faites de brodeure, selles de coursier, et selles d'armes, et pour une selle de mullet ; lesqueles il a faites et livrées pour la feste et sacre dudit seigneur et pour son joyeux advenement... Fait l'an mil CCCLXIII, le jeudi XIIIe jour de juing. (Signé) J. TAVERNIEU. J. CADIN.

(1) Biblioth. Nat. Ms. fr. 26006, n° 28.

LE MOUSSE

A MADAME SOPHIE HUE

Auteur du « Livre des Mères »

I

Calme dans sa grandeur, doux dans sa majesté,
L'Océan paraissait comme un lac enchanté ;
Des aquilons fougueux l'haleine était captive ;
Le gazouillis des eaux remontait vers la rive ;
C'étaient d'un jour naissant les joyeuses rumeurs,
La voix vague de l'onde et le chant des rameurs.
Prêt à lever, pour fuir, l'encre qui mord le sable,
Un vaisseau n'attendait que le vent favorable.
La rade le tenait sur son sein endormi,
Comme un cygne bercé par les flots du Némi.
Un enfant était là : Beau, frais comme l'aurore,
Il courait, il criait sur la plage sonore,
Il contemplait l'abîme immobile et riant ;
Le désir allumait son œil impatient ;
Il entend, comme Hylas, une voix qui l'appelle :
— Viens, lui disait la mer, je suis grande et belle ;
Mon murmure est plus doux que le chant des oiseaux ;
J'ai de l'or sur mes bords, des perles dans mes eaux,

Des îles de corail dans mes déserts semées,
Et des fruits savoureux et des fleurs parfumées. —
Sa mère au cœur tremblant là venait le chercher ;
Elle eût voulu près d'elle à jamais l'attacher :
Vains efforts ! trop puissante est la voix qui l'attire,
Et, mousse, le voilà sur le pont du navire !
Il partit ! De sa mère il put se séparer
Et pourtant il pleurait en la voyant pleurer.
Ah ! prends garde : la mer aujourd'hui caressante
Se montrera demain ridée et menaçante ;
Le regard fasciné, fixé sur ce chaos,
Verra les flots blanchir et fuir devant les flots ;
Le vaisseau frémira sous leur rude secousse ;
Tu trouveras le ciel noir, l'abîme écumant ;
Il te faudra subir un commandement :

C'est bien peu, ce n'est rien qu'un pauvre petit mousse !

II

Ecolier, dont la classe est le gaillard d'avant,
Ecoute les leçons de la vague et du vent ;
Des nuages errants devine le langage ;
Marche sans trébucher en dépit du tangage ;
Sois aux ordres reçus obéissant et prompt,
Cours du pont à la vergue et de la vergue au pont.
Sois gai si tu le peux, souriant à la peine,
Souple comme un roseau, résistant comme un chêne.
L'enfant doit être un homme : ainsi qu'un vieux marin,
Qu'il montre à la tempête un visage serein.
Va donc, futur Jean-Bart, où la lame te pousse !
Un peu de chance aidant ton généreux essor,
Je vois sur ta poitrine une aiguillette d'or :

C'est bien peu, ce n'est rien qu'un pauvre petit mousse !

III

Le navire une année a battu l'Océan.
— Et Dieu sait si l'on fait du chemin dans un an !
Il a couru, tantôt sur la mer de Floride,
Parmi de chauds courants, sous un soleil torride ;
Tantôt sous un ciel gris plein de brouillards, heurtant
Le glaçon monstrueux près du pôle flottant.
La brise au port poussait, et le bon capitaine
Saluait du retour l'espérance prochaine,
Quand de sinistres feux l'horizon s'est rougi ;
Dans l'air et sur les eaux la tempête a rugi ;
Le mât plie et se rompt ; la voile est emportée ;
Tout tremble sous l'assaut d'une mer démontée.
Le navire affolé sur lui roule incertain,
Comme un buveur trop gai qui sort d'un long festin.
Blanchi d'écume, il court, il bondit sous la lame,
Environné d'éclairs qui l'inondent de flamme.
Une vague, soudain, en couvrant le vaisseau,
Prend le mousse et s'enfuit sous ce léger fardeau.
Il nage et loin du bord un démon le repousse.
Il se perd dans le sein du gouffre dévorant
Comme la fleur des monts dans les eaux du torrent.

C'est bien peu, ce n'est rien qu'un pauvre petit mousse !

IV

Bouton mort en avril, quand naissait le printemps,
On le plaint ! mais aux pleurs on donne peu d'instants.
Le vent fougueux s'est tu, l'onde redevient belle ;
Sous l'aube aux purs rayons l'Océan étincelle :

Que s'est-il donc passé ? Sur ce miroir poli,
L'enfant n'a laissé rien, pas même un léger pli.
Rien ne signalera, dans un champ d'algue verte,
La tombe du marin d'un abîme couverte.
Auprès du cher foyer où se chauffe l'aïeul
Tous les hôtes du bord vont rentrer.... hors un seul !
Une mère l'attend dans l'espérance douce :
Dieu, que deviendra-t-elle en apprenant sa mort ?
Les matelots chantaient en regagnant le port.

C'est bien peu, ce n'est rien qu'un pauvre petit mousse !

V

En regardant la mer qui menace et qui rit,
Je songe et me souviens, et mon œil s'assombrit :
Qui de nous, vainement, aux ondes infidèles
N'a d'absents bien aimés demandé des nouvelles ?
Ils s'étaient, pleins d'espoir, échappés de nos bras :
Au revoir, disaient-ils ! On ne les revit pas.
Hommes aux mâles fronts, enfants aux têtes blondes,
Ils ont pour lit, un jour, pris les vagues profondes.
Ou, pensant au pays, couché leurs membres nus
Sur un sol étranger, près de morts inconnus.
Et les soirs de Toussaint, dans l'ombre épaisse et noire
On retrouve, en priant, des pleurs pour leur mémoire !

ENVOI

Cherchez, vers crayonnés dans des heures amères,
Un poète chéri des enfants et des mères,
Il butine en chantant dans le pays d'Armor :
D'un sol toujours fécond qn'il retire un trésor.
Il tient prête —, on attend, — quand donc sera donnée
La gerbe aux blonds épis sur nos sillons glanée ?

A de pareils labeurs combien je me plairais !
« Dieux que ne suis-je assis à l'ombre des forêts ? »
Que ne puis-je, brisant des nœuds souvent perfides,
Rechercher l'herbe d'or, le gui cher aux Druides,
Compter les preux assis à la table d'Arthur,
Fuir comme un libre oiseau qui nage dans l'azur,

Franchir les monts d'Arrez, arranger en guirlande
Le lis roi des jardins et les fleurs de la lande ;
Voir, fils de vieux chanteurs, si grâce à leurs leçons,
La harpe de Merlin peut rendre encore des sons :
— Mais la tâche est ailleurs, ailleurs il faut se plaire,
Et mon esprit lassé rame sur sa galère.

F. LONGUÉCAND.

SERVICE SOLENNEL

POUR LE REPOS DE L'AME

DE MONSEIGNEUR BOUCHÉ

Mardi dernier, 17 juillet, la basilique-cathédrale de Saint-Brieuc avait de nouveau revêtu les ornements de grand deuil qu'elle portait dans la triste journée du samedi 9 juin. Un service solennel de quarantaine était célébré pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Monseigneur Eugène-Ange-Marie Bouché, en son vivant Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Comme au jour des obsèques, la vieille cathédrale était décorée de tentures noires. Disposées avec un goût parfait, elles recouvraient les piliers de la nef et les reliaient ensemble jusqu'aux arcades du chœur où elles se confondaient avec les draperies qui ornaient le pourtour de l'autel. Des écussons, suspendus à droite et à gauche, rappelaient les principaux faits de la vie de Sa Grandeur Monseigneur Bouché,

A la voûte du sanctuaire, dans le transept, était suspendue une large couronne d'où tombaient quatre longues bandes noires et blanches. Ces bandes descendaient en décrivant des courbes gracieuses et s'écartaient l'une de l'autre pour encadrer le catafalque recouvert des insignes épiscopaux.

La chapelle dédiée à saint Yves, où reposent les restes mortels du regretté prélat, avait été l'objet d'un soin spécial de la part des décorateurs. Au dessus du tombeau orné de magnifiques couronnes, étaient placées ses armes recouvertes d'un long voile de gaze noire.

Dans le sanctuaire, Son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes, présidait la cérémonie funèbre en *cappa magna,* et occupait le trône épiscopal laissé vide par la mort de Monseigneur Bouché ; à sa droite se tenait son secrétaire particulier, M. l'abbé Richard, vicaire général honoraire ; à sa gauche, M. le chanoine Mando, membre du vénérable Chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc.

Vis-à-vis du trône épiscopal, du côté de l'épître, Monseigneur Bécel, évêque de Vannes, prélat officiant, avait pris place avec M. le chanoine Limon, doyen du Chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc, faisant fonction de prêtre assistant ; M. Guérard, chanoine titulaire de la métropole de Rennes, faisant fonction de diacre, et M. l'abbé Gorel, secrétaire particulier de Monseigneur de Vannes, faisant fonction de sous-diacre.

Du côté de l'Evangile, Monseigneur Bélouino, évêque titulaire d'Hiéropolis, assisté de M. l'abbé Gancel, curé-archiprêtre de la cathédrale de Saint-Brieuc, remplissait l'office de président du chœur et récitait les prières qui terminent le nocturne.

En face, Monseigneur Lamarche, évêque de Quimper, était assisté de M. l'abbé Duhamel, curé de Vincennes, et de M. l'abbé de Penfentenyo, curé-archiprêtre de la cathédrale de Quimper. A sa gauche se trouvait Monseigneur du Marhallac'h, protonotaire apostolique, en costume de prélat romain, avec M. l'abbé Rossi, chanoine honoraire de Quimper.

Notre vénéré compatriote, Monseigneur Laouénan, archevêque de Pondichéry, retenu à Paris par l'état de sa santé, n'avait pu, malgré son grand désir, entreprendre le voyage de Paris à Saint-Brieuc pour assister à la cérémonie funèbre. Ses regrets ont été partagés par tous les assistants, qui prient Dieu de lui accorder une prompte et complète guérison.

Quant aux membres du clergé diocésain qui avaient voulu rendre ce suprême hommage à la mémoire de leur Evêque regretté, nous ne croyons pas dépasser les bornes de l'exactitude en évaluant le nombre des chanoines à soixante et celui des prêtres en habit de chœur à deux cents, sans compter les séminaristes. Beaucoup d'autres s'étaient joints au deuil et se trouvaient disséminés dans la nef principale, réservée au deuil et aux autorités. Parmi l'assistance on remarquait : MM. Gilbert, président du Tribunal de Commerce, Bernardos, premier adjoint, représentant M. le Maire de Saint-Brieuc, le vicomte de Bélizal, Garnier-Bodéléac, députés des Côtes-du-Nord, et de nombreuses notabilités.

La messe a été célébrée pontificalement par Monseigneur de Vannes. Elle a été chantée par la brillante maîtrise de la cathédrale, accompagnée sur l'orgue par M. Charles Collin, dont le merveilleux talent a su, comme toujours, faire entendre des morceaux religieux du plus saisissant effet par leur douloureuse et lugubre harmonie.

Avant l'absoute, Monseigneur d'Hiéropolis est monté en chaire et a prononcé l'oraison funèbre.

C'est d'une voix légèrement couverte par l'émotion que Sa Grandeur a retracé la vie de Monseigneur Bouché, établissant à différentes reprises un parallèle entre le vénéré défunt et Monseigneur Le Mée, de regrettée mémoire. Puis, le prenant dès l'enfance, il a fait l'historique de cette vie si pleine de témoignages d'amour pour notre chère Bretagne, si bien remplie en bonnes œuvres de toutes sortes, et dont le cours a été traversé par une carrière militaire des plus brillantes, écoulée sur les différents points du globe comme aumônier de la marine.

Saint Yves ne pouvait pas être oublié en retraçant l'existence d'un prélat qui a tant fait pour en relever le culte et glorifier le nom. En termes élevés et éloquents, l'orateur fait le panégyrique de ce saint si vénéré, si populaire en Bretagne.

Le souvenir de Monseigneur Bouché, dit Monseigneur d'Hiéropolis en terminant, sera toujours bénie par nos populations catholiques qui ont su apprécier les qualités du cœur et de l'esprit de l'évêque qu'ils pleurent, et dont, nous en avons la conviction, ils béniront la mémoire.

En honorant d'une manière si éloquente la mémoire de Monseigneur Bouché, Monseigneur d'Hiéropolis s'est honoré lui-même, et sa réputation déjà bien établie ne peut manquer de grandir encore. Le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, déjà fier de le compter au nombre de ses enfants, lui sera désormais attaché d'une façon plus étroite, s'il est possible ; car aux sentiments d'estime et d'affection s'ajouteront encore chez tous les liens de la reconnaissance.

A la suite de l'oraison funèbre, l'absoute a été donnée par Son Eminence et la cérémonie s'est ainsi terminée, laissant dans tous les cœurs, en même temps que des regrets bien légitimes, les plus douces et les plus émouvantes consolations.

Quant à nous, nous ne saurions jamais oublier l'évêque patriote, dont tous les actes ont eu pour but le relèvement, la conservation de tout ce qui touche à la patrie bretonne, patrie si chère à tous ceux qui, comme nous, voient avec tristesse disparaître tous les jours la langue de ses aïeux, ses vieilles coutumes et ses pieux usages au souffle réaliste de la civilisation moderne.

L. DE K.

ÉTUDES HISTORIQUES

—

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

AVANT LOUIS XIII

D'après un livre récent (1)

On a publié l'histoire des Parlements de Dijon, de Metz, de Rouen, de Toulouse : nous attendons encore celle du Parlement de Rennes. D'où vient ce retard dans une province comme la nôtre, où le patriotisme est ardent — quelquefois même exclusif — où n'ont jamais manqué les plumes alertes et laborieuses ? Le sujet est bien fait pour tenter un écrivain actif et sagace. Nous serions heureux de voir un homme jeune, soutenu par un zèle persévérant, s'adonner à ce travail, recueillir en Bretagne, à Paris, dans les archives particulières, les nombreux documents dont il faudrait s'entourer pour arriver à la manifestation de la vérité, les étudier, les comparer et les fondre dans un récit impartial et animé.

Nous ne prétendons pas qu'on n'ait jamais rien écrit sur notre vieux Parlement. Le dictionnaire d'Ogée, surtout dans sa nouvelle édition, et certains ouvrages illustrés dont les auteurs ont eu principalement en vue de plaire aux gens du monde, lui consacrent plus d'une page. On y trouve retracés les épisodes dramatiques — la Ligue, la révolte du papier timbré, les luttes du XVIIIe siècle, — sur lesquels MM. Ropartz, de la Borderie, Pocquet et d'autres ont d'ailleurs jeté une abondante lumière. Le rôle que le Parlement de Bretagne a joué à ces diverses époques y est retracé et apprécié. Mais ces travaux et ces mono-

(1) *Le Parlement de Bretagne après la Ligue* (1598-1610), par M. H. Carré, docteur ès-lettres, agrégé d'Histoire, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes. Paris, Quantin, 1888, in-8° de 570 pages.

graphies, auxquels nous accordons de grand cœur des éloges mérités, ne sont que des fragments. Nous espérons bien que le XIXe siècle ne se terminera pas sans nous donner tout entière l'œuvre historique que nous appelons de nos vœux.

Cependant, au lieu de déplorer une lacune inexplicable, nous serions tentés de nous en féliciter, car nous lui devons le beau volume si agréable à l'œil, d'une lecture si instructive, que M. Carré vient de consacrer à notre Parlement. Il ne l'eût peut-être pas écrit, si nous avions l'histoire complète que nous désirons, et ce serait vraiment dommage.

De temps en temps les soutenances du doctorat ès-lettres valent à la Bretagne l'honneur d'occuper d'elle les juges de Sorbonne. De savants professeurs leur soumettent des thèses nourries de faits et d'aperçus ingénieux qui prennent rang parmi les meilleurs livres d'histoire. En 1856, M. Grégoire étudiait les phases de la Ligue dans cette province ; il y a quelques années, M. Dupuy relatait les circonstances qui ont provoqué et accompli la réunion de la Bretagne à la France ; plus récemment, M. Loth s'attaquait à un problème difficile et compliqué, l'immigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle.

Cette fois, c'est un jeune maître de l'enseignement supérieur qui nous transporte à la fin du XVIe siècle pour nous faire connaître la physionomie, le fonctionnement et le rôle politique du Parlement de Rennes, pendant les douze dernières années du règne du roi Henri IV. Le livre que nous avons sous les yeux est l'étude consciencieuse de l'une des plus importantes institutions de l'ancien régime, au lendemain d'une des grandes crises qui ont mis en péril notre unité nationale. L'auteur ne pouvait choisir une époque plus intéressante. La lutte est finie : la Ligue a rendu les armes. La Bretagne épuisée a besoin de paix et de repos : il est nécessaire que l'agriculture, le commerce et l'industrie refleurissent, que les pouvoirs sociaux, longtemps ébranlés, retrouvent leur autorité, que les haines privées s'apaisent, que les familles profondément divisées se réconcilient. Le roi veut qu'une ère nouvelle commence : il offre à tous pardon et amnistie. Mais les sujets restés fidèles qui ont souffert pour son service, s'étonnent et regrettent que les rebelles échappent au châtiment, qu'ils aient le droit de reprendre ou de prendre place à côté d'eux. Il ne suffit pas d'un édit signé « *Henry* » pour

chasser les souvenirs irritants, détruire les rancunes, éteindre des passions encore enflammées. On ne décrète pas plus la pacification que la joie ou la confiance. C'est l'œuvre du temps ; en attendant, il faut vivre côte à côte, ce qui ne se fait pas sans froissements et sans heurts.

C'est à ce moment que M. Carré nous fait pénétrer dans l'intimité du Parlement, assister à sa vie de tous les jours souvent incidentée par de fâcheuses querelles. Nous voyons aux prises les « originaires » et les « non-originaires », les vieux royalistes et les anciens ligueurs. Nous apprenons en même temps comment la compagnie se recrutait, quelles étaient les attributions des divers ordres de magistrats et de leurs auxiliaires. Nous passons en revue les usages, les règlements, les privilèges et les devoirs de la magistrature : nous étudions enfin la compétence judiciaire ainsi que le rôle politique et administratif de la Cour. Voilà en quelques mots toute la matière que M. Carré a mise en œuvre et dont il a fait un livre vraiment nouveau et original. La fantaisie en est absente, car l'auteur n'a voulu puiser qu'aux sources les plus sûres, manuscrites et imprimées, n'ayant recours à celles-ci qu'à défaut de celles-là ou pour les contrôler.

Registres secrets, registres d'audience, minutes d'arrêts, délibérations des corps publics, actes paroissiaux d'état-civil, il n'a rien négligé. Pas un fait, pas une assertion à l'appui desquels il ne puisse fournir un texte authentique ou tout au moins invoquer une autorité respectable.

Ceci dit, nous offrons à nos lecteurs de faire un voyage dans le passé et d'étudier avec nous de plus près quelques points qui nous ont paru mériter plus particulièrement leur attention. Et tout d'abord remontons, comme M. Carré l'a fait lui-même, aux origines du Parlement, pour redescendre ensuite jusqu'à 1598. C'est un préliminaire indispensable grâce auquel nous entrerons de plain pied dans le sujet si largement traité par le laborieux auteur.

I

Les hommes sont ingrats, — c'est dans leur nature. Ils oublient facilement le passé : des abus qu'il eût été possible de corriger leur font perdre le souvenir des services rendus, et ils détruisent

sans pitié des institutions qu'ils ont longtemps considérées comme la sauvegarde des libertés publiques et des lois.

Qui se rappelait en 1790 que la Bretagne avait demandé avec instances la création d'un parlement souverain ? L'édit de mars 1553, qui faisait droit aux réclamations de la province, a été accueilli comme un remède à des maux sans nombre. Les Grands-Jours, créés en 1485 et réglementés à nouveau en 1495 par Charles VIII, ne s'assemblaient qu'une fois par an pendant trente-six jours : on pouvait appeler de leurs décisions au Parlement de Paris. Les procédures s'éternisaient : les familles et les fortunes souffraient, et ces souffrances étaient si notoires que l'écho des plaintes a retenti dans les motifs de l'édit d'érection : « Par le moyen de tels degrés d'appel, la suite d'une cause est « pour la vie du père et de ses enfants. »

Le nouveau Parlement composé de quatre présidents, trente-deux conseillers, deux avocats généraux et un procureur général, fut divisé en deux « séances » de chacune trois mois, l'une au trimestre d'août, tenue à Rennes, l'autre au trimestre de février, tenue à Nantes. Un roulement de vacations assura le service de la justice criminelle en attendant qu'on créât la chambre de Tournelle.

On venait de faire un grand pas ; c'était le point de départ d'un progrès qu'il serait injuste de nier. La compagnie souveraine, par la surveillance qu'elle exerça sur les tribunaux inférieurs, par l'usage qu'elle fit de son pouvoir discrétionnaire de police, par ses arrêts de règlement, par l'autorité morale de ses décisions, combattit et atténua beaucoup d'abus. Elle en laissa subsister et même en fit naître, nous aurons l'occasion de les signaler ; mais, au milieu de ces imperfections, nous voyons grandir l'idée — bien embryonnaire jusque-là — d'une justice impartiale, éclairée, dégagée des passions et des préjugés locaux.

Les conseillers du roi qui préparèrent l'édit de 1553, crurent agir politiquement en donnant une séance à Rennes et l'autre à Nantes. Des plaintes s'élevèrent : on s'aperçut que le transport des prisonniers et des archives d'une ville à l'autre coûtait fort cher ; il fallut choisir et prendre un parti. Nantes l'emporta d'abord, ce fut pour peu de temps ; quatre ans plus tard, l'édit de mars 1561 assura à la cité rivale l'honneur d'être définitivement le siège du Parlement.

Le personnel de la Cour fut l'objet de modifications successives. Trente-deux magistrats avaient d'abord paru suffisants pour l'expédition des causes ; à la fin du XVIe siècle, ils étaient environ soixante-quinze. Il est difficile de se rendre un compte exact du nombre des sièges, à cause des suppressions d'offices. Dans chaque séance, il y eut une grande chambre exclusivement chargée de juger les affaires plaidées, une chambre des enquêtes et une chambre de Tournelle ; en 1580, Henri III créa pour les deux trimestres une chambre des requêtes. Malgré tout, les affaires, qui se multipliaient, traînaient en longueur ; les justiciables faisaient entendre des doléances ; on réclamait plus de travail des magistrats. Plus d'une fois, ils siégèrent six mois au lieu de trois, et en 1600, ce qui n'était de leur part qu'une faculté, devient une obligation légale. N'anticipons pas.

M. Carré a attaché avec raison une sérieuse importance à une distinction que le roi établit dès le début entre les magistrats du Parlement, qu'il maintint soigneusement entre eux à mesure qu'il les fit plus nombreux, et qui trahit une pensée évidente de défiance à l'égard des Bretons. Henri II, dans les premières lignes de l'édit de 1553, vante « la grande fidélité, obéissance et entier devoir » que lui ont portés ses bons et loyaux sujets les gens de son pays et duché de Bretagne. Au fond, il craint les suggestions du patriotisme provincial et veut, qu'en cas de conflit, la cour de Rennes prenne résolument les intérêts de la couronne. Aussi décide-t-il, sans que rien dans les motifs explique cette demi-exclusion, que les présidents et la moitié des conseillers seront choisis parmi les « non-originaires. » Il n'est rien ordonné à l'égard du procureur général, et, malgré l'avis du Parlement de Paris, ce fut un Breton, Jacques Budes, sieur du Hirel, qui fut appelé à ces hautes fonctions. Nous nous bornons à noter cette division des magistrats en deux catégories rivales et hostiles : nous y reviendrons plus loin.

Une redoutable épreuve attendait nos seigneurs du Parlement de Rennes ; ils eurent à se prononcer pour ou contre la Ligue : leur fidélité n'hésita pas et le duc de Mercœur les compta parmi ses adversaires déclarés. Henri III vivait et les magistrats ne pouvaient, sans manquer à leur serment, reconnaître une autre autorité que la sienne.

A l'avènement de Henri IV, bien que la question religieuse

semblât dominer les consciences et rallier à la Ligue beaucoup d'hésitants, la majorité de la Cour resta fidèle au principe d'hérédité monarchique. En vain Mercœur lui enjoignit-il de se transporter à Nantes, en vain se vit-elle presque isolée en Bretagne, menacée dans son existence par la création d'un Parlement ligueur, elle persista dans son attitude, maintenant ainsi un noyau et un centre de résistance.

Pendant ce temps, une compagnie judiciaire, réunie à Nantes et formée d'un groupe de dissidents, tant originaires que non-originaires — ces derniers un peu plus nombreux — prenait le titre et entendait exercer les fonctions de Parlement de Bretagne, faisait acte de justice souveraine, recevait de nouveaux membres. C'était à s'y méprendre : mêmes officiers inférieurs, mêmes lettres de provision (émanées du duc de Mercœur), même cérémonial, mêmes formules d'arrêts, mêmes règles de procédure.

Les deux cours rivales se traitaient réciproquement de rebelles, prononçaient l'une contre l'autre des arrêts de mort, heureusement comminatoires, si bien qu'on put se demander pendant quelque temps de quel côté était l'autorité légitime. Bientôt l'abjuration de Henri IV, sans amener la dissolution de la Ligue, lui enleva beaucoup de partisans, ceux que dominait le sentiment catholique et que les intrigues politiques n'enserraient pas dans leurs nœuds. Il fallut encore au roi quatre ou cinq ans pour en finir avec ses adversaires ; l'argent eut raison des plus récalcitrants, les soumissions se succédèrent et le Parlement de Nantes disparut (1).

Des rigueurs et des représailles eussent entretenu en Bretagne un foyer d'opposition et d'inimitiés ; il fut plus habile d'oublier le passé, d'abolir les procédures commencées et d'amnistier la rébellion. Pas d'exception pour les magistrats qui avaient suivi les drapeaux du duc de Mercœur : ils obtinrent de siéger à Rennes, les uns sous condition d'un serment de fidélité, les autres — ceux qui n'appartenaient pas à la Cour avant 1590 — en vertu de lettres de provisions régulières (2). « Mais le Parlement,

(1) Il existait encore de nom en 1597. Nous trouvons dans un acte de baptême de Sainte-Radegonde de Nantes du 2 septembre 1597, Mathurin Guischard, l'un des ligueurs pourvus par le duc de Mercœur, désigné comme « conseiller « au parlement de ce pays et duché de Bretagne. »

(2) Quelques conseillers étaient morts pendant les troubles, Georges d'Aradon

animé des rancunes que la guerre civile avait fait naître, opposa une assez vive résistance quand on lui demanda d'enregistrer une foule de lettres d'abolition et d'amnistie, quand il fut mis en demeure de recevoir dans son sein les juges de Nantes, ses rivaux de la veille... Quand ce fut le tour des conseillers rebelles de prêter serment au roi, on ne put pas leur imposer la cérémonie humiliante de l'amende honorable, mais on leur fit sentir toutefois quelle distance les séparait de ceux qui avaient fait leur devoir pendant les troubles. Ils furent examinés à nouveau et ne purent prendre rang que du jour de leur nouvelle prestation de serment (1). »

M. Carré cite le texte même du procès-verbal qui relate la réception de l'un d'eux, Me Etienne Raoul. La cour l'avertit « de la faute par lui commise » et lui fait jurer « que de cœur « et d'affection, il reconnaît pour son roi et prince naturel et « légitime Henri IV, roi de France et de Navarre, » qu'il renonce « à toute ligue, serment, intelligence et association tant dedans « que dehors le royaume, contre et au préjudice de la dite « obéissance » et que dès à présent pour le cas et du jour où il s'en départira, il consent d'avance « la confiscation de ses corps « et biens (2). »

(décédé évêque de Vannes en 1596), Gabriel Bitaud et Denis Guillaubé. Deux présidents, Louis Dodieu, qui fut gratifié en 1600 d'un brevet de conseiller d'Etat, et Pierre Carpentier ne sont pas rentrés au Parlement. Ce dernier avait eu l'honneur de nommer à Sainte-Radegonde de Nantes, le 27 décembre 1595, une fille de l'avocat général Toublanc avec « très haute et très illustre princesse « Madame Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur et de Penthièvre. » Il est qualifié dans l'acte de « chevalier de l'ordre du roi et premier président « de la Cour du Parlement de Bretagne. »

Douze magistrats, Yves Toublanc, avocat général, François Becdelièvre, Jacques du Boderu, Etienne Raoul, Michel Gazet, Jean Le Levier, Jacques de Launay, Adrien Jacquelot, Claude Lasnier, Alain du Poulpry, Alain de Kermeno et Jean Lyais furent réadmis après réprimande et serment. Quatre autres, Charles d'Argentré, Jacques Vallée, Mathurin Guischard et Bernardin d'Espinoze, pourvus d'offices par le duc de Mercœur, le furent à nouveau par le roi en remplacement de conseillers décédés ou démissionnaires. Jacques de Launay eut la double qualité d'ancien membre de la Cour (reçu conseiller en 1571) et de nouveau pourvu, ayant reçu des lettres royales de provision pour un office de président à mortier dont le duc de Mercœur l'avait investi dès 1594.

(1) H. Carré, pp. 29 et 31. — Voir en outre les pages pleines d'intérêt que le même auteur a consacrées à l'amnistie de 1598. (*Annales de Bret.*, année 1886.)

(2) Registres secrets, 21 avril 1598.

Deux ans après, le roi, cédant au vœu général de la province, ordonna par l'édit de juillet 1600, que les séances seraient désormais de six mois au lieu de trois, sans d'ailleurs rien changer à l'organisation du service judiciaire ; il n'y eut, en outre, d'autre modification qu'une augmentation de gages.

C'est cette compagnie ainsi reconstituée par l'amnistie, réglementée par l'édit de 1600, dont nous allons étudier le personnel, les privilèges et les attributions.

II

M. Carré a examiné toutes les questions qui concernent le personnel du Parlement « considéré sous le double point de vue des offices qui lui furent attribués et des officiers qui remplirent ces offices. » Il a trouvé là matière aux développements les plus utiles et les plus intéressants. Nous nous y arrêterons plus longtemps.

Pour avoir le droit de siéger à la Cour, il fallait être d'origine française ou bretonne, selon que l'office que l'on avait en vue était réservé aux originaires ou aux non-originaires, acquérir cet office, obtenir des lettres de provision et se faire recevoir par la compagnie.

Distinction d'origines. — Nous savons quelle part l'édit de 1553 fait aux non-originaires dans les charges du Parlement. La royauté mettait ainsi, selon l'expression de Noël du Fail, une garnison dans la province. Les Bretons luttèrent longtemps pour restreindre le nombre de ces étrangers qui leur portaient ombrage, recevaient des gages supérieurs et occupaient à leur détriment plus de la moitié des sièges.

Pendant les troubles, la défection de Jacques de Launay, Etienne Raoul, Michel Gazet, Adrien Jacquelot et autres non-originaires, avait donné la majorité aux magistrats bretons dans le Parlement de Rennes. Ceux-ci en profitèrent pour solliciter, concurremment avec les Etats, la suppression de la distinction d'origines. Déjà auparavant, quelques originaires, en vertu de

dispenses, avaient obtenu des offices réservés aux Français (1). La guerre civile favorisa de nouvelles intrusions de ce genre, si bien qu'en 1595, les non-originaires, constatant qu'ils étaient en minorité, s'en plaignirent hautement. Leur influence leur permit d'écarter la solution radicale réclamée par les Bretons dont les efforts furent vains. Henri IV, loin de consentir à l'abolition du principe, le maintint énergiquement et le fortifia même de nouvelles dispositions.

Il est vrai de dire que la distinction d'origine qui avait eu sa raison d'être et son efficacité finit par perdre toute valeur. Tant que les séances ne les retenaient que trois mois par an en Bretagne, les non-originaires y vivaient en étrangers, n'y ayant qu'un pied-à-terre et se hâtant, après leur trimestre, de regagner leur province où les attendaient leur famille et quelquefois d'autres occupations officielles. Ils pouvaient, moyennant dispenses, cumuler avec leur siège au Parlement, une charge de lieutenant général ou de prévôt d'une juridiction royale dans leur pays, voire de président ou conseiller dans un autre Parlement, — avantage refusé à leurs collègues à qui il était naturellement interdit d'être à la fois juges de première instance et juges d'appel dans leur ressort (2).

(1) Dès 1551, des lettres du roi (9 juillet) attribuent un office de conseiller à François Calon, mais en faisant remarquer que si l'impétrant est né en Bretagne, il l'a quittée de très bonne heure, s'est fixé en Anjou, s'y est marié et y est devenu juge de la prévôté d'Angers. Plus tard on accorda des dispenses sans donner tant de raisons. En revanche, des Français avaient acquis des offices bretons : en 1558, Jacques Bouju, angevin de naissance, acquit un office de président des enquêtes, nouvellement créé et réservé aux originaires : il la transmit en 1568 à un autre étranger, Nicolas Allixant, qui la céda à un angevin, Félix Le Gras. Le même fait se produisit en 1568 pour le président Barjot, en 1569 pour le conseiller Jacques Mondin, en 1571 pour son collègue Guy de Lesrat. Il arriva pour ce dernier office qu'on ne sut plus si on devait le considérer comme breton ou français. En 1634, Claude Visdelou, qui en fut pourvu comme originaire, eut beaucoup de peine à se faire recevoir : une partie de la Cour refusa de procéder à son admission, l'office étant, suivant elle, réservé aux non-originaires. La majorité ne prit pas sur elle de trancher la question, tant elle semblait douteuse, et la soumit au roi. Celui-ci donna raison à Visdelou : la Cour résista et le récipiendaire ne fut installé qu'après un arrêt du conseil du roi et de nouvelles lettres du roi.

(2) Lors de l'érection du Parlement, les originaires durent se défaire à bref délai des charges dont ils étaient investis en Bretagne ; le conseiller Charles

La situation changea lorsque les magistrats étrangers durent passer à Rennes six mois consécutifs pour leur service. Beaucoup d'entre eux y fixèrent leur résidence ordinaire et y amenèrent leurs femmes et leurs enfants. Les acquisitions de terres et les alliances consommèrent l'acclimatation. Au XVIe siècle, la distinction d'origine supposait des mœurs, des habitudes, un esprit tout à fait distincts. Cent ans plus tard, les Descartes, les Denyau, les La Forest d'Armaillé, les Boilesve, les Hubert, les Farcy, les Jacquelot, les du Pont nous apparaissent avec une physionomie et un aspect aussi bretons que les Becdelièvre, les Berthou, les du Bouexic, les Bourgneuf, les Cornulier, les Huchet, les Huart, les Kersauzon, les Poulpiquet, les Rosnyvinen, les Talhouet, les Visdelou.

Le principe survécut cependant, et avec le principe la différence d'émoluments — deux cent cinquante livres de plus par an pour les conseillers non-originaires (1).

Acquisition de l'office. — Les charges de judicature, et pour ainsi dire tous les emplois, subissaient le régime de la vénalité. On ne devenait conseiller, avocat général ou président qu'en achetant un office, soit qu'on le levât dans les « parties casuelles » du roi, soit qu'on l'acquît d'un titulaire ou de ses héritiers, à moins d'en devenir propriétaire par donation ou testament. On n'était admis à en exercer les fonctions qu'après avoir obtenu du souverain des lettres de provision, mais il fallait justifier d'un droit de propriété.

M. Carré s'élève contre ce système et en démontre les vices. Dès le XVIe siècle, des hommes intelligents, Philippe de Béthune

Le Frère, en 1554, put, par exception, conserver un an l'office de sénéchal de Nantes. Parmi les non-originaires, autorisés à cumuler, nous citons en 1554 le premier président Baillet, président à mortier au Parlement de Paris, en 1599 Jean d'Elbène, lieutenant général à Poitiers ; la disposition des séances favorisait l'exercice de ce cumul qui a dû cesser d'exister lorsque la durée du service a été portée à six mois.

(1) Un arrêt de règlement du 21 juillet 1683 décida que la distinction d'origine serait inviolablement gardée. Par arrêt d'interprétation du 3 juin 1684, le Parlement de Bretagne attribua la qualité d'originaire à toute personne autre que les titulaires de charges françaises, établie en Bretagne pendant quarante ans, et la refusa aux Bretons sortis de Bretagne depuis plus de quarante ans. Cette règle servit à déterminer le droit d'obtenir des charges bretonnes ou françaises.

et Noël du Fail, protestaient contre ce trafic des emplois publics, qui limitant le choix du prince et lui forçant la main, pour ainsi dire, barrait le chemin à des sujets capables et honorables, au profit d'individus sans honneur et sans capacité, au grand détriment de l'Etat ou des particuliers. M. Carré admet toutefois comme nous qu'il ne s'agit pas de savoir si la vénalité des charges est condamnable en thèse, mais si à l'époque où elle est entrée dans les mœurs publiques, le mode actuel de recrutement des magistrats eût pu être appliqué ; si, en fait, malgré des abus évidents, ce système, mauvais en soi, n'a pas donné aux serviteurs de l'Etat, pour le bien général, toute la somme d'indépendance compatible avec le pouvoir absolu (1). Il faut répondre négativement à la première question, affirmativement à la seconde. La force des choses, une sorte d'instinct pratique et l'intérêt individuel ont concouru pour créer et développer un nouveau droit de propriété à l'abri duquel des milliers de familles se sont élevées et ont vécu pendant près de deux siècles et demi.

La vente des charges ne s'est pas imposée du jour au lendemain comme un fait légal et indiscutable. M. Carré aurait pu invoquer à l'appui de cette assertion quelques pièces officielles qui prouvent qu'au début le système de la vénalité se glissait timidement, furtivement. Des magistrats, pour entrer au Parlement de Bretagne, sollicitaient et obtenaient des dispenses à raison de ce qu'il y avait eu « composition » pécuniaire entre eux et leurs prédécesseurs (2). On n'était pas sûr de son droit ; on hésitait ; on voulait étayer le fait de l'autorité du roi. On n'a pas tardé à traiter ouvertement.

Permettre d'acquérir un office à beaux deniers, c'était autoriser l'acquéreur à se récupérer de ses déboursés sur son successeur ; on arrivait par là à considérer, non pas la fonction, mais la finance de l'office comme une propriété transmissible et imposable, comme une part de l'héritage du père de famille. La logique commandait d'aller jusqu'au bout : on y alla. Tout office devint une valeur frappée d'impôt, saisissable, soumise à

(1) H. Carré, p. 535.

(2) Dans les registres d'enregistrement (archives de la Cour d'Appel), nous avons relevé les lettres royales ci-après où ces dispenses sont mentionnées expressément : 28 avril 1556 (Pierre de la Chapelle), 15 novembre 1556 (Yves Parcevaulx), 6 janvier 1556 (Jean de Mezvillac), 15 janvier 1558 (Raoul Chalopin).

tous les modes de mutation, une des plus recherchées d'un patrimoine à partager. Les mesures fiscales qui les atteignirent eurent pour effet — surtout l'édit de la Paulette (1604) — de garantir et d'assurer leur conservation aux mains de ceux qui les possédaient.

L'Etat y trouva des revenus périodiques par l'établissement du « soixantième denier », et des ressources accidentelles par le « marc d'or » payables à chaque mutation, sans parler de la vente des charges tombées aux parties casuelles, faute d'avoir été consolidées après décès par l'acquit des taxes annuelles. Le souverain céda plus d'une fois à la tentation dangereuse de battre monnaie, dans les moments de détresse, en créant des offices inutiles, sachant qu'il y avait toujours des vanités empressées à les acquérir.

Jusqu'en 1604, cette propriété était restée douteuse, inquiétée. On faisait appel à la bonté du roi pour se soustraire à telle ou telle exigence, à telle ou telle forclusion. M. Carré donne sur l'état des choses à cette époque de très curieux détails. L'édit de la Paulette, très favorable aux femmes, fit des offices une véritable marchandise fort précieuse, sujette aux lois de l'offre et de la demande, qui se vendit soit à l'amiable par contrat notarié, soit en justice à la barre comme un champ ou un fonds de commerce, qu'on leva dans les parties casuelles du roi et souvent au-dessous du cours. On acheta seul ou en société une charge de conseiller, uniquement pour profiter d'une bonne occasion et dans l'espoir de la revendre avec bénéfice. Dans le courant du XVIIe siècle, lorsque les offices atteignirent la plus haute valeur, ces spéculations se firent couramment.

Il est fort difficile de déterminer le prix des charges du Parlement sous Henri IV. M. Carré a découvert dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale un manuscrit qui contient une évaluation faite en 1604 pour servir de base au soixantième denier : à la Cour de Rennes, la charge de président à mortier est estimée 27,000 livres ; une charge de conseiller 16,000, avec le titre de garde-scel 18,000, avec une commission de président des enquêtes 20,000 ; c'était sans doute la valeur moyenne des offices avant 1604 et peut-être au-dessous de la réalité. Le seul contrat antérieur à 1610 que cite M. Carré nous semble plus démonstratif : en 1609, René Martin, sieur de la Balluère, reçu en novembre

suivant, acheta l'office de conseiller de Jean d'Erbrée, au prix de 40,000 livres (1). C'était déjà un taux fort élevé (2).

Plus tard la sécurité publique bien assise, le développement du luxe et des affaires firent monter les charges de justice à Rennes à un prix exorbitant. Aux preuves fournies par M. Carré nous ajouterons deux nouveaux faits qui compléteront sa démonstration. Jean du Boisgelin, seigneur de Mesneuf, qui avait acheté en 1644 une charge de conseiller au prix de 98,000 livres, la revendit 117,000 livres en 1653, plus 500 livres de chaîne pour Mme du Boisgelin : en 1652, Françoise Trublet, veuve de René de Querguézec a vendu celle de son mari 113,000 livres (3).

Ces prix n'ont pas été dépassés, à notre connaissance. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la valeur des offices flotta entre 80,000 et 100,000 livres. Au siècle suivant, la baisse s'accentua et descendit à des chiffres modestes : ainsi en 1776, l'office de conseiller de M. de la Bourdonnaye de Montluc ne fut vendu que 27,000 livres (4).

Les charges de conseillers aux requêtes, considérées comme très inférieures aux autres, étaient payées de 30 à 60,000 livres ; en cas d'échange entre elles, la soulte atteignait 40,000 livres. On donnait, en 1625, 7,200 livres d'une commission de président des enquêtes, 18,000 en 1655. Les charges de président à mortier valaient en moyenne 150,000 livres (5). Là s'arrêtent nos renseignements : nous ne savons rien de la valeur des offices de premier président, avocat général ou procureur général.

(1) Ici une légère erreur de M. Carré. Le contrat de 1609 n'a pu être passé devant Berthelot et Mahé, qui n'ont été notaires à Rennes qu'au milieu du XVIIe siècle. C'est probablement dans un acte de famille de beaucoup postérieur rapporté par ces deux tabellions que celui de 1609 a été visé, ce qui n'enlève d'ailleurs rien de son importance au renseignement lui-même.

(2) M. Carré (p. 61, en note), pense que cette somme représenterait aujourd'hui une valeur de 200,000 francs.

(3) Les contrats d'achat et de vente de l'office de J. du Boisgelin sont aux archives de la Cour d'Appel ; quant à la vente de l'office de R. de Querguézec, nous l'avons trouvée mentionnée dans un factum judiciaire du temps.

(4) Archives du château de Laillé.

(5) Il faudrait recourir à chaque contrat pour savoir si ces chiffres représentent le produit net de la vente ou le produit brut ; dans certain cas, l'office était vendu « à simple procure », dans d'autres « lettres en main. » Dans ce dernier cas, le vendeur avait à débourser tous les droits, soit plusieurs milliers de livres.

Il y a plus d'une cause à la grande faveur dont jouirent les offices de la Cour dès 1604. Les honneurs et prérogatives y sont pour quelque chose ; le profit y est pour beaucoup. Qu'on ne s'y trompe pas, nos pères savaient calculer : lorsqu'un gentilhomme de vieille race consacrait une somme énorme à l'achat d'une charge, c'est qu'en additionnant les gages, les épices, les immunités, les exemptions de taxes de toute nature, il se rendait compte que le total représentait un intérêt rémunérateur.

Lettres de provision et réception au parlement. — La collation des offices appartenait au roi : lui seul pourvoyait ses sujets des charges qui donnaient le droit d'exercer des fonctions de judicature. C'était la chancellerie qui délivrait les lettres royales, sur le vu de quelques pièces et notamment de la quittance des droits de sceau, marc d'or et autres suivant les cas (1). Sa Majesté se contentait « du bon et louable rapport » qui lui avait été fait de la personne de son cher et bien amé Me... et de ses « sens, suffisance, loyaulté, prudhomie, littérature, expérience au fait de judicature et bonne diligence en iceluy. » Le roi déléguait à son Parlement le soin de juger l'aptitude légale et la capacité du récipiendaire. Là se jouait quelquefois une partie difficile; jusque là nulle difficulté (2).

Le nouveau pourvu, après avoir déposé ses lettres de provision dont le procureur général prenait communication, avait à justifier de sa « religion catholique, apostolique et romaine » et de son honorabilité par une information de bonne vie et mœurs, de son âge par la production d'un extrait baptismal ou par témoignages, de sa capacité par un examen.

Il y avait plus d'une coterie au Parlement de Rennes : des royalistes éprouvés voyaient de mauvais œil d'anciens ligueurs redevenir leurs collègues. A cette cause de discorde, la distinction des origines en ajoutait d'autres. Et qu'on n'oublie pas l'état

(1) La pièce principale à fournir était l'acte de démission du titulaire et de présentation de son successeur. Généralement le jour même de la signature du contrat de vente, le vendeur passait, par acte séparé, une déclaration de démission ; après décès, l'héritier présentait l'acquéreur pour l'office du défunt.

(2) Quoique généralement banales, les lettres de provision donnent souvent sur les services passés de l'impétrant, sur son état civil, sur le mode d'acquisition de l'office des détails très instructifs.

de la Bretagne de 1589 à 1598. A l'époque où nous amenons le lecteur, de 1598 à 1610, toutes les passions de la veille — des passions du XVIe siècle — bouillonnaient encore dans des âmes fières, violentes, rebelles à tout joug, ignorantes de toute courtoisie. Malheur au nouveau venu dont l'admission pouvait modifier les forces de tel ou tel parti ; ceux qui craignaient son influence s'opposaient résolûment à sa réception. Tout prétexte était bon pour écarter un adversaire futur.

M. Carré rappelle dans son livre tout un petit drame fort instructif qu'il a raconté ailleurs avec détails (1). C'est l'histoire très incidentée des résistances que dut vaincre le procureur général Jean-Jacques Le Febvre lorsqu'il se présenta pour occuper son siège. Ancien lieutenant de Nantes sous Mercœur, angevin et par conséquent étranger, appartenant à une famille de robe ancienne et considérable, il eut à lutter contre un groupe de magistrats tant originaires que non-originaires, chacun agissant en vue de ses rancunes personnelles ou de son intérêt propre. Nous indiquons seulement cet épisode : il faut le lire en entier pour comprendre toute l'énergie qui fut déployée de part et d'autre avant que force restât au bon droit et que le chef du Parquet de la Cour pût être admis à exercer ses fonctions.

D'autres récipiendaires rencontrèrent des haines ou des préventions ; aucun ne se heurta, comme Le Febvre, à une hostilité aussi déclarée.

Quand le récipiendaire ne causait aucun ombrage, l'information de bonne vie et mœurs se bornait à entendre quelques témoins, — une simple formalité.

Cette information portait-elle sur la condition sociale du nouveau pourvu ? Celui-ci avait-il à faire quelque preuve de noblesse ou de haute bourgeoisie? Aucun document ne le révèle, croyons-nous. M. Carré n'en a pas parlé. Les avocats, parmi lesquels se recrutaient la plupart des membres de la Cour, par le fait seul de leur profession, jouissaient alors de certains avantages de la classe privilégiée ; les membres des tribunaux inférieurs et les nobles d'extraction ou de date récente devaient, à plus forte raison, entrer au Parlement, sans éprouver d'opposition. Sur les listes

(1) H. CARRÉ, p. 303 : voir en outre du même auteur une étude plus développée de cet épisode dans *les Annales de Bretagne* (janvier 1887) : *Réception d'un procureur général au parlement de Bretagne* (1603).

de réception, jusqu'à 1610, on trouve une majorité de « robins » d'origine.

Les non-originaires, paraît-il, laissaient quelquefois à désirer sous le rapport de la naissance. Dans un recueil satirique de 1622, plusieurs fois réimprimé depuis, les *Caquets de l'accouchée,* l'auteur anonyme s'élève contre la prétention des apothicaires parisiens de faire de leurs enfants des membres de Cour souveraine ; il ajoute qu'on les refuse au Parlement de Paris, mais que leur refuge est le Parlement de Bretagne où on les reçoit sans difficulté. Si ce n'est pas là une boutade et s'il est vrai qu'au commencement du XVIIe siècle on ait été, à Rennes, plus facile qu'ailleurs, cela a changé. Après les grandes réformations de la noblesse qui se firent en France à partir de 1666, la Cour décida que désormais tous les récipiendaires, autres que les fils de maîtres, seraient tenus d'attacher à leur requête à fin de réception l'arrêt ou la sentence de maintenue.

Nous ne dirons qu'un mot des incapacités légales pour raison d'âge ou de parenté. Il était si facile d'avoir des dispenses grâce auxquelles des jeunes gens de vingt ans pouvaient s'asseoir sur les fleurs de lys, et de proches parents faire partie du même Parlement, et ce malgré les ordonnances, que vraisemblablement aucun récipiendaire n'a été écarté pour un de ces motifs. Les incompatibilités n'ont pas donné lieu à des discussions importantes : les magistrats étaient tenus de s'abstenir de tout trafic soit directement, soit indirectement ; les registres secrets n'ont révélé sur ce point rien qui nous permette de croire que des membres de la Cour se soient livrés à des opérations qui leur étaient interdites.

Quand un ancien membre d'une Cour souveraine requérait son admission, on ne le soumettait pas à l'épreuve d'un examen : on le présumait savant. Tous autres récipiendaires devaient prouver leur capacité. Nous croyons volontiers, avec M. Carré, qu'on se montrait fort peu sévère, puisqu'en vingt ans, de 1590 à 1610, il n'a compté que trois ajournements : Gilles de Lys et Bernardin Cador en 1596 et J. Cailleteau en 1598 ; et encore furent-ils reçus l'année d'après. L'explication d'un texte des lois romaines « à l'ouverture du livre », et quelques mots sur « les volumes des digestes et sur les pratiques » suffisaient pour qu'on prononçât le *dignus es intrare.*

L'examen subi, la cour délibérait sur la « suffisance » du récipiendaire qu'on avait invité à se retirer, et si elle le jugeait « suffisant », elle le faisait rentrer et l'admettait à prêter le « serment en tel cas requis et accoutumé ». Le nouveau magistrat prenait place et pouvait dès lors vaquer aux devoirs de sa charge.

Les membres du Parlement avaient en fait, à raison surtout du droit de propriété qui leur était reconnu sur leurs offices, le privilège de l'inamovibilité. Cependant, en droit, ils n'exerçaient leurs fonctions que sous le bon plaisir du roi : la formule des lettres de provision le disait clairement : « *tant qu'il nous plaira.* » L'autorité absolue du souverain lui permettait de suspendre ou d'interdire qui bon lui semblait, sans parler du cas d'indignité qui n'a jamais fait question à aucune époque et qui entraînait la perte de l'office. L'histoire nous a conservé le souvenir des luttes du Parlement contre la royauté et des mesures violentes prises contre des compagnies entières ou quelques-uns de leurs membres. En 1599, Henri IV frappa d'interdiction tous les magistrats du Parlement de Bretagne siégeant au trimestre d'août, qui pendant dix-huit mois restèrent en état de suspense et privés de leurs gages.

En résignant leurs fonctions, les magistrats qui avaient servi vingt ans ou à peu près obtenaient des « lettres d'honneur » qui leur maintenaient tous les honneurs, privilèges et prééminences dont ils jouissaient auparavant, avec droit d'entrée en la Cour avec « voix et opinion délibérante », selon l'ordre de réception. Les allocations pécuniaires leur étaient seules enlevées. On attachait un grand prix à l'honorariat : ce qui l'atteste, c'est le nombre des lettres d'honneur, une vingtaine, que M. Carré a pu relever de 1597 à 1610.

A côté de ces dernières, il faut citer les « lettres de rétablissement » qui autorisaient d'anciens magistrats, après résignation, à reprendre leurs fonctions pendant quelques années, lorsque la jeunesse ou la mort du résignataire les laissait vacantes : Jacques du Boderu en a usé en 1597, François du Plessis en 1603.

FRÉDÉRIC SAULNIER.

(A suivre).

HISTOIRE D'UN JOURNAL

—

LE PÈRE DUCHÊNE

De 1790 à 1887

Il existe dans la presse des feuilles célèbres, dont le titre flamboyant ou sombre nous reporte à des époques tristes ou glorieuses, et dont le nom est devenu à lui seul un drapeau.

Tel est — *le Père Duchêne* — un des journaux les plus fameux de cette grande et terrible époque qui date de 1789. De nos jours le titre d'un journal est une propriété qui se transmet par héritage ou par vente. Il n'en était pas ainsi à cette date. Quand un journal cessait de paraître, le premier venu pouvait reprendre le titre abandonné et faire revivre la feuille défunte. C'est pour cela que depuis 1789, époque de sa naissance, jusqu'au 7 frimaire an XCVI (27 novembre 1887), une durée de près d'un siècle, le *Père Duchêne,* après des éclipses plus ou moins prolongées, a reparu sur la scène politique. Nous comptons environ une douzaine d'incarnations du *Père Duchêne* dans cette longue période. Nous allons passer en revue cette lignée, et nous verrons que le premier du nom n'a point été surpassé. Comme leur aïeul, les fils ont enflé la voix et ont voulu faire peur, ils n'ont été que ridicules, et même pitoyables. C'est que les époques aussi sont différentes. Les luttes de 1789 étaient autres que celles de 1848 ou de 1888 : il fallait dans ce temps-là des armes autrement trempées que celles qui ont servi depuis ; il fallait hélas ! des armes trempées dans le sang. Ne nous plaignons donc pas si les *Pères Duchêne* contemporains ne ressemblent pas à l'ancien, et moquons-nous des myrmidons qui ont voulu reprendre cette armure. Elle n'était plus de leur temps et n'allait plus à leur taille.

Nous ne ferons pas ici l'histoire du premier *Père Duchêne*, ou journal d'Hébert. Ce titre singulier était le nom d'un marchand de fourneaux de la rue Mazarine toujours prêt à jurer à chaque mot.

M. Hatin (*Histoire de la presse*), croit qu'il n'a pas plus existé de Duchêne que de Mayeux ; que c'est un nom devenu populaire et qui fut adopté par les masses comme tant d'autres types l'ont été depuis. Duchêne était accommodé à toutes les sauces, comme Joseph Prud'-homme l'a été depuis. La colère du *Père Duchêne* — Les remontrances *bougrement* patriotiques du *Père Duchêne* avec le Pape — La grande joie du *Père Duchêne* — Les Ribotes de Jean Bart et du *Père Duchêne* — Les Vitres cassées par le *Père Duchêne,* étaient des titres à la mode d'articles de journaux, jusqu'au jour où le *Père Duchêne,* marchand de fourneaux, devint lui-même le titre d'un journal fondé par Lemaire.

Le *Père Duchêne* endossait toutes les vérités bonnes à dire, mais qu'on n'osait pas encore exprimer ouvertement, de même qu'à Rome, Pasquin et Marforio avaient le monopole de toutes les facéties populaires. Les comparses du *Père Duchêne,* ceux qui lui donnaient le plus souvent la réplique, c'étaient : la *Mère Duchêne* qui ne se gênait pas pour écrire elle aussi des lettres *bougrement* patriotiques ; le général *La Pique,* et surtout le fameux *Jean Bart.* Voici un échantillon de ce style :

« Je m'en fouts ! Liberté libertas, foutre ! dit Duchêne. — Si tu t'en fouts, je m'en contrefouts, répond Jean Bart. »

Ce Jean Bart avait des lunettes *bougrement patriotiques,* pour voir au premier coup d'œil tous les complots de l'aristocratie.

Ce furent d'abord des libelles, des publications sans lendemain, qui firent emploi de la verve b..... patriotique du *Père Duchêne.* Ces publications se distinguaient par le nom de la rue d'où elles sortaient. L'une d'elles, un *Père Duchêne* de la rue du Vieux-Colombier, portait en tête une vignette que Hébert s'appropria sans façon.

Les premières de ces publications qui prirent les allures périodiques du journal furent : — Les *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchêne,* publiées par Lemaire, et les *Grandes joies et les Grandes colères du Père Duchêne,* par Hébert.

Ce dernier se plaignait beaucoup des contrefaçons, mais Camille Desmoulins lui reprochait aussi d'avoir pillé les autres ; toujours est-il que Lemaire et Hébert se disputèrent la paternité du véritable *Père Duchêne.*

Les Lettres *bougrement patriotiques,* sont au nombre de 400. Les premières sont signées : *Le Père Duchêne fumiste ordinaire de Sa Majesté au château des Tuileries.* Du n° 6 à 400 elles sont

signées : « Le plus véritable des véritables *Père Duchêne,* marchand de fourneaux ». A partir de la 19e lettre, les titres sont surmontés d'un cartouche au milieu duquel, on lit — *Véritable Duchêne*, avec l'épigraphe : *Castigat bibendo mores.*

Lemaire remplaça les *Lettres bougrement patriotiques* intitulées aussi *véritable Duchêne* par : *la Trompette du Père Duchêne,* avec l'épigraphe : *In vino veritas.* En annonçant cette publication, il écrivait :

« Je vous renouvelle encore aujourd'hui de vouloir bien faire, entre moi et le singe ridicule et grossier qui me copie, la différence que je crois mériter, il s'intitule ordinairement : « *Les grandes colères, les grandes joies,* c'est un maroufle bon à torcher tous les c..... Comme on m'a souvent confondu avec ce sale personnage, je suis bien aise d'y revenir. »

Lemaire eut beau faire, il avait un adversaire plus fort que lui, et, malgré son énergie et son talent, sa gloire fut étouffée, suivant son expression, sous les immondices d'Hébert.

Le plus fameux des *Père Duchêne,* le type de ce genre étrange, fut le journal d'Hébert. Ce journaliste de sanglante mémoire, fut d'abord marchand de contremarques à la porte des théâtres, commerce dans lequel, au dire de Camille Desmoulins et de Robespierre, il n'apporta pas toujours la plus scrupuleuse honnêteté !

Hébert débuta par quelques brochures politiques. Dès la fin de 1790, parurent régulièrement quelques feuilles non numérotées sortant de l'imprimerie de Tremblay. A partir de 1791 ; le numérotage commença. En tête du journal était gravée une vignette représentant le Père Duchêne une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main ; sous la vignette on lisait cette légende : — « *Je suis le véritable Père Duchêne, foutre !* » qui peut être considérée comme le véritable titre ; cependant, chaque numéro avait comme sous-titre un intitulé variable, tantôt c'était : « La grande joie », tantôt : « La grande colère du *Père Duchêne.* » Au bas de la dernière page on voit deux étoiles ou croix de Malte.

Plus tard le *Père Duchêne* de la vignette apparaît encore la pipe à la bouche, mais, cette fois, il porte moustaches, deux pistolets sont passés à sa ceinture, et il brandit une hache sur la tête d'un abbé qui implore à mains jointes sa pitié. Enfin, plus tard encore, les deux étoiles sont remplacées par deux fourneaux, et chaque numéro porte la signature autographiée d'Hébert.

Telles furent les transformations de cette feuille jusqu'au moment

où elle prit sa forme définitive. On connaît ses succès révolutionnaires. Elle se tirait à 80,000 exemplaires. Le gouvernement et le ministre de la guerre en faisaient distribuer gratis 50,000 exemplaires aux armées et aux municipalités. Cet Hébert, dit Mallet du Pan, a laissé plus de deux millions. Cela donne l'idée du succès énorme de cette horrible feuille, puisque Hébert monta sur l'échafaud le 24 mars 1794 et que son journal ne datait que de la fin de 1790. Les deux tiers de la France étaient glacés de terreur au nom seul du *Père Duchêne,* mais ceux mêmes qui exécraient le plus sa doctrine, s'empressaient de demander et de lire cet obscène journal. Ils le faisaient avec ostentation, c'était une manière de se *sans-culotiser*. Ce journal était étalé sur la toilette des plus jolies femmes, dans les cabinets des savants, dans les salons des riches, et sur les comptoirs de commerce. Les modérés se rendant à leurs sièges affectaient de sourire à la lecture du *Père Duchêne*. La peur fait commettre bien des lâchetés !

Ecrit dans un langage cynique, parsemé de f... et de b..., chacun des numéros du *Père Duchêne* était précédé d'un sommaire destiné à être crié dans les rues et à piquer la curiosité !

Tous les événements, toutes les fausses nouvelles, toutes les excitations, toutes les revendications populaires, toutes les motions incendiaires et sanglantes étaient ainsi clamés parmi les foules qui, surchauffées, couraient à l'exécution des plus horribles projets, ou sommaient les pouvoirs publics de les décréter. Les plus sanglantes journées de la révolution sortirent ainsi de *la grande colère du Père Duchêne.*

Nul plus que lui n'excita la passion populaire contre les Girondins. On criait dans Paris « La grande joie du père Duchêne au sujet de la grande révolution qui vient de foutre à bas l'infâme clique des Brissotins et des Girondins, qui vont, à leur tour, siffler la linotte. »

Un autre jour on criait ses « bons avis au fonctionnaire Samson, pour qu'il graisse promptement ses poulies, afin de faire faire la bascule à ces scélérats de Girondins. »

Enfin, on cria encore « la grande joie du Père Duchêne après avoir vu la procession des Brissotins, des Girondins et des Rolandins, pour aller *jouer à la main chaude,* sur la place de la révolution. »

Quatre mois après, Hébert allait aussi jouer à la main chaude sur la même place où, suivant son exécrable jargon, il avait ressenti la plus grande de toutes ses joies, en voyant de ses propres yeux, « la tête du *Véto* femelle séparée de son foutu col de grue. »

Le journal *le Père Duchêne* d'Hébert eut 355 numéros. On ne connaît pas aujourd'hui un seul exemplaire complet de cette feuille hideuse, les numéros séparés sont aussi fort rares.

On possède 18 numéros d'une autre publication périodique d'Hébert sous ce titre : *Lettres bougrement patriotiques de la Mère Duchêne*, 1791. — C'était le même style :

« On a bougrement de peine à réformer les abus qui existaient sous l'ancien régime. La nation voudrait bien mettre de l'ordre dans son ménage, mais elle a beau lutter contre les obstacles, il y a toujours quelque bougrerie ; il se trouve toujours de ces mangeurs de peuple qui n'aiment que le gaspillage..... c'est tout comme dans ma maison, mon mari ne manque jamais de faire le lundi : — Pourquoi est-il si voisin du dimanche, me dit-il. Quand on a une fois foutu le nez dans le pot, on a bien de la peine à le quitter. — Quelquefois même le bougre de gourmand est en déroute toute la semaine ; et puis après cela, travaille pauvre bougresse, pour amasser quelques sous à tes chiens d'enfants. »

Le peuple a-t-il beaucoup changé? Hébert était mort, mais le *Père Duchêne* devait renaître plusieurs fois, et c'est à ces résurrections de la feuille célèbre que nous allons consacrer le reste de ce travail.

Dieu merci, les temps et les souffles qui avaient enfanté ce journal de sang et de boue, ne devaient pas ressusciter, et les *Père Duchêne* qui ont apparu de loin en loin, n'ont été que d'éphémères et grotesques contrefaçons du *bougre patriotique* qui faisait trembler les hommes de 93.

Sous le Directoire, pendant une recrudescence de la presse, un *Père Duchêne* reparut. Les b... et les f..., les jurons retentissants émaillèrent ses colonnes, mais les temps n'étaient plus à ces interjections révolutionnaires, *le Père Duchêne* lui-même le reconnut et simula une procédure par laquelle les pauvres b... et les pauvres f..., mandés devant le tribunal de la politesse, furent bannis à perpétuité de la République. Il fut désormais permis aux seuls porte-mousquets à poils des armées de se servir de ces b... et de ces f..., dont le gros père Duchêne écorchait les oreilles des honnêtes gens, et qui mettaient la patrie en danger.

Mais le *Père Duchêne* du Directoire, pareil à Samson quand il eut perdu sa chevelure, avait perdu toute sa force en sacrifiant ses f.... et ses b....

L'Empire vint, ce fut une autre musique. Les f... et les b... étaient

aux camps avec des porte-mousquets véritablement à poils, ils avaient abandonné la politique. L'homme qui d'ailleurs menait alors la France, n'eût pas souffert cette licence grammaticale. Quand il tomba en 1815, le peuple, aussi bien à Paris qu'en province, était las, et n'avait plus la force de sacrer ni de jurer. Aussi *Le Père Duchêne* qui reparut alors, pour disparaître aussitôt, fut-il un véritable anachronisme.

Il n'en a pas été de même en 1848 : le peuple avait repris des forces pendant la Restauration et la Monarchie de juillet. Il avait été travaillé, excité ; les classes ouvrières surtout purent croire à une aurore. La révolution nouvelle s'annonçait comme devant être faite au profit du travail et des ouvriers. On essaya de la faire sortir des allures pacifiques et modérées qu'elle semblait vouloir suivre ; on tenta de réveiller les colères populaires. *Le Père Duchêne* reparut sur la scène politique.

Chose étrange, il se passa les mêmes faits, lors de cette résurrection, qu'à l'époque de la naissance du plus ancien des *Père Duchêne*, en 1790. Plusieurs feuilles du même nom parurent simultanément, revendiquant chacune le titre de *Véritable Père Duchêne*.

Le premier en date fit paraître son premier numéro le mardi 10 avril. Il était imprimé chez Boulé, rue Coq-Héron. Il se vendit 5 centimes, et parut d'abord deux fois par semaine. Il s'intitulait :

LE PÈRE DUCHÊNE

GAZETTE DE LA RÉVOLUTION

An premier de la nouvelle République.

Avec ces mots sur la manchette de chaque côté du titre, à droite : *Indépendance, Fermeté ;* à gauche : *Vigilance, Sûreté.* Le gérant signait THUILLIER. Son bureau provisoire fut rue de Rambuteau, qui devint bientôt rue de la République. Le mois suivant le bureau définitif fut installé, 22, rue Montorgueil. Dès le second numéro, son titre fut en gothique, mais à partir du n° 5, il reprit la ronde.

Cela s'explique, il passait de l'imprimerie Boulé à l'imprimerie Bonaventure et Ducessois, quai des Grands Augustins, où on ne possédait peut-être pas de lettres gothiques. Le n° 24 accuse une modification dans la composition du titre, la qualité du papier n'est plus la même, on est revenu chez Boulé, rue Coq-Héron. Il annonçait

aussi qu'il paraîtrait trois fois par semaine, et dans le même numéro, il s'engage à paraître tous les jours, ce qu'il ne fit jamais. Tous ces faits témoignent que l'enfantement du journal fut laborieux. Nous verrons que son existence ne fut pas moins tourmentée.

La résurrection du *Père Duchêne*, le 10 avril 1848, fut un événement. Hébert allait-il lui aussi ressusciter avec ses f... et ses b..., avec ses sanglantes colères ? La rédaction de la nouvelle feuille sentit qu'il était nécessaire de calmer cette émotion qui n'aurait pas été de nature à populariser la nouvelle République. Le premier numéro contient un manifeste fort long, dont voici les principaux passages. C'est un document curieux à plus d'un titre :

Paris, 10 avril.

« CITOYENS,

« Me connaissez-vous ? Je suis le tribun dont la colère éclatait autrefois dans Paris agité, de même que le tonnerre au milieu de la tempête. Ma voix infatigable à poursuivre les ennemis de la révolution s'éteignit un jour, et..... ce fut sur l'échaffaud. En ce temps là, voyez-vous, on mourait sur l'échaffaud comme un soldat meurt sur le champ de bataille, pour la patrie ! O vous tous dont le sang a fécondé la terre républicaine, illustres martyrs, n'est-ce pas en montant les degrés de la terrible machine que vous avez mis le sceau à votre gloire immortelle ? »

Ce début n'était peut-être pas fait pour rassurer tous ceux qui ne pouvaient se décider à voir dans Hébert, le terrible substitut du procureur de la commune, un glorieux martyr. Mais continuons :

« J'ai dormi cinquante-quatre ans du sommeil de la mort. Pourquoi ai-je tressailli dans ma tombe ? Pourquoi mes débris se sont-ils rapprochés ? Pourquoi ma main si longtemps glacée et privée de mouvement, a-t-elle déchiré le linceul et soulevé la pierre sépulcrale ? D'où vient que je respire ? La trompette de l'ange a-t-elle retenti ? Non. Ce qui a retenti c'est la voix du peuple, la Marseillaise, le cri mille et mille fois répété de vive la République.

« En fallait-il plus pour opérer le miracle de ma résurrection ?

« J'accours, Citoyens, je veux assister à la régénération de ma glorieuse patrie, que dis-je..... à la régénération de tous les peuples du monde !

« Mais peut-être mon nom va-t-il réveiller toutes les haines et toutes les malédictions qui ont été le prix de la sombre ardeur avec laquelle j'ai défendu jadis la cause de la nation ; peut-être les hommes faibles et timorés verront-ils dans mon retour, celui d'une époque dont la date leur semble écrite en lettres rouges dans les pages de l'histoire.

« Qu'on se rassure, le siècle a marché, les mœurs se sont adoucies, les circonstances ne sont plus les mêmes. Je ne viens pas faire entendre le langage d'une époque que nous avons laissée bien loin derrière nous. J'exècre comme autrefois les rois, leurs partisans et les faux patriotes, mais la hache a disparu du faisceau des licteurs ; c'est le peuple qui l'en a arrachée, il pardonne à ses ennemis ; il ne veut pas souiller de leur sang la blanche tunique de la liberté..... Que la volonté du peuple soit faite ! »

Quantum mutatus ab illo ! Ainsi, plus de colères *bougrement patriotiques,* finissant par une partie de main chaude sur la place de la Révolution.

Le *Père Duchêne* promettait de lancer deux obus par semaine, deux numéros, dans le camp ennemi ; des difficultés imprévues l'en empêchèrent d'abord, le n° 2 parut le 16 avril.

Le *Père Duchêne* ne dédaigne pas la plaisanterie, il se fait adresser des sombres bords, une lettre de « Marat qui fut envoyé *ad patres* par une g... du Calvados. »

Marat au Père Duchêne :

« Cher vieux, oublions nos vieilles haines et serrons nos rangs, mille tonnerres, je suis content de te revoir, tu essuies les verres de tes lunettes, tu frottes tes yeux : hé bien ! oui c'est moi Marat, ô Viédase ! ne me reconnais-tu pas ?

« Que te dirais-je, on m'a envoyé des sombres bords (comme disait ce pauvre M. Chenier), pour savoir au juste ce que l'on fait ici. Quant à moi tu te rappelles mon histoire ; envoyé *ad patres* par les plus jolies mains du monde, je me suis marié là-bas. Oui vraiment et tu ne devinerais jamais contre qui ? — avec Charlotte Corday. — Oui, mon vieux, avec celle qui..... enfin, suffit ; cela a été sa punition et ma récompense. Je lui ai fait trois filles, elles sont parmi vous. Elles s'appellent : Liberté, Egalité, Fraternité. Nous nous aimons comme deux tourtereaux..... nous jouissons d'un bonheur inaltérable. Enfin nous faisons voir à M. Florian, que tout ce qu'il a écrit sur le tendre amour, c'est de la *gnognotte.* »

Le *Père Duchêne* fut tout d'abord une feuille gouvernementale, il soutint le gouvernement provisoire. Mais bientôt il devient morose, grincheux et n'est jamais content. Sa mauvaise humeur s'exhale dans des articles divers, — c'est surtout un dialogue entre le *Père Duchêne* et son portier, — Un accès de mauvaise humeur qui n'est pas encore un accès de colère, — Le *Père Duchêne* au peuple français, — Le *Père Duchêne* aux membres de l'Assemblée Nationale. — Le *Père Duchêne* aux réactionnaires.

Dès le n° 8 (4 mai), il éreinte le gouvernement provisoire, voit partout des conspirateurs. Après le 15 mai il écrit :

« Non, citoyens, le *Père Duchêne* n'est pas encore en prison. Ah ! par exemple, c'est bien malgré les hommes qui sont satisfaits de tout, excepté de son petit journal. Je me promenais dans les rangs de la 6e Légion, lorsque plusieurs de ces Messieurs s'écrièrent... le vieux B. sera bientôt coffré comme les autres. J'ai assisté à l'autodafé d'un grand nombre de mes nos, j'ai défendu plusieurs de mes crieurs et même de mes crieuses, j'avais pris le plus strict incognito et pour cause. »

En ce temps là un journal qui n'était content de rien, devait avoir beaucoup d'adhérents ; aussi le *Père Duchêne* peut-il annoncer dans son n° 17, 25 mai, un tirage de 55.000 exemplaires qui ne tarde pas à s'élever à 80.000.

La question brûlante des ateliers nationaux, qui devait aboutir aux sanglantes journées de Juin, devint le cheval de bataille du *Père Duchêne*, il se jeta à corps perdu dans la mêlée, et c'est dans ses bureaux, rue Montorgueil, que l'on souscrivit pour le « Banquet des travailleurs. » Les motions les plus extravagantes ou les plus dangereuses pour l'ordre public sortirent de ses colonnes. En les parcourant on est tout étonné de trouver certains noms au bas de certaines réclames. Un jour quelques citoyens demandent un forum en plein air, à l'instar de la Rome antique, et désignent la place du Louvre pour être aménagée dans ce but. Parmi les signataires on trouve le nom d'un poète et d'un académicien d'aujourd'hui, Leconte de Lisle.

Ce « Banquet du peuple, » on en parlait avec des airs mystiques. — Les travailleurs, disait le *Père Duchêne,* veulent se serrer la main, renouveler la Cène du Christ, se donner le baiser de paix, et l'on ajoutait — faire le dénombrement de leurs forces.

Le *Père Duchêne* n'avait jusqu'alors publié qu'une feuille, le 22 juin il annonçait qu'il paraîtrait en double format, mais les jour-

nées de Juin éclatèrent et le rédacteur en chef du journal compromis fut emprisonné le 4 juillet au fort de Noisy-le-Sec, et le journal supprimé par l'état de siège.

Le 13 août il reparaît, et son rédacteur envoie au journal la lettre suivante :

Le Père Duchêne à ses amis.

Du fort de Noisy-le-Sec, 12 août.

« Le *Père Duchêne* est-il mort enfin ? Non ; mais hélas ! il achève de s'user dans une casemate depuis bientôt six semaines. Pourquoi ? Il l'ignore mes enfants et l'ignorera peut-être toujours, mais prenons les faits de plus haut.

« D'abord, de mauvais plaisants prétendirent qu'il avait été fait prisonnier sur une barricade de la barrière Rochechouart et fusillé sans miséricorde. Le bonhomme s'empressa de démentir ce bruit absurde, afin que son petit neveu de la province ne se donnât pas la peine de parcourir une route de cent lieues, en croyant tomber sur une succession depuis longtemps attendue.

« Mais Mordieu ! dans cette circonstance le *Père Duchêne* agit comme un véritable enfant. Il eut été plus sage de laisser venir tous les neveux du monde, sauf à les renvoyer sans tambour ni trompette, et d'empêcher la fausse nouvelle de se répandre, car dans ce temps-ci, mieux vaut passer pour mort que pour vivant : allons plus loin, mieux vaut être mort que vivant.

« La preuve c'est que le lendemain de la rectification dans le *Constitutionnel* et les autres journaux, M. Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, faisait signifier à l'imprudent vieillard d'arrêter sur le champ la publication de sa feuille. »

Dans ce même numéro du dimanche 13 août, le vieux célébrait sa réapparition par une chanson sur l'air de *Cadet Roussel est bon enfant*, en voici trois couplets :

ENFIN ! ! !

Te Deum du Père Duchêne.

Le Père Duchêne a reparu,
J'entends dire : Qui l'aurait cru,
Parce qu'il parlait un peu cru,
Devait-on le manger tout cru ?

C'est que le vieux n'a pas d'entorse,
Mais que faire contre la force.
Ah ! Ah ! Ah ! mais vraiment,
Le Pèr' Duchêne est bon enfant.

Chacun s'alarmait sans raison,
Sur le sort du bon vieux grison.
Il est vrai qu'il est en prison,
Mais il reverra sa maison,
De salut il a plus d'une ancre.
Car il n'a pas jeté son encre.
Ah ! Ah ! Ah ! mais vraiment,
Le Pèr' Duchêne est bon enfant.

Il reverra ses bons lecteurs,
Et tout son peuple de crieurs.
Son concierge et ses rédacteurs,
De plaisir verseront des pleurs.
Ses gens dans ses mains citoyennes,
Diront tous en prenant les siennes,
Ah ! Ah ! Ah ! mais vraiment,
Le Pèr' Duchêne est bon enfant.

Cette gaieté ne dura pas longtemps. La liberté rendue à un certain nombre de journaux fut de nouveau retirée à quatre d'entre eux : *le Père Duchêne, — le Représentant du peuple, — le Lampion, la vraie République.*

Voici l'arrêté du Pouvoir exécutif en date du 21 août :

« Le conseil des ministres entendu,

« Le président du conseil chargé du Pouvoir exécutif :

« Considérant que les journaux, *le Représentant du peuple, le Père Duchêne, le Lampion* et *la vraie République,* par les doctrines qu'ils professent contre l'Etat, la famille et la propriété ; par les excitations violentes qu'ils fomentent contre la Société, les pouvoirs publics émanés de la souveraineté du peuple, contre l'armée, les garde-nationaux et même contre les personnes privées, sont de nature, s'ils étaient tolérés davantage, à faire renaître au sein de la cité, l'agitation, le désordre et la guerre ;

« Considérant que ces publications, répandues à profusion et souvent gratuitement dans les rues, sur les places, dans les ateliers et dans

l'armée, sont des instruments de guerre civile et non de liberté, a suspendu, à dater de ce jour, les journaux sus énoncés. »

Le rédacteur en chef apprit cette nouvelle au fort de Noisy-le-Sec. Malgré tout, *le Père Duchêne* termina cette incarnation par une chanson sur le cautionnement qui menaçait surtout la petite presse. La précédente chanson était intitulée *Te Deum ;* celle-ci, sur le cautionnement, avait pour épigraphe « *Oraison funèbre.* »

Je cite deux couplets seulement :

De son mince capital
Chaque jour le prolétaire,
Retranchait, pour se distraire,
Le prix d'un petit journal.
Le décret qui vient d'éclore,
Lui porte un terrible coup ;
Où trouvera-t-il encore,
La liberté pour un sou ?

Le dernier couplet est plus gai :

A quoi bon nous gendarmer
Et nous montrer indociles ?
Ce décret des moins utiles
Ne doit pas nous alarmer.
Petits et moyens grands hommes,
Journaux plus ou moins titrés,
Rions-en, fous que nous sommes,
Avant d'être tous timbrés.

Pauvre presse,
Qu'on opresse
Et persécute sans cesse.
La loi rigide maîtresse,
Te prend un cautionnement !

Ce *Père Duchêne* n'avait eu que 34 numéros.

A. COUTANCE.

(*A suivre.*)

ÉTUDES D'HISTOIRE LOCALE

LE GÉNÉRAL

D'UNE PAROISSE BRETONNE (1)

A la date du 18 mars 1736, on transcrit sur le registre une lettre du 7 du même mois par laquelle le marquis de Coëtlogon, comme patron et fondateur de l'église, ordonne au sieur de Cannon Le Vieulx, son procureur, de réunir le général, de procéder à la destitution du sacristain et à son remplacement, vu ce qui lui a été représenté sur la mauvaise conduite dudit sacristain. La transcription est accompagnée de deux signatures de notaires, il est dit que la requête a été lue au prône et soumise au général, on indique les délibérants présents, mais la signature d'aucun d'entre eux n'est apposée. Ce procès-verbal est l'œuvre de mauvais plaisants. A la suite est inscrite une délibération du général, dûment signée, qui déclare que l'insinuation ci-dessus a eu lieu sans son consentement et sans qu'aucun des délibérants qui y sont dénommés ait signé, « sauf aux intéressés à en tirer telles inductions vers la personne qui a porté la main sur le registre, par toutes les voies de droit et coutume. » Le recteur déclare de son côté qu'il ne veut pas entrer dans les discussions policières des commères, et le général enregistre un arrêt du Parlement, du 2 mai 1736, portant défense de faire aucun trouble ni violence aux délibérants de la paroisse de Mûr, sous peine de procès criminel et de dommages-intérêts. Quant aux faux commis, les inculpés sont condamnés aux frais, le jugement sera publié à l'issue de la grand'messe et inséré au registre des délibérations.

(1) Voir notre livraison de juillet 1888.

En dehors du fait singulier qu'il vise, cet arrêt nous fournit des renseignements précieux sur l'organisation et le fonctionnement du général ; il trace pour la paroisse de Mûr un véritable règlement auquel on se réfère dans la suite comme ayant force de loi. Le général doit se réunir tous les ans, afin de nommer douze délibérants, choisis parmi les anciens fabriciens qui ont rendu leurs comptes, pour composer le corps politique avec le juge loçal, le procureur fiscal et le recteur qui aura la première place, signera le premier, et opinera immédiatement avant le président, celui-ci devant opiner le dernier et recueillir les suffrages. Les délibérants nommés doivent assister à toutes les assemblées sous peine de dix livres d'amende, sauf légitime excuse insérée dans la délibération. Les absents seront remplacés par d'anciens fabriciens ayant rendu leurs comptes et payé le reliquat. Les convocations seront faites huit jours à l'avance, à l'issue de la grand'messe paroissiale. Les séances seront tenues dans la sacristie de Mûr sous la présidence du juge local ou du plus ancien marguillier délibérant. Le compte-rendu sera dressé et signé par un notaire désigné par le général. On procédera de même pour la confection des rôles.

Ajoutons que les délibérants devaient être âgés de vingt-cinq ans au moins et que les fabriciens en charge avaient, de droit, entrée au conseil pendant le temps qu'ils exerçaient leurs fonctions.

Suivant le règlement « *le général* se réunira pour nommer des délibérants qui composeront le corps politique. » Ce texte évoque à notre esprit l'idée de l'élection des délibérants par la généralité des habitants, soit au suffrage universel, soit au moyen d'une désignation arrêtée par les notables et soumise à l'acclamation du peuple. En fait les choses ne se passaient pas ainsi : les membres du corps politique désignaient leurs successeurs : souvent même ils procédaient individuellement à cette désignation et ratifiaient en corps le choix fait par chaque membre sortant, ou le modifiaient, ou maintenaient dans ses fonctions leurs collègues qui auraient dû être remplacés. Ce procédé était généralement suivi en Bretagne, nous ne voyons pas qu'il ait soulevé de protestations. Peut-être à une époque reculée, les délibérants étaient-ils nommés par

acclamation dans une réunion de tous les paroissiens, mais cet usage avait fini par tomber en désuétude. Le principe de l'intervention populaire apparaît encore d'une autre façon : on considérait la désignation arrêtée par le corps politique comme un simple projet analogue aux rapports des commissions dans nos assemblées actuelles ; les délibérations étaient publiées au prône ou à l'issue des offices ; les paroissiens ne protestant pas après lecture, leur silence s'interprétait comme approbation et tenait lieu de vote. Au fond, aujourd'hui, on procède d'une façon analogue pour l'adoption des rapports qui ne soulèvent pas de contestations. Le vote à main-levée avec contr'épreuve, au cas où les délibérants ne se donnent pas la peine de lever la main, est, avec addition d'une légère formalité, la constatation d'un acquiescement tacite. De nos jours encore nous avons remarqué que des conseils municipaux ne considéraient leurs délibérations comme définitives qu'autant qu'elles avaient été rédigées par écrit, lues et signées. Jusque là il n'y a rien d'arrêté, le vote dans la première séance n'est que l'expression d'un sentiment qui doit servir de base à la rédaction d'un projet, mais chaque conseiller est maître de sa voix jusqu'au moment définitif, au moment où il signera après lecture. Ce n'est pas seulement le procès-verbal de la séance précédente qu'on approuve quand on revient au bourg pour donner sa signature, c'est la question même qu'on examine à nouveau, on ne sera engagé qu'après avoir arrêté et signé la rédaction définitive. Souvent même, en cas de désaccord, les opposants refusent de signer le procès-verbal qui constate le sentiment de la majorité : ils considèrent que signer, c'est approuver la décision. Cette interprétation de notre organisation municipale actuelle nous paraît absolument fausse et contraire à la loi, mais elle existe en fait autour de nous ; n'est-ce pas un souvenir de l'ancienne pratique des corps politiques auxquels a succédé le conseil municipal ? Cette tradition qu'on retrouve cent ans après la disparition du général des paroisses semble indiquer que les délibérations du général ne devenaient définitives et exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation tacite de la généralité des habitants ; toutefois nous devons dire que, si cette approbation a été une formalité essentielle dans des temps plus reculés, il est certain que dans

le dernier état du droit, sauf certains cas exceptionnels, elle n'était plus exigée.

Le renouvellement des délibérants ne se faisait pas chaque année conformément aux perscriptions du règlement. Le corps politique était d'ailleurs excusable, il était difficile de trouver d'anciens fabriciens ayant rendu leurs comptes. Les fabriciens étaient assez souvent maintenus deux ans de suite dans leurs fonctions ; en outre, ils se hâtaient peu de régler leur comptabilité. Nous trouvons fréquemment des délibérations ayant pour objet de donner pouvoir à quelques notables afin de faire rentrer les reliquats dus à la paroisse, quelquefois même d'actionner en justice les retardataires. Il faut dire que les comptes étaient établis sur une feuille de timbre par un notaire. D'un autre côté, les fabriciens faisaient des avances ; leur compte comprenait presque toujours les reliquats dûs par leurs prédécesseurs. Ainsi le retard d'un seul entraînait celui de tous ses successeurs. Parfois, les comptables, se fiant sur les lenteurs des recouvrements qu'ils avaient à effectuer avant d'arrêter leur compte, et craignant de perdre les sommes qu'ils avaient touchées, plaçaient ces dernières. C'est ainsi que le 10 décembre 1756, Charles Nicol et Perrine Kerdrain, sa femme, viennent supplier les délibérants d'accepter le principal d'un constitut de 700 livres qu'ils tiennent de Julien Le Masson, fabricien de Sainte-Suzanne, qui leur a remis cette somme des deniers de la chapelle le 18 juillet 1748. Ils finissent par trouver que les arrérages s'accumulent et menacent de former une lourde charge. Julien Le Masson, présent à leur requête, reconnaît le fait, le général accepte le remboursement, sauf approbation de l'évêque de Quimper. Celui-ci, au cours de ses visites, le 26 avril 1757, reçoit une supplique de Charles Nicol et ordonne qu'il soit fait ainsi qu'il est requis. Charles Audren, fabricien de Sainte-Suzanne, nous fournit dans son compte de 1753 des renseignements sur ce constitut. Le contrat avait été reçu par Me Le Bris, notaire, le 18 juillet 1748, et garanti par hypothèque sur une tenue à domaine congéable, sise au bourg de Mûr, appartenant à Charles Nicol et Perrine Querdrain, sa femme.

Cet exemple suffirait à expliquer les difficultés rencontrées

par le général pour se recruter parmi les fabriciens non reliquataires. Aussi il n'est pas étonnant de voir le 9 janvier suivant (1757), les délibérants exposer que, pour obéir à l'arrêt du parlement inscrit au registre, ils devraient renouveler tous les ans les membres du conseil, mais que, personne ne se trouvant *en état de rentrer* dans le corps politique, on ne peut faire de changements. La situation tarda à s'améliorer. En janvier 1781, le procureur fiscal de Pontivy recommande encore aux délibérants l'observation rigoureuse des prescriptions de l'arrêt de la Cour à ce sujet : il rappelle qu'on ne doit composer le corps politique que d'anciens fabriciens ayant purgé leurs comptes, à commencer par les plus anciens, en sorte que les douze délibérants doivent être remplacés tous les ans, autant que possible, par des successeurs.

Le 18 mai 1783 Me Le Bohec, procureur fiscal, réitère les mêmes observations et demande le remplacement de deux délibérants qui n'ont pas rendu leurs comptes. Le général rencontrait souvent de vives résistances de la part des comptables et n'osait user de rigueur envers eux ; Me Le Bohec et Me Hémery, greffier, exposent dans un procès-verbal, que le 29 mai 1783, les délibérants refusent de signer le compte-rendu d'une séance ayant pour objet de constater que des comptes sont en retard et d'en activer la liquidation ; les délibérants motivent leur refus en disant qu'ils ont peur que Me Moigno, un des comptables, ne leur fasse des procès.

Le 17 décembre 1786, les délibérants, considérant que la plupart d'entr'eux ne savent lire ni écrire, chargent Joseph Le Ralle de Kerdanio et Le Denmat de Guergadic d'inspecter et vérifier les délibérations, veiller à la conduite des fabriciens. Une consultation d'avocats, annexée au registre, établit que cette mesure ne saurait être exécutée : le général ne peut continuer indéfiniment les pouvoirs des délibérants qu'il désire conserver ; on doit chaque année en changer six au moins ; on pourrait seulement demander au procureur général de laisser les personnes les plus capables assister aux séances les années où elles ne peuvent faire partie du corps politique, mais sans leur donner voix délibérative.

Le général est chargé d'établir, pour le service militaire, la liste des célibataires ayant moins de quarante ans et des

hommes mariés ayant moins de vingt ans ; de payer un chirurgien qui vient les examiner ; de fournir des miliciens au roi ; de les remplacer quand ils ont fini leur temps ; de veiller à ce que ces miliciens se présentent quand ils sont appelés ; de solder les frais de leur logement et équipement.

Quand une troupe est de passage, la paroisse doit la loger et lui fournir des voitures et attelages pour porter les bagages ; cette charge était quelquefois très lourde. Le 4 février 1785 nous voyons le général demander qu'on diminue le nombre des chevaux et voitures pour conduire les troupes, attendu la faiblesse de la paroisse.

Le grand chemin (c'était la route de Pontivy à Corlay) est entretenu par les paroissiens sous la direction d'un syndic désigné par l'intendant de la province. Le général donne son avis sur les demandes en dégrèvement formées par les prestataires. Ces deux renseignements sont fournis notamment par une délibération du 8 avril 1781, dans laquelle le général, après avoir émis son avis sur une demande de dégrèvement, réclame le changement du sieur Le Bohec, syndic, qui est allé habiter Pontivy. Son éloignement l'empêche de veiller à la confection du chemin, de faire part au général des ordonnances y relatives, de sorte que le général ne peut en avoir connaissance que tardivement et par voie indirecte, d'où il arrive souvent des inconvénients ruineux pour la paroisse.

La répartition et le recouvrement des impôts dûs au roi sont confiés au général de la paroisse ; c'est lui qui fait établir les rôles ; pour y parvenir il nomme des *égailleurs* qui sont chargés de la répartition ; les rôles sont établis par quartiers (dîmes ou frairies) ; dans chaque quartier un collecteur désigné par le général est chargé du recouvrement et émarge les rôles en traçant une croix devant chaque article à mesure qu'il est soldé.

Les mandements des fouages doivent être publiés au prône dès qu'ils sont reçus par les marguilliers ; le général doit s'assembler le même jour ou le dimanche suivant pour nommer des égailleurs. Il adjuge dans la huitaine la rédaction du rôle à celui qui demande le moins, lors même qu'il ne serait pas notaire. Le prix ne doit pas excéder cinq livres, papier compris, pour les rôles au-dessous de deux cents livres et quatre

deniers pour livre de l'excédent. Les rôles sont sur papier libre. L'égail (répartition) ne peut être fait au cabaret, mais en un lieu décent. Le rédacteur ne peut travailler qu'en présence et de l'avis des égailleurs. Chaque copie doit être signée par les égailleurs ou une personne âgée de vingt-cinq ans requise par chacun de ceux qui ne savent signer. Les sommes à recouvrer doivent être écrites en lettres. Les ratures et interlignes doivent être approuvées. Une copie est remise aux collecteurs, l'autre est déposée aux archives. Les égailleurs ne peuvent diminuer leurs impositions ni celles de leurs parents jusqu'au degré de cousins germains, sauf le cas de diminution dans leurs biens dont la preuve soit constante. La collecte est adjugée moyennant une remise de dix-huit deniers pour livre au maximum ; à défaut d'adjudicataires, le général désigne des collecteurs. On ne peut rien ajouter au rôle. Les rôles sont exécutoires de plein droit huit jours après la publication. Le collecteur rend compte au général le premier janvier. Les collecteurs peuvent payer au receveur des fouages un quart en menue monnaie ; les receveurs doivent ouvrir leur bureau de 8 heures à midi et de 2 à 6 en été, à 5 en hiver ; s'ils s'absentent, les collecteurs peuvent consigner. Les receveurs sont responsables de leurs commis et ne peuvent se faire substituer par eux qu'autant qu'ils sont agréés par la commission intermédiaire des Etats de Bretagne, et ont prêté serment.

Ces renseignements nous sont fournis par un grand nombre de délibérations, et par un extrait des registres des Etats de Bretagne du 21 mai 1767.

Le général ne se contentait pas de nommer les égailleurs, collecteurs et rédacteurs de rôles ; il s'inquiétait de leurs agissements, leur adressait des observations, et les révoquait au besoin ; ainsi, le 20 juin 1743, les délibérants déclarent avoir connaissance que le nommé Le Vieulx a fait marché avec les collecteurs de faire pour eux toute affaire, tant de deniers royaux que d'autres ; en même temps il s'est fait nommer égailleur. On ne peut admettre qu'il gère toutes les charges à la fois. En conséquence le général le révoque, le remplace par Guillaume Le Coq de Tressau, et comme le dit Le Vieulx a été ci-devant suspecté, est d'avis qu'il ne s'ingère à l'avenir de faire aucune recette des deniers publics, directement ou

indirectement. Le 8 août 1745, le général procède à une enquête sur les agissements du même Le Vieulx et de son neveu Lostys ; on établit que Me Lostys a été chargé de la rédaction du rôle à la suite d'une adjudication dans laquelle il avait promis de le faire gratis, évinçant par cette offre Me Billon qui demandait dix-huit livres pour ce service. Le procès-verbal n'indique pas quelles étaient les prétentions de Me Lostys, mais une note écrite par lui à la suite constate que, pour éviter un procès, il rend à la paroisse la somme de dix-sept livres dix-neuf sols, qui lui revenait pour la confection du rôle ; cette note laisse à penser qu'il soutenait avoir offert après l'enchère de Me Billon un rabais d'un sou et non la confection gratuite du rôle.

Le général est appelé à donner son avis sur les réclamations et demandes en réduction d'impôts ; il s'acquitte soigneusement de cette mission, et discute les dires des réclamants. Souvent il prouve qu'ils ont dissimulé une partie de leurs propriétés sur lesquelles l'impôt doit porter, et qu'au lieu de réduire leur taxe on devrait l'augmenter.

Le général s'occupe des questions relatives à l'assistance publique. En avril 1745, un nouveau-né est trouvé sous le porche, le recteur le baptise et lui donne les noms de Vincent Le Porche ; le général s'assemble, il décide que tous les paroissiens doivent contribuer à la nourriture et l'entretien de cet enfant, qui est confié à Mathurin Le Bihan, moyennant une somme de quarante-cinq livres par an ; la pension sera payée de six mois en six mois. Si l'enfant meurt entre deux échéances, l'argent reçu d'avance sera versé pour l'entretien et le luminaire de l'Eglise. Les égailleurs ordinaires répartiront la dépense entre les contribuables.

Le général est aussi chargé de faire donner des secours aux pauvres. Le 6 mai 1770, en exécution d'un arrêt du parlement rendu le 3 du même mois, il dresse la liste des pauvres de la paroisse, à laquelle on ajoutera ou ôtera dans la suite, suivant les occurrences. Ollivier Le Ralle du Pontquern et Mathurin Guillo sont chargés d'une somme de 150 livres, qu'ils emploieront dans la semaine en achat de blés, pain, farine, qui seront apportés et distribués le dimanche. Ils continueront les distributions jusqu'à concurrence de la somme reçue, et rendront

compte de l'emploi à la Pentecôte. De la Pentecôte à la Saint-Jean, Yves Le Basser et Fraboulet de Kervo seront chargés des distributions ; de la Saint-Jean à la récolte, Quitterel et Ropers recevront pour le même objet de l'argent du coffre-fort, s'il y en a, sinon on fera un emprunt. Le troisième dimanche de mai, Guillo et Le Ralle rendent compte de leur mission ; on tire des archives une somme de 225 livres qu'on remet à Le Basser et Fraboulet pour la provision des pauvres pendant trois semaines. Le 23 janvier 1785, le procureur fiscal fait recommander au général de se conformer aux ordonnances concernant les mendiants. On ne doit pas laisser mendier les vagabonds étrangers au pays ; les mendiants ont reçu ordre de se retirer dans leur paroisse natale ; les inconnus qui cherchent l'aumône prennent souvent ce prétexte pour faire des découvertes et préparer un vol. Ils sont quelquefois plus à l'aise que ceux qui font l'aumône ; en tous cas ils diminuent la part de charités qui devrait être réservée aux paroissiens malheureux. Le général ordonne des quêtes et charge Pierre Guillo de porter le plat des pauvres. Il devra plutôt se servir d'un chapeau pour exciter la charité ; ce qui sera ramassé au dit chapeau sera employé pour le soulagement des pauvres infirmes et honteux. On désigne des délégués qui, chacun dans leur quartier, examineront ponctuellement les besoins et nécessités des pauvres ; si les offrandes ne suffisent pas, on prendra telle voie qui sera vue pour y pouvoir. Quant aux autres mendiants qui ont coutume de chercher, on exhorte toute la paroisse à la charité envers des concitoyens ; on enjoint autant que possible de repousser les étrangers qui *volent* la rétribution due aux paroissiens pauvres.

Le 27 novembre 1785, en réponse à une communication de l'intendant qui conseille de faire un approvisionnement de chanvre et de lin, de le livrer aux pauvres pour le filer, le général déclare qu'il faudrait avancer une somme trop considérable, qu'on ne serait jamais remboursé.

Le 26 mars 1786, le général enregistre un arrêt du Parlement prescrivant aux paroisses de subvenir aux besoins des pauvres. Il nomme des délégués qui, conjointement avec le recteur, distribueront le blé appartenant à l'église ; les pauvres de la paroisse auront seuls droit à ces secours. Quand les blés

de Saint-Pierre seront consommés, on tirera des archives ce qu'on pourra pour la subsistance des pauvres. Le général demande qu'au prône on avertisse les pauvres étrangers de se retirer dans leurs paroisses et de ne plus mendier dans celle-ci, et qu'on invite les pauvres honteux à donner leurs noms.

Le 14 mai 1786, le général organise des ateliers de charité sur le grand chemin. Les seigneurs de Mûr, quoique n'habitant pas la paroisse, s'inquiétaient des malheureux ; ils faisaient remettre tous les ans une certaine somme au recteur pour les pauvres ; les comptes des régisseurs en font foi.

Les arrêts du Parlement qui portent règlement de police doivent être transcrits au registre des délibérations et publiés par le recteur ; parmi les arrêts de cette nature, il en est un du 16 août 1719, qui défend d'inhumer dans les églises autres personnes que celles y ayant droit dans leurs enfeux ; cette décision est motivée par la crainte des maladies contagieuses. Elle fut publiée par M. de Kerneguez, alors recteur de Mûr. M. Le Berre, son successeur, avait renouvelé plusieurs fois cette publication. Le 10 avril 1735, les enfants Labour, de Coëtnohen er Bras, protestent contre cette mesure et déclarent qu'ils ne s'y soumettront pas ; le recteur, les prêtres de la paroisse et Me Julien Lostys, ancien praticien de la juridiction de Mûr, investi des fonctions de juge en l'absence du sénéchal, leur adressent des remontrances, mais les récalcitants ne tiennent pas compte de ces avis : ils ameutent une partie de la population et, *étant autorisés d'une clameur publique audit arrêt aussi opposante,* ils continuent leurs protestations. Le recteur requiert le sergent Audren qui leur signifie l'arrêt de 1719 et leur expose que, s'ils persistent à y contrevenir, ils seront poursuivis par toutes les voies de rigueur et de justice. Malgré cette sommation ils inhument dans l'intérieur de l'église le corps de Catherine Le Drogo, leur mère, décédée la veille. L'inhumation a lieu sans le consentement ni le ministère du clergé, qui n'a cessé de s'opposer à leurs prétentions et s'est retiré après les prières et cérémonies d'usage, et quoique le recteur eût fait préparer une tombe dans le cimetière de la paroisse.

RENÉ LE CERF.

(*A suivre*).

VARIÉTÉS HISTORIQUES

—

LA TRÉMOILLE ET LAVAL-VITRÉ [1]

I

M. le duc de la Trémoille poursuit le cours des belles publications historiques, empruntées pour la plupart à ses riches archives de Thouars et si brillamment inaugurées, en 1875, par la précieuse *Correspondance de Charles VIII avec Louis de la Trémoille*, qui, entre autres mérites, nous a permis de restituer, dans leur suite logique et leur véritable caractère, les événements d'une année célèbre dans les annales de Bretagne, celle de la bataille de Saint-Aubin du Cormier : année qui malgré ce désastre ne fut sans gloire pour notre province, et qui reste surtout, pour notre histoire, féconde en enseignements mémorables. La *Revue de Bretagne,* dans le temps (en 1876), a parlé de cette belle *Correspondance,* et en a largement tiré parti.

En 1877, sous le titre de : *Chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques,* M. le duc de la Trémoille publia un magnifique volume in-folio, tout plein de documents inédits concernant les divers membres de sa famille depuis Gui VI de la Trémoille (1389), mais cette famille tient dans l'histoire de France une si grande place que la plupart de ses papiers domestiques sont des pièces historiques d'un haut intérêt. Il y en a d'ailleurs là de bien des sortes, on peut presque dire pour tous les goûts, depuis la bulle du pape Grégoire XI à Gui VI de la Trémoille (1374), la lettre de Georges de la Trémoille aux Pères du Concile de Bâle (1432), la grande lettre de Louis II de la Trémoille (*le Chevalier sans reproche*) au roi Louis XII, sur la

(1) D'après les publications de M. le duc de la Trémoille : *Chartrier de Thouars* (1877), — *Livre de comptes de Gui VI de la Trémoille* de 1395 à 1406 (1887), — *Inventaire de François de la Trémoille en 1542* (1888).

prise de Ludovic le More (9 avril 1500), ou le curieux marché passé par le même en 1519 avec Jean Claustre, tailleur d'images, pour lui faire exécuter les tombeaux de ses parents, — jusqu'à ces pièces d'un caractère plus intime, celle par exemple où Jeanne de la Trémoille, prieure des Coëts, près Nantes, sœur de ce même Louis II, le prie de lui envoyer du vin et du froment, « car le vin de ce pays-ci (dit-elle) « est si mauvais et si froid que je n'en puis boire, et même le froment « ne vaut rien » (23 août 1517) ; ou ce curieux procès-verbal (du 5 avril 1445) par lequel Marguerite d'Amboise, sœur puînée de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, fait constater authentiquement son refus d'accepter la main du fils du sire de Chaumont, et à son père, qui la presse de l'épouser, répond nettement qu'elle aime mieux ne se marier jamais, qu'elle y est toute décidée, « car la personne dudit sire ne lui est pas agréable. » Elle ne perdit pas au change : elle épousa Louis Ier de la Trémoille, elle fut mère de Louis II, le héros, le vainqueur de Saint-Aubin du Cormier, tué à Pavie en couvrant de son corps le roi François Ier ; et c'est elle qui porta chez les La Trémoille cette superbe et riche vicomté de Thouars, érigée au XVIe siècle en duché-pairie.

D'autres préfèreront peut-être cette note de marchand drapier de l'an 1509, qui donne une si belle énumération de tous les velours et satins employés à fabriquer les robes, pourpoints et « accoutrements » de Charles de la Trémoille, prince de Talmont, fils de Louis II : en fait de couleur c'est le jaune qui domine, surtout le jaune paille : « Pour « faire un prepoint (pourpoint) à armes, pour mondit seigneur, « 2 aunes de satin jaune paille à 4 livres l'aune. — Pour faire un « accoustrement à mondit seigneur, 10 aunes 1/2 veloux jaune paille, « et pour couvrir les bardes avec du drap d'or frisé, 73 livres 10 sols. » Pourtant le tailleur Guillaume le Liégeois faisait au prince un pourpoint de toile d'argent, couvert de 2 aunes 1/3 de satin blanc et bordé d'une demi-aune de velours blanc. Mais l'épée de M. de Talmont avait son fourreau couvert ou décoré de taffetas jaune (5 quarts à 25 sols l'aune), et « la queue du cheval de mondit seigneur » émergeait d'un splendide nœud de même couleur qui n'employait pas moins d'un tiers d'aune de la même étoffe.

Aimez-vous mieux des lettres de Henri IV, en voici une botte, toutes à Claude de la Trémoille. Je prends ici au hasard dans la première : « Mon cousin, si vous désirez avoir aussi bonne part à la seconde « bataille que vous avez eu à la première, il est nécessaire que vous

« vous hâtiez de vous acheminer, car j'ay avis très-certain que le duc « du Mayne (de Mayenne) commence à cheminer pour venir au « secours de Paris. La troupe qui viendra avec vous ne sera pas si « grande que je pensois ; mais quelle qu'elle soyt, vous y étant, elle « sera toujours la très-bien venue. » (30 mai 1590).

J'aurais bien envie encore de citer d'un bout à l'autre le mémoire des achats faits à Paris en 1585, par le secrétaire de la duchesse de la Trémoille pour sa fille Charlotte. Le premier article me séduit : c'est un manchon de velours vert « du plus beau et fort qui s'est pu « trouver dans Paris, » coûtant 16 livres l'aune ; « pour l'ouvrage qui « a été fait sur ce manchon *en forme de broderie imprimée,* pour y « faire *plusieurs fleurs et compartimens,* » on paya au brodeur 5 écus soleil ; « au fourreur, *qui se tient devant les Blancs-Manteaux,* « pour avoir fourré et bordé le manchon de marthe subline (martre « zibeline), 20 écus soleil ; plus pour les rubans incarnadins mis « audit manchon, la façon et garniture d'icelui, 1 écu. » Bornons-nous à ce triomphant manchon, le reste nous mènerait trop loin : d'autant que je tiens à citer encore une pièce, qui a pour moi et aura pour beaucoup d'autres un intérêt tout particulier.

Tout le monde (dans le monde lettré) connaît la *bonne Tarente,* l'amie de Mme de Sévigné ; mais personne, ou peu s'en faut, ne connaît son style et n'a vu la couleur de sa prose. Avant l'impression du *Chartrier de Thouars,* j'aurais pu retirer le « peu s'en faut, » et je pourrais bien le retirer encore, car ce splendide et monumental volume, ce recueil exquis de documents curieux et précieux, n'a pas été publié au vrai sens du mot ; il n'en a été tiré que 200 exemplaires, il n'a été ni ne sera mis en vente, il est distribué par la gracieuse munificence de l'auteur à une élite de lecteurs. Dans le nombre des élus figurent, il est vrai, les bibliothèques de quelques villes ; c'est par cette seule porte — trop étroite pour son mérite — qu'il communique avec le public — qu'on peut appeler ici en toute vérité un public choisi.

Donc en reproduisant ici les principaux passages de la lettre (unique jusqu'à présent) de la « bonne Tarente, » imprimée par M. le duc de la Trémoille dans le *Chartrier de Thouars*, nous sommes sûrs de combler de joie tous les *fidèles* de Mme de Sévigné, encore nombreux, grâce à Dieu, en France — en Bretagne surtout — malgré l'envahissement de la prose Zola et de la secte parnassienne qui tient pour une conquête admirable la suppression de la césure dans l'alexandrin, et

celle de l'entrecroisement des rimes masculines et féminines dans les vers français... Car nous en sommes là... Je reviens.

La « bonne Tarente, » Amélie ou Emilie-Elisabeth de Hesse-Cassel, était femme de Henri-Charles de la Trémoille, fils de Henri duc de la Trémoille, le premier de sa famille qui ait succédé aux seigneuries de Laval et de Vitré et soit ainsi devenu, en concurrence avec les Rohan, le président-né de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, l'un des premiers personnages de cette province. Henri-Charles ne fut jamais, lui, duc de la Trémoille ; né en 1620, il mourut en 1672, deux ans avant son père, et garda toute sa vie le titre des aînés de sa famille, celui de prince de Tarente, porté dans sa maison par Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric III, roi de Naples mort en 1504, et mère d'Anne de Laval, la trisaïeule d'Henri-Charles. C'est d'elle que les La Trémoille tiennent les droits au trône de Naples, qu'ils ont fait valoir dans tous les Congrès européens, depuis 1648 jusqu'en 1815. Nous voilà en apparence un peu loin de notre route... Patience, tout à l'heure, nous sommes rendus.

La lettre d'Emilie ou Amélie de Hesse (1), imprimée par M. le duc de la Trémoille, est incomplète ; la fin et par suite la date manquent, mais elle est certainement de 1663, et postérieure de trois mois au plus au 26 juillet 1663, date de la mort de Guillaume VI, landgrave de Hesse-Cassel (2), frère de la princesse de Tarente. Elle est écrite de Cassel où celle-ci s'était rendue un peu avant cet événement, et où elle avait mis au jour un fils, son troisième enfant, qu'elle appelle, à cause du lieu de sa naissance, son *petit Allemand,* et dont elle parle ainsi dans sa lettre :

« Mon petit Allemand se porte fort bien, grâces à Dieu. Il se fait nourrir à souhait et est gros et gras. Je voudrois qu'il fût heureusement rendu jusques à Thouars et en bonne santé ; mais nous en sommes encore bien éloignés, car nous ne saurions partir d'ici au plus tôt que

(1) Amélie-Elisabeth de Hesse-Cassel était fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, et de Amélie-Elisabeth de Hanau que les historiens du XVIIe siècle qualifient avec raison d'héroïne (voir *Art de vérifier les dates*, édit. 1787, II, 377-78 et *Dictionnaire* de Moréri, édit. 1759, V. 2e partie, p. 652 et 656). Amélie (ou Emilie) de Hesse-Cassel, née en 1626, épousa le prince de Tarente le 1er mai 1648, mourut à Francfort-sur-Mein, le 15 février 1693 (Moréri, ibid. p. 652).

(2) Voir Moréri, édition 1759, V, 2e partie, p. 652, et *Art de vérifier les dates*, édit. 1787, II, 378. Dans le *Chartrier de Thouars* (p. 165), le titre de cette lettre lui donne pour date le 23 octobre 1663.

dans un mois ou cinq semaines ; et tout ce qu'il sera capable de supporter dans la saison où nous serons lors sera le voyage de Hollande, car il n'y a nulle apparence de pouvoir mener un pauvre enfant dans le cœur de l'hiver à trois cents lieues d'ici, à l'âge de trois mois et demi : en sorte qu'il en faudra remettre la partie jusques au printemps prochain, et prier Dieu qu'il nous fasse la grâce de nous rejoindre tous en ce temps-là, dans une santé parfaite et avec toute la joye qu'on pourroit désirer.

« Pour moy, je n'en connois plus, et la perte de ce cher frère (Guillaume VI de Hesse-Cassel) m'a rendu méconnoissable à tout le monde et à moy-même. Dieu me fasse la grâce de profiter de ce rude châtiment, afin d'arrêter par là le cours de sa disgrâce (1) dont nous sommes menacés, et nous rende plus gens de bien à l'avenir. Il n'y a rien à écrire d'ici ; nous sommes mes sœurs et moy, quoiqu'en parfaite intelligence, comme si nous n'étions point ensemble, et c'est un effet de notre affliction et de notre malheur. Les tristes funérailles que j'appréhende tant, et qui seront des plus magnifiques que l'on ait jamais vu en Allemagne, se feront dans quinze jours (2).... »

Sans être celui de Mme de Sévigné, ce style a son mérite, et surtout on retrouve bien là le caractère plein de dignité, tout dévoué aux affections de famille, et quelque peu puritain, si finement peint dans les lettres de l'illustre marquise.

Ajoutons que cette bonne Tarente appartient d'une façon particulière à la Bretagne : elle était baronne de Vitré. J'insiste là-dessus, car en général les historiens, les généalogistes, les critiques enferment Henri-Charles dans sa principauté de Tarente et ne lui donnent aucun autre titre, en raison de la survie de son père. Mais ce père lui avait donné dès 1661, par avancement d'hoirie, la baronnie de Vitré, et cette année-là même, en vertu de cette donation, il présida comme baron de Vitré les Etats de Bretagne tenus à Nantes, où le roi vint en personne et pendant lesquels il fit arrêter le surintendant Fouquet. C'est le prince de Tarente lui-même qui le dit dans ses *Mémoires* (3),

(1) De sa colère.

(2) « Lettre au vicomte de Marcilli », dit le titre placé en tête de cette lettre dans le *Chartrier de Thouars* (p. 165) : probablement Claude Poulet, vicomte de Marcilli, qui s'était beaucoup distingué en 1636 au siège de Doullens, (Moréri, éd. 1759).

(3) « Le roi déclara qu'il trouvoit bon que je présidasse aux Etats prochains (ceux de 1661) en vertu de la démission que mon père m'avoit faite de la baronnie de Vitré » *(Mémoire de Henri-Charles de la Trémoille, prince de*

car il en a laissé de fort agréables, qui furent imprimés au dernier siècle, mais non, je crois, sans coupures ; et si le manuscrit ou une bonne copie s'en pouvait retrouver quelque part, M. le duc de la Trémoille — à mon humble avis — ne peut guère se dispenser de nous en donner fois ou autre une bonne et belle édition.

II

Jusqu'ici M. de la Trémoille semble se plaire à des époques plus anciennes. L'an dernier il a fait imprimer un superbe in-4° d'environ 300 pages, contenant le *Livre de comptes de Gui VI de la Trémoille et de Marie de Sully,* sa femme, se rapportant aux années 1395 à 1406.

Ce Gui VI est un des héros de la race, on l'appelait *le Vaillant chevalier*. Pendant vingt années, de 1377 à 1396, on le trouve sans cesse où il y a des coups à donner ou à recevoir pour l'honneur de la France. En 1380, il défend Troyes assiégé par les Anglais ; il marche avec Charles VI contre les Flamands, il entre le premier dans les fossés de la ville de Bourbourg assiégée. En 1383, partant pour combattre les Anglais, le roi lui confie l'oriflamme, — le drapeau de la France. En 1390, il suit Louis de Bourbon en Afrique, pour combattre les infidèles ; l'année suivante il va avec le même prince au secours des Génois. En 1392, il refuse l'épée de connétable. L'année suivante, les Hongrois attaqués par le sultan Bajazet dans les plaines de Nicopolis sont cruellement battus, et implorent contre les Musulmans l'aide de la chrétienté. Une grande expédition, composée surtout de seigneurs français, se prépare et bientôt (en 1395), sous le commandement du comte de Nevers, se dirige vers la Hongrie, puis, en 1396, se heurte contre les Turcs dans ce même champ de bataille de Nicopolis, et y subit une défaite plus complète, plus désastreuse que celle de 1393.

Gui VI de la Trémoille, on le devine, ne pouvait manquer d'être là ; fait prisonnier après des prodiges de vaillance, il va tenir prison à Brousse (1).

Tarente, Liège, 1767, in-12, p. 255). Dans son *Journal historique de Vitré* (1880), p. 539, M. l'abbé Paris-Jallobert a donné d'après le Registre des Etats de Bretagne, le texte même de cet acte de démission, qui est du 9 août 1661.

(1) Voir Moréri, édit. 1759, X, 1re partie, p. 320-321.

Sa femme s'emploie aussitôt à lui procurer sa délivrance ; des agents envoyés par elle, des amis zélés courent en Orient et apportent sa rançon ; à peine rendu à la liberté, ayant déjà pris sa route pour revenir en France par mer, il tombe malade et meurt dans l'île de Rhodes, en 1397 (1).

Le *Livre de comptes* de ce rude batailleur est fort curieux ; on y trouve, entre autres, nombres d'articles relatifs à ce « voyage d'Hongrie » qu'il allait entreprendre en 1395, — des armes d'abord, bien entendu :

« A Henry des Ours, *plattier* (c'est-à-dire fabricant d'armures formées de plates ou grandes plaques de fer), pour façon de *plates* et autres choses pour porter audit voyage ; — A Lambin Lenfant, heaumier (fabricant de heaumes ou casques), pour bacinetz, harnoiz de jambes, garde-bras et autres armures pour le voiaige dessus dit ; — A Gilet Le Clerc, haubergier (fabricant de hauberts ou cuirasses), pour un camail, une gorgerette, un gousset, tout de mail d'acier, pour Monseigneur, pour ce présent voiaige de Hongrie ; — A Thomas l'Armeurier, pour 6 aunes de canevax pour enveloper les plates, et 13 aunes d'estamine pour enveloper le harnoiz de jambes, bacinetz et autres choses pour ledit voiaige » (p. 35 et 38).

Le brave seigneur prend soin d'emmener avec lui un interprète pour communiquer, sinon avec les Turcs, du moins avec les Hongrois : « A Guillaume, *qui parle hongre,* lequel s'en va en Hongrie avec « Monseigneur » (p. 93).

Il fait aussi toute une provision de chaussures fabriquées par son « cordouannier » ordinaire, Gauthier Michaut, qui d'abord a « *semellé,* « c'est-à-dire muni de semelles) 24 paires de chausses pour Monsei- « gneur, à aller en Hongrie », et qui de plus lui a fourni pour le même voyage, « 2 paires de houseaux houssez, 8 paires de bottines « rouges et noires, 4 paires de bottines à armer, une paire de sou- « liers houssez, qui ferment à crochet sur le col du pied », etc. (p. 45).

Puis quand arrive en France la nouvelle du terrible désastre, nous voyons les amis et les messagers partir à la recherche du *Vaillant*

(1) C'est la date donnée par M. le duc de la Trémoille dans l'introduction du *Livre de comptes de 1395 à 1406*. Moréri (ibid.) dit 1398.

chevalier. C'est d'abord Guillaume Doré, l'un des clercs de Gui VI de la Trémouille, que Marie de Sully fait partir « sur voyage d'aler en « Hongrie et devers Bazat (Bajazet) en la compagnie du seigneur de « Vergy et du souverain de Flandres, qui par monseigneur de Bour- « gongne sont ordonnez d'y aler pour la délivrance de monseigneur « de Nevers, pour savoir et enquérir nouvelles de mons^r de la Tré- « moille et mons^r le Mareschal (Boucicaut). » — De même, « Pierre « Valée et Berthelemin d'Escutigny furent ordonnez d'aler à Venise « et de là à Pere (Péra) en Turquie, pour savoir nouvelles de mes- « seigneurs de la Trémoille et, s'ils ne les trouvoient, d'aler vers le « Soudan (le sultan) et partout où ils en pourroient avoir nouvelles » (p. 104 et 105).

On dit ici « *messeigneurs* de la Trémoille », parce qu'en effet Gui VI avait emmené avec lui son frère Guillaume, qui fut tué dans la bataille. — Il y aurait bien d'autres passages des plus curieux à signaler dans ce *Livre de comptes*, mais il faut nous arrêter, car il nous reste à parler de la dernière publication de M. le duc de la Trémoille : *Inventaire de François de la Trémoille, 1542, et Comptes d'Anne de Laval*, in-4° de 212 pages.

III

Louis II de la Trémoille, *le Chevalier sans reproche*, le héros de Saint-Aubin, de Fornoue, d'Agnadel, n'eut qu'un fils, Charles, qui se fit tuer avec la plus grande bravoure, en 1515, à la bataille de Marignan, à trente-un ans, avant son père, et laissa lui-même un fils, François, né à la fin de l'année 1502. Unique espoir de sa race, et d'ailleurs plein de belles qualités et de promesses de toute sorte, ce jeune homme devint le souci et l'amour de son aïeul Louis II qui, se sentant vieillir, voulut le marier de bonne heure et en bon lieu.

Il connaissait de longue date le gouverneur de Bretagne, Gui XVI de Laval, comte de Laval, baron de Vitré, etc., qui résidait d'habitude en cette dernière ville et y tenait une véritable cour de prince. Noël du Fail, en ses *Contes d'Eutrapel* (1), a tracé un pittoresque tableau du « vénérable collège » de ses malins pages. Un de ces pages,

(1) Chap. VIII, *Des pages et un capitaine*, édit. 1585, f. 40 et 41.

Jean Legay, sieur de la Bougâtrière, dans un récit encore inédit (1), nous a laissé de Gui XVI, de sa vie, de sa maison, de son caractère, de sa grande existence, un tableau développé et digne d'être publié, nous y emprunterons seulement quelques traits :

« Cet excellent et très magnifique seigneur comte de Laval, gouverneur et lieutenant général pour le roi François Ier en la royale duché de Bretaigne, tenoit une maison sumptueuse, opulente, ouverte à tous gens de bien, d'honneur et de vertu. Son naturel estoit affable, honneste et gracieux, recevant un chacun de fort bon visaige, conviant les bons personnages à le venir voir, non point seulement en ses villes et chasteaux, mais aussi suivant la cour et aux pays étranges (étrangers), où il ne vit jamais assez de courtisans, grands seigneurs et autres, à sa table, tellement que sa maison sentoit plus son hostel de prince libéral que de riche seigneur, même pour les grands personnages qu'il avoit en son état et pensionnaires, comme les seigneurs de Marcillé, de Lezay, de Boisdauphin, de Téhillac, etc. tous de son conseil, mangeant à sa table. Il avoit une trentaine d'autres gentilshommes servant par quartier, quatre de chacun état, savoir maîtres d'hôtel, pannetiers, écuyers tranchants, échansons, écuyers d'écurie et de cuisine... Un des gentilshommes de cette trentaine avoit le commandement et superintendance sur ses fauconniers, qui étoit une belle charge, car sa fauconnerie lui coûtoit bien tous les ans de sept à huit mil francs...

« Il aymoit fort les gens de robe longue et de savoir pour les loix civiles, et leur donnoit état et pensions jusque dans Paris et Rennes, et ne le vis jamais sans docteur en théologie. Il avoit quatre prestres d'ordinaire, et deux clercs de chapelle...

« De toutes sortes d'officiers (2) que l'on voit chez les princes il y en avoit à sa maison, jusques aux trompettes, hautbois, saquebutes, luths, organistes et musiciens, brodeurs, tapissiers, peintres, tout cela ne manquoit point. Il achetoit un gentilhomme ou autre homme de bon esprit ce qu'ils vouloient. Je lui vis un gentilhomme appelé M. de Vauberger, bon chevalier et fort entendu aux lettres, en telle estime de savoir que Madame la régente, mère du roi François (François Ier), l'importuna de lui bailler, le roi étant prisonnier. Un bon médecin, apotiquaire, cirurgien savant, étoient sous-rachetés et tenus d'ordinaire en grand état (3).

(1) Ce manuscrit fort curieux appartient à mon excellent ami, M. Hippolyte de la Grimaudière ; il est intitulé : *Abrégé des antiquitez, noblesses et alliances de l'illustre maison d'Espinay ;* mais il y est aussi question (on va le voir) d'autre chose que des d'Epinay.

(2) Nous dirions aujourd'hui fonctionnaires pensionnés et en titre d'office.

(3) C'est-à-dire, achetés sous main moyennant de fortes pensions.

Il avoit belle armurie à Laval et à Vitré, et deux sommeliers d'armurie d'ordinaire (1).

« Or il faut que entendiez que, si le comte de Laval étoit bien accompagné de riches et vertueux gentilshommes, la dame de son côté l'étoit pareillement bien de dames et damoiselles, femmes de la plupart de ces seigneurs susdits et de quelques autres, par exemple, une fille de Broons, de Coëtquen, de Vauclerc, du Gué, de Téhillac, de Champaigné, et tout plein de belles et honnestes damoiselles de moindre maison ; en outre, les damoiselles de ses dames et damoiselles mariées, car celles qui n'avoient damoiselles (de compagnie) avoient au moins une femme à chaperon de drap... Je me déporte de parler d'un nombre de femmes de chambre qui étoient pour la dame de Laval et pour messieurs leurs enfans, et de chambrières des damoiselles et filles. C'étoit une petite cour, à voir tout ce train. »

Jean Legay, après beaucoup d'autres détails que je suis forcé d'omettre en ce moment, explique qu'à tous les repas, dans la maison du comte de Laval, on servait jusqu'à huit tables distinctes : 1° la table du comte de Laval et des seigneurs les plus distingués ; 2° celle de la comtesse et des dames ; 3° celle des enfants du comte de Laval et des gentilshommes et demoiselles chargés de leur personne ; 4° la table des demoiselles de second ordre ; 5° celle des secrétaires, gens de conseil, médecins, musiciens ; 6° la table des fauconniers et veneurs ; 7° la table des valets de chambre et serviteurs du comte de Laval ; 8° enfin, celle des serviteurs des seigneurs, gentilshommes et officiers de sa maison.

Tout cela faisait en effet une vraie cour, tout cela nous montre dans le comte de Laval un des grands personnages du royaume ; avec cela renommé pour son esprit, sa loyauté, sa vaillance. Aussi Louis II de la Trémoille, lié avec lui de longue date, désirait vivement marier son petit-fils à la fille aînée de Gui XVI et de sa première femme, Charlotte d'Aragon, — mademoiselle Anne de Laval.

IV

On le voit assez par ce qu'il écrivait, le 16 novembre 1521 à Gui XVI : « Monsieur mon cousin, je me recommande à vous tant « comme je puys. En ensuivant le propoz que vous et moy avons eu

(1) *Armurie*, arsenal, magasin d'armes ; le *sommelier d'armurie* en était le gardien.

« ensemble, j'envoye le prince de Talmond (c'est-à-dire son petit-fils « François de la Trémoille, qui portait ce titre) vers vous, pour voir si « ma cousine vostre fille le trouvera homme pour luy faire service... « Je ne voudrois que je le vous eusse envoyé plus tost, car il s'est « trouvé à l'un des plus beaux voyages qui fut faict longtemps a, et « s'y est trouvé bien homme de poyne, et vous assure qu'il l'a aussi « bien porté qu'homme de la bande. » (*Inventaire de François de la Trémoille,* p. 186-87).

Ce « voyage » c'était la première campagne de François Ier contre Charles Quint ; où les deux rivaux se trouvèrent en face l'un de l'autre dans les Pays-Bas et où le second eût essuyé une déroute certaine si le roi de France avait voulu en croire Louis de la Trémoille (1). Ce fut là vraisemblablement les premières armes du prince de Talmont, et, d'après le témoignage de ce grand-père qui s'y connaissait, il s'y conduisit très bien. Il s'agissait maintenant d'une campagne d'un autre genre ; peut-être effrayait-elle le jeune homme plus que celle d'où il revenait ; toujours est-il que quinze jours après la lettre annonçant à Gui XVI son arrivée, il n'était pas encore parti, car le 30 novembre, le grand-père écrivait de nouveau au comte de Laval : « Monsieur mon cousin,... en ensuivant les propox que nous avons « eu ensemble, j'ay envoyé *le filz de chez nous* voir mademoiselle « vostre fille, pour voir comment ilz se trouveront l'un l'autre ; et ay « donné charge à Chazerac, Briente, et autres vous parler de cest « affaire ; je vous prie que par eux m'en mandez la volunté que « vous aurez. » (*Ibid.* p. 187).

Le « *fils de chez nous* » n'arriva à Laval que le 17 décembre suivant ; il fit bonne impression sur Gui XVI qui, trois jours après (20 décembre 1521), répondit à Louis II de la Trémoille : « Monsieur « mon cousin,... j'ay vu Monsieur le prince votre filz (petit-fils), « lequel ay trouvé si gaillard et de tant bonne sorte que — avec le « bon vouloir que avez à moy et l'honneur que m'avez fait de l'envoyer « ici — me suis mis en tel devoir que cognoestrez de ma part que je « désire vostre alliance » (*Ibid.* p. 187).

Le mariage d'Anne de Laval avec François de la Trémoille se fit à Vitré, le 23 février 1522. Trois ans après, presque jour pour jour (le 24 février 1525), François était à la bataille de Pavie avec son aïeul

(1) Voir *Art de vérifier les dates* (1787) I, 663 ; Hénault, *Abrégé de l'hist. de France* sous l'an 1521 ; Daniel, *Histoire de France* (édit. 1755) X, p. 112 ; mais Daniel met à tort cette campagne en 1522.

Louis II ; celui-ci y fut tué, François en le voulant défendre fut fait prisonnier, mais bientôt, quelques mois après, il recouvra sa liberté contre une rançon de 9.000 écus d'or. Vaillant comme tous ceux de sa race, il rechercha toutes les occasions de combattre pour la France ; non moins magnifique que brave, il fut chargé en 1539 par François Ier de recevoir à Poitiers l'empereur Charles Quint, à qui le roi avait permis de traverser la France pour aller combattre la révolte des Gantois ; il lui adressa une harangue fort bien tournée, dont l'Empereur marqua sa satisfaction. Peu de temps après il tomba malade (juin 1540, voir *Inventaire,* p. 158), et après avoir langui pendant dix-huit mois, il mourut à Thouars le 7 janvier 1542. C'est l'inventaire mobilier du château de Thouars, dressé après son décès, qui forme l'objet principal de la publication de M. le duc de la Trémoille.

Toutefois autour de ce *principal* il a mis tant d'accessoires et tant d'ingrédients des plus piquants, que je ne sais si la sauce ne finit pas valoir mieux que le poisson — qui est pourtant fort bon.

Les nombreuses lettres missives semées partout dans ce volume, les nombreux extraits de compte, de mandements, de pièces de toute sorte (jusqu'à des consultations de médecin) qui font de la *Table* un véritable recueil de documents inédits classés par ordre alphabétique des noms de personnes, tout cela, bien choisi, joliment coupé et mis en œuvre, amuse et intéresse le lecteur, par la variété même, plus peut-être que la longue liste — si variée aussi pourtant — de l'Inventaire. Il y a d'ailleurs dans les lettres missives une vraie perle, que je produirai tout à l'heure, après avoir signalé toutefois, dans l'Inventaire même, deux articles très importants pour l'histoire de l'art céramique français. Il s'agit des « deux coupes et des deux « salières *de terre de Saint-Porchaire,* » mentionnées p. 28. M. le duc de la Trémoille, frappé de cette mention, communiqua ce passage, avant l'impression, à un céramiste distingué. M. Edmond Bonaffé, et celui-ci, par une suite d'observations très justes et de déductions fort ingénieuses, est arrivé à démontrer d'une façon, à notre sens incontestable, que les célèbres pièces de céramique, dites faïences d'Henri II, et que M. Fillon avait transformées en produits d'une prétendue fabrique d'Oiron (près Thouars), sortent en réalité de la paroisse de Saint-Porchaire, qui touche la ville de Bressuire. Cela ne sort pas de la région, je le sais (1), mais voici la différence : M. Fillon avait bâti toute sa

(1) Saint-Porchaire est à 25 kilomètres environ dans l'ouest d'Oiron.

thèse sur des conjectures plus ingénieuses que solides ; une des plus fortes consistait en un prétendu *rond d'oies* figuré en relief sur l'une des pièces de cette espèce (la coupe n° 39) ; le subtil archéologue avait vu là un rébus, *Oies en rond* ou *Oies-rond,* révélant le nom du lieu de fabrication. Par malheur, quand on examine cette coupe de près, on voit que les oiseaux en question ont le cou court et le bec recourbé, deux traits qui ne permettent pas d'y reconnaître des oies ; de plus ils ne forment pas un cercle ; il n'y a donc plus ni *oies* ni *rond,* et avec ce rond qui fuit toute la théorie Fillon s'envole. — Au contraire, l'opinion qui attribue à Saint-Porchaire l'origine de cette curieuse et très artistique « vaisselle de terre » repose sur un texte précis qui, comme le démontre M. Bonaffé, ne laisse plus nulle place au doute (*Inventaire,* p. 111 à 121).

Enfin — car il faut finir — je viens à la « perle » ci-dessus annoncée, et je crois, quand on l'aura vue, qu'on ne me démentira point. C'est la lettre par laquelle François de la Trémoille, lors de son voyage à Laval en décembre 1521, après ses premières entrevues avec Anne de Laval, rend compte à son grand-père de ses sentiments et de ses impressions. Voici cette pièce où je n'ai rien changé, sauf l'orthographe de quelques mots un peu trop fantaisiste et qui, près de certains lecteurs, eût pu nuire à l'intelligence du texte :

Lettre de François de la Trémoille à son aïeul (1).

« Monseigneur, plaise vous savoir que, en ensuivant ce que me dites au partir que fis d'aveques vous et aussi ce que m'avez écrit par Chaserat, j'arrivai à Laval mardi dernier (2), là où je trouvai M. et Mme de Laval et madamoiselle leur fille. Et vous promets, Monseigneur, qu'ils m'ont fait de l'honneur et du bon traitement ce que jamais gens sauroient faire, et vous assure, Monseigneur, qu'ils ont merveilleusement grand envie que je sois leur fils.

« Et quant au regard de madamoiselle leur fille, après que j'eus parlé

(1) *Inventaire de François de la Trémoille,* p. II et III.

(2) Cette lettre est de 1521 et datée du 20 décembre. L'an 1521 ayant pour lettre dominicale F, le 1er décembre est un dimanche, le 20 un vendredi, et le mardi précédent est le 17 du mois. C'est donc le 17 décembre 1521 (comme nous l'avons dit plus haut) que François de La Trémoille arriva à Laval.

à M. et à Mme de Laval, me mis à parler à elle, et fus aveques elle deux ou trois heures, et ensemble j'ai été trois jours. Je l'ai vue en toutes sortes que j'ai pu voir, et ne faisoit-on point de difficulté de la me montrer. Et quant au personnage, elle est assez belle et a fort bonne grâce ; sa manière fort douce et fort arrêtée, fort beau corps, sans avoir tare d'être boussue, et autant obéissante à monsieur son père et madame sa belle-mère que femme que je rencontrai jamais. Et premier que lui dire ma volonté, je regardai à tout ceci ; mais je n'ai trouvé chose en elle qui ne fût fort honnête, sa parole moins égarée que femme que je vis oncques. J'ai bien regardé partout, et la trouve terriblement à ma fantaisie.

« Quand je vis qu'elle s'y adonnoit, je lui dis que je ne lui saurois celer ce qui étoit en ma fantaisie : c'est que je l'aimois bien fort, et que ne savois femme en France avec qui je véquisse plus volontiers qu'aveques elle. Je lui priai qu'elle me dît la sienne, et qu'elle me regardât bien, et qu'elle ne me dît point chose de quoi elle se voulût repentir. Elle me fit réponse qu'elle feroit ce qui plairoit à monsieur son père. Je lui répliquai cela et lui dis que ce n'étoit point parler, et quant à ce cas-là le père n'en doit avoir la connoissance. Je lui priai que à père ni à mère elle ne fût point si obéissante qu'elle ne m'en dît sa volonté, et que de moi je n'ai eu conseil qu'à ma fantaisie. Elle me répondit qu'elle se sentiroit bien heureuse d'être en ma compagnie, puisque lui faisois cet honneur que de la prendre, et qu'elle mettra si bonne peine d'obéir à celui qui l'aura qu'il devra être content d'elle.

« Après, je lui dis que nous ferions grand chère ensemble. Et vous jure ma foi, Monseigneur, que je n'en ai cru que ma fantaisie, qui s'adonne si fort à elle qu'il n'est possible de plus ; car c'est une aussi honnête femme et une des plus parfaites que je vis jamais. Je vous supplie, Monseigneur, que je l'aie, car je l'aime fort, et crois que si nous somme bientôt ensemble, que nous vous ferons ce que toujours avez tant désiré, car elle est de ma fantaisie et je suis de la sienne. Et je crois que si vous l'aviez vue, vous diligenteriez la chose, car, à mon avis, mais que la voyez, la trouverez ainsi que je le vous dis. Et si je ne pensois vivre aveques elle, je ne vous en manderois pas ce que je vous en mande.

« Je vous supplie, Monseigneur, encore un coup, qu'il ne tient à rien qui ne se fasse. Car je vous assure que ce qu'elle a dit n'a point été par son père, car elle l'a dit de naïveté, et ce que j'ai dit on ne me l'a point fait dire.

« Et quant à l'honnêteté du maître et de la maîtresse, ils en ont ce que gens en peuvent avoir, aussi tant des serviteurs que des femmes, car c'est la maison la mieux réglée que je vis jamais, qui y vont de meilleure volonté a cette affaire. Si je voulois louer tout ainsi que la

raison le veut, je ne cesserois jamais..... Ecrit à Châteaugontier, ce xxe jour de décembre (1521). Votre très-humble et très-obéissant fils,

F. DE LA TRÉMOILLE. »

Quant à « Mademoiselle » de Laval, si elle ne nous a pas laissé par écrit l'expression de ses sentiments — ce qui eût été peu convenable — ils ne différaient guère, on peut le croire, de ceux de son « futur », car trois jours après le mariage (le 27 février 1522), son père écrivait à Louis de la Trémoille : « Monsieur mon cousin, mon« sieur le prince (de Talmont, François de la Trémoille), a voulu « emmener sa femme, et n'ont pas été avec moy si longuement que « j'eusse bien voulu, car je vous assure que leur compaignie ne m'en« nuyoit pas, pour la bonne chère que leur voyais faire ensemble, « car *l'un ni l'autre ne portoient visages de repentis* » (Ibid. p. 187-188).

Que pouvait-il venir d'un tel mariage, sinon — comme disent les vieux contes — « beaucoup d'enfants » ? Il en vint onze en effet, et sur lesquels la table de l'*Inventaire* nous donne quantité de détails intéressants. — Et nous, pour le bien des études historiques, pour le plaisir de tous ceux qui s'en occupent, pour le plus grand régal des bibliophiles présents et à venir (1), que pouvons-nous désirer de mieux, sinon que M. le duc de la Trémoille égale au moins et dépasse s'il se peut, par le nombre de ses belles et curieuses publications, celui des enfants d'Anne de Laval et *du fils de chez nous ?*

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) Toutes les publications de M. le duc de la Trémoille, imprimées à Nantes, chez M. Emile Grimaud, sont de belles œuvres typographiques, et ce qui est incomparable, c'est le papier que M. de la Trémoille fait fabriquer tout spécialement pour ses livres.

RÉCITS ET NOUVELLES

—

INCONSOLABLE !

I

Ce fut une grande rumeur dans le bourg d'Erquy, quand le glas funèbre résonnant dans le silence d'une belle après-midi de mai, annonça la mort de Françoise Le Floch. Les femmes de pêcheurs qui raccommodaient des filets au devant des portes, interrompirent leur travail.

— C'est le glas de Fanchon, dit l'une.

— Pauvre Françoise, répondit une autre, elle a fait son purgatoire sur la terre, et si le bon Dieu est juste, elle ira ben sûr tout droit en paradis.

— Dieu lui fasse paix, murmurèrent en se signant dévotement toutes les pêcheuses.

Ces quelques paroles d'adieu données à la mémoire de Françoise Le Floch, le cercle des commères se rapprocha curieusement.

— Dites donc, commença une première, savoir si son coquin de mari aura du chagrin.

— Lui du chagrin ? Faudrait voir çà, continua une seconde, ce serait donc de dépit de ne plus pouvoir battre la malheureuse Fanchon.

— Dites, la piler, Madame Nicolas, oui, la piler...

— Pristi ! cria une grosse commère en brandissant un poing énorme, dire qu'il y a des créatures du bon Dieu à souffrir tant... Ah ! si mon homme avait jamais montré les dents...

Un geste amplement explicatif finit la phrase, aussi tout le cercle en chœur, saisi d'un pieux respect, murmura : « Vous, la Marmillon, c'est différent. »

Et la conversation, ainsi commencée, continua jusqu'à l'heure de l'*Angelus,* chacune tenant à dire son mot, à fournir un détail, à

raconter quelque vilenie dont le mari de Fanchon s'était rendu coupable.

*
* *

Il n'avait pas les sympathies du sexe faible, le malheureux Yves Le Floch ; à la vérité il s'en moquait un peu.

C'était cependant un rude gaillard : brave à la mer, marin habile, sortant par le beau et le mauvais temps, dans son petit bateau qu'il avait baptisé — amère ironie ! — du nom de sa femme : la *Belle Françoise*. Quand les douaniers de service voyaient l'embarcation filer sous le vent, toutes voiles dehors, ils se disaient entre eux : « Brigand, canaille ! Bien sûr, il va encore faire de la contrebande. »

Yves avait cette détestable réputation ; on ne le disait pas trop haut dans le pays, le gaillard avait la main leste, c'était connu.

Au reste la contrebande n'est considérée le long de la côte que comme un beau tour joué aux douaniers, c'est-à-dire au fisc. En définitive on ne fait tort à personne, on vole le gouvernement, voilà tout : ça ce n'est pas voler, le gouvernement ne nous vole-t-il pas tous les jours, lui ?... Chacun son tour, à bon chat, bon rat.

Avec ce raisonnement très simple et d'une logique écrasante, Yves Le Floch, la conscience tranquille, continuait à battre sa moitié et à voler le gouvernement : deux choses qu'il menait de front et dont il s'acquittait à merveille. Car c'était un malin que le patron de la *Belle Françoise* : malgré les pièges, les traquenards astucieux, que M. le capitaine des douanes, en personne, s'il vous plaît, n'avait pas dédaigné de lui tendre, notre homme s'en était toujours tiré les braies nettes. Bien mieux, on racontait, en riant, que le lendemain d'une nuit passée par M. le capitaine des douanes, caché dans une excavation de rocher pour surprendre le pêcheur, Yves pour le remercier de sa sollicitude, lui avait envoyé une boîte d'excellents cigares de la Havane, absolument vierge de tous les timbres aux armes de la République française, timbres dont l'administration des contributions indirectes se montre pourtant si prodigue.

Donc, bien que tout le personnel administratif, — et Dieu sait s'il est nombreux, — eût la conviction qu'Yves Le Floch pratiquait la contrebande, les preuves matérielles manquant, on était obligé de se renfermer dans un silence prudent. Deux ou trois perquisitions faites

au logis du pêcheur n'avaient abouti qu'à la saisie... d'un filet dont les mailles n'avaient pas les dimensions légales...

*
* *

Quand Yves Le Floch eut reçu le dernier soupir de son infortunée Françoise, il resta un moment décontenancé et tout songeur. En face de ce cadavre qui lui rappelait cette vie à deux si dure, si insupportable, il sentit comme un remords lui étreindre le cœur. « Au fait, se dit-il en guise de consolation, elle sera, ma foi, aussi bien là-haut. » Ce fut toute l'oraison funèbre de la pauvre femme.

Après quoi Yves alluma tranquillement sa pipe, s'assit sur un escabeau et se mit à réfléchir.

Ces réflexions durent être bien sérieuses, bien graves, car lorsqu'il sortit de sa rêverie, il jeta sur la morte un long regard : et dans ce regard, il y avait quelque chose d'indéfinissable, comme une larme, un sentiment ému, une vague caresse d'attendrissement.

Laissant la maison aux voisines empressées à rendre les derniers devoirs à la morte, Yves se rendit chez le menuisier, commanda un cercueil dont il donna lui-même les dimensions, puis s'en alla faire un tour de grève.

Le jour de l'enterrement, il ne laissa à personne le soin de s'occuper du cadavre de sa femme. Il renvoya tout le monde, et seul dans la chambre, face à face avec sa douleur, il voulut pieusement clouer lui-même le cercueil... Dessus, il posa une couronne de bluets et d'aubépine, faite de ses propres mains. La mine attristée, il suivit dévotement le cortège que conduisait tout le clergé d'Erquy dans ses plus beaux ornements. Yves avait fait les choses grandement : les enfants de chœur assistaient avec leurs robes violettes, et Apollinaire Hagand, le fils du bedeau, accompagnait les chants liturgiques sur le *serpent* (1), dont les fidèles ne goûtaient habituellement les suaves harmonies que les dimanches et les fêtes carillonnées.

Après l'enterrement, Yves rentra chez lui, et de la journée ne mit le pied dehors. Le lendemain, les voisins le virent, avec étonnement,

(1) Nom donné dans les campagnes à l'ophicléide qui sert à accompagner le chant au lutrin.

travailler dans son jardin, relevant les plates-bandes, dont la terre n'avait depuis longtemps été remuée. Il leur expliqua : C'était de la graine de choux, de biens beaux choux..., il voulait voir si l'air de la mer leur ferait du mal... le jardinier du château lui avait donné la graine...

Les habitants d'Erquy n'en revenaient pas de voir les frais faits par le marin pour l'enterrement de Fanchon. Pendant quelques jours on en glosa : « Après tout, ce sont les derniers, » dit-on. On commençait à oublier la pauvre Françoise et son enterrement, quand soudain un bruit étrange, étonnant, courut dans le bourg. D'abord on crut à une mauvaise plaisanterie, à une lugubre fumisterie ; il fallut bien enfin se rendre à l'évidence : Yves Le Floch faisait édifier une belle tombe à sa femme. La nouvelle parut à tous si invraisemblable que plusieurs personnes se rendirent curieusement au cimetière. C'était vrai, Yves était là, donnant des ordres à des maçons qu'il avait fait venir de Lamballe, surveillant la construction d'un mausolée en granit dont on voyait les matériaux épars dans les allées.

Pour le coup, la stupeur fut générale, c'était renversant : chacun cherchait une explication, personne ne comprenait. Enfin, après bien des discussions laborieuses, on échafauda de toutes pièces une histoire des plus simples, et on se racontait bien bas, en se signant, qu'un soir, Yves étant à la mer, sa femme lui était apparue menaçante sur la crête des vagues, et lui avait fait jurer de lui élever ce tombeau, comme réparation, dans la mesure du possible, aux tourments qu'il lui avait causés pendant son ménage. Yves, directement interrogé par Apollinaire, le fils du bedeau, qui outre sa profession de serpent, grattait du papier timbré chez le notaire, et passait, en conséquence, pour un peu *clerc* en toute matière, Yves ne contredit point cette explication, et ce fut avec des larmes dans la voix qu'il dit : « Ma pauvre femme... c'est vrai, j'ai eu tort, mais enfin le bon Dieu est si bon, si bon, et puis ce tombeau m'a coûté les yeux de la tête. » M. le curé, lui-même, à qui on avait demandé son avis sur cette apparition miraculeuse, après avoir essuyé les verres de ses lunettes, ce qui dénotait chez lui l'indice d'un grand embarras, avait murmuré : « Que voulez-vous ? les voies de Dieu sont insondables... A celui qui aura beaucoup pleuré, il sera beaucoup pardonné. »

Et tout doucement, le plus naturellement du monde, cette opinion, faisant son petit bonhomme de chemin, trouva créance parmi les

bonnes âmes du pays. Le dimanche, après les vêpres, les gens de Plurien, du Port-Aladuc venaient en se promenant, admirer le tombeau que la piété conjugale d'Yves Le Floch avait élevé à la mémoire de

« *Douce et sainte femme*

DAME FRANÇOISE LE FLOCH,

décédée dans sa 35e année, en la paroisse d'Erquy. »

Requiescat in pace !

*
* *

Yves avait repris la mer : la *Belle Françoise,* coquettement parée, courait comme une mouette légère sur les lames azurées. Les vins d'Espagne et le tabac des Antilles continuaient à passer à la barbe de M. le capitaine des Douanes. Le brave capitaine qui convoitait un bout de ruban rouge au prochain 14 juillet, était furieux et ne jurait rien moins que de pendre le bandit, le misérable qui... à la flèche de la péniche de l'administration.

II

Le flot montait calme et majestueux, et son clapotement sur les galets troublait seul le silence mystérieux du soir. Les étoiles scintillaient doucement dans le ciel bleu et la lune qui se levait derrière la côte éclairait d'une lueur rougeâtre l'immensité de la mer.

Assis sur le bord de la falaise, le regard perdu dans le vague des espaces célestes, Apollinaire rêvait.

Depuis que les blés étaient mûrs il venait là, chaque soir, contempler le sommeil de la nature et le lever des planètes. Parfois il sentait monter à son cerveau des vapeurs brûlantes ; il murmurait alors des paroles enflammées, sa main ébauchait un geste tragique, ses yeux se fixaient hagards sur l'horizon bleuâtre, et ses cheveux dans les-

quels se jouait la brise marine, se dressaient électrisés par le souffle divin.... Apollinaire, le fils du bedeau, Apollinaire faisait des vers !

La contagion des rimes, dont le microbe assassin fauche tant de victimes sans distinction de caste ni de sexe, hélas ! avait gagné de proche en proche jusqu'aux landes de Fréhel.

Apollinaire fait des vers.

Et le bras tendu vers la lune, inspiré, rayonnant, beau comme Josué quand il arrêta le soleil, il déclamait :

O toi qui vois mes pleurs, jeune et blonde Phœbé,
Ne prendras-tu pitié du pauvre Apollinaire ?
Si Sophie le repousse il va se faire abbé,
Et s'en ira mourir au fond d'un séminaire.

Notre poète allait entamer la seconde strophe de son élégie, lorsqu'il entendit des pas dans le sentier qui conduit de la grève à la falaise. Bientôt une tête émergea au-dessus des ajoncs et Apollinaire reconnut Yves Le Floch qui montait, une hotte pesamment chargée sur ses épaules.

— Par Sainte-Anne, tu dis là de bien belles choses, mon neveu, fit l'homme en passant près du nourrisson des Muses.

Le nourrisson, honteux, ne répondit pas, mais quand il eut vu le pêcheur disparaître au tournant du sentier, il marmotta entre ses dents : « au Diable le contrebandier ! » Il voulut continuer son apostrophe à la blonde Phœbé, mais il avait beau se trémousser, lever les bras, passer et repasser sa main fiévreuse sur son front, jeter les yeux aux étoiles, vains efforts, l'inspiration ne venait pas : les gros sabots d'Yves Le Floch l'avaient mise en fuite. « Allons, se dit-il en tournant vers la lune un œil chargé de tristesse, ce sera pour demain. »

Le chemin qu'il devait suivre pour rentrer au logis paternel longeait le cimetière d'Erquy, sis sur un plateau qui domine la rade. Quand Apollinaire approcha de l'enclos du champ des morts, il se mit à siffler à tue-tête, chose vraiment extraordinaire chez un virtuose du *serpent*, — mais pour être poète et clerc de notaire, que diable, on dira ce qu'on voudra, on n'en est pas moins homme — et le bruit du vent agitant les ifs funèbres, balançant les grandes herbes autour des tombes, lui faisait courir dans les jambes de tout petits frémissements chatouilleux.....

Apollinaire sifflait donc pour s'étourdir, lorsqu'en passant près la grille du cimetière, il risqua timidement un œil dans l'intérieur, et ce qu'il vit le glaça d'effroi :

Près du tombeau élevé à la mémoire de feue dame Françoise Le Floch, un homme était agenouillé. Devant lui, sur la pierre, une lanterne allumée piquait brillamment l'obscurité....

Apollinaire sentit ses cheveux de poète se dresser tout droits sur son occiput terrifié. Il ferma les yeux tant les battements de son cœur étaient précipités.... Quand il les rouvrit, le cimetière avait repris son habituelle et morne tranquillité ; l'homme et sa lanterne avaient disparu.....

Le poète se tâta, et reconnaissant qu'il était encore de ce monde et heureusement intact, il courut d'un trait sans s'arrêter, jusqu'à sa chambre, où se laissant tomber sur son lit, il... . respira longuement.

III

Le cabaret de la Marmillon, la même dont nous avons eu le plaisir d'esquisser la silhouette au début de cette très véridique histoire, à l'enseigne du *Cormoran*, regorgeait de clients. Il y avait là, comme le disait Le Floch, tous les gros légumes d'Erquy : le maître de port, le brigadier des douanes et la plupart des pêcheurs de la baie, Mais, halte là, si on buvait ferme au cabaret de la Marmillon, on y jacassait encore plus.

Pour la vingtième fois, au moins, notre ami Apollinaire racontait, avec force détails, comment passant un soir près du cimetière, il avait aperçu un homme agenouillé sur la tombe de Françoise Le Floch. Cet homme avait l'attitude de la plus grande douleur ; comme bien on pense, ce qui l'avait profondément surpris, c'était la lanterne.

Pour la vingtième fois, au moins, les pêcheurs reprenaient : « C'est incompréhensible !...., lorsque la porte s'ouvrit brusquement, et le pilote Beugeard, tout essoufflé, tombant au milieu des buveurs :

— Vrai de vrai, moi aussi je l'ai vu.

En un clin d'œil, tout le monde fut debout entourant le pilote.

— Minute, les enfants, la course m'a *un petit* séché le gosier.

Il but avidement d'un trait la bolée de cidre que lui tendait la maman Marmillon, toujours bienveillante pour ses marins.

— Tonnerre de tonnerre, continua-t-il, quand je l'ai vu là, dans le cimetière, mon sang n'a fait qu'un tour..... Mais bah ! me suis-je dit, quelqu'un qui a une lanterne — car il a une lanterne, — est une créature vivante, pas vrai ?

Vère (1), dirent les marins.

— Pour lors, j'ai crié : Ohé ! l'homme à la lanterne.... Lui, s'est retourné brusquement, comme ça, d'une pièce, et j'ai reconnu.... devinez qui ?...

— Yves Le Floch ? répondirent les pêcheurs.

— Tout juste, Yves, le patron de la *Belle-Françoise*... Il a paru ennuyé un moment ; enfin, il a éteint sa lumière et s'est avancé vers moi. Il avait son mouchoir sur ses yeux. Pauvre homme ! ça m'a donné un coup : il pleurait tellement que prenant pitié de son chagrin, je lui ai dit : « Allons, mon vieux, faut pas te chagriner comme ça... elle est morte ?... Elle est morte. Ça ne t'avance à rien, pas vrai ? Et puis, entre nous, dis, tu lui a fait tant de misère sur terre, que si le bon Dieu lui proposait de revenir en ménage, dame ? »... Alors il m'a répondu : « C'est justement ce qui me chagrine, vois-tu, pilote, je ne m'en consolerai jamais. » Je l'ai conduit jusqu'à sa porte, il m'a dit « toi tu es un zig. » Il pleurait toujours comme une Madeleine. Je l'ai quitté et me voici.

L'histoire du père Beugeard stupéfia tout le monde. Yves Le Floch, avoir du chagrin au point de s'en aller tout seul le soir, au cimetière, pleurer sur la tombe de Fanchon ! Et avec une lanterne encore... allons donc ! A la rigueur, les pêcheurs admettaient qu'il pût avoir de la peine, peut-être éprouvait-il du remords, cet homme ; une punition du bon Dieu évidemment ; mais ce qui les rendait tout perplexes, ces braves gens, c'était la lanterne. Ils ne comprenaient plus...

— A moins que... fit Apollinaire, en se touchant le front d'un air capable.

— Oui, oui, c'est ça, appuyèrent les pêcheurs, ça doit être...

— Depuis la mort de sa femme, renchérit le maître du port, Yves m'a paru tout drôle, en effet : c'est le chagrin sans doute... Cependant qui eût jamais cru ?...

*
* *

Le lendemain, tout le bourg d'Erquy s'apitoyait sur Yves Le Floch. Pauvre homme ! Chacun commentait la chose à sa façon, tous disaient

(1) Cela veut dire *c'est vrai* dans le patois du pays.

que le mari de Françoise expiait durement les corrections qu'il lui avait jadis administrées... sans compter qu'elle n'avait pas le caractère déjà si commode, la belle Fanchon... ah ! mais non. On citait des faits, et puis des faits....

Pendant huit jours ce fut le sujet de toutes les conversations. Il n'était point de lieu où l'on ne narrât cette invraisemblable histoire ; et M. le notaire se mit fort en colère, un jour, quand, au lieu du contrat de bail qu'il avait donné à copier à son clerc, celui-ci lui remit sur une belle feuille de papier timbré, immédiatement après la mention d'usage : *Extrait des minutes,* etc., une ode ayant pour titre : *Inconsolable !* et signée Apollinaire Hagand...

IV

De tous les habitants d'Erquy (sans en excepter M. le curé et ses vicaires), le vieux brigadier des douanes Michel était peut-être le seul qui n'avait pas accueilli les paroles du pilote avec toute la considération qu'elles méritaient. D'autant mieux que, depuis un mois environ, le contrôle des contributions indirectes signalait l'apparition d'allumettes anglaises, de tabacs exotiques, de liqueurs de provenance étrangère. Le brave brigadier n'était pas éloigné de croire à quelque bon tour du contrebandier Yves, qu'il soupçonnait de ne pas être pour rien dans cette importation.

Un soir qu'Apollinaire, ayant repris ses anciennes habitudes, apprenait à l'écho des falaises à invoquer Phœbé et à maudire à tout jamais le nom de Sophie, il sentit soudain une main s'abattre lourdement sur son épaule.

Le jeune volcan, favori des muses, tout d'abord fit le mort. A la fin, il se hasarda à détourner la tête et reconnut Michel, le vieux brigadier, dont la mine affairée l'intrigua fort.

— Clos ton bec, marmousic, et viens.

Tout interloqué, Apollinaire suivit sans mot dire. Au bout de quelques pas, inquiet de l'air mystérieux de son guide, il demanda :

— Sans vous commander, brigadier, où allons-nous ?

Michel se pencha à son oreille et répondit tout bas.....

Apollinaire s'arrêta net. Il lui passait dans la tête des velléités terribles de prendre la poudre d'escampette.

— Au moins, finit-il par dire, vous avez votre fusil ?...

— Ne crains rien, petiot, je réponds de tout.

Cette assurance du vieux routier ne rassurait cependant pas Apollinaire ; mais réfléchissant qu'au cabaret de la Marmillon, sa fugue ne manquerait pas d'être connue, il se résigna et suivit docilement.

A l'entrée du cimetière, Michel recommanda le silence, puis tous deux se glissant par la grille entr'ouverte, étouffant le bruit de leurs pas, se cachèrent dans un massif de cyprès.

— Misère de moi, jura le brigadier au bout d'une heure d'attente, le coquin nous a éventés.

A peine avait-il parlé que la porte d'entrée grinça, et Yves Le Floch, son inséparable hotte sur le dos, s'avança d'un pas pesant qui fit crier le sable fin de l'allée.

Apollinaire, très ému, se raccrocha au bras du brigadier.

Yves frotta sur la pierre une allumette qui, *du premier coup,* pétilla dans l'obscurité et emplit ce coin du cimetière d'une vive clarté.

— Hum ! pensa le douanier, en voilà encore une qui n'est pas de la régie. Canaille, va !

Yves s'agenouilla près de la tombe de sa femme, resta un moment, l'oreille tendue, dans une immobilité complète, puis se levant, il promena avec précaution sa lanterne autour de lui, fouillant l'ombre des croix, des arbres et des tombes, d'un jet brillant.

— Le brigadier tressaillit. Les jambes d'Apollinaire se brisèrent ; il se cramponna au bras du vieux Michel ; celui-ci, entraîné par cette secousse inattendue, fléchit sous le poids et fit légèrement bruire le feuillage des cyprès.

Le contrebandier vit-il luire dans le feuillage les galons d'argent du brigadier ? ? ? Mystère. Toujours est-il qu'en se retournant, un sourire narquois déridait sa physionomie.

Il déposa sa lanterne dans l'herbe, puis poussant avec force la table de marbre qui formait le dessus du monument, il la fit glisser sur l'appui de maçonnerie, et découvrit une cavité ménagée dans l'intérieur du tombeau.

Yves descendit la lanterne dans le trou sombre, et fouillant dans le caveau, en sortit une foule d'objets qu'il entassait à mesure dans sa hotte. Quand la hotte fut remplie, il remit la pierre tombale à sa place, éteignit la lumière, et se dirigea avec son chargement vers la porte du cimetière.

C'était le moment psychologique choisi par le brigadier. Michel l'attendait là pour le harponner et lui mettre la main au collet. Mais

il avait compté sans Apollinaire. Accroupi au fond du massif, Apollinaire, serrait désespérément le pantalon du représentant de l'autorité..... Le brigadier se débattit, jura, mais en vain, l'occasion n'a qu'un cheveu : la grille se referma avec un bruit sec, puis un « bonne nuit, brigadier ! » lancé d'une voix goguenarde, résonna comme un éclat de rire dans le silence de la nuit.

— Mille millions de carabines ! tempêta le douanier.

Se débarrassant alors brusquement d'Apollinaire, il se mit à la poursuite du fugitif. Celui-ci avait de l'avance ; le brigadier ne trouvait plus le loquet de la porte, et quand, après avoir dégringolé la falaise, il parvint au bord de la jetée, il vit la *Belle-Françoise* dérâpant doucement.

— Bonne nuit, brigadier, redit encore une voix railleuse.

Le vieux soldat montra le poing au bateau, et dans son impuissance à faire respecter la loi, lança dans le vent un juron formidable. Tous les anges du paradis durent alors se voiler la face de leurs ailes pour cacher la rougeur que leur causa la colère de Célestin Michel, brigadier des douanes du capitainat d'Erquy.

*
* *

Apollinaire, resté seul, repassait dans sa tête les événements dont il venait d'être le témoin. Il en était arrivé à cette conclusion : que, de toutes façons il eût mieux valu pour lui être bien douillettement blotti entre ses draps, qu'au milieu de tous ces morts dont l'évocation lui donnait le frisson. Le brigadier rentra dans le cimetière.

— Mauvais drôle, gronda-t-il, si j'avais pu deviner ton courage....

Comme Apollinaire voulait s'expliquer :

— Allons, tais-toi, graine de poule mouillée, propre à rien, viens m'aider à ouvrir cette boîte et plus vite que çà.

Le fils du bedeau hésita : « Mais..... sa femme ? » murmura-t-il.

Le brigadier haussa les épaules, l'air rogue : « Pardieu ! si elle est là nous la verrons bien la Fanchon. »

Apollinaire à qui la perspective de revoir dame Françoise Le Floch ne souriait pas du tout, se décida à regret.

La pierre écartée, le douanier frotta une, deux, trois allumettes, malheur ! La moitié de la boîte — une boîte orthodoxe bien entendu

— y passa. Ayant enfin réussi, un trou béant apparut dans la clarté blafarde. Apollinaire ferma les yeux. Il crut voir se dresser dans son linceul, levant une main vengeresse, la femme du contrebandier. Une exclamation du douanier les lui fit rouvrir.

Dans le cercueil de chêne bien luisant, étaient rangés des objets de toutes sortes, de toute provenance, dont le douanier ne se souvenait pas d'avoir constaté l'arrivée sur le registre des entrées.

— Si c'est Dieu possible, gronda le vieux Michel, c'est le diable cet homme-là, d'avoir fait une cachette dans le tombeau de sa femme... Mais à propos... qu'en a-t-il fait de sa femme ?

Ce point d'interrogation posé, le brigadier, ni Apollinaire ne se sentant la force de le résoudre, ils s'en allèrent l'un suivant l'autre, tout penauds, le brigadier en mâchonnant sa moustache grise, le fils du bedeau songeant à l'étrange ironie de la phrase sacrée inscrite en lettres d'or au frontispice de ce monument vide : *Requiescat in pace!*

..... Au jour levant, les douaniers de service sur les côtes aperçurent dans le champ de leur longue-vue la *Belle-Françoise* tirant des bordées vers la haute mer.

*
* *

A la suite de ces faits, dont le retentissement fut considérable dans le canton, on rédigea rapports sur rapports, on prescrivit enquêtes sur enquêtes, et un beau jour, dans le fameux carré de choux que le contrebandier labourait le lendemain des funérailles de sa femme, on découvrit les restes de dame Françoise Le Floch, qu'on transporta solennellement dans le mausolée élevé à sa mémoire par son *inconsolable* époux.....

*
* *

..... Un soir que le brigadier Michel revenait du *Cormoran,* où il avait fait une partie de dominos avec Apollinaire, dont la constance

avait enfin triomphé de l'indifférence de la cruelle Sophie, il trouva sur sa table, soigneusement enveloppée, une belle pipe en écume de mer sur le fourneau de laquelle étaient gravés ces deux mots : *Souvenir et reconnaissance.*

Quand le lendemain soir, le vieux brigadier montra son cadeau aux habitués du *Cormoran,* si la lampe eût été moins fumeuse, il eût pu surprendre un sourire singulièrement malin sur la figure des pêcheurs, dont plus d'un devait savoir des nouvelles de la *Belle-Françoise* et de son équipage.

ADOLPHE OLLIVIER.

POÉSIE

—

PRIÈRE A SAINT YVES [1]

I.

Yves, patron d'Arvor, qu'aux spères éternelles
Les anges radieux couvrent de leurs deux ailes (2),
De ces nuages d'or, là-haut, où vous planez,
Voyez ici vos fils humblement prosternés.

II.

Ce sont tous des Bretons dont la voix vous implore.
Pour eux votre nom luit plus brillant que l'aurore :
Par l'orage et la foudre assaillis trop souvent,
Brûlés par le soleil ou glacés par le vent,

III.

Comme petits enfants qui réclament leur père,
Ils se tournent vers vous du fond de leur misère.
Soutenez leur faiblesse, éclairez leur chemin,
Sur leur tête étendez votre puissante main.

IV.

Ah ! n'abandonnez pas notre pauvre Bretagne
A tant de loups maudits qui pillent sa campagne !
Gardez-lui ses trésors : la foi dans tous les cœurs,
Son idiôme d'or, sa franchise, ses mœurs.

(1) Imité de Brizeux, dans la *Prière des laboureurs :* « Saint de notre pays, qu'aux sphères éternelles... » Non-seulement on a employé ou *adapté* ici plusieurs vers de ce grand poète, mais on a surtout tenté de suivre l'inspiration de cette pièce et d'en reproduire le mouvement.

(2) Vers de Brizeux.

V.

Immortel avocat de la race bretonne,
— Vous en qui Tréguer voit sa palme et sa couronne,
Couvrant d'or et de fleurs votre chef précieux, —
Pour vos enfants, parlez ! plaidez leur cause aux cieux.

VI.

Et près de vous, là-haut, placez dans votre gloire
Celui que nous pleurons, — dont la noble mémoire
Chez les Bretons, toujours vivante, restera :
Car c'était un Breton fidèle, celui-là ;

VII.

Breton des jours anciens, — or pur, granit et flamme ! —
A la gloire d'Arvor dévoué corps et âme ;
Evêque à son troupeau prodiguant tout son cœur,
Mourant pour le servir — comme le bon Pasteur.

VIII.

Il aimait nos vieux saints, les saints de nos ancêtres,
Il combattait pour eux, pour Dieu, — contre les traîtres.
Grand saint, il vous a fait un tombeau triomphant :
Sa place est près de vous dans le ciel rayonnant !

IX.

Yves, patron d'Arvor, qu'aux sphères éternelles
Les anges radieux couvrent de leurs deux ailes,
Gloire à vous ! Nous vos fils à vos pieds nous chantons :
« *Défendez la Bretagne et sauvez les Bretons !* »

ARTHUR DE LA BORDERIE.

POÉSIE

—

DEUX SONNETS

ÉGALITÉ

Le terrain mesuré par le vieux cimetière
Est un champ spacieux, de tombes sillonné ;
Au delà des cyprès, sur le sol vallonné,
Des pins au tronc rugueux s'étend la troupe altière.

Avec un lourd effort soulevant sa paupière
Vers son muet troupeau, de deuil environné,
Au sommet verdoyant d'un tertre gazonné,
Un grand Christ en granit ouvre ses bras de pierre.

Partout, dans l'air lugubre, on entend des sanglots.
Eternels et changeants, la douleur a ses flots,
L'homme a ses désespoirs, et la mer a ses vagues.

Les larmes des sujets valent celles des rois :
Caron, dans son esquif, passait des formes vagues ;
Tous les morts sont égaux à l'ombre de la croix.

LA NISMOISE

Sonnet de duict selonc le goust des vieulx François.

A Mme A. B.

Comme Proserpine avant sa destresse,
Comme Hebe, la blonde aux yeulx de velours,
Comme Amphitruite en ses verds atours,
Comme l'Astarte, tant chiere traistresse ;

Comme ung doulx perfum fleurant la tendresse,
Comme ung oyselet au tems des amours,
Comme ung guay soleil dorant les beaux jours,
Comme ung pur zephir, comme une caresse :

Par ainsy, vrayment, reluisant dans l'air,
Engeole et seduict vostre soubzris cler,
Dessoubz le visaige on void briller l'ame.

Pour lors ie me sens tout regaillardy,
Comme ung chat frileux ronronne à la flamme,
Chaufant ma Bretaigne à vostre Midy.

HENRI FINISTÈRE.

ASSOCIATION BRETONNE

—

CONGRÈS BRETON DE 1888

Le Congrès de l'Association Bretonne s'ouvrira le lundi 10 septembre prochain à Saint-Pol-de-Léon (Finistère). La messe du Saint-Esprit sera célébrée ce jour-là à dix heures du matin ; à deux heures après-midi aura lieu la séance d'inauguration et l'élection du Bureau. — Cette session du Congrès Breton s'annonce comme devant être très suivie ; le Concours hippique, très nombreux et très brillant. Voici le Programme des questions qui seront discutées dans la Section d'Archéologie, d'Histoire et de Philologie de l'Association Bretonne :

I. — Archéologie.

1. — La science ethnographique contemporaine permet-elle de déterminer par quel peuple — ou quels peuples — ont été élevés les monuments mégalithiques ?

2. — Existe-il des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) en Basse-Bretagne ? S'il en existe, en donner la description, en déterminer l'importance et le caractère.

3. — Quelles sont les particularités récemment observées dans certains monuments celtiques de la Bretagne, notamment dans ceux du pays de Léon ? Quelles inductions en peut-on tirer, au double point de vue de la chronologie et de l'ethnographie ?

4. — Signaler, décrire, classer les principales fortifications anciennes, soit de terre, soit de pierre, existant en Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les événements politiques et militaires de notre histoire.

5. — Etudier, caractériser, classer les porches des églises du Léon et de la Cornouaille.

6. — Monographie des églises les plus curieuses existant dans ces deux diocèses.

7. — Signaler et décrire les monuments du département du Finistère qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

II. — Histoire.

8. — Examen des points controversés de la géographie de la péninsule Armorique aux époques gauloise et gallo-romaine, spécialement en ce qui touche le territoire compris sous les anciens évêchés de Cornouaille et de Léon.

9. — Présenter au Congrès un estampage soigneusement fait de l'inscription de la borne de Kerscao.

10. — Origine des évêchés de Cornouaille et de Léon : peut-on la rapporter à une époque antérieure aux émigrations des Bretons insulaires en Armorique ?

11. — Histoire de l'établissement des Bretons insulaires dans le pays de Léon et dans la Cornouaille. — Examen des documents sur lesquels repose cette histoire. — Opinions diverses sur l'époque du roi Gradlon et sur celle du comte Even.

12. — L'organisation primitive des Bretons émigrés en Armorique, et le machtiern breton au IXe siècle.

13. — Recueillir les traditions orales concernant les saints de Bretagne sur lesquels il n'existe pas de documents écrits.

14. — Géographie féodale du Léon et de la Cornouaille, d'après les documents historiques. — Acquisition du comté de Léon au XIIIe siècle par le duc de Bretagne.

15. — Recueillir et présenter au Congrès des documents nouveaux : 1° sur l'histoire du commerce, de la marine et de l'industrie, — 2° sur l'état de l'agriculture et la condition des populations rurales en Bretagne, spécialement en Léon et en Cornouaille, pendant la durée du moyen-âge et jusqu'à 1789.

16. — Présenter les documents sur l'organisation civile des paroisses de Bretagne au moyen-âge et jusqu'au XVIIe siècle *exclusivement*.

17. — Quelles sont les villes de Bretagne, spécialement en Cornouaille et en Léon, qui ont eu des institutions municipales avant le XVIe siècle ? Quelles sont celles qui en ont eu au XVIe ? Organisation et fonctionnement de ces institutions d'après les documents authentiques.

18. — Guerre de Blois et de Montfort dans la Cornouaille et dans le Léon. — Eclaircissements sur la bataille de Morlaix.

19. — Attaques des Anglais contre la Bretagne, en particulier contre le pays de Léon, pendant les trois derniers siècles.

III. — Philologie, Histoire littéraire.

20. — Esquisser l'histoire littéraire du Léon et de la Cornouaille ; étudier les principaux écrivains de ces deux pays.

21. — Quels poètes a produits la Basse-Bretagne, particulièrement le pays de Léon, et quelles poésies ont-ils laissées *par écrit* en langue bretonne, avant la renaissance littéraire contemporaine ?

22. — Littérature et usages populaires de la Basse-Bretagne. — Même question pour la Haute-Bretagne.

Nota. — En dehors du programme ci-dessus, toute question relative à l'histoire ou à l'archéologie de la Bretagne peut être traitée au Congrès ; 1° avec l'approbation préalable du bureau de la classe d'Archéologie ; 2° sous la réserve portée en l'article 7 des STATUTS DE L'ASSOCIATION BRETONNE, ainsi conçu : *Toute discussion sur la religion ou sur la politique est interdite dans les réunions de l'Association Bretonne.*

Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

La *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* tiendra à Saint-Pol-de-Léon, pendant la durée du Congrès, une séance à laquelle pourront prendre part tous les membres de l'Association Bretonne.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. 5e fascicule. — Rennes, Plihon et Hervé, 1888.

Chaque fois que nous ouvrons un nouveau fascicule du Kerviler (on peut bien dire « le Kerviler » comme on dit « le Littré » ou « le Larousse »), nous réprimons un regret : le volume s'arrête en deçà des limites que nous lui avions assignées, et voilà notre tâche critique — et surtout laudative — diminuée d'autant. Ainsi, pour le présent, dont le petit domaine devait s'étendre de Bec à Ber, une bonne partie des Ber est ajournée ; c'est Bernalt, témoin dans une charte latine, qui clôt la liste, et nous gardons sur le cœur ce que nous aurions pu lire ou dire touchant les nombreux Bernard et les non moins nombreux Bertrand. Mais ne nous plaignons pas ; admirons bien plutôt cette érudition, aussi multiple qu'étendue, qui déjoue et dépasse toutes les prévisions ; le champ de Bretagne est encore plus vaste que nous ne pensions, tant mieux donc, et merci à l'infatigable laboureur qui le défriche ! S'il n'existait déjà, il faudrait inventer pour M. Kerviler le dicton : *Que de choses dans un chosier !*

Une généalogie de l'ancienne famille de Becdelièvre — véritable notice de 11 pages où rien n'est omis, ni les magistrats, ni les prêtres, ni les guerriers qui ont combattu pour leur roi et leur Dieu — inaugure le volume. On serait tenté de dire, en l'appliquant dans un sens plus sérieux, le mot célèbre de Villon : « Il n'est bon bec, que de Bretagne. »

Citons encore deux vieilles familles d'épée et de robe, les de Bégasson, les de la Bélinaye, saluons les de Bédée qui ont donné un héros à la marine française, et sa grand'mère à Chateaubriand.

Si des nobles d'ancienne extraction, nous passons aux personnages simplement recommandables par leurs vertus ou leurs talents, nous aurons vraiment l'embarras du choix.

Nommerons-nous d'éminents prélats comme Mgr Bécel, si indissolublement lié à son diocèse de Vannes ; Mgr Bégon, qui s'illustra au

siècle dernier sur le siège épiscopal de Toul ; Mgr Bélouino, qui vient d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance bretonne en prononçant l'éloge funèbre du regretté évêque de Saint-Brieuc ?

Comment oublier le général Bedeau né aux environs de Nantes, un des vaillants de la conquête algérienne, le compagnon d'armes des Changarnier et des La Moricière, une des plus nobles victimes du coup d'Etat ? Comment ne pas donner un souvenir au contre-amiral Bélhic, récemment retraité, — à un autre marin, le savant commandant Béléguic ? Des jurisconsultes, le vieux Pierre Belordeau, M. Bécot, les médecins Bedor, Bellamy, Berger devraient avoir leur mention. Si la littérature proprement dite n'aurait guère à revendiquer que les noms de M. Bellanger, un poète brestois — de M. Bellec, qui utilise ses loisirs de professeur et de conseiller municipal à Lorient pour célébrer V. Massé et Brizeux, — de M. Béor, un poète, comptable et libraire à Pithiviers, que M. Kerviler naturalise breton, — les beaux-arts sont mieux partagés avec les peintres Belloc et Bellet, les professeurs de musique Bédard et François Benoist.

Sur tous ces noms, sur une foule d'autres, M. Kerviler a assemblé des renseignements d'une variété inouie. Il ne s'embrouille jamais dans le détail, et ne perd jamais le fil conducteur. Sa méthode de travail unit la précision à l'abondance ; c'est celle d'un bénédictin qui se partagerait entre l'histoire et les sciences exactes. S'il n'a pas dépendu de lui de rattacher à la Bretagne, parce que leurs familles en sont issues ou y ont rempli des fonctions, le poète Joachim du Bellay et le légiste Pierre de Belloy, au moins a-t-il restitué à la ville de Nantes l'éminent professeur de littérature latine à la Sorbonne, Adolphe Berger, et à la Bretagne Charlotte-Jeanne Béraud de la Haie de Riou, qui ne fut autre que cette singulière marquise de Montesson, épouse morganatique du duc d'Orléans, poète et auteur dramatique à ses heures.

Le hasard seul de l'alphabet rapproche de cette célébrité du *mariage secret,* une célébrité de la galanterie, qui fut un peu l'Aspasie, un peu aussi l'Egérie d'un prince ne ressemblant ni à Socrate, ni à Numa. M. Kerviler nous promet à l'article « Lebeuf », plus de détails sur la nantaise Marguerite Bellanger. Il n'a garde non plus d'omettre, et il surprend en flagrant délit de profession de foi municipale, un autre type nantais, Cagliostro de la pharmacie, qui verse sur ses adeptes les torrents de lumière des bocaux de sa devanture.

Aurons-nous maintenant le courage de chasser à la petite bête sur le terrain battu par M. Kerviler ? Tenons pour certain que nous reviendrons bredouille, ou à peu près. Consacrant deux articles de la *Revue de Bretagne* (mars et avril 1885), aux opuscules rarissimes de Pierre Belordeau. « L'autel sacré de la justice » et « L'entrée du temple de justice », nous émettions des doutes sur la naissance en Bretagne, non sur l'origine bretonne, de cet *astre* du *forum breton ;* il nous semble, en effet, difficile de soutenir, surtout après l'affirmation motivée de M. C. Port, en son *Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire,* que Belordeau ne soit pas né en Anjou, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint de bonne heure à Rennes, s'y maria et y fit souche d'une très nombreuse famille, huit garçons et filles baptisés dans diverses paroisses de cette ville. Si nous ne craignions de faire longueur, nous donnerions ici la liste des enfants de Belordeau.

M. Kerviler apprendra avec intérêt que M. Félix Benoist, l'habile lithographe de la maison Charpentier — d'origine angevine, mais si breton de cœur — n'a pas seulement dessiné, mais écrit. Il est l'auteur d'une *Notice sur l'abbaye de La Trappe de Melleray,* dont la 3e édition (in-18 de 54 pages avec gravures), a paru à Nantes, à l'imprimerie Charpentier, en 1866.

Il existe un M. Théodore Benoiston, né à Buzay (Loire-Inférieure), qui a exposé à Nantes, en 1886, trois aquarelles remarquées, notamment une *Pointe de Saint-Gildas ;* M. Kerviler ne l'a pas cité, il n'enregistre pas non plus, lui si aimable pour les artistes, la mention honorable accordée, au Salon de 1885, à M. Auguste Bellet, peintre de Châteaubriant.

Enfin, nous nous souvenons qu'en 1864, un Belliot était maire de Piriac, et nous nous rappelons avoir vu diriger, pendant plusieurs années, par MM. H. Bellinger et fils, l'imprimerie de la rue Santeuil, à Nantes, aujourd'hui Imprimerie Nantaise ; ces deux petits faits ont échappé à M. Kerviler.

En terminant, nous avons à la bouche un mot de Sainte-Beuve : « Que ne sommes-nous, disait-il, affligés d'un saint Simon pour chaque « période de notre histoire ! » Que ne sommes-nous, dirons-nous, gratifiés d'un Kerviler pour chaque province de notre pays !

OLIVIER DE GOURCUFF.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE PAROISSE BRETONNE AU XIIIe SIÈCLE

Acte passé entre les paroissiens de Saint-Méloir des Ondes et leur recteur (1).

(28 janvier 1229)

Universis presentes litteras inspecturis Guillelmus, decanus de Poelet, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod parrochiani Sancti Meloerii coram nobis *communiter* tradiderunt Rogero, capellano suo, campum quem ecclesie Sancti Meloerii elemosinavit Gaufridus Gasclip, situm juxta villam Sancti Meloerii, videlicet, juxta Altam Ruam, pro dimidia mina frumenti annuatim dicte ecclesie persolvenda : ita quod de dicto campo et de edificio, si quod ibi fecerit, poterit facere dictus Rogerius sue beneplacitum voluntatis, salvo dicte ecclesie redditu supradicto, salva etiam dicta emenda dicte ecclesie nisi dictum frumentum annuatim ad Natale solutum fuerit, secundum consuetudinem patrie, vel oblatum. Actum apud Sanctum Meloerium, *in plena parrochia,* anno gratie M. CC. XX. VIII. die dominica proxima ante Purificationem Beate Marie. — (*Original, sceau perdu.*)

Traduction.

« A tous ceux qui les présentes lettres verront Guillaume, doyen de Pou-Aleth (2), salut en Notre Seigneur, Sachez tous qu'en notre présence les paroissiens de Saint-Méloir agissant

(1) Bibliothèque Nationale, Mss. Collection des Blancs-Manteaux, vol. 86 B, p. 787. — Saint-Méloir des Ondes, aussi commune du canton de Cancale, arrondissement de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

(2) *Pou-Aleth* ou Pays d'Aleth (*Pagus Alethensis*), par corruption *Poelet, Poulet*, et enfin *Clos-Poulet*, doyenné du diocèse d'Aleth ou de Saint-Malo, qui entourait immédiatement la ville épiscopale.

en commun (*communiter*) ont livré à Roger, leur recteur (1), le champ donné à l'église de Saint-Méloir par Geofroi du Guesclin, et situé près du village de Saint-Méloir, en face du lieu dit la Haute-Rue, à condition que Roger paiera chaque année à ladite église une demi-mine de froment, et ainsi il pourra faire de ce champ et des bâtiments qu'il y construirait toute sa volonté, — sauf la rente ci-dessus due à ladite église, sauf aussi l'amende qui serait due à cette même église, selon la coutume du pays, si cette rente n'était payée ou présentée chaque année au terme de Noël. Fait à Saint-Méloir, en assemblée générale de la paroisse (*in plena parrochia*), l'an de grâce 1228, le dimanche avant la fête de la Purification de la bienheureuse Vierge Marie. »

Commentaire.

A cette époque, en France, le millésime de l'année ne changeait qu'à Pâques, c'est ce qu'on appelle le vieux style. Dans le nouveau style, c'est-à-dire selon l'usage actuel, où le millésime change au 1er janvier, la date de cet acte est donc 1229. En 1229 (lettre dominicale G), le 1er et le 29 janvier tombent le lundi ; donc, le dernier dimanche de ce mois, celui qui précède immédiatement le 2 février (fête de la Purification), c'est le 28 janvier, date de cette charte.

Cet acte est décisif pour établir l'existence, dans les paroisses bretonnes, d'un corps paroissial et d'une organisation civile des paroissiens au XIIIe siècle.

On voit ici en effet les paroissiens de Saint-Méloir agir à titre collectif, comme formant une *communauté* d'habitants (*communiter*). Cette communauté pouvait acquérir, posséder, prendre, arrenter : dans l'acte ci-dessus publié elle fait tout

(1) Le texte latin le nomme *capellanus*, titre souvent donné, à cette époque, en Bretagne, aux prêtres chargés de l'administration d'une paroisse, surtout quand cette paroisse dépendait d'un monastère, comme Saint-Méloir des Ondes qui formait un prieuré relevant de la célèbre abbaye du Mont Saint-Michel.

cela. Elle a son assemblée plénière : *plena parrochia*. Et quoi qu'on ne nomme point ici les chefs qui la gouvernent, elle en avait certainement, et ces chefs, ces administrateurs portaient déjà le nom qui leur est resté jusqu'à nos jours, ils s'appelaient *la fabrique*. Ce nom leur est attribué dans une charte de 1220 relative à la paroisse de Bréhant-Moncontour, contenant, sous forme de sentence arbitrale, un règlement de l'évêque de Saint-Brieuc, d'après lequel les legs mobiliers faits à *l'église* de cette paroisse ne devaient pas appartenir au recteur (*sacerdos*) mais à la fabrique (*ad fabricam*), et si le bien légué est un immeuble produisant quelque revenu, le recteur n'y aura d'autre droit que de partager ce revenu avec l'église, c'est-à-dire avec la fabrique (1). L'organisation civile de la paroisse bretonne était donc dès lors en pleine vigueur.

Cette organisation remonte même beaucoup plus haut ; non-seulement on en peut trouver dès le XIe siècle des indices certains ; mais, au IXe, le cartulaire de Redon nous la montre, tant sous le nom de *parrochia* que sous celui de *plou* ou *plebs*, très fortement constituée. Il suffit d'indiquer le fait, ce n'est pas ici le lieu d'insister.

A. DE LA B.

(1) « De legatis *ecclesie*, statuimus quod de mobilibus nichil habeat *sacerdos*, sed ad FABRICAM *ecclesie*, vocato tamen sacerdote, sub fideli custodia reservetur ; de immobilibus, si aliqui proventus exinde proveniant, inter *ecclesiam* et *sacerdotem*, pro oratione facienda, per medium dividantur. » (Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, ms. de la Biblioth. de Rennes, f. 147 ; et dans Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. III, p. 339).

ÉTUDES SUR LE THÉATRE BRETON

—

LA VIE DE SAINT PATRICE

ARCHEVÊQUE D'HIBERNIE

Mystère Breton

Le mystère de SAINT PATRICE *(Buez Sant Patrice arc'hescob Hiberny)* est certainement l'un des plus naïfs produits du théâtre breton. Par ses ignorances et ses platitudes, mais aussi par ses audaces, par l'imagination féconde qu'elle révèle, cette pièce appartient essentiellement, selon nous, à la littérature populaire. Et au reste, avant notre siècle, sauf de rares exceptions, quelle que soit la forme des œuvres, y a-t-il eu en Basse-Bretagne, en breton armoricain, autre chose que de la littérature populaire ? Cela semble douteux.

Cette extrême naïveté du mystère de *Saint Patrice* porte naturellement à lui attribuer une antiquité assez notable. Toutefois la langue dont il est écrit dans sa rédaction actuelle est-elle ancienne ? Je suis porté à en douter, j'y rencontre bien des éléments exotiques, bien des locutions françaises ; mais je me plais à proclamer mon incompétence en pareille matière, et puis il est très possible que le style de la rédaction originelle ait été modifié par les copistes successifs, pour le rendre plus intelligible à leurs contemporains. — Je dis copistes, non imprimeurs : comme la plupart des œuvres dramatiques écrites en breton, cette pièce n'existe qu'en manuscrit.

L'auteur avait une idée assez vague de l'histoire et de la légende de son héros. Il savait que Patrice avait habité l'Irlande (ou Hibernie) et y avait été esclave ; que (selon certaines légendes) il avait eu pour maître, en Gaule, saint Germain d'Auxerre, et était allé à Rome ; qu'il avait, non sans luttes et sans traverses,

converti à l'Evangile presque toute l'Irlande, en avait été l'évêque ou l'archevêque et y était mort. Le poète (car bien entendu ce drame est en vers) le poète connaissait aussi, et peut-être même mieux que tout le reste, la légende du purgatoire de saint Patrice.

Quant aux autres traits qu'il emprunte aux légendes latines, nous les noterons au passage dans notre étude à mesure qu'ils se présenteront. L'auteur suppléa au reste avec les ressources de son imagination, auxquelles il dut recourir d'autant plus qu'il se donna à remplir une longue carrière : son drame embrasse la vie entière de Patrice et commence même avant sa naissance : le tout en trois actes et trois mille vers (1).

Pour faire connaître cette œuvre, nous allons l'analyser scène par scène ; nous traduirons en entier plusieurs tirades, celles qui nous ont semblé le plus curieuses, ainsi que l'*Epilogue* final, très intéressant par les notions qu'il donne sur les mœurs et usages du monde dramatique breton. Pour « l'esbatement » des celtisants et des philologues, nous donnerons en terminant plusieurs extraits du texte breton.

Acte Ier.

[Scène I.] La pièce s'ouvre d'une façon fort édifiante : Timandre, le futur père de Patrice, adresse à Dieu une fervente prière où il déclare faire vœu de virginité et annonce sa résolution de se rendre moine dans l'ordre de saint François. Résolution assez étonnante, car bien qu'il y ait quelque discussion entre les savants sur les dates de la vie de saint Patrice, il naquit très certainement vers la fin du IVe ou le commencement du Ve siècle de l'ère chrétienne (2), c'est-à-dire environ huit cents ans avant saint François d'Assise, dans l'ordre duquel Timandre a la prétention d'entrer. Et pourtant ce n'est point là une méprise, une simple

(1) Exactement, 3160 vers, y compris le prologue de chaque acte et l'épilogue final.

(2) D'après les Bollandistes, saint Patrice serait né vers 377 et mort vers 460 (*A. SS.* Martii II, p. 518, édit. de Paris); Tillemont place sa naissance de 395 à 415, et les derniers temps de sa vie vers 496 (*Mém. sur l'hist. ecclés.* XVI, p. 455, 460, 462, 783 à 785). — Usher, d'après les Annales Irlandaises, met la mort de Patrice en 493.

étourderie de l'auteur ; c'est chez lui, nous le verrons plus loin, une opinion réfléchie et bien établie. Cette ignorance vraiment grossière sur l'histoire de deux saints des plus illustres semblerait prouver que l'auteur n'était ni un clerc ni un lettré, mais un simple rustique, et que nous avions bien raison tout à l'heure en rangeant son œuvre dans les produits de la muse populaire.

Du haut du ciel, Dieu le Père entend l'oraison de Timandre et, voyant qu'il fait fausse route, il lui députe aussitôt l'ange Gabriel, non pour redresser ses hérésies chronologiques, mais pour lui faire savoir que son vœu est absolument hors de saison. Il doit au contraire se marier de suite, et pour lui épargner l'embarras du choix, Gabriel lui ordonne de la part de Dieu, d'épouser la sœur de « Monsieur le Comte » (*Otro ar Homt*).

(Sc. II.) Cette communication d'en haut tombe comme une douche sur Timandre, qui ne s'y attendait pas du tout. Il est étonné, perplexe. Avant d'agir, il veut prendre conseil. Il va s'adresser à un personnage qui jouera un grand rôle dans la pièce, et que l'auteur, sans lui donner un nom propre, se borne à désigner par son titre : le Vicaire, *ar Viqer,* sans autre explication.

Il y a vicaire et vicaire, comme fagots et fagots : qu'est celui-ci ? Un simple vicaire de paroisse ou un vicaire-général ? Un vicaire capitulaire ou même un vicaire apostolique ? Là dessus nul éclaircissement. Enfin nous le verrons à l'œuvre ; à notre avis, il ressemble beaucoup à un aumônier de château. — Timandre donc se rend chez le Vicaire, entre eux s'établit ce dialogue :

« Timandre. — Je vous salue, Monsieur, avec honneur et respect. Dieu vous garde en paix et en santé. Depuis longtemps je désirais avoir l'honneur de vous voir en votre maison, si j'en mérite la faveur.

Le Vicaire. — Monsieur, l'honneur est tout de mon côté. Votre humble serviteur, aussi longtemps que j'aurai vie ! Si vous me commandez chose en mon pouvoir, j'exécuterai fidèlement vos ordres. Passons au salon pour nous entretenir ensemble. Je suis très honoré de vous voir chez moi. »

Ce vicaire, on le voit, n'est pas seulement bien logé, il est très poli. Timandre lui expose son cas : « J'étais, dit-il, au milieu de « mon vœu quand j'ai été arrêté par un ange du ciel, qui (si mon

« trouble ne m'a pas abusé) m'a dit de la part de Dieu que ce « vœu ne lui était point agréable et que je devais épouser la « sœur de Monsieur le Comte. » Est-ce assez pour l'obliger de renoncer à son vœu ? Il sollicite instamment les lumières du Vicaire. Celui-ci n'hésite pas :

« Le Vicaire. — Mon avis à moi est conforme d'un bout à l'autre, jusqu'à la dernière syllabe, à votre révélation. Dieu en tout cela doit être loué ; tous les jours il favorise (de ses inspirations) ceux qu'il vient à aimer. Moi pareillement je vous exhorte à accomplir sa volonté promptement et sans faute. »

Conclusion : ils partent ensemble pour aller de concert demander au comte la main de sa sœur pour Timandre.

(*Sc. III.*) Cette scène date la pièce, à notre avis. Nous sommes au XVIIe siècle, dans un honnête manoir de Bretagne, dont le maître a une sœur à marier. Un beau jour, quelque dimanche après vêpres, arrive chez lui un jeune gentilhomme de ses voisins, assisté du recteur de la paroisse ; il entre d'un air quelque peu embarrassé, s'exprime timidement, à mots couverts, et fait signe au prêtre qui, remplissant avec complaisance l'office de porteur de paroles, demande pour lui en mariage la sœur du châtelain. Les deux gentilshommes font assaut de courtoisie entortillée et, comme les deux « nobles campagnards » de Boileau, ils diraient volontiers « tout *Cyrus* dans leurs longs compliments. » Voici du reste la plus grande partie de cette scène typique :

« Le Vicaire. — Salut, Monsieur le Comte, Dieu vous conserve toujours triomphant et en santé ! Et à vous, Mademoiselle, je vous souhaite prospérité constante, à votre désir.

Le Comte. — Vous êtes le bienvenu chez nous, Monsieur le Vicaire, et vous aussi, Timandre, puisque vous vous êtes donné la peine de venir jusqu'ici à cause de nous. Prenez place, je vous en prie. Allons, sans compliments, Messieurs, asseyez-vous, que nous sachions le sujet de votre visite.

Timandre. — Il y a longtemps, Monsieur, que j'avais le désir et la volonté d'avoir l'honneur de venir jusque chez vous, pour vous

témoigner le respect que je porte à Mademoiselle votre sœur, que j'aime plus que toutes les demoiselles du monde (1).

La Demoiselle. — Mon frère et moi nous vous sommes fort obligés de la bonté que vous avez à notre égard...

Le Vicaire. — Çà, mes amis, puisque nous sommes ensemble, je veux vous conter du nouveau. Je désire traiter un sujet intéressant, et si j'obtiens silence, je vais parler.

Le Comte. — Je ne crois pas qu'il y ait personne dans cette maison qui ne trouve agréable de vous entendre...

Le Vicaire. — Il faut s'exprimer ici librement, et puisque j'en suis prié, je vais le faire. Monsieur, ce que je viens vous demander maintenant, c'est votre sœur unique pour un cavalier qui l'a souhaitée de tout son cœur et la souhaite toujours... Timandre, parlez ! Vous m'aviez promis de me soutenir quand il serait temps.

Timandre. — Monsieur, quant à moi, je m'associe résolument à tout ce que vous venez de dire ; je forme avec vous la même requête. Je la demande, avec une sincère affection, pour être mon épouse. »

Le comte répond que cette demande « lui fait trop d'honneur, » qu'il n'aura pas « la témérité de la refuser, » que, pour peu que sa sœur y consente, il est prêt à la mener à l'église pour la donner à Timandre. Jusqu'ici la demoiselle n'a point parlé, il faut savoir ce qu'elle pense. C'est le prêtre encore qui l'interroge le premier :

« Le Vicaire. — Maintenant donc, Mademoiselle, vous avez toute liberté de nous donner votre réponse selon votre volonté,

La Demoiselle. — Messieurs, ce ne serait que trop d'honneur pour moi d'être jugée digne d'épouser un jeune cavalier de si haute qualité. Je vous prie de m'excuser... je n'en suis pas digne.

Timandre. — Votre mérite, Mademoiselle, nous fournira le style nécessaire pour vous louer convenablement. Votre vertu, votre prudence, votre beauté, votre sagesse, vous donnent droit d'aspirer à un trône !

La Demoiselle. — Pardonnez-moi, Monsieur, ma témérité... Jamais jusqu'ici, il n'est entré dans ma volonté de prendre un époux. Ne dites donc pas que je vous refuse, car je n'eus jamais le dessein de me marier, si ce n'est dans un couvent — si on me le permet.

(1) Voilà bien — le galimathias en plus — les compliments sans fin du *Cyrus*.

TIMANDRE. — Justement, j'avais aussi le même dessein ; mais Dieu m'a fait une révélation, et c'est pour cela que je suis venu vers vous, pour vous informer de sa volonté.

LA DEMOISELLE. — Puisque vous venez me *prier* de la part de Dieu, — avec votre permission, mon frère, je l'accepterai [pour époux], car je ne voudrais jamais faire chose au monde contre votre désir.

LE COMTE. — Moi, je n'ai rien à dire ici ; je n'ai qu'à adhérer à tout ce que vous dites.

TIMANDRE. — Allons donc vite à l'église pour remercier Dieu. Et vous, monsieur le Vicaire, préparez-vous : c'est vous qui allez nous marier. »

Suit la cérémonie du mariage à l'église (*Sc. IV*), conformément au rituel, agrémentée d'un discours très faible du Vicaire aux deux époux. Nous apprenons là que la femme de Timandre, future mère de saint Patrice, s'appelle Marie-Jeanne. La scène finit par un trait bien caractéristique. On n'est pas encore sorti de l'église, que le comte s'écrie :

« LE COMTE. — Allons, monsieur le Vicaire, dépêchez-vous de vous déshabiller (1), afin que nous allions tous déjeûner au château. Et si vous y consentez, je fais de vous mon second pour boire ensemble à la santé des jeunes gens.

LE VICAIRE. — Oui certes, je ferai joyeusement raison à tous, et je m'en tirerai du mieux que je pourrai. — Disons un *Pater* avant de partir, en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie.

(*Sc. V.*) Cinq ans se sont écoulés, Marie-Jeanne et Timandre n'ont point d'enfant. La dame se désole, elle craint d'avoir perdu la faveur du ciel parce qu'elle s'est mariée, « car jamais elle n'en avait eu le dessein. » Timandre la console avec tendresse et l'exhorte à espérer en Dieu ; tous deux prient et demandent un héritier. L'ange Gabriel descend vers la dame et lui assure « que « Dieu l'aime, — qu'elle porte en son sein un fils qui sera « pasteur de la sainte Eglise. »

(*Sc. VI.*) Tout intime. La dame met au monde un fils. Les anges chantent sa naissance ; à ces chants les habitants du pays accourent en foule. L'ange Raphaël ordonne à la mère de faire baptiser l'enfant sans retard et de lui donner le nom de Patrice.

(1) D'ôter vos ornements.

(*Sc. VII.*) La dame appelle son époux, lui transmet les ordres de Raphaël. Tout se prépare pour le baptême. Le page sera le parrain, la gouvernante la marraine. — (*Sc. VIII.*) Timandre fait part de son bonheur au Vicaire et le prie de baptiser son fils le jour même, — (*Sc. IX.*) ce qui a lieu immédiatement.

(*Sc. X.*) Timandre et sa femme se communiquent le désir mutuel qu'ils ont gardé d'embrasser la vie religieuse. D'un commun accord ils se décident à quitter le monde : Timandre, persistant dans son premier dessein et dans son anachronisme — où il entraîne nécessairement la pauvre Marie-Jeanne — Timandre entrera dans un monastère franciscain, Marie-Jeanne dans un couvent de l'ordre de sainte Claire. On confiera Patrice aux soins du comte, son oncle maternel. Tous deux sortent pour aller trouver ce dernier et pour consulter le Vicaire.

(*Sc. XI.*) Ils rencontrent le Vicaire chez le comte et font part à tous les deux de leurs projets de séparation. Grand étonnement du comte, qui ne comprend pas pareille idée à leur âge, et n'admet de séparation qu'entre époux qui ne s'aiment point. Toutefois, il consent à prendre soin de Patrice qui lui est « plus cher que n'importe quelle *nation* au monde. » — Le Vicaire regrette aussi la séparation des deux époux, mais « il ne faut pas s'opposer à Dieu. » Il se charge d'instruire Patrice qui, baptisé (on s'en souvient) dans l'avant-dernière scène, a beaucoup grandi en très peu de temps et veut suivre ses parents.

(*Sc. XII.*) En effet il suit sa mère, qui sans hésiter le renvoie au comte. Timandre, lui, très ému de l'affection que lui témoigne son fils, sent chanceler sa résolution de quitter le monde. Mais sa femme lui représente qu'il s'agit de gagner le ciel, lui fait ses adieux et le quitte. Adieux parallèles du page et de la gouvernante.

(*Sc. XIII.*) Patrice ne sait ce que veulent dire les adieux dont il vient d'être l'objet. Son oncle lui fait connaître l'abandon où le laissent ses parents et lui promet de lui faire donner une éducation qui le mettra au chemin de la fortune. Patrice répond qu'il préfère celui du ciel.

(*Sc. XIV.*) Le comte envoie son page quérir le Vicaire. — (*Sc. XV.*) Le Vicaire fait lire Patrice devant le comte ; puis (*Sc. XVI,*) il lui donne une première leçon de catéchisme ou plutôt de théologie, où il agite ces questions : Qu'est-ce que la

foi ? — comparaison entre les biens du monde et les biens de Dieu ; — les trois vies de Jésus-Christ. — Un enseignement si relevé produit tout de suite son effet : l'enfant Patrice déclare sa volonté d'être moine ou prêtre. En attendant, le Vicaire lui donne congé d'aller se promener sur la grève.

Jusqu'ici, tout ce commencement de la pièce, toutes les scènes que l'auteur a fait passer devant nous, semblent être exclusivement le produit de son imagination. Toutes les Vies, toutes les légendes de saint Patrice s'accordent à nommer son père Calpurnius ; on ne sait donc où l'auteur de notre mystère est allé chercher ce Timandre dont il fait si à propos un cordelier, et ce Vicaire si important dont il n'y a trace nulle part.

Puis (*Sc. XVII*) nous quittons la terre quelques instants pour faire un petit voyage aux enfers. Lucifer, prince du diabolique empire, soupçonne en l'enfant Patrice un futur athlète capable de renverser sa domination dans le monde. Astaroth, en termes très violents lui répond et s'écrie qu'il n'a pas peur de ce « petit morveux. » Ce bravache accepte de Lucifer la mission d'enlever Patrice sur la grève, de l'amener devant l'empereur, de le charger d'accusation, et de le perdre.

(*Sc. XVIII.*) Pendant ce temps, le petit Patrice se promène tranquillement au bord de la mer. — (*Sc. XIX.*) A quelque distance de lui, Gromans, aveugle depuis vingt-quatre ans, prie Dieu de lui rendre la vue. Par ordre de Dieu le Père, l'ange Gabriel conduit Gromans vers Patrice et ordonne à celui-ci de guérir l'aveugle : ce qu'il fait.

C'est là le premier miracle de Patrice ; tout à l'heure nous en allons voir un autre, qui clôt ce premier acte.

(*Sc. XX.*) La mer tout à coup franchit ses bords et inonde les rivages de l'Hibernie ; car, bien qu'on ne l'ait pas dit nettement jusqu'ici, il paraît que tout cet acte se passe en Irlande. On voit les habitants courir éplorés ; le premier qui paraît se lamente, le second lui conseille de prier Dieu ; le Vicaire et Patrice, qui arrivent l'un après l'autre, se mettent aussi en prières. Le fléau s'arrête.

(*Sc. XXI.*) Patrice revient chez le comte et s'excuse près de lui de sa longue absence : Il a été arrêté par une inondation, dont la Vierge l'a préservé. Les habitants du pays viennent le remercier de ses bienfaits ; un d'eux raconte que Patrice l'a soulagé dans son malheur ; un autre, que Patrice a sauvé le pays d'une

ruine totale ; tous voient en lui — malgré son jeune âge — un prédestiné choisi par Dieu pour faire de grandes choses. En attendant il ne cherche qu'à se dérober à ces hommages ; il demande et obtient la permission de retourner au bord de la mer. Il y a là un lieu béni, une grève solitaire, où il aime à étudier.

Acte II.

Le premier acte nous a présenté le tableau de la naissance et de l'enfance de Patrice ; dans le second, l'auteur va nous retracer son adolescence, ses premières épreuves, ses premiers combats, ses premières conquêtes chrétiennes en Irlande.

(Sc. I.) Au commencement de cet acte, Patrice n'a pas plus de huit ans (comme on le dit formellement à la scène IV), et déjà l'influence de sa merveilleuse vertu tient l'enfer en échec et arrête le recrutement de la lamentable armée des damnés. Lucifer se plaint que la terre ne lui envoie plus personne, il en vient à se demander si l'on y meurt encore. Dans sa colère, il interpelle, il gourmande, il invective brutalement ses grands vassaux, les princes de la milice infernale (1), Belzébuth, Astaroth, etc. Tout ce que le premier peut faire pour tenter d'apaiser le courroux du maître, c'est de lui amener un mercier, Astaroth un aubergiste. Maigre régal. Lucifer apostrophe alors véhément Satanas, l'opérateur infernal de l'Hibernie (*operatour dious an Hiberny*). Le pauvre diable n'y peut plus rien *opérer* du tout, Patrice paralyse tous ses efforts ; pour sa défense il affirme qu'un autre diable, quel qu'il fût, n'y ferait pas mieux. Là dessus contestation dans le sénat diabolique, et grande délibération : selon Astaroth, il faut attirer Patrice chez l'empereur, qui aura raison de lui. Belzébuth approuve cet avis, s'offre à tenter l'entreprise et part pour l'exécuter.

Pendant ce temps (*Sc. II*) reparaît Patrice, escorté de l'inévitable Vicaire, qui continue de plus belle ses leçons de catéchisme transcendant : il en est à exposer à son élève la nature de Dieu, le

(1) « Harau, harau, harau ! princet an inferniou,
Diseret aman ol dar sabat da vedou... »
(Acte II, vers 145-146).

mystère de la Trinité, le dogme de la présence réelle. Patrice s'en va sur le bord de la mer méditer ces hautes leçons. — (*Sc. III.*) Il se félicite de se retrouver en ce lieu chéri ; il prie Dieu de le soutenir en tout péril, en toute rencontre funeste ; il n'est pas sans crainte, car il y a en Hibernie, dit-il, des gens qui adorent « les diables *marmousets* (1). » A ces mots Astaroth surgit devant Patrice, lui reproche d'avoir injurié les dieux de l'Hibernie et le somme de le suivre chez l'empereur pour rendre compte de ses blasphèmes.

Que pouvait être — dans l'idée de l'auteur — cet empereur, qu'on ne s'attendait guère à voir apparaître en Hibernie ? Le drame ne s'explique pas là dessus. L'auteur ne semble avoir eu aucune notion distincte du roi Loégaire, qui régnait, dit-on, sur toute l'Irlande quand saint Patrice arriva dans cette île, et que la Vie la plus ancienne du saint appelle « féroce empereur des barbares (2). » Notre poète breton n'en savait pas tant, et le souverain qu'il met ici en scène, c'est tout simplement sans doute l'empereur païen, qu'on trouve dans toutes les légendes et les actes des martyrs comme le grand persécuteur des chrétiens. Notre dramaturge, parfaitement ignorant des abîmes qui séparaient le régime politique romain de celui de l'Irlande, personnifie sous ce titre impérial le type du pouvoir civil ennemi de l'Evangile. Il ne lui donne pas non plus d'autre culte que celui de Rome. Au moment où il s'offre à nous avec sa suite de princes et de pages (deux de chaque espèce), l'empereur hibernois rend grâces à Jupiter et à tous les dieux des faveurs qu'ils lui ont accordées, et il ordonne à ses princes de soutenir énergiquement leur culte. Ceux-ci protestent de leur entier dévouement à la personne et à la gloire de l'empereur, et les pages se déclarent prêts à mourir pour lui.

A ce moment entre Astaroth, traînant Patrice qu'il présente comme un insigne blasphémateur qui ne mérite que la mort.

(1) « Rac bezan so tud dal dibourve a speret
A so o hadorin diaoulou *marmouzet*. »
(Acte II, vers 301-302).

(2) « In illis autem diebus quibus hæc gesta sunt, in prædictis regionibus (Hiberniæ) fuit rex quidam magnus, ferox, gentilisque *imperator barbarorum*, regnans in Temoria, quæ erat caput Scotorum, Loiguire nomine, filius Neill, origo stirpis hujus pene insulæ. » (*Analecta Bollandiana*, I, p. 555).

L'empereur consulte ses princes. Si ceux-ci sont tout dévoués au souverain, ils n'ont pas pour leurs dieux le même fanatisme ; l'un d'eux déclare qu'on ne peut pas régulièrement juger « *un enfant de huit ans* ; » et comme l'empereur semble disposé à s'assurer de Patrice en le retenant en prison, l'autre prince combat cette idée ; en fin de compte, sur l'avis du premier page, on se borne à l'envoyer comme esclave garder les troupeaux de l'empereur. Astaroth, qui n'a cessé de demander qu'on le pende, proteste et s'en va furieux.

(*Sc. V.*) Patrice gardant ses moutons remercie Dieu de l'avoir sauvé « de la tyrannie et de la malice des mauvais esprits. » Touché de ses vertus et de ses prières, Dieu ne veut pas le laisser seul dans la solitude :

« DIEU LE PÈRE. — J'entends Patrice, en oraison, qui me remercie du fond du cœur. Victor, *je vous en supplie,* descendez promptement sur terre, restez près de lui pour le consoler.

VICTOR. — Empereur des cieux, je me rends près de lui ; avec votre grâce j'en prendrai soin. Mais il est nécessaire d'éprouver sa constance, pour savoir s'il sera toujours fidèle au Rédempteur du monde. »

Ce Victor, chargé par Dieu d'une telle mission de confiance, n'a nul rapport avec saint Victor de la légion thébaine, ni avec aucun autre saint du même nom. C'est un ange qui doit son existence aux légendes les plus anciennes de saint Patrice, et dont on trouve même le premier germe dans l'authentique *Confession* de ce grand apôtre. De retour dans sa patrie (l'île de Bretagne) et dans sa famille après sa seconde captivité, il vit en songe (ainsi le raconte-t-il lui-même) « un homme appelé « *Victricius* ou *Victoricus*, venant d'Hibernie, porteur d'innom- « brables épîtres intitulées : « La voix des Hibernois (1). » Cette voix ou plutôt ces voix sans nombre suppliaient Patrice de venir

(1) Et ibi, scilicet in sinu noctis virum venientem quasi de Hiberione, cui nomen Victoricus [*var.* Victricius] cum epistolis innumerabilibus vidi, et dedit mihi unam ex his, et logi principium epistolæ continentem : Vox Hyberionacum » (Conf. S. Patricii, dans Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland,* t. II, (1878) p. 303 ; — cf. Boll. *A. SS.* Martii II, p. 531, édit. de Paris.

en Irlande convertir les habitants. Le saint ne voyait donc en Victoricus qu'une figure humaine qui traversait ses songes pour l'exciter à entreprendre la conversion de l'Irlande. Mais les hagiographes ne se firent pas faute de transformer, de perfectionner cette figure : dans la Vie la plus ancienne de saint Patrice, celle du *Livre d'Armagh* écrite vers la fin du VIIe siècle, Victoricus est déjà devenu un ange envoyé au saint pour lui révéler l'avenir dans de merveilleuses visions (1).

Au XIIe siècle, dans la légende où le moine Jocelin résume et amplifie toutes les légendes antérieures relatives à saint Patrice, ce messager céleste a sensiblement la même physionomie que dans notre mystère. Il se manifeste à Patrice pendant sa captivité, il lui déclare qu'il est un ange du Seigneur appelé *Victor*, chargé de veiller spécialement sur le saint et de l'assister dans toutes ses actions (2).

Deux traits toutefois, et assez notables, demeurent la propriété exclusive du mystère breton : d'abord la politesse vraiment excessive de Dieu le Père envers Victor, auquel il se rabaisse jusqu'à dire : « Victor, *je vous en supplie* (3) ; » — puis l'idée étrange et singulièrement osée de Victor qui, à la mission de veiller sur Patrice, la seule que Dieu le Père lui ait donnée, joint de son chef celle de « l'éprouver, » c'est-à-dire, de le tenter (4). La tentation est le métier des esprits de ténèbres, un esprit de lumières qui en use s'expose manifestement à être poursuivi par Satan pour contrefaçon. Ce péril ne détourne point Victor de son idée étrange, et voici comment il aborde Patrice :

(1) « Post frequentias angelici Victorici a Deo ad illum Patricium missi » (*Vita S. Patricii ex Libro Armachano,* lib. I ; cap. 1, dans Analecta Bollandiana I, p. 550). « Ille antiquus [*leg.* angelus] valde fidelis, Victoricus nomine, qui omnia sibi (Patricio) in Hibernica servitute posito antequam essent dixerat, eum crebris visionibus visitavit. » (*Ibid.* lib. I. cap. 6, dans Anal. Boll. I, 552).

(2) « Nuntius cœlicus se esse angelum Domini, *Victorem vocari*, specialiter ipsius (Patricii) custodiæ deputatum profitebatur, in omnibus agendis coadjutorem et cooperatorem. » (Boll. Martii II, p. 589, édit. de Paris).

(3) « Disquenet prontamant, Victor, me ho suppli,
A chomet en desert gantan de gonsolin. »
(Acte II, vers 435-436).

(4) « Ret vezo e aprou gant gwir basiantet
Gout hac e a so fidel da Redemptor ar bed »
(Acte II, v. 439-440).

« VICTOR. — Bonjour, jeune berger, qu'est-ce qu'il y a de neuf ? Vous êtes terriblement retiré dans cette solitude. C'est pour cela que je viens vous voir. Laissez là votre mélancolie et réjouissez-vous.

PATRICE. — Quelle réjouissance puis-je avoir dans un désert avec un troupeau de moutons ? Mon cœur est triste et ce n'est pas sans sujet : je suis condamné, je crois, à souffrir beaucoup.

VICTOR. — N'importe, à votre visage on vous reconnaît pour un homme de qualité, personne ne vous prendrait pour un esclave. Aussi, si vous le désirez, nous nous amuserons ensemble. J'ai un jeu de cartes ; mettons-nous donc à jouer tous les deux, puis nous danserons tous les pas qu'on danse à l'académie (1).

PATRICE. — Pardonnez-moi, Monsieur, car pour ce qui est de moi, je n'ai jamais pris part à aucun jeu ; je n'ai pas un sou dans mes poches ; je suis un pauvre garçon exilé hors de sa patrie.

VICTOR. — Quel homme es-tu pour rester si froid ? A t'entendre, on te prendrait pour un saint. Un seul homme gai et réjoui vaut autant que tout plein ce bois de bigots. Allons, pas de façons, mettons-nous à l'aise, dansons un peu sans faire de compliments. »

Ce Victor est décidément un drôle de séraphin, mais Patrice lui résiste de plus belle et lui offre de le mettre « sur le chemin de la vraie joie, » en adorant avec lui le vrai Dieu et « se détournant du mauvais esprit. » Victor se rend, et reste à ces conditions avec Patrice.

A cette étrange scène en succède une autre (*Sc. VI*) non moins curieuse, mais beaucoup plus naturelle. Les deux filles de l'empereur, ayant entendu vanter la beauté de Patrice, ont la curiosité de vouloir s'en assurer par elles-mêmes.

LA FILLE AINÉE DE L'EMPEREUR. — Ma sœur, voulez-vous venir prendre l'air ? Nous irons toutes deux trouver le berger ; nous n'avons pas encore vu l'esclave qui est avec lui, et cependant on le dit beau comme le jour.

LA PLUS JEUNE FILLE DE L'EMPEREUR. — J'y irai quand vous voudrez. C'est un plaisir de reine de voir les moutons jouer entre eux, si jolis,

(1) Ecole des exercices de corps, surtout d'escrime, de danse et d'équitation en France, au XVIIe siècle.

si gentils, avec tant d'agilité. Puis je serai aise de voir l'esclave, puisque c'est, dites-vous, un si bel homme.

(Elles s'avancent vers Patrice).

L'AINÉE *à Patrice.* — Bonjour, jeune berger. Avancez, venez ici. Vous trouvez-vous bien en ce pays ? Voici deux jeunes demoiselles qui viennent vous voir par curiosité, ayant entendu dire que vous êtes joli.

PATRICE. — Oui certainement, mademoiselle ; pourquoi ne m'y trouverais-je pas bien ? C'est trop d'honneur pour moi de servir le roi.

(Il fait semblant de s'éloigner).

LA JEUNE. — Ma sœur, voici un homme qui est plaisant : il fuit les jeunes filles. Il est un peu endormi, mais il peut s'éveiller. Ecoutez, berger, vous êtes bien sage : d'où vient que vous êtes si posé ? A vous entendre, on croirait que vous n'avez pas ici à manger la moitié de votre content.

PATRICE. — Pardonnez-moi, mesdemoiselles ; mais je ne suis pas habitué à parler aux dames. Cela sied à des gens de leur qualité, non à un pauvre garçon si mal vêtu.

L'AINÉE. — Ne dis pas cela, tu n'es pas si niais que tu le prétends. Tu as le teint trop clair, les yeux trop doux, pour vouloir repousser qui te chérira.

PATRICE. — De grâce, mesdemoiselles, ne vous amusez pas à vous moquer d'un pauvre malheureux, qui ne sait même pas vous répondre. Vous feriez mieux de retourner chez vous, de peur qu'on ne vous appelle pour manger votre déjeûner. Hâtez-vous d'aller à votre soupe. »

Le bon Patrice, il faut l'avouer, n'est pas ici très poli, il a la plaisanterie un peu lourde. Aussi, tout en continuant leurs agaceries, les deux filles de l'empereur laissent percer quelque mécontentement. Le berger alors change de note :

« PATRICE. — Mesdemoiselles, si quelqu'une de mes paroles vous a blessées, je vous fais mes excuses. Mais si vous vouliez renoncer à vos idoles de bois pour adorer avec moi le vrai Dieu, alors, en tout honneur et respect, je m'entretiendrais volontiers avec vous.

LA JEUNE. — Assez, blasphémateur, pas un mot de plus ! Je ne sais qui me tient de vous donner sur la figure. Je promets à mes dieux de bien vous recommander à l'empereur mon père, pour ce que vous venez de dire.

PATRICE. — Ces menaces, mesdemoiselles, me rendent joyeux et non triste. Mourir pour la gloire de Dieu est mon plus grand désir, et non les honneurs de ce monde qui passe en un instant, et après lequel on souffre mille tourments. »

Cette hautaine fermeté dans un si jeune homme, ce généreux mépris du monde et de la vie, frappent de stupeur l'aînée des princesses ; son cœur saute dans sa poitrine et, la grâce aidant, elle est conquise :

« L'AINÉE. — Ma sœur, quant à moi, je suis convaincue que ce qu'il vient de dire est la vérité. Aussi, sans m'inquiéter de ce qu'on en pensera, toujours désormais je croirai au Dieu de Patrice !

LA JEUNE. — Comment ! pour donner créance aux discours de ce fainéant, tu mépriserais nos puissantes idoles ?

L'AINÉE. — Oui, je les renie entièrement. Je réserve pour Jésus le reste de ma vie.

LA JEUNE. — Si mon père apprend ce qui se passe.....

PATRICE. — Tout cela peut être tenu secret.

LA JEUNE. — Eh bien ! moi aussi, je crois à ce que tu as dit. Je renonce à tous les simulacres. Si mon père le sait, il m'en coûtera la vie ; mais je suis prête à endurer la mort et mille outrages plutôt que de me remettre à adorer de faux dieux comme les nôtres.

L'AINÉE. — Ainsi donc, Patrice, venez ; lavez-nous par le baptême du péché que nous apportons en ce monde. A genoux prosternées, nous demandons à Dieu pardon ! »

A travers les bizarreries, les gaucheries, qui sont nombreuses, il y a de beaux traits dans cette scène ; un parfum de poésie naïve et profonde s'en exhale. Et la lisant on croit voir quelqu'une de ces vieilles peintures du xve siècle, où, sur des fonds de feuillées opulentes, de blanches nymphes, très semblables aux Dryades et aux Napées, viennent avec les bergers de la Judée adorer le Dieu-Enfant dans la crèche de Béthléem. — Cette scène peut être considérée comme originale dans le drame breton. Les légendes latines en offrent à peine le germe. Jocelin parle de deux jeunes filles converties par Patrice ; mais leur père n'est pas le roi-empereur Loégaire, c'est l'Irlandais dont le

saint fut l'esclave pendant sept ans, que les légendes appellent Milchon, et qui, craignant d'être converti par son esclave, mit le feu à sa maison et se précipita dans les flammes pour rester jusqu'à la mort fidèle à ses dieux. « Mais, dit Jocelin, le Seigneur « se plaît souvent à tirer du flanc d'une roche des fils d'Abraham, « il se plaît à faire fleurir la rose sur l'épine ; de même, grâce à « ses inspirations, les deux filles de Milchon furent converties « à la foi par la prédication de saint Patrice (1). » Rien de plus dans les légendes, c'est à peine un embryon ; la composition, le développement, c'est-à-dire tout le mérite de la scène, reste donc à l'auteur du mystère.

La scène suivante (*Sc. VII*) offre un tableau que les dramaturges bretons se sont plu, sous diverses formes, à présenter plus d'une fois. Au milieu du théâtre, sur son trône, l'empereur est endormi. A sa droite un ange, à sa gauche un diable. L'ange lui suggère dans son sommeil les images, les pensées de la mort qui le menace, de l'enfer qui l'attend, de la fausseté de ses idoles. Le diable — il y en a même deux, Lucifer et Astaroth — s'efforce de le retenir dans la voie du mal.

(*Sc. VIII*) L'empereur s'éveille, il a rêvé à Patrice, il l'envoie chercher par un page. Patrice craint que l'on ait dénoncé à l'empereur la conversion de ses filles, il est quelque peu troublé. Victor le rassure, l'encourage à confesser sa foi. Il paraît devant l'empereur, qui lui demande d'où il est. Patrice répond que l'empereur (qui l'a déjà vu) doit connaître son nom, mais ne connaît pas son Dieu, — Dieu unique en trois personnes, seul auteur de l'univers, seul vivant et tout puissant, en face de la ridicule impuissance des idoles... L'empereur indigné le chasse.

(*Sc. IX.*) Patrice va rendre compte à Victor, qui l'exhorte à retourner vers l'empereur et à lui demander sa liberté. Patrice a peine à se rendre à ce conseil ; il croit d'ailleurs (et avec beaucoup de raison) que, sans argent, cette démarche sera inutile. Cependant (*Sc. X*) il s'en va avec Victor se présenter devant l'empereur. Celui-ci est furieux qu'ils aient pu parvenir jusqu'à lui sans une autorisation préalable ; sa colère tombe sur ses gardes. Un des princes, pour les excuser, prétend que les deux intrus se sont faufilés de façon à n'être pas aperçus des gardes. — Ils dor-

(1) Boll. Martii, II, p. 544.

maient alors, répond Victor, car nous avons passé au milieu d'eux. — Pour mettre fin à cette dispute fort peu impériale, Victor offre à l'empereur 20,000 écus pour la liberté de Patrice. Le souverain, qui aime l'argent, accepte, et Victor emmène Patrice, qui a servi l'empereur, comme gardien de ses troupeaux, « *pendant sept ans.* » — (*Sc. XI.*) Victor annonce à Patrice que le moment de la séparation est venu, et qu'ils doivent s'en retourner chacun dans son pays. Patrice se refuse à quitter celui qui l'a soutenu, assisté, consolé pendant les sept ans de son esclavage, et qui a si généreusement payé sa rançon. Victor répète que c'est une nécessité, et il disparaît. Patrice reconnaît en lui un envoyé de Dieu.

Le deuxième acte finit, comme il a commencé, par une scène infernale *(Sc. XII)* et une violente dispute entre les diables. Ces diableries faisaient le bonheur de nos pères. Pour qu'on en puisse juger ; nous allons traduire celle-ci tout entière :

« LUCIFER. — Bonjour, compagnon, je reviens encore pour vous voir. Ne soyez pas étonné de mon retard : je viens de parcourir — sans mentir — toutes les paroisses de l'évêché de Tréguer. Eh bien, Astaroth, es-tu venu à bout de soumettre Patrice à ta loi ?

ASTAROTH. — Tous les diables, hélas ! ne pourraient le vaincre. J'ai pris assez de peine à le tenter, jusqu'à envoyer vers lui les filles de l'empereur, pensant qu'elles l'entraîneraient au mal... Et c'est lui qui les a converties, qui les a amenées à croire au vrai Dieu ! S'il reste encore quelques temps sur terre, il nous mettra, mes amis, en triste état. Et j'ai bien peur qu'il ne le fasse, car il a près de lui, pour l'assister, un ange du ciel.

LUCIFER. — Parbleu, tu es un joli garçon, pour qu'un petit enfant te mette en tel embarras. Si j'étais à ses trousses, je l'aurais depuis longtemps pris et entortillé dans mes filets.

ASTAROTH. — Tous les filets de l'enfer ne suffiraient pas, te dis-je, vieux puant ! pour prendre un homme qui est dans la grâce de Dieu. Si tu crois le contraire, tu te trompes.

LUCIFER. — Comment ! puant, fils de canaille ! je t'apprendrai une fois pour toutes à parler en termes plus convenables. Tiens, voilà sur tes côtes, vilain maraud ! [*Il le bat d'importance.*] Celui qui travaille comme toi ne gagne pas son pain ; on ne devrait l'employer qu'à la grosse besogne.

ASTAROTH. — A la force ! à la force !... Je te demande pardon, Lucifer, pour le passé. Je serai plus dilligent à l'avenir. En ce moment je m'en vais aller à Toulouse, je n'en reviendrai qu'après avoir fait mon coup.

LUCIFER. — Pourquoi à Toulouse ? et qu'y feras-tu ? Débouche tes oreilles ; va de ce pas immédiatement chez l'empereur lui dire de se tenir sur ses gardes, car on veut lui faire la guerre.

ASTAROTH. — Et qui pourrait faire la guerre à un prince comme lui ? Un pareil téméraire n'est pas né. L'empereur est un homme si redouté que nul n'oserait le regarder en face.

LUCIFER. — Allez toujours le trouver, vous dis-je ; prévenez-le qu'il fera bien de se tenir sur ses gardes. »

A la fin du premier acte, Patrice a huit ans ; à la fin du second il en a quinze (voir *Sc. X*). Comme le saint a eu une très longue vie, si l'auteur de notre mystère avait voulu en traiter la suite avec autant de développement, il n'en eût pas été quitte pour une douzaine d'actes. Mais à partir du point où nous sommes, il change de méthode, il fait grande diligence, et le troisième acte lui suffit pour expédier tout le reste.

POL ERVOAN.

(*A suivre*).

ÉTUDES HISTORIQUES

—

LE PARLEMENT DE BRETAGNE [1]

AVANT LOUIS XIII

D'après un livre récent [2]

III

Sous Henri IV, le palais où la Cour a rendu la justice depuis 1655, n'existait encore qu'à l'état de désir ; la première pierre fut posée en 1618. Le Parlement siégeait depuis sa création dans une partie du couvent des Cordeliers, tout voisin de l'emplacement où devait s'élever la construction projetée, dans des bâtiments qu'occupe actuellement la banque de MM. Vatar et Torquat et dans d'autres remplacés par des maisons neuves. Cet état provisoire a duré cent ans ; et malgré toutes les dépenses d'appropriation qui ont grevé le budget de la ville de Rennes, les services judiciaires souffraient de l'exiguïté et de l'incommodité des locaux mis à leur disposition.

Ces services comprenaient, en 1600, pour chaque semestre, une grand'chambre, une chambre des enquêtes, les requêtes et la Tournelle, où les magistrats siégeaient suivant un roulement déterminé.

Le personnel se composait d'un premier président, de présidents à mortier, de présidents des enquêtes et des requêtes, de conseillers, de deux avocats généraux et d'un procureur général.

Le premier président, chef de la Cour, quoique plus particu-

(1) Voir notre livraison d'août, p. 81.

(2) *Le Parlement de Bretagne après la Ligue* (1598-1610), par M. H. Carré, docteur ès-lettres, agrégé d'Histoire, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes. Paris, Quantin, 1888, in-8° de 570 pages.

lièrement affecté à l'une des séances, pouvait présider les deux. Il avait entrée dans toutes les cours souveraines du royaume et droit d'y délibérer. Le corps de ville, quand il arrivait à Rennes, se rendait au-devant de lui en habit d'honneur et le haranguait. Ses obsèques se célébraient avec une pompe exceptionnelle. Il résumait dans sa personne la situation éminente que le Parlement occupait dans la société et dans l'opinion publique.

Ce n'est pas à dire que son autorité pût arbitrairement s'imposer à la Cour ; celle-ci leur résistait quelquefois, et le premier président, en cédant, se reconnaissait justiciable du corps tout entier.

Les présidents à mortier, ainsi nommés, d'une coiffure particulière qu'ils avaient seuls droits de porter, présidaient la grand'chambre et la Tournelle ; on les appelait « messire, » comme le premier président, et non « maître » comme les autres membres du Parlement. Ils avaient seuls, dans les assemblées générales, une réelle préséance ; à eux seuls, on rendait des honneurs publics, soit à leur arrivée, soit dans les processions, soit à leurs obsèques. Le corps de ville et la Cour assistaient aux funérailles de leurs femmes.

Les autres présidents n'étaient que des conseillers pourvus de commissions pour présider les chambres des enquêtes et des requêtes. Dans les assemblées générales ils n'avaient préséance que sur leurs collègues moins anciens et sur ceux qui siégeaient à leur chambre sous leur présidence. Lorsqu'ils résignaient leurs fonctions, ils pouvaient céder séparément leur office de conseiller et leur commission de président.

Les conseillers, dont les deux plus anciens par ordre de réception, portaient les titres de « doyen » et de « sous-doyen, » se partageaient en deux classes : ceux qui avaient la plénitude des fonctions, qui, après avoir servi quelques années dans la chambre des enquêtes, entraient à la grand'chambre et ne la quittaient plus que pour faire à leur tour le service criminel à la Tournelle, et les « conseillers et commissaires aux requêtes, » à qui la grand'chambre restait interdite, dont la position était inférieure, dont les offices avaient une moindre valeur. Ces derniers devaient acquérir une charge ordinaire de conseiller pour pouvoir siéger à la grand'chambre, ou acheter une commission de président des enquêtes ou des requêtes. Les évêques de Rennes et

de Nantes entraient au Parlement en qualité de conseillers nés ; mais l'édit d'érection n'avait pas réservé de siége aux clercs. Quelques ecclésiastiques ont été pourvus d'offices à la Cour ; des conseillers ont été admis aux ordres sacrés sans cesser de remplir leurs fonctions, au moins celles de juges civils.

Après la Cour, et hiérarchiquement inférieurs à elle, nous trouvons les avocats généraux et le procureur général, auxquels s'adjoignaient des substituts de ce dernier, choisis par lui dans le barreau. Ils constituaient le Parquet du Parlement ou les gens du roi.

Les listes officielles inscrivaient les avocats généraux avant le procureur général. Cependant, bien que la préséance fût douteuse entre celui-ci et le plus ancien des avocats-généraux, il faut reconnaître que seul aux réunions de la Cour, quand il s'agit de requérir ou de présenter des remontrances, le procureur général a la parole et ses collègues du Parquet ne la prennent qu'en son absence et pour lui. Les avocats généraux concluent seuls à l'audience ; le procureur général a l'action extérieure, la défense du domaine royal et des intérêts du roi, la surveillance des finances, de la police générale et de la justice, qu'il exerce directement et par le procureur du roi, ses substituts. Dans ces grandes et belles fonctions, l'indépendance des gens du roi était d'autant plus à l'aise que leurs charges leur appartenaient et qu'ils les avaient payées.

Au-dessous des magistrats s'agitait toute une armée d'auxiliaires, — greffiers, officiers de la chancellerie, huissiers, comptables, concierges, — dont M. Carré nous fait connnaître le rôle et les fonctions avec une richesse inépuisable d'informations ; nous y renvoyons le lecteur ainsi qu'aux détails qu'il donne sur les avocats et les procureurs, et sur des serviteurs d'un rang inférieur, le médecin, le chirurgien, le bourreau, les geoliers. Ces pages sont une vraie résurrection d'un monde disparu.

IV

Suivons maintenant les magistrats du Parlement de Rennes dans leur vie judiciaire.

Chacune des deux séances de février et d'août s'ouvrait solen-

nellement. A la date fixée pour la rentrée, la Cour se réunissait et assistait en robes rouges à la messe du Saint-Esprit, célébrée dans l'église Saint-François (1), puis, revenue au palais, elle s'assemblait en audience de huis-clos, consacrée au renouvellement du serment des magistrats. Ils juraient de garder les ordonnances qui enjoignaient le maintien de la foi catholique. Les portes s'ouvraient ensuite ; à l'audience publique, l'avocat général de service, traversant le parquet, venait ensuite jurer les ordonnances, suivi des avocats et des procureurs. Après cela, on lisait les mercuriales, rapports rédigés par des présidents et des conseillers sur les faits qui intéressaient le service et la dignité de la justice. C'était au procureur général à réunir ces mercuriales sur lesquelles il faisait des remontrances où il rappelait aux magistrats leurs devoirs (2).

Les audiences ordinaires s'ouvraient le matin vers sept heures, et duraient trois heures au plus ; au son de l'horloge, les avocats s'arrêtaient. Cinq fois par semaine, on tenait dans l'après-midi, de deux à cinq heures, une seconde audience, dite « de relevée. » Les magistrats se réunissaient, en outre, quand besoin était, en assemblée générale pour délibérer sur une réception, sur une remontrance ou sur un enregistrement d'édit ou de tout autre acte royal.

L'entrée d'un souverain, le *Te Deum* chanté à l'occasion d'événements publics, les cérémonies funèbres, les processions générales autorisées ou réclamées par la Cour, appelaient au dehors les membres du Parlement, qui s'y montraient dans tout l'appareil de leur puissance. Les visites des hauts personnages, la présence à Rennes du chancelier de France, donnaient lieu à des réunions intérieures où l'on rendait aux visiteurs, en observant les rangs et les préséances, les honneurs qu'on leur devait.

Lorsqu'il paraissait nécessaire d'éclairer le roi sur les affaires du Parlement par des explications verbales, on députait près de

(1) Il arrivait quelquefois que cette messe était célébrée, non le jour même, mais le lendemain ou le surlendemain de la rentrée. L'église Saint-François, qui était celle des Cordeliers, n'existe plus ; elle a laissé son nom à la rue qui longe le palais de justice du côté de l'ancien couvent.

(2) Le discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée des cours de cassation et d'appel et la lecture de la mercuriale faite à huis-clos en assemblée générale des chambres ont leur origine dans cette formalité.

lui plusieurs magistrats chargés de lui exposer les vœux de la Cour, de lui fournir des justifications et de recevoir ses réponses.

A la mort d'un magistrat ou de sa femme, quelques proches parents ou des amis venaient au Palais à l'heure où la Cour était réunie, se faisaient admettre en sa présence et la priaient d'honorer la mémoire du défunt en voulant bien assister en corps à ses obsèques ; à quoi le président de service répondait par des paroles de condoléance et promettait que la Cour se rendrait à l'invitation qui lui était faite.

Le Parlement en corps, investi d'une immense autorité, tenait à Rennes la première place. Ses membres jouissaient, en outre, personnellement de grands privilèges, d'abord de tous ceux de la noblesse, puis d'immunités spéciales et même de droits exorbitants. Ils ne pouvaient être assignés que devant le Parlement ; poursuivis criminellement, ils n'étaient justiciables que de la grand'chambre. La Cour ne manquait pas de revendiquer hautement ces privilèges quand on y portait atteinte.

Ils échappaient aux impôts de consommation, et malgré toutes les réclamations des Etats, ils persistèrent à s'y soustraire ainsi qu'à toutes les taxes de ville, quelle qu'en fût la cause. Les propriétaires de maisons à Rennes furent tenus de loger les magistrats non originaires, si ceux-ci le requéraient, et de leur délivrer des appartements meublés, dûssent-ils céder les leurs, et ce au prix de location fixé arbitrairement par les conseillers chargés de la police.

Les traitements, ou pour employer l'expression du temps, les gages des magistrats du Parlement n'étaient pas restés à leur taux primitif. En 1553, le premier président recevait par an 1200 livres, les autres présidents 1000 livres, les conseillers non originaires 800, les conseillers originaires 600, les avocats généraux et le procureur général 800, le conseiller, chargé des fonctions de garde-scel, 1000. L'édit de juillet, 1600, en imposant à la cour un service d'une durée double, améliora la situation de ses membres. Le premier président eut 3200 livres, les présidents de grand'chambre 2000, ceux des enquêtes 1900, ceux des requêtes 1200, les conseillers non originaires 1000, les originaires 750, les avocats généraux 1100 et le procureur général 1400.

A ces émoluments fixes qui, aux époques troublées ou de déficits financiers, étaient payés fort irrégulièrement, il faut

ajouter les « épices, » droits perçus par les juges « pour la visitation du procès, » d'abord offerts volontairement en nature, puis en espèces, et devenus obligatoires dès 1539. En dernier lieu, les épices appartinrent, pour un tiers, au rapporteur de chaque procès et le surplus fut partagé entre les juges qui avaient pris part au jugement. Il y eut aussi des épices pour les conclusions de l'avocat général, qui ne dépassent pas les deux tiers de celles des juges. Il est presque impossible de déterminer ce que ces droits pouvaient produire, sous Henri IV, à chaque magistrat : M. Carré, d'après un registre de 1609, estime que le total des épices pendant cette année n'a guère monté qu'au quart de la somme affectée aux gages. On voit qu'en défalquant de ce chiffre la part des rapporteurs, il ne devait rester pour chacun de leurs collègues qu'un émolument peu élevé, mais qui néanmoins constituait une augmentation de traitement (1).

En retour de tous ces avantages que leur procurait leur fonction, les magistrats devaient au prince la fidélité, aux peuples, une justice impartiale et désintéressée. Il y avait certainement, à la fin du XVIe siècle, des juges intègres : l'étaient-ils tous ? Si l'on en croit Noël du Fail, que de consciences peu scrupuleuses ! Que de mains discrètement ouvertes pour recevoir les dons des plaideurs ! Que de juges hébergés, nourris et abreuvés aux frais des parties ! Nous ne prendrons pas à la lettre les contes satiriques du conseiller breton, mais le vice qu'il signale existait certainement. Nous aimons à croire qu'on le reprochait surtout aux officiers des juridictions inférieures. Par exemple, nous ne répondrons pas que pour grossir leurs épices, certains magistrats de la Cour ne se sont jamais prêtés à des chicanes qui multipliaient les incidents et les arrêts.

Pour en finir avec les critiques, disons aussi que les membres de la Cour, — on le sait déjà, — ne montraient pas toujours, dans leurs rapports mutuels, les égards et la courtoisie qui sont devenus la règle des relations entre collègues. Les hommes qui avaient traversé les luttes politiques et religieuses du XVIe siècle, avaient le tempéramment batailleur. On ne souffrait aucune contradiction : le moindre démenti amenait des tempêtes : on s'accusait de malversations, de concussions, même de vols. La Cour

(1) H. Carré, pages 152-167 et suiv.

intervenait officiellement, informait sur les faits avancés de part et d'autre, et finissait par ordonner aux belligérants de faire la paix. On se rappelle les difficultés que le procureur général Le Febvre avait rencontrées au moment de sa réception. Ses adversaires ne se tinrent pas pour battus et trouvèrent moyen, pour frapper en lui l'ancien ligueur ou le non originaire, de l'impliquer dans un procès criminel. Le récit détaillé qu'en fait M. Carré, d'après les registres secrets, montre jusqu'à quel point la haine s'incrustait à cette époque dans des âmes de magistrats. Après une guerre acharnée, les accusateurs démasqués durent se taire et le procureur général acheva paisiblement sa carrière. Nulle part les mœurs et les caractères du temps ne se dessinent mieux que dans ces pages véridiques (1).

V

Quelques mots de la compétence judiciaire du Parlement.

On peut considérer la Cour, d'une façon générale, comme une juridiction d'appel ; sa fonction principale consistait à juger, en dernier ressort, les affaires qui avaient déjà été jugées en première instance. Aujourd'hui c'est pour ainsi dire la seule besogne des cours d'Appel.

Sous l'ancien régime et notamment sous Henri IV, à la faveur et en vertu du « *Committimus,* » privilège spécial accordé à un certain nombre de corps et d'individus, le parlement jugeait en premier ressort un grand nombre de procès. La plupart des officiers royaux et beaucoup d'ecclésiastiques pouvaient porter directement les leurs aux Requêtes du Palais. La question que soulevaient les privilèges et prérogatives des anciens barons de Bretagne, les droits des chapitres et des regaires des évêques, les privilèges, concédés par le roi, aux villes, communautés et paroisses de la province, les contestations entre juges par rapport aux droits respectifs de leur charge se jugeaient au Parlement, sans passer par d'autres juridictions. Enfin certaines décisions de tribunaux inférieurs y arrivaient « *omisso medio,* » c'est-à-dire sans avoir été portées devant un premier juge d'appel.

(1) H. Carré, pages 301-321.

Aujourd'hui il n'y a plus que deux degrés de juridiction ; alors il y en avait quelquefois trois.

Pour battre en brèche la compétence du Parlement, on recourait souvent à la pratique abusive des évocations au Conseil du roi, au Grand-Conseil, au Parlement de Paris, contrairement aux promesses de la duchesse Anne et malgré les plaintes incessantes de la province. Des plaideurs, qui redoutaient les juges bretons, obtenaient des lettres d'évocation et traînaient leurs adversaires loin de leurs juges naturels. Le Parlement de Paris aimait à voir traduire à sa barre des officiers de cour souveraine, ce qui affirmait la supériorité dont il se targuait vis-à-vis des autres parlements. Lorsqu'un de ses membres recevait une semblable assignation, la cour de Rennes lui défendait d'y obéir, de même qu'elle lui interdisait de comparaître devant toute juridiction que son privilège lui donnait le droit de récuser.

Nous indiquons seulement ces points que M. Carré a traités à fond. Le lecteur trouvera dans son livre des développements complets sur l'instruction des procès, sur le rôle politique et judiciaire de la grand'chambre, sur les règles imposées aux rapporteurs, sur la marche et les incidents de la procédure criminelle. L'étude qu'il fait des diverses sortes de procès, — les séparations de corps, les questions de tutelle, les appels comme d'abus, relatifs aux causes matrimoniales, les poursuites pour crime, — est fort piquante. C'est la vie d'alors prise sur le fait.

Dans l'exercice de son pouvoir judiciaire, le Parlement de Bretagne se présente à nous comme une cour de justice, telle que nos cours d'appel, toutes différences gardées. Ce qui a disparu avec l'ancien régime, c'est son pouvoir politique et de police. Rien de ce que nous avons vu depuis n'y ressemble : la législation moderne a même puni de peines sévères toute entreprise des corps judiciaires contre les pouvoirs législatifs et les autorités administratives, de même qu'elle a frappé de nullité toute décision ayant le caractère d'une réglementation générale et pour l'avenir.

Autrefois, aucun acte, émanant du souverain et commandant l'obéissance à ses sujets, n'était exécutoire dans le ressort d'un parlement qu'après vérification et enregistrement. Les magistrats souverains s'assuraient de l'authenticité des édits, déclarations, ordonnances, ou lettres qu'on lui soumettait. De là, les Cours ont

été facilement conduites à rechercher si les ministres n'avaient pas surpris à la religion du roi quelque disposition contraire à la constitution du royaume, aux droits de l'Eglise, de telle province, de tels corps ou de tels individus, à surseoir à l'enregistrement et à prier humblement sa Majesté d'opérer telle ou telle modification. C'est là le droit de remontrance, utilement exercé lorsque le pouvoir était faible et avait besoin, pour se fortifier lui-même, de l'autorité parlementaire ; sans valeur, quand la royauté était fermement assise, le souverain respecté et l'obéissance générale ; cause de luttes et de tribulations pour les magistrats quand le ministère était ombrageux et despotique.

Le Parlement de Bretagne en a surtout usé en matière fiscale, toutes les fois qu'un édit ou une ordonnance a touché de près ou de loin aux deniers bretons. Les établissements de taxes, les créations d'office qui aboutissaient à des dépenses nouvelles, à des paiements de gages, à des rachats de finances, ont toujours éveillé sa sollicitude. Les registres secrets regorgent de remontrances à ce sujet.

Sous Henri IV, après la ligue, les coffres étaient vides : il fallait payer les troupes et créer des ressources. Tous les moyens étant bons, on imagina de réunir au domaine les 54 offices de notaires à Rennes, de les déclarer héréditaires et de vendre aux titulaires l'hérédité de leurs charges. Remontrances de la Cour, lettres de jussion sur lettres de jussion ; l'enregistrement fut enfin ordonné le 18 mai 1601, mais l'exécution traîna pendant des années. L'opposition de la Cour à cette mesure et à d'autres qu'elle jugeait onéreuses pour la province finit par irriter le roi. Nous avons vu comment il l'en punit par l'interdiction de toutes les chambres de la séance d'août.

M. Carré, tout en reconnaissant que le Parlement accomplissait un devoir en défendant pied à pied les intérêts de la Bretagne ou ceux de la compagnie, lui reproche d'avoir laissé passer des abus de moindre importance dont bénéficiaient quelques individus. Il était difficile à la Cour de refuser toujours sa sanction : s'il a cédé sur quelques points, c'était peut-être pour conserver plus d'autorité et discuter de plus graves questions avec plus de chance d'être écouté.

Que ne trouve-t-on pas dans les registres d'enregistrement ? Ils contiennent, avec la législation générale de la France, d'in-

nombrables documents, concessions de privilèges, établissements de couvents, règlements de corporation, lettres d'anoblissement ou de confirmation de noblesse, rectifications et modifications de noms de famille, érection de terres en châtellenie ou en titre de dignité, provisions de toute espèce. Aucun acte du pouvoir royal exécutoire en Bretagne n'a échappé à l'examen et au contrôle de la Cour (1).

En usant du droit de remontrance, le Parlement s'associait, dans une certaine mesure, au pouvoir législatif qui résidait souverainement dans la personne du roi. Ce pouvoir, il l'exerçait lui-même, par délégation expresse ou tacite, lorsqu'il fixait le tarif des droits et vacations dûs aux magistrats, greffiers et autres officiers de justice, lorsque prenant des arrêtés en matière de police, il portait des peines contre les délinquants, en un mot, toutes les fois qu'il disposait d'une façon générale et réglementaire pour l'avenir.

Enfin nous trouvons encore dans ses attributions un pouvoir qui, maintenant, appartient essentiellement aux fonctionnaires administratifs. Non seulement il avait sous sa main ses subordonnés, les juges et les auxiliaires des juges, mais encore il rappelait à leur devoir tous les détenteurs d'une partie quelconque de la puissance publique. Il surveillait les sujets du roi, les étrangers, l'imprimerie, le théâtre, les foires, les marchés, les écoles, les collèges. Il s'occupait du commerce, des approvisionnements, de l'agriculture, de l'industrie, des hôpitaux, des pratiques du culte : il veillait à la sûreté des routes, à la destruction des bandits qui les infestaient et pillaient les campagnes. Tout ce qui est aujourd'hui du domaine exclusif des préfets, sous-préfets et maires relevait de son autorité.

Dans la ville où il résidait et dont il avait plus particulièrement la police, c'était le Parlement qui, par des commissaires pris dans son sein et par ses arrêts, administrait l'assistance publique, encourageait les travaux d'utilité générale, prenait les mesures que nécessitaient les maladies contagieuses, si fréquentes et si meurtrières, réprimait les attroupements et les rebellions.

Pendant la période que nous étudions, les désordres nés de

(1) Cette collection de registres, qui commence en 1554 et finit en 1790, est conservée aux archives de la cour d'appel : elle est complète sauf un registre 1602-1609), dont la disparition a été constatée longtemps avant la Révolution.

la guerre civile, entretenus par la misère et le manque de travail, accrus par l'impunité, appelaient d'énergiques répressions. Il est de toute justice de dire que la Cour ne cessa de s'y employer. Elle stimula le zèle du prévôt de la maréchaussée et de ses agents, multiplia les injonctions et les défenses, édicta des peines rigoureuses contre ceux qui y contrevenaient.

Le roi était bien loin pour que sa main se fît sentir à l'extrémité de la France ; il fallait une autorité toujours en éveil, qu'on savait proche de soi et qui inspirait le respect. Les représentants du souverain en Bretagne manifestaient pour elle une apparente vénération (1), et quoiqu'ils en fissent peu de cas au fond, ils l'invoquaient quand ils craignaient de rencontrer de vives résistances dans l'accomplissement de missions difficiles. L'exemple qu'en cite M. Carré est significatif. En 1600, M. de Brissac, chargé de faire rendre et de raser le fort de l'île Tristan, où tenaient les partisans de Guy Eder de la Fontenelle, vint au palais, entra en la Cour et demanda qu'on lui adjoignît des conseillers pour l'assister de l'autorité du Parlement.

Cela ne faisait pas que les relations ne fûssent quelquefois très tendues entre les lieutenants généraux et la compagnie, soit que celle-ci le prît de haut avec eux et leur intimât des ordres, soit que ceux-là, — surtout pendant la Ligue, — se crûssent au-dessus d'elle, et lui disputassent des droits auxquels elle prétendait exclusivement. Qu'on ne s'en étonne pas. Quand le domaine respectif des différents pouvoirs est mal délimité, quand les mêmes pouvoirs appartiennent à des autorités rivales, le conflit règne ou est toujours près d'éclater. Cette compression et cette incertitude servaient souvent la politique royale en lui permettant, selon les circonstances, de favoriser tour à tour ceux dont elle avait besoin. La législation moderne s'est au contraire appliquée à proclamer et à réglementer la séparation des pouvoirs.

VI

Dans les pages remarquables qui terminent son volume, M. Carré a condensé, sous forme de conclusion, les idées géné-

(1) Les gouverneurs et lieutenants généraux, en prêtant serment au roi devant le Parlement, prononçaient des harangues où s'accumulaient les plus vives protestations de respect et de dévouement.

rales qui se dégagent des documents à l'aide desquels il a pu rendre la vie au vieux Parlement de Bretagne, sous Henri IV. Nos lecteurs y trouveront résumés les faits qu'on doit considérer comme acquis. Ils ne font pas tous honneur aux anciens juges souverains qu'on voudrait plus dignes de la haute autorité dont ils étaient revêtus et du respect qu'ils réclamaient. On sent que M. Carré est mal impressionné. Ce qu'il a découvert, en creusant son sujet, lui a révélé des misères morales qui l'attristent.

Hélas ! à quelle époque les hommes gagnent-ils à être vus de près ? Serait-ce en temps de révolution ou de guerre civile, ou après une longue période de désordres et de troubles publics ! Non certes ! car c'est alors qu'ils se font voir sous le jour le plus défavorable et montrent plutôt leur violence, leur égoïsme et leurs convoitises que ce qu'il y a en eux de beau et de généreux.

Blâmons résolument ce qui blesse la morale éternelle ; mais n'oublions pas de quel milieu sortaient, quelle éducation et quels exemples avaient reçus ces magistrats dont nous touchons du doigt les infirmités et les faiblesses, et constatons que, malgré tout, cette compagnie a accompli une partie au moins de son devoir. Pour bien juger une institution, à un moment donné de son existence, il faut la prendre à son début, et rechercher si un bien quelconque a été réalisé, si des efforts sincères ont été tentés. Avant l'érection du Parlement de Rennes, au xve siècle, l'administration de la justice en Bretagne présentait un spectacle navrant ; la vénalité la plus honteuse, une odieuse rapacité, les familles ruinées par des juges iniques ou d'insatiables hommes de loi, voilà le tableau qu'en fait M. Dupuy dans son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (1). Cent ans plus tard, il y avait encore des abus, de graves abus, nous le savons, mais le mal reculait. On savait qu'il existait une juridiction assez puissante pour le réprimer : le nombre croissant des appels prouve le développement des affaires et la confiance qu'avaient su inspirer les juges souverains. Le peuple commençait à les regarder comme les protecteurs des opprimés et les défenseurs des franchises bretonnes.

Ce progrès appréciable, il était l'œuvre de ces hommes qui, par quelques côtés, laissaient tant à désirer. Sachons leur gré

(1) Tome II, pages 400 et suiv.

de leur part de travail et de bonne volonté ; peu à peu leurs successeurs feront le reste. Ainsi marche l'humanité. Cette conclusion, nous la puisons dans les faits que l'auteur du *Parlement de Bretagne après la Ligue* a recueillis et groupés : il n'y a peut-être pas assez insisté.

Cela ne nous empêche pas d'applaudir de toutes nos forces à l'entreprise que M. Carré a préparée avec tant de soin, qu'il a conduite avec une si sagace impartialité ; toute une face du passé de la vieille Bretagne est maintenant en pleine lumière. Un « non originaire » a bien mérité de notre chère province : son livre, qui se recommande par une érudition abondante et sûre, par un souci loyal de la vérité, pourra être critiqué ; on ne le refera pas.

FRÉDÉRIC SAULNIER.

HISTOIRE D'UN JOURNAL

—

LE PÈRE DUCHÊNE [1]

De 1790 à 1887

Je ne sais si ce fut la même administration qui fit reparaître quelques numéros d'un nouveau *Père Duchêne* vers le mois de novembre 1848. C'est le même titre, sauf que le *Père Duchêne* n'oublie pas de dire qu'il est un ancien fabricant de fourneaux, c'est la même épigraphe : *Vigilance — Sûreté — Indépendance — Fermeté ;* mais le gérant est un nommé Dubreuille ; l'imprimeur est Cosson, rue du Four Saint-Germain, et les bureaux sont place de la Bourse.

Ce nouveau *Père Duchêne* m'est suspect ; il revient d'Allemagne où il a jugé à propos d'aller faire un tour pour sa santé. Il a trouvé la réaction partout, et il estime que la République en France est *bougrement* malade. Mais il a un remède, on va nommer un président. Il discute tous les candidats. Raspail lui semble le *plus pur,* mais il n'a pas de chance. Cavaignac est médiocre ; d'ailleurs, en juin, il a mitraillé le peuple et à ce propos il lui lance l'apostrophe de Delphine Gay :

Eh bien ! moi devant Dieu, devant Dieu je l'accuse.
Je ne suis qu'une femme, une folle, une Muse !
Mais mon cœur tout français, d'horreur s'est révolté :
Je sens parler en moi l'esprit de vérité ;
Une fièvre de feu me tourmente et m'inspire....
J'entends dans mon sommeil les mères le maudire,
Et malgré l'humble arrêt par ses flatteurs rendu,
Je vois tomber sur lui tout le sang répandu !

Il y eut, je crois, cinq numéros de ce faux *Père Duchêne,* qui disparut, on le comprend, après l'élection de Louis-Napoléon, son candidat

(1) Voir notre livraison d'août, page 98.

à la présidence. Sans doute il avait reçu son salaire, et laissa crier les autres *Père Duchêne* qui l'appelaient voleur.

En voici un troisième. Son n° 1er est daté du dimanche 21 mai 1848. Il paraît trois fois par semaine, il s'intitule :

ABOLITION DE L'EXPLOITATION des êtres humains — ASSOCIATION VOLONTAIRE des maîtres et des ouvriers	**LE VRAI PÈRE DUCHÊNE** **de 1848** JOURNAL DES CLASSES OUVRIÈRES *Liberté, Egalité, Fraternité*	ORGANISATION DU TRAVAIL par l'association — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE aux apports et au labeur

Le Gérant signe Camille Barrabé. Les deux premiers numéros sortent de l'imprimerie de Napoléon Chaix et les derniers de celle de Bureau et Cie.

Ainsi voilà deux *Père Duchêne :* un premier qui se réclame de 93, tout en renonçant à la partie de main chaude ; un second qui ne veut dater que de 1848 et qui a pour objectif l'*idée sociale,* l'organisation du travail.

Dès le premier numéro, le *Père Duchêne* de 1848 apostrophe en ces termes celui de 93 :

« Vieille carricature d'un passé hideux qui ne peut plus renaître ; enfant mort-né des saturnales d'une imagination débauchée ; ignoble exploiteur de la crédulité d'un peuple trop longtemps abusé ; triste avorton d'une piteuse opération mercantile, jusques à quand lasseras-tu la patience du peuple souverain ? Combien de temps encore conspireras-tu la dégradation des honnêtes révolutionnaires ? » Et ainsi de suite.

De même que le *Père Duchêne* de 93 s'était fait écrire par Marat une lettre de réconciliation joviale, de même celui de 1848 se fait écrire par Camille Desmoulins, le *Vieux Cordelier*. Camille demande la paix, il espère même la réconciliation sociale des classes. Il prêche d'ailleurs un converti. Le *Duchêne* socialiste de 1848 lui répond :

« Million de tonnerres ! tu m'as rajeuni de quatre-vingts ans..... J'en ai presque pardonné aux viédases réactionnaires, je me sens d'une joie furieuse, tu peux compter sur moi. »

« Ils nous en ont taillé une rude besogne. N'importe, tu as raison,

nous avons si peu gagné à l'opération du scalpel que déjà j'avais perdu jusqu'à l'envie de recommencer l'infernale besogne.... »

En terminant, le *Père Duchêne* dit à Camille :

« A moi le peuple, les meurt-de-faim, les sans-culottes ; à toi, révolutionnaire du grand ton, les parasites, les oisifs, les aristocrates, les repus. »

L'émotion fut grande, rue Montorgueil, quand on vit paraître, rue du Bouloi, un *Père Duchêne* qui s'intitulait le *Vrai*. En tête du n° 16 on donna l'avis suivant : « On publie depuis dimanche matin dans Paris un journal qui, non content de me voler mon nom et ma physionomie pour mieux donner le change aux lecteurs, me prodigue les injures les plus sales et les plus grossières. Voilà du moins ce qui m'a été rapporté, car je n'ai pas voulu le lire. Citoyens, ne vous laissez pas duper par les apparences. Quand vous demanderez le *Père Duchêne* regardez bien si c'est le *Père Duchêne,* GAZETTE DE LA RÉVOLUTION ; de mon côté, je vais en appeler à la justice pour mettre un terme à cette scandaleuse usurpation. »

La rue du Bouloi, à défaut de bonnes raisons, répondit par des injures nouvelles, reprochant au journal de la rue Montorgueil de corrompre le peuple au profit de sa caisse et de le pousser à la guerre civile pour se faire donner un os à ronger. Rue du Bouloi, on le sait d'avance, on ne s'enrichira pas dans l'apostolat de la conciliation ; mais poursuivant un noble but, au lieu de courir aux gros sous, on éclairera les réactionnaires qui veulent entraver le progrès social ; on surveillera les démagogues qui exploitent les mauvais instincts des classes pauvres. Malgré de si louables intentions, il fallut bientôt fermer la boutique de la rue du Bouloi.

Il fallait que le nom de Duchêne eût une bien grande attraction sur les masses, car nous voyons les impresarios du journalisme, à l'envie les uns des autres, s'acharner à le prendre pour enseigne. Comme en 1793, il y eut alors, en effet, une *Mère Duchêne* qui, elle aussi, fut *bougrement patriotique ;* Paris la vit éclore le 27 mai 1848, dans l'imprimerie d'Edouard Bautruche, rue de la Harpe, 90, annonçant qu'elle paraîtrait trois fois par semaine, et assez confiante dans l'avenir pour fixer, dès son premier numéro, le prix de l'abonnement pour Paris, la province et même l'étranger. L'audacieux gérant de la nouvelle feuille se nommait Cir Vermasse, dit Mitraille. Le journal s'intitulait bien *le Travailleur* par la *Mère Duchêne,* mais dans la correspondance on l'appelait familièrement la *Mère Duchêne,* et c'est de

ce beau nom qu'elle signait elle-même ses réponses. Vermasse dit Mitraille était sans doute un socialiste à tous crins, car il inscrivit en exergue, sur la manchette de la *Mère Duchêne,* ces mots à gauche : « Il y a en France 117 hommes qui se tuent pour la jouissance d'un seul » — et à droite : « Celui qui n'est pas avec nous est contre nous. » — Tout d'abord la *Mère Duchêne* voulut amadouer l'ancien de la rue Montorgueil. Elle lui adresse une épître intitulée : « Correspondance amoureuse et politique de la *Mère Duchêne* avec le *Père Duchêne,* » correspondance dans laquelle elle l'appelle son vieux bougon, son vieux Père tant-pire, son vieux mal-content. Elle se déclare, il est vrai, *bougrement* en colère, parce qu'elle trouve que lui n'est plus content ; elle termine cependant en l'invitant à aller boire du vin à quat' sous avec ses fils des ateliers nationaux.

Ces avances furent repoussées. La *Mère Duchêne* fut traquée par la police, son imprimeur fut menacé de saisie. Dans un dernier numéro qui porte le n° 5, elle déclare qu'elle va disparaître plutôt que de s'incliner. Elle exhale sa fureur dans ce dernier numéro, et soupçonnant le *Père Duchêne* d'être pour quelque chose dans sa disgrâce, elle lui décoche un dernier trait :

Ce que vaut le Père Duchêne, ce qu'il est.

« Malepeste ! le peuple est un bien grand enfant, volage jusqu'à l'étourderie, crédule jusqu'à la sottise ; il a dans un accès de joie folle marié la *Mère Duchêne,* cette mère des prisons et des barricades, avec le *Père Duchêne,* ce caduc politique de la rue Montorgueil. Mitraille de gueux ! la mère grondeuse n'aime pas qu'on l'assassine ainsi ; par respect pour vous-mêmes, enfants, vous devriez aller un peu aux informations avant de rire aux dépens d'une vieille qui tient plus à être honorée qu'honorable, comme les hommes du jour. — Trève de plaisanteries, un inceste n'est pas possible pour des gens qui se respectent, et je le dis à mon regret, la *Mère Duchêne,* la veuve du conventionnel Hébert, ne se souillera pas jusqu'a faire alliance avec un homme taré qui n'a aucune conscience morale..... »

Plus loin, la *Mère Duchêne* démasque les deux misérables exploiteurs vendus à la police et à l'aristocratie qui représentent le vieux *Père Duchêne.*

« L'un, dit-elle, est un sieur Thuillier, ancien çi ou ancien ça, mais

que je sais avoir passé en cour d'assises pour banqueroute frauduleuse, puis en police correctionnelle pour une autre disgrâce. Son collaborateur, associé ou complice, est un sieur Colfavru, espèce d'avocat sans cause, qui a pour ressources pécuniaires une femme de 66 ans à laquelle il se prostitue. Voilà pour la moralité et la probité des deux compères. »

C'est ainsi que la *Mère Duchêne* habillait la rédaction du journal de la rue Montorgueil. Celui-ci, dans un de ses derniers numéros se montre d'ailleurs très dur pour tous ses concurrents :

« Depuis ma résurrection, chers lecteurs, écrit-il, que de *Duchêne* ont défilé sous vos yeux ! Récapitulons un peu : vous avez eu d'abord le *vrai Père Duchêne* (il est mort le vieux blagueur), puis la *Mère Duchêne* (elle est trépassée la hideuse furie, priez Dieu pour le repos de son âme) ! Vous avez enfin aujourd'hui, indépendamment des *Lunettes du Père Duchêne,* le prétendu *Petit-Fils* du susdit, né mercredi dernier, à cinq heures du matin, rue Coq-Héron, n° 3, de père et mère inconnus. Si le parrain de ce bâtard s'était contenté de le gratifier de mon nom, je garderais le silence, mais n'a-t-il pas l'audace d'affubler le jeune intrigant de ma défroque, afin que sous ce déguisement il puisse faire plus rapidement son chemin dans le monde..... ! Ventre bleu, je réclame, je proteste, je.... mais au diable les récriminations ! Emploirai-je tout mon temps à plaider contre mes plagiaires ? Non, certes. Après tout, le petit ne me semble pas doué d'une santé bien robuste. Laissons-le donc mourir comme les autres, naturellement et sans bruit. Je vais me hâter de préparer son oraison funèbre. Tenez, en voici un couplet sur l'air bien connu de Fualdès :

Son journal était sans âme,
Aussi c'est vous dire assez,
Que J. J. est trépassé.
Ah ! monsieur... hélas ! madame,
Il est allé, triste sort
Rejoindre son *Ane mort.*

Ces derniers mots veulent dire que J. J. n'était autre que Jules Janin, le père de l'*Ane mort.*

En terminant, le journal de la rue Montorgueil disait encore en post-scriptum :

« Au moment de mettre sous presse, j'apprends qu'un mille et

unième *Duchêne* se lève à l'horizon ; décidément je ne sais plus qui je suis, ni ce que je suis. »

Si le *Père Duchêne* n'aimait pas ses homonymes, il était franchement détesté des autres journaux républicains. Un nommé Marcel Deschamps, qui l'avait quitté pour fonder le *Robespierre,* l'accuse de tromper le peuple et de prendre le masque de la philanthropie et du dévouement à la cause populaire pour arriver à ses fins égoïstes et personnelles.

Mais quel était donc le mille et unième *Père Duchêne,* qui faisait oublier à celui de la rue Montorgueil ce qu'il était lui-même ?

Ce nouveau venu sortait de l'imprimerie Schneider, rue d'Erfurth, il avait ses bureaux rue Grange-Batelière, et son gérant signait *Bordot.*

Ce dernier *Duchêne* raconte dans un article intitulé : — *Rends-moi mon nom, voleur,* — que, le 12 mars, il avait lancé un journal portant ce titre, et en tête duquel il déclarait qu'il ne revenait pas avec sa carmagnole de l'an II, que les réflexions et l'âge avaient amorti ses ardeurs, qu'il renonçait à son grossier langage et à ses jurons. Malgré ce bon propos, un des membres du Gouvernement provisoire l'avait fait mander et l'avait invité très poliment à ne pas continuer la publication du *Père Duchêne,* et l'avait fait quitter Paris, sous prétexte qu'il était dangereux.

Se demandant ce que c'était qu'une République où l'on n'était pas libre d'écrire et d'afficher sa pensée, il graissa ses souliers, prit sa blouse, sa canne et son chapeau, et sortit de Paris en jetant à la grande ville le mot illustré par Cambronne. Il visita la province, y trouva des carlistes, des orléanistes, des bonapartistes, mais de républicains, fort peu.

Rentré à Paris par la barrière d'Italie, il pénètre dans un cabaret et demande du vin et du fromage ; il s'attable à la porte, et soudain entend beugler le titre de son journal, le *Père Duchêne.* Il s'achète et se lit pour un sou, et alors, profondément écœuré, il rentre dans Paris, lâchant encore une fois le mot de Cambronne, et disant en son cœur que Thuillier est un voleur.

Dans son n° 3, le 22 juin 1848, il crie de nouveau au voleur, et annonce qu'il a fait porter par huissier au faux *Père Duchêne* de la rue Montorgueil un gribouillage légal qui lui fait défense de paraître sous le nom usurpé ; mais, sur ces entrefaites les journées de juin éclatèrent et tous les *Pères Duchêne,* vrais ou faux, jeunes ou vieux, disparurent complètement.

On peut encore considérer comme une imitation du *Père Duchêne* une feuille éphémère qui prit le titre de *La Colère et le Désespoir d'un vieux Républicain,* au premier de la République nouvelle, — *Liberté — Fermeté — Vigilance — Raison.*

Ce fut sans doute un essai timide de rentrée en scène du *Père Duchêne.* Le nom n'était plus sur le titre du journal, mais les articles étaient signés de ce nom ; on y parlait de la fureur du *Père Duchêne.* Cependant on y maudissait l'ancien de ce nom qui, faisant peur à la bourgeoisie, a contribué à faire naître la réaction en retardant la reprise des affaires.

En 1849, le 2 mai, apparut un journal s'intitulant le *Père Duchêne de 1849.* Au-dessous de ce titre, un gland de chêne avec ces mots : *Liberté — Egalité — Fraternité.* — Bautruche en était l'imprimeur et A. F. Lacroix, ouvrier typographe, le gérant. Ce gérant, qui avait tout à fait le tempérament d'un *vrai Duchêne,* signait aussi des articles.

Ce journal s'élaborait rue Saint-Jacques. Il accusa, dès son n° 1, un tirage de 80.000 exemplaires.

Il se défend de tout plagiat vis-à-vis de l'ancien *Père Duchêne,* et d'ailleurs, dit-il, le fruit métaphorique qui orne son frontispice en est la preuve, en même temps qu'il indique quel sera l'esprit du journal, puisqu'on ne pourra pas dire qu'il est *sans-gland.* Après ce piètre calembour, la nouvelle feuille aborde la politique. On est à la veille des élections, il conseille de s'en tenir au scrutin et de mettre le fusil de côté. Il harangue l'armée qui doit voter, il engage les troupiers à suivre les conseils de leur bon *Père Duchêne,* et à se défier des menaces comme des promesses.

Le citoyen Lacroix avait tout ce qu'il fallait pour donner au journal les allures *bougrement patriotiques* de ses ascendants. Il était socialistes et défendait le *pauvre peuple* contre les bourgeois ; il annonçait avec le plus grand sérieux, le mariage de la duchesse d'Orléans avec Cavaignac ou Louis-Napoléon. Malheureusement le journal n'eut que très peu de numéros.

Colfavru, du *Père Duchêne* de la rue Montorgueil, était alors à Belle-Isle-en-Mer par décision de la commission militaire chargée de statuer sur le sort des insurgés de juin, parmi lesquels il avait été englobé. Il nous faut maintenant laisser passer une longue période avant d'assister à une nouvelle résurrection du fameux et mal embouché journal.

Il eût été bien surprenant que le *Père Duchêne* n'eût pas revu le jour en 1871, pendant la Commune. Jamais les circonstances ne lui avaient été plus favorables, tout était prêt pour le recevoir. Il reparut donc, mais ce fut un vrai *Père Duchêne* de 93 et non pas une de ces feuilles pusillanimes et timorées de 1848, qui débutaient par rassurer les bourgeois timides et leur promettre qu'on ne les enverrait pas *jouer à la main chaude* sur la place de la Révolution.

Le *Père Duchêne* nouveau sorti de la rue du Croissant, était un 8° de quatre feuilles de très mauvais papier. A la première page une grossière vignette représentait la République assise sur un monceau de pavés, avec cette exergue : *La République ou la Mort.* Au-dessous, la date avec l'année de l'ère républicaine. En voici un numéro daté du 6 Floréal, an 79 ; il a pour sous-titre :

« *Ils n'ont pas payé, foutre !*
ou le
GRAND AVERTISSEMENT
du
PERE DUCHÊNE

« aux citoyens membres de la Commune, pour qu'ils paient la « contribution de guerre que les insurgés de Versailles n'ont pas « encore soldée ;

« Avec sa motion *bougrement patriotique,* et son entrevue avec « deux citoyennes qui ont l'œil et qui comprennent rudement les « intérêts de la Cité. »

Quant aux b..., aux f... et aux jurons de l'ancien, ils refleurissent comme de plus belle. Voici un échantillon de ce beau style :

« Chaque fois que quelque chose ne va pas bien dans la Cité, le *Père Duchêne* est prévenu.

« Eh bien ! ce matin, n. de D..., il a reçu un bougre d'avis qui lui a foutu la puce à l'oreille.

« Il paraît qu'il y a un tas de notaires, d'huissiers et autres Jean-foutres, qui font des manières avec la Commune,

« Et qui se donnent le genre de ne plus rien foutre, sous prétexte « qu'ils ne reconnaissent pas le nouveau gouvernement. »

« Le nouveau gouvernement se fout bien que ces bougres-là le reconnaissent ou ne le reconnaissent pas :

« Mais il ne peut pas consentir à ce que toute la machine soit détraquée, parce que ça fait plaisir à trois ou quatre foutus aristos de faire leur gueule.

« Ce serait du propre, n. de D..., si à cause d'eux la Commune se trouvait dans l'embarras,

« Si les braves patriotes ne pouvaient plus défendre leurs intérêts,

« Régler leurs affaires de famille ;

« Et se marier, foutre !

« On a quelquefois besoin de ces Jean-foutres-là pour se marier,

« Il est vrai que c'est dommage,

« Et il faut espérer qu'on changera bientôt tout ça,

« Mais tant que cela n'est pas fait, n. de D..., on ne peut pourtant pas laisser un tas de familles de patriotes dans la peine.

« Donc, il faut prendre des mesures ;

« C'est toujours la même chanson.

« Et pour en finir avec les manigances des Jean-foutres en question, le *Père Duchêne* propose celle-ci :

« Que la Commune de Paris flanque à la porte tous les bougres qui se foutent d'elle, en ne voulant pas exercer leur sacrée profession,

« Et qu'elle nomme à leur place de bons patriotes qui marchent droit.

« Et que le sacré marchand de paperasses n'ait plus pour lui que les appointements que lui foutra la Commune.

« Voilà une crâne idée, hein ? »

Nous n'en citerons pas davantage, cela suffit bien. Les versaillais sont surtout, on le comprend, le point de mire du vieux b... de *Père Duchêne*, marchand de fourneaux, — qui disparut encore une fois, quand la Commune succomba.

La troisième République a été certainement une époque de grande liberté pour la presse ; depuis 1871 les journaux de toute forme, de toute opinion se sont multipliés, et dans le nombre, nous trouvons deux résurrections du *Père Duchêne*.

La première, date de la fin de mai 1876. C'était un in-8° hebdomadaire de huit pages, ayant pour titre : Le *Père Duchêne, journal des honnêtes gens,* et pour vignette, une tête de mort sur deux fémurs croisés : il se vendait deux sous. Il y est encore question des grandes joies et des grandes colères du *Père Duchêne*, les f... et les b... y sont admis. Malgré tout, c'est un *Père Duchêne* qui, bien que *bon bougre* et bon patriote, est assez bon enfant. Il aime à rire, ne

dédaigne pas les calembours, n'est plus marchand de fourneaux, mais de journaux. Nous avons sous les yeux le n° 2, daté du jeudi 1er Chopinal (juin) 1876. Il sort, comme toujours, de l'une des officines de la rue du Croissant, et son gérant signe *Alfred Saint-Lannes*.

S'il n'est pas méchant, il n'est pas non plus très spirituel, et convient lui-même que ses lecteurs sont des *abrutis*. Il compte cependant sur l'avenir, puisque pour vingt-sept sous il donne des abonnements de trois mois ; de six, pour cinquante-cinq ; et d'un an même pour cent sous.

Il est inutile de rien citer du *Père Duchêne* de 1876, c'est le même jargon que les autres. D'ailleurs il disparut bientôt, ses colères n'intéressant personne et ne faisant plus peur aux bourgeois. Plus de joies que de colères, du reste, tel fut le bilan de sa très courte existence.

Tout autre est la physionomie d'un *Père Duchêne* qui naquit à Sèvres le 2 juin 1878, 19 prairial, an 86. Ce *Père Duchêne*, journal républicain révolutionnaire paraissant le dimanche, n'eut rien qui le distinguât des moyennes feuilles politiques de ce temps. Son premier numéro contenait une profession de foi de la rédaction, adressée au peuple. Ce journal, y disait-on, n'était pas fait pour être lu par les oisifs, les politiciens et les rhéteurs ; il était fait pour le peuple. On y parle de reprendre la pure et vraie tradition interrompue le 9 thermidor ; on y condamne toute monarchie et toute espèce de surnaturel ; on y affirme la question sociale, qui seule renferme l'avenir ; l'insurrection y est déclarée le plus saint des devoirs. La patrie était chère, mais il ne fallait pas oublier la solidarité des peuples : Manger quand on a faim, boire quand on a soif, obéir aux lois constitutives des êtres organisés en se laissant conduire sans autres règles que celle de la nature même, par l'attrait primordial et immortel de la « sexualité. » Enfin convaincus que l'asservissement d'un certain nombre d'hommes à un seul était un crime au même titre que les autres, le *Père Duchêne*, se souvenant des traditions du 10 août au 9 thermidor, demande qu'on s'acquitte froidement envers tout le monde des devoirs de justice.

Comme on le voit le *Père Duchêne* de 1878 posait en intransigeant, et demandait une république sans phrases. Il affectait des allures sérieuses et sombres. Hippolyte Buffenoir, Noël Amodru, Adrien Sorel, étaient au nombre de ses rédacteurs.

C'était encore un mécontent. L'Exposition de 1878 le laissa froid. Il avait aperçu le drapeau national à toutes les fenêtres, mais ce drapeau n'était pas celui de la république rêvée par le *père Duchêne,* « drapeau dont l'unique couleur doit un jour ombrager le monde. » — Ce journal disparut bientôt de la scène politique.

En 1884, le 2 novembre, au n° 12 de la rue Grange-Batelière, renaissait encore un *Père Duchêne* hebdomadaire, à 6 francs l'an. Pour bien marquer sa prétention de continuer la série du *Père Duchêne* de 1789, son premier numéro portait : 95e année. Il débutait aussi par une adresse « Aux *bons bougres.* » — Il n'eut que quelques numéros et s'éteignit dans l'indifférence des *bons bougres* eux-mêmes.

A cette longue série de *Père Duchêne,* il en manquait un ; un *Duchêne* illustré. Les derniers jours de l'année 1887 nous l'ont donné.

C'est un élégant journal de quatre feuilles, d'assez beau papier, et se vendant deux sous. Il est daté du 7 frimaire an 96, ce qui veut dire 27 novembre 1887 ; c'est donc d'hier.

Sur la première page, au-dessous du triangle égalitaire, on lit dans un cadre rouge : *La grande Colère du Père Duchêne.* — Au-dessous, la guillotine se dresse dans une plaine à l'horizon de laquelle on aperçoit Paris. A droite de cette première page pendent les têtes coupées de souverains ; à gauche, celles de M. Grévy et de ses ministres. La quatrième page représente les infortunes du major prussien, Colmann, qui s'est enfoncé, en tombant de cheval, la pointe de son casque dans le postérieur, et se la fait retirer par son ordonnance armé d'une pince. La troisième feuille représente le « père Grévy » entouré de sa famille et comparaissant devant notaire pour résilier sa présidence.

Il n'est question que du gros évènement du jour, l'affaire Wilson et la première colère du *Père Duchêne,* ressuscité une dernière fois, est à l'adresse de M. Grévy, pour qu'il décampe et laisse sa place à un autre.

Tel devait être le début de la dernière incarnation du journal d'Hébert. Que les temps sont changés ! Aussi, le dernier des *Duchêne,* au lieu de vouloir faire trembler ses *bons bougres* de lecteurs, recommande à ses collaborateurs de les amuser, *patriotiquement.* — Soyez gais et contents, leur dit-il, voilà ma devise.

A. Coutance.

ÉTUDES D'HISTOIRE LOCALE

LE GÉNÉRAL

D'UNE PAROISSE BRETONNE (1)

La nomination des fabriciens appartient au général ; il en nomme tous les ans un pour l'église paroissiale, un pour Sainte-Suzanne, un pour Saint-Jean, un pour Notre-Dame de Pitié, un pour la confrérie du Saint-Sacrement, un pour la confrérie du saint Rosaire. Quelquefois, lorsqu'il y a de grands travaux, il désigne deux fabriciens au lieu d'un ; il choisit des mandataires spéciaux pour passer des marchés, surveiller les ouvriers, suivre les procédures. Les comptes des fabriciens sont soumis au général et approuvés par les commissaires de l'évêché ou par l'évêque lui-même au cours de ses visites. Le général poursuit les comptables en reddition de comptes, reçoit les reliquats, en donne décharge, accepte les donations faites à la paroisse, poursuit ses débiteurs, plaide et transige sur ses droits, ordonne les travaux, approuve les plans et devis, vote l'acquisition d'ornements et autres objets nécessaires au culte.

Pour faire face aux dépenses, il a deux ressources : le trésor de la paroisse, c'est-à-dire les sommes déposées aux archives, qui proviennent presque uniquement des reliquats de comptes des fabriciens. Il peut aussi voter des impositions qui sont assises et recouvrées comme les centimes additionnels de nos jours.

Quelquefois les délibérants prescrivent des mesures pour la conservation des propriétés, la police et la gestion des affaires

(1) Voir nos livraisons de juillet et août 1888.

paroissiales. Ainsi, le 16 juin 1771, ils font défense aux fabriciens de donner des cierges pour les processions à d'autres que messieurs les juges et procureurs fiscaux de Mûr et de Pontivy. Dans la même séance, « considérant que les particuliers attachent fumier et autres choses aux murs du cimetière, » ils défendent désormais d'y rien mettre ; ils avertissent ceux qui ont creusé de recharger les trous qu'ils ont faits sous peine *d'être entrepris*. Le 12 février 1786, le général donne ordre au sacristain de fermer régulièrement les portes de l'église et du cimetière, de sonner *l'Angelus* aux heures ordinaires.

Lorsque les Etats-généraux sont convoqués, le général choisit deux délégués qui prendront part aux opérations électorales, feront connaître les doléances de la paroisse et participeront à l'élection des députés du tiers-état.

Le 1er février 1789, François Le Bigot, fabricien de Saint-Pierre réunit les délibérants ; il expose que les généraux de plusieurs villes et paroisses voisines ont pris des arrêtés manifestant le vœu unanime de l'ordre du tiers de sortir de l'état d'inertie et d'avilissement où le retiennent depuis si longtemps les ordres de l'église et de la noblesse ; après lecture des délibérations prises par la ville de Pontivy et par les députés du tiers réunis à Rennes en décembre 1788 et janvier 1789 ; l'assemblée de Mûr :

« Considérant que l'ordre du tiers supporte infiniment plus de charges publiques que les deux autres ordres ; que les habitants de la campagne sont grevés de l'entretien des grands chemins, du charroi des bagages des troupes, corvées qui les enlèvent à leurs travaux, même au moment où leurs récoltes nécessitent le plus de soins ;

« Considérant que ces abus blessent les principes de la justice et de la raison, même ceux de la constitution, suivant lesquels la répartition des charges publiques doit se faire en raison des facultés et de l'aisance de chaque membre des trois ordres qui composent l'Etat ; que l'un d'eux ne doit pas être plus grevé que les autres ;

« Considérant que le tiers-état n'a pu jusqu'ici faire entendre ses justes réclamations et se faire réintégrer dans des droits primitifs et imprescriptibles parce qu'il n'a jamais été admis

dans les assemblées nationales ou provinciales en nombre suffisant pour balancer les suffrages des deux autres ordres ;

« Considérant que le meilleur des rois, uniquement occupé du bonheur d'un peuple qui le chérit et l'honore, lui tend une main secourable et veut bien accueillir les représentations de la partie la plus nombreuse et la plus opprimée de sa famille ;

« Excitée par la bienfaisance de Sa Majesté, et désirant se conformer aux vœux unanimes de l'ordre dont elle fait partie, l'assemblée de Mûr déclare adhérer aux arrêtés pris par la municipalité de Pontivy et les réunions tenues à Rennes, se joindre aux autres députés des communes et corporations pour solliciter au nom des habitants de Mûr :

« 1° Que le nombre des députés du tiers aux états de la province soit égal aux députés réunis des deux autres ordres ; que dans les commissions intermédiaires, et pendant la tenue des Etats, l'ordre du tiers fournisse autant de membres que les deux autres ordres ensemble ; que dans l'assemblée générale des Etats et dans ses commissions, les voix soient comptées par tête et non par ordre.

« 2° Afin d'assurer une défense égale à toutes les classes des citoyens ; afin que les habitants des campagnes soient représentés comme ceux des villes, l'assemblée demande que les généraux des paroisses des campagnes aient un ou plusieurs représentants, en proportion de leur étendue et du nombre de leurs habitants, pour concourir avec les municipalités à la nomination des députés, soit aux Etats généraux, soit aux Etats de la province ; que ces députés et les commissaires qui les choisiront ne puissent être pris parmi les ecclésiastiques ou les annoblis, ni parmi les personnes du tiers qui sont sous la dépendance du gouvernement ou des seigneurs à raison de charge, office, commission, emploi ou autrement ;

« 3° Que MM. les recteurs des villes et campagnes, témoins de la misère du peuple, soient admis aux Etats dans l'ordre du clergé en nombre convenable pour chaque diocèse ; qu'ils soient librement élus parmi les prêtres de condition roturière et ayant au moins dix ans de rectorat ;

« 4° Que le président de l'ordre du tiers soit toujours électif à chaque tenue d'Etat et soit choisi à la pluralité des voix par les membres de son ordre seulement ;

« 5° Que l'une des places de procureurs-généraux, syndics des Etats, soit à l'avenir irrévocablement occupée par un membre du tiers ; que le greffier soit pris alternativement dans cet ordre et dans celui de la noblesse ;

« 6° Que tous les impôts réels et personnels soient dorénavant supportés d'une manière égale et proportionnelle par les trois ordres à raison de leurs facultés et de leur aisance ;

« 7° Que la corvée en nature, qui enlève tant de bras à l'agriculture et dans des moments si précieux, soit entièrement supprimée ; qu'il y soit suppléé par une imposition sur les trois ordres qui profitent également de l'avantage des grandes routes ;

« 8° Que le logement des troupes de passage et les frais pour le transport de leurs bagages soient supportés par les trois ordres ; que dans les villes destinées au casernement des troupes, des casernes soient construites, et les frais de construction répartis également sur les trois ordres ;

« 9° Que le droit de franc-fief, si onéreux pour l'ordre du tiers, et dont la perception se fait d'une manière opposée aux règles du droit et de la raison, soit supprimé et cesse désormais d'entraver le commerce des biens ;

« 10° Que le tirage au sort pour les milices de terre et de mer soit aboli : il ne tend qu'à enlever à l'agriculture, au commerce et à l'industrie des bras qui leur sont nécessaires ; tandis qu'une foule d'hommes, aussi fainéants qu'inutiles, au service de la noblesse et de l'Eglise, se trouvent dispensés de supporter la moindre partie de cette charge si onéreuse ;

« 11° Que les contrats d'échange sous les fiefs des seigneurs ne soient plus sujets aux lods et ventes ;

« 12° Que les pensions et gratifications accordées à la noblesse ; les frais pour entretien des maisons de leurs enfants, ne soient plus à la charge de l'ordre du tiers qui ne profite d'aucun de ces secours ;

« Enfin que les campagnes, comme les villes, aient droit aux secours des Etats, et que les fonds qui y sont destinés soient également versés pour le soulagement du peuple des campagnes.

« L'assemblée déclare, en outre, adhérer aux autres demandes formées par les députés du tiers-état dans leurs délibérations

de décembre et janvier, et à toutes celles que ces députés réunis pourront former de nouveau pour le bien de la chose publique ; à cette effet elle donne tous pouvoirs à MM. les députés de Pontivy, qu'elle prie d'accepter sa confiance. Les délibérants ajoutent qu'ils n'entendent aucunement adhérer à tout ce qui pourrait leur nuire et préjudicier dans les arrêtés ci-dessus mentionnés et autres qu'on pourrait prendre à ce sujet, ni être plus vexés et grevés que les autres paroisses en façon quelconque ; ils entendent soutenir l'ordre du tiers autant qu'il est possible, comme les autres paroisses susdites. »

Ces doléances ont été sans doute inspirées par les délibérations des voisins qu'on venait de lire ; mais, seraient-elles calquées sur ces modèles, il n'est pas moins vrai de dire qu'elles sont l'expression de la pensée du général de Mûr ; s'il n'a pas eu l'idée première, il se l'est tout au moins appropriée parce qu'elle correspondait à ses sentiments intimes ; il a laissé de côté ce qui ne le touchait pas. La réserve qui termine la délibération en est la preuve.

Nous pouvons donc prendre cet exposé des griefs du général de Mûr et, en l'analysant brièvement, nous rendre compte de l'opinion publique de la paroisse en 1789.

Les paragraphes 1, 2, 4 et 5, sont relatifs à la représentation du tiers-état dans les assemblées. Les mesures réclamées sont sages et raisonnables dans leur ensemble ; le général reçut bientôt satisfaction sur la plupart des points.

Le § 3 nous fait connaître la confiance du peuple dans le clergé des campagnes ; ce point est intéressant : nous pensions bien que les habitants devaient être attachés au bas clergé, c'est-à-dire aux prêtres desservants presque toujours natifs de Mûr et habitant dans leurs familles (1) ; mais nous nous attendions à trouver quelques préventions contre le recteur dont la cure était lucrative et dont les droits avaient fait l'objet de contestations entre le général et le précédent titulaire ; notre prévision a été déçue ; le général fait au contraire l'éloge des recteurs en demandant qu'ils soient admis en nombre convenable parmi les représentants du clergé.

(1) L'attestation de ce fait se trouve dans les rôles de fouages, dont plusieurs portent, après l'article relatif aux domestiques du curé, que MM. les autres prêtres habitent chez leurs parents et n'ont ni valets ni servantes.

Constatons aussi que la justice seigneuriale n'est pas l'objet de critiques. Cette organisation judiciaire avait, à nos yeux, de nombreux défauts, et nous sommes bien loin de vouloir la réhabiliter ; mais l'impartialité nous fait un devoir de constater que le général ne formule aucune plainte, et que nulle part nous n'avons trouvé trace de récriminations contre la justice de Mûr.

Le § 6 demande l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt. A l'origine, la noblesse était exempte d'impôts parce qu'elle avait d'autres charges, notamment l'obligation d'assister son suzerain dans sa cour de justice et devant l'ennemi ; elle devait s'armer, s'équiper, combattre elle-même et entretenir une troupe sous ses ordres ; c'était une charge très lourde qui motivait l'exemption d'impôts ; mais les coutumes avaient changé ; les troupes, que les nobles commandaient au XVIIIe siècle, étaient celles du roi. L'exemption devait disparaître quand sa cause n'existait plus. Remarquons, en passant, que l'exemption d'impôts n'était pas aussi absolue qu'on le croit généralement. Ainsi, une ordonnance du 18 janvier 1782, rendue par l'intendant de Bretagne à propos du presbytère de Mûr, prescrit d'établir un rôle de contribution sur tous les *possédants fonds* de la paroisse de Mûr et de ses deux trèves de Saint-Guen et de Saint-Connec, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés. Les comptes des régisseurs nous font voir que le seigneur payait des impôts pour la métairie qu'il avait installée à la Roche-Guéhennec, dans les bâtiments de son ancien château, et qu'il faisait exploiter par des serviteurs.

Le § 7 a pour but la suppression des corvées destinées à l'entretien du grand chemin. Il a été fait droit à cette demande en ce qui concerne les routes nationales, mais par suite de la création du réseau vicinal, l'ancienne corvée a été rétablie sous le nom de prestation.

Le § 8 a trait au logement des troupes. Les réclamations du général étaient pleinement justifiées et ont reçu satisfaction. Il est équitable que les militaires seuls soient exempts du logement des troupes ; la noblesse ayant cessé de remplir les charges militaires qui avaient donné naissance à son privilège, il était juste de ne plus l'exonérer. Quant aux transports, nos

lois actuelles les ont réduits à des cas exceptionnels ; elles ont supprimé le côté inique des réquisitions en décidant qu'elles donnent ouverture à une indemnité.

La plupart des réclamations concernant le service militaire formulées au § 10 ne paraissent pas admissibles de nos jours ; l'égalité au point de vue du recrutement forme la base de nos lois ; les conséquences extrêmes qu'on veut tirer de ce principe font seules l'objet de discussions.

Les paragraphes 9 et 11 réclament la suppression des droits de mutation qui existent aujourd'hui sous une autre forme, et les descendants des délibérants de 1789 continuent leurs doléances. Ils n'ont obtenu jusqu'ici qu'un minime allègement pour les échanges de biens ruraux.

Les réclamations contre les pensions et gratifications portées au § 12 ont reçu satisfaction en ce qui concerne la noblesse ; il faut toutefois remarquer que ces pensions étaient le plus souvent la récompense de services publics, et que de nos jours les générosités de l'Etat envers certains de ses fonctionnaires, leurs veuves, leurs enfants, pourraient, aussi bien qu'en 1789, faire l'objet des critiques du corps politique de Mûr.

Le second alinéa du § 12 a pour objet de réclamer pour les campagnes une part égale à celle des villes dans la répartition des secours aux malheureux. Les progrès à cet égard ont été bien faibles depuis 1789, et la question du paupérisme ne paraît pas sur le point de recevoir une solution. L'assistance publique n'est organisée sérieusement que dans les grandes villes ; la manie de laïciser a récemment arrêté son essor, augmenté les dépenses de son administration, tari la source des offrandes que faisaient les personnes pieuses. Les départements font quelques efforts ; presque tous ont échoué dans leurs tentatives d'assistance médicale en dehors des villes ; à vrai dire, pour les campagnes, l'assistance est laissée aux soins de la charité privée. Bien peu de conseils municipaux s'occupent aujourd'hui des pauvres avec autant de sollicitude que le général de Mûr au XVIIIe siècle.

Le 1er avril 1789, les délibérants de Mûr choisissent dans divers cahiers qui leur sont communiqués les réclamations qu'ils désirent appuyer, et les parafent, *ne varietur* ; ils prennent connaissance des lettres du roi, relatives à la convoca-

tion des Etats généraux et d'une ordonnance du sénéchal de Ploërmel à ce sujet ; ils procèdent à la nomination de leurs représentants. La pluralité des suffrages est réunie en faveur des sieurs Joseph Le Ralle, père ou fils, et René Henrio, père ou fils, l'un à défaut de l'autre ; ils seront libres de se substituer l'un par l'autre, ainsi qu'ils le voudront. Les députés élus acceptent la mission et promettent de s'en acquitter fidèlement. Le général leur confie ses cahiers. Ils les porteront à l'assemblée qui se tiendra à Ploërmel le 7 de ce mois. Le général leur donne tous pouvoirs pour le représenter dans toutes les opérations prescrites : proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration ; la prospérité générale du royaume ; le bien de tous et de chacun. Les députés promettent de se conformer à ces indications. On leur remet une copie du procès-verbal de la séance pour constater leurs pouvoirs.

Le 25 juillet 1789, Joseph Le Ralle père, de Kerdanio, et Mathurin Henrio, de Kerbotin, reçoivent 120 livres pour faire le voyage de Ploërmel ; nous n'avons aucun renseignement sur la manière dont ils accomplirent leur mission.

RENÉ LE CERF.

ÉTUDES RÉTROSPECTIVES

NANTES SOUS LA RESTAURATION [1]

LA VIE PRIVÉE ET LES FÊTES PUBLIQUES

I

VIE DOMESTIQUE, VIE MONDAINE

Nous commencerons par rappeler, dans ses traits caractéristiques, la physionomie de la vie usuelle des familles nantaises sous la Restauration, et nous indiquerons les améliorations qui s'y introduisirent alors.

En dehors de quelques maisons réputées pour leur fortune, on ne connaissait guère encore à Nantes le luxe, ce ver rongeur de toute société qui lui donne accès chez elle. En attendant son inévitable invasion, nous arrivions du moins au confortable. De beaux meubles, de riches tentures de soie, avaient remplacé les mesquins mobiliers et les rideaux de calicot à franges de la période précédente. Malheureusement, la mode n'avait pas encore rompu avec le style grec, et les formes des meubles étaient toujours droites et raides. Dans les ménages, la domesticité s'était accrue (peut-être n'en était-on pas mieux servi pour cela), la table aussi à l'ordinaire était plus abondante, plus recherchée et plus élégamment décorée qu'autrefois. Les dîners de cérémonie frisaient même

(1) Voir la livraison de Juillet 1888, p. 41 ci-dessus.

le luxe par l'éclat de l'argenterie, des cristaux et de la porcelaine dorée. Pour la porcelaine de Chine, quoique bien abondante encore à Nantes, on la reléguait dédaigneusement au fond des armoires, sinon à la cuisine ! Mais ce qui valait mieux que tout ce clinquant d'apparat, c'était la chère de ces festins ; elle était réellement exquise. Le renommé traiteur Millet ne le cédait en rien aux Véry et aux Véfour du Palais-Royal pour la délicatesse de ses accommodements, pas plus que Marbreau, le confiseur, à ses grands confrères de la capitale, malgré la modestie de son installation sur la place de la Bourse. A cette époque encore les marchands de vins de Bordeaux et de la Champagne laissaient *au temps* le soin d'améliorer leurs produits sans prendre eux-mêmes cette peine inutile. Il me souvient enfin des belles dindes truffées et des pâtés de foie de canard que Mme Juleault, une fine marchande, toujours debout sur le seuil de sa porte, étalait devant les yeux gourmants des négociants qui allaient chercher leur courrier au fond de la cour de la vieille poste, rue Santeuil.

Les petites réunions de famille avaient pris, elles aussi, un cachet d'élégance jusque-là inconnu. Les appartements ne sont, à la vérité, encore éclairés que par de la chandelle de suif (1), la lampe étant réservée pour les réceptions cérémonieuses ; mais le thé qu'on y sert est de vrai thé, sans autre mélange que celui d'un *nuage de crême servie à part*. Le bon vieux *thé poëlon* dont nous avons parlé avait décidément fait son temps. Relégué dans la loge du portier et rehaussé des ingrédients les plus hétéroclites, il faisait les délices des invités de Mme Gibou, comme nous l'apprend une désopilante chanson du temps.

Si les réunions, même intimes, ont pris ce caractère de distinction, que dirons-nous donc des autres ? Je me souviens d'un grand bal auquel j'ai assisté pendant trop peu d'instants, hélas (les enfants se couchaient alors de bonne heure) ! bal donné pour l'inauguration des salons d'un nouvel hôtel du cours Henri IV. Comme les appartements étaient vastes et qu'on dansait dans quatre pièces, l'orchestre se composait

(1) Il existait deux sortes de chandelles, celle de *huit* ou celle de *six* à la livre ; la première employée pour les usages habituels, la seconde pour les grands jours. *De la six*, comme on disait avec orgueil !

de *dix* musiciens, conduits par un jeune violoniste mulâtre nommé *Télémaque,* l'Arban de toutes les fêtes nantaises. Je me rappelle, comme si c'était hier, l'entrée au salon, sur le coup de huit heures, de toutes les belles dames du temps. Leurs robes étaient courtes et dégageaient la cheville pour qu'on pût admirer la grâce de leur danse. Beaucoup d'entre elles portaient le turban oriental en velours rehaussé de grosses épingles d'or ou de pierreries; d'autres, des coiffures élevées où s'entremêlaient avec art la gaze et de brillants épis dorés savamment arrangés par le grand Moriceau, le *premier,* que dis-je ? le seul artiste reconnu par la mode. On dansait par *numéro,* combinaison assez compliquée que je n'ai pas la prétention d'expliquer, mais *on dansait* en réalité au lieu de *marcher* comme on le fait aujourd'hui ; on se pressait même autour des danseurs en renom, chaussés *ad hoc* de bas de soie à jour et de fins escarpins. Comme cette année-là l'hiver avait fait défaut et qu'il n'existait pas de glacières, on fut obligé de se passer de glaces ; mais elles furent hypocritement remplacées par des *bonbons glacés au sucre,* ce qui n'était pas tout-à-fait la même chose. Hélas ! à dix heures précises, nous fûmes arrachés, mes jeunes frères et moi, à ce spectacle enchanteur, sans avoir eu le temps de faire connaissance avec le punch qui ne fut servi que plus tard ; le punch, une *délicieuse boisson* nous disait en manière de consolation notre bonne, brave fille, mais un peu sujette à caution du côté du liquide.

Il existait encore un autre genre de soirées de cérémonie, puisqu'on n'y venait qu'en toilette, mais d'un caractère plus austère que celles où l'on dansait. Sans que la jeunesse en fût exclue, elles étaient plus particulièrement réservées aux femmes âgées, aux gens de professions graves, comme les ecclésiastiques. Ces soirées, connues du temps de Molière, et tombées en désuétude aujourd'hui, étaient affectées au jeu, et appelées, je ne sais pourquoi, *Cadeaux.* Aux quatre coins du salon étaient placés des échiquiers ou des tables de tric-trac, ce jeu si noble, si digne, que Balzac a baptisé du nom de *jeu des évêques.* Au milieu des salons se trouvaient de nombreuses petites tables en drap vert sur lesquelles étaient épandus des jeux de cartes enveloppés de leurs fins papiers de soie, réservés pour l'écarté et le piquet. La jeunesse leur préférait d'ordinaire

la hasardeuse bouillotte réputée si dangereuse avant l'invasion du lansquenet et du baccara. Je ne sais si le Whist était beaucoup pratiqué, il était en tout cas suppléé par les deux *Bostons* de Nantes et de Lorient. Mais à toutes ces tables, quelles qu'elles fussent, il était d'usage, au renouvellement des joueurs, de mettre quelques pièces de monnaie aux bobèches des flambeaux. Cette mise était censée être le profit des domestiques. Quelques mauvaises langues disaient bien tout bas que certaines maîtresses de maison.... économes, partageaient volontiers ce petit bénéfice avec leurs serviteurs, quand elles ne le prenaient pas en entier pour elles. Mais on sait qu'on ne doit jamais croire les mauvaises langues.

Telles quelles, ces soirées, tant de danse que de jeu, imposaient à l'invité l'obligation de venir faire dans la huitaine une visite de remercîment. Comme il n'était pas d'usage encore pour les maîtresses de maison d'avoir un jour fixe de réception, il arrivait la moitié du temps qu'on ne trouvait chez elle que *visage de bois*. La visite se faisait alors par le dépôt d'une simple carte, mais quelles cartes! Elles étaient moirées, ondulées et de toutes couleurs ! Quelle fantaisie aussi dans le carton et l'impression des noms gravés en caractères tantôt minuscules, tantôt gigantesques ! Comme elles avaient remplacé avec avantage pour l'œil l'ancien *billet de visite* modestement écrit à la main sur des cartes à jouer.

II

PRATIQUES RELIGIEUSES

Après m'être étendu aussi longuement que je l'ai fait sur les usages mondains, c'est bien le moins que je dise quelques mots de la façon dont en entendait la pratique de la religion. On le sait, la rudesse des mœurs était grande alors et tout s'en ressentait dans la vie usuelle : il était donc tout simple que les directeurs spirituels et les prédicateurs s'appliquassent moins à mettre en relief la bonté et la miséricorde de Dieu que sa justice et sa rigueur. Ils choisissaient de préférence

pour sujets de leurs discours les thèmes terribles de l'enfer ou du petit nombre des élus. Je n'oublierai jamais avoir vu ramener chez lui, évanoui de terreur, un de mes oncles, homme de haute valeur, et plus encore bon chrétien, qui venait d'assister à un sermon sur le jugement dernier. Quel triomphe pour le prédicateur ! Nos confesseurs mêmes à nous autres enfants se montraient assez sévères pour nos peccadilles. Ce rigorisme était-il la conséquence des mœurs du temps, ou provenait-il, comme on me l'a assuré, d'un reste de jansénisme ? J'ai peine à croire à cette dernière supposition, car la plupart des jansénistes avaient versé dans l'ornière du schisme révolutionnaire, tandis que presque tous nos vieux prêtres s'étaient montrés d'admirables confesseurs de la Foi dans les temps de la persécution. — S'ils n'étaient pas jansénistes, ils étaient, du moins, tous franchement Gallicans de doctrine.

De la pratique intérieure de la religion à la pratique extérieure, nous trouvons encore entre nous et nos pères une différence sensible. Prenons par exemple le carême qui, dans les familles religieuses, était observé dans toute sa rigueur. Pour en connaître l'époque, nous n'avions besoin ni du calendrier ni du mandement épiscopal : dans les jours qui le précédaient, nous voyions régulièrement arriver chez nous les mariniers de Richebourg qui venaient nous apporter des échantillons de raisins secs et de pruneaux de Tours rapportés de leurs voyages au *Pay-haut* (Pays haut). Ces fruits et le fromage formaient la seule alimentation aux collations de la sainte quarantaine, ignorante des adoucissements modernes, tels que café, thé et chocolat chaud ; de même aussi nul, à moins d'être malade ou de complexion délicate, ne se croyait affranchi de l'obligation du maigre pendant tout ce temps. Aussi, avec quelle impatience voyait-on approcher le beau jour de Pâques, d'abord pour chanter un joyeux *Alleluia* au Seigneur ressuscité, ensuite pour voir réapparaître sur la table de la famille le savoureux *lard à la casse*, que, seuls au monde, *ô fortunatos nimium !* connaissent les bienheureux habitants de Nantes et de Rennes.

III

FÊTES PUBLIQUES CIVILES

Si telles étaient nos habitudes ordinaires, il en était d'autres dont le retour n'avait lieu que de loin en loin et qu'on peut ranger dans la classe des spectacles. Disons tout de suite que la population nantaise, comme l'ancien peuple Romain, a toujours été friande de spectacles, de quelque genre qu'ils soient. Passons-les successivement en revue, en commençant par le plus gai de tous, je veux dire le Carnaval.

A part Nice, je ne crois pas qu'il existe une seule ville en France où il soit autant en honneur qu'à Nantes. Mais aussi quel merveilleux théâtre pour son exhibition était notre quai de la Fosse avant que la largeur de sa chaussée n'eût été diminuée par la voie ferrée ! De la Bourse jusqu'aux Solarges, tant du côté des maisons que de celui de la promenade, c'était un défilé remontant et descendant de chars remplis de joyeux personnages travestis et masqués. Les plus beaux équipages de la ville s'entremêlaient avec eux, et d'élégants cavaliers, les uns costumés, les autres en toilette de ville, occupaient le milieu de la chaussée. Toutes les fenêtres étaient garnies de curieux, gracieuses demoiselles, enfants et jeunes mamans, auxquels les masques lançaient des oranges.

Une foule houleuse de gamins les suivait et se battait pour rattraper ces beaux fruits quand ils tombaient à terre. Dans cet incessant chassé-croisé, les masques et les gens en voiture s'interpellaient gaiement au passage. Si dans l'une se trouvait quelque beauté à la mode, quelque *Lionne* de la saison qui finissait en ces jours, un beau jeune homme, reconnaissable au bon goût et à la fraîcheur de son costume, sautait de son char à terre et venait galamment lui offrir des bonbons et des fleurs. Il les accompagnait parfois d'un compliment piquant qu'autorisait l'incognito du masque.

Sur la promenade même c'était une foule confuse de simples flâneurs et de gens travestis auxquels leur bourse modeste n'avait pas permis de se donner le luxe d'une voiture. Ils n'en

étaient pas de plus mauvaise humeur pour si peu. Parmi eux on rencontrait en grand nombre le vieux paysan nantais avec ses gros sabots bourrés de paille, son chapeau à trois cornes, sa jaquette à gros boutons rouges. Il portait sur son épaule un bissac blanc rempli, en guise d'oranges, de simples pommes de terre et de gros oignons qu'il proposait aux acheteurs dans un langage rustique. S'il rencontrait sur son chemin une jolie jeune fille, il trouvait toujours pour elle au fond de sa besace une pomme d'api, aussi fraîche que ses joues juvéniles, et il la lui offrait en échange d'un petit baiser toujours gaiement refusé, mais si prestement pris que la belle enfant n'y voyait le plus souvent que du feu.

A côté du paysan on rencontrait nombre de Grecs. La Grèce, en 1828, était en pleine lutte d'indépendance, et rien d'étonnant que la mode fut aux fustanelles et à la culotte, très seyantes du reste, des compatriotes de Canaris. Grâce cependant à sa richesse, le costume Turc n'avait pas perdu toute faveur; c'étaient encore des troubadours en pleine mode dans ces temps précurseurs du romantisme, des arlequins, des pierrots, des polichinelles à la langue aiguisée, des ours blancs, des ours noirs qui s'amusaient à échanger leurs têtes entre eux, comme dans le célèbre Vaudeville du temps, l'*Ours* et *le Pacha*. Citons aussi l'éternel pêcheur à la ligne qui, grimpé sur les marches de la Bourse, tenait au bout de son hameçon un vieux hareng fumé, et le pâle malade, tout habillé de blanc, poursuivi de près par l'apothicaire armé de l'instrument qui, en dépit *de sa bénignité*, causait tant de frayeur à l'infortuné M. de Pourceaugnac (1).

(1) Dans ce même ordre d'idées, je veux rappeler les deux cavalcades de 1827 et 1828. Oubliant toute divergence politique, ce qui était bien rare à cette époque, nos jeunes élégants organisèrent quatre belles compagnies de cavaliers costumés l'une en Grecs, les héros du jour, l'autre en Turcs, et les deux autres en personnages de fantaisie. Elles vinrent se ranger et faire un carrousel sur le cours Henri IV.

La deuxième cavalcade, pour ne pas avoir l'air de copier sa devancière, avait, à grand regret, réduit le nombre des cavaliers; mais son attraction principale était un grand char richement décoré et traîné par des bœufs à cornes dorées. Ce char portait une longue bascule transversale dont les bras se relevant et s'abaissant tour à tour, faisaient monter jusqu'à la hauteur du troisième étage deux corbeilles dans lesquelles d'élégants cavaliers déposaient entre les mains des dames des bonbons et des bouquets.

Le patinage, quand la température s'y prêtait, possédait, avec le Carnaval, le privilège de passionner notre public nantais. Nous fûmes servis à souhait dans le fameux hiver 1829-1830, où la Loire n'eut rien à envier à la Néva, car elle fut comme elle traversée par les charrettes. C'était sur la glace unie de l'Erdre que se donnaient généralement rendez-vous les patineurs, et ils étaient nombreux, car toute la jeunesse du temps patinait, de même qu'elle montait à cheval ou faisait des armes. Les plus renommés, afin de se mieux faire remarquer, revêtaient pour la circonstance un costume en laine blanche, d'autres, au contraire, les *sauvages* ou les *fanatiques*, dédaigneux des applaudissements du vulgaire, s'en allaient déjeûner d'un trait à Nort, distant de sept lieues, faisant ployer et craquer la glace sous leur poid, dans les larges plaines liquides de Mazerolles. Les mondains, au contraire, et ils n'étaient pas les plus malhabiles, au lieu de courir au loin après la fortune, venaient, à l'instar du sage de la fable, l'attendre tranquillement sur le seuil même de sa porte : ils ne s'écartaient guère des regards des belles élégantes accourues pour admirer leurs brillants *Dehors* ou *Arrières*. Quel triomphe pour leur amour-propre quand ils les avaient décidées, malgré une frayeur bien naturelle, à se confier à eux et à faire, sous leur conduite, une course vertigineuse en traineau ! Enfin, si l'art de ces aimables garçons allait jusqu'à pouvoir tracer, avec avec le patin « un cœur enflammé » sur la glace, n'avaient ils pas quelques droits à se croire *irrésistibles ?*

IV

REVUES ET PARADES MILITAIRES

Nous avions aussi, le dimanche, sur le cours Saint-Pierre, la parade ou revue des troupes précédée de la messe militaire de midi et demi. Qu'elle était imposante, cette messe, quand la vaste basilique de Saint-Pierre retentissait du bruit des crosses de fusil, tombant simultanément sur les dalles sonores du pavé. Où l'émotion était la plus vive, c'était à l'élévation ;

quand au son des clairons et des tambours battant aux champs, les hommes ployaient le genou à terre et que le drapeau du régiment s'inclinait devant le Dieu des Armées ! La messe terminée, le régiment allait prendre position sur le Cours pour être passé en revue par le général Despinois. Nul enfant de mon âge n'a oublié sa belle prestance militaire, sa haute taille qui dépassait celle de tous les officiers de l'état-major, et surtout son cordon de Grand'croix de la Légion d'honneur, porté en sautoir. On nous disait qu'il avait assisté à la bataille de Marengo, et quoique *Marengo* fût pour nous du grec ou de l'hébreu, ce nom sonore nous plaisait à nous autres bambins. J'ai ainsi connu les anciens uniformes de l'infanterie française (ceux à collets rouges) des régiments de ligne, ou ceux jonquille de l'infanterie légère ; le vieux shako tromblon à plumet ou à pompon, dont la couleur rouge ou jaune indiquait les compagnies de grenadiers ou de voltigeurs, tandis que le centre ne portait en guise d'épaulettes qu'une plate et disgracieuse galette. Enfin j'ai applaudi au remplacement du terne pantalon bleu par l'éclatant pantalon rouge. Parfois nous avons vu des régiments suisses avec leurs sacs rouges. Mais les plus heureux jours pour nous étaient ceux où à l'infanterie venaient s'adjoindre quelques escadrons de cavalerie de passage. Les jeunes officiers, *mirabile visu*, avaient alors coutume de laisser traîner bruyamment leurs sabres sur les pavés de la rue. La revue terminée, la troupe s'ébranlait, et sapeurs, tambours en tête, défilait devant le général aux sons d'une martiale musique. Qu'ils étaient beaux ces braves sapeurs avec leur hache sur l'épaule, leurs hauts bonnets à poils et leur barbe qui s'étalait longue et touffue jusque sur leur tablier de peau blanche !

Qu'il était merveilleux aussi ce gigantesque tambour-major, tout chamarré de broderie, quand il lançait en l'air, en la faisant tournoyer, sa haute canne à pomme dorée !

Aujourd'hui, cinq brins de barbe suffisent pour faire un sapeur du premier piou-piou venu (1); le mesquin shako a remplacé le bonnet à poils, et le tablier blanc lui-même leur a été

(1) Ils sont encore plus confondus avec le reste de la troupe, ces pauvres sapeurs, depuis que le port de la barbe est devenu obligatoire pour tous.

enlevé. N'a-t-on pas abaissé aussi la taille du tambour-major et ne lui a-t-on pas interdit les voltiges de sa canne ! Ah ! sommes nous donc devenus tellement forts et puissants que nous devions supprimer *comme inutile* cette pompe de l'œil qui entretenait dans notre nation le goût militaire, comme on a enlevé pour la même cause à nos musiques actuelles le vieux chapeau-chinois si réjouissant à l'œil ! Est-ce un sage calcul de se borner à ce qui est strictement utile ? J'ai vu la fin de ces belles revues, et en voici le motif. Despinois, très dévoué au gouvernement de la Restauration, était, par contre, la bête noire du parti libéral. A propos d'un complot militaire dont il avait tenu pendant quelque temps les fils entre ses mains, et dont les auteurs avaient été arrêtés par ses ordres, un jeune homme à tête chaude, un jour de revue, ne s'avisa-t-il pas de traçer en gros caractères sur le sable de la promenade la transformation du nom du général en celui *D'Espionidès !* Grâce à l'agilité de ses jambes, le délinquant put échapper aux agents qui le poursuivirent ; mais, pour éviter le retour de semblables manifestations, les parades furent momentanément suspendues.

V

FÊTES RELIGIEUSES

Les fêtes religieuses étaient également fort aimées de notre population nantaise, foncièrement religieuse, malgré les excitations révolutionnaires qu'on ne cesse d'allumer chez elle. Oui, fort aimées, ces fêtes, dont il ne nous reste, hélas ! que le souvenir (1). A celle de la Fête-Dieu, par exemple, on voyait affluer toute la ville et la campagne environnante. Rien de plus imposant et de plus gracieux en même temps que ce long défilé à travers nos rues tendues de riches tapis, d'enfants

(1) Depuis la mort de M. Francis Lefeuvre, les processions publiques ont été rendues à la ville de Nantes et célébrées en 1888 avec une pompe, une joie et une unanimité sans précédent. *Note de la Rédaction.*

habillés de blanc, de congrégations et de prêtres revêtus de riches ornements, qui faisaient alterner les cantiques et les hymnes sacrés avec les marches éclatantes de la musique militaire. De jeunes Lévites jetaient des fleurs ou faisaient fumer l'encens devant le Saint-Sacrement porté par l'évêque lui-même. C'était encadré dans une double haie de soldats avec leurs armes reluisantes, que s'avançait le cortège sacré. Il s'arrêtait de temps en temps devant de majestueuses estrades, artistement décorées, du haut desquelles l'officiant bénissait la multitude pieusement agenouillée à ses pieds. Ah! la Fête-Dieu, c'était par dessus toutes, celle des enfants. Les grands parents s'occupaient à l'avance du choix d'une bonne place pour les y mener voir passer la procession. Nous en avions, mes jeunes frères et moi, toujours une de réserve à une fenêtre de la Haute-Grand'Rue, chez un brave coutelier, nommé Durassier (quel nom prédestiné pour une semblable profession !) Quel bonheur c'était pour nous que d'épandre à gros flocons sur les prêtres et les soldats les feuilles de roses dont nous avions à la main des corbeilles remplies ! On était même obligé de tempérer nos largesses pour qu'il nous en restât quelques-unes pour le Saint-Sacrement. Mais, quand au milieu des fonctionnaires de tout ordre qui lui faisaient escorte, nous distinguions les robes des juges du tribunal, dont mon père faisait alors partie, et qu'au-dessous de nos fenêtres nous voyions une figure souriante qui se relevait affectueusement vers nous, on eût dit le miracle de la multiplication des pains au désert, et nous trouvions encore au fond de nos corbeilles... *vides*, un reste de fleurs à projeter sur la tête paternelle et sur celle de ses collègues.

Un autre genre de fêtes religieuses partageait avec la procession de la Fête-Dieu les sympathies populaires des Nantais, c'était dans les derniers jours de la Semaine Sainte les visites aux *tombeaux* ou reposoirs figuratifs des grandes scènes de la Passion. Pour solder les frais de leur édification, à l'entrée de chaque église, une double rangée de gentilles fillettes tendait aux visiteurs leurs petites écuelles ou *crôles* d'argent, avec tant d'entrain que le contenu en tombait souvent bruyamment à terre. A l'intérieur, comme de nos jours, au fond d'une caverne sombre, était exposé le corps du divin Crucifié.

Mais ce qui donnait alors à cette cérémonie un caractère tout particulier, c'était dans toutes les rues et dans l'église même, le bruit de *traquenards* et de *cornards*, qu'on y entendait. Les premiers, simples petites crécelles que les enfants portaient à la main, simulaient les clameurs du peuple réclamant de Pilate la mort du Juste, pendant que les seconds, gros coquillages, dans lesquels on soufflait, exprimaient par leurs sons rauques et lugubres l'horreur dans laquelle le monde se trouva plongé après le crucifiement.

En dehors des églises, quoique dans le même ordre d'idées, on trouvait à chaque coin de rue de modestes exhibitions privées. C'étaient de *petits Paradis*, tel était le nom qu'on leur donnait, édifiés par les enfants du peuple. La construction en était des plus simples : une pauvre chaise de jonc recouverte d'une serviette blanche figurait l'autel que surmontaient divers objets de piété, tels que le crucifix de la famille, entouré de chapelets et d'images de dévotion. Mais au milieu d'eux, se trouvait toujours une perfide soucoupe qu'on tendait devant le *pieux* ou *généreux* passant. Y avait-il moyen de refuser un *pauvre petit sou* à des enfants qui le sollicitaient si gentiment ? Pourquoi la mode a-t-elle dédaigneusement laissé tomber en désuétude ce touchant usage, comme elle a laissé se perdre la gracieuse coutume des *Mais*, guirlandes de fleurs tendues d'un côté à l'autre de la rue le premier jour de cet aimable mois de printemps ? A peine la trouve-t-on aujourd'hui au fond de quelques campagnes perdues.

FRANCIS LEFEUVRE.

DESCENTE DES ANGLAIS

A CANCALE ET A SAINT-SERVAN

Au mois de Juin 1758

CORRESPONDANCE DE L'INTENDANT DE BRETAGNE (1)

XXV.

LE CHEVALIER DE GROSSOLLES AU DUC D'AIGUILLON

(*Hédé, 13 juin 1758.*)

A Hédé, 8 heures et demie, le 13 juin.

Monseigneur, j'arrivais à 6 heures du matin à moitié chemin de Châteauneuf, où j'ay rencontré le courrier qui m'apportoit votre affligeante lettre (2). J'ay sur le champ fait rétrograder cette troupe qui, n'étant composée que de 300 hommes, convient à merveille à Hédé. Je présume que deux coups de canon, que j'ay entendus, seront le signal d'appareiller. Reste à savoir où tournera cet orage. Comme il y a apparence, à juger par ce qu'ils ont fait icy, qu'ils vous tiendront alerte dans plus d'un endroit, il seroit bien nécessaire qu'au lieu de tenir ici trois ou quatre jours le bataillon de Dinan, vous puissiez l'envoyer à Rennes

(1) Voir la livraison de juin 1888, au tome précédent de la *Revue*, p. 468 à 472. — Cette correspondance est inédite. Sauf indication contraire, les originaux des pièces dont nous publions le texte existent aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'*Intendance de Bretagne*, liasse C 1086. — A. DE LA B.

(2) La nouvelle du rembarquement des Anglais ; Grossolles aurait voulu pouvoir les combattre.

pour les faire chausser. La pluspart sont nus pieds. Une très-grande partie de leurs armes ont besoin d'être réparées. Vous savez que ce sont des armes anciennement rebutées, mais réparées au Port-Louis, qu'on leur a données ; il faut l'ouvrier à chaque instant, au Croisic (1) il n'y en a pas : il faut absolument les faire réparer et employer à cet effet plusieurs ouvriers à la fois. Il leur faudroit donc quelques jours de séjour à Rennes, d'autant mieux que l'on a donné les meilleures armes aux deux compagnies qui sont allées en Allemagne. Je finis, pour profiter d'un courrier qui passe.

J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur

LE CH^er DE GROSSOLLES (2).

XXVI.

LE SUBDÉLÉGUÉ DE FOUGÈRES A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(*Fougères, 10 juin 1758*)

Monseigneur, on vient d'apprendre icy qu'un party anglois vient de piller Dol (3), ce qui a causé une consternation générale et ce qui a décidé la communauté (4) d'ordonner une garde de

(1) Lieu où le bataillon de Dinan tenait garnison.

(2) Au haut de cette lettre sont ces deux notes : « Ecr. à M. Védier. — Ecrit « le 15 à 8 h. du matin aux maire et échevins pour le logement. » — Védier était le subdélégué-général de l'Intendance résidant à Rennes ; on lui avait renvoyé la lettre, et c'est lui qui avait écrit aux maire et échevins de Rennes, pour y faire préparer le logement du bataillon de Dinan, qui allait y venir pour faire réparer ses armes.

(3) Ce bruit du pillage de Dol par les Anglais était très faux ; ils s'y étaient, au contraire, comportés « avee une discipline sans exemple » et de façon « à gêner l'habitant » aussi peu que possible, — comme le dit un témoin oculaire dans la lettre n° XVIII de notre Correspondance (du 10 juin 1758).

(4) La communauté de ville, c'est-à-dire, le corps municipal de Fougères.

cent hommes. Comme on sera obligé de leur fournir de la poudre et du plomb et des fusils, cela pourra occasionner quelque dépense. J'espère que vous voudrez bien approuver cette précaution. Je suis avec un profond respect etc....

MONTIGNY (1).

Ce 10 juin 1758.

XXVII.

VÉDIER AU SUBDÉLÉGUÉ DE FOUGÈRES

(Rennes, 14 juin 1758)

Monsieur de Montigny, subdélégué à Fougères. — J'ay reçu, Monsieur, dans l'absence de M. l'Intendant (2) qui est à Saint-Malo, la lettre que vous lui avez écrite le 10e de ce mois, à l'occasion des préparatifs que la communauté de Fougères se disposoit à faire relativement à la descente des Anglois. Vous ne me marquez pas quels sont les ordres que cette communauté peut avoir reçus à cet égard. Au surplus, les ennemis venant de se rembarquer, il me paroist que les précautions qu'elle se proposoit de prendre deviennent tout à fait inutiles. Je suis etc....

(Pris sur la minute, non signée)

(1) C'est le subdélégué de Fougères.

(2) Sous le nom de subdélégué-général de l'Intendant en résidence à Rennes, Védier jouait vis-à-vis de l'Intendant un rôle tout à fait analogue à celui du secrétaire-général de préfecture près du préfet actuel. Il était le lieutenant, le suppléant de l'Intendant, le commis-général de l'Intendance.

XXVIII.

Le Subdélégué de Fougères a l'Intendant de Bretagne

(Fougères, 14 juin 1758)

Monseigneur, j'eus l'honneur de vous informer samedy dernier de l'alarme que jeta dans cette ville la nouvelle de la prise de Dol par les Anglois, et qui augmenta par l'arrivée de plusieurs personnes qui fuyoient avec leurs femmes, enfans et effets. On nous les annonçoit déjà à Antrain. Je fis avertir l'habitant de se tenir prêt à prendre les armes au premier ordre, et j'établis une garde de 100 hommes à la porte de Riley (1). Je fis venir des charrettes pour barrer toutes les portes, n'en ayant plus (2). J'envoyai deux courriers en avant. Je fis sur le champ passer des ordres aux paroisses limitrophes du chemin d'Antrain de se tenir prestes pour y faire des abatis d'arbres, qui n'ont point été faits, l'ennemy n'étant pas venu à Antrain. J'en ay usé de même pour les brèches de nos murs, où il fallut quelques retranchemens.

Je comptois, Monseigneur, par ces dispositions, jointes à la bonne volonté de l'habitant, tenir contre un party de 1200 à 1500 hommes.

Nous avons obligation à la ville d'Ernée, qui nous a envoyé proposer un secours d'hommes et d'armes.

J'ay entretenu cette garde jusqu'à hier, que nous avons appris le rembarquement des Anglois.

J'entends avec peine vanter leurs bons procédés pour les habitans de Dol, qui me paroissent être dangereux pour le peuple ; je les détruis autant que je puis par les nouvelles de mes courriers (3).

(1) *Sic*, Rislé ou Rillé.

(2) C'est-à-dire, que les baies des portes de l'enceinte murale de Fougères n'étaient plus munies de portes fermantes.

(3) Il est curieux, pour ne pas dire scandaleux, de voir un Français, et encore

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur

MONTIGNY.

Fougères, le 14 juin 1758.

Il n'y avoit icy que 60 livres de poudre ; j'ay trouvé 100 fusils chez les marchands.

XXIX.

L'INTENDANT DE BRETAGNE AU DUC DE PENTHIÈVRE (1)

(Saint-Malo, 14 juin 1758)

A Saint-Malo, le 14 juin, à 9 h. du matin.

Monseigneur, depuis la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire le 12 de ce mois à 11 h. 1/2 du soir : il n'y a rien de nouveau par rapport à la flotte des Anglois. On sçait seulement qu'hier au soir, 17 de leurs petits bâtiments mirent à la voile, dirigeant leur route sur Chosey (2) ; mais on n'a encore rien vu ni sçu d'aujourd'huy.

Les habitans de Saint-Malo ont marqué la meilleure volonté du monde. Ils se sont prêtés à toutes les dépenses, dont ils ont même acquitté déjà une partie par les emprunts qu'ils ont fait. Le zèle qu'ils ont témoigné dans cette occasion me fait espérer

un fonctionnaire, regretter les bons traitements faits par les Anglais à ses compatriotes, et se vanter de « les détruire autant qu'il peut, » c'est-à-dire, de mentir sciemment « autant qu'il peut, » pour calomnier l'ennemi, qui s'est une fois par hasard montré généreux. Etrange manière de comprendre le patriotisme.

(1) Le duc de Penthièvre, était, on le sait, gouverneur de Bretagne ; mais, par ordre du roi, il ne résidait pas dans son gouvernement.

(2) *Sic*, les îles Chausey.

que vous me permettrez d'entrer, dans la suite, dans un détail plus circonstancié des pertes qu'ils ont fait dans leur port et de celles des campagnes voisines, et d'implorer votre protection pour les uns et les autres auprès de Sa Majesté. Je suis, etc.

(*Pris sur la minute, non signée*).

XXX.

M. DE LA CHATRE A L'INTENDANT DE BRETAGNE (1).

(*14 juin 1758*)

Ce 14 juin.

Il n'y a rien de nouveau quant à présent, Monsieur, sur la flotte. On sçait qu'hyer au soir 17 de leurs petits batiments mirent à la voile, dirigeant leur route sur Chosé. L'on n'a encore rien vu ni sçu aujourd'huy. Du moment qu'elle passera à la hauteur d'icy, le canon vous en instruira.

Si Mr le duc d'Aiguillon envoye à Brest un courrier, je vous en feray informer tout de suitte.

Je suis avec un bien inviolable et sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

LA CHASTRE.

(1) L'adresse porte : « A Monsieur, Monsieur Lebret, intendant de Bretagne. A St Malo. » — L'intendant était à St Malo, et La Châtre était à Cancale ou quelque part sur les côtes, avec les troupes qui observaient l'escadre anglaise.

XXXI.

Le duc de Penthièvre
a M. Le Bret intendant de Bretagne

(Crécy, 16 juin 1758)

A Crécy, le 16 juin 1758.

En vous remerciant, Monsieur, de la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire, le 12 de ce mois, pour me faire part du rembarquement des Anglois. Il ne valoit pas la peine de dépenser 30 millions pour venir brûler les vaisseaux des pauvres Malouins et ruiner quelques malheureux paysans. J'espère bien que la flotte des ennemis ne fera rien ailleurs de plus merveilleux, mais ce seroit tousjours un grand malheur si elle alloit persécuter la côte d'endroits en endroits. Rendez-moi la justice, je vous prie, Monsieur, de ne pas douter de la sincérité des sentiments que j'aurai toujours pour vous.

L. J. M. de Bourbon.

XXXII.

L'Intendant de Bretagne a son subdélégué-général

(Saint-Malo, 16 juin 1758)

A Saint-Malo, le 16 juin 1758.

Ce n'est pas, Monsieur, la faute des Anglois s'ils sont encore icy. Ils ont fait ce qu'ils ont pu pour nous quitter. Ils ont appareillé ce matin et sont venus se montrer icy ; mais le vent ayant

changé, et ayant la marée contraire, ils courent actuellement des bordées pour s'élever au point de mouiller en dehors de nos forts et d'y rester jusqu'à ce que la mer retire, ce qui leur facilitera de s'élever au nord. Il ne paroît pas qu'ils veuillent aller en Normandie, et le vent, où il est, deffend nos costes. Il y a apparence que nous en serons bientôt délivrés. Mais comme ils pourroient nous donner quelques inquiétudes ailleurs, je serois bien aise d'être débarrassé auparavant de toute cette affaire cy : c'est pourquoy je vous prie d'arrêter les comptes le plus tôt qu'il vous sera possible.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

LEBRET.

XXXIII.

LE DUC DE PENTHIÈVRE A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(Crécy, 18 juin 1758)

A Crécy, le 18 juin 1758.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrit de St Malo le 14 de ce mois. En vous remerciant des nouvelles que vous avez eu l'attention de me donner, je loue fort la conduite des Malouins, sans en être surpris. Cette ville est connue depuis longtems par son zèle et par sa fidélité envers ses souverains ; elle doit être persuadée que je luy rendray tous les services qui dépendront de moy auprès de Sa Majesté. Le roy préviendra sûrement mes démarches dans tout ce qui sera possible. C'est avec grand plaisir que je vous renouvelle, Monsieur, les assurances de la sincérité de mes sentiments pour vous.

L. J. M. DE BOURBON.

XXXIV.

MÉMOIRE POUR LA VILLE DE SAINT-MALO, ADRESSÉ A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(Saint-Malo, juin 1758)

La surprise où a été la ville de Saint-Malo de voir arriver devant ses forts les armées navales et les troupes de terre des Anglois ne lui a pas permis, dans ces moments imprévus, de prendre d'autres arrangements que de songer à sa défense et à la subsistance des troupes du roy et de ses habitans. Le maire de la ville, occupé de ces deux objets, en pourvoyant à ce qui dépendoit de lui pour la défense, a en même tems pensé à la subsistance, en faisant rassembler dans la ville les bestiaux, les farines et les fourrages qui pouvoient y être nécessaires pendant le siège.

1° — Il y a donc fait rassembler une certaine quantité de bœufs, vaches, moutons et volailles, tant pour la subsistance des troupes que pour celle des habitans ; partie a été consommée et pourra l'être pour la subsistance des troupes, et le reste renvoyé dans les pâturages voisins. Mais on supplie M. l'Intendant de décider ce qu'on fera des bestiaux qui resteront après la levée du siège et de régler ce qui en sera imputé sur la partie du roy pour la subsistance des troupes, et si le surplus peut être vendu en déduction du prix de l'achat, transport, fourage pour leur nourriture, etc., ainsy que de régler qui devra supporter la perte qui pourra se trouver sur la revente desdits bestiaux, au cas que les troupes du roy n'en ayent plus de besoin.

2° — On a fait également venir, pour la subsistance des habitans, une certaine quantité de farines pour faire du pain pour les habitans et le leur distribuer à raison d'un sol six deniers la livre. Mais comme ces farines ont été recherchées et transportées avec précipitation et à grands frais, et qu'elles ne produiront pas en

pain ce qu'elles ont coûté indépendamment de la fabrication du pain, M. l'Intendant aura la bonté de décider qui devra payer la différence du prix de l'achat à celui de vente du pain, et qui devra supporter cette perte, suivant les comptes qui lui en seront rendus.

3° — La disette de farines et de biscuit dans la ville, lors de l'arrivée des Anglois ayant réduit le peuple et même partie des gens destinés à sa défense à la dernière misère, on a été forcé de prendre le parti de faire une distribution de riz aux plus nécessiteux ; il a été nommé des commissaires pour ordonner et faire cette distribution. M. l'Intendant est prié de statuer qui devra porter cette dépense, dont le montant sera réglé sur les mémoires que les commissaires à cette distribution en fourniront.

4° — La misère des habitans des paroisses voisines, qui ont été ravagées par les Anglois, étant encore plus grande que celle des habitans de la ville, il est aussi nécessaire de faire aux plus pauvres des distributions, soit de riz, soit de farines ou de bled noir, auxdits habitans, suivant le nombre qui seroit indiqué par MM. les recteurs, auxquels le nombre de rations de l'une ou l'autre espèce seront remis, pour en faire la distribution, par MM. les commissaires de Saint-Malo, comme elles seront réglées par M. l'Intendant, pour, sur les reconnaissances des recteurs, estre par lui pourvû au payement des rations dont la distribution sera ordonnée.

5° — Ne s'étant trouvé aucuns fonds dans les caisses du génie, de l'artillerie et de la marine, non plus que dans celle du miseur (1) de la ville, le maire de la ville a été obligé, pour frayer à toutes ces dépenses qui ont été jugées nécessaires, d'emprunter des fonds pour y faire face dans cette circonstance qui exigeoit des payements célères, tant pour les fortifications de la ville que pour celles de la marine, de l'artillerie et du génie, et dont il espère que le remboursement lui sera fait par les différents tresoriers, suivant les comptes qu'il en fournira et que M. l'Intendant voudra bien approuver pour parvenir à ce remboursement.

(1) C'est le comptable des deniers municipaux, chargé à la fois de la recette et de la *mise*, c'est-à-dire de la dépense, — d'où son nom de *miseur*.

XXXV.

Réponse de l'intendant de Bretagne au mémoire précédent (1)

(Saint-Malo, 19 juin 1758)

1° — Il sera fourni par le maire de Saint Malo un état exact du prix et de la quantité des bœufs, vaches, moutons et volailles qui ont été achetés, ainsi que le prix des fourrages pour la nourriture desdits bestiaux et des frais de transport. — Les moutons seront pour le compte de la ville, à l'exception de ceux qui ont été délivrés sur les billets de M. le Commissaire des guerres. Quant aux bœufs et vaches, l'approvisionnement ayant été fait, partie pour les troupes, partie pour les habitants, le nombre des bœufs et vaches sera partagé par moitié, l'une pour le compte du roy, l'autre pour celui de la ville. — Les bestiaux non consommés seront vendus au profit du roy et de la ville, en déduction du prix de l'achat, observant que la part du roy sera au prorata de ce que les troupes du roy n'auront pas consommé sur la moitié qui leur est destinée.

2° — Cet approvisionnement n'ayant été fait que pour la subsistance des habitants, la perte qu'il y aura sur ces farines doit être supportée par la ville, et le maire aura soin d'en fournir un compte exact.

3° — Décidé comme à l'article cy dessus.

4° — Le maire de Saint-Malo fera fournir aux habitants des campagnes les secours indispensables, tant en pain qu'en bled noir. Il aura soin de faire incessamment un mémoire pour demander

(1) Le *Mémoire pour la ville de Saint-Malo*, publié par nous sous le n° *XXXIV*, est écrit, dans l'original, à mi-page, sur la colonne de gauche de chaque page. Dans l'autre colonne, à droite, en face de chaque article, sont inscrites les réponses de l'Intendant, comme nous les donnons ici.

pour eux des secours à la cour, sur lesquels la ville sera remboursée.

5° — Sur les comptes qui seront fournis par le maire de Saint-Malo des avances qu'il a faites aux différentes caisses, il sera pourvû à son remboursement.

Arrêté à Saint-Malo, le 19 juin 1758.

XXXVI.

M. de la Chatre a l'Intendant de Bretagne

(Saint-Malo, 20 juin 1758)

A St-Malo, ce 20 juin, à 10 h. du soir.

Nous sommes toujours de même, Monsieur. Les vents sont au Nord et n'en veulent pas bouger. La vue de ces messieurs commence à devenir longue, depuis dix-sept jours entiers que je les vois. L'on nous fait espérer qu'il pourra changer lorsque les grandes marées seront passé, mais il faut au moins pour cela quatre ou cinq jours. S'il y a du nouveau, votre laquais vous sera depêché dans le moment, vous y pouvez compter.

J'implore votre secours, Monsieur, pour pouvoir faire avoir au porteur de la présente des voitures pour transporter mes effets icy et un cheval d'ordonnance pour luy, le tout en payant ce que vous règlerez. Je luy ordonne d'aller vous trouver, lorsqu'il aura tout rassemblé, pour avoir ce secours.

Je vous félicite d'être à Rennes et je maudis bien dans ce moment Saint-Malo. J'aimerois mieux me battre que d'être comme nous sommes. Mais tous ces souhaits sont superflus. J'espère qu'il n'en sera pas de même des sentiments d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

La Chastre.

XXXVII.

Le duc d'Aiguillon a l'Intendant de Bretagne (1)

(Saint-Malo, 21 juin 1758)

Le secours que je pourrois envoyer à M. le duc d'Harcourt, si les ennemis se portoient sur la Normandie, seroit si foible, Monsieur, qu'il est inutile que vous preniés aucune précaution pour sa subsistance dans la province. On trouvera toujours à Dol de quoy fournir aux troupes qui pourront y passer, qui se réduiront à deux ou trois bataillons et un escadron de dragons...

La flotte angloise met à la voile et sort de la baye de Cancalle, mais elle pourra bien y rentrer ce soir, une troisième fois, les vents estans mols et contraires. Je ne partiray point qu'elle ne soit disparuë totalement. J'ay l'honneur d'être etc...

Le Duc d'Aiguillon.

St-Malo, ce 21 juin.

XXXVIII.

M. de la Chatre a l'Intendant de Bretagne

(Saint-Malo, 22 juin 1758)

A St-Malo, ce 22 à 10 h.

J'aurois bien pu vous depêcher hyer votre courier, Monsieur, mais j'ay voulu être sûr que la flotte ne reviendroit plus à Can-

(1) Lettre autographe.

calle. En étant sortie avec les vents contraires, elle a laissé aller à la marée et est actuellement sur le Vieux Banc ; nous la perdrons de vue ce soir.

Nous voilà, Dieu mercy, quitte d'eux, et j'en suis très content. Il y a dix-neuf jours qu'ils ne nous quittent pas, ce qui est assez long. Tout va reprendre la forme ordinaire. M. d'Aiguillon partira demain ou après, et les quatre compagnies de dragons de même. S'il arrive quelque chose de nouveau, vous pouvez compter sur mon exactitude à vous en instruire. J'ay l'honneur d'être etc...

LA CHASTRE.

Rendez moy le service, je vous prie, de faire porter la lettre cy incluse à la poste tout de suitte, pour qu'elle parte pour Nantes, cette après midy. Elle m'est très essentielle. — Je crois que la flotte va gagner les côtes d'Angleterre.

XXXIX.

LE MAIRE DE SAINT-MALO A L'INTENDANT DE BRETAGNE

(Saint-Malo, 23 juin 1758)

Monseigneur, la flotte angloise, ayant à la faveur de la marée appareillé, malgré les vents contraires, de la baye de Cancalle mercredi dernier (1), vint mouiller au dehors du fort de la Conchée pendant la nuit. Elle profita de la seconde marée pour s'étendre du costé du cap Fréhel, et de la marée d'hier elle fit route pour le ras de Bréhat : en sorte que, hier au soir, il ne paroissoit plus à l'horizon que quelques vaisseaux de l'arrière-garde, qui pouvoient être à sept lieues de distance de cette ville. Ils ont sans doute profité de la marée de cette nuit

(1) Le 21 juin 1758.

pour se tirer encore plus au large, puisqu'on n'aperçoit plus aucun vestige de cette flotte, que j'estime estre actuellement dans le grand canal, entre Rochedouvre et les isles de Jersey et Guernezay. Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, etc.

LE BRETON DE LA VIEUVILLE
Maire.

XL.

LE CHEVALIER D'ARS AU DUC D'AIGUILLON (1)

(Ile de Batz, 24 juin 1758)

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer de la route de la flotte angloise. Hier, à 2 heures du soir, nous eumes connoissance de leur queue à 12 lieues au N. N. O. du cap Fréhel ; ils couroient au Nord, les vents étant à l'E. N. E. Je les suivis ; à 6 heures, cinq de leurs frégates vinrent sur moy et me donnèrent chasse. Je revirai aussitôt pour courir à terre ; ils me chassèrent environ 1/2 heure sans avantage et revirèrent sur leur flotte. Je revirai tout de suite sur eux et continuai à les suivre jusqu'à la nuit, et voyant deux de leurs frégates qui restoient de l'arrière, je ne voulus pas m'engager et j'arrivai pour aller prendre connoissance, au jour, des Sept Isles et voir si je ne les verrois point, pour être plus sûr de leur manœuvre, quoyque je ne la visse pas douteuse.

Les vents étant E. N. E., s'ils eussent voulu aller dans le S. O. sans qu'on eût connoissance d'eux à terre, ils auroient fait le O. N. O., au lieu que, faisant le N., cela les mène droit à six lieues au vent de Plimouth. Il est certain que c'est là leur but ; car, tandis que les vents seront depuis l'E, jusqu'au S.. ils ne

(1) Cette lettre est jointe, en copie, à la suivante publiée ici sous le n° XLI ; en voici le titre complet : « Copie de la lettre de M. le Ch^er d'Ars, commandant » la corvette l'*Orphelin de la Chine,* à M. le duc d'Aiguillon, datée à l'isle de » Bas, le 24 juin 1758. »

peuvent aller en Normandie que marée à marée, et cela seroit bien long.

Ce qui me confirme qu'ils ne vont pas du côté d'Ouessant, c'est que ce matin, étant au large des Sept Isles, je n'ai vu qu'un petit *jersei* (1) de 10 à 12 canons, et que sûrement, si dans la nuit la flotte eût arrivé, j'en eusse eu ce matin connoissance.

Je vas continuer ma route sur Brest, ma mission étant finie. Je suis avec respect, etc.

XLI.

M. Hocquart a l'Intendant de Bretagne (2)

(*Brest, 28 juin 1758*)

A Brest, le 28e juin 1758.

Il est trop juste, Monsieur, de vous informer de ce que nous pourrons apprendre icy des mouvemens de la flotte angloise, et je joins à cet effet la copie de la lettre que M. le Mqs (3) d'Ars, commandant la corvette l'*Orphelin de la Chine,* a écrite à M. le duc d'Aiguillon, datée de l'isle de Bas le 24 : ce que cet officier, qui arriva hier, nous a confirmé de bouche.

Je ne peux pas croire que le gouvernement anglois puisse être bien satisfait de l'expédition de mylord Marlebouroug. Il pourra bien revenir à la charge, non à Saint-Malo, mais dans ces quartiers-cy ou dans le Sud. C'est à M. le duc d'Aiguillon à s'arranger pour n'être surpris nulle part, et je ne doute pas qu'il ne prenne toutes les mesures en conséquence. Il trouvera d'ail-

(1) Navire de Jersey.

(2) M. Hocquart, signataire de cette lettre, était alors Intendant-général de la Marine, à Brest.

(3) *Sic*, pour « marquis » sans doute. C'est le même que, dans les lettres XL et XLII, on qualifie « chevalier. »

leurs, de la part de la Marine, tous les secours que nous pourrons lui fournir, tendants à votre sureté. J'ay l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Monsieur etc.

HOCQUART.

Nous avons à l'isle de Baz une vingtaine de bâtimens chargés de munitions de guerre et de bouche, tant pour le compte du roy que pour les particuliers, lesquel y sont bloqués par deux frégates de 30 canons et deux senauts (1). Nous faisons partir d'icy cinq frégates de guerre pour les aller dégager...

XLII.

L'INTENDANT DE BRETAGNE A M. HOCQUART

(30 juin 1758)

Le 30 juin 1758.

Monsieur, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28. Je vous rends mille grâces de m'avoir fait part de la lettre de M. le Ch^er d'Ars. Les nouvelles que nous recevons aujourd'huy de Paris et de Normandie nous apprennent que la flotte angloise a paru, le 26 au soir, à la hauteur de Honfleur et du Hâvre, et qu'elle est fixée devant la rade du Hâvre. Je suis, etc.

(Pris sur une minute non signée).

(1) Sorte de navires légers.

FIN.

CORRESPONDANCE

LETTRE DE M. LE DUC DE LA TRÉMOILLE

A l'occasion de l'article *La Trémoille et Laval-Vitré* publié dans notre dernière livraison (Août 1888), M. le duc de la Trémoille a fait au directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée* l'honneur de lui adresser la lettre suivante :

Paris, 5 septembre 1888.

Monsieur,

Votre trop aimable étude sur mes publications m'a fait un très grand plaisir, mais votre bienveillance pour moi vous rend, je le crains, un peu partial...

C'est à Hannibal de la Trémoïlle, vicomte de Marcilly, fils naturel de Claude de la Trémoïlle, qu'est adressée la lettre de la princesse de Tarente (1). Stimulé par vous, Monsieur, je me mettrai un de ces jours à publier les *Mémoires du prince de Tarente*, d'après deux manuscrits que j'ai dans mes archives.

Permettez-moi de vous demander un service. Ce serait de dire, dans un des numéros de la *Revue de Bretagne*, que c'est M. Bonnaffé, et non moi, qui a découvert dans l'*Inventaire de François de la Trémoïlle*, l'identité des faïences de Saint-Porchaire avec celles baptisées précédemment par M. Fillon « faïences d'Oiron. » Je ne suis absolument pour rien dans cette découverte, qui fait le plus grand honneur à la sagacité de mon ami M. Bonnaffé, lequel s'est pour la première fois occupé de céramique à l'occasion de Saint-Porchaire. C'est, vous le savez, un collectionneur émérite, dont les salons contiennent des merveilles...

Veuillez agréer, etc. LA TRÉMOÏLLE.

M. Edmond Bonnaffé a bien voulu en effet nous adresser une étude intitulée : *Les Faïences de Saint-Porchaire*, qu'il vient de publier dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et qui confirme, d'une façon définitive, l'opinion exprimée et soutenue plus brièvement dans la note donnée par lui à la suite de l'*Inventaire de François de la Trémoille*.

(1) Ce renseignement rectifie et annule la note 2 de la page 124 de notre livraison d'Août. — A. DE LA B.

LÉGENDES MONASTIQUES

—

FONDATION DE L'ABBAYE DE LEHON

(IXe SIÈCLE)

Quel est le Breton, quel est le touriste qui ne connaisse la belle vallée de la Rance, — non seulement au-dessous de Dinan, où cette rivière, épanchée en d'immenses plaines d'eau, prend l'importance d'un bras de mer, mais encore au-dessus de cette ville, où son onde claire et vive, plus large à peine qu'un ruisseau, coule entre deux pentes profondes, chargées d'arbres et de rochers merveilleusement pittoresques. A 1500 mètres environ en amont du pont de Dinan, au fond d'un entonnoir de verdure et tout au bord de la Rance, on voit se dresser les ruines d'une vieille église, puis auprès, et tout en haut d'une montagne, celles d'un château de la primitive féodalité (XIIIe siècle). C'est Lehon.

Outre la beauté du site, l'église a forcé l'admiration des archéologues les plus exigeants, entre autres, de feu Mérimée, dédaigneux et difficile s'il en fut (voir ses *Notes sur un voyage dans l'Ouest de la France*). Le château, très curieux aussi au point de vue archéologique, a joué dans l'histoire un rôle d'une grande importance.

C'est donc là un des lieux les plus remarquables, les plus intéressants de la Bretagne.

Depuis quelque temps, un homme de cœur, dont nous dirons le nom plus loin, s'efforce de restaurer la belle église, privée par la Révolution de sa voûte et de son toît, livrée ainsi aux ravages des vents, des pluies, des orages.

Cette généreuse entreprise, dont le succès semble aujourd'hui assuré, en attirant de plus en plus sur Lehon l'attention de tous les amis de la Bretagne et de l'art du moyen-âge, nous persuade qu'on trouvera quelque intérêt à l'histoire — fort curieuse et tout à fait inconnue — des origines de cette église, que nous avons prise aux meilleures sources (1).

I

La chasse du roi de Bretagne.

Le monastère de Lehon a eu pour fondateurs deux Bretons illustres : Nominoë, le plus grand héros de la Bretagne ; Magloire, l'un de ses plus grands saints.

C'était vers l'an 850. Après une lutte acharnée contre toutes les forces de la Gaule et de son roi Charles le Chauve, Nominoë venait de délivrer la Bretagne du joug des Franks et de réunir ses tribus, ses petits états, si divisés, si émiettés jusque là, en une seule et forte monarchie, dont il avait été couronné roi dans la cathédrale de Dol, érigée par lui en métropole bretonne. Maintenant, la paix glorieusement conquise, il se reposait.

Son repos n'était pas un oisif sommeil. Ses jeux favoris sentaient la guerre : c'étaient des chasses héroïques à travers les vastes et impénétrables forêts de la Bretagne. A cette époque, l'admirable vallée de la Rance était couverte de bois ; le nom de Dinan désignait déjà sans doute cette montagne abrupte qui domine de si haut le cours de la rivière sur la rive gauche, mais il n'y avait là encore ni ville ni village ; sur tout ce pays régnaient des fourrés inextricables, des légions de chênes quatre ou cinq fois centenaires ; là s'ébattaient en toute liberté les fauves de tout poil et de toute marque, loups, renards, blaireaux, sangliers aux longues défenses et aux crins blanchis, troupeaux de cerfs et de chevreuils, etc. C'est pourquoi Nominoë, un beau jour,

(1) Notamment dans les Vies latines de saint Magloire, remontant au moins au xe siècle, que l'on trouve à Paris dans le manuscrit latin 15436 de la Bibliothèque Nationale (fol 69 vo à 72), et dans le ms. 1032 (f. 58) de la bibliothèque de l'Arsenal.

mena là en grand appareil sa chasse royale ; l'étroite et profonde vallée, envahie par une armée de chiens et de veneurs, vit son solennel silence violé par un fracas effroyable de voix, de cris, d'aboiements, de glapissements, de hurlements de toute sorte.

Au milieu de ce vacarme dont les échos des rochers faisaient un tonnerre assourdissant, le roi qui se plaisait à suivre, à exciter l'ardeur de sa meute, vit tout à coup surgir devant lui, comme une apparition, six fantômes hâves, blêmes, émaciés, vêtus de peaux de chèvres. C'était six moines, six solitaires qui, suivant encore dans leur rigueur les vieilles règles du monachisme celto-breton, s'étaient retirés au fond de ce désert, sur la rive droite de la Rance, au pied d'une montagne (celle de Lehon), pour prier, jeûner, se macérer.

Des jeûnes, des macérations, des privations de toute sorte, ah ! ils en avaient là à satisfaction, ils commençaient même, ce semble, à en trouver un peu trop ; ni du sol ni des hommes ils ne pouvaient rien tirer ; aussi tombèrent-ils aux pieds de Nominoë pour lui demander de venir à leur aide, de leur donner quelque canton de terre fertile, d'où ils pussent par leur travail tirer leur nourriture et le moyen de continuer les prières qu'ils faisaient continuellement à Dieu pour la prospérité du roi et de ses fidèles Bretons.

Le roi, laissant courir sa chasse, écouta les moines avec attention, et gravement répondit :

— Avez-vous quelques reliques de saints ? Car, si je vous donne de la terre, je voudrais pouvoir compter en tous mes périls, en toutes mes affaires, sur l'assistance de vos saints.

Les pauvres solitaires n'en avaient pas.

— Alors, dit le roi, je vous donnerai de l'argent et non de la terre. Si plus tard, prenant pitié de vos épreuves et de votre misère, Dieu vient à vous accorder le corps de quelque saint dont la protection relèvera votre monastère et me couvrira moi-même en cas de besoin, alors venez vers moi avec confiance. Vous me trouverez prêt à combler d'honneurs, de biens et de terres l'église placée sous le patronage de ce bienheureux.

II

Voyage aux îles de la Manche.

C'était quelque chose ce bon vouloir du roi : mais comment le mettre à profit ? Les moines y songèrent longtemps non sans tristesse, ils jeûnèrent trois jours et ils tinrent un grand conseil. La fin de tout cela fut que l'un d'entre eux, le plus savant, le plus avisé, se rendit sur la côte, fréta une barque et se fit conduire à l'une des îles de l'archipel de la Manche, que nous appelons aujourd'hui l'archipel anglo-normand et qui eût mérité alors le le nom d'archipel breton, car, tout comme la péninsule Armorique, il était en grande partie peuplé de Bretons dont les pères s'étaient vus chassés de leur patrie, l'île de Bretagne (aujourd'hui Grande-Bretagne), par l'invasion progressive des Anglo-Saxons aux ve et vi^e^ siècles de notre ère.

L'île à laquelle aborda le solitaire des bords de la Rance n'était ni Jersey, ni Guernesey, mais une île plus petite, située entre ces deux-là et appelée Serk (*Sargia*), qui gardait la dépouille mortelle de saint Magloire.

Quelques mots seulement sur ce saint.

Après avoir, vers 570, succédé sur le siège épiscopal de Dol à son cousin saint Samson, Magloire, au bout de quelques années, avait quitté son diocèse pour se retirer dans la solitude ; puis il s'était voué à l'évangélisation de l'archipel de la Manche, il en avait visité toutes les îles, il y avait répandu sans compter ses prédications et ses sueurs apostoliques ; dans l'une d'elles, Serk, il avait fondé un grand monastère où il avait été inhumé, et qui, très florissant encore au IXe siècle, conservait avec un respect filial, avec un culte jaloux, la tombe et le corps sacré de son fondateur, vénéré continuellement par maints pèlerins.

Le moine de la Rance ne put donc exciter aucune défiance quand il vint porter à ce tombeau son dévot hommage. Mais il ne s'en tint pas là. Les religieux de Serk avaient préposé à la garde de la tombe et des restes de saint Magloire un serviteur spécial, laïque (ce semble), logé hors du monastère et qu'on appelait le gardien du saint corps (*custos sacri corporis*). Après quelques

jours passés à explorer l'île, le moine de la Rance prit à part ce gardien, lui annonça qu'il avait un secret fort important à lui faire connaître de la part du roi de Bretagne, et avant de le lui révéler, il lui fit promettre par serment de garder sur ce secret le silence le plus absolu. Après ces préliminaires assez imposants :

— Notre roi, dit le moine au gardien, veut absolument avoir en Bretagne le corps de saint Magloire, pour lui dédier une église et lui rendre mille honneurs. Il vous ordonne de lui procurer ce saint corps. Si vous exécutez cet ordre, il vous comblera de biens.

Les Bretons de l'archipel de la Manche reconnaissaient pour roi Nominoë ; aussi le gardien se décida-t-il, sans beaucoup de peine, à satisfaire aux ordres de ce prince. Après avoir reçu de lui à cet égard une promesse solennelle, le moine de la Rance ainsi envoyé en éclaireur, jugeant sa mission remplie, repassa sur le continent pour en rendre compte à la pauvre communauté des six moines grelottants de faim et de misère, trouvés par Nominoë au pied de le montagne de Lehon.

III

La conquête d'un saint.

Quelques mois après, partit de là pour l'île de Serk une nouvelle expédition ayant à sa tête un des moines appelés Condan, très austère, savant et beau parleur, accompagné de deux ou trois confrères et d'une petite équipe de marins solides, habiles à faire voler une barque sur les flots. Quand ils entrèrent dans l'église de Serk, les moines chantaient la messe, du haut de l'ambon le diacre « selon la coutume » lisait l'Evangile et prononçait ces paroles : *Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis et sont en réalité des loups ravisseurs* (1). En les entendant, Condan les crut dites avec intention à son adresse, il pensa que le gardien du corps de saint Magloire avait trahi ses desseins et que les moines de Serk allaient tout à l'heure, s'emparant de sa personne, les lui faire

(1) Evangile de S. Mathieu, VII, 15.

cruellement expier. Agité par ces craintes, il demeura longtemps prosterné ainsi que ses compagnons, tous répandant devant l'autel leurs prières mêlées de larmes et de sanglots.

L'office fini, voici en effet que les moines de Serk s'approchent des pèlerins étrangers, mais c'est pour les inviter — suivant l'usage de l'hospitalité monastique — à partager leur table, où ils les traitent largement. Condan reste là six jours, tout occupé à prier et honorer saint Magloire ; il annonce qu'il partira le septième de grand matin pour continuer son voyage « vers les régions d'outre-mer » par où il semblait évidemment désigner la Grande-Bretagne ; il demande et obtient la permission de passer cette dernière nuit en prières dans la basilique devant le tombeau du saint, en compagnie et sous la surveillance des gardiens. Jusqu'à minuit environ, tout le monde prie pieusement, dans une attitude irréprochable. Mais quand on s'est assuré que tout dort dans l'île, Condan s'approche du tombeau et, après avoir supplié le saint de montrer par un signe certain sa volonté soit de rester à Serk, soit de revenir sur cette terre d'Armorique où il avait longtemps vécu, le moine porte la main sur la lourde dalle qui ferme le sarcophage. Dans l'ordre naturel des choses il eût fallu — assure-t-on — plus de six hommes pour la soulever ; Condan, seul, l'écarte sans grand effort. On crie au miracle : plus de doute sur la volonté de Magloire ! On s'empare de sa précieuse dépouille, on la met dans la barque, où se réunissent aussitôt Condan, ses compagnons, les gardiens du saint corps qui ne veulent pas s'en séparer — et l'on fait force de rames vers l'Armorique.

Le lendemain avant jour, les moines de Serk se rendent à l'église pour chanter matines. Ils voient avec étonnement les portes de l'église grand ouvertes, les gardiens du saint tombeau absents. Ils s'approchent du sarcophage... Oh horreur ! il est ouvert, il est vide !

Aussitôt ils se répandent dans tout le monastère, dans toute l'île, jetant des cris lamentables et des gémissements sinistres, hurlant partout la fatale nouvelle. Toute la population de l'île s'assemble devant l'église, tous pleurent, tous ont perdu leur père, leur patron, qui sur eux versait tous biens et d'eux écartait tous maux. Mais se laisseront-ils ainsi ravir leur vie, leur âme, leur plus cher trésor ? Non certes. Les gens de Serk pratiquent

la mer mieux que la terre, ils vivent sur l'eau et dans l'eau comme des poissons. Toute la jeunesse se jette dans des barques, une flotille entière couvre la mer et s'élance à la poursuite des larrons du saint corps.

Ils ne rament pas, ils volent sur la vague, les Serkains ; peut-être aussi le vent les favorise... Bientôt ils découvrent un point noir, c'est l'esquif ravisseur ; malgré toute son avance, ils le gagnent de vitesse, ils s'en rapprochent, ils l'entourent... quelques minutes encore et ils vont s'en emparer, reprendre leur bien, leur saint, faire justice des sacrilèges.

Ceux-ci tremblent dans leur barque et se croient à leur dernier moment. A qui demander secours dans leur angoisse ?... à saint Magloire !

— Grand saint, lui disent-ils, pourquoi donc nous avez-vous trompés ? Pourquoi livrez-vous notre vie à nos persécuteurs ? Si vous ne vouliez pas venir avec nous, pourquoi avez-vous laissé sans résistance ouvrir votre sarcophage ? Mais si vous abandonnez nos corps à la fureur de nos ennemis, ah du moins sauvez nos âmes !

Le saint entendit cette touchante prière. Evidemment, de la plainte éternelle des flots contre les grandes roches de l'île de Serk, il en avait assez ! il lui tardait de goûter le calme, l'embaumante fraîcheur de la vallée de la Rance. En un instant le ciel se couvre de nuages ; de ces nuages qui refont la nuit, la foudre jaillit, la pluie se précipite à torrents, des tourbillons de vent s'élancent, sifflent, et en un clin d'œil dispersent la flotte des Serkains, la repoussent sur son île, tandis qu'ils jettent à la rive armoricaine Condan et ses compagnons trempés d'eau de mer jusqu'aux os, le cercueil du saint aussi un peu arrosé, mais le tout d'ailleurs en bon état et parfaitement intact. Il ne leur en coûte que de se sécher, et comme après cette tempête le soleil se remit à briller, ce ne fut pas long.

IV

Un saint dans un pommier.

Une fois séchés, nos gens songèrent à se soutenir un peu. Ils avaient une faim affreuse. Au village le plus voisin ils trouvèrent

moyen d'organiser un dîner plantureux ; mais où, pendant le dîner, déposer le saint corps ? D'église, point. D'ailleurs ils n'entendaient pas — on le conçoit — le quitter d'une semelle. Un habitant du village avait un beau jardin, dans ce jardin un beau pommier dont le tronc, bifurqué à une certaine hauteur, formait deux branches séparées, si touffues, si vigoureuses, que chacune semblait un arbre entier. Avec l'agrément du maître du jardin, Condan fit dresser la table sous ce pommier, entre les branches duquel, au-dessus de la tête des convives, on déposa le saint corps, qui restait toujours ainsi sous leur vue en parfaite sûreté. L'arbre était chargé de pommes ; à la fin du repas il en tomba quelques-unes sur la table autour de laquelle les moines restaient à causer, un d'eux y voulut goûter :

— N'en faites rien, dit le maître du lieu, elles sont si rêches que nous sommes réduits à les jeter au fumier.

Comme en effet on allait y mettre celles qui étaient tombées, un des moines — qui n'était pas fils d'Eve pour rien — en prit une et y enfonça la dent :

— Hé, notre hôte, s'écria-t-il, pourquoi donc déprisez-vous vos pommes de la sorte ? Jamais je n'en mangeai de plus délicieuses.

Tous les moines, tous les convives, l'hôte lui-même en prennent, en goûtent, et tous sont du même avis. Le maître du jardin se jette aux pieds de Condan :

— Ne croyez pas, cher père, je vous en supplie, que ce que j'en ai dit fût pour vous priver de mes pommes. Jusqu'ici, je vous le jure, elles avaient toujours été d'une aigreur insupportable ; si elles sont devenues douces, ce n'est que d'aujourd'hui et par la vertu de saint Magloire.

Condan est ravi. Ses compagnons, sous prétexte d'honorer le saint, assiègent le pommier, lui prennent ses fruits, les croquent pieusement à belles dents. L'un d'entre eux fait tout à coup une affreuse grimace, et rejettant avec force le morceau de pomme qu'il avait en bouche :

— Quel poison ! crie-t-il. Quelle aigreur insupportable ! D'où vient ce fruit ?

Le pommier, on l'a dit, était bifurqué, partagé en deux grandes branches formant chacune une tête, presque un arbre séparé. Vérification faite, cette horrible pomme provenait de la branche où ne reposait pas le corps de saint Magloire.

Condan provoque une expérience décisive. Tous les gens du village sont invités à goûter successivement des pommes des deux branches ; celles de la branche où trône le bienheureux, on les déguste avec joie, on les mange avec délice, on s'en pourlèche les lèvres ; les autres, après un coup de dent on les jette avec horreur. Il est ainsi constaté que tous les fruits de la branche sanctifiée par le contact des reliques sont doux comme miel et de la saveur la plus agréable, ceux de l'autre branche aigres comme chicotin. Et tant que l'arbre vécut, assure la légende du xe siècle, entre les fruits de chacune des deux branches cette opposition persista : chaque année, on vit en regard sur le même arbre pommes aigres et pommes douces.

N'est-ce pas là un trait bien original et bien breton, saint Magloire — à peine rentré sur la terre d'Armorique — consacrant son premier miracle à l'arbre et au fruit si chers à la race bretonne, la pomme et le pommier ?

Aujourd'hui que la production de la pomme a pour nos agriculteurs une si grande importance, ne seraient-ils pas bien avisés de placer dans leurs pommiers l'effigie de saint Magloire, ou tout au moins de les mettre sous la protection spéciale de ce vieux Breton, pour qu'il fasse tous les ans courber, sinon rompre, leurs branches sous le poids des fruits ?

V

Une ruine gallo-romaine.

Après ce beau miracle, Condan porta sans encombre le corps de Magloire à ses confrères qui n'avaient pour le loger qu'une petite église de bois, au bord de la Rance, au pied de la montagne de Lehon ; mais l'exiguïté de ce pauvre sanctuaire n'empêcha pas l'éclat du triomphe. Nominoë accourut, vénéra les reliques du saint et lui donna de riches domaines. Les Bretons suivirent l'exemple de leur roi, les pèlerins vinrent en bandes pressées, sans cesse renouvelées. Les moines virent affluer dans leur cloître les personnages les plus distingués par leur éloquence, leur science, leur piété.

Ils consacrèrent une partie de leurs ressources à embellir

le site où s'élevait leur monastère. Ils y laissèrent assez d'arbres pour parer les pentes rocheuses de leur vallée, mais ils éclaircirent beaucoup la forêt, ils percèrent des routes, ils endiguèrent la rivière qui se répandait en marécages, et couvrirent ses rives de belles prairies et d'herbes odorantes, firent pousser la vigne sur les coteaux les mieux exposés : si bien que ce lieu si sauvage, si stérile, si effrayant par sa solitude peu de temps auparavant, quand Nominoë y menait ses chasses, devint bientôt riant, fécond, fleuri comme un paradis. C'est le nom que lui donne un vieil auteur qui, au XIVe siècle, traduisant la légende latine du Xe, s'exprime ainsi :

« Ce lieu estoit à tous ceux qui le véoient aussi comme paradis, « et estoit assis en costé d'une montaigne, sur la rive d'une « yaue, en plaineté de terre, entre vignes plantureuses et herbes « bien flairans, et entre arbres portans pins et pommes. Et, qui « est merveille à dire, il avoit deffense par la montaigne, poissons « par l'yaue, et par la terre habondance de vin, de blez, de fruiz « doux et soëves, et de herbes (de légumes) pour l'usage des « frères. Et les frères qui là vivoient comme moines n'avoient « défaute de rien par la vertu de saint Magloire. Une chose seu- « lement les grevoit (les affligeait) : c'est que ils n'avoient pas « moustier (église) de pierre où ils fissent dévotement le service « divin et où ils missent honorablement le corps d'un si grant « homme (1). »

Le peuple qui commençait d'abonder en ce lieu, les troupes de pèlerins qui ne pouvaient tenir dans l'étroit oratoire, poussaient les moines — déjà bien tentés de le faire — à remplacer leur petite chapelle de bois par une spacieuse basilique bâtie en pierre. Ils cédèrent donc à la tentation. Ce ne fut pas toutefois sans mûre délibération, sans promesse solennelle de l'aide et du concours de tous. Car en ce temps, entretenue par des guerres continuelles la barbarie était forte encore, l'industrie était faible, les bons ouvriers rares, et dans un lieu perdu, isolé comme Lehon, la construction d'une basilique de pierre devenait une ardue entreprise.

Pour en faciliter l'exécution, on recourait alors sans scrupule — si la chose était possible — à un moyen qui fera frémir les

(1) C'est à dire le corps de saint Magloire. — Bibl. Nat. ms. fr. 13508, f. 55.

archéologues, mais que la dureté des temps et la nécessité excusait. Quand on était assez heureux pour découvrir dans le voisinage les ruines de quelque monument de l'époque gallo-romaine, bâti en bel appareil, beaux blocs bien taillés, colonnes, pilastres, etc., on l'exploitait comme une carrière véritable, on le démolissait pierre à pierre, on en transportait les matériaux, avec eux on bâtissait le nouvel édifice. C'est ainsi que vers le milieu du IXe siècle l'abbaye de Fontenelle en Normandie fut reconstruite aux dépens de la ville romaine de *Juliobona* (Lillebonne). Les moines de Lehon se mirent donc en quête de quelque ruine de ce genre, et après avoir battu le pays assez longtemps, guidés par les souvenirs de quelques vieillards, ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient. La légende du Xe siècle ne nomme point le lieu de cette découverte, mais il est aisé de le deviner : c'était Corseul, cette vieille cité, à trois lieues de Lehon, qui garde encore aujourd'hui des vestiges si nombreux et si notables de son antique importance.

D'après la légende latine, presque contemporaine, la ruine que l'on découvrit était un « admirable édifice » *(mirabilis maceria)*, presque intact, présentant l'aspect d'un temple très ancien, et situé sur une hauteur. Cette construction reposait sur des pilastres (*postes*), les uns en marbre blanc tacheté de rouge, les autres en marbre rouge tacheté de blanc. Les blocs carrés supportés par ces pilastres et formant l'entablement sur lequel venait s'appuyer la voûte, étaient des pierres de choix, des matériaux tels que les architectes n'eussent pu désirer mieux. Au centre de la salle principale, un pilastre plus haut que les autres recevait les retombées de cette voûte. En examinant l'ensemble, on était surtout frappé de la dureté du ciment, qui donnait à la liaison des matériaux une solidité inébranlable : de sorte qu'on en venait à se demander si, malgré sa construction si parfaite, cet édifice n'avait pas coûté moins de peine à élever qu'il n'en faudrait pour le démolir.

Quant à sa destination primitive, les avis étaient assez partagés : beaucoup de gens venaient le visiter, non seulement les moines et leurs ouvriers, mais même des prélats (*præsules*, dit la légende), sans doute l'évêque d'Aleth, les abbés des monastères voisins. Les uns y voyaient un temple païen, les autres une salle ou chambre (*aulam vel thalamum*) qu'un roi très puissant —

mais dont on ne nous dit pas le nom — avait jadis fait construire tout exprès pour les noces de sa fille.

VI

Destruction et construction.

Après avoir à loisir examiné, admiré ce noble édifice, disserté et discuté sur son origine, il fallut venir au but et se mettre à dépécer cette belle ruine, pour en transporter à trois lieues de là, au bord de la Rance, les membres disloqués, — c'est-à-dire, les blocs bien équarris, les marbres diaprés, — dont on devait faire les tympans, les linteaux, les colonnes, les plus beaux ornements de la basilique de Lehon.

Mais la ruine se défendit vaillamment. Il y avait là une armée de maîtres d'œuvre, d'ouvriers de toute sorte. A coups redoublés de pics et de barres de fer, on attaqua ce dur ciment. Beaucoup grimpèrent sur la corniche de l'entablement pour desceller les beaux blocs dont il était formé. Impossible. Leurs outils se brisèrent ou s'émoussèrent : le tout sans autre résultat que quelques éclats de pierre arrachés çà et là. Après trois jours de cet ingrat labeur, découragés, désespérés, convaincus qu'ils n'arriveraient à rien (1), les maîtres d'œuvre (*artifices*) avaient déjà décidé de renoncer à l'entreprise et de partir avec leurs hommes ; mais l'un d'eux, des larmes dans la voix, s'écria :

— Quel malheur, de renoncer, pour la basilique de saint Magloire, à ces beaux matériaux, quand on a eu tant de peine à les trouver ! quand on les a sous la main !

Et montrant le grand pilier du milieu de la salle qui soutenait toute la voûte, il ajouta :

— Il y aurait un moyen de réussir : ce serait de couper ce pilier par la base ; alors toute la voûte tomberait, entraînant avec elle dans sa chûte les blocs que nous désirons, qui alors se détacheraient d'eux-mêmes et seraient à notre disposition.

(1) « Isti lapides (disaient-ils) tenacissimo bitumine conjuncti separari a se nequeunt, licet minutatim sine utilitate incidi possint. » (Biblioth. de l'Arsenal, ms. 1032, f. 58 v°.)

Et comme nul des ouvriers ni des maîtres d'œuvre ne répondait :

— Je vois ce qui vous tient, reprit-il. Celui qui sapera le pilier y restera, il sera évidemment écrasé par la chûte de la voûte ; nul ne se soucie d'y risquer sa peau... Hé bien (ajouta-t-il après un silence) c'est donc moi qui le ferai ! Pour la gloire de Dieu et de saint Magloire, avec l'espoir, si je péris, d'avoir en l'autre monde ma récompense, je vais tâcher de couper le pilier.

Armé d'une forte barre de fer, il attaque la base du pilastre, l'entame, la mine peu à peu. Avec admiration, avec émotion et larmes, les assistants suivent le progrès de son travail.

Enfin sapé tranversalement dans toute sa largeur, le pilastre cède, la voûte s'effondre avec un bruit effroyable, tout l'édifice croule. Le vaillant maître d'œuvre, enseveli sous l'avalanche, disparaît.

Un énorme cri de terreur emplit l'air, puis avec des gémissements, avec une activité fébrile, les assistants fouillent les ruines pour y retrouver le cadavre en lambeaux et lui donner les honneurs de la sépulture.

O prodige !... ils croient entendre la voix du mort. Bientôt perçant cette montagne de roches croulantes, ils le trouvent couché, mais vivant, sans blessure grave, dans une sorte de boyau ou petite cellule que les pierres de la voûte et celles du pilastre avaient formée dans leur chute par leur rencontre, en se soutenant mutuellement.

Pour lui, il déclarait avoir vu, au moment de la catastrophe, la main de saint Magloire s'étendre sur sa tête, retenant l'énorme masse qui allait le broyer.

Toute l'assistance revint à Lehon en grand triomphe, rendant grâce à Dieu et chantant les louanges de saint Magloire. Et dès le lendemain le maître d'œuvre si merveilleusement sauvé entamait la construction de la nouvelle basilique.

VII

Aujourd'hui.

Cette basilique, édifiée vers le milieu du IXe siècle, eut à subir au siècle suivant les insultes des invasions normandes. Réparée

après ces invasions, elle dura encore près de deux cents ans ; vers la fin du XIIe siècle, elle n'en pouvait plus. Aussi, à cette époque, la grande, la riche, la puissante abbaye de Marmoutier près Tours, à laquelle venait d'être rattaché comme dépendance le monastère de Lehon, n'hésita pas à en reconstruire l'église.

Elle la réédifia de fond en comble, et elle en fit — en Bretagne — l'un des meilleurs, des plus beaux types de l'architecture gothique de la première époque, dite « de transition, » parce qu'elle marque en effet le passage du genre roman, où règne le plein cintre, au genre gothique, caractérisé par l'emploi de l'arc brisé que l'on appelle aujourd'hui ogive. L'architecture « de transition » réunit les meilleurs traits et les principaux mérites de ces deux styles.

A Lehon on trouvait effectivement l'ogive et le plein cintre, on admirait la hardiesse des voûtes, la sveltesse des colonnes, la gravité du portail roman, l'élégance des ogives dans les fenêtres et les arcades, partout la pureté des lignes, la beauté des proportions, la grandeur du style.

Quoique la Révolution de 93 eût fait de ce noble édifice une ruine, dans cette ruine élégante et majestueuse à la fois il était facile de reconnaître tous ces traits, toutes ces belles qualités, qui, nous l'avons déjà dit, imposaient aux plus difficiles l'admiration.

Mais depuis quelques années, malgré la solidité de cette construction, il y avait lieu de craindre, si l'on ne venait à son secours, une catastrophe définitive, irrémédiable, qui en ferait un tas informe de pierres et de moëllons.

Les voûtes, entamées par les vandales révolutionnaires, étaient complètement tombées, les infiltrations pluviales étendaient leurs ravages, la destruction gagnait de plus en plus. Toutefois les murailles restées d'aplomb, toujours droites et solides, rendaient encore possible la restauration, c'est-à-dire la conservation de ce beau monument.

Mais il fallait se hâter.

Grâce à Dieu, il s'est trouvé un homme de cœur et de goût, de bonne volonté et de résolution, dévoué au bien et au beau — M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon — que les difficultés de cette tâche n'ont point fait reculer.

Obligé de reconstruire son église paroissiale qui tombe en

ruines, au lieu d'en édifier une nouvelle en un style quelconque — gothique de pâtissier ou roman bâtard — comme on en voit tant hélas ! déshonorer à cette heure nos villes et nos campagnes, — au lieu de cela, M. l'abbé Macé eut l'heureuse et vaillante inspiration de restaurer la belle et vénérable basilique des anciens moines de Lehon.

Ses ressources étaient et elles sont encore hélas ! bien minimes. Il y supplée à force de volonté et de courage. Voilà trois ans qu'il travaille avec une ardeur, une patience infatigables. Il est loin encore, sans doute, de toucher à la conclusion définitive ; pourtant la tâche est fort avancée, et le succès, dès à présent assuré. D'autant que M. l'abbé Macé a su intéresser, engager dans cette œuvre, un autre cœur dévoué et résolu, qui est en même temps un savant artiste, un excellent architecte, le R. F. Vincent de Paul, de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, de la maison des Bas-Foins près Dinan, et qui a bien voulu se charger de diriger — avec une compétence hors ligne — tout le travail de cette restauration.

Pour cette vaillante entreprise, pour son courageux auteur et son dévoué collaborateur, nous nous permettons de solliciter toutes les sympathies, tous les encouragements, tous les genres de concours, dont peuvent disposer en leur faveur les amis de la Bretagne, de l'art national et de la religion.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Textes relatifs à la construction de l'église de Lehon au IXe siècle (1).

Fratres ibi (apud Lehonium) monasticè viventes, pari voto cleri et populi, illam *parvam ecclesiolam* quæ ibi erat *vili scemate factam* decreverunt solo coæquare, et *meliorem majoremque lapidibus politis* et *lignis electissimis*, pro illa, restituere.

(1) Je ne donne ici que les passages propres à intéresser les archéologues, réservant le texte complet de ce récit pour une autre publication.

Quæ res cum omnibus placuisset, elegerunt artifices hujus operis peritos, qui, singula loca monasterio adjacentia sagaci investigatione perlustrantes, *quadratos lapides ferro politos huic operi aptos* inquirere et monasterio deferri præcepissent Cumque diu perquirerent et tales lapides invenire non possent, artifices qui id negotii receperant ad monasterium rediere tristes.

Cumque lugubri voce hoc fratribus retulissent, quibusdam qui majores erant natu in memoria occurrit *de quadam mirabili maceria, quæ in modum fani antiquissimi, ineffabili lapidum junctura, in loco eminentiori constructa* propter vanam hominun superstitionem, adhuc incolumis stabat et intacta.

Cumque ad videndam maceriam præsules et fratres necnon et artifices convenissent, quidam cultum ibi deorum, alii regalem aulam vel thalamum fuisse, in quo filia regis potentissimi, qui illam construxit quando erat jam nubilis, nobilissimo proco antiquitus juncta fuerat, referebant.

Postes qui maceriam sustentabant marmorei erant, quidam *candidi coloris intertincti guttulis purpureis,* alii vero *purpurei coloris respersi maculis albis,* ut varietas colorum intuentium corda insatiabili visu delectaret.

Lapides vero quadrilateri, qui in commissura columpnarum et macerie desuper pendentes erant inserti, tales erant quales artifices summo desiderio requirebant.

Quid plura ? talis erat fabrica ut illam vel humano opere posse construi, vel humano ingenio posse dissolvi incredibile esset.

Inito consilio, consensu episcoporum et fratrum qui aderant ad hoc spectaculum, *artifices* et multi *operatores, assumptis ferramentis, sursum ascenderunt maceriam et certatim summo conamine incidere cœperunt.* Cumque tanti viri summis viribus per triduum incassum laborassent et nihil utile fecissent, unus artifex cetæris dixit :

« *Isti lapides tenacissimo bitumine conjuncti separari a se nequeunt, licet minutatim sine utilitate incidi possint.* Nonne videtis quicquid per triduum incidistis *in modum farinæ ad terram cecidisse ?* »

Ad hanc vocem, omnes qui aderant, facta desperatione, redire domum sine ullo profectu decreverunt, *quia lapides quibus delectabantur a junctura maceriæ, cui semel inhæserant, quasi quodam sacramento constricti, nec moveri poterant nec avelli.*

Tunc supradictus artifex, ductus amore sancti Maglorii, ostendit eis *unum postem miræ magnitudinis, cæteris altiorem, super quem totius fabricæ maximum pondus incumbebat,* et dixit :

« Si quis ausus fuisset *hunc postem incidere* (sed videtis sine periculo hoc fieri non posse), *tota moles maceriæ desuper pendentis sine mora rueret ad terram*... Et ego, pro vestri utilitate mori non dubitans, fretus in nomine S. Maglorii, *postem incidam et maceriam solotenus prosternam.* »

Ille, *accepto ferramento,* lacrimantibus cunctis, *postem incidere* cœpit. *Inciso autem poste cum summo conamine et magno sudore, tota congeries lapidum dependens desuper cum magno sonitu ad terram cecidit,* et prefatum artificem citissime prostravit.

Quo prostrato, cuncti qui aderant summa cum festinatione lapides quibus opprimebatur amovere ceperunt, ut vel particulas minutas cadaveris possent extrahere et in monasterio lugubriter sepelire.

Cumque in eo esset ut jam extrahi posset, ille quasi a lectulo elevans alloqutus est eos dicens : « O fratres, nolite ultra modum vexari. Ego enim, ex quo cecidi, manum sancti Maglorii inter me et lapides super meum verticem vidi, et ideo nullum pondus, nullam lesionem sustinui. »

(Ex. *Vita S. Maglorii*, ms. 1032 de la Bibliothèque de l'Arsenal, f. 58, r°-v°).

ÉTUDES RÉTROSPECTIVES

—

NANTES SOUS LA RESTAURATION [1]

INSTITUTIONS CHARITABLES
MAGISTRATURE, BARREAU, TRIBUNAUX
BEAUX-ARTS, — JOURNAUX

I

Institutions charitables.

Dans le mouvement général d'initiative donné par la Restauration, les œuvres pieuses et charitables devaient avoir leur place marquée tout aussi bien que les œuvres matérielles. Je me bornerai à citer celles qui furent particulières à Nantes. Jusque-là, la charité ne s'était guère préoccupée de la puissance du principe d'association, et chacun la pratiquait individuellement de son mieux. Une femme, dont le nom ne devrait jamais être oublié dans notre cité, songea une des premières à la mettre en application. Madame Pradelan avait été une des plus brillantes femmes de notre société. Après la mort subite de son mari, elle consacra le reste de sa vie et mit son expérience du monde au service de Dieu et de la charité. Associant quelques bonnes âmes à son œuvre, elle acheta un vaste terrain rue de Gigant et fonda la maison dite de *Miséricorde* ou des *Dames Blanches,* pour recueillir les pauvres filles tombées, ou celles ayant besoin d'être prémunies contre des éventualités redoutables.

(1) Voir la livraison de Septembre 1888, p. 211 ci-dessus.

Ce ne fut pas tout. La vue de trop nombreux enfants abandonnés sur le pavé et ne vivant que de rapines, sur les cales de déchargement du port (on les appelait des *mouches à miel*), lui inspira également une profonde pitié. Elle songea avec tristesse à l'avenir que leur ménageait une aussi triste éducation. Il fallait les réunir sous une autorité tutélaire, et il n'était pas facile d'y faire consentir des parents intéressés trop souvent aux vols. A force de sollicitations, elle parvint pourtant à obtenir qu'on lui confiât quelques-uns de ces garnements, et c'est avec *neuf* enfants, garçons et filles, que fut entreprise l'œuvre de *Sainte-Marie* (1). Dans une des salles du vieux *Sanitat* on leur donnait la nourriture du corps en même temps que celle de l'intelligence et de l'âme. Quelques années plus tard, grâce à de zélées coopératrices et en particulier à Madame Proteau, dont on retrouve le nom en tête de toutes les bonnes œuvres de la ville, une maison, mise sous le vocable de Sainte-Marie, était édifiée. Aujourd'hui ouvroir et école, cette maison, dirigée par les dévouées *Sœurs de la Sagesse*, rend les plus grands services aux jeunes filles de la classe ouvrière, procurant à un certain nombre d'entre elles l'abri et la nourriture, et à toutes l'instruction et la connaissance approfondie d'une profession manuelle. Si remarquable qu'elle fût par le cœur, Madame Pradelan donna la mesure complète de sa valeur dans les démarches administratives qu'elle fut obligée de faire pour l'édification de cette maison. Mieux encore, elle en rédigea les Statuts, dont le modèle lui faisait entièrement défaut. Ces Statuts étaient si bien compris, qu'ils ont été adoptés à peu près par tous les établissements de même nature qui se sont créés depuis lors.

A peu près en même temps que l'œuvre de *Sainte-Marie*, se fondait celle de la *Maternité*, sous le touchant patronage de quelques dames du monde, qui se faisaient un devoir de venir personnellement en aide aux pauvres femmes en couches. Puis, et toujours par l'association, se créait la société des *Ecoles Chrétiennes* (2) dont on confia la direction aux Frères

(1) Plus tard l'œuvre cessa de s'occuper des garçons, pour se consacrer exclusivement aux filles.

(2) Les Ecoles Chrétiennes faisaient partie d'un ensemble d'œuvres religieuses les comprenant à peu près toutes malheureusement ; son programme, que j'ai

du Père de Lassalle, communément appelés alors *Frères à quatre bras* en raison des doubles manches de leurs robes. Pauvres humbles Frères, que les démocrates (ces grands amis de l'humanité !) conspuaient et appelaient par dérision *Ignorantins*, surnom relevé par les Frères eux-mêmes comme un titre glorieux (1). Heureusement le vrai peuple, quelque égaré qu'il soit aujourd'hui, les venge de ces orgueilleux mépris en leur envoyant ses fils à instruire, de préférence à tous autres maîtres, comme étant les meilleurs amis et les plus dévoués instituteurs de l'enfance.

La sympathie que je professe pour les Frères ne doit pas me rendre injuste pour une société laïque, fondée quelque peu avant celle des *Ecoles Chrétiennes* par quelques hommes de cœur, pour subvenir à l'insuffisance des ressources nécessaires à l'instruction populaire. Son principe d'enseignement se basait sur la mutualité, c'est-à-dire sur l'enseignement donné aux enfants par ceux d'entre eux qui étaient plus instruits que les autres, et sous la surveillance d'un maître. Quoique importée de Suisse à Paris, cette méthode était originaire d'Angleterre, comme en témoignait son nom de *Lancaster*. Je n'ai pas à apprécier sa valeur pédagogique; mais à la différence des écoles laïques actuelles de l'Etat, qui, sous couleur hypocrite de neutralité, élèvent l'enfant en hostilité avec toute religion, c'est sur elle que s'appuyaient les fondateurs de *l'Ecole Mutuelle*. Je ne peux résister au plaisir de citer les belles paroles par lesquelles MM. Dobrée, Babin-Chevaye, Bergerot, Chaigneau et le général Marion de Beaulieu, à la séance d'inauguration, définissaient le but de leur œuvre : « Les soussignés, réunis dans le but de concourir à une action qu'ils croient éminemment utile à l'humanité dans l'état actuel de la civilisation, et mus par des sentiments de piété et de charité chrétiennes, invoquent, avant tout, le secours de la divine Providence pour les soutenir dans leurs efforts et assurer le succès de leur

lu, était trop étendu. Qui trop embrasse, mal étreint, dit le proverbe, et l'on se borna, pour l'instant, à aller au plus pressé. Plus tard, on vit se développer la magnifique société de Saint-Vincent-de-Paul.

(1) Je crois aussi me rappeler avoir lu que ce nom d'*Ignorantin* avait été celui de l'un des premiers Frères qui furent les auxiliaires du Révérend Père de Lassalle.

entreprise, parce qu'ils sont dans la persuasion que notre sainte religion est la source de tout bien et de toute vertu, et qu'elle peut seule leur donner la constance et la longanimité dont ils ont besoin, pour arriver au but qu'ils se proposent. »

Encore bien que j'aie circonscrit mon travail à la fin de la Restauration, je ne peux passer sous silence la Société Industrielle, qui prit naissance quelques jours seulement après la révolution de Juillet. Je n'apprendrai rien à personne en disant que cette révolution fut *glorieuse* : elle le proclamait assez haut pour qu'on eût mauvaise grâce à ne pas l'en croire sur parole. Mais la gloire n'est pas du pain, et le premier effet de cette révolution avait été d'enlever aux classes populaires, pour lesquelles elle avait été *soi-disant* faite, le travail qui seul le lui procure. Il fallait aviser à la situation, sans quoi la gloire de la nouvelle révolution eût été compromise. On se réunit donc et la fondation de la Société Industrielle fut le résultat des efforts communs. *Instruire et soulager le peuple,* tel fut son premier programme, et personne ne fut choqué dans la circonstance de la voir mettre la charette avant les bœufs, en s'efforçant de soulager la misère présente. De grands et utiles travaux de voirie donnèrent de l'ouvrage aux bras inoccupés. Puis, dégagée de ses préoccupations de la première heure, la Société poursuivit comme but définitif : « *l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe ouvrière.* » Pour y atteindre, elle employa divers ingénieux moyens, dont le principal fut la création de classes d'enseignement spécial faites aux jeunes ouvriers. Aujourd'hui installée dans un local bien approprié, dû à la générosité de MM. Losette de la Refoulais, père et fils, cette Société, dirigée par des gens d'intelligence et de cœur, fournit à nos diverses industries une élite de contre-maîtres qu'il n'est pas rare de voir devenir patrons à leur tour.

II

Magistrature, Barreau, Tribunaux.

Je serais un ingrat si je ne disais quelques mots de la magistrature, dans les rangs de laquelle je suis pour ainsi dire

né, puisque mon père, de 1815 à 1830, eut l'honneur de faire partie du tribunal de Nantes. Comme je l'ai écrit dans un autre travail, la magistrature était alors grave et digne dans sa tenue privée comme dans sa tenue publique. Par une prudence dont on ne doit pas la blâmer, alors que la science du Droit n'était pas encore bien fixée, elle était portée à juger d'après la lettre de la Loi, tandis qu'aujourd'hui on tend peut-être trop à vouloir en scruter l'esprit. Dans ce courant d'idées, et avec les mœurs du temps, les condamnations au criminel étaient naturellement sévères ; œil pour œil, dent pour dent, telle était, comme dans l'Ancien Testament, la jurisprudence en vigueur. Après tout, est-il si démontré que comme *justicier,* Moïse soit bien inférieur à M. Grévy ? (1) Il ne s'écoulait alors guère d'années sans que les quelques braves gens qui s'étaient permis d'attenter à la vie de leurs semblables, ne payassent de leur tête cette petite fantaisie. Si le crime était moindre, avant d'être envoyé au bagne, le condamné était marqué publiquement au fer rouge sur l'épaule. Pour des délits, même de médiocre importance, le pauvre diable, attaché à un poteau dit *Louisette,* était exposé pendant un certain laps de temps aux huées de la basse populace. Malgré la sévérité qu'on serait peut être tenté de me reprocher, j'applaudis de tout mon cœur à l'abolition de ces coutumes dégradantes, qui ne faisaient qu'exciter les instincts de cruauté de la multitude, sans utilité pour l'amendement du coupable.

La Magistrature et le Barreau se tiennent de trop près pour que je sépare l'une de l'autre. Si je n'ai rien à apprendre à Messieurs les Avocats qui tous, ou à peu près tous, connaissent les transformations qu'a subies l'art de la parole, le public, lui, ignore généralement que Messieurs du Barreau, au lieu de parler d'abondance comme ils le font aujourd'hui, plaidaient sur des notes écrites et à peine développées, lues par eux à l'audience. Dans ce genre, s'étaient acquis une légitime réputation, MM. Demangeat, Christophe Laënnec et surtout Colombel, mort depuis Président de notre tribunal. Quand on parcourt un de leurs anciens mémoires, on est tout surpris de la façon minutieuse avec laquelle ils exposaient les affaires

(1) Ce passage était écrit avant la démission de cet homme politique.

au lieu de les embrasser dans leur ensemble, comme cela se pratique généralement aujourd'hui. Ils abondent en petits traits mordants. Impossible que, sur le nombre, il ne s'en rencontrât pas quelques uns assez acérés pour trouver le défaut de la cuirasse de l'adversaire. J'entends souvent gémir nos avocats actuels sur leur métier *qui s'en va,* disent-ils; mais en est-il beaucoup parmi eux qui voudraient revenir à ce beau temps où une consultation *verbale* se payait *trente* sous et une écrite (et longuement motivée), un *petit écu?* M. Colombel, qui plaida les plus belles affaires d'alors, confiait à mon père, son ancien camarade de droit, qu'en travaillant depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, il ne faisait pas rendre plus de six mille francs à son cabinet. Par contre, quelle charmante époque, pour le plaideur, était celle, où, moyennant des prix aussi doux, il pouvait se passer le luxe d'un procès et se payer le plaisir de faire crosser un adversaire détesté, par une langue experte et aussi acérée qu'aucune de celles d'aujourd'hui !

Charité bien ordonnée commence d'abord par soi-même, et le Barreau, qui a couvé l'éclosion de tant de révolutions, ne pouvait se priver du plaisir d'en opérer une dans sa propre maison : disons mieux, dans son palais. Celle-là, du reste, était tout à fait en rapport avec les nouvelles habitudes parlementaires. On trouva, non sans raison, que les notes écrites étaient des entraves gênantes ; on les relégua donc à l'état de charpente cachée, et la parole fut le brillant revêtement de l'édifice. Devant cette nouvelle exigence, les vieux avocats se retirèrent; d'autres modifièrent leur ancienne manière, mais tous ne parlèrent plus que d'abondance. On se laissa aller avec délices à ces entraînements de parole si favorables à l'éloquence, surtout dans les causes d'assises.

Mon père fut témoin au Palais des brillants débuts de trois jeunes avocats dont la fortune fut bien différente : MM. Guillemeteau, Billault et La Giraudais. L'opinion publique, m'a-t-il répété souvent, était bien partagée alors pour deviner lequel des trois avait le plus d'avenir. Le premier se réfugia promptement dans l'obscurité d'un bureau préfectoral où il rendit de grands services par son intelligence et sa connaissance des affaires ; Billault fut, comme on le sait, un des plus habiles orateurs

du deuxième Empire ; quant à La Giraudais, à l'esprit si brillant, au verbe si coloré, il n'eût été inférieur à aucun autre maître de la parole, si un souffle favorable l'eût emporté vers les mêmes rivages que son ancien émule.

III

Les Beaux-Arts, et spécialement la musique.

Venons maintenant aux Beaux-Arts, en particulier à la musique, qui de tout temps, on le sait, fut en grand honneur à Nantes.

Commençons cette fois par le théâtre. — Pour obéir à une respectable tradition, ses directeurs continuaient à accumuler faillite sur faillite : les causes en étaient multiples, mais la principale se trouvait dans les exigences du public. Croirait-on qu'il ne savait plus se contenter de ce qui le charmait autrefois, et qu'il prétendait avoir le droit de renouveler ses acteurs chaque année, au lieu de les faire durer trente ans comme avait duré le ténor Joseph ? De plus, en vrai *sybarite*, il se refusait à rester debout au parterre pendant de longues heures, comme l'avaient fait ses pères, et il voulait assister *assis* à la représentation. Je ne sais quel directeur eut la chance de pouvoir lui présenter dans la même saison deux cantatrices d'un talent entièrement dissemblable, mais tout à fait hors ligne, Mesdames Ponchard et d'Aigremont. La première, douée d'un organe essentiellement sympathique, était sans égale dans l'art de dire le cantabile ; la seconde, disciple de la nouvelle école italienne, brillait par la légèreté de sa voix et excellait dans la floriture mise à la mode par le jeune Rossini. Le Pactole eût dû couler dans la caisse du pauvre directeur, si nos pères avaient été raisonnables et eussent fait fête aux deux cantatrices. Il paraît qu'ils ne l'étaient pas plus que nous ne le serions aujourd'hui, car déjà divisés sur la question politique, ils se divisèrent encore sur les questions d'art, ou mieux sur les questions de personnes. Hélas ! Dès que l'une des deux chanteuses ouvrait la bouche, elle était outrageusement sifflée par les partenaires de sa rivale ; souvent les coups de canne succédaient aux

sifflets et il n'était pas rare que la querelle artistique se vidât sur une tout autre scène que celle de la place Graslin.

Mais en dehors de celle-là, il existait des demeures privées aussi hospitalières à la musique que l'avait été jadis celle du bon vieux *Méloplaste,* l'amoureux attardé de l'antique *hurlo francese.* C'était sur le boulevard Delorme, la maison de M. Mosneron Saint-Preux, directeur des Contributions Indirectes et par surcroît, dilettante passionné (1). Malgré une préférence assez naturelle pour la nouvelle musique italienne, surtout quand elle était interprétée par de grands artistes de passage et par son ami Orfila, le célèbre doyen de l'Ecole de médecine de Paris (2), M. Mosneron était éclectique, et tous les genres avaient accès chez lui... hors le genre ennuyeux. Il avait monté un orchestre qu'il dirigeait lui-même, avec lequel il faisait exécuter ouvertures et symphonies. S'il arrivait d'aventure, comme dans toute réunion d'amateurs, qu'un instrument essentiel vînt à manquer, plein de ressources, il le remplaçait d'office par un *alto* dont il avait une surabondance. Un soir, l'orchestre fut forcé de s'arrêter par le fait du quinquet qui vint subitement à s'éteindre. — « Mettez donc un alto à sa place, » s'écria une voix joviale. — Le mot eut de l'écho.

Il ne serait pas juste de passer sous silence le succès qu'eurent à leur passage à Nantes les frères Bohrer, virtuoses allemands célèbres dans l'exécution des œuvres de chambre de Haydn, Mozart et Beethoven. Cette musique fut une vraie révélation pour notre public qui en ignorait à peu près

(1) Cette maison était, paraît-il, prédestinée à être le Temple de la musique, illustrée qu'elle l'a été depuis par les remarquables séances de quatuors de Madame Levesque et ses nièces, Mesdames Bonjour et Laënnec.

(2) Quand on chantait chez M. Mosneron, surtout pendant les belles soirées de printemps, les fenêtres restaient grandes ouvertes, et un public nombreux s'accumulait sur la promenade, applaudissant avec le même entrain que celui qui remplissait les appartements. Je sais même une conversion à la musique Rossinienne aussi subite, sinon aussi éclatante que celle de saint Paul sur le chemin de Damas. Elle fut opérée par Madame Vigano, dans le bel air de la Donna di Lago. Madame Vigano forma divers disciples, entre autres MM. de Bouteiller et Cuissard, l'un le ténor, l'autre le baryton d'un célèbre trio dont la basse était le jeune capitaine, devenu depuis le général Mellinet, que nous avons encore le bonheur de posséder, aimé et honoré de tous.

l'existence. Elle laissa dans la mémoire de tous ses auditeurs un souvenir qui n'a été effacé depuis par aucun interprète de ces mêmes œuvres, quelque vaillants qu'ils fussent. Les Bohrer, comme Madame Vigano, firent école. Leurs principaux adeptes furent MM. Théodore Coquebert, Renaud, Lourmand et Chéri Baron, et les salons de MM. Paris et Dauphin s'ouvrirent à la musique de chambre comme celui de M. Mosneron Saint-Preux s'était ouvert aux musiques vocale et symphonique. C'est une satisfaction pour moi de constater que j'ai eu entre les mains des cahiers d'œuvres qu'exécutaient nos amateurs vers 1820 et que, sept années avant qu'on eût osé interpréter au Conservatoire les symphonies de Beethoven, (le grand épouvantail des timides), ces quatuors, au moins les premiers, étaient exécutés à Nantes.

La pauvre musique d'instruments à vent profita de ce regain artistique. Pour remplacer les morceaux d'opéra platement arrangés en *harmonie,* Reicha, compositeur de peu de génie, mais d'une science réelle, avait composé des quintettes remarquables par leur facture (1). Nos amateurs Nantais n'eurent plus besoin alors d'aller courir après le succès dans les rues de la ville..... ou dans les bouges du quai de la Fosse.

Quel beau temps c'était alors pour les artistes, chanteurs ou instrumentistes, qui avaient quelque talent et qui ne craignaient pas d'affronter les ennuis d'un long voyage ! A peine arrivaient-ils dans une ville, que la municipalité mettait gracieusement à leur disposition la salle d'honneur. Le public, qui n'était pas saturé des jouissances de l'Art, s'empressait d'accourir à leur premier appel. Si j'ai parlé des frères Bohrer qui mettaient leur virtuosité au service de la grande musique, il en était d'autres, comme Gebauer, le bassonniste, qui ravissait au même degré le public en exécutant sur son instrument, assez peu agréable à entendre en solo, les plus fantaisistes élucubrations. — Nantes a conservé la mémoire d'un certain *Menuet du Diable* d'une difficulté naturellement diabolique, mais d'une sonorité que je serais bien embarrassé pour qualifier, si Auber, l'ancien directeur de notre Conservatoire

(1) Balzac, fidèle et minutieux observateur, constate dans un de ses romans le succès qu'obtenaient alors les quintettes de Reicha.

national, ne l'avait fait, en assurant aux juges d'un de ses Concours « que la basson était un instrument *absolument inodore.* »

Et pendant que la musique brillait d'un si vif éclat à Nantes, la littérature ne pouvait rester en arrière du grand mouvement intellectuel qui s'épanouissait du reste sur tous les points de la France. L'époque de la Restauration fut une des périodes les plus brillantes de notre *Société académique.* Elle comptait alors parmi ses membres les plus actifs les Thomini, Ursin, Richer, Athénas, malheureusement un peu attardés dans les voies de la vieille littérature classique. Tollenare, lui, orientait sa voile du côté des rêves encore peu explorés de l'économie politique, tandis que Bizeul (de Blain), par ses belles recherches sur les voies romaines qui sillonnent nos pays, ouvrait la porte à la science encore incréée de l'archéologie. Mais un véritable poète se révéla tout à coup parmi nous : c'était une jeune fille, Elisa Mercœur, qui eût certainement fait une glorieuse trouée dans la pléïade romantique, si la mort n'avait fauché à leur aurore les jours de la pauvre enfant.

Et pourquoi ne citerai-je pas aussi le vicomte Walsh, l'auteur des *Lettres Vendéennes ?* Si la forme déclamatoire et ampoulée de ces lettres est aujourd'hui bien passée de mode, l'œuvre a réussi cependant à échapper à l'oubli, grâce à l'intérêt du sujet. C'était un enthousiaste hommage rendu au dévouement de pauvres paysans insurgés contre la tyrannie ; n'ont-ils pas mérité d'être appelés un *peuple de Géants* par Napoléon lui-même ?

IV

Journaux et Journalisme.

De la discussion par la parole à la discussion par la plume, c'est-à-dire, de la plaidoirie au journal, il n'y a qu'un pas. Aujourd'hui où sous chaque pavé semble pousser une feuille de chou quelconque, pourra-t-on le croire ? à une époque tout aussi enfiévrée de politique que l'est la nôtre, il n'existait à Nantes qu'un seul journal, *l'Ami de la Charte,* l'aïeul du *Phare de La Loire,* aussi révolutionnaire que son petit-fils !

Comprendra-t-on aussi que le parti royaliste, riche et nombreux chez nous, n'eût pas un organe pour le défendre, quand il était journellement attaqué par la feuille démocratique qui, grâce à sa spécialité commerciale, trouvait accès dans toutes les maisons ! Quelle incurie ! et que le poète latin avait donc raison de dire :

Quos vult perdere, Jupiter dementat.

Singulière figure que celle de ce père Mangin, trop disgracieusement traité du côté des agréments physiques par la Providence qui l'avait fait gros, court, myope et boiteux ! Par contre, elle l'avait mieux doué du côté de l'intelligence et du caractère.

Après avoir été témoin de tant de palinodies politiques, j'aimerais à rendre justice à la constance de ses opinions, si cette constance n'avait été employée à attaquer ce que nous respectons le plus : la religion et la royauté (1). Pour défendre sa cause, Mangin paya toute sa vie de sa personne comme de sa bourse et de sa liberté. Bon diable au fond, il prenait le temps comme il venait, même quand la bise soufflait aigre pour ses épaules assez mal couvertes. Du temps de la seconde République, un jour où il était sous les verrous pour délit de presse, — « M. La Giraudais, disait-il à l'honorable avocat dont j'ai parlé, expliquez-moi donc comment faire pour ne pas aller en prison ? La Restauration, et je ne l'avais pas volé,

(1) J'ai pourtant quelques raisons personnelles de croire qu'il est mort chrétiennement. Lors de sa dernière maladie, vers 1852, Mangin habitait la même maison que ma famille, sur le cours Henri IV. Emue de compassion pour le pauvre pécheur moribond, ma mère fit demander à Madame Mangin, qui partageait toutes les idées de son mari, la permission de lui prêter un crucifix qui, vraisemblablement, devait faire défaut dans le mobilier du ménage. L'odieuse secte *des solidaires*, qui ferme impitoyablement la porte des malades à toute consolation religieuse, n'existait heureusement pas encore ; l'offre fut bien accueillie et c'est la croix entre les mains, qu'est mort le vieux démocrate, *l'Ami de la Charte*.

Après l'enterrement, convenable mais nullement civil, la veuve, Madame Mangin, renvoya le crucifix à ma mère, l'accompagnant de quelques vers empreints de la plus vive reconnaissance pour le *Christ consolateur*. Ma mère pria Madame Mangin de garder le crucifix et conserva les vers.

m'y a envoyé. La royauté de Juillet, que j'avais contribué à fonder, a fait de même ; et c'est maintenant la République, ce gouvernement que j'ai appelé de tous mes vœux, qui me traite comme m'ont traité ses devanciers » ! — Pour le consoler, le spirituel avocat le renvoya, dit-on, à la République de Platon. Pour ma part, je la préférerais à beaucoup d'autres, mais elle n'est pas, semble-t-il, du goût de nos républicains.

FRANCIS LEFEUVRE.

ECRIVAINS BRETONS DU XVIIe SIÈCLE

—

RENÉ LE PAYS [1]

Nouveaux renseignements sur sa vie et sur ses œuvres.

I

A propos d'une édition inconnue du poète Le Pays.

Le titre de cet article n'est pas tout à fait correct ; je devrais dire « une édition incomplètement connue. » Le dernier bibliographe de René Le Pays, M. Arthur de la Borderie, rectifiant dans un des Bulletins de la Société des Bibliophiles Bretons (7e année, page 69 et suivantes) les omissions et les inexactitudes de ses devanciers, indique les *Pièces choisies des Œuvres de M. Le Pays*, imprimées à La Haye chez Abraham Harondeus, en 1681, et déjà signalées par Brunet, qui ne les avait pas vues, avec un titre différent et sous la date de 1680. M. de la Borderie donne même la bibliographie détaillée du premier volume de ces *Pièces choisies*, et recommande à l'attention des curieux la piquante lettre de Le Pays à Harondeus, placée en tête ; mais, n'ayant eu sous les yeux que ce premier tome, et n'y ayant vu que des extraits des *Nouvelles Œuvres*, il soupçonne Brunet, qui avait attribué également à cette édition un choix des *Amitiez, Amours et Amourettes*, d'avoir été mal renseigné. J'apporte ma

(1) Né à Fougères en 1634, mort en 1690.

lumière à ce petit débat. J'ai acquis les deux volumes dont se compose, au vrai, l'édition ; le second comprend un choix copieux des *Amitiez* et, sous pagination séparée, un recueil de *Poésies choisies*, classées en élégies, madrigaux, chansons et sonnets ; quelques pièces, données pour inédites par l'éditeur, et que je n'ai pas retrouvées ailleurs, méritent l'attention.

L'avis du libraire au lecteur commence par cette phrase : « Depuis environ *douze ans* (1), qu'on imprima pour la première « fois, à Grenoble, les Œuvres de M. Le Pays, il s'en est fait « tant d'autres impressions à Paris, à Lyon, à Genève, à Cologne, « à Leyde, à Amsterdam et en quelques autres villes, que cha- « cun couvient qu'il n'est point de livre moderne qui ait eu un « si grand cours. » La déclaration a son prix, elle nous met sur la piste d'éditions lyonnaises, genevoises ou hollandaises, non décrites jusqu'ici ; surtout elle confirme le dire de M. de la Borderie, que la première et introuvable édition des *Amitiez, Amours Amourettes* est bien de Grenoble. L'éditeur, Abraham Harondeus, raconte ensuite qu'il rencontra, par hasard, un *illustre ami* de M. Le Pays, ayant vécu avec celui-ci « dans une très étroite confidence, » et qui lui désigna les pièces « les plus finies, » les plus propres à être réimprimées. Il tient encore de cet obligeant ami un sonnet et des stances qui n'ont point paru, plus un petit éloge des *Amourettes,* fait par M. de Marolles, et qu'il a mis en tête du livre.

Le sonnet (*Caprice de l'autheur*) est empreint de fausse modestie. Le Pays me paraît peu sincère quand il dit que « ses vers et ses billets sont rampans et mal écrits ; » il ajoute comme correctif :

Mon Recueil, imprimé trente fois en dix ans,
A brillé sous les dais et couru les ruelles,
Il a fait le plaisir et du peuple et des grands,
Il a fait l'entretien des galans et des belles.

Il termine en priant la Fortune, qui prend trop soin de ses ouvrages, de prendre un peu soin de leur auteur. C'est une allusion aux misères et aux tracas de sa vie. Les stances en vers

(1) Ce chiffre de *douze ans* est fort inexact ; la première édition des *Amitiez, amours et amourettes* étant de 1664, il faut dire, pour être exact, « depuis *dix-sept ans.* »

irréguliers à Madame de Ch..., qui passait l'été de 1675 aux eaux de Sainte-Reine, sont un de ces badinages élégants comme il en foisonne dans les *Amitiez* et les *Nouvelles Œuvres ;* le « bouffon plaisant » rit de tout, même de son livre, qu'il sacrifie sans rancune à son critique Boileau, et il quitte sa correspondante sur ce joli trait :

D'ailleurs je vous suis nécessaire,
Quand je vous divertirois mal,
Pour avoir à Paris de bons contes à faire,
D'un bel esprit provincial.

Mais j'ai hâte d'arriver à la lettre que M. de Marolles, président à la Cour des aides de Paris (neveu, si je ne me trompe, du bon abbé de Marolles) écrivait à M. de Montfranc, lieutenant-général au bailliage d'Ernée, oncle de notre poète. Notez que cette lettre est du 21 novembre 1664, et dites si les contemporains n'ont pas bientôt ratifié cet éloge du *Breviaire des amoureux de province,* qui venait seulement de paraître :

« Je vous avoue, Monsieur, que j'ay trouvé dans ce livre cent « jolies choses, dites d'une manière qu'on ne trouve presque « point dans ces sortes de billets, quoy que ce soit une marchan- « dise qui a grand cours dans le commerce du beau monde. En « effet, vostre agréable parent escrit d'un caractère singulier, « partagé entre le Voiture et le Scarron, dans lequel on trouve « l'enjoument sans le burlesque, le bon sens sans le sérieux, et « de la nouveauté dans des choses communes. »

Ceux qui ont lu Le Pays trouveront là une excellente définition de son genre littéraire ; je pense que l'auteur des *Amourettes,* irrévérencieusement et injustement appelé « singe de Voiture, » dut prendre plaisir aux louanges de l'honnête M. de Marolles qui gagnait de l'esprit en sa compagnie et écrivait à son exemple (il le confesse), « d'un air plus spirituel qu'à l'ordinaire. »

L'illustre ami de Le Pays n'avait pas eu la main malheureuse ; il avait, dans les trois volumes, fait un triage délicat, et grâce à lui le recueil du libraire Harondeus ne s'encombre pas de trop de fadeurs. Si la partie amoureuse y tient toujours une large place, cela était inévitable, et faut-il s'en plaindre, quand nous devons à cette galanterie le plaisir de relire les épîtres sur la

dame *un peu trop intéressée* à qui « dix pistoles font plus d'effet que dix mille fleurettes, » ou sur la *belle huguenote,* qu'un catholique a du mérite à courtiser? Mais il y a une autre face, une face presque sérieuse, au talent de Le Pays ; je pense à lui appliquer, en le retournant, le mot si connu : « En faveur de la raison, faites grâce au badinage. » Il eut le goût très sûr, très exercé, garda le culte de nos vieux auteurs tout en estimant fort les meilleurs de ses contemporains ; il fit une rude guerre aux précieux et aux pédants. A une époque où c'était un grand déplacement d'aller de Paris à Saint-Denis, il promena son humeur vagabonde et curieuse aux quatre coins de l'Europe ; les pittoresques relations de ses voyages à la frontière d'Espagne, en Angleterre, en Hollande, dans toute la France, seront fort appréciées des lecteurs, quand on se décidera à réimprimer les *Pièces choisies* de ce spirituel Breton.

OLIVIER DE GOURCUFF.

II

Les Pièces choisies de Le Pays.

Des intéressants détails fournis par M. de Gourcuff il résulte clairement qu'en parlant du recueil des *Pièces choisies* de Le Pays en deux volumes, Brunet ne s'était trompé que sur la date, qui est 1681 et non 1680. Le seul volume que j'en aie vu n'a pas de tomaison : de là ma méprise.

Ce volume contient un choix des *Nouvelles Œuvres* de Le Pays, divisé (comme les *Nouvelles Œuvres* elles-mêmes) en deux parties, et ce volume doit être, non le premier, mais le second du recueil des *Pièces choisies,* d'abord parce que les *Amitiez, amours et amourettes,* dont le choix occupe l'autre volume, sont le premier en date des ouvrages de Le Pays ; puis, parce que la préface, où l'éditeur Harondeus explique comment le choix des pièces a été fait par un « illustre ami » de l'auteur, doit être nécessairement placée en tête du *premier* volume du recueil. Et ce qui prouve que telle est bien sa place, c'est que dans la

lettre à Harondeus, qui précède le choix des *Nouvelles Œuvres*, Le Pays donne justement la réplique à cette préface au sujet des procédés de triage de « l'illustre ami, » qui est appelé ici « l'ami inconnu ». Donc, nécessairement, ce tome a été imprimé après l'autre, et il doit être considéré comme le second du recueil des *Pièces choisies*. Voici du reste un extrait de la lettre dont je viens de parler et qui ouvre ce volume :

Lettre de M. Le Pays à M. Harondeus,
Marchand libraire à La Haye.

« Il est vray, Monsieur, que dès le moment qu'un homme a abandonné ses ouvrages au public, il n'en est plus le maître, tous les imprimeurs en peuvent disposer comme il leur plaist. Barbin a beau se munir d'un privilége, les libraires étrangers n'y ont aucun égard. Estant persuadé de cette licence, il me seroit inutile de me fâcher de la nouvelle impression que vous avez faite de mes livres, et encore moins de ce que vous les avez réduits à deux petits tomes. Si l'amy inconnu, dont vous parlez dans vostre Préface, eust eû moins de complaisance, il eût retranché davantage de pièces, et si j'eusse esté consulté moy-mesme, à peine y auriez-vous trouvé de quoy faire un volume. Un père qui a un grand nombre d'enfans ne doit pas s'affliger lorsque la mort lui enlève les moins spirituels et les plus mal faits. Il est vray que je n'ay pas toûjours esté de ce sentiment ; quand je fis imprimer mes escrits, je les croyais tous dignes du jour, parceque j'estois fort jeune. En ce temps là, qui m'en eût retranché quelques lignes, m'eût blessé comme s'il m'eût arraché des cheveux. Je ne sçay si l'âge m'a rendu plus sage, mais je voudrois aujourd'huy n'avoir point imprimé. Il me semble que le grand débit de mes ouvrages a esté plus favorable aux libraires qu'à moy, et je pense que s'ils sortoient à présent de mes mains je les mettrais en estat, non pas d'avoir plus d'aprobateurs, mais d'en avoir de plus éclairez. Je les corrigerois de certains deffauts qui me font honte aujourd'huy, et qui me charmoient il y a vingt ans. Si cet officieux inconnu, dont vous me vantez tant le mérite, avoit voulu prendre ce soin, je lui serois encore plus obligé. »

A Valence, le 30 janvier 1680.

Cette lettre dégagée, spirituelle, et d'une sincère modestie, justifie bien les éloges que donnait tout à l'heure M. de Gourcuff au « bon goût » de Le Pays.

Un contemporain qui — quelles que soient ses erreurs philo-

sophiques — demeure au premier rang des critiques et des lettrés du XVIIe siècle, Bayle, n'avait pas de Le Pays moins bonne opinion. A propos de la *Lettre chagrine contre la fortune,* où l'auteur breton se plaint de son étoile, Bayle dit :

« Il me semble qu'il ne devoit pas trouver étrange que les autres gens d'affaires se poussassent plus que lui : car un financier à billets doux, à sonnets, à madrigaux, ne doit point prétendre de mériter la faveur de ses supérieurs et leur recommandation pour être promu aux grands emplois, comme il la mériteroit en s'attachant ponctuellement, ainsi que tous les autres, à ce précepte de Boileau (Satire XIII) :

Prends-moi le bon parti : laisse-là tous les livres.
Cent francs au denier cinq, combien font-ils ? Vingt livres.
C'est bien dit. Va, tu sais tout ce qu'il faut savoir :
Que de biens, que d'honneurs chez toi s'en vont pleuvoir !
Exerce-toi, mon fils, dans ces hautes sciences...
Endurcis-toi le cœur !...

« Etudier la politesse, employer des jours entiers à une lettre galante, corriger cent fois un sonnet ou une chanson jusqu'à ce que la chûte en soit heureuse, bien tournée, bien passionnée, ce n'est pas le moyen de supplanter un rival ou d'empêcher qu'il ne vous supplante : j'entends un rival dans les emplois qui dépendent des directeurs des finances ou des fermiers-généraux (1). »

Pourtant, dans cette même *Lettre chagrine* dont parle Bayle, Le Pays dit formellement : « J'ai fait ce que j'ai pu pour faire « ma cour à la Fortune. Remarquant qu'elle maltraitoit les gens « de lettres et caressoit les hommes d'affaires, pour lui plaire « j'ai forcé mon inclination : j'ai donné toute mon occupation « aux finances et n'ai donné que mon divertissement aux Muses. « Mes soins et mes peines ont été inutiles : je n'ai pu la trouver « favorable. » Il semble cependant qu'il n'eut pas tant lieu de s'en plaindre, car il était devenu assez promptement directeur-général des gabelles de Dauphiné et de Provence. Mais les derniers temps de sa vie furent troublés et assombris par un malheureux procès qui le mit à deux doigts de sa perte.

Il s'était associé, pour une ferme des deniers publics, à un homme d'affaires dont les beaux dehors couvraient l'âme d'un

(1) Bayle, *Dictionnaire historique,* édit. 1734, IV, p. 458.

coquin, et qui vola l'Etat en prenant tout à la fois la caisse et la fuite. Le fisc n'ayant plus sous la main que Le Pays, dont la parfaite honnêteté était reconnue de tous, s'attaqua à lui, voulut le faire déclarer *solidaire* du fripon fugitif et le contraindre à payer pour celui-ci, encore bien que cette solidarité ne fût écrite ni dans leur acte de société ni dans leurs conventions avec l'Etat. Le Pays résista énergiquement, car cette solidarité pour lui c'était la ruine complète. Le procès dura longtemps, et outre les factums judiciaires, il donna lieu, de la part de notre auteur, à nombre de pièces de vers qui ne l'empêchèrent point d'abord d'être condamné.

La plupart de ces pièces, intéressantes quoique très peu connues, figurent dans le dernier ouvrage publié par Le Pays, et qui est intitulé

III

Le Demeslé de l'Esprit et du Jugement.

C'est un in-douze assez mince, de 146 pages, publié à Paris en 1688, chez Robert Pepie (1). Dans le journal littéraire qu'il faisait paraître en Hollande sous le titre d'*Histoire des ouvrages des savants* et qui avait alors une grande autorité, Basnage de Beauval consacra à ce volume un article étendu, dont voici les premières lignes renfermant une appréciation très favorable du talent de Le Pays :

« Les *Amours, amitiez et amourettes* de M. Le Pays furent si bien reçus dans tout le joli monde que l'on concevra une agréable idée de ce *Démêlé de l'esprit et du jugement,* dès que l'on saura qu'il en est l'auteur. On publia que l'amour lui avoit donné une plume de ses ailes pour écrire ses *Amours.* Il a fait autrefois quereller si ingénieusement l'amour et la raison, qu'il n'aura surtout oublié ici aucune des raisons de l'esprit. »

Ce volume, imprimé en 1688 et dédié à madame de Maintenon, a deux parties. La première (p. 11 à 100) est un dialogue en

(1) Le permis d'imprimer est du 2 août 1688, l'imprimeur est la veuve Denis Langlois.

prose entre l'Esprit et le Jugement, qui se disputent la supériorité, c'est le *Demeslé* proprement dit. La seconde partie (p. 101 à 147) est un recueil de pièces diverses, prose et vers, toutes de près ou de loin relatives au terrible procès de Le Pays dont on a parlé plus haut, les unes avant, les autres après le premier arrêt qui condamna Le Pays vers la fin de 1688 (1).

Bien qu'il y ait dans le dialogue de l'Esprit et du Jugement des traits fort agréables, la seconde partie du volume est de beaucoup la plus intéressante parce qu'elle touche directement la vie et la personne de l'auteur.

Outre le placet au roi si bien tourné et souvent cité :

Sire je l'ai perdu ce procês si terrible...

il faut noter un joli *Caprice* « à M. de Corneille (Thomas), contre « le mot *Solidairement* qui m'a fait perdre mon procès ; » — puis cet autre placet :

A Monseigneur le Contrôleur-général
sur l'arrest qui me condamne à compter (2).

Seigneur, vous voulez que je compte,
Vous m'y condamnez par arrêt.
Si le roi se payoit d'un conte,
Demain j'en aurois un tout prêt,
Et même, au besoin, La Fontaine
M'en fourniroit une douzaine.
Mais ce n'est pas un conte en vers
Qu'on veut au procès que je perds.
Il faut un compte de finance
Qui m'abîme par sa dépense,
Et, ce qui me met aux abois,
Pour le rendre je n'ai qu'un mois.
Seigneur, éloignez la journée

(1) Voir ce que nous en avons dit dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*, 7e année (1883-1884), p. 76 et 78.

(2) C'est à dire, à solder le compte laissé en déficit par la fuite de l'associé-filou de Le Pays. Le contrôleur-général (ministre des finances) auquel s'adresse ce placet est Claude Le Pelletier de Morfontaine, qui succéda à Colbert en 1683 et garda cette charge jusqu'en septembre 1689.

Qui me cause un si grand effroi,
Et de grâce permettez-moi
— Pour compter — d'attendre l'année
Qu'on vous verra tromper le Roi.

Signalons aussi deux pièces, en stances de dix vers octosyllabiques, à la louange du tabac *en poudre* et en *fumée*. Ces deux « poëmes » sont fort appréciés par Basnage de Beauval : « M. Le « Pays (dit-il) a trouvé l'industrie de mêler tant d'agréments à « cette matière disgrâciée (le tabac) et d'en relever si bien les « vertus, que l'on verra désormais cette plante parmi les fleurs « du Parnasse. » (1)

Ces deux pièces sont dédiées au Contrôleur-général et précédées d'une épître dédicatoire, où, entre autres choses, on lit :

« Vous m'aviez nommé, Monseigneur, pour être fermier-général du Tabac ; vous savez pourquoi je ne l'ai pas été. Pour répondre à l'honneur que vous m'aviez fait, j'ai voulu sans intérêt travailler pour le bien de la ferme (2). J'ai fait deux éloges du tabac. C'est une matière assez sèche d'elle-même et d'ailleurs fort disgrâciée. Elle est en mauvaise odeur à la cour (le roy ne peut souffrir le tabac) ; mais j'en ai usé comme les parfumeurs : pour ôter au tabac ce qu'il a d'affreux et lui donner même de l'agrément, je l'ai mêlé avec toutes les fleurs que j'ai pu cueillir sur le Parnasse... »

Le Pays avait d'autant plus de mérite à faire l'éloge du tabac qu'il le « haïssait, » dit-il lui-même, « surtout en fumée : » mauvaise condition pour le chanter ; il y a cependant de curieuses stances dans les deux pièces, celle-ci par exemple :

Ah, qu'il est doux, le ventre plein,
Prenant de fantasques postures,
De repasser, la pipe en main,
Dans son esprit mille aventures !
Les sourcils à demi froncés,
On songe aux accidents passés
Pendant que la pipe s'allume,
Et, dans ce muet entretien,
Il semble, dès lors que l'on fume,
Que l'on n'a plus besoin de rien

(1) Voir Bayle, *Dict. hist.* édit. 1739, IV, 439.

(2) C'est-à-dire, pour augmenter le rendement des droits sur le tabac en contribuant à en augmenter la consommation.

Pour le tabac en poudre, c'est encore mieux, car en vers au moins (et peut-être en réalité) Le Pays en prenait, et il s'écrie :

Je ne puis souffrir qu'on m'en gronde :
Accommodez-vous avec lui,
Ce n'est plus un vice aujourd'hui,
Ou c'est celui de tout le monde.
Chacun en prend publiquement ;
On en présente galamment,
On porte en main la tabatière.
Vous en voyez d'agathe et d'or,
On prend la plus riche matière
Pour loger un si grand trésor.

L'usage du tabac en poudre était dès lors, on le voit, très général ; il rapportait beaucoup au trésor, dont le profit eût été plus grand encore sans l'opposition des femmes contre le tabac ; aussi Le Pays dit-il à une beauté anti-tabagique :

Le tabac fournit, chaque année,
A l'Etat cinq cent mille écus ;
Il produiroit encore plus
Si vous étiez moins déchaînée.
Vous employez tout votre esprit
Pour en détruire le débit ;
Votre invective est imprudente.
Pour vous j'y pense avec effroi :
Quand vous décriez cette plante,
Vous attaquez les droits du Roi !

La dernière pièce du volume nous apprend que le Contrôleur-général avait voulu, en cette année 1688, nommer Le Pays à un grand emploi de finance dans les colonies françaises de l'Amérique. Jeune, il eût accepté cette charge, ce voyage au Nouveau-Monde, comme une excellente aubaine ; vieux il pense tout autrement :

Je sais bien que la terre y donne
En tout temps des fruits et des fleurs,
Si l'on en croit les voyageurs,
L'hiver y paroît un automne.

Ici, nos jardins, nos vergers
Ne sont beaux que par la culture ;
Aux Indes la seule nature
Plante des forêts d'orangers.

Un tel climat est agréable,
Mais pour les gens à cheveux gris
L'hôtel des Fermes, à Paris,
Est un séjour plus convenable ;
Dans la jeunesse il est fort beau
De faire un si charmant voyage ;
Quand on est vieux, on n'est pas sage
De chercher si loin un tombeau.

Dans cette même pièce, parlant de lui-même, il dit :

Toujours exact, droit et sincère,
J'ai satisfait peuple et traitans...
Pour bien servir n'oubliant rien,
Au bout de trente ans d'exercice
J'ai fait si bien que le service
Ne m'a produit que peu de bien (1).

Mais est-il vrai que ce « peu de bien » acquis par de longues années d'un si loyal service lui ait été ravi au bout de sa carrière par un arrêt sans pitié et sans justice, — et que cet honnête homme, cet aimable et spirituel écrivain, soit mort ruiné ? C'est là ce qui reste à examiner.

IV

Le procès de Le Pays.

A en croire presque tous ceux qui se sont occupés de Le Pays, l'issue définitive de ce procès lui aurait été funeste.

Moréri (*Dict. hist.*, édit. 1759) dit : « Il perdit un fâcheux procès

(1) On ne s'étonnera point de nous voir multiplier les citations tirées du *Démêlé de l'esprit et du jugement*, vu l'extrême rareté de ce petit livre ; ces pièces intéressantes, citées nulle part, sont entièrement inconnues.

« peu d'années avant sa mort, arrivée à Paris le 30 d'avril 1690. »

Le *Dictionnaire historique* de Bonnegarde, publié en 1771, porte : « Un des associés de Le Pays ayant malversé, on exigea « qu'il payât pour le dissipateur ; ce fut à ce sujet qu'il présenta « un placet à Louis XIV... Ce placet ne produisit rien, que la « douleur de l'avoir présenté. » (III, p. 576).

Selon Maréchal, dans *l'Armorique littéraire* (1795), « les der- « niers jours de Le Pays furent troublés par un procès fâcheux ; « un de ses associés ayant malversé, il fut contraint de payer « pour ce fripon. Il mourut peu de temps après » (p. 275).

Kerdanet, en 1818, dans ses *Notices sur les écrivains de la Bretagne* (p. 176), copie cette phrase mot pour mot.

En 1853, la *Biographie Bretonne* (II, p. 304) parle ainsi : « Le « Pays perdit son procès... *Peu de temps après, il tomba malade ;* « *le chagrin usa son organisation,* et il mourut le 30 avril 1690. » — Ici, non-seulement il perd son procès, mais il en meurt de chagrin.

La *Biographie générale* publiée par Didot, en 1859 (t. XXX, col. 826), donne une autre note : « Les distractions et les succès « littéraires de Le Pays l'empêchèrent de remplir ses devoirs « d'administrateur. Appelé à rendre compte pour un de ses « employés qui avait dissipé les deniers de « Sa Majesté, » le « directeur des gabelles fut l'objet d'un arrêt « qui l'écrasa. » Le « Pays ne survécut que peu d'années à cette condamnation. » — L'accusation, ici portée contre Le Pays, d'avoir manqué à ses devoirs d'administrateur, est absolument calomnieuse, elle ne se trouve nulle part ailleurs et ne peut s'appuyer sur rien. Le fripon qui le mit dans l'embarras n'était point son « employé, » mais son associé — ce qui est tout différent.

M. Livet, dans ses *Précieux et précieuses* (édit. 1860, p. 317, 318, 319) dit à son tour : « La vie de Le Pays, qui s'était écoulée « si facilement, fut troublée vers le soir par un procès déplo- « rable. Il avait pris un associé, auquel il avait accordé, trop « légèrement *peut-être,* une confiance que sa position officielle « rendait imprudente ; il fut trompé, *forcé de payer pour un* « *ami une assez forte somme,* et exposé *sans doute* à une disgrâce « qui l'atteignit dans son crédit et *peut-être* dans sa réputation... » Sous le coup *peut-être* de ces revers, Le Pays mourut à Paris « le 13 avril (*lisez* 30 avril) 1690. » — Il y a là bien des *peut-*

être, bien des conjectures en l'air. Dans les écrivains, dans les documents contemporains de Le Pays, on ne trouve nulle part ces accusations d'imprudence et de légèreté (les plus prudents peuvent être trompés par les fourbes), rien surtout qui atteigne nullement sa réputation.

Enfin le dernier auteur qui ait étudié dans le détail et avec étendue la biographie de Le Pays, M. de la Pilorgerie, s'exprime ainsi (1) : « Dans ses dernières années, un de ses associés ayant « malversé, on s'en prit à lui. Il vint à Paris, s'adressa à ses « nombreux amis et présenta à Louis XIV un placet finissant « ainsi (2) :

Mon petit bien n'est pas un fief impérial.
N'attaquez jamais de bicoque
Indigne d'un siège royal.
Subjuguez tout le Rhin, la gloire en sera grande,
La justice le veut, votre droit le demande,
Ce sont des coups dignes d'un roi.
Prenez sur l'Empereur, prenez sur la Hollande ;
Mais, Sire, au nom de Dieu, — ne prenez rien sur moi !

« Ni vers ni prose ne le sauvèrent. Il fallut payer pour le fri- « pon. Le Pays était incapable de supporter un grand chagrin, « comme il le dit dans son *Portrait. Ce procès, qui lui enlevait « sa modeste fortune, lui ôta en même temps la vie. Il mourut « de chagrin* dans une maison de la rue du Bouloi (à Paris) le « 30 avril 1690. »

Ainsi d'après tous ces biographes (il serait aisé d'en grossir le nombre), Le Pays fut condamné définitivement à rembourser au trésor la somme volée par son fripon d'associé ; écrasé, ruiné par ce remboursement, il en mourut de chagrin.

(1) L'étude de M. de la Pilorgerie sur Le Pays parut dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* année 1872, 1er semestre, p. 349 à 360 et 409 à 422. Malgré quelques appréciations littéraires un peu contestables (par exemple, Le Pays rapproché de La Fontaine pour la *naïveté*), c'est un travail fort intéressant, contenant beaucoup de renseignements et de détails nouveaux. Le passage cité par nous est à la p. 420. — Dans l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, publiée par la Société des Bibliophiles Bretons, la notice sur Le Pays est purement littéraire.

(2) Voir le texte complet de ce placet, qui a trente-neuf vers, dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons,* 7e année (1883-84), p. 77-78.

En face de cette version, si bien établie en apparence, voici la vérité. C'est que Le Pays, après une première sentence qui l'avait condamné à indemniser le trésor, se vit peu de mois après déchargé de cette condamnation ; c'est qu'il ne paya rien pour le compte de son filou, qu'au lieu de mourir de chagrin il reprit toute sa gaîté, sa bonne vie, sa belle humeur, rentra dans les bonnes grâces du Contrôleur-général ; et s'il resta et s'il mourut à Paris, c'est que, selon toute apparence, il avait là un emploi préférable à celui qu'il avait exercé en Dauphiné.

Pour se convaincre des bons rapports de Le Pays avec le Contrôleur-général (Claude Le Pelletier, seigneur de Morfontaine), et des bonnes intentions de celui-ci pour notre poète, il suffit de se reporter aux pièces du *Démêlé de l'Esprit et du Jugement* dont nous citons plus haut quelques extraits. Sur le reste il faut lire une pièce de vers de Le Pays qui n'a jamais été ni citée, ni consultée par aucun des nombreux biographes ci-dessus mentionnés, et que nous allons reproduire d'après le *Mercure Galant* du mois de mars 1689 (p. 197 à 202 de la 1re partie), avec le bref préambule (p. 195-196) dont ce journal la fait précéder.

Extrait du Mercure Galant
(Mars 1689)

« Il me reste à vous parler (1) d'un ouvrage dont vous pourrez juger par vous-même, puisque je vous en envoye une copie. Il a reçu ici beaucoup de louanges, et je suis sûr que vous le trouveriez d'un fort bon goût, quand même je ne vous dirois pas que c'est M. Le Pays qui en est l'auteur. Vous connoissez son style enjoué. Après beaucoup de poursuites pour l'obliger à payer une somme très considérable dont un traitant prétendoit le rendre garant, il en a été déchargé par un arrêt du Conseil, et c'est là-dessus qu'il a fait les vers que vous allez lire.

A Monsieur le Contrôleur-général.

Après de trop longues alarmes,
La paix est chez moi de retour.
Je dors la nuit, je ris le jour,

(2) C'est un correspondant du *Mercure* qui est censé s'adresser au directeur du journal.

Du repos je sens tous les charmes :
Enfin me voilà déchargé
Du procès où j'étois plongé.
Quand, tout près de faire naufrage,
Le secours arrive à propos,
Plus on a tremblé dans l'orage,
Et mieux on goûte le repos.

Seigneur, puis-je sans vous déplaire,
Vous faire un récit ingénu
De l'état où je m'étois vu
Pendant le cours de mon affaire ?
D'un air inquiet j'observois
Tous les huissiers que je trouvois :
Certain écrit, signé COQUILLE (1),
M'ayant déclaré débiteur,
Le For-l'Evêque et la Bastille
A tous moments me faisoient peur.

Mon destin étoit déplorable :
(Me connoissant qui le croira ?)
Je languissois à l'Opéra,
J'étois rêveur et triste à table.
Dans la peur d'une garnison,
J'avois démeublé ma maison ;
Ma vaisselle, craignant la guerre,
Etoit dans un couvent voisin ;
J'étois réduit aux plats de terre,
Ainsi qu'un pauvre Capucin.

Au grenier ma tapisserie
Etoit à la merci des rats ;
Je n'avois chez moi que deux draps
Avec un lit de friperie,
Dans ce lit, au lieu de dormir,
Je passois la nuit à gémir ;
Ma frayeur n'avoit point de trêve.
Le matin, dans mon oraison
Je disois : « Mon Dieu je me lève
Pour coucher peut-être en prison. »

(1) Greffier du Conseil du Roi qui avait condamné Le Pays à payer pour son filou.

Quelquefois, au fort de mes peines,
Me croyant déjà prisonnier,
Avec de l'encre et du papier
J'espérois adoucir mes chaînes.
J'y prétendois tracer en vers
De mon roi les exploits divers :
Mais en prison peut-on écrire ?
Mon feu bientôt s'y fût éteint.
C'est là justement qu'on peut dire
Que le poète est fort contraint.

Je ne sais point chanter en cage :
Le grand air plaît aux vieux oiseaux.
Les champs, les bois et les ruisseaux
Excitent mon plus doux ramage ;
On est toujours déconcerté
Si l'on ne chante en liberté.
La prison, arrêtant ma veine,
Eût enseveli mon talent :
D'Hélicon la docte fontaine
N'est pure et vive qu'en coulant.

Pour fuir, je sentois quelque envie
D'aller à la cour de Turin (1) ;
J'y croyois pouvoir sans chagrin
Passer le reste de ma vie.
Le prince m'y fit autrefois
L'honneur de me donner sa croix ;
On m'y promettoit un asile
Avec des plaisirs sans effroi :
Mais un François est-il tranquille
Quand il est si loin de son roi ?

Aussi, malgré la défiance
Dont quelquefois j'étois surpris,
J'ai demeuré ferme à Paris
Entre la crainte et l'espérance :
Trop heureux d'avoir attendu
L'arrêt qui vient d'être rendu,
Qui finit ma peine cruelle,

(1) Il était fort bien vu du duc de Savoie qui lui avait donné la croix de l'ordre de Saint-Maurice.

Qui va rétablir ma santé,
Qui me rend mon lit, ma vaisselle,
Mon repos et ma liberté.

Il est vrai, mon bien est modique ;
Mais puis-je me plaindre aujourd'hui ?
Seigneur, *je suis sous votre appui,*
J'exerce un emploi pacifique.
Fort peu sensible à l'intérêt,
Assez riche par mon arrêt,
Je ne porte envie à personne,
Et je me crois si bien traité
Qu'il me semble que l'on me donne
Tout ce que l'on ne m'a point ôté.

De mes juges, toute ma vie,
Je prétends chanter l'équité
Si haut, que la postérité
De leur vertu sera ravie.
. . . . . .

Arrêtons-nous ici (1). Non seulement cette pièce de vers est des plus curieuses pour la biographie de Le Pays, mais c'est aussi l'une des bonnes qu'il ait faites et des mieux tournées.

Il serait intéressant de rechercher à Paris, aux Archives Nationales, le dossier de son procès. D'après le préambule ci-dessus du *Mercure Galant,* c'est un arrêt du Conseil (Conseil du roi) qui le déchargea de la condamnation d'abord portée contre lui. Mais cette condamnation émanait aussi de ce Conseil, car dans le *Démêlé de l'esprit et du jugement,* l'auteur dit : « Le « Conseil du Roy m'a condamné à rendre compte pour un homme « qui a dissipé les deniers de Sa Majesté, et il s'agit d'une somme « dix fois plus forte que mon bien. Les plus habiles consultants « de Paris se moquoient de ma peur avant mon arrêt, et depuis

(1) La pièce entière a 12 stances de dix vers chacune ; les stances que nous omettons (8e, 9e et fin de la 12e) ne contiennent que des répétitions. C'est le *Dictionnaire* de Bayle (édit 1734, IV, p. 460) qui signale l'existence de cette pièce dans le *Mercure Galant :* comment se fait-il que, parmi les auteurs qui depuis cent cinquante ans se sont occupés de Le Pays, aucun n'ait découvert cette mention ?

« ils m'ont encore assuré que je n'ai rien à craindre, pourvu que « je trouve le moyen de faire connoître au roi mon innocence » (p. 108).

Le Conseil du roi se partageait, on le sait, en plusieurs sections ; il y avait, entre autres, le Conseil des finances, chargé, comme l'indique son titre, des affaires relatives aux deniers publics, — et le Conseil privé, ou Conseil des parties, qui dans l'ancienne monarchie jouait le rôle de cour de cassation. On peut donc croire que la condamnation, portée contre Le Pays par le Conseil des finances, fut cassée par le Conseil privé. Simple conjecture, destinée probablement à être modifiée plus ou moins par la procédure quand on la trouvera, car du détail de l'affaire nous ne savons rien.

Mais du moins est-il certain que René Le Pays, brave et honnête homme, gai compagnon et spirituel écrivain, ne vit pas les dernières années de sa vie assombries par une ruine imméritée, ni sa mort avancée par cette catastrophe. Quoi qu'il arrive, ce point restera établi.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

—

LES TABLES TOURNANTES

Monologue (1)

(Il entre vivement).

Très pressé, très pressé. Le temps de mettre mes gants et je sors. Je vais à une soirée tout à fait attrayante : nous allons faire tourner une table.... Rien que çà, voyez-vous, me fait frissonner d'aise. Vous riez ? — Riez tant qu'il vous plaira..., moi je crois aux tables tournantes. Vous n'y croyez pas, vous ?... Pourquoi... ? Parce que vous n'en avez jamais vu tourner, n'est-ce pas ? — Je m'en doutais. Eh bien ! moi non plus, je n'en ai jamais vu tourner, mais j'y crois quand même, à cause du... du... ah ! du magnétisme... Vous savez ? Non ? Comment ! Vous ne connaissez pas cette chose là ?.... Et on parle d'éducation ! — Et on parle du niveau de l'instruction ! — des mots en l'air ; — il n'a jamais été plus bas, le niveau... On songe même à le supprimer complètement... Moi, je suis de cet avis, car rien n'est plus dangereux que d'avoir un niveau.., à cause de.... l'équilibre européen....

C'est dommage que je n'aie pas le temps, sinon je vous aurais expliqué le mécanisme des tables tournantes, je vous aurais initié à l'opération. Oh ! ce n'est pas que ce soit compliqué...., au contraire

Ainsi, vous prenez une table ; vous savez bien ce que c'est qu'une table ? Ah ! si je vous demande cela, c'est que je connais des gens qui.... Et puis, il y a table et table : il y a celle de Pythagore.... ce n'est pas ça ; il y a encore la table de toilette.... la table de... parfaitement.... pas celles-là, non plus. Il faut une

(1) Ce monologue, qui n'a jamais été imprimé ni publié, vient d'être dit par M. Galipaux, du Palais-Royal.

table, enfin !... vous comprenez bien.... ronde autant que possible. Très essentiel... la table ronde : si elle était carrée, elle ne tournerait pas, attendu que le carré, ça ne tourne pas, c'est évident. Ensuite, la table doit avoir trois pieds, trois seulement : très important.... Pourquoi ? — Je n'en sais rien, c'est-à-dire, je le sais bien, car un nommé Platon, un ancien professeur de physique en son temps, a laissé un manuel sur cette question.... Très intéressant, cet ouvrage.... il est écrit en grec. Vous ne savez peut-être pas le grec ? — Moi non plus, mais çà ne fait rien, c'est intéressant. Seulement c'est un peu long à vous expliquer, et comme vous n'êtes pas initié..... vous ne comprendriez pas.

Si la table avait quatre pieds, çà ne tournerait pas du tout..... par la même raison.... de tout à l'heure.

Alors, vous prenez une chaise ; vous posez la table... par terre, et vous dans la chaise, bien d'aplomb.... Si vous pouviez vous procurer une table avec des roulettes, elle tournerait avec plus de facilité.... le magnétisme, vous savez !

Au bout de deux heures, ou deux heures un quart, on commence à sentir.... un peu d'engourdissement dans les doigts.... C'est le moment : on ne bouge plus.... on retient son souffle..... le plus longtemps possible, à cause des esprits... A force d'habitude je suis arrivé à le retenir pendant toute une soirée.... çà m'a fatigué, mais..... la table n'a pas tourné.

Tout cela, c'est une affaire de patience et de calme. Le calme, tout est là. Si l'on est nerveux, agité, vous comprenez bien que les esprits n'obéiront pas... Çà nage dans le calme, les esprits. Et il y a des gens qui ne le comprennent pas ! Tenez ! dernièrement, je me suis rencontré dans un salon avec des personnes de ce genre-là. Il y avait à peine une minute que nous étions installés, qu'une dame a ses nerfs.... Elle s'en va. Ceux qui restent rapprochent leurs mains, comme ceci... Dix minutes après, un monsieur quitte aussi sa place : on rapproche encore les mains... Bref, au bout de deux heures, il n'y avait plus que la table,... un vieux monsieur qui s'était endormi,... et moi. J'ai rapproché mes mains et celles du vieux monsieur..... ..... Le lendemain matin,... nous n'avions pas bougé... ni la table non plus.

Enfin vers midi, le vieux monsieur se réveille.

— Bonjour, Monsieur.

— Bonjour, Monsieur.

— Comment avez-vous passé la nuit ?

— Très bonne, je vous remercie.... seulement....

Et le vieux monsieur commence à s'agiter...

— Vous êtes fatigué, peut-être, lui dis-je.

— Non, monsieur, mais....

— Alors, continuons, si vous voulez bien...

Le vieux monsieur s'agitait toujours.

— Monsieur, lui dis-je, ne remuez donc pas comme ça, vous allez mettre les esprits en fuite...

— Monsieur, me répondit-il, en sautant sur sa chaise, ils fuient... les esprits...

Et j'entendis un sifflement indéfinissable, quelque chose, comme un bruissement d'ailes...

— Chut !... les esprits ! ! ! Elle va tourner.

Le vieux monsieur remuait de plus en plus.

A la fin, impatienté, je lui crie :

— Mais finissez donc ! ne bougez plus ou vous allez laisser échapper le fluide....

Le Monsieur devint vert.

— Il s'échappe ! hurle-t-il ?

— Qui ça ?

— Le fluide, monsieur....

Et le malheureux disparut en courant, me laissant seul avec la table.... qui allait tourner, j'en suis sûr : elle avait déjà remué. Je rapproche mes mains, mais je ne pouvais plus....

Vous direz tout ce que vous voudrez, mais enfin ! c'est désagréable quand on se rencontre dans le monde avec des gens aussi peu... maîtres d'eux-mêmes. Je suis toujours maître de moi ; il faut çà.

Heureusement, ce soir, nous sommes quelques-uns très décidés.... nous avons des provisions pour plusieurs jours,... et je vous garantis un succès. Allons, adieu, je n'ai que le temps.

(En sortant, d'un air inspiré).

Je le sens là, j'ai un pressentiment qui me dit qu'enfin.... je vais voir une table tournante !

(Il rentre en courant).

ADOLPHE OLLIVIER.

POÉSIE

—

CHANT POUR L'INAUGURATION

DU

NOUVEAU TOMBEAU DE SAINT YVES [1]

Quand les Bretons voyaient passer dans la campagne
Saint Yves revêtu de son vieux manteau gris,
Ils se disaient que Dieu l'avait mis en Bretagne
Pour défendre des Grands les faibles, les petits.

Sur cette terre il fut l'homme de la Justice ;
A tous il enseignait la sainte Vérité.
Il désarmait la haine et corrigeait le vice,
Par ses douces vertus et son austérité.

Un jour qu'en son manoir, avec des soins de mère,
Il lavait un lépreux trouvé sur son chemin,
Le front du mendiant s'entoura de lumière,
Et c'était Jésus-Christ qui disparut soudain.

(1) Sur la demande de Mgr Bouché, M. Joseph Rousse avait composé cette belle pièce de vers, qui eût été chantée à Tréguer dans la fête de l'inauguration du tombeau de saint Yves. Cette fête se trouvant retardée, M. Rousse, sur la demande de plusieurs amis de saint Yves, avait adressé ce chant au Congrès de l'Association Bretonne, et nous le remercions, pour nous et pour nos lecteurs, de vouloir bien nous autoriser à le publier dans la *Revue de Bretagne*. — A. DE LA B.

O ville de Tréguer, ô cathédrale antique,
Rivages du Jaudy bordés de verts coteaux,
Vous l'avez entendu, dans sa langue celtique,
Prêchant le grand Dieu juste aux loups comme aux agneaux !

Il voulut que la Mort le prît dans sa chapelle,
Sous ses habits de prêtre, étendu devant Dieu.
Dès qu'il fut endormi dans la paix éternelle,
Une foule innombrable envahit le saint lieu.

On emporta son corps en pompe triomphale,
Parmi les fleurs, l'encens, paré comme un trésor ;
Et le Duc de Bretagne, en cette cathédrale,
Lui bâtit un tombeau tout resplendissant d'or.

A son nom s'éveillaient, sur leurs couches funèbres,
Des enfants dont la mère avait fermé les yeux ;
Les marins l'invoquaient au milieu des ténèbres,
Et leurs barques passaient les brisants périlleux.

Il est venu le temps de réparer l'outrage
Fait dans des jours sanglants à ses restes bénis.
Un monument nouveau d'un merveilleux ouvrage,
Apparaît glorieux aux Bretons réunis.

O saint Yves, toujours protégez la Bretagne !
Qu'elle aime, comme vous, l'Honneur, la Vérité,
La Justice qui fut partout votre compagne !
Gardez-lui pour le Bien sa ferme volonté !

JOSEPH ROUSSE.

POÉSIE ARCHÉOLOGIQUE

—

L'EGLISE DU FOLGOËT

A M. PAUL DELANGLE

Là jadis se dressait, sombre, un vieux bois celtique ;
Dans les arbres le fol Salaün se berçait,
Priant Jésus, Marie, et les saints d'Armorique,
Et, comme un chant d'oiseau plaintif, son doux cantique
Des grands chênes moussus, nuit et jour, s'envolait.

Il mourut là, chantant toujours, et sur sa tombe,
De son cœur même on vit tout à coup émergeant
Un lis, plus pur, plus blanc que la blanche colombe,
Hautainement dresser sa fleur d'or et d'argent (1).

Le vieux bois est rasé, la pauvre tombe est vide,
Depuis longtemps hélas ! le lis est effeuillé.
O miracle ! Cent fois plus haut et plus splendide,
Un autre lis fleurit le sol émerveillé.

(1) « Nostre Salaün, tenu pour fol, n'ayant la nuict autre couvert qu'une souche creuse un peu élevée de terre... demeuroit solfiant, jour et nuict, comme un oyseau de paradis et un passereau solitaire, ce doux motet *Ave Maria*, noté et enregistré sur le satin blanc de ce lys en belles lettres d'or. » (Cyrille Le Pennec, *Le dévot pèlerinage du Folgoët*, réimprimé par Kerdanet dans son édition des *Vies des SS. de Bretagne*, d'Albert Legrand, pages 79 et 91).

Non un lis — mais plutôt, fière sous sa couronne,
Une rose enlacée à maint tendre bouton,
Eclose aux doux rayons de la piété bretonne,
Epanouie aux purs sommets de l'art breton.

O rose du Folgoët aux mystiques corolles,
Enchantement des yeux, de l'esprit et du cœur,
Merveille du Léon, — où prendre des paroles
Pour dire ton parfum, ton charme, ta splendeur ?

Il faut te voir !... il faut voir tes fines dentelles
De pierre ouvrée à jour, — tes fleurons, tes festons,
Broderie à l'aiguille, — et ces guirlandes frêles
Où la vigne s'enroule aux feuilles des chardons.

Il faut voir le jubé gardien du sanctuaire :
Le *Guide* vous dira que c'est du kersanton ;
N'en croyez rien, il ment... c'est du point d'Angleterre !
Jamais reine n'en eut de tel à son jupon.

Et le porche, où — songeurs — yeux baissés, front austère,
Leur barbe descendant en ondes sur leur sein,
Les Apôtres — ligués pour conquérir la terre
En semant Jésus-Christ au cœur du genre humain —
Sont là, prêts à partir, le bâton à la main.

Il faut voir les autels aux sveltes arcatures,
Aux anges chevelus, aux blasons curieux.
Il faut voir les méneaux, les tympans en guipures,
Aux fenêtres, dardant leurs trèfles radieux.

Il faut tout voir ici — car tout est admirable,
Tout est fin, ciselé, gravé, comme un bijou.
La pierre ici vaut l'or. — Chef-d'œuvre incomparable,
Né du lis qu'engendra le cœur du pauvre fou !

Souvenir du 17 Septembre 1888.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

POÉSIE BRETONNE

—

STANCES IMITÉES DE L'ANGLAIS

ANN EURUSTED, PELEAC'H HEN KAOUT...

I

C'hui, bar-amzer tenval a deu, dre urz Doue,
Da zigass enn hon touez ann nec'h hag ann anken ;
Ha c'hui oar e pe bro (m'ho ped, laret din-me),
Na red ket ann daëlou e daoulagad ann den ?
Ha c'hui oar eunn draounien, traounien sioul, distro;
Ha c'hui oar eul lochen, ha c'hui oar eur c'hoat doūn
E peleac'h ann ene a ve seder ato,
A zo ennhe iec'hed ha diskuiz d'ar galoūn ?
— *Raktal ar bar-amzer goustadik 'n'euz laret*
Gant eunn huanaden : « oh, nan, na ouzon ket. »

II

Ha c'hui, leverit din, gwagennou ar mor glaz,
Koummou eonennuz a stourm ouz ar roc'h vraz ;
Ha c'hui oar, me ho ped. eunn aot, eunn aot eūruz
Ma tiferl al lano ennhan, laouen, skiltruz ;
Eunn ast pell ha distro e peleac'h hep dale
E c'hallin-me tanva ann eūrusted eunn de ;

E c'hallin kaōut ar peuc'h, ar peuc'h ken dous, ken kaër ;
Beva hep poan spered ha beza dibreder ?
— *Hag ar mor dassonuz a zo siouleet,*
Hag en eur hirvoudi : « siouaz, na ouzon ket. »

III

Leret din, loar ken sklœr, stereden ar c'haëra,
C'hui a skuill em c'haloun eunn heūz euz ar vrasa,
C'hui a sked enn envou, hag a well ann douar
Dindan askel ann noz 'n'em rei d'eunn hūn dispar ;
Na c'heuz ket gwech pe gwech roet ho sklerijen,
Aboue ma z'oc'h krouet, d'eul leac'h, eul leac'h epken
Ma kav ennhan ann den dinerz ha digaloun
Vit he gorf eunn diskuiz, eur frealz d'he galoun ?...
— *Neuze gant eur goabren al loar 'zo bet kuzet ;*
Gant eur vouez truezuz : « Nan, emei, nam euz ket. »

IV

C'hui a zo ma dizoan em deiziou a enkrez,
C'hui, æle karet, Feiz, Esperans, Karantez,
Oh ! lerit dîn, m'po ped, ha na neuz ket eur vro
E pini ann Ankou 'zo hep galloud ato,
E leac'h 'zo da bep den levenez ha repoz,
Na deu aberz Doue nemet eur-vad, bennoz,
Ma kever a pep koulz ennhan eul louzaouen
A enep ar pec'het, ar glac'har, ann anken ?...
— *Hag ann tri mignoun-ze, ann tri œl 'n'euz laret :*
« Ni oar, bezit dinec'h ; enn ë eo he c'havfet. »

TRADUCTION

LE BONHEUR, OU LE TROUVER ?..

I

O vous, noirs ouragans, qui, sur l'ordre de Dieu, semez autour de nous l'anxiété et la douleur ; savez-vous en quel lieu (dites-le-moi, je vous prie), en quel lieu l'homme ne connaît pas les pleurs ? Savez-vous un vallon solitaire, une retraite pleine de paix, une chaumière, un sombre bocage où l'âme trouve sans cesse la joie ; le cœur, le calme et l'entrain ?

— Aussitôt l'ouragan, adoucissant sa voix, dans un long soupir répondit : « Oh non, un tel séjour, je ne le connais pas.

II

Et vous, dites-le-moi, vous, vagues écumeuses de la mer bleue, qui vous déchaînez contre les rochers de la falaise ; connaissez-vous un rivage fortuné où votre onde joyeuse vienne déferler sans cesse, une plage lointaine et retirée où je puisse bientôt, loin des tristes soucis, savourer une paix ravissante et durable ?

— Et les flots retentissants se sont apaisés, et ils ont dit en soupirant : « Non, non, cette plage, nous ne la connaissons point. »

III

Et vous, lune charmante, astre brillant, qui versez dans mon cœur un mystérieux effroi, vous qui planez dans les cieux et voyez notre terre s'endormir sous l'aile de la nuit d'un sommeil sans égal ; depuis votre origine n'avez-vous jamais éclairé un pays, un seul pays où l'homme sans force, l'homme affligé, rencontre pour son corps le délassement, la quiétude pour son âme ?

— Soudain l'astre des nuits s'est voilé d'un nuage : « Non, dit-il d'une voix plaintive. »

IV

Anges bénis, mes précieux soutiens dans mes jours de tristesse, Foi, Espérance, Charité, est-il, dites-le-moi, une contrée où la mort est sans puissance, un séjour de bonheur que Dieu comble sans cesse de ses plus abondantes bénédictions ; une région d'où le péché, le chagrin et la douleur sont à jamais bannis pour faire place à un repos inaltérable ?

— Et les trois anges amis se sont écriés : « Cette région, nous la connaissons, elle n'est autre que le Ciel. »

LE BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

—

LA COLOMBE ET LE CHASSEUR

(*Dialecte de Vannes*)

Er Glom hag er Jiboésour.

1. — Disul me sawas mitin mat,
Ha me ias de jiboès er had,

2. — Jiboès er had, er hevelèg
Hag er glujal ér vonalèg.

3. — En un taul, a lein ur huéen,
Neijet doh-ein ur glomig guen,

4. — Neijet doh-ein ur glomig guen,
Hanw Jésus oé ar lein hé fen,

5. — Hanw Jésus ha hanw Maria,
Hanw en Intron santés Anna,

6. — Én hé beg oé ur groéz argand
Liguernus el er sacremant.

7. — Hi em sel guet un œr chiffus
Eit diskoein d'ein é oen kablus.

8. — Kentéh beanoh eit en ahuel
Hi e neij bedig ur chapel,

9. — Ur chapel a huersou sawet
Ha d'er huerhiès Vari glcestret.

10. — É léh repoz ar ur huéen
Ér chapel é has de zichen.

11. — Dichen e hras tost t'en autér,
Ar ur piletig groeit a goér.

12. — Ha mé oeit ha laret tehi :
« Klomig, me chomou én hou ti.

13. — — Me zi mé n'en dé quet sawet
Aveit lojein huguenodet,

14. — Aveit lojein huguenodet
Ne hrant koareis na pask erbet.

15. — Guet ur galon lein a ankin
M'hum daul nezé ar men deuhlin.

16. — Ar men deuhlin ha mal oé d'ein
Eit pedein Doué d'em fardonein.

17. — « Me mès argand ha me mès eur :
M'ou rannou étré er ré peur.

18. — « Me mès ur vantel velouz du,
Hé far ne huélér é nep tu :

19. — « M'hé guerhou p'en dei er Hoareis
Pé m'hé lakei en un Ilis.

20. — « M'hé rei de Ilis sant Françœs,
Inou é chomou eit jamœs

21. — « Me mès tair rochet lien moen
M'ou rei ol aveit unan reinw

22. — « Eit unan reinw ha hi klomet
Eit gobér penijen kalet ;

23. — « Penijén épad mem buhé
Eit bout eurus é lein en né.

La Colombe et le Chasseur.

1. — Dimanche, je me levai de bon matin, et j'allai chasser le lièvre,

2. — J'allai chasser le lièvre, la bécasse et la perdrix dans un champ de genêts.

3. — Voilà que tout à coup, du haut d'un arbre, vole auprès de moi une petite colombe blanche ;

4. — Auprès de moi vole une petite colombe blanche ; sur le sommet de sa tête était inscrit le nom de Jésus,

5. — Le nom de Jésus, le nom de Marie et le nom de Madame sainte Anne.

6. — Dans son bec elle tenait une croix en argent, brillante comme un ostensoir.

7. — Elle me regarde d'un air affligé, pour me montrer que j'étais coupable.

8. — Puis, d'un vol plus rapide que le vent, elle s'élance aussitôt vers une chapelle,

9. — Une chapelle bâtie depuis longtemps et dédiée à la Vierge Marie.

10. — Au lieu de s'arrêter sur un arbre, c'est dans la chapelle même qu'elle va descendre ;

11. — Elle descend tout près de l'autel, sur un petit cierge de cire.

12. — Et voilà que je lui dis : « Petite colombe, je resterai dans votre maison. »

13. — « Ma maison n'est point bâtie pour loger des huguenots,

14. — « Pour loger des huguenots qui n'observent pas le carême et ne font pas leurs pâques. »

15. — Je tombe alors à genoux, l'âme remplie de douleur.

16. — Je tombe à genoux, et il en était temps, pour prier Dieu de me pardonner.

17. — J'ai de l'argent et de l'or : je le distribuerai aux pauvres.

18. — J'ai un manteau de velours noir ; nulle part on ne trouverait son pareil.

19. — Je le vendrai quand viendra le carême, ou j'en ferai don à une église :

20. — J'en ferai don à l'église de Saint-François, où il restera toujours.

21. — J'ai trois chemises de fine toile, je les échangerai contre une de crin,

22. — Contre une de crin et remplie de nœuds, pour faire une rude pénitence :

23. — Pénitence pendant ma vie, pour être heureux dans le ciel.

Chanson recueillie et traduite par YHAN KERHLEN.

LE CONGRÈS

DE

SAINT-POL-DE-LÉON

S'il est difficile de rencontrer deux hommes qui se ressemblent exactement, il est impossible de rencontrer deux Congrès qui se ressemblent même approximativement. Celui de Saint-Pol-de-Léon a eu sa physionomie propre, et non des moins intéressantes. Comme tous les Congrès, il a eu aussi son personnage principal, qui ne pouvait être autre que M. Pol de Courcy.

Un autre breton, naturalisé parisien, et sénateur de la république des lettres, M. Alfred de Courcy, dans les jolis vers qu'il adressait au Congrès sous le couvert de M. Audren de Kerdrel, apostrophait ainsi son frère :

Et toi, mon frère, est-ce bien toi,
Aujourd'hui l'oracle et la loi,
Antiquaire d'adolescence
Sinon même dès ta naissance,
Qui t'éprenant du maroquin,
Sur les quais pêchais le bouquin ?
N'es-tu pas, pierre sépulcrale,
Incrusté dans ta cathédrale ?
N'est-ce pas une vision,
Un mirage, une illusion,
Quand on te voit marcher, écrire,
Rire, et plus encor faire rire,
Par ta verve d'esprit gaulois
Qui me divertit tant de fois ?

Juge d'armes, savant austère,
La vanité n'a qu'à se taire
Quand tu prononces tes arrêts.
Serais-tu pas, par aventure,
Le père Anselme, tout exprès,
O miracle de la nature !
Ressuscité pour le Congrès ?

Non ! M. Pol de Courcy est un vivant, et un vivant bien portant, qui n'a, aux yeux des Congressistes, qu'un seul tort, — tort il est vrai bien grave, — celui de s'être tû trop souvent. Pourtant, il nous avait bien alléchés, dans ce discours d'ouverture du Congrès, où nos bons amis les Vandales modernes étaient si gaîment fustigés ! S'ils avaient des tenants dans l'auditoire (et une légende accréditée dit qu'ils en avaient au moins un, et considérable), il est à regretter que ces sous-vandales n'aient pas répondu à M. Pol de Courcy qui terminait son discours par ce conseil extrêmement pratique :

« Rappelons en terminant aux Conseils de Fabrique, aux « Conseils municipaux et surtout aux architectes, que leur con- « signe, dont ils ne s'écartent que trop souvent, devrait être « celle des dentistes : — *N'arrachez pas, guérissez !* »

C'est ce que M. de Courcy lui-même a mis en pratique dans l'admirable Creisker, dans la cathédrale plus admirable encore, dont il a dirigé les excellentes restaurations. Nous pourrions accumuler les épithètes : rien ne rendra assez notre sentiment, en face de ces monuments qui partout ou presque partout ailleurs auraient couru de grands risques. C'est à Saint-Pol qu'il faut envoyer ceux qui voient toujours des démolitions nécessaires, des restaurations impossibles.

Dans sa dernière séance, le Congrès a émis le vœu que M. de Courcy écrivît une monographie de la cathédrale de Saint-Pol. Déjà, en 1864, il l'a décrite ; mais, depuis 1864, il l'a restaurée : et c'est le système suivi dans cette restauration que M. de Courcy doit enseigner au public. Comment a-t-il opéré ce miracle dans le vaste édifice dont il connaît et chaque pierre et l'histoire de chaque pierre ? Avec sa science, assurément ; avec son cœur, surtout ; car, ne nous lassons pas de le répéter, ceux qui détruisent, détruisent beaucoup plus par mépris, par indifférence, par

défaut de sentiment, que par ignorance. Et le travail de M. de Courcy, — qui d'ailleurs ne sauvera rien dans le reste, dans le pauvre et petit reste de ce qui subsiste encore, — sera au moins la condamnation de ceux qui, pouvant « guérir » ont préféré « arracher. »

Voilà, si l'on veut me permettre de parler ainsi, la note dominante du Congrès de Saint Pol ; et nous l'appellerions volontiers, ce congrès, « le congrès de M. de Courcy », de l'héraldiste rétif à toutes les complaisances, de l'archéologue ennemi irréconciliable des Vandales contemporains si, après son excellent discours de la séance d'ouverture, il n'était demeuré, pendant le reste du Congrès, presque entièrement muet. Mais, sous ce rapport, il a trouvé parmi les associés présents au Congrès, des imitateurs dont le silence nous est resté sur le cœur.

Comment M. de Kerdrel n'a-t-il rien donné, en dehors de son discours d'ouverture et de son allocution finale ? Certes, c'est beaucoup, et jamais l'Association Bretonne ne retrouverait, si elle avait le malheur (heureusement fort improbable) de le perdre, ce président incomparable, toujours aimable, toujours bienveillant, toujours dévoué, toujours spirituel et éloquent. L'Association Bretonne ne se comprendrait plus sans lui ; sans lui un Congrès ne serait plus un Congrès. Nous nous permettons donc de regretter qu'au sérieux labeur de sa présidence, M. de Kerdrel n'ait pas joint la production d'un de ces travaux de vraie science dont il nous a privés depuis son *Morvan,* sans oublier ses jolies études qu'il a consacrées à *Kerbrat* et à *Bouguer ?*

Parmi les muets encore, et plus muets que notre éloquent président, il faut mettre M. l'abbé Duchesne, qui compte en Bretagne autant d'admirateurs qu'à Paris, et qui nous devait autre chose que quelques phrases sur saint Patrice. — Toujours parmi les muets, notre vice-président, M. l'abbé G. de Corson, que le *Pouillé de Rennes* a classé parmi les vrais savants, comme la belle conclusion de ce *Pouillé* l'a classé parmi les meilleurs écrivains de la Province. Et M. le comte de Palys, n'aurait-il pu ajouter pour nous un joli chapitre à son *Capitaine Breil de Bretagne?* N'a-t-il pas en portefeuille tant et tant de véritables découvertes ? — Et M. l'abbé France, le récent historien de saint Yves ? — Et M. Huon de Penanster (qui veut bien quitter souvent, pour la section archéologique, celle dont il est le Directeur), n'a-

t-il pas un pendant à donner à son *Portzdon ?* — Et M. Robert, de l'Oratoire de Rennes, a-t-il rompu le silence, parce qu'il nous a communiqué quelques lettres de l'Intendant de Bretagne, lettres fort intéressantes d'ailleurs ? — Et M. Apuril, qui ne peut s'en tirer avec un sonnet ; — et M. Coroller, qui ne peut être quitte pour une chanson recueillie ; — et combien d'autres ?... Cet acte d'accusation, qui facilement tiendrait la chronique entière, ne peut nommer tous les *coupables*. En faveur des bonnes résolutions que nous leur supposons, il faut d'ailleurs leur pardonner, et ne pas les pousser au désespoir.

Même absolution pour les absents, s'ils prennent la résolution de ne pas en garder l'habitude : MM. Kerviler, A. Leroux et Pocquet, qui n'ont même envoyé aucun travail. Plus courageux, malgré le malheur irréparable qui l'a frappé récemment, M. Joseph Rousse avait adressé au congrès le *Chant de saint Yves*. Dans la dernière lettre qu'il ait écrite, Mgr Bouché avait demandé au digne héritier de Brizeux, de composer pour la fête d'inauguration du nouveau tombeau de saint Yves, les paroles d'un chant qui, mis en musique par un de nos premiers compositeurs, fût devenu comme le chant national, *l'hymne breton*. Mgr Bouché a été appelé par saint Yves, comme le bon serviteur, sa tâche achevée, avant la journée finie. Les vers de M. Rousse étaient écrits. Ils ont été adressés au Congrès de Saint-Pol comme un double hommage à notre grand saint et à l'Evêque dont nous regretterons toujours la mort prématurée : on les a lus plus haut dans ce même numéro de la *Revue de Bretagne*.

Je ne vous entretiens, direz-vous, — sauf M. de Courcy, qui a fort peu parlé, — que des muets, des absents, des morts... Le Congrès de Saint-Pol a donc été un congrès vide ?

Patience ! — La longue liste des récriminations une fois épuisée, — et c'est fait, — voici le tour des énumérations.

Dans huit séances de travail, quatre particulières et quatre publiques (celles-ci très suivies), le Congrès a entendu d'excellents et nombreux travaux, dont nous nous bornerons à donner la nomenclature :

— Etudes générales ou spéciales sur l'ensemble des monuments mégalithiques ou sur quelques uns d'entre eux, par MM. le comte de la Monneraye, qui a coutume de trouver et de dire le dernier mot dans les questions qu'il traite ; — Halna du Frétay,

l'infatigable éventreur de Tumulus ; — de Keranflec'h, un des vétérans de la science bretonne ; — Lecerf, un nouveau venu et un bien venu. — Robiou, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres de Rennes, arrivé à la fin de sa carrière professorale, mais non au sommet des honneurs qui attendent sa laborieuse vie.

— Combat de Cléder (1744), épisode un peu problématique des invasions anglaises (1), — et bataille de Morlaix, autre épisode presque inconnu de la guerre de Succession, — découverts et décrits par M. de la Borderie, à l'aide de documents contemporains.

— Notes sur les poètes de la Basse-Bretagne, au point de vue de la littérature populaire, lues et traduites avec une chaleur communicative par celui qui a ouvert la voie à tant d'autres, par M. de la Villemarqué. Objet d'attaques bien graves, surtout bien peu mesurées, — attaques auxquelles il lui serait facile de répondre, — M. de la Villemarqué a rompu, à deux séances du Congrès, le silence que ses amis lui reprochent de garder et que ses adversaires lui reprocheront certainement plus tard de n'avoir pas assez longtemps gardé, — pour eux.

— Les comédies du P. Bougeant contre les Jansénistes, spirituelle étude où M. de la Borderie a sû faire entrer un juste éloge de la Compagnie de Jésus et une piquante esquisse des burlesques parodies auxquelles les disciples de M. de Saint-Cyran donnaient le nom de *miracles*.

— Travaux de M. Trévédy sur deux questions qui se tiennent de bien loin, — si même elles se tiennent du tout : l'histoire de la pêche de la sardine (si vous l'aimez mieux, l'*Archéologie de la sardine*) et les *ophiopodes* ou *anguipèdes*, ces groupes énigmatiques, jusqu'ici fort rares, dont M. Trévédy a, le premier, signalé l'existence en Bretagne, à l'état colossal.

— M. Louis de Saisy, outre une belle et originale traduction d'une ballade célèbre (*Le Clerc de Rohan*), a présenté au Congrès une de ces cloches façonnées au marteau, que l'on fait remonter

(1) Nous nous permettons de faire observer au spirituel rédacteur de cette chronique que le combat de Cléder n'est nullement « problématique. » Ce qui peut donner lieu à discussion, ce sont les chiffres des combattants et des morts indiqués dans la relation que j'ai lue au Congrès et que je n'ai nullement découverte, mais dont la copie m'a été envoyée (comme je l'ai dit à Saint-Pol) par mon excellent confrère M. Dunoyer de Ségonzac, ancien élève de l'Ecole de Chartes et actuellement archiviste du département de la Sarthe. — A. DE LA B.

aux VIe et VIIe siècles. Celle-ci n'est pas à quatre pans, comme les cloches de Saint Pol et de Saint Mériadec (à Stival), mais à huit pans, quatre grands et quatre petits. Elle ne porte aucune inscription.

— La fondation des évêchés de Léon et de Cornouaille, inscrite au Programme, a été traitée par M. de la Borderie avec sa compétence accoutumée. Les bonnes gens qui viennent récemment de ressusciter Conan Mériadec, Lexobie, Drennalus et toutes les excentricités que l'on croyait bien mortes (et qui le sont aussi très parfaitement pour la science sérieuse) ces braves gens en ont vu de rudes, non en la forme, certes ! — jamais discussion ne fut plus courtoise, — mais au fond. Aussi, pourquoi vouloir renouveler les vieilles thèses des docteurs anglicans, qui tenaient essentiellement à n'avoir pas reçu par Rome la lumière de l'Évangile (1) ?

— Les légendes populaires ont trouvé aussi, pour les exposer, quelques-uns de leurs collecteurs habituels. M. de l'Estourbeillon a conté avec beaucoup d'intéressants détails le passage à Avessac du corps de saint Gwennolé, les faits miraculeux qui le signalèrent, et les fondations qui en furent la suite. — M. de la Borderie a de son côté produit et commenté quelques chansons, dont deux historiques, et fait connaître un *Mystère de saint Patrice* en langue bretonne dont la *Revue de Bretagne* a commencé de publier l'analyse dans sa dernière livraison.

— M. de Réals a décrit les moyens par lesquels il est arrivé, avec l'aide d'un prêtre dévoué, à restaurer la chapelle de Lambader et sa flèche, dont on a voulu faire une rivale du Creisker. Décidément le pays de Léon n'est pas la patrie des Vandales.

— Dans une séance subséquente, M. de la Borderie a signalé une autre restauration plus méritoire encore, car elle porte sur un monument plus ancien, et elle a eu à vaincre bien plus d'obstacles, celle de l'église abbatiale, puis priorale de Lehon près Dinan (fin du XIIe siècle), entreprise courageusement par M. l'abbé Fouéré-Macé et dont le succès aujourd'hui est assuré. Pour jeter, s'il est possible, plus d'intérêt sur ce beau monument et cette

(1) Voilà Saint Clair devenu l'Apôtre de la Cornouaille ! Au reste, maintenant on le fait envoyer à Nantes par saint Pierre lui-même, avec le clou sans doute ? (*V. Semaine religieuse de Nantes*, 1888, N° 34, p. 794, lignes 38 et 39).

belle restauration, M. de la Borderie nous raconte, d'après un récit contemporain, les origines de ce monastère, dont nous ne dirons rien ici, puisque le présent numéro de la *Revue de Bretagne* contient le curieux récit dont le Congrès de Saint-Pol a eu la primeur.

— Le lendemain, M. de la Borderie a embrassé dans un examen critique, les actes et légendes anciennes, imprimées ou inédites, des Saints de Bretagne qui se rapportent à l'histoire de la Cornouaille et du Léon antérieure au xe siècle. — Pour la Cornouaille, ce sont les actes des saints Gwennolé, Guenaël, Gurthiern, Méloir, Ronan, Corentin ; pour le Léon, ceux de saint Tudual, de saint Paul Aurélien, et des saints Goeznou, Goulven, Hervé, Armel, Tenenan. M. de la Borderie a démontré que parmi ces documents, les plus anciens, ceux dont la valeur historique est la plus grande, sont les actes de saint Tudual dont il existe deux très anciennes versions, l'une de la fin du vie, ou du viie siècle, l'autre du ixe ; ceux de saint Gwennolé et de saint Paul Aurélien, récrits au ixe siècle sur des textes plus anciens et invoqués formellement par les deux rédacteurs Wrdisten et Wrmonoc. Les actes des autres saints, *dans leur rédaction actuelle*, sont postérieurs aux invasions normandes du xe siècle et ne datent que du xie ou du xiie. Toutefois, dans ceux des saints Guenaël, Gurthiern, Méloir, Goulven, il y a des parties qui peuvent remonter au ixe siècle. Quant à ceux de saint Corentin, récemment publiés par la Société Archéologique du Finistère, M. de la Borderie a fait voir qu'ils ne peuvent être antérieurs au xiie siècle tout au plus.

— Un Nantais, M. Césaire Le Grand, a produit une excellente notice historique sur le *Collège de Léon* qui le compte actuellement comme professeur.

— Un autre Nantais, M. P. de Lisle du Dreneuc, a continué son histoire des tombeaux des Ducs de la Maison de Dreux ; avec quelle autorité, quelle conscience, quelle verve, les lecteurs de la *Revue* s'en doutent bien.

— M. le Curé de Saint-Martin de Morlaix avait envoyé une note sur la provenance (elles ont été capturées sur les Espagnols, par un navire français, au siècle dernier) des statues de marbre qui ornent l'autel de son église ; un autre prêtre breton, M. l'abbé Giquello, avait envoyé une curieuse notice sur une confrérie de la Sainte-Face, érigée à Nantes en 1414. Cela fait penser à la belle

Véronique qui est en clef de voûte à la dernière travée de la nef septentrionale de l'église de Batz. Les dévotions soi-disant nouvelles ont souvent des origines plus anciennes qu'on ne croit.

— Nous renonçons à tout citer ; mais il faut au moins mentionner un jeune nouveau venu dans nos Congrès, M. de la Vieuxville, que son zèle, son talent, ont mis en évidence et qui a fait sur l'excursion dont nous allons parler un excellent rapport.

Je vous vois supputer d'une part le nombre des communications faites par M. de la Borderie, et d'autre part le nombre des séances, pour arriver à conclure que si le Congrès de Saint Pol a été le congrès de M. de Courcy, il a été au moins autant le congrès de M. de la Borderie.

J'en suis d'accord. N'en est-il pas ainsi depuis longtemps? Je serais plus à l'aise à dire ce que je pense de la façon dont notre historien national s'est dépensé dans ce dernier Congrès, prenant la parole à chaque séance, s'il n'était Directeur de cette *Revue,* — et s'il n'avait coutume d'effacer avec soin sur les épreuves tout mot ressemblant à un éloge dont il serait l'objet.

Mais je ne loue pas, je constate.

Aussi je prie M. de la Borderie de me laisser tout simplement signaler une fois encore la place considérable qu'occupent ses travaux dans toutes les réunions de l'Association Bretonne, et fermons là-dessus cette parenthèse.

Nous disions que le Congrès a fait une excursion ; oui, et certes, elle laissera de longs souvenirs à ceux qui l'ont effectuée. Il fallait être au pays de Léon pour visiter dans une seule journée : l'église de Sibiril, — le château de Kerouzéré, — le château de Kergournadec'h, — le château de Maillé, — le château de Kerjean, — l'église et le missel de saint Vougay, — la chapelle de Lambader, — le caveau gaulois ou gallo-romain (?) qui y touche, — enfin le château de Keruzoret. Qui de nous oubliera ces demeures, si curieuses, si bien restaurées ; qui oubliera les réceptions hospitalières de Kergournadec'h et de Keruzoret ? Qui oubliera les vers de M. Alfred de Courcy, lus à Kéruzoret (c'était encore comme une séance de Congrès) par le merveilleux lecteur auquel ils étaient adressés (M. V. Audren de Kerdrel) ?

Mes amis, quand vous visiterez le Léon, vous vous attendrez à rencontrer des « clochers à jour, » et vous les verrez du reste ; vous chercherez des châteaux merveilleux : vous les trouverez

et vous en serez charmés ; — mais, ce que vous découvrirez, ce sera l'hospitalité bretonne : voilà la grâce (et la grâce inévitable) que je vous souhaite !

Un journal, qui se publie à quelque trente lieues de Saint-Pol, a raconté que les membres du Congrès (il les indique par leurs qualités, un peu plus il les nommerait) ont fait par mer, le mardi 12 septembre, en compagnie de Mgr Freppel, une excursion.... à Landevennec ! C'est, vous l'avouerez, un journal bien renseigné.

Malheureusement, le Congrès n'a pas joui aussi longtemps de la présence du prélat qui est à la fois évêque d'Angers et député du Finistère. Apprenant la réunion du Congrès le surlendemain des Fêtes du Folgoët, Mgr Freppel voulut spontanément venir à Saint-Pol saluer la réunion de ceux qui ont, il faut bien le dire, ressuscité la vieille Bretagne, comme M. de Kerdrel l'a justement remarqué dans son allocution de clôture. C'est un grand honneur pour l'Association Bretonne d'avoir été ainsi bénite, à l'ouverture de son Congrès, dans la cathédrale de Saint-Pol, par la main d'un illustre évêque ; et M. de Kerdrel a su remercier le prélat, à l'issue de la cérémonie religieuse, avec un tact, une mesure et une chaleur qui ont laissé à tous les auditeurs une profonde impression.

La séance de clôture, consacrée aux discours accoutumés, réunit une dernière fois l'auditoire fidèle et distingué qui avait fait si bon accueil au Congrès. Notons l'allocution si simple, si cordiale, si pleine de charme de M. le Maire de Saint Pol. Notons aussi la sympathie avec laquelle tant de membres du Clergé ont suivi les séances et pris part aux discussions, en tête le vénérable et distingué curé de Saint-Pol.

Le Congrès enfin s'est terminé par quelques réjouissances « profanes ». Fêtes de nuit, régates, rien ne pouvait y manquer et rien n'y a manqué. Les derniers jours, remplis par les exhibitions, les diverses expositions de produits, les concours et les examens des jurys, surtout par un concours hippique tout bonnement merveilleux, avait jeté une grande animation dans la capitale du Léon. Nous avons plaisir, grand plaisir, à constater que la Section d'Agriculture peut ajouter un succès de plus à la liste longue de ses succès. Quant à vous détailler ses opérations, excusez-nous : nous n'avons pu suivre à la fois les travaux des deux sections, et d'ailleurs les lecteurs de la *Revue* sont habitués

à voir rendre un compte plus détaillé des travaux de la section archéologique.

Dieu nous garde de vouloir donner à la « sœur cadette » le pas sur la « sœur aînée ! » Nous l'avons vue, de tout temps, trop dévouée au bien général ; trop préoccupée — dans les moments difficiles, — de sauver l'œuvre commune. En donnant à l'Association un Directeur Général, elle n'est point sortie de son rôle, ni n'a prétendu à la prépondérance. Si l'une, occupée de développer la richesse matérielle du pays se prévaut du « *primum vivere* », l'autre, préoccupée de rechercher les richesses intellectuelles et les grandeurs morales du passé, peut prendre pour devise « *Non in solo pane vivit homo ;* » l'un vaut l'autre, et tout s'équilibre, dans une société dont la constitution, comme celle de la nôtre, est bien faite.

Pour notre part, nous avons toujours admiré précisément combien l'union de ces deux sections donne un caractère unique à l'Association Bretonne. Peut-être, sans la sœur aînée, la sœur cadette ne vivrait-elle pas ; mais, sans la sœur cadette, la sœur aînée, devenue un grand comice, n'aurait plus son caractère et mourrait fatalement. Honneur à ceux qui ont su le comprendre! La section archéologique, — qui n'existait pas tout d'abord, — sortit du besoin qu'on éprouva d'occuper les soirées. On s'aperçut bien vite que cette création donnait à l'Association entière un grand relief. Il est impossible de réunir un nombreux public pour entendre discuter les questions agricoles : on l'a essayé, on a vu les résultats. — Dans cette union, autant que dans la sincère cordialité de ses membres, dans l'absence de compétitions et d'ambitions personnelles, gît tout le secret des succès et de l'influence de l'Association Bretonne. Il n'y a pas là deux sections rivales, alternant leurs triomphes, prenant des revanches l'une sur l'autre ; il y a deux sœurs franchement et sincèrement unies, travaillant chacune dans sa sphère au bien commun, s'aidant, se soutenant, vivant l'une par l'autre.

Et cela depuis tantôt cinquante ans ! (1)

C'est un grand exemple, que nous proposons à tous ; c'est une

(1) Sauf toutefois une interruption de quinze années (1858-1873), due à la prescription dont le Second Empire jugea à propos de frapper l'Association Bretonne.

œuvre dont la Bretagne a le droit d'être fière, et un spectacle qu'elle offre seule entre toutes les provinces qui forment la grande patrie française. Oui, nous nous en glorifions, nous y insistons, pour donner courage à ceux qui travaillent au maintien, à l'accroissement de l'Association Bretonne. Ailleurs, on parle beaucoup de « fraternité ». Chez nous on la pratique. Tant que cette pratique sera sincère, nous n'aurons rien à craindre : l'Association croîtra, se fortifiera, fera des recrues (car, sous peine de mort, il faut faire des recrues), et le jour où elle comptera deux mille associés, le rêve de M. de Kerjégu se réalisera : indépendante de tous, sans subventions, sans secours étrangers, elle aura une action et une influence sans égales.

N'attendez pas ce jour pour venir à elle. Venez travailler avec nous *pour la Bretagne,* c'est-à-dire, *avec l'aide de Dieu, pour la patrie !*

ROBERT OHEIX.

P. S. — Cette feuille étant déjà sous presse, nous apprenons tout-à-coup la mort soudaine, absolument imprévue, de M. Alfred de Courcy, l'auteur des jolis vers cités au début de l'article sur le *Congrès de Saint Pol de Léon.* Inutile de dire combien cette mort nous contriste, combien elle frappe la Bretagne. Qui ne connaît les spirituels et charmants récits publiés par M. A. de Courcy, entre autres, dans *le Correspondant*, dans l'ancienne *Revue de l'Armorique,* et dans la présente *Revue de Bretagne* qu'il honora bien souvent de sa collaboration ? Qui ne sait que, par la Société de secours aux familles des marins naufragés, qu'il avait fondée, il était la providence de nos pauvres pêcheurs? Nous prions son frère, notre excellent ami M. Pol de Courcy, si cruellement frappé, d'agréer l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie. — A. DE LA B.

DOCUMENTS INÉDITS

—

CHARTES INÉDITES

DE

BERTRAND DU GUESCLIN

(1364 à 1380)

En attendant que M. Siméon Luce, l'éminent historien de la *Jeunesse de Bertrand du Guesclin,* veuille bien poursuivre son œuvre, l'achever, et en faire un monument incomparable à la gloire du puissant homme de guerre, de l'illustre connétable qui fut avant tout un grand Breton et un grand Français, — nous croyons utile, méritoire même, au point de vue de l'histoire de France et de l'histoire de Bretagne, de publier les pièces inédites qui suivent, toutes relatives à ce vaillant patriote, la plupart émanées de lui directement. — A. DE LA B.

I (1)

1364, 14 juillet. — Sachent tuit que nous Bertran du Guesclin, conte de Longueville, chambellan du Roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de nostre amé Adam Nicolas, bourgois de Nemoux, commis de par le Roy nostredit seigneur à recevoir deux mile et deux cenz franz d'or, que nous avons paiez et prestez du nostre pour la composicion et achat faiz des forreteresses de Chastenay et de la Selle sur le Biez en Gastinoys (2),

(1) Bibliothèque Nationale, Manuscrits français, *Pièces Originales.* vol. 1433, Du Guesclin, n° 9.

(2) La Selle sur le Bied, aujourd'hui commune du canton de Courtenai, arrondissement de Montargis, département du Loiret. — « Chastenay » doit être Châtenoy, aujourd'hui commune du canton de Châteauneuf sur Loire, arrondissement d'Orléans, Loiret.

la somme de deux cenz franz d'or, en deduccion de ladicte somme de deux mil et deux cenz franz d'or à nous deuz pour la cause dessusdicte. De laquelle somme de deux cenz franz dessusdiz nous nous tenons pour contemps et bien paiez, et en quictons et clamons quicte ledit Adam... En tesmoing de ce nous avons fait mettre à ces letres le propre seel duquel nous usons, qui furent faictes et données le XIIIIe jour du mois de juillet, l'an de grace mil CCC LXIIII.

(Original en parchemin, scellé sur simple queue d'un petit sceau en cire rouge, dont il ne reste que la moitié supérieure.)

II (1)

1364, 31 juillet. — Nous Bretran dou Guerclin, conte de Longueville et sire de Broon, chambrelan dou Roy nostre Sire et son lieutenant en Normandie, cognoissons avoir eu et receu de Renier Le Coutelier, viconte de Baieux et trésorier des guerres èsdictes parties, par la main de Raoul Campion, quatre vignz ouyt livres tournois en prest, à valoir sur les gages de nous et des genz d'armes de nostre compaignie, deserviz et à deservir ès guerres dou Roy nostredit seigneur. De laquelle somme de IIII XX VIII l. t. nous tenons à bien paey *(sic)* et en quitons ledit trésorier et touz autres à qui quitance en appartient. Donné souz nostre seau, le derrain jour dou mois de juillet l'an mil IIIe sexante et quatre.

(Origin. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu.

III (2)

1364, 4 août. — Donné par copie soubz le seel aus causes de la vicomté de Caen, en la manere qui enssuit. A tous ceuls qui

(1) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 10.
(2) Bibl. Nat., *Ibid.*, n° 11.

ces letres verront Jehan Bernier, chevalier le Roy nostre sire, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil CCCLXIII, le dymenche quart jour d'aoust, veismes unes letres scellées du grant scel du roy nostre sire contenant ceste fourme :

(1364, 1er août.) « Carles *(sic)* par la grace de Dieu roy de France, à tous ceuls qui ces letres verront salut. Savoir faisons que nous, consideré les grans perilz, paines et travaulx où s'est mis et se met de jour en jour nostre amé et féal chambellenc Bertran du Guesclin, conte de Longueville, et ceuls de sa compaignie, qui notablement et au proufit de nostre royaume nous ont servi et servent de jour en jour en nos guerres, et que nous esperons que ainssi le facent pour le temps à venir, avons ordonné et par ces presentes ordonnons que, pour quelconques paiement [ou paiemens] que nostre dit chambellent ou sa compaignie ait receu pour le temps passé ou reçoive pour le temps à venir de nous ou d'autres de par nous, ne pour quelconques fort ou fors ou chastiaux, villes ou autres, qu'ils aient prins ou puissent prendre tant par siéges comme par traitiez au autrement, que nos amés et féaux nos connestables et marechaux de France et de Normendie et le maistre de nos arballestriers, tresoriers des guerres, et autres quelconques qui aucuns drois devroient ou pourroient demander à cause des choses dessus dictes, n'y aient ne puissent prendre aucune chose en quelque maniere que ce soit, et de tous y ceuls drois les forclouons, eu regart aus entreprises et par la maniere que les a faites et fait nostredit chambellenc et ceuls de sa compaignie. Si donnons en mandement et avecques ce deffendons aux commis qui ont esté et qui à present sont et seront establis sur le fait du paiement de nostredit chambellenc et de ceuls de sa compaignie, que contre la teneur de nostre presente ordonnance ne facent ne ne sueffrent estre fait au contraire. Car ainsi nous plest-il estre fait. Donné au Val la Contesse, le premier jour du mois d'aoust, l'an de grace mil CCCLXIIII. Par le Roy, FRANÇOIS. »

Et nous à ce present transcript avons [mis] le scel de la prevosté de Paris, l'an et le jour dessus dit. Collation faicte par Gieffroy.

(Vidimus parch. sceau tombé.)

IV [1]

1364, 6 août. — Sachent touz que nous Bertran du Glaiquin, conte de Longueville, sire de Broon, chambellenc du Roy nostre sire et son lieutenant en Normendie ès parties d'entre les rivières de Loire et de Saine, avons eu et receu de Renier Le Coustelier, viconte de Baieux et tresorier des guerres èsdictes parties, la somme de deux cens cinquante livres tournois, en prest sur les gages de nous et des genz d'armes et archiers dessouz nostre gouvernement. De laquelle somme nous tenons pour bien paié et en quittons ledit tresorier et touz autres. Tesmoing nostre seel mis à ces letres, le VIe jour de aoust mil CCC soixante quatre.

(Orig. parch. fragment de sceau en cire rouge sur simple queue).

V [2]

1364, 7 septembre. — Sachent tuit que nous Bertran du Gloisquin, seigneur de Broon et de la Roche Tesson, cappitaine general en la province de Rouen oultre la rivière de Seine, ou bailliage de Chartres et ressors d'icelui, avons eu et receu de Renier Le Coutelier, viconte de Baieux, tresorier des guerres quant à ce, par la main de messire Jehan Gosce, prestre, receveur à Lisieux des aides ordennez pour la redempcion du roy Jehan derrain trespassé dont Dieux ait l'ame, pour le fait de la guerre, la somme de deux cens soixante et une livres tournois, en prest sur les gaiges de nous et des genz d'armes et archiers qui ont servi et serviront èsdiz païs souz nostre gouvernement. De laquelle somme de II C LXI l. t. nous nous tenons à bien paiez. Donné soubz nostre scel, le VIIe jour de septembre, l'an mil CCCLXIIII.

(Orig. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu).

(1) Bibl. Nat. *Ibid.*, n° 13.
(2) Bibl. Nat. *Ibid.*, n° 14.

VI (1)

1364, 22 septembre. — Je Rollant Fournier, clerc, notaire du Chastellet de Paris, confesse avoir eu et receu des generaux tresoriers à Paris sur le fait des aides du royaume, par la main de Jehan Luissier receveur general desdictes aides, vint et un soult parisis pour l'escripture de sept vidimus, souz le scel du Chastellet de Paris, d'unes letres ouvertes du Roy nostre sire faisant mencion que le Roy nostredit seigneur rappeloit l'assignacion faite à Monsr Bertran du Guerclin, chevalier, conte de Longueville, sur les esleuz et receveurs de Chartres, d'Evreux, de Lisieux, de Sées, de Bayeux, de Coustances et d'Avranches, chascun vidimus taxé a III s. parisis. De laquelle somme de XXI s. par. je me tieing à bien content et paiez. Tesmoing mon saing et mon seel. Escript le XXIIe jour de septembre, l'an MCCCLXIIII. (Signé) R. FOURNIER.

(Orig. parch. scellé en cire rouge sur simple queue).

VII (2)

1365, 19 août. — Bertran du Guesclin, conte de Longueville, savoir faisons nous avoir eu et receu, par messire Eustace d'Aubissecourt, la somme de deux cens escus d'or. sur le.... (3) et en rabatant de la some à nous deue pour la finanche du païs de Costentin. De laquelle somme nous nous tenons pour bien paié et contemt, et en quictons touz à qui quictance en peut et doit appartenir. Donné à Carenten, le XIXe jour du moys d'aoust, l'an mil CCC sexante et chinq.

(Orig. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu).

(1) Bibl. Nat. Ms. fr. 26006 (*Quittance*, XV, n° 64).
(2) Bibl. Nat. *Ibid.*, n° 196.
(3) Mutilé.

VIII [1]

1365, 20 août. — Nous Bertran du Guesclin, conte de Longueville, chamberlenc du Roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de Jehan Bloville, receveur du roy de Navarre, la somme de mil franz d'or, en rabat de la somme qui nous est deue, ou clos de Costentin, de la composicion faicte entre Monsr Loys de Navarre et nous. De laquelle somme de mil franz d'or nous nous tenons à bien paiez et en quittons ledit Monsr Loys, ledit Bloville, et touz autres à qui quittance en puet et doit appartenir. Donné tesmoing nostre scel mis en ces lettres le XXe jour d'aoust, l'an mil CCC LX et cinq.

(Orig. parch. était scellée sur simple queue qui a disparu.)

IX [2]

1365, 16 décembre. — A touz ceulz qui ces letres verront Bertrand du Guesclin, conte de Longueville, nagaires lieutenant et cappitaine pour le Roy nostre sire ou païs de Normendie par deça la rivière de Saine, salut. Savoir faisons que nostre bien amé Renier Le Coutelier, vicomte de Baieux, adonc commis et establi par nostredit seigneur, ou lieu des tresoriers des guerres, à faire la recepte et poiement des deniers ordenez pour les gages et estat de nous, des genz d'armez, archiers armez, et autres de nostre compaignie, a servi continuellement ès guerres de nostredit seigneur, et deux archiers de fait avecquez lui, depuis le moys de mars CCCLXIII jusquez au XVe jour de septembre CCCLXIIII enssuivant que nous partimes pour aller en Bretaigne

(1) Bibl. Nat. Ms. fr. *Pièces Origin.* vol. 1433, Du Guesclin n° 15.
(2) Bibl. Nat., *Ibid.*, n° 16.

à la bataille d'Auroy (1), ouquel nous servismes esdictez parties, sanz ce que pour lui et lesdiz deux archiers il ait prins ne retenu aucuns gages, ne aussi aucuns droiz ne autre prouffiz à cause de son office, sur nous ne lesdictez gens d'armez ne archiers de nostredicte compaignie, pour ce que par ordonnance royaulx estoit deffendu que aucuns droiz ou proffiz ne se prendroient sur nous ne lesdictez gens (2). Lequel service et autres choses dessus contenuz nous tesmoignons et certifions à tous à qui il peut et doit appartenir par ces presentes letres seellées de nostre propre seel, qui furent faitez l'an mil CCCLXV, le XVIe jour de decembre.

(Orig. parch. scellé en cire rouge sur simple queue).

(A suivre).

(1) Nous avons ici le jour précis auquel du Guesclin quitta le service du roi de France pour aller en Bretagne soutenir Charles de Blois dans la lutte qui se termina par la bataille d'Aurai (29 septembre 1364) ; c'est aussi évidemment à partir de ce jour (15 septembre) que charles V retira à Bertrand sa pension de lieutenant du roi en Normandie, comme on l'a vu par la pièce n° VI ci-dessus.

(2) Cette ordonnance royale est précisément la pièce n° II ci-dessus.

ÉCRIVAINS BRETONS DU XVIIIe SIÈCLE

—

FRÉRON

ET SA FAMILLE

J'ai publié la note suivante, en 1884 (1) :

L'acte de baptême de Fréron.

« Il y a quelques mois, je cherchais la *maison natale* du célèbre médecin Laennec. Je démontrais par des actes authentiques (ce qui ne m'était pas difficile) que Laennec n'était pas né dans la maison que l'administration municipale a décorée d'une plaque commémorative, ni dans la rue qui porte, depuis 1863, le nom de *rue Laennec*. Et, suivant les indications du père de Laennec publiées par M. du Chatellier (2), je signalais la maison n° 2 de la rue *du Quai* comme la *vraie maison natale* de notre illustre compatriote (3).

« Ce modeste succès m'a encouragé ; et je me suis mis à chercher la maison natale de Fréron, une autre célébrité Quimpéroise. On sait que Fréron est né dans la rue nommée *rue Obscure* au dernier siècle, et au coin de laquelle se lit aujourd'hui l'inscription : *rue Royale*. — Cette seconde recherche est plus difficile : les parents de Fréron n'étaient pas, quoiqu'on ait dit, propriétaires de la maison où leur fils est venu au monde.

« Mais voilà qu'en cherchant la maison natale de Fréron, j'ai trouvé, sur lui-même et sur sa famille, des renseignements qui contredisent *toutes* les biographies ; et il n'est pas possible de laisser passer tant d'inexactitudes.

(1) *Union Monarchique*. Quimper, 3 décembre 1884.
(2) *Impartial du Finistère*. Quimper, 4 avril 1883.
(3) La maison natale de Laennec. Une lettre inédite de Laennec.

« Et d'abord, la date assignée à la naissance de Fréron est fausse. En ce moment, je crois être seul — très mince mérite auquel je renonce très volontiers — à savoir la date de la naissance de notre compatriote (1). Comment cela ?... dira quelque sceptique. — Parce que, le premier, j'ai pris la peine de chercher cette date. — Mais où donc ? — Dans le seul acte qui la donne avec une certitude absolue : dans l'acte de baptême.

« Les auteurs d'articles biographiques sont des hommes d'une foi robuste ; ce que leurs prédécesseurs ont dit, ils l'acceptent sans contrôle et le répètent sans hésitation. Cette méthode est simple, aisée, expéditive..., mais ce n'est pas la mienne. Les habiles pourront trouver que j'ai tort, puisque ce procédé a rapporté et rapportera encore à d'autres ce que je n'attends pas d'un travail long et patient : honneur et profit. N'importe ! j'ai pris dans mes vingt-huit années de magistrature la passion de l'exactitude : on ne corrige pas en un jour une habitude invétérée ; et mon *expulsion* ne m'a pas changé...

« La *Biographie universelle* de Michaud a, la première en ce siècle, placé la naissance de Fréron dans l'année 1719, sans indication de jour. Le volume de la *Biographie* contenant l'article Fréron a été imprimé en 1816. Depuis lors, soixante-huit ans ont passé, et, depuis soixante-huit ans, *tous* se sont évertués à répéter cette date de 1719. Lisez plutôt *toutes* les biographies, *tous* les dictionnaires historiques, *tous* les cours de littérature, *tous* les articles de revues consacrés à Fréron ! Et cette date restera.... Qui s'occupera de ma rectification, appuyée de l'acte de baptême ? Personne ! Que puis-je contre l'erreur désormais universelle ? Absolument rien !

« Ah ! si M. Charles Monselet, qui visita Quimper en 1862, avait songé à vérifier l'acte de baptême de Fréron, un mot de lui aurait fait le tour de la presse, et les biographies et les études publiées depuis auraient rectifié Michaud et ses trop confiants copistes. Mais le brillant écrivain avait autre chose à faire : il avait entrepris de parcourir en une semaine l'*Année Littéraire* que possède notre bibliothèque. A son tour, il répète de confiance la date de 1719 ; mais il faut lui pardonner en faveur du livre qu'il a écrit à la défense de notre compatriote (2). J'ai plus de peine à pardonner à ceux qui écrivent en

(1) Quand ces pages ont été écrites, en 1881, je n'avais pas vu la date *vraie* de la naissance de Fréron dans le *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* de M. Jal (1867 et 1872.)

(2) *Fréron ou l'illustre critique.*

Bretagne et surtout à Quimper ; et qui, eux, ont le temps de chercher (1).

« La recherche de cet acte de baptême demande d'autant moins de temps, que la rue *Obscure* formant seule, avec la rue *Verdelet*, la paroisse de Saint-Ronan, les actes consignés en chaque registre annuel sont très peu nombreux. Nous cherchons en vain, en 1719, l'acte de baptême de Fréron ; mais si nous ouvrons le très mince registre de 1718, à la première page, voici l'acte qui saute aux yeux : il est le second de l'année.

« L'an mil sept cent-dix-huit, le vingt-et-quattriesme du mois de janvier, a esté baptisé dans l'esglise de Saint-Corentin, cathédrale de Quimper, par le soussignant R^r^, Elie-Catherine, fils légitime de noble homme Daniel Fréron, orfeuvre, et de demoiselle Marie-Anne Le Campion, son espouse, demeurants en la paroisse de Saint-Ronan. Ont été parain et maraine noble homme Elie Marias, marchand de Bourdeaux, et demoiselle Catherine Le Roy, espouse du sieur Déan, marchand drapier à Quimper ; l'enfant né le vingtiesme du présent mois, environ les sept à huit heures du soir, et ont signé avec nous.

« Catherine Le Roy, femme du Déan ; Elie Marias ; François Le Déan ; Marguerite Le Divin ; Binoart ; Marie-Joseph Fournè ; D. Fréron ; Marie-Anne Campion ; De Lanoë, R. de Saint-Ronan et de Plomodiern. »

D'où vient donc l'indication de la date 1719 ? Je crois pouvoir répondre à cette question. Au lendemain de la mort de Fréron, le 15 avril 1776, l'*Espion Anglais* consacra au Critique une lettre dans laquelle il le faisait naître en 1719 (2). Michaud, dans sa *Biographie universelle*, a cité cette date sans la contrôler ; et, depuis, les biographes, qui se copient religieusement, ont suivi cette indication erronée.

(1) Par exemple, l'auteur de la *Biographie Bretonne* et celui d'une *Histoire du Collège de Quimper*. Cet écrivain a emprunté beaucoup de dates à son devancier. — C'est plus simple, mais ce n'est pas sûr ; la *Biographie Bretonne* joue de malheur quand elle parle de Fréron et des Royou : TOUTES ses dates sont fausses.

(2) *Espion anglais*. Nouv. éd. 1780. T. III. Lettre XXX.

Depuis 1884, mes recherches m'ont appris que bien d'autres rectifications sont à faire dans la biographie de Fréron. Je vais en faire quelques unes... mais une surtout s'impose, parce qu'elle touche au bien le plus précieux d'une famille : l'honneur.

I

Supposez un aspirant au *second* baccalauréat, intelligent, curieux.., et Quimpérois. Il a voulu lire tout ce qu'il a pu trouver sur son compatriote Fréron, et notamment :

La notice publiée, en 1836, par Jules Janin dans le Musée des Familles (3e vol., p. 11 à 25) ;

La notice sur Fréron, insérée dans la *Biographie Bretonne*, en 1852 ;

Les Fréron et les Royou, étude publiée par M. du Chatellier, correspondant de l'Institut, avec cinq lettres de Fréron. (Journal l'*Océan*, de Brest, 1861 (1) ;

Fréron, ou l'Illustre critique, un petit volume de M. Monselet, publié en 1862 ;

L'étude de M. Sainte-Beuve sur cet ouvrage, imprimée dans les *Nouveaux Lundis* (X. p. 70) ;

Les Confessions de Fréron, par M. Ch. Barthélemy, 1876 (2) ;

Un article en réplique de M. Gustave Isambert. (*République française* du 12 décembre 1876) ;

Un critique au XVIIIe *Siècle*, par M. Soury. (Revue des Deux-Mondes, 1877, 2e vol., p. 80 à 112) (3).

Il a donc tout lu... excepté l'article que M. A. Jal a consacré à Fréron dans son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, publié, pour la première fois, en 1867. Ce travail, absolument neuf,

(1) Deux de ces lettres avaient déjà paru dans la *Biographie Bretonne* (art. Fréron). Après leur publication dans l'*Océan*, ces lettres ont été imprimées dans le *Collectionneur breton* (1863). — Il est fâcheux que les noms propres soient si mal orthographiés. — Mes citations se réfèrent au *Collectionneur*.

(2) L'auteur a réimprimé en appendice une partie des lettres de Fréron publiées par M. du Chatellier ; mais il a supprimé arbitrairement plus d'un passage intéressant.

(3) J'ai eu le regret de ne pouvoir trouver la notice sur *Fréron* publiée dans les *Ennemis de Voltaire* de M. Nisard.

que MM. Barthélemy, Soury et Isambert ont négligé de consulter, les aurait sauvés de plus d'une méprise (1).

L'examen a été brillant ; il tourne (comme il arrive quelquefois) en une aimable causerie. L'examinateur, qui n'a pas pour Fréron la haine furieuse de Voltaire au dernier siècle et de certains écrivains en ce siècle-ci, dit à l'heureux candidat : « Monsieur, puisque vous êtes de Quimper, parlez-nous un peu de votre compatriote Fréron. Dites-nous ce que vous savez de sa biographie. »

Voici la réponse :

1

La biographie de Fréron ne sera jamais écrite d'une manière complète ; elle était surtout dans les longues et nombreuses lettres qu'il écrivait à ses parents et amis de Basse-Bretagne. Ces lettres ont été brûlées ou détruites par centaines, il y a quelques années (2).

Voici ce que nous savons de cette biographie :

Fréron est né à Quimper, en 1719 (3). Personne n'a indiqué le mois et le jour de sa naissance.

A peine est-on sûr des prénoms de Fréron. Voltaire, quand il parle de lui en prose, le nomme tantôt *Martin*, tantôt *Elie-Catherin*, du nom d'un saint inconnu à Rome, mais apparemment canonisé par Voltaire (4). Mais *Elie Fréron* ne peut entrer dans un vers ; aussi, en poésie, Voltaire donne-t-il à Fréron le nom de *Jean*. Et voilà un sérieux et savant auteur adoptant ce nom sur la parole de Voltaire (5). Cependant, les prénoms de *Elie* et de *Catherine*, nom d'une sainte bien connue, lui sont le plus habituellement donnés.

(1) Je ne parle pas d'un article publié, en 1849, dans la *Liberté de penser* (Revue philosophique et littéraire. T. IV, p. 105 à 125). L'auteur répète, c'était fatal, la date de 1719, et il indique ainsi le but de son étude : « On analyse chaque jour le venin de la vipère : analysons celui de Fréron. » Il se contente, dit-il, d'étudier son caractère *qui est odieux*, et son prétendu talent de critique *qui est nul*. — Cet article ne contient pas de renseignements biographiques.

(2) Une alliée de Fréron a fait brûler une volumineuse correspondance ; et un grand nombre de lettres rassemblées au dernier siècle par un Quimpérois, ami de Fréron, ont été jetées au panier, il y a vingt ans.

(3) Erreur commise par tous les historiens biographes et littérateurs, y compris ceux qui écrivent en Bretagne et à Quimper.

(4) L'édition du *Centenaire* lui donne de nouveau le prénom ridicule de *Catherin*.

(5) M. Godefroy, Hist. de la Littérature française. III, p. 381.

2

Fréron avait, dit-on, la manie déjà commune de son temps, et plus encore du nôtre, de se dire gentilhomme. Il ne l'était pas ; mais, d'après l'*Espion anglais*, il appartenait à une famille honnête (1). Dans le langage du dernier siècle, cette expression s'entend d'une famille de bonne bourgeoisie, ayant l'aisance, sinon la fortune, et exerçant apparemment des charges municipales ou judiciaires. La vérité est que le père de Fréron était orfèvre.

Fréron naquit rue *Obscure*, aujourd'hui rue *Royale*, dans une maison appartenant à son père, dont le locataire, chose assez curieuse, ne paya pas son loyer pendant près de vingt ans, sans recevoir son congé. C'est Fréron lui-même qui nous apprend cette particularité (2).

3

Fréron appartenait au poète Malherbe par sa mère. Les uns disent qu'il était allié du grand poète (3) ; d'autres, qu'il en descendait (4). Un autre est tantôt d'un avis, tantôt de l'autre (5). Il nous laisse ainsi la liberté de choisir. Mon choix est fait, puisque Malherbe a eu le malheur de pleurer son dernier fils tué en duel, et n'a pas laissé de descendance (6).

(1) *Espion anglais*. Nouv. éd., 1780. III. Lettre XXX., p. 103.

(2) Lettre de Fréron, 15 février 1867, M. MONSELET, p. 95. M. SOURY, p. 96. M. BARTHÉLEMY, p. 169.

Erreur certaine. Les termes de la lettre, interprétés juridiquement, démontrent que la maison n'appartenait pas aux Fréron. On verra cela plus loin.

(3) Epigramme citée par M. Soury.

(4) M. MONSELET, p. 92. — M. SOURY, p. 90, à la suite de ce vers de l'épigramme

« Que l'écrivain, neveu du grand Malherbe »

met en note : « Fréron descendait par les femmes du poète Malherbe. »

(5) M. BARTHÉLEMY, p. 1. *Allié de Malherbe*, p. 58, *Descendant du poète Malherbe*, p. 167 note (« de Malherbe à la famille duquel Fréron tenait par sa mère. ») Il serait bon de choisir entre *allié* et *descendant*.

(6) Sonnet sur la mort de son fils. Livre IV.

4

Qui le croirait? — Dans son enfance, Fréron était « pour ses parents une manière de petit idiot inoffensif; » et ceux-ci ne le trouvaient bon qu'à garder les dindons dans leur arrière-cour (1). Il est vrai qu'en gardant les dindons, il apprenait Malherbe par cœur (2). Je ne crois pas à l'idiotisme du petit gardeur de dindons..... déjà lettré.

5

Fréron avait trois sœurs.

Une, dont on ne sait pas le nom, fut mariée on ne sait à qui (3); elle eut une fille qui devint la première femme de Fréron et dont on ne sait rien (4).

Une seconde sœur habitait Paris, où, selon Voltaire, elle était fripière. Fréron prit pour un temps sa pension chez elle; et c'est chez elle qu'il rencontra sa nièce (5).

La troisième sœur devint la femme d'un sieur Duché, maître de musique; elle demeurait à Paris. Fréron soutint contre elle un procès qui, au dire de certains, le rendit ridicule et odieux (6). Il s'agissait d'un panier de vin que lui-même avait dégusté et dont il avait bu sa grande part au baptême d'un neveu dont il était le parrain; et il avait le mauvais goût de ne pas vouloir le payer... « Une affaire assez écœurante! (7) »

6

On ne sait trop à quelle date Fréron épousa sa nièce. Il en eut bientôt un fils auquel le roi Stanislas donna son nom. La naissance de cet enfant est placée par les uns en 1755 (8); par d'autres aux

(1) M. Soury, p. 81.
(2) C'est lui-même qui nous révèle ce détail. Lettre VII. T. VII. 1757, p. 145.
(3) M. Soury, p. 85.
(4) M. Barthélemy, p. 159.
(5) M. Soury, p. 85.
(6 7) M. Isambert.
(8) M. Barthélemy, p. 101. L'auteur dit, à la page suivante, que, au mois

années suivantes (1); par un autre à 1765; mais celui-ci fait de Stanislas un enfant du second mariage de Fréron (2).

Quoiqu'il en soit, le filleul du roi Stanislas est le futur auteur des mitraillades de Marseille et de Toulon (1793), celui que la Convention saluera du nom de *Sauveur du Midi ;* qui, malgré le sang dont il est couvert, sera aimé de Pauline Bonaparte, et se croira un jour assuré d'obtenir sa main (3).

Stanislas avait deux sœurs dont le nom est inconnu. L'une devint femme de l'adjudant général Lapoype, commandant d'une division au siège de Toulon (4); l'autre épousa son cousin Royou, en 1791 (5).

Mme Fréron mourut vers 1755, selon quelques-uns, plus probablement en 1762 (6), ne laissant que ces trois enfants, ou, selon d'autres, que son fils et une fille seulement (7).

7

Fréron avait été mauvais frère (qu'on se rappelle l'écœurante affaire Duché !) Comment aurait-il été bon pour la modeste famille qu'il avait en Basse-Bretagne ? Il semble qu'il ait eu besoin d'un effort de

d'août 1757, Stanislas avait trois ans ; il était donc né en 1754. (Voir plus loin 339 et 340. — M. Barthélemy a donné en tout *cinq* dates : naissance de Fréron, de Stanislas, de l'abbé et de l'avocat Royou ; mariage de celui-ci avec Mlle Fréron : toutes les *cinq* sont fausses.

(1) M. Monselet (p. 109) dit 1757, que répète Bouillet : date formellement contredite par divers passages de l'*Année littéraire.*

(2) Biographie Didot fait de Stanislas le neveu des Royou par sa mère ; or, le second mariage de Fréron avec Mlle Royou est de la fin de 1766. En 1765, Fréron était veuf. 1765 est une date prise au hasard ; mais le hasard n'est pas toujours heureux. M. Ludovic Lalanne dit aussi 1765.

(3) M. Monselet, p. 130 et suivantes. Lettres de Pauline.

(4) M. Monselet, p. 87 et 124.

(5) Une date fausse, donnée par M. du Chatellier ; elle a été répétée par MM. Monselet et Soury. — M. Barthélemy faisant semblant de corriger, dit (p. 155) vers 1790. — Date inexacte.

(6) MM. Monselet et Soury.

(7) M. Monselet, p. 87. — Il est vrai qu'un peu plus loin (p. 101 et 124), l'auteur nomme Mmes Lapoype et Royou. Peut-être croit-il Mme Royou née du second mariage de Fréron, puisqu'il ne la marie qu'en 1791 ?

M. Soury en un endroit dit aussi deux enfants (p. 106).

mémoire pour se rappeler qu'il avait là-bas une aimable cousine qui pourrait élever ses jeunes enfants et tenir sa maison (1).

Cette cousine était fille de M. Royou, devenu, par son mariage, neveu de Mme Fréron et cousin de Fréron. M Royou, dit de Penanreun, était procureur fiscal de l'ancienne Baronnie de Pont-Labbé. Mlle Royou était sœur de l'abbé Thomas Royou et de l'historien Royou ; elle se nommait Anne ou Anna. Fréron, dans ses lettres, la nomme *Annetic*, en breton, comme qui dirait *Annette* en français. Un biographe ne comprenant rien à ce diminutif breton très usité, l'appelle du nom grec et plus harmonieux d'*Amélie*, et s'applaudit, je pense, d'avoir redressé une ridicule faute d'orthographe (2).

8

Le mariage eut lieu en septembre 1766 (3).

Annetic avait seize ans seulement (4) et Fréron en avait quarante-huit. Dans des lettres écrites de Quimper, au lendemain de son mariage, il semble fort épris de sa femme et ne tarit pas d'éloges sur son compte.

Est-ce sérieux ? Quelques-uns en ont douté. Voici pourquoi :

Le procureur fiscal, bien qu'il eût une nombreuse famille, avait trouvé le moyen, on ne sait comment, de *donner à sa fille une dot de 20,000 livres*. Et, *trois jours après ses noces*, Fréron abandonnant sa femme, avait emporté la dot et était allé à Brest où *il l'avait dissipée avec des bateleuses*.

Après cette folie, *il revint à Pont-Labbé*, et M. Royou, dont la caisse était inépuisable, eut la *bonté ou la faiblesse de lui donner encore 1,000 écus*, pour payer le retour à Paris ; mais, avant d'arriver à Alençon, cette somme était dissipée. Fréron fut obligé de *faire le reste de la route à pied comme les Capucins* (c'est-à-dire en mendiant), *et ne donna pour toute voiture à sa femme qu'une*

(1) M. Soury, p. 106.

(2) M. Levot *(Biog. Bret.)* après avoir dit que Mlle Royou se nommait *Anna*, donne une lettre de Fréron dans laquelle il substitue partout le nom d'*Amélie* au mot *Annetic* écrit par Fréron.

(3) Et non en 1765, comme dit M. Levot, qui, l'instant d'après, imprime la lettre de Fréron, écrite le *12 juillet 1766* et pleine des préparatifs de son mariage !

(4) Erreur, comme nous verrons.

place sur un peu de paille dans le panier de la voiture publique.

Le professeur n'a pas lu les *Anecdotes sur Fréron,* publiées par Voltaire (1), il ne peut s'empêcher de marquer son étonnement et son incrédulité :

— « Êtes-vous bien sûr de tous ces détails ? Ils sont en complet désaccord avec les lettres que Fréron écrivait au lendemain de son mariage ».

9

Le candidat reprend :

Comment douter de ces faits ? C'est Voltaire qui les a publiés. Il les tenait d'un frère d'Annetic qui les lui avait écrits de Londres, le 6 mars 1770, et qui, pour le malheur de sa sœur, était trop bien informé.

Annetic, dit-il, avait eu beaucoup à souffrir ; enfin, après deux ans de patience, elle se *plaignit à son père, et celui-ci chargea son fils,* celui-même qui écrit à Voltaire, *de se rendre à Paris pour voir si sa sœur était aussi cruellement traitée qu'elle lui marquait.*

Mais Fréron se débarrassa bien vite de cet importun surveillant. *Comme il faisait le métier d'espion, il obtint* sans peine *une lettre de cachet ;* il lui suffit de rappeler que son beau-frère avait été compromis comme avocat *dans les troubles du Parlement ; et voulant être le bourreau* de son beau-frère, *il vint, en personne, l'arrêter... il le fit charger de chaînes.., il tenait lui-même les chaînes.*

Tout cela parut au premier abord si extraordinaire que Voltaire fit faire une information par Duclos. Celui-ci interrogea plusieurs Bretons : ils furent unanimes à dire que l'avocat Royou, signataire de cette pièce, « était un homme de beaucoup d'esprit, mais un fort mauvais sujet ». « Le 27 avril, dit M. Soury, l'enquête terminée,

(1) Les *Anecdotes sur Fréron* que Voltaire n'osait avouer et qu'il attribuait — généreusement — à l'un puis à l'autre (M. Soury, p. 105), ne sont, d'après Grimm, qu'un *tas d'ordures.* De nos jours on en a jugé autrement. On aurait cru dérober quelque chose à la gloire de Voltaire si l'on avait omis les *Anecdotes* dans l'édition du *Centenaire.* Elles se trouvent au t. IV, p. 704 et 706.

Voltaire savait à quoi s'en tenir sur le compte de Royou ; il n'en parla plus (1). »

En quoi M. Soury se méprend. Voltaire se ravisa ; et, si bien informé par Duclos, et « voulant seulement faire rougir ceux qui ont osé protéger un coquin et ceux qui ont fait quelque attention à ses feuilles... il daigna faire imprimer cet écrit... car si on parle dans l'histoire naturelle des aigles et des rossignols, on y parle aussi des crapauds (2). »

Et Voltaire a imprimé le *factum* de Londres deux fois ; la première, en partie seulement, à l'article *Ana* du Dictionnaire philosophique ; la seconde, *in-extenso*, en addition aux *Anecdotes sur Fréron*, publiées pour la première fois en 1760, et pour la seconde en 1770.

10

Quant à l'auteur, aucun doute sur son identité. Il n'y a eu qu'un *avocat Royou* : c'est Jacques Corentin, le frère de l'abbé, appelé par lui à Paris, connu comme journaliste d'abord, puis par ses éloquentes et courageuses défenses au barreau de Paris sous le Directoire, et qui, plus tard, s'est fait un nom comme historien (3).

MM. Monselet et Soury hésitent à croire à l'authenticité de la lettre écrite de Londres ; il finissent pourtant par s'y résoudre, mais ils y voient un tissu de mensonges. Alors, malgré leurs répugnances, il leur faut bien admettre que Corentin Royou est coupable de toutes ces calomnies (4) !

M. Isambert n'a pas de ces timides hésitations : Corentin Royou n'a dit que la vérité ; les faits exposés par lui sont vrais.

Une chose qui peut surprendre, c'est que Mlle Fréron ait consenti à donner sa main au calomniateur ou du moins à l'insulteur de son père ; il est vrai que c'était vingt-cinq ans plus tard, en 1791 (5),

(1) M. Soury, p. 109. L'auteur emprunte les détails qui précèdent à la correspondance de Voltaire qu'il cite en note. — Tout ce qui est souligné et entre guillemets, est extrait textuellement de la lettre de Londres.

(2) Ed. du Centenaire. IV, p. 704.

(3) M. du Chatellier l'a appelé *Corentin*, et plusieurs ont imprimé ce nom. Son premier prénom était *Jacques*.

(4) M. Monselet, p. 99.

M. Soury, p. 109.

(5) Erreur certaine, comme nous l'avons déjà dit, et comme nous le démontrerons.

et longtemps après la mort de son père qu'elle avait perdu en mars 1776 (1).

Mais le pardon tardivement accordé par la fille ne peut faire douter que Corentin soit l'auteur de la lettre. Après tout, cette lettre était sincère, et les faits qu'elle dénonce étaient « appuyés, dit M. Isambert, sur les références les plus imposantes. »

Le candidat a fini. Le professeur reprend ;

« — Et M. Isambert indique-t-il ces références imposantes ?

« — Non.

« — C'est un malheur ; c'était utile d'abord, tant les faits sont invraisemblables ; mais c'était indispensable après les renseignements fournis par les lettres de Fréron. Que Voltaire ait cru à la sincérité de son correspondant de Londres, cela ne prouve rien, tant la haine égarait Voltaire ! »

Il n'ajoute pas ce que j'ose ajouter : « Mais, après l'information faite par Duclos, Voltaire, quand il a publié le *factum* de Londres, pouvait-il en croire un mot ? »

Les professeurs ne ménagent pas leurs félicitations au candidat. Il est reçu avec acclamations.

II

Qu'on ne voie pas ici une malice à l'adresse des savants professeurs de nos Facultés !... Je veux dire seulement qu'ils ne peuvent avoir sur Fréron d'autres renseignements que ceux-là. Eh bien ! presque tous — pour ne pas dire tous — ces renseignements, extraits des biographies les plus autorisées et partout répandues et acceptées, sont autant d'inexactitudes. Presque toutes ces affirmations, devenues *classiques*, sont démenties par les actes paroissiaux (les actes de l'état civil au dernier siècle) et par des actes notariés. — Voilà pourtant comme on écrit les biographies ! Heureux, trois fois heureux, celui qui n'a rien à craindre des biographes !

(1) M. Lalanne, qui, fait naître Fréron en 1719, le fait mourir en 1771. Deux dates inexactes. Il indique le 1er septembre 1828 pour la mort de l'abbé Royou, au lieu de mai 1792.

On ne peut, dit-on, vérifier toutes les dates. On doit au moins le tenter, et, pour le dernier siècle, on le peut faire (1). J'ai fait ce travail pour Fréron, et en voici les premiers résultats.

En regard des indications qui précèdent, je puis placer les renseignements que fournissent les anciens registres paroissiaux et des actes authentiques, inventaires, partages, etc.

Reprenons donc, l'un après l'autre, chacun des traits du tableau qui précède ; rétablissons la vérité, et mettons, s'il est permis de le dire, le portrait à la place de la caricature.

I

Fréron est né à Quimper, le 20 janvier 1718, vers les sept à huit heures du soir.

Son acte de baptême, dressé le 24 du même mois et que signe sa mère, lui donne les prénoms de *Elie-Catherine*, des noms de son parrain et de sa marraine.

Son père se nommait Daniel et était orfèvre. Sa mère était Marie-Anne Campion ou Le Campion. L'acte de baptême publié plus haut fait foi de ces circonstances.

L'acte du premier mariage de Daniel Fréron nous apprend qu'il était originaire d'Agen. Faisant son *tour de France*, il arriva à Quimper vers 1693 et travailla dans la maison d'un orfèvre nommé Guillerm. Celui-ci mourut en 1696, laissant une femme jeune encore et sept enfants. L'année suivante, Daniel, âgé de vingt-cinq ans seulement, épousa la veuve, du plein consentement de la famille du mari (15 avril 1697). Elle lui donna trois enfants et mourut le 20 octobre 1701.

Le 9 janvier 1702, Daniel Fréron se remaria : il épousa une jeune fille encore mineure, qui lui donna neuf enfants et mourut à trente ans, le 27 novembre 1714. — Enfin, le 25 février 1715, Daniel Fréron contracta un troisième mariage, et c'est de cette union que naquit, après deux sœurs et avant un dernier frère, Elie-Catherine Fréron.

Marie-Anne Campion, mère de Fréron, était, par sa mère, petite-fille de Anne Malherbe, fille de Etienne Malherbe, sieur de Dourguen,

(1) Je devrais dire on le *pouvait* faire, puisque tout l'Etat civil de Paris a disparu dans les incendies de 1871. Heureusement que M. Jal avait publié les actes concernant Fréron en 1867.

marchand de draps et soieries, établi à Quimper dès 1644. Elle habitait Pont-Labbé (paroisse de Plobannalec), et c'est là que fut célébré le mariage.

La dame Fréron avait au moins deux frères et une sœur. Un de ses frères, nommé Yves, eut, entre autres enfants, une fille nommée Catherine-Louise, qui, le 21 janvier 1737, devint femme de Jacques-Corentin Royou, dit de Penanreun, plus tard procureur fiscal de l'ancienne Baronnie de Pont-Labbé.

La sœur de la dame Fréron, Catherine-Louise, marraine de la dame Royou, demeura auprès de sa nièce, à Pont-Labbé, et nous l'y trouverons plus tard.

2

Est-on bien sûr que Fréron ait jamais eu le ridicule de se targuer de noblesse ? Ses lettres nous le peignent comme absolument exempt de ce défaut, qui fut celui de beaucoup d'hommes de lettres de son temps. Quelque modeste que fût le nom de son père, il ne le changea pas, à l'exemple de Voltaire, pour un nom de fantaisie plus retentissant et ayant une apparence nobiliaire.

La famille Fréron était loin d'avoir la situation que lui attribue complaisamment l'*Espion Anglais*. Cette observation ne rabaisse pas Fréron ; au contraire : plus le point de départ est humble, plus il faut de mérite pour s'élever à la renommée.

Le père de Fréron, avec ses nombreux enfants, n'était pas riche (1). Jamais il n'a été, ni ses enfants de son nom, propriétaire d'un immeuble à Quimper, pas même de la maison de la rue *Obscure*, où naquit Elie-Catherine. Chose assez curieuse : on infère d'une lettre de Fréron (15 février 1767), que la maison de la rue *Obscure*, dont celui-ci demande des nouvelles, lui appartenait (2). C'est justement

(1) Tous n'ont pas vécu ensemble. J'ai trouvé à Quimper les actes de décès de cinq d'entre eux avant 1717.

(2) M. Barthélemy, p. 169. — La méprise est assez plaisante. Fréron se plaint que depuis près de vingt ans le sieur Desrinière n'ait pas payé un sou : « Il faut pourtant empêcher la prescription. — Je dois compte à mes enfants. »

De quoi il résulte : 1° Que la maison n'appartenait pas à Fréron, mais à ses enfants ; 2° que Desrinière n'était pas locataire de la maison : autrement comment redouter la prescription ? Ainsi, il ne peut s'agir d'un bail, mais d'une

cette lettre qui démontre d'une manière péremptoire que cette maison ne lui appartenait pas, mais à un sieur Desrinière, qui devait aux enfants Fréron une rente foncière assise sur la maison. — J'ai retrouvé cette maison sans beaucoup de peine ; mais je me garde de conclure qu'elle était la *maison natale* de Fréron. Je n'en sais absolument rien, et je serais très heureux qu'on me le prouvât.

Durant ses deux premiers mariages, Daniel Fréron habitait sur la paroisse de Saint-Julien, comprenant seulement deux rues de Quimper (1) ; et c'est peu avant la naissance de Elie-Catherine qu'il vint demeurer rue *Obscure*, paroisse de Saint-Ronan. En effet, Elie-Catherine, l'avant-dernier des seize enfants, est le premier qui ait été présenté au baptême en cette paroisse.

Voltaire, qui a besoin de souiller tout ce qui touche à Fréron, a écrit, en 1760 *(Anecdotes sur Fréron)* : « Voici un fait qu'on m'a assuré, mais dont je n'ai pas la certitude : On prétend que le père de Fréron a été obligé, plusieurs années avant sa mort, de quitter sa profession, pour avoir mis de l'alliage plus que de raison dans l'or et l'argent. » — Voici la réponse :

Daniel Fréron figure au rôle de la *Capitation roturière* de 1750, pour l'imposition la moindre, *une livre*. Le rôle rédigé par le maire de Quimper lui donne le titre d'*orfèvre* ; et un acte de baptême où sa femme est marraine, le 26 octobre 1753, lui assigne la même profession. A cette dernière date, Daniel avait quatre-vingt et un ans : il était maître orfèvre depuis cinquante-sept ans. Il avait acquis, je crois, quelques droits à la retraite. Le maire de Quimper et le curé de Saint-Ronan en constatant sa qualité d'orfèvre ne savaient pas qu'ils préparaient un démenti à la calomnie éditée, sinon imaginée, par Voltaire.

Mme Fréron mourut dans la rue *Obscure*, le 20 juin 1754. C'est sans doute à cette époque que Daniel quitta son industrie et la paroisse de

rente dont le titre était prescrit par le défaut de paiement des arrérages pendant quarante ans. (DE PARC-POULLAIN sur l'article 282 de la Coutume.)

Desrinière était devenu propriétaire de la maison par acte du 23 septembre 1741 « pour la somme de 600 francs et à la charge de payer une rente annuelle de 6 francs au sr Guyomar et à la demoiselle Changeon. » — La part de rente de Guyomar, 3 livres, appartient, en 1767, aux enfants de sa fille Thérèse, femme de Fréron, et c'est de cette rente que Fréron était comptable envers eux.

Enr. Reg. 84, f° 3, v° case 3. — Cette maison (rebâtie) porte aujourd'hui le n° 10.

(1) La *Ville Close* de Quimper se partageait en quatre paroisses ayant chacune leur chapelle dans la Cathédrale.

Saint-Ronan. Lui-même mourut à Locmaria, faubourg de Quimper, le 25 décembre 1756, à quatre-vingt-quatre ans.

3

Fréron était-il, par sa mère, allié à Malherbe ? — Oui, cette illustre parenté, « titre plus précieux pour un auteur que des lettres de noblesse (1) », n'est pas douteuse. Les affirmations de Fréron sur ce point n'ont pas été contredites par Voltaire, qui ne pouvait pas se glorifier d'une telle alliance. J'espère bien établir un jour cette curieuse généalogie (2). Mais je ne rechercherai pas, si, comme on l'a dit, et comme on le répétera, Fréron *descendait* de Malherbe. La méprise dans laquelle sont tombés MM. Monselet, Soury et Barthélemy est surprenante pour des lettrés. Qui n'a lu et ne se rappelle le sonnet de Malherbe pleurant la mort de son fils, le dernier enfant qui lui restait, et qui mourait sans postérité ?

4

J'ai déjà répondu en ce qui concerne le reproche que fait M. Soury à Fréron d'avoir été « pour ses parents une manière de petit idiot inoffensif. »

Impossible de faire sortir ce renseignement de cette page de l'*Espion Anglais* : « Fréron contait, en riant, que ses parents ne pouvant rien tirer de lui, avaient pris le parti, soit pour l'employer à quelque chose, soit pour lui faire honte et aiguillonner son amour-propre, de le placer dans la basse-cour, sur un petit fauteuil, une verge à la main, de lui donner la direction des dindons et de l'assimiler en quelque sorte, par sa puérile royauté, à cette volatile ignoble et stupide. »

Cela veut dire que Fréron était un *petit paresseux*... mais qui lisait Malherbe et le savait par cœur.

(1) *Espion Anglais*. (T. III, Lettre XXX).

(2) Ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que Mme Fréron était proche parente d'une famille du nom de Malherbe, fort honorée à Quimper dès l'avant dernier siècle, et dont le chef, M. Malherbe, sieur de Quistinic, avocat, tint sur les fonts son second enfant. Il ne s'agit que de trouver le trait d'union entre ce Malherbe et le poète.

5

Comme on vient de le voir, la famille Fréron ne se composait pas seulement, ainsi qu'on le répète, d'Elie-Catherine et de trois sœurs. Fréron eut en réalité sept sœurs, dont deux germaines, et huit frères, dont un germain. On peut s'étonner que des neuf fils de Daniel Fréron aucun n'ait continué le nom (1).

Le nom de Fréron ne se trouve plus aux actes paroissiaux de Quimper après l'acte de sépulture de Daniel. Il semble éteint aujourd'hui, et nous ne connaissons d'autres descendants de Daniel que les enfants de deux filles d'Elie-Catherine.

Une des sœurs de Fréron (dont on ne sait rien, dit-on, pas même le nom), fut nommée Louise à son baptême (11 juin 1699). Elle était la seconde née du premier mariage de son père. Le 27 novembre 1727, elle épousa Henry Guyomar, sieur de Kerviniou (paroisse de Plounevez-Porzay), général et d'armes (2), demeurant dans la rue *Obscure*, au plus proche voisinage de la famille Fréron. Elle en eut trois enfants, au nombre desquelles une fille qui reçut au baptême, le 30 janvier 1730, les noms de sa marraine Thérèse-Jacquette ou Jacqueline, sœur consanguine de sa mère. La dame Guyomar mourut le 29 mai 1731 ; son mari lui survécut jusqu'au 13 novembre 1748.

En mourant, Guyomar ne laissa que sa fille Thérèse, âgée alors de près de dix-neuf ans, et dont Daniel Fréron devint le tuteur ; il paraît que celui-ci confia Thérèse à une de ses filles établies à Paris ; et c'est chez cette tante que Elie-Catherine trouva sa nièce qui, trois ans plus tard, devint sa femme.

Les noms de deux autres sœurs de Fréron ont été imprimés.

L'une se nommait Marie et était, d'après Voltaire, fripière à Paris ;

(1) Il est vrai que trois fils et deux filles moururent en bas-âge, avant 1717, à Quimper même.

(2) M. Jal fait suivre ce mot du signe (?). Cette expression très ancienne est employée jusqu'à la fin du dernier siècle. — Les *Sergents généraux et d'armes* étaient des sergents audienciers ayant le droit d'instrumenter dans tout le ressort de la juridiction devant laquelle ils exerçaient. — Je publie en ce moment quelques détails sur eux, dans une étude sur les *Sergents fondés* et *Sergents généraux*. Revue Générale du droit.

M. Jal, comme nous le verrons, est peu informé des termes de la jurisprudence ancienne. On ne peut pas tout savoir.

c'est chez elle que Thérèse Guyomar aurait reçu l'hospitalité. Marie Fréron n'était pas mariée en 1751 ; elle signe *fille majeure* à l'acte de baptême d'un enfant de Fréron.

L'autre sœur, dont on peut avec certitude indiquer le prénom, se nommait aussi Marie (1). Avant 1744, elle était femme d'un sieur Duché, maître de musique à Paris. En 1744, Fréron nomma un de ses enfants. C'est ce malencontreux parrainage qui donna lieu au procès soutenu par Fréron contre les époux Duché, et qu'aujourd'hui, après un siècle et demi bientôt, on lui reproche comme un crime, comme « une action assez écœurante. » Quelle exagération ! Fréron eut tort de plaider, je l'avoue, puisque la dame Duché était sa sœur et qu'elle était pauvre. Mais on semble oublier que Fréron avait comblé les Duché de bienfaits ; trouvant en eux des ingrats, indigné de leurs injures, il plaida avec obstination. On ne nous dit pas, d'ailleurs, par qui le procès fut gagné. La solution du procès importerait quelque peu. Il me semble qu'une décision favorable à Fréron serait de nature à modérer l'ardeur des avocats posthumes de la dame Duché.

En tout cas, faut-il observer, avec MM. Monselet et Soury, que c'est justement la lettre de Fréron, mise au sac de ce procès, qui nous donne la mesure de sa bonté et de sa libéralité.

J. Trévédy.
Ancien Président du Tribunal civil de Quimper,
Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère.

(A suivre.)

(1) Il y a eu trois Marie Fréron ; Jeanne-Marie qui signe Marie-Jeanne, née du premier mariage de Daniel, Marie-Corentine et Marie-Louise, nées du troisième mariage.

ÉTUDES SUR LE THÉATRE BRETON

—

LA VIE DE SAINT PATRICE

ARCHEVÊQUE D'HIBERNIE

Mystère Breton (1)

Acte III.

Dans les deux premiers actes, la scène, malgré tous les changements de lieu, est toujours restée en Hibernie (Irlande) ; il n'en sera pas de même dans celui-ci ; elle va se déplacer sans cesse et nous promener à travers la moitié de l'Europe.

Au début pourtant (*Scène I*), Patrice est encore sur le sol d'Irlande ; pieusement agenouillé, il remercie Dieu de ses faveurs et annonce son dessein de passer en France (*Franç*) pour apprendre à le mieux servir et aussi pour y chercher son oncle.

A la scène suivante (*Sc. II*), il est en France ; il y retrouve son docte maître le Vicaire. Mais Patrice a tant grandi d'un acte à l'autre que le Vicaire ne le reconnaît pas. Patrice lui dit cependant qu'il est d'Hibernie et que la ville où il se trouve présentement a pour évêque son oncle. — Il faut donc que cette ville soit Auxerre, car nous verrons que l'évêque en question est saint Germain. Ici on peut se demander si l'auteur a entendu faire un même personnage de l'oncle de Patrice au troisième acte et de son oncle du premier acte, « Monsieur le Comte, » qui l'a élevé avec tant de soin. Cela semble assez probable, car d'une part, saint Germain d'Auxerre, avant de devenir évêque, avait été comte, et d'autre part, dans le drame breton, « Monsieur le Comte » du premier acte et le prélat du troisième sont l'un

(1) Voir la livraison de Septembre, ci-dessus p. 161-178.

comme l'autre, flanqués, à perpétuité, de l'éternel Vicaire. Mais ici, étant le vicaire d'un évêque, il est bien évidemment monté au grade de vicaire-général.

Quoi qu'il en soit, le Vicaire frappe à une porte, et l'évêque paraît. Patrice ayant nommé Timandre pour son père, l'évêque le reconnaît pour son neveu et lui demande « s'il veut étudier ou devenir chevalier. » Le choix de Patrice est déjà fait ; on le confie de nouveau au Vicaire qui, depuis qu'il est en France, a pris ses degrés et se trouve maintenant « bachelier en théologie. » — (*Sc. III.*) Sur une demande qu'il pose à Patrice au sujet de ses études, celui-ci nous apprend qu'il est actuellement en rhétorique. Le Vicaire lui fait composer deux thèmes, dont le second est excellent ; aussi va-t-on le montrer au prélat. — (*Sc. IV*). En lui présentant ces thèmes, le Vicaire affirme que Patrice sait à fond la rhétorique et qu'il est capable « d'aller à la mission (1). »

L'évêque lui rappelle les hauts et rigoureux devoirs du prêtre ; Patrice répond qu'avec l'aide de Dieu il saura les remplir. Le prélat le bénit et lui donne « l'habit selon l'ordre qu'il vient de « recevoir, » — c'est-à-dire quelqu'un des ordres mineurs. — A la prochaine ordination, il sera prêtre. — Ce jour venu (*Sc. V*), il reçoit le sacrement de l'ordre, et obtient de son oncle, non sans peine, l'autorisation d'aller visiter, à Rome, « la maison de Saint Pierre (*ty an otro sant Per*). »

Tout le voyage de saint Patrice à Rome tient en une seule scène (*Sc. VI*), mais elle est longue. Elle nous montre d'abord un pieux anachorète, Justus, occupé à s'exténuer de prières et d'austérités dans un ermitage, au fond de quelque vallée perdue à la racine des Alpes ou des Apennins. Pendant sa prière, l'ange Gabriel lui apparaît, mais ce qu'il y a ici de particulier, c'est que ce prétendu Gabriel n'est point Gabriel ; c'est Notre-Seigneur lui-même, caché sous les traits de l'ange, du moins l'auteur nous l'affirme (2) et il est juste de lui faire honneur de cette invention ingénieuse. Notre Seigneur s'est ainsi déguisé tout exprès pour recommander à Justus de recevoir, de son mieux, un pèlerin du nom de Patrice qui va lui arriver tout à l'heure, et de lui remettre

(1) « Capabl ew men toue da vont dar Mision,
Ewit ar retoriq a war en pep feson. »

(2) Jesu a deu en form dan ael Gabriel.

une verge ou baguette mystérieuse que le prétendu Gabriel laisse aux mains de Justus.

En effet, saint Patrice se montre bientôt à la porte de l'ermitage ; il s'arrête un instant pour écouter la prière de l'ermite, il frappe et demande à entrer. Avant de lui ouvrir, le prudent Justus prend soin de lui faire décliner son nom ; quand il est bien sûr qu'il a affaire à Patrice, il le reçoit à bras ouverts, l'héberge de son mieux, et lui donne à son départ la mystérieuse baguette qui avait sans doute (quoiqu'on ne le dise point) quelque vertu analogue à celle des bottes de sept lieues, car en un instant Patrice aperçoit les tours de Rome, il entre dans l'église Saint-Pierre et se met à prier.

Un cardinal l'aperçoit et va dire au pape qu'il y a, dans la basilique, un prêtre en oraison qui a l'air d'un saint. Le pape vient le voir, s'informe de son histoire, et le trouvant animé de l'amour et de la crainte de Dieu, il le sacre « pour de bon » (*ewit mad*) archevèque de l'Hibernie. Patrice se déclare prêt à sacrifier sa vie pour la gloire du Très-Haut. Puis il part, et — non moins expéditif pour le retour que pour l'aller — à la scène suivante il est en France.

Là (*Sc. VII*) nous le trouvons en colloque avec l'inamovible Vicaire et avec son oncle qu'on nomme ici, sans ambage, l'évêque Germain (*an escop Germen*). Patrice leur annonce que « Célestin (le Saint-Père) a fait pour lui plus qu'il ne méritait » et l'a sacré évêque d'Hibernie. Son oncle ravi s'empresse de préparer tout ce qui lui sera nécessaire dans ses nouvelles fonctions, calice, missel, chape, chasuble, crosse, mitre, etc. Il se donne la satisfaction de contempler Patrice revêtu de ses ornements pontificaux, et pour mettre le comble à ses bienfaits, il lui cède son vicaire Sergius, un savant, un saint, et d'ailleurs une de nos vieilles connaissances, car c'est justement ce fameux Vicaire tant de fois déjà rencontré sur notre chemin ; mais pourquoi donc jusque là avait-il si soigneusement gardé l'anonyme ? Mystère.

Tant que Patrice était resté hors de l'Irlande, Lucifer n'en avait pas été beaucoup plus tranquille ; il prévoyait un retour offensif. Et quand il le voit revenu de Rome avec le titre d'archevêque d'Hibernie, il comprend sans peine que Patrice prépare contre le paganisme hibernois une attaque formidable. Il com-

munique (*Sc. VIII*) aux princes des enfers ses craintes à cet égard. Astaroth, qui depuis longtemps (nous le savons de reste) réclame l'extermination de Patrice, veut plus que jamais qu'on lui « casse la tête, » et son imagination peu fertile lui suggère toujours le même moyen, qui est d'exciter l'empereur contre lui. Belzébuth part dans ce but.

Cependant (*Sc. IX*) Patrice et le Vicaire sont débarqués en Irlande. Patrice déplore le malheur des peuples dont il est devenu le pasteur, tous enfoncés encore dans les ténèbres de l'idolâtrie ; il prie Dieu de les éclairer et de les convertir. Pendant ce temps les indigènes s'assemblent autour de lui ; il leur adresse la parole, leur annonce que le pape l'a envoyé vers eux avec mission de leur prêcher l'Evangile ; il les presse d'abandonner leurs idoles pour adorer le vrai Dieu. — A vrai dire, son sermon est très médiocre, il y a beaucoup à rabattre des éloges prodigués à sa science rhétoricienne par le Vicaire qui, en oyant cette harangue, dut être quelque peu déçu. La faiblesse de cette éloquence fait d'autant mieux éclater la puissance de la grâce, car les Hibernois en masse prient l'archevêque de les baptiser.

Il est grand temps que l'enfer se mette en campagne et décide l'empereur à combattre, à exterminer Patrice. Nous avons vu Belzébuth partir dans ce dessein, sans doute il s'est égaré en route, car c'est Astaroth que nous trouvons près de ce prince (*Sc. X*) auquel il s'adresse ainsi :

« Astaroth. — Empereur redouté au ciel comme sur la terre, adoré de tous avec pompe et avec gloire, écoute les ordres que t'envoie ton prince et ton seigneur Dieu. Il t'enjoint de maintenir sa loi et d'anéantir la secte des chrétiens, qui prétendent baptiser tes sujets et leur imposer une loi nouvelle....

L'Empereur *en colère*. — Par le dieu Mahomet, notre maître et seigneur ! par la lune, les étoiles et les planètes ! je vous le jure tout net : je consens à perdre tous mes biens, à tomber dans la dernière misère, si je ne viens à bout de cette secte. Mon dieu Jupiter qui commandez dans les cieux ; vous Mars, si redouté dans les combats ; Neptune, qui régnez sur la mer bleue, — vous me faites enrager quand je vois ce qui se passe ! Devriez-vous donc souffrir que les chrétiens maudits viennent en ce pays, hélas ! pour nous détruire ? O Pluton, mon ami, si tu voulais les engloutir dans l'enfer, quelle joie tu me ferais ! »

Un des princes apporte la nouvelle que déjà grand nombre de paysans ont reçu le baptême, il propose d'assembler une troupe et d'aller immédiatement leur casser la tête. Astaroth qui était là en dut frémir de plaisir, d'autant que le second prince présent près de l'empereur appuie fortement cet avis. L'empereur toutefois décide qu'il ira d'abord seul les combattre, mais que tous ses princes doivent être prêts à marcher et le secender au premier signal.

Voici enfin (*Sc. XI*), rangées en bataille et en présence l'une de l'autre, les deux religions et les deux puissances, l'erreur et la vérité, le bien et le mal, — d'un côté du théâtre, l'archevêque Patrice, le Vicaire, la masse des Hibernois qu'ils viennent de baptiser, de l'autre, l'empereur et sa suite. L'empereur adresse aux chrétiens un discours plein de menaces orné de son plus redoutable juron : *Palatête Mahon !* Les chrétiens, dit-il, bravent sa puissance, mais avec l'aide *de son parlement* (ce trait est à noter) il peut les détruire par les supplices, les faire broyer sous la roue. — Patrice et les habitants répondent : Notre Dieu est le seul Dieu, les vôtres sont de vaines idoles. — C'est là un blasphème, réplique l'empereur, il faut pendre et rouer ces impies. — Patrice exhorte les siens à mourir avec joie pour le Christ. — Mais votre Christ, reprend l'empereur, n'est autre qu'un vagabond qui a été crucifié à Jérusalem ! — Patrice ne répond rien, mais il prie. Un tremblement de terre ébranle la plaine : l'empereur et sa suite, remplis de terreur, consentent que le Dieu de Patrice soit le vrai Dieu, — et tous en chœur chantent l'*Ave Maria* en breton.

L'empereur toutefois n'est pas converti. Mais il reproche à ses dieux (*Sc. XII*) de l'avoir abandonné dans ce péril. Belzébuth, digne émule d'Astaroth, lui conseille de faire tirer *un coup* (d'arme à feu) sur Patrice pendant qu'il dira la messe. L'empereur envoie un de ses princes accomplir ce bel exploit. — Pendant que Patrice, assisté d'un clerc, se prépare à célébrer l'office divin (*Sc. XIII*), le prince arrive menaçant, un pistolet à la main (1). Patrice prie, la foudre tombe et renverse un arbre sur le prince. Patrice fait admirer aux chrétiens la puissance du vrai Dieu, toutefois il ne dit pas de messe, de peur qu'ils ne

(1) Ar henta prins a antre *eur pistolen en e zorn.*

reviennent, « car ils sont fort en colère. » — Même (*Sc. XIV*), sur le conseil de l'ange Gabriel, Patrice renonce à chanter l'office.

Il n'a plus longtemps d'ailleurs à rester en ce monde. Sainte Brigide vient le trouver de la part de Dieu (*Sc. XV*) pour lui communiquer des « secrets admirables. » Jacques, Guillaume et un autre des indigènes convertis par Patrice voient luire une clarté aux cieux. Brigide annonce au saint archevêque que Dieu ne tardera pas à le rappeler à lui. Patrice exprime le regret de n'avoir pas complètement achevé la conversion de l'Hibernie. — Il prie Dieu (*Sc. XVI*) de le traiter avec miséricorde ; malgré son désir du ciel, il consentirait encore à rester sur terre pour travailler à la gloire du Christ. Dieu le Père le conduit dans une caverne, à laquelle, en considération des mérites de saint Patrice, il attache la vertu d'effacer les peines dues aux péchés de ceux qui s'y enfermeront, bien pénitents et sous certaines conditions.

Patrice à son tour (*Sc. XVII*) amène à l'entrée de cette grotte sainte Brigide, le Vicaire, les habitants, et il leur en fait connaître l'admirable prérogative. Puis il leur annonce que l'heure de sa mort est venue ; Brigide, le Vicaire, les indigènes lui font leurs adieux ; il entre dans la caverne. — (*Sc. XVIII*). Dieu envoie dans cette caverne un ange pour recueillir son âme. Patrice meurt ; Brigide, le Vicaire, les indigènes sont présents, ils voient les anges emporter triomphalement aux cieux l'âme du grand apôtre ; eux ils emportent son corps pour l'inhumer dans sa cathédrale.

Patrice mort n'en continue pas moins de tenir l'enfer en échec ; Astaroth et Belzébuth avouent qu'ils ne peuvent plus rien en Hibernie, ils confessent leur défaite. Ce n'est pas là ce qu'ils avaient promis à leur roi Lucifer (ici on le nomme Satanas) ; aussi ont-ils grand peur d'être battus (pauvres diables !) Ils vont se rendre à Toulouse près de Louis Eunius, qui use joyeusement sa vie dans la débauche. Ils espèrent là se rattraper un peu et faire un bon coup.

Telle est la dernière scène du mystère de *Saint Patrice*. Louis Eunius, ici nommé, est le héros d'une autre pièce bretonne intitulée : *Buez Louis Eunius dijentil ha pec'her bras* (1), appelée aussi parfois *Purgator sant Patris* (le Purgatoire de saint Patrice),

(1) Vie de Louis Eunius, gentilhomme et grand pécheur.

parce que Eunius, en pénitence des péchés et des crimes dont il s'était souillé dans sa jeunesse, fut condamné par le Pape à se renfermer pendant quelques jours dans la grotte où saint Patrice était mort, et à laquelle Dieu avait attaché (on vient de le voir) une vertu particulière d'expiation, qu'il fallait d'ailleurs acheter par les épreuves les plus effrayantes, — épreuves racontées en grand détail par Louis Eunius quand il en est sorti.

Cette pièce ou « tragédie » de *Louis Eunius* était très populaire en Basse-Bretagne et doit remonter à une époque relativement ancienne : nous ne serions pas surpris que celle de *Saint Patrice* eût été composée postérieurement et surtout pour expliquer l'origine de ce terrible *Purgatoire* dont Eunius racontait tant de merveilles. Ce qui est certain, c'est que les rustiques acteurs des vieux mystères bretons avaient l'habitude de jouer *Louis Eunius* le lendemain du jour où ils avaient représenté *Saint Patrice* : on en trouve la preuve dans l'*Epilogue* de cette dernière pièce, — morceau curieux d'ailleurs, et dont nous allons donner d'abord le texte breton, puis la traduction française. C'est par là que se terminera cette notice.

Impilog.

1. — Tud vraw, tud generus, tud a bep calite,
Ho intantion favorabl en hon andret hirie
Hon oblij ol en bras, ma houfemp ar feson,
Da ho trugareqad deus a greis hon halon.

2. — Mes allas ! piw on me da vezan deputet
Er sort ocazion, da vezan preparet
Dirac auditoret a eur vertu qen caer,
D'allout ho contantin vel ma wa necesser.

3. — Mes apuiet, tud braw, war ar pasiantet
O heus en hon favour hirie continuet
E quemeran hardisson, couls a pa ven capabl,
Abeurs an actoret da ho trugarecat.

4. — An otro ar person hac e oll veleien
En deus hon favorizet ebars en pep moyen :
Hac ewit recompans, en o zrugarecan,
A joa ar baradoz deze a deziran.

5. — A neuze an neblans, ad dut a galite,
A neus groet en hon andret peb sort sivilite :
Ebars en recompans nin a requet deze
Ar gloar er baradoz a souetan deze,

6. — Neuze ar gloer yawanq hac an dut a bluen,
Hac iwe asambles an nep so bourhijen,
Hac ho trugareqan, en recompans da se
Ar gloar er baradoz a souetan deze.

7. — Hoaz ar penerezo, qement a so présant,
A trugareqaan gant eur galon ardant
Da vezan prestet dimp eun audians parfet ;
Me a reqet deze en env ar joaustet.

8. — A galon, tud yawanq, me ho trugareqan,
A mil avantur vad dech ol a souetan,
Pinvidigez ar bed, a nombr a vugale,
Hac an evurustet er baradoz goude.

9. — Hac ouz ar general excuz a houlenan,
Hac a deu asambles hoaz ol do suplian
Da donet ol arhoaz, mar be ho bolonte :
Me gare eve tri gement evel hirie.

10. — Mar on deus hirie displijet da hini,
Nin a bromet arhoaz donet do contantin ;
Nin laqay hon amzer hac iwe hon ol boan
Ewit, mar be moyen, contantin pep unan.

11. — Me ne doutan non deus eur flagornier benac
O vont dar ger pe eneur dibri o scudeled,
Me cafo eun trezen da staga ous pep hini ;
Me wel dija war ma lerch a train ma hini.

12. — Mes ewit ar re fur en deus eur vertu moral
A laqay ar re-se da terri o lavar,
Hac a deui do pedi, mar gouzont o afer,
Da donet arhoaz da ober pep a gentel.

13. — Ar Vue a welet a Louis Eunius
Pini a bresantomp, moienant graç Jesus,
Dre gwellan personajo a allo e ober :
Rac se deut a vanden, ne chomo den er ger.

14. — Neuze, ep ancouez, en ho snplian hoaz
Ewit digas genach pep a pez hwech real ;
Pejo pemzec gwenec, rolado dincret,
Pejo pewar gwenec ne voint qet refuzet,

15. — Ewit dont don sicour da donet da goania.
A hwi, compagnonez, mar qeret asistan
Da efan eur banach, demeus a galon vad
Nin a rey dach certen quent ewit ma cwitaad.

16. — Anfin, compagnonez, hon deveur ehew se ;
Mes a no pe gwenec, deut are coulsgoude,
A nin a boanio ol da ober hon dever
A do contantin qent ma heet dar ger.

17. — O glorius sant Patriç, pini a so en env,
Bezet hon avocad breman dirac Doue :
Demeus a wir galon me a ofr hon requet
Hac hini qement den so bet ous on clewet.

18. — Glorius sant Patriç, curunet deus a hloar,
Groet dimp imitan ho bué war an douar,
Hac ewit goude se ho pez an imitet,
Dont da participan ar gloar ar joaustet.

19. — Drese ezon commanset, dreze e finissan :
M'ho ped, compagnonez, da dont don excuzan,
Arhoaz, gant graç Doué, nin bromet ober gwel.
Chetu a wir galon ho servijer fidel.

Epilogue.

1. — Bonnes gens, hommes généreux, gens de toute qualité, vos bons procédés nous obligent tous — si nous en avions la capacité — de vous remercier du fond du cœur.

2. — Mais hélas ! qui suis-je pour être député en une telle occasion, pour parler devant des auditeurs d'une si haute vertu, que je suis incapable de contenter comme il le faudrait.

3. — Et toutefois, braves gens, encouragé par la patience que vous avez aujourd'hui montrée en notre faveur, je prends la hardiesse — comme si j'en étais capable — de vous remercier au nom des acteurs.

4. — Monsieur le recteur et tous les prêtres nous ont favorisés par tous les moyens, et pour récompense, en les remerciant, je leur souhaite la joie du paradis.

5. — Puis la noblesse, les gens de qualité, nous ont traités avec toute sorte de civilités. En récompense je demande pour eux et leur souhaite la joie du paradis.

6. — Ensuite les jeunes clercs et les gens de plume et avec eux les bourgeois, je les remercie aussi et, en récompense, je leur souhaite la joie du paradis.

7. — Encore toutes les *penn-hérès* qui sont présentes, nous les remercions avec un cœur ardent de nous avoir prêté une parfaite attention, et pour elles je demande la joie dans le ciel.

8. — Jeunes gens je vous remercie de cœur, et je vous souhaite mille bonnes rencontres : les richesses du siècle, beaucoup d'enfants, après cela le bonheur du ciel.

9. — Je vous demande pardon à tous si je viens encore vous supplier de revenir tous ici demain, si c'est votre volonté. Je voudrais qu'il y eût trois fois plus de monde qu'aujourd'hui.

10. — Si nous avons aujourd'hui déplu à quelqu'un, nous promettons de le contenter demain. Nous n'épargnerons ni notre temps ni notre peine pour satisfaire tout le monde, si c'est possible.

11. — Je ne doute point qu'il ne se rencontre quelque flagorneur qui, en retournant chez lui ou mangeant son écuellée, trouvera une ronce pour l'attacher à chacun de nous. Je vois déjà la mienne qui traîne derrière moi.

12. — Mais ceux qui sont sages et qui ont de la vertu obligeront ces flagorneurs à retirer leur dire et les prieront, s'ils sont si savants, de venir demain ici donner leurs leçons.

13. — C'est la Vie de Louis Eunius que nous représenterons, moyennant la grâce de Dieu, par les meilleurs personnages qui en seront capables. Ainsi, venez en bandes, et ne laissez personne à la maison.

14. — Puis — je vous en supplie encore — n'oubliez pas d'apporter chacun une pièce de six réaux (1) ; on prendra aussi les pièces de quinze sous, les rouleaux de deniers et même les pièces de quatre sous,

15. — Pour contribuer aux frais du souper. Et vous, compagnons, si vous voulez y assister pour boire une goutte, de bon cœur nous vous la donnerons avant votre départ.

16. — Enfin, compagnons, voilà votre devoir. Mais, quand même vous n'auriez pas un sou, venez : nous tâcherons tous de faire notre devoir et de vous renvoyer contents.

17. — O glorieux saint Patrice, vous qui êtes au ciel, soyez notre avocat maintenant près de Dieu. De bon cœur je vous fais cette prière pour nous et pour ceux qui sont venus nous entendre.

18. — Illustre saint Patrice, tout couronné de gloire, donnez-nous d'imiter votre vie en ce monde, et après vous avoir imité, de participer à votre gloire dans la joie des cieux.

19. — Comme nous avons commencé, nous finirons : je vous prie donc, compagnons, de nous excuser ; demain, avec la grâce de Dieu, nous vous promettons de mieux faire. Et moi de tout cœur je suis votre fidèle serviteur.

Pol Ervoan.

(1) Trente sons.

—

BRIZEUX ANCÊTRE

Il n'est guère personne en France qui se pique de littérature et qui ne connaisse le nom de Brizeux ou n'ait lu quelques-uns de ses vers. N'en demandez pas d'ailleurs davantage. On parle du barde lorientais comme on parlerait de Joséphin Soulary, le loriot de Lyon : le premier a fait *Marie,* et le second la *Toilette de la Muse ;* on les considère comme de braves petits poètes de province, et c'est tout. — « Il y a deux beaux vers, » dit le général du *Monde où l'on s'ennuie,* en se réveillant après une lecture. — Eh bien ! Brizeux a fait deux beaux vers :

> Le vieux sang de tes fils coule encore dans nos veines,
> O terre de granit recouverte de chênes !

Aussi lui élève-t-on une statue, là-bas, au fond de la Bretagne, à dix heures de Paris. Il a écrit en outre *les Bretons,* une grande machine : vingt-quatre chants ! six mille vers !... Hum ! les avez-vous lus ? Entre nous, n'aimeriez-vous pas mieux le *Vase brisé,* les *Ouvriers, Midi,* le sonnet d'Arvers ? D'abord, c'est plus court. — Et vous vous remettez à feuilleter *Angelus, Pêcheur d'Islande,* ou le *Pardon de Ker-Laz,* sans vous douter que vous venez d'évoquer un des grands précurseurs du mouvement littéraire actuel, — un ancêtre.

Oui vraiment, un ancêtre. Brizeux n'est pas qu'un amoureux mystique, épris d'une paysanne à la coiffe blanche et au corsage brodé : c'est un artiste, un philosophe, un observateur. « Parmi « les innombrables lucioles en train de tournoyer pour le moment, « combien ont emprunté leur brin de phosphore à la lanterne de

« Brizeux et ne se soucient pas qu'on le sache, » a dit Henri Blaze de Bury. — Crions-le alors, quand ce ne serait que pour jouer un tour aux lucioles.

* * *

Si j'avais l'honneur d'être présenté à M. Sully-Prudhomme, je ne pourrais m'empêcher de lui demander respectueusement son opinion sur les *Ternaires* ou sur le *Cycle*. Il y trouverait bon nombre de camées comme *Harmonies :*

Fleurs de l'Art, mêlez-vous aux fleurs de la Nature :
Que sous des rameaux verts une blanche sculpture
Avec grâce s'élève et charme le regard !
De même au bord des eaux grandissant au hasard
Ou dans les landes sans culture,
Fleurs des champs, mêlez-vous aux nobles fleurs de l'Art :
Ainsi tout se complète, et s'accorde ou s'épure. (1)

M. Manuel, lui, goûterait infiniment *Jacques le Maçon*, de la *Fleur d'Or :*

Ah ! ton nom, ton vrai nom, que ma voix le répande,
Toi que j'appelai Jacque, ô brave compagnon !
Inconnu, qui portais une âme douce et grande,
Pour l'honneur du pays, héros, dis-moi ton nom !

Sommes-nous au dessous des temps de barbarie !
Les tiens dans ton hameau ne t'ont point rapporté !
Ils ne t'ont point nommé saint de leur confrérie !
Les rimeurs se sont tus ! l'orgue n'a point chanté !

Des amis, un surtout, pleurant sur ton cadavre,
Quelques mots du journal, voilà ton seul honneur :

(1) *Histoires poétiques*, p. 399. (Œuvres Complètes d'Auguste Brizeux ; Michel Lévy, 1860).

Honte à qui voit le mal sans que le mal le navre,
Ou qui voyant le bien n'est ivre de bonheur ! (1)

M. Coppée, j'en suis sûr, s'arrêterait devant plus d'un tableau pareil à celui où, dans le XIIIe chant des *Bretons*, Lilèz fait la leçon à sa cousine :

La jeune fille aussi regardait en rêvant
Cette joyeuse mère et son joyeux enfant :
De sorte que Lilèz, qui lisait dans son âme,
Lui dit : « Instruisez-vous des devoirs d'une femme.
« Près de ce nourrisson, apprenez comme on doit
« Passer sur une bouche et repasser le doigt.
« On a semé pour vous du blé dans la paroisse ;
« Pour vous seule, Annaïk, il ne faut pas qu'il croisse.
« Regardez cette mère et vous saurez comment
« Un enfant se nourrit de la fleur du froment. » (2)

Quant à M. Theuriet, il serait charmé de lire dans *Marie* :

Que celui dont l'enfance ennuyée et stérile
A langui tristement au milieu d'une ville,
Dans une cour obscure, une chambre où ses yeux
A peine entrevoyaient la verdure et les cieux,
Se raille du passé, le dédaigne et l'offense :
Hélas ! le malheureux n'a jamais eu d'enfance :
Il n'a pas grandi libre et joyeux en plein air,
Au murmure des pins, sur le bord de la mer :
L'odeur de la forêt, et pénétrante et vive,
N'a point trempé ses sens, et quelque amour naïve
Demeuré en son cœur à travers l'avenir,
Jamais, vieux et chagrin, ne peut le rajeunir... (3)

Des hauteurs où il plane, M. Leconte de l'Isle lui-même des-

(1) *La Fleur d'or*, p. 20.
(2) *Les Bretons*, p. 193 et 194.
(3) *Marie*, p. 11.

cendrait volontiers, pour admirer, dans les *Bretons,* le chant de *Carnac* avec l'histoire du dieu Hu-Cadarn, de ses deux bœufs, du Castor Noir, et des fêtes commémoratives célébrées par les Ovates :

Un prêtre, en souvenir du combat redoutable,
Choisissait au printemps deux bœufs, rois de l'étable :
Et lavés par sa main, ôtés du joug fumant,
Dans les prés les plus gras, ils paissaient librement.
Mais lorsque revenait l'équinox d'automne,
Un joug neuf, plus brillant que l'or d'une couronne,
Courbait leur front rétif, et, tous deux muselés,
Au char sacerdotal ils étaient attelés. (1)

Peut-être même, le puissant forgeron de *Midi* apprécierait-il l'originalité descriptive et la facture savante de certain paysage du IIe chant :

Bientôt le soleil d'or parut. Son globe en feu
Embrasa devant lui l'espace vide et bleu ;
Sur la terre à longs traits il pompa la rosée,
Et quand toute sa soif enfin fut apaisée,
Des bords de l'horizon l'astre silencieux
Avec tranquillité s'éleva dans les cieux.
Alors tout fut chaleur ; les herbes et les plantes
Inclinèrent encor leurs têtes nonchalantes,
Et les quêteurs, marchant au milieu des épis,
Penchaient comme eux leurs fronts par le hâle assoupis. (2)

*
* *

Mais voilà bien des citations, et c'est à peine si j'ose encore en risquer une dernière, jointe à une question indiscrète. Au moment où Félix Arvers publiait ses *Heures perdues,* qui parurent

(1) *Les Bretons,* p. 135 (ch. V).
(2) *Ibid.*, p. 109.

en 1833 et où se trouve le célèbre sonnet dont le trait final n'aurait jamais été égalé :

Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
« Quelle est donc cette femme ? » — et ne comprendra pas !

Le poète qui devait finir notaire (*desinit in piscem mulier formosa*, aurait soupiré Janin), ne se souvenait-il pas d'avoir vu, dès le début de *Marie*, dans l'édition de 1831 :

Celle pour qui j'écris avec amour ce livre
Ne le lira jamais ! (1)

Je sais bien qu'Arvers serait en droit de répondre que son sonnet commence de la manière suivante :

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère ;

— Et que Brizeux a pris sa revanche en écrivant plus tard, dans *Aliza*, qui fait partie des *Histoires poétiques*, et n'a pris date, dès lors qu'en 1854 :

La vie a son secret, la mort a son mystère. (2)

Mais Brizeux répliquerait sans doute que, s'il a emprunté la forme, il a singulièrement clarifié l'idée, et qu'au demeurant il n'y a rien de nouveau sous le soleil : théorie à laquelle MM. Sully-Prudhomme, Manuel, Coppée, Theuriet et Leconte de l'Isle, déjà nommés, ne manqueraient pas de souscrire. Avec raison, d'ailleurs, et conformément aux règles de la logique, ainsi qu'à la décision du tribunal dans l'instance engagée par M. Mario Uchard contre M. Victorien Sardou, à propos d'*Odette* et de la *Fiammina*. — J'ai peur, cependant, que tant de vénérables lucioles ne s'irritent de mon irrévérence au point de venir troubler

(1) *Marie*, p. 6.
(2) *Journal rustique*, p. 290.

mes nuits et jusqu'à mes jours par des bourdonnements gros de menaces. Aussi, je me résous à faire amende honorable, et, dans l'espoir qu'à défaut d'un acquittement généreux on m'accordera tout au moins le bénéfice des circonstances atténuantes, je me résume en disant qu'on a parfaitement le droit d'aimer, après Brizeux, l'Art, l'Idéal, les diverses formes du Beau, la Nature, la grande et la petite patrie, pourvu qu'on ne les aime pas dans les mêmes termes. Pierre Loti, quand il décrit la mer, ne copie pas Victor Hugo. — Et puis, pourquoi garder rancune au Breton d'avoir frayé les voies à d'autres? Cela lui a si peu rapporté ! On peut bien lui élever une statue ; ceux de ses livres qui ont eu le plus de succès n'ont pas atteint, de son vivant, cinq éditions ; il ne faisait à Rome, faute d'argent, qu'un seul repas par jour ; quand il s'est présenté à l'Académie, on l'a laissé à la porte, sous prétexte qu'on « avait bien assez de M. de Musset » ; il n'avait pas la croix, il portait des habits râpés, et il est mort phtisique chez un ami — la maladie des gens qui meurent de faim.

HENRI FINISTÈRE.

UN BON ÉLÈVE

DE

SAINTE-BEUVE

I

Chateaubriand, dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, rappelle modestement qu'au dire de Fontanes, sa lyre avait reçu de Dieu « toutes les cordes. » Je serais tenté d'attribuer à M. Edmond Biré le même don, en lisant le volume de *Portraits littéraires* (1) qui vient de paraître, peu de semaines après *Paris en 1793* : rien n'y manque, ni la prose, ni les vers (des vers de M. de Biré, s'il vous plaît ! parfois noyés dans sa prose), ni la critique historique, ni la critique littéraire. Remarquez ceci : il y a même, dans ce livre, de la *critique littéraire*, et j'en fais honneur à l'auteur, les livres de ce temps-ci ayant pour premier défaut, en général, de manquer aux promesses de leur titre. Décidément, M. Biré cultive dans son jardin toutes les fleurs : les plus belles et les plus jolies.

Avec un égal talent ? — Si je le disais, M. Biré, qui est avant tout un sévère ami de la sincérité, tiendrait du coup, pour suspect, tout le bien que je pourrais écrire de son livre. Je me bornerai donc à dire : non pas avec un égal talent, mais avec un égal souci de la vérité et de l'exactitude, avec le même style clair, concis, élégant et.... piquant.

(1) Lyon, Vitte et Perrussel, — Paris, Vic et Amat, 1888, — 1 vol. in-8° de VIII-400 pages.

Que le critique historique soit supérieur au critique littéraire, la chose semble hors de doute ; mais peut-être la différence tient-elle uniquement (et je le crois) au genre lui-même. Si M. Taine, duquel il n'est difficile de ne pas rapprocher mentalement M. Biré, est infiniment supérieur, dans les *Origines de la Révolution Française*, à M. Taine auteur de *La Fontaine et ses Fables*, de *Tite-Live*, même de l'*Histoire de la littérature anglaise*, n'est-ce pas à la hauteur du sujet traité qu'il le doit ? — Si donc on préfère l'auteur de la *Légende des Girondins*, des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, de *Paris en 1793*, à l'auteur des *Portraits littéraires*, de *Victor de Laprade*, même à l'auteur de *Victor Hugo et la Restauration*, cela tient, je le crois bien, non pas à M. Biré lui-même, mais à cette cause principale que les grands événements historiques sont, à tous points de vue, plus dignes d'attention et d'intérêt, plus importants et plus graves, comme matière à réflexions, que le plus beau livre, que le meilleur écrivain.

II

Telle était plutôt mon opinion, avant d'avoir lu le volume, que mon impression après l'avoir lu. M. Biré est un charmeur : il séduit le lecteur, auquel les objections, si elles ne se sont pas présentées auparavant, ne viennent parfois que longtemps après la lecture, quand on n'est plus sous le charme. En recevant les *Portraits littéraires* ; en coupant les pages avant d'en commencer la lecture (et plusieurs de ces études m'étaient déjà connues) ; en songeant au genre tout particulier du talent de M. Biré, — je me demandais s'il est bien doué pour la critique littéraire ?

Je puis maintenant avouer ces doutes, n'est-ce pas ? puisque l'événement m'a donné tort.

Philosophant à part moi, je me disais donc :

— Tout autres sont les qualités d'un historien, tout autres les qualités d'un critique. M. Biré s'est donné à lui-même (et il s'en acquitte comme de toute œuvre de prédilection) la mission de relever, dans la période la plus obscure, la plus embrouillée, la plus passionément obscurcie de notre histoire, les erreurs

colossales ou minuscules dont les historiens de cette époque se sont rendus coupables, les uns de parti pris, les autres involontairement. La veine est riche, inépuisable on peut le dire. En l'exploitant, M. Biré a conquis une véritable renommée : c'est le justicier que personne ne songe à récuser ; et Dieu sait s'il lui a fallu, pour en arriver là, non seulement vaincre les préjugés, mais surtout acquérir et posséder un fonds merveilleusement fourni de connaissances sûres et exactes, de faits précis (et précisés jusqu'à l'heure et à la minute), admirablement classé par une mémoire imperturbable, dans un cerveau manifestement fait exprès.

Quand il s'agit de critique littéraire, la même méthode est-elle absolument certaine de réussir ? L'étude des petites fautes et des petits délits d'un auteur ; même le récit vrai (et généralement voilé par lui) de ses péchés politiques, sociaux ou moraux ; l'*épluchage* de ses œuvres au point de vue des inexactitudes, des répétitions, des uniformités de plan, des plagiats plus ou moins avérés, — tout cela prouve-t-il grand'chose ? Tous ces griefs réunis en réquisitoire, si habilement que ce soit, ne laissent-ils pas le lecteur froid ? L'écrivain plaît ou il déplaît ; voilà tout. Si le critique sait détailler les raisons pour lesquelles il plaît, ce sera fort bien ; mais nous décrivît-il par le menu toutes les raisons pour lesquelles l'écrivain devrait nous déplaire, cela ne prouve rien, sinon qu'il lui déplaît à lui, — et il risque fort d'avoir tort contre le public comme contre l'écrivain. Il m'importe peu, par exemple, que Mérimée ait usé toujours du même procédé ; qu'il ait pris ici ou là les sujets, les plans de ses nouvelles ; qu'il ait, de propos délibéré, opposé le style à la nature du sujet et traité gaiement les sujets lugubres, lugubrement les sujets gais : s'il me charme, je ne demande rien de plus.

III

Je me disais encore, avant de lire les *Portraits littéraires* :

— M. Biré a une qualité maîtresse : la fermeté des convictions, surtout des convictions politiques. Un protestant trouverait

peut-être grâce à ses yeux : un républicain, jamais ! C'est ce qui donne à ses livres historiques le souffle, la hauteur de vues, l'indignation éloquente et communicative qui les ont (un constant souci de la seule vérité aidant) placés si haut dans l'estime publique. En histoire, être partial, c'est tout bonnement préférer ses amis à ses ennemis, les défendre, les soutenir : et ce n'est, cela, autre chose qu'une vraie vertu. M. Biré n'est pas impartial : il est sincère.

Dans le domaine littéraire, j'ai le grand défaut, je le confesse, d'aimer l'impartialité.

Là M. Biré est-il (à son honneur, si vous le voulez) capable d'être impartial ? — Certes, il n'apportera pas dans ses jugements, la même passion, — il est pour cela cent fois trop habile et mille fois trop honnête ; — mais n'apportera-t-il pas les mêmes préventions ? Pour ma part, je considère la prévention comme un guide parfois heureux en histoire, mais toujours trompeur en littérature. Si, par exemple, M. Biré rencontre, par hasard, M. Thiers sur son chemin, ne sera-t-il pas disposé à le juger avec moins d'indulgence que si M. Thiers n'avait pas été le fondateur, le premier président de la troisième république ? MM. Legouvé, About, Victor de Broglie, Cuvillier-Fleury se trouveront sans doute moins bien traités que s'ils avaient été ministres de Louis XVIII ou rédacteurs de la *Gazette de France*... — Voilà ce que je craignais.

Ma crainte n'était pas fondée. M. Biré n'a pas été toujours, je le crois, un juge équitable, mais il a été toujours un juge sincère ; il s'est efforcé d'être juste et c'est tout ce que nous avons le droit de lui demander.

Si l'on veut me permettre de plaider, en faveur de mes préventions, et pour les expliquer, les circonstances atténuantes, j'oserai dire que j'ai depuis longtemps sur le cœur l'admiration que M. Biré éprouve pour certain vieux critique (1), admiration qui resterait pour moi un inexplicable problème, si l'on ne savait que ce critique est le vieil et fidèle ami de M. Biré. Certes, l'amitié est une belle et grande chose ; mais il faut que celle de M. Biré soit robuste pour avoir résisté, par exemple, au MXXIX^e article publié par l'écrivain en question, dans un

(1) Je ne veux pas le nommer pour ne point peiner M. Edmond Biré.

journal de Paris, le 12 novembre 1887. Un autre ami de M. Biré m'envoya cet article, il y a un an, en exprimant des sentiments que j'ai largement partagés.

J'avais lu aussi, — j'ai déjà dit là-dessus mon avis, il y a des années, — « l'épluchage » de Mérimée, et tout récemment, l'apothéose de Paul Féval. N'avais-je pas le droit de douter de l'impartialité de M. Biré ?

IV

Je ne voudrais pas qu'on se méprît sur ma pensée. Je supposais qu'en fait de critique littéraire. M. Biré était un peu suspect de partialité : je ne voudrais néanmoins, ni de loin, ni de près, faire le procès à la fermeté de ses convictions, à l'empire souverain que ces convictions ont pris sur sa pensée.

Dans un temps où les événements et les hommes, les crimes des uns et les fautes des autres, la sottise de ceux-ci et la maladresse de ceux-là ont amené tant d'hommes (et non des moins bons), à une sorte de scepticisme politique, — qui donc aurait le courage d'en vouloir à M. Biré s'il porte jusque sur le terrain littéraire ses amitiés et ses haines ? — Je dis *haines*, faute d'un meilleur mot, car M. Biré est trop profondément chrétien pour connaître un sentiment qui s'applique plutôt, en général, aux personnes qu'aux doctrines. J'ai volé, sauf votre respect, ce mot de *haines* à M. Zola, me souvenant qu'il a donné ce titre à un volume d'études critiques : pourtant il y a une grande différence d'intensité entre la vivacité des opinions de M. Zola et l'ardeur des convictions de M. Biré.

V

Voilà bien des considérations générales ; mais les œuvres de M. Biré sont appréciées à trop haut prix, et j'avais entendu trop discuter son dernier livre, pour ne pas exposer les dispositions dans lesquels j'en avais abordé la lecture. J'avais fait à l'avance

des réserves que je n'ai pas été amené, je dois le dire, à maintenir ensuite, — sauf sur deux ou trois points.

Ces réserves n'enlèvent pas grand'chose à la sérieuse valeur d'un ouvrage dans lequel M. Biré a réuni les plus importantes mais non les plus piquantes de ses études littéraires. Les articles qu'il envoie hebdomadairement à l'*Union de l'Ouest* (pour ne parler que de ceux-là), ont une bien autre autorité que les fanfreluches de M. de Pontmartin. — En somme, le volume que nous présentons ici au lecteur est un de ces livres bien faits, consciencieusement écrits, instructifs, élégants, honnêtes, spirituels et agréables, qui sont destinés à servir de guide aux gens qui n'ont pas le loisir d'étudier par eux-mêmes les écrivains dont parle M. Biré.

Les personnes qui se borneraient à cette lecture et adopteraient aveuglément les idées de l'auteur, ne seraient peut-être pas, sur tous les points, de l'avis du plus grand nombre ; mais elles auraient, pour soutenir le leur, les raisons au moins spécieuses et toujours motivées dont M. Biré appuie son opinion.

Ceux qui voudront juger par eux-mêmes arriveront sans doute, comme moi, à trouver le critique bien sévère ; par exemple pour *Germaine*, pour *Tolla* (le plagiat est-il si constant et si considérable que l'on dit ?), pour *Colomba*, pour bien d'autres œuvres et pour bien d'autres hommes.... Mais ne peut-on dire qu'un jugement est sévère, même qu'il est erroné, — et conserver pour la science du juge, pour son talent, son intégrité, son caractère, son style, une vive et profonde admiration ?

VI

« Mérimée est un homme d'infiniment d'esprit qui s'est appli-
« qué, suivant son caprice, à des genres essentiellement différents
« et qui a fait preuve dans tous d'un talent réel, mais qui, dans
« aucun, ne s'est élevé au premier rang. »

Voilà, n'est-il pas vrai ? un jugement assez sévère ; encore le trouve-t-on fort doux, quand on le rencontre à la page 59 d'une étude consacrée tout entière à refuser au même Mérimée toutes les vertus (c'est justice), toutes les qualités (c'est encore assez juste), même tous les talents ? Tout au plus M. Biré passe-t-il à

Mérimée d'avoir été le petit-fils de l'aimable Mme Leprince de Beaumont. Ce qu'il ne lui passe pas, c'est d'avoir, en parlant archéologie, usé du style qui convient à un archéologue, d'avoir en un mot réalisé « l'idéal du genre (1). » Et quant à *Colomba*, ce n'est pas trop d'un calembourg pour exprimer l'indignation du critique, quand il songe à l'accueil que le roman trouva dans la presse.

About n'est pas beaucoup mieux traité. — Pour About pas plus que pour Mérimée, comme hommes privés et comme hommes politiques, je n'ai aucune espèce de sympathie ; l'un et l'autre méritent, à beaucoup d'égards, la sévérité inexorable de M. Biré : mais enfin, un chenapan peut produire un chef-d'œuvre et, dans des portraits littéraires, c'est l'écrivain qu'il s'agit de peindre, sans « pousser » le tableau « au noir, » pour employer une expression chère à M. Biré. Toutes les raisons qu'il nous donne ne m'empêcheront jamais de croire qu'il y a, dans la littérature française, peu d'œuvres plus jolies (au point de vue de la gaîté, de l'esprit, de la légèreté) que les *Mariages de Paris* et les *Mariages de Province*, que *La Grèce contemporaine*, que Le *Trente et Quarante*. Assurément, il ne faut mettre cela ni à côté des *Sermons* de Bossuet, ni à côté des *Pensées* de Pascal : mais, au-dessous de ces génies, il y a La Fontaine, Molière, Voltaire, même Paul-Louis Courrier, qui sont bien dans la veine française, eux aussi. Chacun a ses dieux littéraires, et, dans cette religion-là, il n'y a pas de vérité absolue. Je serais seul de cet avis, j'oserais encore le soutenir ; mais il me semble que le succès ancien et consacré de Mérimée et d'About donne à mon appréciation une certaine force.

VII

Je m'attarde.

M. Biré a rattaché, par un lien extrêmement ténu, à son étude sur Lamartine, un historique développé et intéressant des débuts du *Correspondant*, historique minutieux et exact, même

(1) *Portraits littéraires*, page 54.

au point de vue bibliographique. La fondation et le rôle important de ce recueil sont présentés avec des détails fort piquants. Devenu, depuis plusieurs années déjà, très inégal dans sa rédaction, le *Correspondant* doit sans doute à ce défaut, — qu'il serait si facile d'éviter, — de n'avoir pas sur le grand, sur le vrai public, l'autorité qu'il a eue, l'autorité que nous aurions aimé à lui voir garder.

Lamartine, ami plutôt que collaborateur de l'ancien *Correspondant* a fourni à M. Biré l'occasion de faire remarquer que le premier poète du siècle (oui, le *premier*, n'en déplaise aux *hugolâtres*, s'il en reste encore), corrigeait ses vers beaucoup plus qu'il ne lui a plu de le dire. Il y aurait, pour un professeur de rhétorique, une curieuse leçon à donner à des élèves sur les vingt-sept vers de l'*Epître à Sainte-Beuve*, corrigés par Lamartine dans l'édition définitive. M. Biré les donne (1). — Ce que j'aurais aimé à voir relever par le consciencieux et sagace critique, c'est l'invraisemblable quantité de *ce, cette, c'est, c'était...*, dont la prose de Lamartine est surchargée. J'engage les gens qui aiment *à aller voir* (comme on dit), à lire avec attention les notes mises par le poète à la fin des *Harmonies* : on arrive, en comptant un peu, et en quelques pages seulement, à additionner un nombre incalculable de pronoms démonstratifs. Est-ce que nous devrions, en partie, à Lamartine l'invasion exagérée, abusive et toute contemporaine, du pronom démonstratif dans la prose française ?

VIII

Je ne m'arrête pas à Paul Féval : la *Revue de Bretagne* a publié il y a quatre mois l'étude que M. Biré a consacrée à notre compatriote. C'est justement parce que Paul Féval est notre compatriote, un breton qui fait honneur à la Bretagne, qu'il ne convient pas de chicaner le critique sur l'admiration qu'il témoigne pour son ami. Et puis j'écris ceci trop près de *Châteaupauvre*.....

Je n'en veux pas dire davantage ; j'arriverais peut-être à soutenir

(1) *Portraits littéraires*, p. 75.

que j'admire le moins Paul Féval dans les parties que M. Biré admire le plus. N'importe ! Nous l'admirons tous deux, bien que pas tout-à-fait du même côté.

M. Legouvé, moins bien traité que Paul Féval, mais bien mieux que Mérimée et About, est, somme toute, très équitablement jugé, quoique passablement « épluché », lui aussi. J'épluche moi-même quelquefois, et je vais le prouver à M. Biré, en l'engageant à vérifier les citations faites par M. Legouvé. Peut-être arrivera-t-il, de ce chef, en dehors même des inexactitudes qu'il a déjà relevées, à quelques jolies découvertes. Je me souviens d'avoir constaté, il y a quelques années, dans la cinquième édition de l'*Art de la lecture* (un chef-d'œuvre, à mon avis,) que, sur *neuf* vers de La Fontaine, M. Legouvé en citait *sept* inexactement. — C'est presque aussi curieux que de relever les variantes de Lamartine. — Au reste, La Fontaine n'a pas de chance avec les Académiciens. Feu Nisard, dans l'édition de *l'Histoire de la Littérature française* qu'il donna il y a une dizaine d'années (je n'ai pas le volume sous les yeux mais je garantis le fait,) a trouvé moyen de répéter deux fois, en parlant de notre Fabuliste, et avec la prétention de le citer :

> Un drame à cent actes divers
> Et dont la scène est l'univers....

Faut-il faire remarquer la double faute commise par Nisard : la faute de mémoire et la faute de langage ? *Drame* n'est point un mot de la langue de La Fontaine.

Nous ne nous arrêterons pas aux *Souvenirs du feu Duc de Broglie*, pleins de portraits charmants, et pourtant j'aurais bien envie de défendre le duc de Broglie contre M. Biré, à propos de Châteaubriand et de son expulsion du ministère le 8 juin 1824 : mais l'espace me manque et je n'ai pas en ce moment à ma disposition toutes les pièces du procès. Après tout, M. Biré a peut-être raison. — Malgré une antipathie manifeste, M. Biré a rendu justice au « grand seigneur libéral », fils, petit-fils et arrière petit-fils (1) de Maréchaux qui avaient conduit les armées

(1) M. Biré n'a-t-il pas laissé passer une assez grosse faute d'impression dans la note qui est au bas de la p. 288 de ses *Portraits littéraires* ?

françaises à la victoire, — père d'un homme qui reprendra un jour en France, nous l'espérons, le rôle dont son talent et son honnêteté le rendent digne.

M. Cuvillier-Fleury est moins ménagé que le Duc de Broglie : n'en faisons pas un crime à M. Biré, qui n'a rien eu de commun, ni convictions politiques, ni opinions littéraires, ni amitiés, avec le défunt critique des *Débats*. D'ailleurs, que ne pardonnerait-on pas à M. Biré pour avoir, à propos de M. Cuvillier-Fleury, tiré de son portefeuille de jolis triolets qu'il avait composés en 1862 ? Car M. Biré a mis les *Débats* en triolets, journal et rédacteurs : c'est moins difficile à écrire que l'*Histoire romaine* en rondeaux.... et infiniment plus amusant à lire. Quand le grave critique laissera-t-il s'envoler, pour notre plus grande joie, les chansons politiques dont il égayait ses amis sous le second Empire ? Elles prouveraient au besoin, ces chansons, contre M. Biré lui-même, que la gaîté française n'est pas morte, que la Révolution ne l'a pas tuée (1), et que « la pauvre chère Dame de Liesse » n'a pas, à tout jamais du moins, abandonné son peuple.

IX

Le volume se termine par un travail, de beaucoup le plus important et le plus judicieux de tous, sur *Les Bourgeois d'autrefois*, à propos de deux livres inégalement mais justement appréciés par M. Biré : *Les Bourgeois d'autrefois*, par M. Albert Babeau, et *La Bourgeoisie française de 1789 à 1848*, par M. Bardoux. Avec une vérité et une sûreté d'appréciation saisissantes, avec une éloquence contenue et d'autant plus réelle, M. Biré oppose, en deux tableaux achevés, l'ancienne bourgeoisie à la nouvelle, le « bon temps » d'autrefois au « mauvais temps » d'aujourd'hui. Comme nous tous, et avec les raisons que nous en avons tous, M. Biré est pessimiste : il voit naturellement les choses en noir. — Puisant dans l'inépuisable trésor que ses lectures ont accumulé, il complète ou rectifie, redresse ou appuie les conclusions

(1) *Portraits littéraires*, page 386.

de MM. Babeau et Bardoux ; il fait revivre des scènes, des tableaux, des types : le cœur de M. Biré et son esprit sont à l'aise en un pareil sujet. Aussi l'a-t-il traité en maître, et si je ne comptais avec effroi les pages que j'ai déjà barbouillées, j'aimerais à reproduire le portrait qu'il a tracé du bourgeois royaliste sous la Restauration, portrait qu'il termine par ces paroles émues : « Et ce bourgeois-là, ne dites point, M. Bardoux, qu'il « n'a pas existé : je l'ai connu, c'était mon grand'père. (1) »

Pour ma part, je tiens à remercier M. Biré d'avoir fait état, dans cette partie de son livre, des excellents et charmants travaux de l'un de ses amis, M. Francis Lefeuvre, mort trop tôt pour l'histoire des mœurs nantaises, et si goûté en dehors de sa ville et de ses proches. Ce n'est pas à Nantes, paraît-il, qu'on fera mentir le proverbe : *Nul n'est prophète en son pays.*

X

J'ai assez chicané M. Biré, pour laisser de côté les fautes d'impression que cet homme exact n'a point corrigées, même parfois dans les citations. *Paris en 1793,* en renfermait déjà plusieurs, dont une importante pour la fixation d'une date. — Plutôt que d'y insister j'aime mieux, en fermant ce beau livre des *Portraits littéraires,* digne d'attirer l'attention et d'exercer la critique la plus minutieuse, — capable surtout de les soutenir, — conter, moi aussi, ma petite anecdote. M. Biré les aime : il trouve souvent moyen de commencer ou de clore par une historiette, par un bon mot, par un apologue, ses plus sérieuses études. Mais ce procédé n'est pas à la portée de tous... N'importe, je me risque.

Donc j'ai eu l'honneur de voyager récemment avec une femme distinguée, qui goûte les lettres, estime les lettrés et connaît passablement les écrivains contemporains. Cette femme n'est pas de Nantes : cela va de soi. En énumérant les Bretons qui font aujourd'hui, en si grand nombre, honneur à la France, elle s'écria : — « Trois bretons ensemble à l'Académie française ! »

(1) *Portraits littéraires*, page 399.

— « *Trois ?* répondis-je ; je n'en connais que deux, MM. Renan « et Simon. » — « Comment, répliqua-t-elle, et M. Edmond Biré ? « vous l'oubliez ! »

Ai-je eu tort ? ai-je eu raison ? Je n'ai pas détrompé cette digne femme : elle est douée, je l'espère, du don de prophétie.

A côté de son appréciation, je tiens à mettre le résumé de la mienne. M. Biré terminait, il y a quelques années, une de ses études littéraires, en disant que son ambition serait satisfaite s'il arrivait à se faire considérer comme « un bon élève de Sainte-Beuve. » Me sera-t-il permis de dire qu'à mes yeux le titre est acquis et que, historien déjà coté si haut, M. Biré est maintenant mieux qu' « un bon élève de Sainte-Beuve ». Et ce n'est pas, à mes yeux, un mince éloge.

ROBERT OHEIX.

POÉSIE BRETONNE

—

ER FOENEREAH

(Dialecte de Vannes)

I

Er hetan tra estet, d'en han, ar er mézeu,
E zou, é Bréh izel, er foen ag er pradeu.
Kentéh el miz méhuen, pé ar dro gouil yahan,
E lauskér el labour hag ér park hag el lann.
Er foen zou anehué : Raccé peb labourér,
A pe huél séh en doar ha brawik en amzér,
Ne zeli mui chonjal, mar dé aviset mat,
Meit a guemér é falz ha monet te falhat.

LA RÉCOLTE DU FOIN

I

En Bretagne, la première chose que l'on récolte, en été, à la campagne, c'est le foin des prairies.

Dès le commencement de juin où vers la Saint-Jean, on abandonne les travaux dans les champs et les landiers.

Le foin est mûr : C'est pourquoi un laboureur bien avisé, dès qu'il voit la terre se dessécher et le beau temps s'affermir, ne doit plus songer qu'à prendre sa faux pour aller faucher.

Jamœz neoah falhour n'en da ar dro é foen
Hemb n'en dés ag é falz tinéreit er varwen.
Perpet en er guélér, chouket én ul léh kloar,
É falz ar un ané plantet don mat én doar,
É pilat, en dé quent, dré vraw ha dré zoustér,
Er varwen a nehi guet ur morhol distér.
Ma ne hra kement sé, memb er guèlan falhour.
Ne drohou meit guet poén hag e hrei fal labour.

II

En ternoz mitin mat, kentéh èl goleu dé,
Er falhour, lan a hred, e guitta é hulé
Hag e rid bean d'é brad. Guet ou boéhieu sklintin
Ol en ined e lar ou sonen a vitin,

Jamais cependant un faucheur ne commencera à couper son foin, sans avoir auparavant bien affilé le tranchant de sa faux.

La veille, on le voit toujours, assis dans un endroit ombragé, frapper doucement, avec un léger marteau, sa faux qu'il appuie sur une enclume fichée profondément en terre.

Sans cette opération, même le meilleur faucheur coupera péniblement son foin, et fera mauvaise besogne.

II

Le lendemain matin, au point du jour, le faucheur, plein d'ardeur, quitte sa couche et court à sa prairie. De leurs voix argentines, tous les oiseaux disent leur chanson matinale : ils chantent

E gan, é leiñ er gué, ha keutant ha joyus,
Aveit inourein Doué ou meestr madeleahus.
En tapenen gloéh-noz, doh peb heoten staguet,
Guet en heaul é sewel, e splann avel stired.
Lan a joé er falhour e sel é bradad foen,
Ha de zoué a galon e lavar ur beden :
« O Tad madeleahus e chom é leiñ en né,
« Doh hui, a galon vat, é laran trugairé,
« Hui é en dès lakeit er foen men de greskein,
« Hag en dès groeit tehou goudé anehuéein :
« Taulet hoah hou penoh hiniw ar me labour,
« Ha reit t'ein, eit me foen, ha tuemdér ha séhour.
— Kentéh éñ é labour é krog bean hag herrus
Hemb doujein nag er boén nag en heaul rai loskus.
Guélet ean deugromet, huéz brein ha divanch kaër ;
É falz é mesk er heod e rid avel un èr,
E droh hag e zastum ol er foen a stedeu :

---

contents et joyeux, au haut des arbres, la gloire de Dieu, leur bon maître.

Les goutelettes de la rosée nocturne, suspendues à chaque brin d'herbe, brillent, comme des étoiles, aux rayons du soleil levant.

Le faucheur regarde avec joie sa prairie pleine de foin, et, du fond de son cœur, adresse à Dieu une prière :

« O Père plein de bonté qui êtes dans les cieux, c'est du « plus profond de mon cœur, que je vous adresse mes re- « merciments.

« C'est vous qui avez fait croître ce foin et l'avez fait mûrir ensuite.

« Aujourd'hui encore, répandez vos bénédictions sur mes « travaux, et donnez-moi, pour mon foin, de la chaleur et de la « sécheresse. »

Aussitôt il se met à l'œuvre vivement, sans craindre ni la peine ni les ardeurs d'un soleil trop brûlant.

Voyez-le tout courbé, couvert de sueur, en manches de chemise ;

Sa faux glisse dans l'herbe comme une couleuvre, coupe et entasse le foin par rangées :

Elsen, én un emgann, édan er boledeu,
É huélér rai liés é kouéh er soudarded,
Peb unan én é léh, peb unan en é sted.
Ean e labour neoah hemb arsaw hemb dichuéh :
A bep tu ne huelér nameit er foen é kouéh ;
Ne gleuér meit er falz guet er heod é krial,
Pé guet er mein luemér é son hag é troulzal.
Mœz guet kement a drouz en ined zou sponiet.
Ha kentéh a gamein ind e zou arsawet.
Er goukou digourant en dès kuitteit er vro,
Ha bet en nehuéhan n'en dei quet mul en dro.
Er grillaned kousket é hortoz en tuemdér,
Dihunet en un taul é mesk er heod tinér,
E rid keti-ketan ag er prad d'el lanneu
Aveit laret arré é peah ou soneneu.

Ainsi, dans un combat, on ne voit que trop souvent les soldats tomber sous les balles, chacun à sa place, chacun dans son rang.

Il travaille cependant sans discontinuer, sans se délasser ;

On ne voit que foin qui tombe de tout côté ;

On n'entend que la faux qui crie dans l'herbe ou résonne avec grand bruit, sous la pierre à aiguiser.

Mais tant de bruit a épouvanté les oiseaux qui aussitôt ont cessé de chanter.

Le coucou indigné a quitté le pays et ne reviendra qu'au retour du printemps.

Les cigales, qui dormaient en attendant la chaleur, réveillées en sursaut dans le tendre gazon, se sauvent au plus vite de la prairie dans la lande pour redire encore en paix leurs chansons.

III

Quent pêl neoah, dré hir derhel de labourat,
Er falhour e zou deit te ben ag é bradad.
Ol é foen zou trohet. Mæz é raug er cherrein.
É teli guet soursi el lakat te séhein,
Raccé ma ne zoujér nag arnan na tefour,
Mar dé joyus en heaul, m'é ra d'en doar séhour,
Er falhour, hemb dichuéh, én é zorn ur forh-koed,
E zisplég ar er prad ol er foen diskaret.
D'er sekour é hès deit ur vanden foenerion ;
É vugalé vrassan, ol é serviterion.
Ind e voulj hag e heij er foen ha, taul ha taul,
En troa eit er séhein doh téreneu en heaul ;
P'en dé bet troeit er foen ahoel diw pé tair guéh,
Er foenerion e chom un herrad de zichuéh :

III

Bientôt cependant, à force de travailler, le faucheur est venu à bout de sa prairie.

Tout son foin est coupé. Mais avant de le ramasser, il dont avoir soin de le faire bien sécher.

C'est pourquoi, s'il ne craint ni la pluie ni l'orage, si le soleil est brillant et répand la sécheresse sur la terre, le faucheur, sans prendre de repos, armé d'une fourche de bois, étend sur la prairie tout le foin coupé.

Il est venu à son secours un grand nombre de faneurs.

Ses plus grands enfants, tous ses serviteurs.

Ils remuent et secouent le foin, le tournent et le retournent de temps en temps pour le faire sécher aux rayons du soleil.

Quand le foin a été ainsi tourné au moins deux ou trois fois, les faneurs se reposent un instant :

Lod ar er heod tinér, édan ur bôdig kloar,
Pé doh troed ur huéen hum asten ar en doar.
Lod aral e glask bean, eit torrein ou séhet,
En ur fetanig sklœr deur mamen de ivet.
Pé hoan e hoh ou zeid hag e chem boketen
Ér hoen e rid ér prad gaet paud a gamdrieu
Tremen e hra neoah en heaul. Qnent pêller foen
Touchandig hoah glasteut e zeu deit ter out gluen.
O na bourusset é, na pah ul lauiné,
Tremen étal ur prad rah falhet a nehué!
A zar er foen goinwet pé séhet a hanten,
É saw, édan en noz, en évr ag en amzer,
Ur housu hag ur front hueb dousoh avéit er miel
Hag hum streaw tro ha tro dongaet dré en ahuel.
N'en des chet ar en doar léh haëroh, hag eunis
En hani e el chom en ul léh ker bourus!

Les uns s'étendent à terre sur le tendre gazon, à l'ombre d'un frais buisson, ou au pied d'un arbre.

D'autres, pour étancher leur soif, se hâtent d'aller boire à la source d'une claire fontaine, ou bien vont se laver les pieds et cueillir des fleurs au ruisseau qui serpente dans la prairie.

Cependant le soleil chauffe. Bientôt le foin, naguère encore tout vert, est devenu blanc.

O quel bonheur, quel plaisir de passer près d'une prairie fraîchement coupée !

A la nuit tombante, l'herbe flétrie et à moitié desséchée exhale dans l'air une odeur délicieuse, un parfum plus doux que le miel et qui, porté par le vent, se répand de tout côté.

Il n'y a pas sur la terre de lieu plus agréable, et heureux qui peut y demeurer.

IV

Mar dès en heaul dalhet hemb arsaw de duemein,
Er foen é korv tri dé e zou mat te cherrein,
Ne guemeret quet skuir nezé ar er soded
E lausk ou foen ér prad a yuheu dastumet
Eit tremen er gouian. A dra sur liés mat
E kollant, guet ér glaw, er hard ag ou blaiad.
P'en dé séhet er foen, guet eun a fal amzér,
É ma guél el lojein én don ag er sulér.
Rac er foen lojet mat e zou perpet huekoh ;
Ean e rei mui a spleit hag e badou péloh.
Hag elsen er meitour hag e gar é loned,
E ven en dout seud kriw hag er guèlan ronsed,
E garg é foen séhet ér har a forhadeu
Ha kentéh d'er sulér er hass a garradeu.

IV

Si le soleil a chauffé la prairie sans discontinuer, le foin peut être serré au bout de trois jours.

N'imitez pas alors les insensés qui entassent leur foin dans leur prairie où ils le laissent pendant l'hiver.

Il est certain que très souvent, par suite d'une trop grande quantité de pluie, ils sont exposés à perdre le quart de leur récolte.

Quand le foin est sec, pour ne pas l'exposer au mauvais temps, il convient de le loger au fond du grenier.

Car le foin bien logé a toujours meilleur goût, il profite davantage et durera plus longtemps.

Aussi le fermier qui aime ses bestiaux, qui veut avoir de fortes vaches et les meilleurs chevaux, s'arme d'une fourche, entasse son foin sur une grande voiture, et le transporte au grenier par charretées.

Ke n'en dé rah cherret, guet é dud, hed en dé,
É labour hemb dichuéh. Aveit-ou péh ur joé
A p'en dès bet loget en dehuéhan karrad
Ha mé huél ol é foen er sulér mahet mat.
Déet bermen er gouian guet en amzèr kalet,
En earh n'en dès nameit golein en doar skornet,
Ne huélou quet, guet poén, ol é loned guélan,
É peurat dé ha dé, é krazein guet en nan.

Mikel Er Falhour.

Tant qu'il lui en reste à ramasser, il travaille avec ses gens, toute la journée, sans prendre de repos.

Quelle joie pour lui quand il a logé la dernière charretée, quand il voit tout son foin bien entassé dans son grenier !

Vienne maintenant l'hiver avec le mauvais temps, la neige n'a qu'à couvrir la terre glacée, il n'aura pas la douleur de voir ses meilleures bêtes s'affaiblir de jour en jour et tomber d'inanition.

MICHEL LE FAUCHEUR.

SOUVENIRS DE 1870

LE DÉFENSEUR DU PLATEAU CENTRAL

Dans les premiers jours du mois de septembre 1870, mon régiment était de passage à Guéret, lorsqu'on y apprit la nomination à la préfecture de la Creuse de Martin Nadaud, un des trois terribles questeurs dont il est tant question en ce moment à la Chambre des députés. Je fus un des premiers à la connaître et cela d'une façon assez singulière.

Le soir, vers cinq heures et demie, mon service ayant été assuré, je me trouvais au café Bornetaud avec différentes personnes amies que j'avais connues à l'époque où j'étais officier comptable au dépôt de remonte de Guéret. Nous nous entretenions avec anxiété des nouvelles qui nous arrivaient à tout instant, pénibles et douloureuses, lorsque la porte de l'établissement s'ouvrit avec fracas, livrant passage à un homme horriblement barbu. C'était le sieur Bétoine, — de son petit nom Saturnin, — aubergiste bien connu, tenant un bouchon sur la route de Limoges. Saturnin était une de ces vieilles barbes de 1848, à qui l'Empire avait fermé le chemin des postes diplomatiques et..... des recettes générales. Aussi la chute de ce régime abhorré l'avait-elle positivement rendu fou de joie. Il avait tant souffert ! Il fut plus tard pensionné, il le méritait bien, et cela plus justement que beaucoup d'autres, on le verra bientôt. Bétoine, en entrant, se mit à crier qu'il était nommé préfet de la Creuse, et que son ami Martin Nadaud, ce grand martyr de la Liberté, venait de lui en télégraphier la nouvelle. En même temps, il agitait triomphalement un papier, qu'il tenait déployé à la main. Nous crûmes d'abord que l'ami Saturnin avait

littéralement perdu la *boule*. Nous ne lui connaissions qu'un seul *relief*, — celui-là tout matériel, — la jouissance d'une splendide barbe blanche qui s'épanouissait sur son abdomen comme un magnifique tablier de sapeur. Sans doute, sous le nouveau régime, les aubergistes allaient passer rois, et à ce titre, sauf d'une couronne, un claque préfectoral eût été d'un effet fort décoratif sur cette belle tête de vieillard. Mais à ce moment, ce glorieux avenir n'apparaissait pas encore, — comme il a brillé depuis, — avec sa magnifique auréole de maçons, de calicots, et de garçons de café transformés en hommes d'Etat. Aussi, nullement convaincus et soupçonnant bien qu'il y avait là quelque mystification, nous profitâmes d'un moment de distraction de Bétoine pour lui enlever son papier, et voici ce que nous y lûmes :

« BÉTOINE, *maître d'hôtel à Guéret.*

« Nommé préfet de la Creuse, arrive ce soir sept heures.

« NADAUD. »

Un immense éclat de rire accueillit cette lecture, la galerie se tordait littéralement. Bétoine, — le maître d'hôtel ! Quelle farce ! — lui riait jaune. Il persistait à soutenir que c'était bien lui le nouveau préfet. On avait beau lui dire : « Ce n'est pas Saturnin, mais c'est Martin, c'est l'ami Martin, c'est Nadaud qui est nommé, ce n'est pas vous ! » Il ne voulait rien entendre. Enfin, exaspéré de ce que nous refusions absolument de croire à sa nomination, il sortit furieux en répétant que « nous allions bien voir, » et qu'il saurait bien chasser « cette canaille de Conrad (1) » de la Préfecture.

Cinq minutes n'étaient pas écoulées, que nous entendîmes des cris, des rires et des applaudissements qui semblaient venir de la place de la Préfecture. Curieux de savoir ce qui se passait et ne doutant pas qu'il ne fût survenu à Bétoine quelque aventure, nous y courûmes aussitôt. Là nous attendait un spectacle grotesque. Par mesure de prudence, et pour éviter que la foule envahît la préfecture et y commît des dégâts, on avait fermé la grille. Bétoine avait d'abord essayé de la forcer et,

(1) M. Conrad, brave et excellent homme, était alors préfet de la Creuse. Ruiné par la perte de toutes ses propriétés, situées en Alsace, M. Conrad et sa famille furent pendant longtemps réduits au plus grand dénûment et obligés, pour vivre, d'avoir recours à l'extrême obligeance d'un honorable magistrat de Guéret.

n'ayant pu y réussir, doué d'une souplesse de reins toute patriotique, il l'avait escaladée avec l'aide de quelques autres énergumènes. Mais, en levant la jambe pour la franchir, il calcula sans doute mal son élan, car il resta accroché par le fond de la culotte à l'une des pointes en fer de lance qui en garnissaient le sommet. Nous avions donc là devant nous le pseudo-préfet, se démenant d'une façon désespérée. Comme il n'était pris au sérieux par personne, la foule jubilait, piétinait, criait sur l'air des *Lampions :*

« C'est Bétoine, c'est Bétoine,
Toine, Toine, Toine, Toine ! »

Jamais je n'ai vu d'être humain rouler des yeux plus effroyables. Enfin, des pompiers miséricordieux décrochèrent l'infortuné Saturnin et le déposèrent tranquillement sur le pavé. Inutile d'ajouter que notre héros décampa au plus vite, poursuivi par les rires et les huées universelles, en retenant avec peine sa chemise dont les flots se précipitaient impétueux par l'énorme brèche qui constituait pour l'instant le fond de son pantalon.

Nous ne savons si Bétoine, après avoir changé de culotte, s'en fut au-devant de son ami Martin, toujours est-il que celui-ci, le lendemain, recevait à neuf heures à la Préfecture ce qu'on appelle les autorités civiles et militaires. Nadaud fut simple et très convenable :

« Messieurs, dit-il en s'adressant au corps d'officiers, je ne dois l'honneur d'avoir été nommé préfet de la Creuse qu'à mon amour pour mon pays. Appelé à ce poste élevé par le jeu de bascule des choses de la vie, pour ainsi dire préfet de circonstance, ayant appris par les tourments et les misères d'un long exil ce qu'il faut souffrir pour la liberté, je m'efforcerai de tout faire pour la défendre et pour administrer de mon mieux les grands intérêts qui m'ont été confiés dans les cruelles épreuves que traverse notre Patrie »

Le brave Martin tint parole ; personnellement il mit tout en œuvre pour me rendre un service dont je lui suis encore reconnaissant. Absolument de bonne foi dans la conception de ses folles théories sociales, mal digérées chez lui et dont il se fait l'apôtre, il est le premier à protester et à les rejeter lorsqu'on lui en démontre le danger.

Quant à Bétoine, bien entendu, à Guéret il n'en fut plus question, mais je devais le revoir bientôt. S'il avait manqué sa préfecture, il avait trouvé autre chose. Pas bête, Saturnin !

A quelque temps de là, je me trouvais à Tours, dans la principale rue, dénommée alors, je crois, rue de l'Impératrice, mais qui, depuis, a dû troquer ce nom, rappelant une noble infortune, contre celui de quelque grotesque républicain, lorsque je me sentis frapper sur l'épaule. Je me retournai brusquement, tableau : Bétoine, toujours aussi barbuché, en cravate blanche, et chapeau à haute forme — avec cela des mains de charbonnier. — Je faillis tomber à la renverse, on n'a pas idée de cela.

— « Tiens, c'est vous, Bétoine, comme vous voilà magnifique ! Mais que diable fabriquez-vous ici, dans ce beau pays de Tours en Touraine ? »

— « Ce que j'y fais, capitaine ? — Mon cher monsieur » (*mon cher monsieur* ! je ne savais où fuir !) — « mais je suis ici délégué près du Gouvernement pour organiser la défense du *plateau central*. »

La défense du plateau central ! c'était ronflant, j'éclatai de rire :

— « Voyons, mon brave, ce n'est pas possible ! Eh bien ! et ce vieux zinc de là-bas, sur la route de Limoges ? »

— « La baraque ? çà ne me regarde pas, c'est l'affaire de la bourgeoise. Moi, je ne connais que mon devoir, et ces faillis chiens de Prussiens n'auront pas le plateau central. » — Puis s'échauffant : — « La défense nationale avant tout ! Cela vous étonne, capitaine. Oh ! mais j'ai bien travaillé. C'est moi qui les fais sauter, tous ces fainéants de là-bas, sac au dos tout le monde ! On peut compter sur moi ! »

Bétoine devenait cramponnant.

— « Pardon, Bétoine, mais je suis pressé, très pressé, bonne chance. »

Comme je m'éloignais à grandissime vitesse, je l'entendis me crier :

— « Vive la défense nationale ! la défense nationale avant tout ! »

Avant tout ? Avant la bourgeoisie, les enfants, le vieux bouchon guéretois ; très patriote, Saturnin !

Ceci se passait dans le courant de l'après-midi. Le soir, vers sept heures, j'entrais dans un des hôtels les plus confortables de Tours, où m'avait donné rendez-vous un de mes amis, lorsque j'aperçus, mais trop tard pour m'esquiver, l'illustre Bétoine en tête à tête avec une autre « haute personnalité » de Guéret. Ils étaient assis tous deux à une table réservée. Bétoine, qui m'avait aperçu dans une glace, se précipita au-devant de moi en me disant :

— « Oh ! que je suis heureux de vous revoir, capitaine ! »

Ainsi harponné, je jetai un coup d'œil désespéré sur l'assistance. Mon ami n'était pas là. Les deux patriotes étaient somptueusement servis. Un verre de Vouvray (1) délicieux, servi dans une coupe de pur cristal, que je ne pus refuser, hélas ! m'expliqua bien vite l'exaltation patriotique des deux convives. Ils rêvaient la gloire de *Ferlincétorix*, ce vieil Auvergnat, défenseur du plateau central.

— « A bas les badinguets ! les capitulards ! Vive le grand Auvergnat ! »

Puis s'échauffant, et m'interpellant tous les deux à la fois :

— « Ah ! capitaine, si nous avions avec nous notre grand Fercin... Ferlin... »

Cela devenait inquiétant. Heureusement, à ce moment même retentit un : — « Eh bien ! mon cher, je vous attends, » prononcé par une voix bien connue qui s'adressait à moi d'un ton narquois et joyeux,

On me sauvait la vie. Je me levai vivement, j'allais m'enfuir, mais les deux braves défenseurs du plateau central ne l'entendaient pas ainsi. Se levant eux aussi, et me tendant leurs mains crasseuses, ils s'écrièrent :

— « Capitaine, vive la défense nationale, fouchtra ! »

— « Oui, mes braves, vive la défense nationale... et le vin de Vouvray aussi, n'est-ce pas ? Mais vous, Bétoine, écoutez-moi bien et retenez ce que je vais vous dire : Avant tout, veillez sur vos derrières ! C'est le point faible de votre plateau. »

Saturnin fit une horrible grimace. A peine avions-nous franchi la porte qu'il dit à haute voix, en parlant de nous :

— « Ah ! les canailles de badinguets, que je leur f... donc un coup de fusil avec plaisir ! »

F. Le Bihan.

(1) Vin très renommé des environs de Tours.

CHARTES INÉDITES

DE

BERTRAND DU GUESCLIN (1)

(1364 à 1380)

X (2)

1370, 27 juillet. — Sachent tuit qui ces presentes letres verront que nous Bertrand de Glaisquin, duc de Molines et conte de Longuevila (*sic*), confessons avoir eu et receu du (*sic*) honorable et saige home Estienne de Montmejan, tresorier des guerres en la Langue d'Oc pour le Roy nostre sire et pour Monsr le duc d'Anjou, son frère et son lieutenant èsdicies parties, des deniers de sa recepte, la somme de sept mile cinq cens franx d'or, pour cause de prest [que] avons fait sur les gaiges de mil homes d'armes de nostre compaignie, à deservir soz le gouvernement dudit Monsr d'Anjou en ces presentes guerres. Desquieux sept mile cinq cens franx d'or nous en tenons pour bien paiez et contant. Et en tesmoing de ce avons faite seeller ceste presente letre de nostre propre seel, à Choule (3) le XXVIIe jour de julet l'an mil troys cens soixante et dix.

(*Orig. parch. beau sceau de Bertrand du Guesclin en cire rouge, sur simple queue, très bien conservé.*)

(1) Voir la livraison d'octobre, p. 314 ci-dessus.
(2) Bibl. Nat., *Ibid.*, n° 20.
(3) Choule ne devait pas être loin de Moissac (auj. ch.-l. d'arrond. du dép.

XI [1]

1370, 21 novembre. — De par le Roy. Guillaume Taillevent, nous vous mandons que, veues ces presentes, vous la somme de soixante sept francs et demi, pour trois paiez de gens d'armes que accordé nous avez prester pour six sepmaines pour enforcier nostre connestable, afin qu'il puist miex et plus poissamment combatre noz ennemis, vous apportez ou envoiez par devers Jehan Gencien, bourgoiz de Paris, ordené et commis à ce recevoir, lequel vous baillera sur ce cedule ou escroe, par laquelle rapportant par devers nos amez et feaulx les generaulx conseilliers à Paris sur le fait des aydes de noz guerres, yceulx vous assigneront et feront paier sur le fait desdiz aydes ayant cours en la ville et dyocese de Paris. Donné au Bois de Vincennes lez Paris, le XXIe jour de novembre, l'an de grace mil CCC soixante-dix, et de nostre regne le VIIe. Par le Roy (signé) H. D'AUNOY.

(*Original, parchemin.*)

XII [2]

1371 (nouveau style), 7 janvier. — Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulz les generaulz conseilliers sur le fait des aides ordonnez pour la guerre, salut et dileccion. Savoir vous faisons que, pour consideracion des bons et loyaulz services que nostre amé et féal connestable nous a faiz en noz guerres, au proffit de nous et de nostre royaume, nous avons ordonné et octroyé de grace especial et donnons par la teneur de ces letres à nostre chère et bien amée la contesse de Longueville,

de Tarn-et-Garonne), car la veille, 26 juillet 1370, Du Guesclin donnait, « à Moyssac », au même Etienne de Montméjan reçu d'une autre somme de 6,800 francs d'or (*Pièces Orig.*, vol. 1433, Du Guesclin, n° 17).

(1) Bibl. Nat., *Ibid.*, N° 18.

(2) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 29.

sa famme (1), deux mille frans d'or pour lui aidier à soustenir son estat. Si vous mandons que les deux mille frans d'or dessusdiz vous faciez baillier et delivrer à ladicte contesse, ou à son mandement, des deniers de nozdiz aides, si que il n'en convieingne retourner à nous. Et nous voulons que, par rapportant ces letres et letres de recongnoissance d'icelle, ils soient allouez ès comptes de celui à qui il appartendra, non obstans autres dons faiz à nostredit connestable et que en ces letres ne soient exprimez, ne ordonnances ou deffences quelconques au contraire. Donné à Paris, le VIIe jour de janvier, l'an de grace mil trois cens soixante et dix, et le septiesme de nostre règne. — Par le Roy (signé) P. MICHIEL.

(*Orig. parch. était scellé sur simple queue, sceau tombé*).

XIII (2)

1371, 11 octobre. — Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les genz de noz Comptes à Paris salut et dilection. Comme par nos letres sur ce faictes eussons jà pieça ordené, establi et commis, au lieu des tresoriers des guerres en nostre païs de Normandie oultre la rivière de Saine, nostre amé Renier Le Coutelier, à present nostre bailli de Caen, soubz et en la compaignie de nostre amé et féal Bertrand du Guesclin, à présent connestable de France, lieutenant et cappitaine pour nous èsdictes parties en l'an mil CCCLXIII et mil CCCLXIIII : ouquel temps nostredit connestable fu au siège de Roleboise, print plusieurs villes et chasteaux tant en Costentin comme ailleurs, en la compaignie duquel ledit Renier fu touzjours continuelment armé quand le cas s'offroit, et deux archiers armez de fait en sa compaignie, pour servir nous et nostredit connestable en l'office que commise lui avions, jusqu'à ce que nostredit connestable

(1) Tiphaine Raguenel, fille de Robin Raguenel et de Jeanne de Dinan, vicomtesse de la Bellière (en la paroisse de Pleudihen près Dinan); elle épousa du Guesclin vers la fin de 1363 et mourut en 1372; voir M. Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin* (1876), p. 198-199 et 399 à 401; Du Paz, *Hist. généalogique de Bret.* p. 144-145; Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, vers 3431 à 3456.

(2) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 33.

fut prinz par nozdiz ennemyz à la bataille d'Aurroy en Bretaigne, le jour Saint Michiel CCCLXIIII. Et tantoust après, pour resister à la puissance de nosdiz ennemiz, qui après ladicte bataille se descendirent en Normandie et y prindrent et emparèrent plusieurs forteresses, ordenasmes nostre amé conseillier Guillaume du Melle capptaine general ès parties de Caen et de Costentin, et aussi ordenasmes ledit Renier receveur general pour le fait de la guerre soubz le gouvernement dudit Guillaume, qui y a vacquié par certains intervalles de temps, ès ans dessusdiz, jusques au XIIIe jour de septembre mil CCCLXVIII... Et pour pluseurs autres causes raisonnables qui à ce nous ont meu, voulons de grace especial et vous mandons... que audit Renier vous comptez et passez, pour les despens de lui, ses clercs, varlès et chevaux et des deux archiers dessusdiz, la somme de deux francs et demi par jour pour touz les temps qu'il a vacquié en nostre service soubz les gouvernemens des dessusdiz.... Donné en nostre hostel de Saint Pol, à Paris, le XIe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC soixante et onze et de nostre règne le huitiesme. Par le Roy (signé) J. DE VERNON.

(Orig. parch. scellé sur simple queue, sceau tombé).

XIV(1)

1372 (nouv. style), 14 mars. — Sachent tuit que nous Thiphaine, duchesse de Moulines et contesse de Longueville, confessons avoir eu et receu de Jehan Le Mareschal, receveur général ou pays de Normendie des aides ordennées pour la guerre, la somme de deux mille frans d'or, qui nous ont esté donnés par le Roy nostre sire pour certaines causes contenues ès lettres du Roy nostredit seigneur et des generaulx conseilliers à Paris, lesquelles sont demourées devers ledit Jehan Le Mareschal. De laquelle somme de IIM frans d'or dessusdicte nous nous tenons pour contente et bien paiée. En tesmoing de ce nous avons seellé ceste quictance de nostre propre seel, faite à Rouen, le XIIIIe jour de mars, l'an de grace mil CCC soixante et onze.

(Orig. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu).

(1) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 31.

XV[1]

1372, 30 août. — Loys, fils de roy de France, frère de Mons le Roy et son lieutenant en toutes les parties de Langue d'Oc, duc d'Anjou et de Touraine et conte du Maine, à nostre cher et bien amé Estienne de Montmejan, tresorier des guerres de mondit seigneur et de nous èsdictes parties, salut. Savoir vous faisons que, pour contemplacion de nostre tres cher et amé cousin le Connestable de France, à messire Olivier du Glesquin son frère, pour cause de la delivrance de sa raencon, lui avons donné et ottroyé et par la teneur de ces presentes donnons et ottroyons, à prendre et avoir une foys sur vostre recepte la somme de deux cens frans d'or. Si vous mandons et commandons que tantost et sans delay aucun, veues ces presentes, sans attendre de nous sur ce autre mandement, vous baillez et delivrez audit messire Olivier ladicte somme de deux cens frans. Laquelle somme, ainsi paiée audit messire Olivier, par rapportant ces presentes avec quittance dudit messire Olivier, nous voulons estre allouée en voz comptes et rabatue de votre recepte par noz chers et bien amez les gens des Comptes de mondit seigneur à Paris sans aucune difficulté, non obstant quelconques ordenances, mandemens ou defenses faites ou à faire au contraire. Donné à Agen soubz nostre seel secret en l'absence du grant, le penultime jour d'aoust, l'an de grace mil ccc soixante et douze. Par Mons le Duc (signé) Dy. Regis.

(Orig. parch. sceau en cire rouge sur simple queue, duquel il reste à peine la moitié).

XVI[2]

(Extrait).

1373, 14 août. — Bertram du Guesclin, duc de Molines et connestable de France, à nostre capitaene et garde de nostre

(1) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 34.
(2) Archives des Côtes-du-Nord, fonds de l'évêché de Tréguer.

ville et port de la Roche Deryen et à son lieutenant salut.... [Il leur ordonne de laisser jouir de la pleine franchise les denrées et marchandises des évêque, chapitre et bourgeois de Tréguer, entrant audit hâvre ou chargés sur mer] ou havre de Lantreguer ou ailleurs [suivant leurs anciens privilèges], sur lesquelles choses [dit Bertrand] nagueres en l'onour et reverence de Dieu et de monseignour saint Yves, duquel le glorieux corps est enterré en ladicte yglise, lours avons donné et otroié noz letres. [Ainsi daté :] Donné tesmongn nostre seel le XIIIIe jour d'aoust l'an mil IIIc sexante et treze. (Et plus bas) Par Monsr le Connestable, (signé) G. REGNAUT.

(Orig. parch. scellé sur simple queue, sceau tombé).

XVII (1)

1378, 24 mai. — Bertran du Gueselin, conte de Longueville, connestable de France, à noz bien amez les commissaires ordennez par Monsr le duc de Bourgoigne, lieutenant du Roy sur le fait de faire faire les ouvrages des bastides de Gavray (2), salut et dileccion. Nous avons fait venir très grant nombre de mineurs devant le chastel de Gavray, pour essaier à l'aide de Dieu de mettre ledit chastel en l'obbeissance du Roy. Si vous mandons et commandons si chier que vous avez le prouffit et avancement de la chose, que de l'argent de la recepte qui est ordennée pour les ouvrages desdictes bastides vous faictes paier et bailler ausdiz mineurs, ou à Pierre de Fourneaux pour eulx, la somme de trois cens frans sur ce qui leur peut estre deu du temps passé, en donnant sur ce les letres et mandemens adreçans au receveur ordenné à paier les ouvrages et fraiz desdictes bastides, telles comme il appartient. Et gardez bien que en ce n'ait aucun deffaut. Donné à Gavray soubz nostre seel le XXIIIIe jour de may l'an mil trois cens soixante diz et huit. Par Monsr le Connestable (signé) J. BONIER.

(Orig. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu).

(1) Bibl. Nat. ms. fr. *Pièces Origin.* Vol. 1433, du Guesclin, nº 53.
(2) Gavrai, auj. ch.-l. de cton de l'arrond. de Coutances, Manche.

XVIII[1]

1378, 16 juin. — Charles, par la grâce de Dieu roy de France, aux bailliz de Rouen et de Caen, et à Raoul Campion, commissaire à faire lever et recevoir les aides nouvellement ordenez au pays de la Basse Normendie pour le fait de la guerre qui est à present entre nous et le roy de Navarre, nostre enemi et adversaire, salut. Comme par noz autres letres, et pour les causes contenues en ycelles, nous aiens donné à nostre amé et féal Bertran du Glesquin, nostre connestable, la somme de quarante deux mille cent trante un frans d'or, qui ont esté trouvez comptanz au chastel de Gavray, et avecques ce quatre mille frans pour cause de la vaisselle d'argent qui estoit dedens, et il soit ainsi que de ladicte somme nostredit connestable ait presté, pour le traittié fait en la delivrance dudit chastel, la somme de quinze mille neuf cens frans, nous vous mandons et à chascun de vous si comme lui appartendra, que yceulx XV^M IX^c frans et les III^M dessusdiz pour ladicte vaisselle, qui font en somme XIX^M IX^c frans, vous faites rendre et restituer à nostredit connestable de et sur le fait desdiz aides par les receveurs à ce commis. Et par rapportant ces presentes seulement, sanz autre quittance, declaracion ou descharge, nous voulons ladicte somme de XIX^M IX^c frans estre allouée ès comptes desdiz receveurs et de tous autres à qui il pourra touchier par noz amez et feaulx gens de noz Comptes à Paris. Donné en nostre hostel de Beauté sur Marne, le XVIe jour de juing, l'an de grâce mil CCCLXXVIII, et le XVe de nostre règne. Par le Roy, (signé) J. TABARIN.

(*Orig. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu*).

XIX[2]

1379, (nouv. style), 11 mars. — Nous Bertran du Guesclin, connestable de France, cognoissons avoir eu et receu de Jehan

(1) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 56.
(2) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 55.

Leger, viconte d'Avrenches, recevour ès vicontez anciennes d'Avrenches et de Mortaing (1) et de plusours autres lieux de certains feuz (*sic*) mis sur ès moys de may et de juing desrainenement passez pour le fait du siège dudit lieu de Mortaing, la somme de deux mille huit cens vint livres, sur la somme de troys mille livres qui nous avoient esté ordennez prendre et avoir sur ledit recevour, en rabat de la somme de dix mille frans qui nous estoient deuz du fait de Gavray. De laquelle somme de deux mille huit cens vint livres nous nous tenons pour bien et loyaument paié. Et en quitons le Roy nostre sire, ledit viconte et touz autres. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes, faictes et données à Pontorson, le XIe jour de mars, l'an mil CCCLXXII. (Signé) BERTRAM (2).

(Orig. parch. était scellé sur simple queue qui a disparu).

XX (3)

1380, 20 avril. — Bertran du Guesclin, conte de Longueville, connestable de France, à tous ceux qui ces letres verront salut. Savoir faisons, que comme eu moiz d'avril MCCCLXX et huit nous eussons acquiz de Jehan de Pinquegny le chastel de Teinchebroy (4) avec les revenues et rentes de la chastelerie dudit lieu de Teinchebroy, appartenant audit Jehan par raison et à cause de certain don que en fist jà pieça le roy de Navarre tant audit Jehan que à Robert, Mahieu et Renault, diz de Pinquegny, ses freres. Et nous estant et tenant le siège devant le chastel de Mortaing, environ le XVe jour de may prochain d'illec enssuivant, feismes deffens de bouche à Pierre de la Roque, viconte dudit lieu de Mortaing, que des revenues, prouffis et emolumens de ladite chastelerie, fussent ordinaires ou extraordinaires, il ne receust, levast ou expletast aucune chose. Par vertu duquel deffens et acquisicion par nous faiz, nous avons fait recevoir et lever par noz gens et en nostre nom toutes les revenues, rentes,

(1) Avranches et Mortain, auj. chefs-lieux d'arrond. du dép. de la Manche.
(2) Signature autographe de du Guesclin.
(3) Bibl. Nat. *Ibid.* n° 48.
(4) Auj. Tinchebrai, ch.-l. de c^ton de l'arrond. de Domfront, dép. de l'Orne.

prouffiz et emolumens ordinaires de nostredicte chastelerie pour tout le temps escheu depuiz nostredicte acquisicion, et les revenues extraordinaires pour les moiz de may, juing, juillet et aoust, l'an dessusdit, tant seullement que les aidez de la guerre du Roy nostre sire furent imposées sur les terres que soulloit tenir le roy de Navarre : lesquelles revenues extraordinaires des le temps qu'ils furent receuz, nous feisimes mettre et emploier en plusieurs reparacions qui de necessité faisoient à faire audit chastel pour la seureté d'icelui, sy comme de ces choses nous suismes informez par nozdiz gens. Desquelles ledit vicomte nous a requis presentement et plusieurs autrefoiz par avant le jourd'uy ces lettres, pour lui valer certificacion de ce et tout ce que raison donnera, que nous lui avons données à laffin dessusdicte. Donné à Pontoursson, le xxe jour d'avril l'an de grace mil trois cens quatre vings.

(*Orig. parch. sceau de du Guesclin bien conservé, en cire rouge, sur simple queue*).

M. ALFRED DE COURCY

En attendant que la *Revue de Bretagne* puisse consacrer à M. Alfred de Courcy une étude biographique et littéraire, aussi développée que le mérite la vie si remplie de cet homme de bien, et le talent de ce charmant écrivain, nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours si éloquent, les paroles si touchantes prononcées, sur la tombe de M. de Courcy (1), par notre excellent ami, M. Audren de Kerdrel, sénateur, que nous remercions vivement de cette précieuse communication. — A. DE LA B.

Discours de M. Audren de Kerdrel.

Lorsque m'est venue l'idée bien naturelle de prononcer quelques paroles sur cette tombe si inopinément ouverte, je m'étais dit tout d'abord que, sans préparation, je laisserais sortir de mon cœur ce qu'il me dicterait. Mais, à la réflexion, j'ai pensé qu'au moment de parler, je serai si ému, si troublé, que les expressions pourraient bien me manquer. C'est alors que je me suis décidé à écrire quelques lignes pour lesquelles je compte sur l'indulgence de ceux qui vont m'entendre.

Alfred de Courcy n'aimait pas les manifestations et dédaignait l'apparat. Je me suis demandé si, ayant eu le temps d'exprimer sa volonté, il n'eût pas désapprouvé ce que je vais faire. Puis je me suis rassuré. Il était simple. En me montrant simple moi-même, en ne parlant que de ses vertus, je n'aurai pas à craindre que mon humble hommage fasse une sorte de contraste avec ses idées personnelles et soit presque une infidélité à sa mémoire.

S'il s'agissait d'une oraison funèbre, dans l'acception ordinaire de mot, que de choses à dire sur les mérites si nombreux et si variés qui faisaient de Courcy l'un des hommes les plus éton-

(1) M. Alfred de Courcy, né à Brest le 9 novembre 1816, est mort soudainement, le 18 octobre 1888, en son château de Boiscorbon, commune de Saint-Prix, en la vallée de Montmorency, Seine-et-Oise. Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu à Saint-Prix.

namment, les plus universellement doués que j'aie rencontrés ! Que de choses personnellement pour moi qui ne l'ai jamais perdu de vue, qui l'ai suivi, d'échelon en échelon, de son modeste point de départ à la grande situation qu'il avait conquise par son intelligence et par son travail !

Homme d'affaires incomparable, supérieur en certaines matières aux personnalités les plus compétentes ; économiste, moraliste, jurisconsulte éminent, il était, à ses heures, un écrivain tour à tour sérieux, profond ou gracieux, toujours d'ailleurs, dans son style, correct, pur, élégant au suprême degré. C'était même, le public l'ignore, mais ses amis le savent, un poète fécond et charmant. Il eût dû appartenir à l'Académie des sciences morales et politiques et n'eût pas été déplacé à l'Académie française.

Courcy était aussi un de ces hommes d'esprit vraiment français qui savent garder, dans notre siècle positif et réaliste, les traditions de l'ancienne France à laquelle le rattachaient toutes ses origines. Mais, je le répète, je ne veux parler que de ses vertus, et en m'enfermant dans ce cadre étroit, non-seulement je serai fidèle à ses idées, mais j'entrerai dans l'esprit de cette cérémonie religieuse et de cette réunion intime où je ne vois que ses proches et ses amis.

La vertu de Courcy n'était pas cette vertu stérile qui se borne à éviter le mal et à admirer le bien, c'était la vertu agissante qui se manifeste par des œuvres.

Trois œuvres principales recommandent particulièrement sa mémoire à la reconnaissance publique. L'une des plus récentes a été le bon combat qu'il a livré, de sa bourse et de son zèle, contre l'entreprise impie de la laïcisation des écoles et des établissements charitables. Mais il est deux autres œuvres dans lesquelles il a montré le même dévouement à ses semblables et le même amour de Dieu, qui a béni ses efforts.

Dans la Compagnie d'Assurances générales, où il tenait une si grande place, existe depuis longtemps une caisse de prévoyance qui fait du plus humble employé un associé de la maison, qui lui assure une existence aisée pendant sa carrière active, des secours en cas de maladie, plus tard, une retraite honorable et, ce qui distingue surtout cette paternelle institution, un pécule réversible sur sa famille.

Il y a là une grande et noble idée. Elle brise avec le système ancien des retraites qui permet à un homme d'abuser en égoïste, au préjudice de ceux qui lui survivront, des avantages que lui procure sa carrière.

Cette caisse de prévoyance eut pour fondateur M. de Gourcuff, homme de bien autant qu'homme d'affaires, premier et éminent directeur de la Compagnie d'Assurances générales où son nom est encore porté avec honneur. Alfred de Courcy fut le premier à comprendre ce qu'avait d'utilité et d'avenir la création due à son chef, auquel l'attachait les liens d'une proche parenté. Il s'appliqua avec ardeur à la développer et, dans une série de publications remarquables, il contribua tellement à la populariser qu'il la fit sienne pour ainsi dire.

La pensée qui a présidé à la fondation de la caisse de prévoyance des Assurances générales était si juste et si élevée qu'elle a été mise en pratique par cent grandes Compagnies industrielles ou commerciales ; et peu s'en est fallu qu'elle ne fût réalisée au profit des employés de l'Etat. Le Sénat en avait fait la base d'un projet de loi sur les pensions civiles. La Chambre des députés n'a pas adopté ce projet. C'est un malheur ; mais l'avenir appartient à l'idée de M. de Gourcuff, propagée par M. Alfred de Courcy, et, dans des temps moins troublés, elle sera certainement appliquée aux pensions civiles du Trésor public et, par une conséquence naturelle, aux pensions militaires.

La troisième œuvre d'Alfred de Courcy, celle à laquelle il s'était consacré, dans ces dernières années, avec un succès croissant, c'est l'*Œuvre des secours aux veuves et aux orphelins des naufragés*.

Né sur le littoral breton, fils d'un officier de marine, continuellement en présence des désastres de la mer par ses fonctions de directeur d'assurances maritimes, il s'était senti un intérêt particulier pour les misères laissées après elles par les victimes des flots ; et la France entière applaudit à ses heureux efforts pour assurer l'existence de tant de familles, naguère livrées à la ruine et au désespoir.

J'ai vu cette œuvre naître et se développer avec une rapidité qui tient du miracle. Chaque année, devant une réunion d'élite, Courcy présentait un compte-rendu de sa charitable et intelligente gestion. Ceux qui l'ont entendu se rappellent et se rappelleront toujours à quel point il savait intéresser et émouvoir ses auditeurs, auxquels sa parole éloquemment imagée arrachait des

applaudissements, des larmes et de l'argent pour ses veuves et ses orphelins d'adoption.

J'ai sommairement signalé les œuvres de Courcy ; mais qui pourra dire la cordialité et le charme de ses relations avec ses amis ? Parti, je l'ai dit, d'une situation modeste, et arrivé, par ses propres forces, à la grande position qu'il occupait hier encore, il était resté le même, bon, affectueux, d'un abord facile et toujours aimable.

Pourquoi faut-il qu'une mort imprévue l'ait arraché à des relations qui lui étaient si chères et qu'il rendait si précieuses à ceux qui en jouissaient ? Pourquoi faut-il qu'il ne soit plus là, le père modèle, pour guider un fils digne de lui, c'est tout dire, une fille héritière de ses vertus et de son esprit, pour consoler de ses cruelles épreuves un frère qu'il aimait tant et dont il était si justement fier ? Pourquoi faut-il qu'un vide immense se soit fait pour cette femme admirable qui fut la seconde mère de ses enfants et qui l'entourait lui-même des attentions les plus délicates, des soins les plus touchants ?

C'est le secret de Dieu. Mais s'il nous est permis d'interroger et d'interpréter ses desseins, n'est-ce pas qu'il n'a pas voulu faire attendre, à qui l'avait si amplement méritée, la récompense du bien accompli dans ce monde ?

Le doigt de Dieu ne se montre-t-il pas dans la mort même de notre cher défunt ? Ah ! sans doute, par sa soudaineté, elle a atterré ses proches et ses amis, mais, pour lui, si bien préparé, elle a été douce, sans agonie, sans angoisses. Il a passé, sans s'en apercevoir, de vie à trépas. Son sommeil d'un moment est devenu le sommeil éternel, et tout nous dit qu'il s'est endormi dans le Seigneur.

Prions néanmoins pour lui, ne serait-ce que pour lui témoigner une fois encore notre affection ; et espérons que si nos prières sont superflues, elles nous vaudront les siennes qui nous aideront à supporter notre douleur et à terminer notre voyage ici-bas.

Adieu, cher et bon Alfred, adieu mon vieil ami ! — Adieu, n'est pas le mot, au revoir dans un monde meilleur, et dans le sein de Dieu, si du moins tes prières et l'imitation de tes exemples nous rendent dignes un jour de la félicité éternelle.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

L'AME DES CHOSES, par Charles Fuster, Paris, P. Monnerat. — Lausanne, F. Fayot, 1888.

On a beau être rassuré par le nom de M. Charles Fuster, un critique épris d'idéal, tout d'abord, on peut prendre le change sur ce titre « L'âme des choses, » qui semble annoncer un livre de philosophie panthéiste et sert en réalité d'enseigne à des poèmes du spiritualisme le plus élevé. Dans la pensée de M. Fuster, l'âme des choses est le contact des choses avec l'âme humaine, il le dit lui-même dans les deux vers de son épilogue, qu'il met en épigraphe à son volume :

> Sous les choses qui n'ont pas d'âme
> C'est encore notre cœur qui bat.

M. Fuster n'est pas de l'école de ces fanatiques de la nature inanimée qui peignent des bois et des plaines et d'où l'homme est rigoureusement exclu ; il veut au contraire, faire de l'homme le centre et comme le motif principal de ses tableaux rustiques ; il ramène la nature, sans la rabaisser, au rôle d'auxiliaire, d'amie, parfois de complice de son maître. Nous voudrions insister sur ce qu'une telle conception de l'homme intérieur et extérieur — objectif et subjectif, diraient les philosophes — a d'original, et sur ce qu'elle emprunte de vibrant à l'accent passionné du jeune écrivain. Parle-t-il de l'or, du fer ? Il évoque un navigateur, explorateur du Nouveau-Monde, qui meurt de ne plus voir le métal superbe, deux soudards qui tuent, cédant à l'attrait du métal féroce suspendu à leur flanc. Dans une autre pièce, dédiée à notre éminent confrère, M. Edmond Biré, il représente Pizarre ne désarmant le vent contraire, jusque-là sourd à ses instances, que par sa promesse d'aimer les Indiens infidèles. Du feu il voit surgir l'épée qui vengera la patrie ; de l'osier, le berceau aux bras duquel les petits enfants gazouillent ; du marbre, la statue éternellement belle, qui défie la vieillesse. Le blé, avec le lent effort de sa maturité, lui paraît un symbole d'infinie patience, et il adressse à « ce père des races, » comme dit Leconte de Lisle, une belle apostrophe qui se termine ainsi :

> Aussi, dors, dors longtemps ! Et s'il te faut un rêve,
> Songe que tu verras, grâce à toi, quelque jour,
> Pour la guerre et la paix, le génie et l'amour,
> Monter l'âme et l'orgueil d'une race qui lève !

Et notre poète ne réserve pas ses seules tendresses peur les nobles éléments, pour l'eau, limpide et fraîche, secourable au mendiant et au malade, pour la terre, qu'il purifie, entre les mains du sculpteur, des souillures de M. Zola ; il accueille les choses délaissées, il leur tend la main, même il a un chant pour l'immonde boue, où il fait miroiter un rayon de soleil, un chant pour la poussière, que nous voudrions comparer à la pièce analogue d'une *authoress* anglaise fort connue, Elisa Cook.

Par la courte analyse qui précède, on voit déjà qu'il y a un abîme entre la mâle poésie de M. Fuster, et les plaintes amoureuses des *rimeurs à nacelle* brodant toujours, depuis Musset, les mêmes variations sur le même thème. On ne saurait pas davantage le confondre avec les jongleurs de rimes, ces Japonais de notre Parnasse, qui n'ont rien changé à la vieille formule, l'Art pour l'Art. Ni réaliste, ni décadent, M. Fuster ne sacrifie jamais l'idée à la forme, ce qui ne le rend pas injuste pour celle-ci, témoin le sonnet suivant :

La neige.

La neige tombe, errant sur les plaines glacées
Couvrant les bois séchés de son doux linceul blanc,
Arrêtant les ruisseaux qui pleurent et voilant
Les arbres abattus et les feuilles froissées.

Dans ce cœur qui souffrait de tortures passées
Et qui croyait mourir de son mal sûr et lent,
L'oubli tombe déjà, paisible, consolant,
Et fait taire l'angoisse atroce des pensées.

Pauvre arbre déjà froid, qui souffrait morne et seul,
La neige t'a couvert de ton dernier linceul,
Cachant tes rameaux morts et ta tête courbée.

Triste cœur que l'amour froissait, voici l'oubli :
Surtout ce qui resta d'un rêve enseveli
La neige indifférente et muette est tombée.

M. Charles Fuster rime ici richement, mais il aime encore mieux penser noblement, et nous ne saurions l'en blâmer.

OLIVIER DE GOURCUFF.

La Vendée angevine. — Les Origines. — L'Insurrection (janvier 1789, — 31 mars 1793), d'après des documents inédits et inconnus, par **M. Célestin Port**, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire. — Paris, Hachette, 1888, 2 vol. in-8°.

La politique, on le sait, n'a point ses entrées dans la *Revue de Bretagne*. De notre temps, hélas ! on ne la trouve que trop partout sous ses pas, et pour ce qu'elle est belle, pour ce qu'elle est propre, ce n'est pas malheureux d'avoir quelque part un coin où on puisse être à l'abri de son contact et, si elle montre le nez, lui dire : Halte-là !

Voilà pourquoi — malgré tout l'intérêt qu'il présente — nous ne pouvons faire un compte-rendu détaillé de l'ouvrage dont nous venons d'écrire le titre, et dont l'auteur, avec une loyauté méritoire, n'a pas voulu laisser un instant ignorer au lecteur sous l'empire de quelles idées, de quelles impressions et en quel état d'esprit il a composé son livre. Il termine sa préface par cette phrase :

« ... Et voilà pourquoi, tout en remontant, pour rendre mon témoi-
« gnage, vers ces temps de luttes et d'angoisses, à toi dans mon
« humble cœur je dédiais ce livre, ô toi en qui vivent toute notre
« âme et tout notre être, toi qui as créé la patrie, régénéré la famille,
« purifié le temple, attendri toute loi, brisé toute servitude, et, d'un
« seul coup, en rendant au travail son honneur et sa liberté, renou-
« velé le monde, ô maîtresse de justice, ô Révolution, bonne
« mère ! »

Dieu nous garde de discuter cette phrase ! Seulement, quand on l'a écrite, il ne faut pas s'étonner que tout le monde — amis et adversaires — voie dans votre livre, non une œuvre d'histoire impartiale et sereine, mais un plaidoyer pour un parti.

La bonne foi et la sincérité de l'auteur sont aussi incontestables que sa science, son ardeur au travail, ses hautes facultés de recherche, de discussion et d'exposition. Mais, quand on est à ce point possédé par une doctrine — et une doctrine politique aussi absolue, — impossible, évidemment, de n'en pas chercher partout la glorification ; et comment cette inconsciente mais incessante préoccupation pourrait-elle s'allier avec la liberté d'esprit, la froideur, l'impartialité indispensables pour comprendre et interpréter sainement, équitablement, les faits et les documents de l'histoire ?

Tout cela n'empêche pas l'ouvrage de M. Port — qui représente une somme de recherches et de travaux effrayante — d'être un livre des plus curieux, plein de choses nouvelles, et avec lequel tous les futurs historiens de la Vendée et de la Révolution — de quelque bord qu'ils viennent — seront obligés de compter.

Mais, dans cet immense magasin de faits et de documents si patiemment amassés, si ardemment mis en œuvre, le plus grand nombre, il faut le dire, proteste énergiquement contre les conclusions de l'auteur.

Ainsi, l'auteur veut que la Constitution civile du clergé n'ait été pour rien dans l'insurrection de la « Vendée angevine, » imputée par lui exclusivement aux excitations et aux menées politiques de la noblesse. Or, tout son premier volume démontre, à chaque page :

1° Que le clergé des Mauges avait été, dans le principe, énergiquement favorable à la cause des réformes et s'était efforcé, avec succès, d'y rallier le peuple, sur lequel il exerçait un empire absolu ;

2° Que le clergé se détacha du nouvel ordre de choses non sans peine, et seulement quand il y fut contraint par ce sinistre attentat contre la liberté de conscience qu'on nomme la Constitution civile du clergé ;

3° Qu'à partir de ce moment, le peuple des Mauges, violenté dans sa conscience, commença aussi à se séparer de la Révolution, et (bien que le clergé ne prêchât point la révolte) en vint promptement à des sentiments d'hostilité, dont l'explosion fut déterminée en mars 1793 par la loi de la conscription.

Car c'est cette loi, en réalité, qui fit éclater l'insurrection. Mais si les prêtres des Mauges étaient restés favorables au nouvel ordre de choses, comme ils l'eussent certainement fait sans la Constitution civile du clergé, l'insurrection, même avec la conscription, n'était pas possible.

C'est donc cette odieuse persécution religieuse — œuvre révolutionnaire au premier chef — qui causa, en Anjou comme en Vendée, « *les dix années de misères inexpiables* » (tome I, p. 118), dont on voudrait, mais en vain, laver la Révolution, en en rejetant la responsabilité sur ceux qui en furent les premières victimes.

PIERRE LANVERN.

Fables et Vérités, par Camille Joffran. — Auguste Cote, libraire-éditeur, place Bellecour, Lyon. — H. Caillière, libraire-éditeur, place du Palais, Rennes. — Prix : 2 fr. 50.

Elle est souvent ingrate la tâche du critique. Que de fois, pour ne pas attrister et décourager un jeune auteur, pour ne pas faucher, dès son entrée dans la vie littéraire, la nouvelle œuvre, il commande l'indulgence à sa plume ; il s'efforce de ne voir que les pages un peu éclairées et il laisse dans l'ombre toutes les parties faibles. Aussi, comme il salue avec joie toute œuvre où il reconnaît le talent. Et véritablement, dans ce charmant recueil *Fables et Vérités,* le talent du poète est incontestable. En lisant ces pages, on se sent enveloppé de je ne sais quel charme qui vient d'en haut et qui entraîne l'âme dans les régions sereines ou enflammées de la poésie. Il y a tout dans ce livre : un sentiment profondément chrétien, de l'énergie dans la pensée, de la grâce dans l'expression, et, *rara avis* dans ce siècle de plagiat, de la nouveauté et de l'originalité dans les idées. Dans *Fables et Vérités* on ne saurait que préférer ou du *Mendiant*, ou de l'*Ennui de l'Océan*, ou de l'*Ame et de l'Abeille*, cette dernière poésie surtout dont voici les derniers vers :

Quelle que soit la fleur, douce ou pleine de fiel,
Humble ou grande, brin d'herbe ou dahlia superbe,
Abaissant l'œil à terre ou l'élevant au ciel,
Etoile dans l'azur, pâquerette dans l'herbe,
L'âme, divine abeille, avec tout fait son miel.

On aime ces *Fables et Vérités* parce qu'elles sont exquises, à la fois fortes et douces, parce qu'elles ne ressemblent en rien à tant de fades poésies qui énervent l'âme, quand elles ne la souillent pas, et qu'elles la consolent et l'élèvent par leur note pure et chrétienne.

F. Le Biran.

CORRESPONDANCE

CORVÉE ET PRESTATION

A Monsieur le Directeur

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET VENDÉE

Nantes, 2 Novembre 1888.

Monsieur le Directeur, dans un article très intéressant publié dans la Revue de Bretagne et Vendée du mois de septembre dernier, je lis ceci :

« Le § 7 a pour but la suppression des corvées destinées à « l'entretien du grand chemin. Il a été fait droit à cette demande « en ce qui concerne les routes nationales, mais par suite de la « création du réseau vicinal, L'ANCIENNE CORVÉE *a été rétablie* « *sous le nom de prestation* (1). »

Voulez-vous me permettre, Monsieur le Directeur, de rectifier à ce sujet une erreur assez répandue et que la Revue, certes, n'a pas l'intention de propager ?

La corvée vient de loin. Le Temple de Salomon fut fait à la corvée ; les Hébreux étaient corvéables des Egyptiens. Je jurerais que la tour de Babel fut l'œuvre de la corvée. Le vassal devait à son seigneur une grande partie de son temps, notamment des journées pour la réparation des chemins, réparations mal entendues. Les intendants des provinces prirent exemple

(1) Le Général d'une paroisse bretonne, p. 208.

de ces corvées pour demander aux communes de trois à douze journées de travail par habitant. Cela se fit pour la première fois en 1726 ; en 1737 la corvée fut établie régulièrement par une instruction générale adressée aux intendants.

La corvée était d'un emploi difficile et ne se faisait pas toujours régulièrement ; aux corvéables on appliquait souvent des mesures arbitraires ; quelques-uns allaient travailler jusqu'à dix lieues de leur demeure ; et ils étaient employés à la construction des grandes routes qui, le plus souvent, ne les intéressaient point. La corvée n'atteignait que la dernière classe des habitants. Elle produisait un travail effectif annuel d'environ 20 millions sur une évaluation de 40 millions.

La prestation fut créée par une loi de 1824 ; la loi du 21 mai 1836 se borna à y introduire de légères modifications, mais on lui doit la création d'un personnel chargé des projets et de l'exécution. Voici où diffère la prestation de la corvée : tous les hommes valides d'une commune doivent la prestation, il n'y a d'exception pour personne ; chaque prestataire doit trois journées par an, et ce nombre ne peut être dépassé que par une contribution volontaire ; la prestation d'une commune ne peut être employée que sur les chemins vicinaux qui intéressent la commune : de sorte que le prestataire travaille pour lui ou pour son voisin, dans tous les cas, pour sa commune. Il est absolument défendu de l'envoyer sur les routes nationales et départementales ; et à l'heure où commence la journée, on ne peut pas exiger qu'il soit à plus de six kilomètres de sa demeure, ou quatre kilomètres lorsqu'il a des animaux. Les non-valeurs de la prestation ne sont appliquées qu'aux indigents.

Je vous livre ces quelques lignes, Monsieur le Directeur, si vous trouvez quelque intérêt à vous en servir.

Veuillez agréer, etc.

E. Orieux.

—

LE GWERZ DE SAINTE POMPÉE

Voici une de ces grandes compositions historico-religieuses de la poésie populaire bretonne, dont plusieurs, par la gravité, la solennité du style, l'ancienneté des mœurs et des souvenirs, ont parfois un accent d'épopée. Dans ce nombre je mettrais volontiers celle-ci, du moins en ce qui touche ses dix-neuf premières strophes. Car, bien que le gwerz tout entier soit de vieille date, on y distingue aisément trois parties et trois époques. La première, la plus ancienne, formée de ces dix-neuf strophes, concerne la vie de la sainte, les deux autres parties (strophes 20 à 34 et 35 à 61) nous font connaître deux des principaux miracles opérés par elle après sa mort.

Sainte Pompée, ainsi appelée (*Pompœa*) dans les documents latins les plus antiques, et que les Bretons, dans leur langue, nomment *Santez Koupaïa,* était la mère de saint Tudual, fondateur et évêque de Tréguer, et elle vint avec lui de la Grande-Bretagne en Armorique vers 520-530. Notre gwerz est d'accord sur ce point avec les actes authentiques de saint Tudual ; ils disent que Pompée vint du pays de *Bro-Soz* ou pays des Saxons, dénomination couramment donnée à l'Angleterre par les Bretons de nos jours, mais qui, appliquée à la Bretagne insulaire du VIe siècle, est un peu prématurée.

Le gwerz ne se borne point là : il nous dit que Pompée était « fille d'un roi de Gwened » (strophe 5). Il ne peut s'agir ici du Gwened d'Armorique qui est Vannes, mais d'un Gwened insulaire, soit le royaume de Gwynedd ou Vénédotie, dans le nord du pays de Galles, soit le royaume de Stratcluyd, ayant pour capitale Alcluyd (aujourd'hui Dumbarton) et qui, se trouvant placé à la pointe septentrionale de l'ancienne Bretagne romaine, est quelquefois appelé par les bardes le Gwened du Nord (*Gwynedd a goglez*). En tout cas il y a ici quelque méprise dans le gwerz : au lieu de « *fille* d'un roi de Gwened, » il faudrait *femme*.

Car, d'après les documents historiques, Pompée était au contraire du sud de l'île, très probablement du pays de Domnonée, et c'est ce qui ressort aussi du troisième vers de cette même strophe, où on la voit, quand elle passe pour venir en Armorique, « dire adieu à son pays de *Berjer,* » — lequel doit être cette région de la Grande-Bretagne appelée anciennement *Bercheria* ou *Bercher*, aujourd'hui le Berkshire, au sud-ouest de Londres, et qui, à l'époque romaine et au Ve siècle jusqu'à l'invasion Saxonne, était occupé par la tribu bretonne des Atrebates, peu éloignée de celle des Domnonéens.

Le gwerz ne donne aucun détail sur le débarquement de saint Tudual en Armorique, qui eut lieu vers Ploumoguer, à la pointe sud-ouest du Léon, ni sur les pérégrinations qui, de là, amenèrent le saint jusqu'à Tréguer où il se fixa. Les 5e et 6e strophes nous le montrent arrivant en ce lieu avec sa mère et plus de 363 moines, dont il était « le capitaine. » Dans ce nombre on nomme saint Goneri et saint Leonor ou Lunaire qualifié ici : fils de sainte Pompée ; mais les strophes relatives à ce dernier sont, selon toute apparence, une addition moderne, ainsi que les autres marquées par nous d'un astérisque (1).

Les légendes latines donnent à Tudual, pour compagnons de son passage en Armorique, 72 moines seulement ; mais il pouvait, il devait y avoir, outre les moines, une bande plus ou moins nombreuse d'émigrants laïques. Saint Goneri n'est mentionné, comme compagnon ou disciple de saint Tudual, ni dans son ancienne légende latine, ni dans aucune des Vies de saint Tudual. Il s'établit d'abord, on le sait, fort loin de Tréguer, au fond des forêts vannetaises, où il passa la plus grande partie de sa vie et accomplit de grands travaux évangéliques : après quoi seulement il se retira au bord de la mer, un peu au nord de Tréguer, dans le territoire de Plougrescant. De sa vie, la tradition orale du pays de Tréguer ne connaissait que cette dernière circonstance (comme le montre la strophe 15), et c'est là ce qui l'a conduite à faire de saint Goneri un compagnon de saint Tudual : il en résulte au moins que cette croyance à Tréguer était fort ancienne. — Quant à saint Lunaire, d'après les anciennes Vies latines, le nom de sa mère *(Alma Pompa)* ressemble beaucoup à celui de sainte Pompée ; mais il n'accompagna pas Tudual dans son émigration, il passa séparément en Armorique et s'établit loin de Tréguer.

Ce qui est surtout curieux dans la première partie du gwerz, ce

(1) Strophes, 7, 8, 9, 21.

sont les adieux de Tudual et de sa mère. Celle-ci se retire dans sa chapelle du Bois ; le saint va bâtir, à une lieue et demie de là son grand monastère de Tréguer ; mais il promet solennellement de venir rendre chaque année visite à sa mère, il ajoute même : « Si l'on ne me porte « pas, je marcherai ! » Et Pompée répond : « Si l'on cessait de te porter, « il n'y aurait plus de bonheur ; il n'y aurait plus que demi-année « de blé. »

Tout cela se rattache à un usage religieux des plus anciens, à la grande procession qui se faisait jadis de Tréguer, avec les reliques de saint Tudual, au tombeau de sainte Pompée, et à laquelle on accourait de tous côtés, car on regardait cette céremonie comme une vraie bénédiction pour la future récolte (1).

Ce tombeau existe toujours dans l'église de Langoat. Aujourd'hui c'est un sarcophage en granit, haut d'un mètre environ au-dessus du sol, large de même, long d'un mètre 65 centimètres, sur lequel est couchée la statue de la sainte (2), et dont les faces droites sont ornées de sculptures en demi-relief. On y remarque, entre autres sujets, un navire portant un abbé armé de sa crosse, une femme et un enfant : c'est saint Tudual et sa mère passant de l'île de Bretagne en Armorique ; dans la figure de l'enfant, le sculpteur a entendu représenter les disciples du saint qui le suivirent sur le continent. Sur une autre face du tombeau est un corps couché, couvert d'un suaire, vers lequel se dirige une longue file de religieux avec croix processionnelle : ce sont les obsèques de sainte Pompée, c'est Tudual venant de Tréguer avec ses moines rendre à sa mère une suprême visite. Ce curieux monument de la sculpture bretonne (3) porte la date de 1370.

Quant à la procession, la Révolution la supprima et on fut longtemps sans songer à la reprendre. C'est seulement il y a cinq ou six ans qu'on eut l'idée heureuse de ressusciter cette cérémonie. Un dimanche de juin ou de juillet, le clergé de Tréguer, portant les reliques de saint Tudual, alla chanter les vêpres dans l'église de Langoat. Une foule nombreuse suivait, qui, en approchant de Langoat, en rencontra une autre plus nombreuse encore : toute la population de cette paroisse

(1) La fête de sainte Pompée est marquée le 26 juillet dans les anciens calendriers, mais nous ne savons quel était exactement le jour de la procession.

(2) Cette statue est en pierre blanche, mais tout le sarcophage est en granit.

(3) Voir la description de ce tombeau donnée par M. l'abbé Urvoy dans le recueil intitulé *Bibliothèque Bretonne* (p. 107-108). publié à Saint-Brieuc en 1851, chez Le Maout.

était là, et en outre les gens de la Roche-Derien, du Minihi, de Pommerit-Jaudi, de Camlez, accourus en masse. Dès qu'elle vit apparaître la bannière de Tréguer, cette foule entière éclata en une immense, une triomphante acclamation :

— *Arri eo zant Tual da welet he vamm !* Voilà saint Tudual qui arrive pour voir sa mère !

La bannière de sainte Pompée s'avança alors vers celle de saint Tudual, les deux bannières se saluèrent — et toute la foule pleurait de joie (1).

Malgré cette explosion si touchante du sentiment populaire, la visite de saint Tudual à sa mère ne s'est point renouvelée depuis lors, et nous le regrettons vivement. Nous oserions même ici adresser un vœu, en faveur de la reprise de cette procession, à M. le curé de Tréguer, dont le zèle pour la gloire de nos vieux saints est si connu. Ce sont là en effet des sentiments qu'on ne peut trop s'attacher à conserver ; ce sont là des scènes qu'on ne peut plus voir qu'en Bretagne et qui rendent vraiment vivantes aux yeux des Bretons, malgré un intervalle de treize siècles, les douces, bénissantes et majestueuses figures des pères et des apôtres de leur race.

Revenons à notre gwerz.

On remarquera la couleur poétique, originale, des trois strophes du prélude. Hors de Bretagne, selon la croyance populaire, la nuit est abandonnée en toute propriété aux puissances des ténèbres. En Bretagne il en est autrement : le chant du coq, traversant les ombres, clair et sonore, est pour le Breton l'écho des chants bénis et des concerts angéliques que font entendre en ce moment même les habitants du ciel.

Quant aux deux dernières parties du gwerz, elles sont assurément plus récentes que le prélude et la première partie. Il semble toutefois que le miracle en faveur d'une femme en couches, narré dans les strophes 22 à 34, se trouve déjà figuré sur le tombeau de Langoat, dont l'un des bas-reliefs représente, aux pieds de la sainte, une mère tenant dans ses bras un petit enfant.

La dernière partie (couplets 35 à 60) est aussi la moins ancienne : ce qui suffirait à le prouver c'est que la narration en est mieux conduite, et beaucoup plus développée. Elle ne peut guère cependant, croyons-nous, être plus récente que le XVIIe siècle.

(1) Tous ces détails m'ont été fournis par un témoin oculaire.

*
* *

Le gwerz de sainte Pompée nous a été transmis, ainsi que sa traduction, par M. l'abbé Le Pon, vicaire à la cathédrale de Tréguer, qui, en nous l'adressant, a bien voulu donner les renseignements qui suivent :

« M. l'abbé Yves Rivoallan, mort il y a quelques années recteur de Langoat, avait un zèle tout spécial pour les saints bretons. Il m'avait souvent parlé de publier le gwerz de sainte Pompée et voulait même me charger de cette tâche. A cet effet il m'avait remis un texte de ce gwerz, recueilli par lui dans la tradition orale de sa paroisse, mais quelque peu arrangé dans les termes. Aidé de cette version, j'en recueillis moi-même un autre texte, il y a douze ans, de la bouche d'une bonne vieille octogénaire qui vient de mourir et qui habitait le Minihi. Dans la version populaire, soit du Minihi, soit de Langoat, je n'ai pas trouvé quelques couplets marqués ci-dessous d'un astérisque (couplets 7, 8, 9, 21) qui m'avaient été communiqués par M. Rivoallan et que peut-être il avait ajoutés pour compléter, à son point de vue, l'histoire de l'émigration de saint Tudual. Pour moi, je n'ai rien ajouté au gwerz populaire, et j'en ai conservé les termes aussi exactement que possible : les fins lettrés celtiques le reconnaîtront, je n'en doute pas.

« La publication de ce gwerz sera reçue dans le pays avec faveur ; je regrette que M. Rivoallan ne soit plus là pour y applaudir. Homme d'une intelligence hors ligne, ancien professeur du collège Saint-Charles, à Saint-Brieuc, il aimait passionnément la Bretagne et sa vieille langue, qu'il parlait avec un purisme presque exagéré. Quand il appelait, de Tréguer ou d'ailleurs, des prêtres du dehors pour prêcher dans sa paroisse, si leurs sermons étaient purs d'alliage français ou latin, il jubilait ; dans le cas contraire, il tançait sans pitié le prédicateur.

« D'ailleurs il ne cultivait pas seulement le breton ; en français, c'était un poète satirique des plus piquants, et il a laissé des vers qui font songer au *Lutrin* de Boileau. Mais ce n'est pas le moment de les publier. »

*
* *

Pour terminer ce préambule, il nous reste à remercier M. l'abbé Le Pon d'avoir bien voulu communiquer à la *Revue de Bretagne* l'intéressante notice qui précède, et le beau et curieux gwerz que l'on va lire. — A. DE LA B.

Gwerz Santez Koupaïa.

I

1. — O Doue, pegen brao a vo,
Er baradoz da neb a vo,
'Klevet ar zent hag ann Ele,
'Kana meulodi da Doue !

2. — Pa gan ar c'hog da hanter-noz,
'Kan ann Ele er baradoz ;
Pa gan ar c'hog da boent ann de,
E kanont oll zent hag Ele.

3. — Me garfe bean eunn tuik,
O klevet kanan ar musik,
O klevet kanan de ha noz,
Zent hag Ele ar baradoz !

II

4. — Santez Koupaïa a Langoat,
A ra miraklo ha mirakl,
Neuz kouiteed he bro Bro-Soz
Evit gonit ar baradoz.

5. — Merc'h d'eur roue deuz a Wened,
Goude oe maro he fried,
E kimmiadaz d'he bro *Berjer*
Vit geuil he mab da Landreger.

6. — Hag he mab sant Tual ha hi,
He mignon braz sant Koneri,
Tremen tri-c'hant ha tri-ugent :
Sant Tual oa ar c'habiten.

* 7. — Gant-hi oa c'hoaz he merc'h Seva,
Eur brinsez deuz ar zantela,
Hag eur mab-all zant Leonor,,
A zo bet eskob enn Arvor.

* 8. — Leonor oe eskop Alet,
He zantelez eno neuz gret ;
Ha zant Tual el Landreger
Ha pab enn Rom, vel ma lenner.

* 9. — Mont a rez betek penn ar c'hoat,
Elec'h ma man breman Langoat.
Eur chapel eno deuz zavet,
Vit bevan vel ann ermited.

10. — Santez Koupaïa a lere,
'Chapel ar c'hoad pa'n arrie :
« Aman eman ar plas santel,
« Elec'h ma teuin da vervel ;

11. — « Aman man 'r plas enn pehini,
« 'Tei ma c'horf paour da interri ;
« Ha goude ma vin interret,
« 'Tei pelerined d'am gwelet. »

12. — He map Tual a respontaz
D'he vamm Koupaïa p'he c'hlevaz :
« Salokroaz, mam, ne veet ket ;
« D'ann iliz parouz eteufet.

13. — « D'ann iliz parouz e teufet,
« Pe 'nn eur chapel war ar verred ;
« Eunn dreil enn dro d'hac'h vo zavet.
« Eno tei ar belerined.

14. — « Ha me iel da zevel ma zi
« War barouz nobl ar Vinihi,
« Me iel da zevel ma mouster (1)
« Ebarz ar ger a Landreger.

15. — « Ma *mignon mad* (2) sant Koneri,
« Ne iello ket a-bell diou-in ;
« Ne iello ket a-bell a-c'han,
« Pa 'n a da barouz Plouvouskan.

16. — « Pa glevin-me he gloc'h o son,
« M'ho sonj anehan em c'halon ;
« Pa vo ma c'hleier o vrallan,
« No sonj anon da vianan. »

17. — Kri ve ar galon ne wélje
Enn chapel ar c'hoat ma vije,
Hag o klevet an disparti
Entre he map Tual ha hi.

(1) Au lieu de *mouster* et de *chapel*, puisque les cloches doivent être si belles voir le deuxième couplet qui suit), il me semble que l'on dirait bien :

« Me a zavo eunn iliz kaer. »
« Moi, je bâtirai une belle église. »

La rime est de cet avis...

(2) La version de M. Rivoallan dit *kinniterv* (cousin).

18. — « Ma map Tual, donet a ri
« Eur wech er bla beteg ma zi.
— « O ! ia, ma mam, me a deuio ;
« Mar ne venn douget, me gerzo.

19. — « Ma c'houitfez da vean douget,
« Ne vije mu evurusted :
« Bep bla ne vije ken zerret
« Nemet eunn hanter blavez ed. »

III

20. — Santez Koupaïa a Langoat
Vit ann dud kez a zo gwell vad :
D'ar re glanv e ro ar iec'hed.
Ha d'ar re gamm 'ro ar c'herzed.

* 21. — D'ar re vouzar ro ar c'hlevet,
Ar gomz d'ar re-vud deuz roet,
D'ar re d'all a ro ar gwelet,
Tud varo deuz resusited.

22. — Ar c'hentan mirakl a deuz gret
Nandret eur vroeg neve dimet,
Nandret eur vroeg a zeiteg vla,
A ea poaniet deuz ar gwasa.

23. — Bet eo tri devez ha taer noz,
Gant poan vugale hep repoz :
Klasket zo bet midisined,
Chiurjianed ha doktoret,

24. — Ha groage-all deuz ar c'hontre,
A oa intented barz enn-ze,
Ha groage-all demeuz ar vro,
D'he farea deuz ar maro.

25. — Oll ec'h ejont emez ann ti ;
Ne van met he fried gant-hi.
Pa deu ann oll d'he dilezel,
N'eman met enn zonj da vervel.

26. — Gant ann oll ec'h eo kondaonet,
El leur ann ti war eur c'holc'het.
Hag ar vreg paour a levere
Ha d'he fried hag a-neuze :

27. — « Ma fried paour tostet aman ;
« Ec'h on em amzer diwean.
« Leket ho torn en em hini :
« Breman-zont vo ann disparti

28. — « Ha mar beomp dispartiet,
« Ann diwan a vo glac'haret.....
« Ma fried paour, mar am c'heret,
« Da Goupaïa e vin goestet.

29. — « Me rei d'ei ma habit eured,
« A gouste d'in hanter-kant skoed,
« Ha c'hoaz ouspenn ma diamant
« A devo digan-in kontant. »

30. — Hag ann oac'h pa 'n euz he c'hlevet,
Da graou ar zaout a zo redet ;
Enn kraou ar zaout p'e arriet,
Tal ar gwellan eo daoulinet.

31. — He daouarn etreseg ann Ee,
E c' houl pardon digant Doue.
« Santez Koupaïa a Langoat,
« Distreit ouz-in ho taoulagad !

32. — « Gret evit ma groeg eur burzud :
« Honnez ar gwellan deuz ma zud ;
« Ha gwellan buc'h a zo em zi,
« Santez vad, a iel d'hoc'h hini. »

33. — Ha d'ann ti ec'h eo diredet.....
Ar vroegik paour a oa zavet.
Da benn ann dol e deuz kerset :
Tri de oa ne da gret kammet.

34. — Penn ann dol rok eo arriet,
Eur mab bian a deuz ganet,
Hep zikour digant den e-bed,
Nemet ar zantez vinniget.

IV

35. — Santez Koupaïa a Langoat
A ra miraklo ha mirakl,
Hag ann eil mirakl a eure,
Oa nandret eur vroeg adarre.

36. — Nandret eur vroeg neve dimet,
Eunn intanv a doa eureujet,
Eunn intanv a doa eureujet,
Daou vugel oa gant-han chommet.

37. — Pa c'h ez al lez-vamm mez ann ti,
Oa ann daou vugel o c'hoari.
Eur punz a oa enn traou al leur.
O Doue, zonjomb er maleur !

38. — Mont a rejont re dost d'ehan.
Unan 'nn he a goeaz ennhan.
Egile o klask hen zikour
A goeaz ive barz ann dour.

39. — Ebarz ann ti p'e tistroet,
Al lez-vamm zo bet zouezet :
E-mez hag e-barz deuz klasket ;
Ar vugale ne wele ket.

40. — Klasket int bet dre ar c'hontre,
Den ne nevoa gwelet annhe,
Den ebed ne neuz ho gwelet.....
Ann oac'h d'ar ger diemenet.

41. — Ann teodo fall da virviken
Zo kab d'ober krougan ann den :
N'euz bosen, na kernez er vro
'Ve ker goaz hag ar gwall deodo.

42. — D'ann oac'h ho deuz bet lavaret
A oa he vugale lac'het,
Gant ho lez-vamm gri miliget.
Hag ann oac'h-se en euz kredet.

43. — Hag ann oac'h-se a neuz kredet,
Ha d'he vroeg en euz lavaret :
« Malloz d'id, te 't euz ho lazet
« Ha d'ez tro e vin distrujet.

44. — « Te 't euz lac'het ma bugale,
« Evit bevan gant ho danve ;
« Hag enn beo pe enn maro,
« Ma bugale d'in te rento.

45. — « Rak me ia da vonet enn ker,
« Hag ar justis rei he zever.
« Malloz d'ann de m'eo d'in fellet
« Kemer ac'hanout da bried !

46. — Kri ve ar galon ne welje,
Ebarz ann ti neb a vije.
O welet ar vroeg daoulinet,
Gant ann archerien chadennet.

47. — Pedi a re a galon vad
Santez Koupaïa a Langoat,
Ma vije 'r vugale kavet
Hag ar wirione diskleriet.

48. — Ha d'he fried e deuz laret,
E-mez ann ti pa oe deuet :
« Ma fried paour, mar am c'heret.
« Gwested c'hoaz ma habit eured.

49. — « Gwested c'hoaz ma habit eured
« Ha deuz ho c'helo vo klevet,
« Rak goud a oar Krouer ar bed
« N'eo ket me en euz ho lac'het. »

50. — Ar pried, pa 'n euz he c'hlevet,
D'ann ti raktal zo distroet.
Hag enn armel neuz kemeret
Ann habit en eur lavaret :

51. — « Santez Koupaïa vinniget,
« Gret c'hoaz eur burzud em andret :
« Kaeran pez dillad zo enn ti,
« Koupaïa a iel d'hoc'h hini.

52. — « Ouspenn e po eur gouriz koar,
« Vit ober ann dro d'ho touar,
« Ann dro d'ho perred ha d'ho ti,
« Vit dont d'hoc'h oter d'alumi.

53. — « Neuze roin eur banniel wenn,
« Seiz kloc'h arc'hant en eur renjenn,
« Pevar ruban ha glaz ha gwenn,
« Hag eunn troad belan d'he dougen. »

54. — Oa ket he hir perachuet,
Mouez ann daou vugel oe klevet.
« Mamm gez, tolet ar zail enn dour,
« Evitma c'helfomb ho sikour ! »

55. — Tri de ha taer noz ec'h int bet
Ho daou enn fons ar punz kollet,
Chommet eno leun a vue :
Kaeran burzud barz ar c'hontre !

56. — War vord ar punz p'int arriet,
Ann hini kosan neuz laret :
« O klask tapet ma breur bian,
« Ec'h on kouet er punz evel-t-han. »

57. — Kri ve ar galon ne welje,
'Berred Langoat neb a vije,
O welet ieod glaz ha mein be,
Glebiet gant daero ar vroeg-se.

58. — Skuill a re daero de ha noz,
Ha da Goupaïa re bennoz :
Miret e doa d'ei he bue,
Koulz ha hini he bugale.

59. — Mar vije beo dom Iann Leon,
'Oa gwech-al el Langoat person ;
Hennez en ije lavaret
Penoz Koupaïa oa meulet.

60. — Treujo houarn ma vije bet,
Gant ann treid e vijend uzet.
Gant pelerined a beb bro,
'Kas da Langoat ho fedenno.

61. — Tud a beb bro hag a beb n' oad,
Direded da bardon Langoat !
Santez Koupaïa, goulennet
Evid-omb-oll gloar ann Drindet !

Evel-se beet gret !

Le Gwerz de sainte Pompée.

I

1. — O Dieu, qu'il fera bon, pour qui sera au paradis, d'entendre les saints et les anges chanter les louanges de Dieu !

2. — Quand le coq chante à minuit, les anges chantent au paradis ; quand le coq chante au point du jour, ils chantent tous, anges et saints.

3. — Je voudrais être un petit *tus* (1) entendant chanter la musique, — entendant chanter jour et nuit les saints et les anges du paradis.

II

4. — Sainte Pompée de Langoat, qui fait miracles sur miracles, a quitté le pays de *Bro-Soz* pour gagner le paradis.

5. — Fille d'un roi de Gwened, quand son mari fut mort, elle dit adieu à son pays de *Berjer*, pour suivre son fils à Tréguer,

6. — Et son fils saint Tual et elle, et son grand ami saint Goneri, et plus de trois cent soixante-trois autres : saint Tual était leur chef (leur capitaine).

* 7. — Avec elle encore étaient sa fille Séva, une princesse de haute sainteté, et un autre fils, saint Léonor, qui a été évêque en Arvor.

* 8. — Léonor fut évêque d'Aleth, c'est là qu'il s'est sanctifié ; saint Tual le fut à Tréguer, et Pape à Rome, d'après ce qu'on lit.

* 9. — Elle alla jusqu'au *bout du bois* (chef du bois) où est aujourd'hui Langoat. Elle y a bâti une chapelle, afin d'y vivre comme les ermites.

10. — Sainte Pompée disait, quand elle arrivait à la chapelle du Bois (2) : « Ici est le lieu saint, où je viendrai mourir.

11. — « Ici est le lieu dans lequel mon pauvre corps sera « enterré ; après qu'il y aura été enterré, les pèlerins viendront « me visiter. »

12. — Son fils Tual répondit à Pompée, sa mère, quand il l'entendit : — « Sauf votre respect, mère, vous ne le serez pas « (enterrée ici), c'est à l'église de la paroisse que vous viendrez.

13. — « A l'église de la paroisse vous viendrez, ou dans une « chapelle sur le cimetière ; une grille autour de vous sera « élevée, là viendront les pèlerins.

(1) Lutin ? esprit ? Ou bien peut-être faut-il dire : *'n eunn tuik*, dans un petit coin ?
(2) C'est le nom qu'on donne encore à cette chapelle.

14. — « Et moi j'irai bâtir ma maison sur la paroisse noble du « Minihy ; moi j'irai bâtir mon monastère (1) dans la ville de « Tréguer.

15. — « Mon ami fidèle, saint Goneri, n'ira pas habiter loin « de moi, il n'ira pas demeurer loin d'ici, puisqu'il s'arrête dans « la paroisse de Plougrescant.

16. — « Quand j'entendrai sonner sa cloche, son souvenir me « viendra au cœur ; et quand mes cloches sonneront au branle, « il se souviendra au moins de moi. »

17. — Bien dur serait le cœur qui ne pleurerait, dans la chapelle du Bois s'il se trouvait, en entendant les adieux que se faisaient son fils Tual et elle !

18. — « Mon fils Tual, tu viendras une fois l'an jusqu'à ma « maison. » — « Oh ! oui, ma mère, je viendrai ; si l'on ne me « porte, *je marcherai.* »

19. — « Si l'on cessait de t'y porter, il n'y aurait plus de bon- « heur : on ne récolterait chaque année que mi-année de blé. »

III

20. — Sainte Pompée de Langoat est très bonne pour les pauvres gens : aux malades elle rend la santé, et aux boiteux le *marcher.*

* 21. — Aux sourds, elle rend l'ouïe, elle a donné la parole aux muets, aux aveugles elle accorde la vue, elle a ressuscité des morts.

22. — Le premier miracle qu'elle a fait, c'est en faveur d'une jeune mariée, une mariée de dix-sept ans qui était dans une peine extrême.

23. — Elle a été trois jours et trois nuits en peine d'enfant continuelle ; on a cherché des médecins, des chirurgiens et des docteurs.

24. — Et d'autres femmes du pays, entendues en cette sorte d'affaire, et d'autres femmes du pays, afin de la préserver de mort.

(1) Il y a *chapel* — (chapelle) — dans deux versions ; la rime est si disparate, que *mouster* semble s'imposer. J'ai trouvé des cas analogues et je ne me prononce pas.

25. — Ils abandonnèrent tous la maison ; son mari seul est demeuré: En se voyant abandonnée de tous, elle ne songe plus qu'à mourir.

26. — Tout le monde l'a condamnée, sur un matelas dans la maison. Et la pauvre femme disait à son mari, en ce moment :

27. — « Mon cher mari, approchez ici ; je suis à ma dernière « heure. Mettez votre main dans la mienne, tout à l'heure la « séparation aura lieu.

28. — « Et si nous sommes séparés, le survivant sera dans la « douleur... Mon pauvre époux si vous m'aimez, à Pompée je « serai vouée.

29. — « Je lui donnerai mon habit de noces, qui me coûtait « cinquante écus, et de plus encore mes diamants, qu'elle aura « de moi très contente. »

30. — Et quand l'époux l'a entendue, il a couru à l'étable : et dès son arrivée à l'étable, près de la plus belle vache il s'est agenouillé.

31. — Ses mains levées vers le ciel, il demande pardon à Dieu : « Sainte Pompée de Langoat, tournez vers moi vos regards !

32. — « Faites un miracle en faveur de ma femme : elle est ce « qu'il y a de meilleur entre mes parents : et la meilleur vache « de ma maison, bonne sainte, appartiendra à la vôtre. »

33. — Et à la maison il est accouru... la pauvre femme était debout. Elle a marché jusqu'au bout de la table : voilà trois jours qu'elle n'avait fait un pas.

34. — Avant qu'elle fut arrivée au haut de la table, elle avait mis un fils au monde, sans le secours de personne, si ce n'est de la sainte bénie.

IV

35. — Sainte Pompée de Langoat opère miracles sur miracles ; le second miracle qu'elle a fait, ç'à été en faveur d'une autre femme.

36. — En faveur d'une femme nouvellement mariée. Elle avait épousé un veuf, deux enfants lui étaient restés (de son premier mariage.)

37. — Quand la marâtre sortit de la maison, les deux enfants jouaient. Un puits se trouvait au bas de l'aire. O Dieu, prévoyons le malheur !

38. — Ils s'approchèrent trop près du puits. L'un d'eux y tomba. L'autre, voulant le secourir, tomba lui-même dans l'eau.

39. — Quand elle a été de retour à la maison, la marâtre s'est trouvée surprise : dedans et dehors elle a cherché ; elle ne voyait pas les enfants.

40. — On les a cherchés dans les environs, personne ne les avait aperçus. Le mari chez lui est appelé.

41. — Les mauvaises langues toujours sont capables de faire pendre les gens : il n'y a ni peste ni famine au pays qui soient si pernicieuses que les mauvaises langues.

42. — A ce mari, elles ont dit que ses enfants avaient été tués par leur marâtre cruelle et maudite. Et cet homme-ci l'a cru.

43. — Et cet homme-ci l'a cru, et il a dit à sa femme : — « Malheur à toi, tu les as tués, et à ton tour tu seras détruite.

44. — « C'est toi qui as tué mes enfants, afin de vivre de leur « bien ; et vivants ou morts tu me rendras mes enfants.

45. — « Car moi je vais en ville, et la justice fera son devoir. « Malheur au jour que j'ai eu la velléité de te prendre pour « épouse ! »

46. — Dur serait le cœur qui ne pleurerait, s'il se trouvait dans la maison, voyant la femme agenouillée et enchaînée par les archers.

47. — Elle priait de bon cœur sainte Pompée de Langoat, que les enfants fussent retrouvés et la vérité (de son innocence) reconnue.

48. — Et à son mari elle a dit, quand elle sortit de la maison : « — Mon pauvre mari, si vous m'aimez, promettez encore mon « habit de noces.

49. — « Promettez encore mon habit de noces, et l'on saura de « leurs nouvelles, car le Créateur du monde sait que ce n'est pas « moi qui les ai tués. »

50. — Quand le mari l'a entendue il est rentré dans la maison, et dans l'armoire il a pris l'habit en disant :

51. — « Sainte Pompée bénie, faites encore un miracle en ma « faveur ; le plus beau vêtement de ma maison, Pompée, ira dans « la vôtre.

52. — « De plus, vous aurez un cordon de cire, qui fera le « tour de vos terres, le tour de votre cimetière et de votre maison « (église) et qui viendra s'allumer à votre autel.

53. — « Puis je donnerai une bannière blanche, sept cloches « d'argent sur le même rang, quatre rubans et bleus et blancs, « et un pied de genêt pour la porter. »

54. — Il n'avait pas fini de parler, que les voix des enfants furent entendues : « — Mère chérie, jetez le seau dans l'eau afin « que nous puissions vous secourir. »

55. — Trois jours et trois nuits ils ont été tous deux perdus au fond du puits ; ils y sont restés pleins de vie : quel prodige dans le pays !

56. — Sur le bord du puits, quand ils sont parvenus, le plus âgé a dit : « — En voulant saisir (sauver) mon petit frère, je suis « tombé dans le puits avec lui. »

57. — Bien dur serait le cœur qui ne pleurerait, s'il se trouvait dans le cimetière de Langoat, voyant l'herbe et la pierre des tombes arrosées par les larmes de cette femme.

58. — Elle versait des larmes jour et nuit, et rendait grâce à Pompée : elle lui avait conservé la vie aussi bien que celle de ses enfants.

59. — Si dom Jean Léon avait vécu, lui qui était autrefois recteur de Langoat, celui-là eût dit combien Pompée était honorée.

60. — Il y aurait eu (à l'église de Langoat) des seuils de fer, que les pieds les auraient usés, les pèlerins de tous pays apportant à Langoat leur prière.

61. — Gens de tout pays et de tout âge, accourez au pardon de Langoat ! Sainte Pompée, demandez pour nous tous la gloire de la Trinité!

Ainsi soit-il !

Recueilli et traduit par M. l'abbé Le Pon.

ÉTUDES RÉTROSPECTIVES

—

NANTES SOUS LA RESTAURATION [1]

PERSONNAGES MARQUANTS. — PERSONNAGES GROTESQUES
BATEAUX A VAPEUR ET OMNIBUS
MANIFESTATIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES
ÉPILOGUE

I

Personnages marquants.

Mon étude serait incomplète, si je ne donnais un souvenir à quelques hommes particulièrement distingués, dont je n'ai pas eu occasion de parler encore, et qui pourtant honorèrent Nantes en ce temps.

A tout seigneur, tout honneur.

Je commencerai par la plus haute personnalité du département, le préfet de Brosse, administrateur hors ligne autant qu'homme spirituel et de bonne compagnie. J'en parle d'autant plus volontiers que, dans un précédent travail, j'ai peut-être, écho des passions du temps, été trop sévère pour lui, parce qu'il avait versé un instant dans la politique du ministère Decazes. Une fois revenu de cette erreur, M. de Brosse se montra jusqu'au bout fidèle et intelligent serviteur de la Royauté. — En dehors de ses réceptions officielles, il en avait organisé d'autres plus intimes, composées de gens d'esprit, dans lesquelles on s'efforçait de battre en brèche les libéraux, avec

(1) Voir la livraison de Septembre 1888, p. 211 ci-dessus.

une arme bien émoussée aujourd'hui, mais que l'*on disait alors* être la plus redoutable en France, avec celle du *ridicule*.

Au physique, M. de Brosse était petit, mais doué d'une physionomie vive et aimable. Toujours en mouvement, c'était généralement dans sa bibliothèque qu'il donnait ses audiences.

Un jour qu'il rangeait ses livres, grimpé jusqu'au plafond de la pièce, — M. le Préfet, lui dit un solliciteur qui l'entretenait d'une affaire des plus sérieuses, je vois bien que je vous dérange aujourd'hui ; soyez donc assez bon pour me fixer une autre heure où vous pourrez m'écouter.

— Pardon, Monsieur, répondit le Préfet, je vous ai parfaitement entendu.... Et il reprit de point en point le narré de l'affaire telle qu'elle lui avait été exposée.

Avec un semblable caractère, il ne pouvait manquer de plaire aux femmes, pour lesquelles il avait toujours un mot gracieux, quoique piquant à l'occasion. Ce fut lui qui, le premier à Nantes, fit servir des glaces à ses soirées. Cette nouveauté eut un tel succès, qu'il entendit un jour une de ses invitées se vanter à une de ses amies, d'en avoir absorbé *seize pour sa part*.

— Ah ! Madame, dit le Préfet, en se précipitant sur le plateau qui les portait, permettez-moi de vous offrir la *dix-septième !* (1)

Un des fidèles du salon du préfet de Brosse était le vicomte Walsh, l'auteur des *Lettres Vendéennes*. C'était un homme de manières essentiellement distinguées, à une époque où l'on comptait pourtant un grand nombre d'hommes distingués. Causeur charmant, il n'était rien moins que ce conteur solennel, dont on pourrait se faire l'idée d'après ses livres. Un soir,

(1) Les soirées, même officielles, avaient alors un cachet aristocratique que leur fit perdre, en 1830, l'introduction de la garde nationale dans le monde officiel. Comment un Préfet eût-il pu fermer les portes de ses salons aux *épouses* des héros qui les lui avaient ouvertes ? Nantes a longtemps conservé le souvenir de la fameuse partie d'écarté entre un officier de la nouvelle milice et Madame Portier, femme d'un commissaire de marine. Celle-ci appartenait à un meilleur monde que celui dans lequel elle était forcée de se commettre. On était arrivé à quatre points, d'un côté comme de l'autre :

— *Atout*, fit le soldat citoyen ; *Ratout*, ajouta-t-il, et *Ratatout*, s'écria-t-il en lançant sur le tapis sa troisième carte : *enfoncée, la Portière* ! (Historique).

dans le salon préfectoral, où se trouvaient *des femmes*, on parlait de Nantes, dont il était déjà de bon ton de médire.

— Pour moi, dit un jeune fonctionnaire fraîchement débarqué, j'aimerais *assez* votre ville, si les cheminées de toutes ses cuisines ne fumaient pas et si tous ses escaliers n'étaient pas empestés par l'odeur de certains cabinets qu'on y a si maladroitement installés.

— Qu'à cela ne tienne, s'écria Walsh, je veux vous la faire aimer tout à fait, car j'ai trouvé le remède à ces deux inconvénients.

— Et lequel ? demanda unanimement l'assemblée.

— C'est bien simple : on fera la cuisine dans les petits cabinets.

— Et les autres choses, interrogea une vieille douairière qui n'avait pas froid aux yeux.

— Les autres choses, comtesse ? Mais tout naturellement dans les cheminées des cuisines.

Et les dames, qui étaient en grand nombre à la réunion, ne furent pas les dernières à rire de cet arrangement fantaisiste. Espérons que les petites filles ne se montreront pas plus prudes que ne le furent alors leurs grand'mères.

A côté de MM. de Brosse et Walsh, je dois citer M. de Lauriston, frère du maréchal de ce nom. M. de Lauriston, de 1813 à 1830, remplit à Nantes les fonctions de receveur général des finances. Si les avantages pécuniaires que procurait cette place étaient grands, M. de Lauriston, gentilhomme de cœur comme de naissance, se croyait obligé d'en faire bénéficier sa ville d'adoption. Ainsi que je l'ai dit au commencement de cette seconde partie, il avait, avec M. Bernard des Essarts, pris part à tous les travaux qui s'y accomplirent, sans demander le moindre subside à l'Etat. Le resserrement de crédit provoqué par la Révolution de Juillet le surprit avant qu'il eût pu liquider sa spéculation ; il faillit être ruiné.

Pendant que son mari s'occupait de tant d'utiles travaux, Madame de Lauriston se mettait, elle, à la tête de toutes les œuvres charitables de la ville. Etait-elle jolie ? C'eût été trop dire ; mais son visage avait une expression angélique de candeur et elle possédait au plus haut point cette grâce, cette

distinction de manières qui constituent le charme de la femme. Elle aussi rendit à Nantes des services dont nous ne saurions lui être assez reconnaissants. Si notre société féminine jouit d'un renom bien mérité de dignité et de vertu, elle le doit en partie à la bonne impulsion que lui avait donnée Madame de Lauriston. A la suite des époques troublées, il se produit toujours un certain relâchement dans les mœurs, et il existait à Nantes, comme partout ailleurs, du reste, un certain nombre de femmes dont la conduite avait donné prise à la médisance. Libre d'attaches officielles, madame de Lauriston avait impitoyablement exclu de ses salons toute femme, quel que fût son rang, dont la réputation n'était pas irréprochable. Être admise dans sa société était donc un honneur dont chacune était fière et qu'on tenait à justifier.

Je n'aurais que l'embarras du choix si je voulais citer tous les hommes hors ligne du clergé nantais de ce temps ; je me bornerai à M. de Beauregard, devenu curé de Sainte-Croix après avoir été officier dans l'armée Vendéenne. Considérez le portrait de nos vieux prêtres ! Qui n'a remarqué sur leurs figures un cachet tout particulier de dignité, en même temps que de bonté et de finesse ? Tel était celui de M. de Beauregard, et nulle physionomie n'attirait plus la sympathie que la sienne.

— Mes chers amis, disait-il à mon père et à ma mère dont il avait béni le mariage, je ne me souviens pas avoir jamais vu devant moi une somme de 500 francs m'appartenant en propre.

Et pourtant il était sorti d'une famille aisée, sinon riche, du pays de Legé. On devine l'emploi qu'il faisait de sa fortune. Inutile de dire combien il était adoré de ses paroissiens, affable qu'il était pour tous, principalement pour les petits, avec lesquels il se plaisait à s'entretenir. Un jour brûlant d'été, il apprend qu'une vieille poissonnière de ses ouailles est dangereusement malade, mais qu'elle a expressément défendu de lui amener un prêtre. Pour qu'une femme de cette classe rude, mais bonne au fond, eût fait semblable recommandation, il était à craindre qu'elle n'eût quelque poids un peu lourd sur la conscience. Justement, il existait encore parmi les poissonnières certaines mégères qui, connues pen-

dant la Révolution sous le nom de *tricoteuses de la guillotine*, venaient faire leur ouvrage au pied de l'échafaud. Celle-là en était peut-être. Raison de plus pour que le digne pasteur ne la laissât pas mourir sans avoir tenté de la réconcilier avec Dieu. Sans hésiter, il gravit donc les cinq étages qui conduisaient à la mansarde de la vieille et se présente inopinément à sa vue.

— Qui vous a permis, lui dit-elle, de monter ici ? Qu'y venez-vous faire ? — Et se relevant, furieuse, sur son séant : — F....z-moi le camp, entendez-vous, et ne revenez jamais ici.

— Je ne f.....ai toujours pas le camp, répondit le curé dans le même langage que la vieille, avant de m'être reposé un peu. Croyez-vous donc, ma bonne femme, que ce ne soit rien d'avoir monté cinq étages par une chaleur pareille ?

Et là-dessus il se laisse tomber lourdement sur une chaise, en s'épongeant le visage avec son ample mouchoir à carreaux bleus. Grande fut la surprise de la vieille ; mais sans lui donner le temps de se remettre, le curé se mit à parler de la pluie et du beau temps (un peu trop chaud même pour la conservation du poisson), de la maladie qui la clouait sur le lit, et de ceci et de cela.

— Enfin, comme il le racontait gaiment à mon père, nous devînmes *les meilleurs amis du monde*, et quand, au bout d'une heure, je la quittai, c'était elle qui me suppliait de revenir, ce à quoi je n'ai pas manqué, vous devez le penser.

II

Personnages grotesques.

On pourrait, à bon droit, me faire des reproches si je me bornais aux illustrations de la ville, sans dire un mot des célébrités de la rue. Qui de mes contemporains ne se rappelle avoir connu *Coco le Nègre, Pierrot l'Aveugle* et *Bignaré la patte de Poulet*, glorieuses célébrités d'alors, bien oubliées aujourd'hui !

Pauvre vieux Coco, ancien esclave ramené en France et devenu citoyen libre ! Le principal emploi qu'il faisait de sa liberté était de se grotesquement coiffer d'un shako de soldat, assis auprès d'une borne du pont de la Casserie et de se chauffer aux rayons d'un soleil qui ne lui rappelait que de loin celui des Tropiques. Par les jours de froid, on le voyait tout grelottant, et son visage contracté prenait une expression de tristesse et de cruelle souffrance.

Tout l'opposé de Coco était Pierrot l'Aveugle, et en les voyant l'un à côté de l'autre, on eût dit Héraclite et Démocrite. A tous les coins de la ville, on rencontrait le jovial aveugle invariablement coiffé d'un chapeau gris, vêtu d'une longue redingote bleue et portant en sautoir une flûte de buis jaune dont je ne l'ai jamais vu jouer. Chacun l'aimait à cause de sa belle humeur, et les gros sous affluaient dans son escarcelle sans qu'il eût besoin de trop les solliciter. Comme il connaissait à fond, sans les avoir jamais vues, toutes les rues de la ville, sa profession officielle (car il se faisait gloire d'en avoir une), était de *reconduire chez eux les gens égarés par les temps de brouillard* (historique). Peut-être eût-il pu leur adjoindre les ivrognes, race reconnaissante d'ordinaire ; mais s'il oubliait d'en parler, son teint, haut en couleur, suppléait à son silence (1).

(1) Pierrot l'*aveugle*, ramenant chez eux les égarés et les ivrognes, nous remet en mémoire une anecdote dont l'auteur de cet article, M. Francis Lefeuvre, fut lui-même le héros, bien peu de mois avant sa mort. — Tous ceux qui l'ont connu savent qu'il était la charité même, quelque forme que dût prendre le dévouement à son prochain. Un jour de l'hiver dernier, rentrant chez lui en compagnie de sa sœur, notre collaborateur fut témoin d'un quasi accident : un ivrogne glissa sur la chaussée et tomba, la tête sous la roue d'un omnibus. Heureusement, la roue dévia ; l'ivrogne se releva sain et sauf, avec l'aide de M. Lefeuvre. Tout autre que celui-ci se fût borné à le remettre sur ses jambes ; crainte de rechute, M. Lefeuvre voulut reconduire son protégé jusqu'à domicile. Le domicile était éloigné : tout au bout d'un des quartiers excentriques. Notre ami met résolument sous son bras gauche le bras droit du *citoyen* et les voilà en marche, suivis par Mlle Lefeuvre. Au bout de quelques pas, le *citoyen* s'aperçoit que son compagnon a besoin des deux mains pour le soutenir à peu près en équilibre ; il se retourne gravement vers Mlle Lefeuvre : — « Citoyenne, prenez les parapluies ! » Ainsi fut fait ; et pendant quatre bons kilomètres, M. Lefeuvre traina son aimable alcoolique, lequel n'interrompait le chant mélodieux de la *Marseillaise* que pour crier « à bas la calotte ! » C'était un jour d'élections. Le

Et comme si elle eût tenu à compléter sa ressemblance philosophique avec l'illustre Athènes, Nantes, non contente de posséder Héraclite et Démocrite, avait aussi son Diogène, dans la personne de Bignaré, de son état tondeur de chiens. Comme Diogène, Bignaré avait circonscrit ses besoins au plus strict nécessaire, et pourvu que le bissac qu'il portait fût plein de vieilles croûtes de pain, il se trouvait heureux. La nature s'était montrée envers lui plus généreuse encore qu'envers le célèbre Cynique, car, au don de la philosophie, elle avait ajouté celui de la poésie. De tous les vers qui découlaient incessamment de ses lèvres, pourquoi faut-il, au grand détriment de la postérité, que les Nantais, en véritables Béotiens, n'aient retenu que ceux-ci :

Bignaré, la patte, la patte,
Bignaré, la patte de poulet.

A coup sûr ils sont beaux, mais c'est peut-être un peu court pour lutter avantageusement contre l'Iliade. Si sept villes de la Grèce se sont disputé la gloire d'avoir donné naissance à Homère, aucune, que je sache, n'a encore réclamé l'honneur d'avoir été le berceau de Bignaré. Mais Nantes, qu'il aima, peut s'enorgueillir de posséder sa cendre, puisque, suivant la tradition qui veut que les poètes meurent à l'hôpital, il vint finir ses jours au nôtre (1).

III

Faits mémorables. — Bateaux à vapeur et omnibus

Et maintenant que j'ai décrit Nantes sous la Restauration ; que j'ai longuement parlé de ses coutumes et que j'ai rendu

plus curieux de l'histoire, c'est qu'en arrivant à destination, M. Lefeuvre (une des figures les plus connues du Nantes *clérical* et *réactionnaire*) faillit être écharpé par les « frères et amis » du *citoyen* auquel il venait de sauver à peu près la vie. Juste et logique récompense de sa miséricordieuse odyssée ! M. Lefeuvre avait tout du *bon Samaritain,* — excepté l'hérésie. — ROBERT OHEIX.

(1) Quel malheur que Victor Hugo soit venu rompre cette tradition si glorieuse pour la gent poétique ! On voit bien que nous sommes en temps de Révolution.

hommage à ses principales célébrités, il me reste à entretenir mes lecteurs des faits les plus mémorables qui se sont passés de 1825 à 1830.

Ma mémoire, sans que j'aie besoin de l'interroger beaucoup, me ramène tout d'abord aux deux principaux évènements qui frappèrent mon imagination enfantine et qui firent, du reste, une vraie révolution à Nantes : l'établissement des bateaux à vapeur et celui des omnibus. Sans remonter aux tentatives géniales mais peu pratiques de Papin et de Fulton, le marquis de Jouffroy avait le premier inauguré sur la Seine la navigation *à vapeur*, et des bateaux marchant à l'aide de ce moteur ne tardèrent pas à s'établir sur tous les grands cours d'eau du Royaume. Nantes devint le point d'attache de ceux de la basse et de la haute Loire. Jusque-là, il ne fallait jamais moins d'une marée et quelquefois de deux (sans parler de l'obligation de coucher parfois en route), pour permettre à nos négociants de descendre à Paimbœuf, où les appelaient la surveillance de l'armement ou du désarmement de leurs navires. Avec les pyroscaphes, trois ou quatre heures suffisaient, et l'on pouvait aller et revenir dans la même journée, après avoir mangé, au besoin, au fameux *hôtel Giacometti*, une de ces légendaires têtes de veau dont le chiffre stupéfiant ne sera connu qu'au jour du jugement dernier.

Plus longue était la durée de la navigation de Nantes à Angers sur la haute Loire. On mettait parfois douze heures pour accomplir ce voyage d'une vingtaine de lieues. Mais comme ce temps était abrégé par la beauté de sites comme Clermont, Champtoceau ou Saint-Florent... et par les exquis beefsteaks du restaurant du bord !

Il n'y eut pas jusqu'à notre tranquille rivière de l'Erdre qui ne voulût avoir, aussi elle, son bateau à vapeur. Comme le canal de Nantes à Brest n'était pas encore en communication avec la Loire, on fut obligé de traîner le nouvel engin de locomotion *sur des rouleaux* du chantier des Salorges, son berceau, jusqu'au Port-Communau, son point d'attache. *Tout Nantes*, grands comme petits, se portait à la rencontre de ce singulier bateau qui, comme les rois Mérovingiens, se faisait hâler par des bœufs, — en attendant qu'il pût être mis en marche par le feu ! Enfin, après

plusieurs journées de travail, le *papa Patouillard*, nom que lui valut sa marche aussi lente que solennelle, prit possession de l'élément pour lequel il avait été construit. Dès le premier jour, son pont était envahi par une nombreuse clientèle qui ne lui a pas fait défaut jusqu'au moment où il fut détrôné par les wagons du chemin de fer. C'était des prêtres, des chasseurs, des religieux, des soldats en congé, et je dois ajouter : des touristes, car rien n'était agréable comme cette navigation à travers une succession de petits lacs encaissés dans leur bordure de vieux châtaigners. Qu'ils étaient beaux, ces arbres ! surtout par les belles soirées d'automne, quand leur feuillage se dorait des chauds rayons d'un soleil couchant !...

Plus encore que les bateaux à vapeur, les omnibus passionnèrent le public nantais, car Nantes peut revendiquer la gloire de cette belle invention, dont l'idée avait germé dans le cerveau d'un de ses enfants (1). Avant les omnibus, nous n'avions pour tout moyen de locomotion que les lourds et coûteux fiacres jaunes dont j'ai parlé. Tout à coup retentit dans la Cité, *comme un éclat de tonnerre* (aurait dit Bossuet), cette incroyable nouvelle : « On va donc pouvoir aller pour *trois sous* de la Bourse jusqu'au pont de Pirmil ! »

L'idée de la création des omnibus, comme celle de tant d'autres découvertes, dut sa naissance au hasard. M. Baudry voulant utiliser les eaux chaudes de sa minoterie (eaux perdues sans profit pour personne), avait fait construire un établissement de bains à Richebourg. Comme cet établissement était éloigné de l'intérieur de la ville, il avait fait confectionner deux grandes voitures en forme de berlines et à caisse allongée, pour y transporter ses clients. L'une était même agrémentée d'une petite boite à musique que le cocher faisait mouvoir au moyen de pédales, et ces airs qu'elle reproduisait d'une façon si originale faisaient oublier la longueur de la route. De là à l'idée d'un service à établir pour un plus long parcours, il n'y avait qu'un pas. Contrairement à tant d'autres, le programme du fondateur tenait toutes ses pro-

(1) M. Baudry, important minotier à Richebourg, quitta Nantes pour aller exploiter sa création à Paris. Par suite des difficultés de la dernière heure et d'un hiver rigoureux, il ne rencontra que la ruine au lieu de la fortune qu'il avait droit d'espérer : un matin on le trouva noyé dans le canal Saint-Martin.

messes. Mieux encore, car ces voitures, qu'on baptisa du nom modeste d'*Omnibus (pour tous)*, étaient élégantes, propres et confortables. Avec à-propos, on les avait mises sous le patronage de la pièce la plus populaire du temps, la *Dame Blanche*, le chef-d'œuvre de Boiëldieu. Pour prouver qu'elles méritaient bien leur nom gracieux, elles étaient peintes tout *en blanc*. *Blancs* aussi étaient les *quatre chevaux* qui les traînaient... le premier jour ; *blancs* étaient leurs harnais ainsi que les chapeaux en cuir verni de leurs conducteurs, de vrais postillons en culottes de peau *blanche*. Hélas ! à quelques mois de là, cette éclatante toilette était odieusement maculée par la boue du ruisseau, et de maigres haridelles de toutes robes, attelées de harnais impossibles, avaient remplacé les blancs coursiers du premier jour. Ajoutons qu'un beau matin, à l'instar des ménagères économes, les *Dames blanches*, sans abandonner leur nom, firent teindre en couleur sombre leur belles robes de noces. Mais, qu'elle qu'en fût désormais la nuance, le résultat principal *était acquis* : pour *trois sous* on traversait la ligne des ponts. A leur exemple et pour exploiter certains autres parcours, de nouvelles entreprises se fondèrent, parmi lesquelles les *Hirondelles* (singulier nom pour des omnibus). La propriétaire de ces voitures, qui remplissait en même temps les fonctions de conductrice, était très empressée à faire au public les honneurs de son véhicule. Malheureusement, elle n'avait pour l'attirer ni l'âge ni les charmes de la Dame Blanche ; aussi avait-on dérangé, à son intention, un couplet bien connu de la fameuse pièce, et le public le chantait ainsi :

Je ne puis rien comprendre
A la voix douce et tendre
Que Madame Silandre,
Dont le cœur est à prendre (1),
Vient de nous faire entendre
Du seuil de l'omnibus.

(1) Vers introduit dans le couplet uniquement pour le besoin de la rime.

IV

Manifestations politiques et religieuses. Voyage de la duchesse de Berry.

J'aurais voulu, dans un récit consacré à la peinture des mœurs et de la physionomie de notre ville, de 1815 à 1830, ne pas dire un mot de politique : mais le moyen d'y réussir, quand on parle de la Restauration ? La Charte fut pendant ces quinze ans le dada de l'opposition fort improprement nommée *libérale*. Ce fut au cri de : *Vive la Charte !* que se fit la Révolution de Juillet : mais, longtemps avant cette époque, c'était là le mot de ralliement de tous les ennemis de la Royauté (1).

Un soir, vers 1825, au milieu d'une fête, on vint prévenir le préfet qu'une véritable émeute se formait sur la place du Théâtre, toujours au cri de : *Vive la Charte !* Le colonel de Richambeau (2), qui se trouvait à la soirée, ne prit que le temps de ceindre son sabre et accourut sur le lieu du désordre. A sa vue, les perturbateurs l'entourèrent et le harcèlèrent par des clameurs tellement menaçantes que, pour se dégager, il fut obligé de dégainer et frappa un jeune homme qui se trouva assez grièvement blessé à la main.

Une autre fois, à propos de je ne sais quel procès politique, une foule nombreuse, composée des mêmes éléments, assiégea le palais du Bouffay où se tenait la Cour d'assises. Il fallut

(1) « Il fallait bien crier quelque chose » me disait gaîment un jour un vieil ami fanatique du premier empire, qui, en fait de liberté et de charte, ne prisait rien tant que le sabre du premier des Napoléons.

(2) Le manuscrit de M. Lefeuvre porte bien *Richambeau ;* mais nous nous demandons s'il ne faut pas lire : *de Brichambaud* ? C'est le nom d'un général connu, né et mort à Rennes — Nous profitons de l'occasion pour déclarer que nous n'avons usé qu'avec une extrême réserve du droit de correction, droit que l'auteur nous avait donné par une disposition quasi-testamentaire inscrite sur le premier feuillet du manuscrit (en prévision de décès antérieur à la publication). Nous traiterions avec le même respect les autres œuvres inédites que M. Lefeuvre a laissées et dont il nous avait parlé : sa famille ne voudra sans doute pas en priver le public. — ROBERT OHEIX.

une charge de cavalerie, commandée par le jeune capitaine de gendarmerie Laroche, pour dégager la place et délivrer les jurés de la pression qu'on voulait exercer sur eux.

Cependant, à la fête au Roi, malgré cette effervescence *révolutionnaire* plus que *libérale*, presque toutes les fenêtres étaient pavoisées de drapeaux blancs fleurdelysés et illuminées le soir. Suivant l'antique usage aussi, le vin coulait des barriques placées au coin des principales rues.

N'oublions pas une belle fête, dont j'ai gardé la mémoire ; ce fut, en 1827, l'érection, à Saint-Similien, de la grande croix de Mission que l'on voit encore aujourd'hui près de l'ancien porche de l'église. Ce fut une des manifestations officielles de l'alliance entre le trône et l'autel, manifestations que le gouvernement de la Restauration rechercha avec plus ou moins de bonheur au détriment de la religion sans doute, au sien probablement. Elle devait naturellement en provoquer d'autres en sens contraire : manifestations toujours de mauvais effet. La procession parcourut les principales rues de la ville, précédant la lourde croix portée par les jardiniers de la paroisse et suivie d'une foule nombreuse de fonctionnaires et de simples fidèles. Tous avaient suspendu à leur boutonnière une petite croix commémorative, à peu près introuvable aujourd'hui. De temps en temps le cortège s'arrêtait et un missionnaire, debout sur une marche ou sur une borne, adressait aux masses quelques paroles vibrantes, toujours bien accueillies. On ne parlait alors que de l'entraînante éloquence du Père Menou (absolument oublié aujourd'hui), l'organisateur de la cérémonie.

L'année 1828 vit à son tour une fête, mais celle-là d'un tout autre genre. La Royauté, il faut bien le dire, perdait du terrain dans le pays. Pour le regagner et en particulier pour rallier la Vendée, jusque-là trop ingratement traitée par lui, le gouvernement, sous motif d'inaugurer l'ouverture du canal de Nantes à Brest, avait envoyé dans nos provinces de l'Ouest la duchesse de Berry. Nulle, mieux qu'elle, n'était propre à mener cette tâche à bonne fin. Elle était si vive, si accorte, si gracieuse, qu'on n'avait pas le temps de remarquer l'injustice de la Providence qui l'avait fait naître laide ; n'était-elle pas d'ailleurs la mère de l'enfant qui devait hériter un jour de la

couronne de France ? Comme je l'ai dit à l'occasion de la fête du Roi, le culte de la Royauté était encore vif à Nantes. Jamais foule ne fut plus nombreuse que celle qui se pressait sur le quai de l'Erdre ; jamais acclamations ne furent plus chaleureuses que celles qui retentirent quand apparut la *bonne princesse* (c'est le nom que tous lui donnaient) pour poser la première pierre du pont qui reçut tout naturellement le nom de *Pont Madame.* »

— Elle n'est pas belle, mais elle a l'air si bon, si aimable ! » entendait-on dire de tous les côtés.

Et les acclamations de redoubler. On répétait de plus que, dans la visite qu'elle avait faite à la maison d'Asile du Sanitat, elle avait demandé à madame Pradelon, qui en était la directrice, l'autorisation de travailler de sa main pour les pauvres de Nantes. Une légende imprimée au bas du portrait des enfants de France en faisait foi et ces portraits, devenus rares, étaient alors répandus à profusion dans la ville.

Le lendemain, tout heureuse de l'accueil qui lui avait été fait, la princesse reprit le cours de son voyage et fit son entrée dans le légendaire pays vendéen par Clisson. Encore bien que je me sois promis de ne parler que de Nantes, je ne peux taire la réception qui fut faite à la duchesse. C'était le complément de celle qu'elle avait reçue chez nous.

Si Chateaubriand, au commencement de ce siècle, nous avait ouvert de nouveaux horizons littéraires, le mouvement imprimé par lui avait repris, après une longue accalmie, plus ardent que jamais, et en 1828 nous marchions à grands pas vers le romantisme qui en fut l'épanouissement. Grâce à quelques littérateurs tels que Marchangy avec sa *Gaule poétique* (aujourd'hui bien oubliée), et Walter Scott avec ses immortels romans historiques, le moyen-âge, tombé en si grand discrédit, reprenait faveur chez nous : à la suite revenaient à la mode ses vieilles légendes, sa belle architecture et son cortège obligé de chevaliers, pages, écuyers, troubadours, damoiseaux et damoiselles. Parmi les fervents de la nouvelle école historique se trouvait le vicomte Walsh, dont j'ai eu tout récemment occasion de parler. On lui dut l'organisation de la fête de Clisson. Quand la princesse et son cortège furent en vue du vieux château féodal, un héraut d'armes s'approcha, sonna

du cor et demanda au gouverneur, accouru à l'appel, si « *Haute et Puissante Dame Marie-Caroline de Sicile, duchesse de Berry* » pouvait être accueillie dans la place. En ce moment, à tous les créneaux garnis de bannières, apparurent les chevaliers chargés d'armes étincelantes : le pont-levis s'abaissa et au son d'une éclatante fanfare, à laquelle se mêlaient les acclamations de la foule, la princesse fit son entrée dans l'antique manoir d'Olivier de Clisson (1).

Si les yeux de la Duchesse de Berry furent charmés par cette habile reproduction des choses du passé, son cœur fut profondément touché à la vue de pauvres paysans, anciens débris des héroïques armées vendéennes. Pour lui dire l'amour à la vie à la mort qu'ils avaient voué aux Bourbons, ils étaient venus se ranger sous leurs vieux drapeaux blancs, tachés encore de leur sang généreux. Mais cet amour tourna au délire, quand, au banquet qui suivit la cérémonie, la princesse vint attacher de sa main la croix de Saint-Louis sur la poitrine de leur chef, le brave Douillard qui, dans la grande guerre, avait commandé la division de Clisson. On rendait donc enfin justice au dévouement si désintéressé de la noble Vendée !

Pauvre princesse !... A quelques années de là, et dans quelles tristes circonstances, elle devait encore revoir Nantes et le pays vendéen qui ne l'avait pas oubliée ! n'avait-il pas répondu, même sans espoir, au suprême appel qu'elle lui avait fait pour relever la couronne de son fils ?

Epilogue.

J'ai dû omettre bien des choses dans ce travail, mais je crois en avoir assez dit pour donner à mon lecteur une idée générale de ce que fut Nantes sous la Restauration. J'ai examiné notre ville au point de vue de sa transformation, du mouvement commercial et artistique qui s'y développa, de ses mœurs et coutumes : de sa physionomie d'ensemble en un mot. Je m'arrêterai donc à 1830, époque à laquelle je fus placé dans un

(1) Si ces fêtes historiques sont devenues bien banales, il n'en était pas de même en 1828 ; elles étaient au contraire un indice de l'esprit du temps et de notre retour aux vieilles origines historiques.

collège lointain. Si je suis forcé, par la ligne nettement tranchée que tracent les événements eux-mêmes, de m'arrêter à la Révolution de Juillet, je puis pourtant dire qu'une maladie m'ayant ramené à Nantes vers la fin de 1832, j'y fus témoin de l'arrestation de la pauvre duchesse de Berry, si acclamée quatre ans auparavant. Détail assez peu connu : dans les jours immédiats qui suivirent sa capture, j'entendis mystérieusement parler autour de moi d'une tentative qui, du reste, n'aboutit pas ; tentative conçue par quelques gens de cœur dont les noms me sont connus, pour enlever en mer le navire qui transportait de Nantes à Blaye l'illustre captive.

Je puis raconter encore que dans les premières années qui suivirent la Révolution, le cours Henri IV, sur lequel était située la maison de mes parents, était devenu le théâtre habituel des banquets et fraternisations patriotiques des garde-nationaux étrangers avec les nôtres. Je vois, comme si c'était hier, tous ces braves soldats-citoyens nous arrivant, quelquefois un peu titubants, qui par les voitures publiques, qui par les bateaux à vapeur, au chant de la *Parisienne*, pâle copie de la *Marseillaise*.

Je me rappelle aussi de beaux jeunes gens à la physionomie intelligente, mais au costume étrange. Au lieu de fracs et de redingotes, ils portaient une tunique bleue à plastron rouge, serrée à la taille par une ceinture de cuir. Leur tête était coiffée d'un béret également rouge, sous lequel s'étalait une longue barbe : ils se faisaient appeler *Saint-Simoniens*, du nom de Saint-Simon, le fondateur de la secte. Ils péroraient beaucoup et souvent avec éloquence, pour propager leurs doctrines. Hélas ! le public n'y comprenait pas grand'chose, surtout à l'affranchissement de la femme, *à la femme libre*, comme on disait, — à la recherche de laquelle ils couraient *sans beaucoup de succès*, ajoutait-on malicieusement. En attendant, les Saint-Simoniens banquetaient de leur mieux : c'était toujours autant de pris.

Enfin, pour ne pas rompre avec la note gaie, et, bien que le sujet n'y prête guère, on se heurtait de temps en temps dans la rue contre un cercueil conduit au cimetière par des prêtres dits *Français*. Ces prêtres étaient des adeptes de l'abbé Châtel, d'assez piteuse mémoire, et on les appelait *Français* parce

qu'ils avaient banni la langue latine de tous leurs offices. Le public se moquait de ces dissidents (généralement peu recommandables), du culte catholique et il retournait à sa vieille messe en latin. Par compensation, et en attendant qu'il devînt tout à fait libre-penseur, le journal l'*Ami de la Charte,* dans la personne de son rédacteur en chef, se faisait un devoir d'assister pieusement à toutes les messes de l'église française. Il partageait sa tendresse entre l'*église française* et les *Saint-Simoniens*, quelle que fût la divergence de leurs idées; tant il est vrai que pour certaines gens il n'existe qu'une seule religion : la haine de la religion catholique.

Bien différents de tous ces prétendus apôtres sociaux et religieux, étaient les enfants de l'infortunée Pologne : je les ai vus dans le même temps arriver à Nantes, revêtus encore de leur uniforme de combat. Il n'a fallu rien moins que leur héroïsme pour les sauver du ridicule auquel la protection de la Révolution les exposait.

Et maintenant, je laisse à une plume plus habile et plus autorisée que la mienne le soin de poursuivre ma tâche ; mes lecteurs ne perdront rien au change. Qu'il me suffise de dire que de beaux jours, continuation et conséquence de ceux dont j'ai parlé, ont lui encore pour notre ville. Ils lui ont permis d'achever sa transformation et d'ajouter, dans la construction privée surtout, de beaux fleurons à sa couronne architecturale. Pour être juste, ajoutons que le commerce et la grande industrie y atteignirent un degré de prospérité dont les premières années du second Empire furent l'apogée ; soyons complet : sous l'impulsion que leur donna un nouveau cercle, qui prit leur nom pour enseigne, les Beaux-Arts brillèrent d'un lustre inconnu jusqu'alors.

Pour clore, je suis fier de rappeler que certains enfants de Nantes sur la terrre d'Afrique, dernier legs de la Restauration, allumèrent les premiers feux d'une gloire dont l'éclat a rejailli jusque sur leur ville natale. Personne, je pense, ne me contredira quand j'aurai nommé Bedeau, Mellinet et La Moricière.

FRANCIS LEFEUVRE.

FRÉRON

ET SA FAMILLE (1)

6

Le premier mariage de Fréron fut célébré au commencement de 1751, puisque les publications en furent faites à Quimper, le 1er janvier, avec dispenses des autres bans, et que le contrat de mariage fut rapporté le 18 janvier par Me Lécuyer, notaire au Châtelet. M. Jal nous donne la date exacte du mariage : 21 janvier, à Saint-Sulpice, paroisse de Fréron, qui habitait rue de Seine.

On a dit, sans citer de preuves, que ce mariage fut la réparation d'une faute. La haine n'a pas besoin de preuve pour énoncer un fait de cette nature : la critique en a besoin pour l'admettre. C'est pourquoi M. Jal s'est mis à chercher, et il a trouvé. Le fait est exact. Quand Fréron retrouva à Paris sa nièce orpheline, un devoir s'imposait à lui : remplacer le père dont elle portait le deuil. Il ne vit en elle que la jeunesse et ses charmes. Thérèse Guyomar arrivait à Paris à la fin de l'année 1748 ou au commencement de 1749. Presque aussitôt, Fréron se faisait aimer d'elle ; et, le 19 novembre 1749, une fille, née la veille, était baptisée à l'église de Saint-Côme, sous des noms supposés. Le 14 février 1751, après les fiançailles devant l'église, et une semaine seulement avant la célébration du mariage, un fils, né la veille, était baptisé à Saint-Sulpice, sous les noms de Fréron et de Thérèse Guyomar. Ces deux enfants furent reconnus dans l'acte de mariage.

Fréron, en épousant sa nièce, ne faisait que réparer une faute grave ; il la réparait même tardivement. Mais il ne faut pas, comme l'a fait M. Jal, lui reprocher de s'être fait *contraindre* à la réparation.

(1) Voir la livraison de Novembre ci-dessus, p. 321.

M. Jal n'a pas compris ce mot, écrit dans l'acte de mariage : *par décret de la Cour des Regaires*. Il a pris le mot *décret* dans le sens de *condamnation*, quand il veut dire *autorisation*.

De nos jours, le mineur ne peut contracter mariage sans l'autorisation du conseil de famille. Sous l'ancienne jurisprudence, il avait besoin de l'autorisation du juge. Thérèse Guyomar était mineure, elle avait son domicile *de droit* chez son tuteur, Daniel Fréron ; il fallut donc recourir aux juges de ce domicile, les juges de l'Evêque, seigneur haut justicier de Quimper, tribunal qui prenait le nom de *Cour des Regaires*. Le 28 octobre 1750, la Cour des Regaires *décréta*, c'est-à-dire *autorisa* le mariage (1).

Après ces deux enfants, nommés, le premier, Marie-Catherine-Françoise ; le second, Elie-Marie, il en naquit six autres :

Anne-Françoise-Thérèse, baptisée le 27 juin 1753 ;
Stanislas-Louis-Marie, baptisé le 17 août 1754 ;
François-Charles-Marie, baptisé le 1er janvier 1756 ;
Louise-Philippine-Marie-Anne-Françoise, baptisée le 24 avril 1757 ;
Christian-Maurice, baptisé le 13 mars 1760 ;
Enfin Thérèse-Jeanne, baptisée le 5 avril 1761 (2).

La dame Fréron mourut le 18 juin 1762, et fut inhumée le lendemain (3).

Combien laissait-elle d'enfants ? C'est ce que nous ne savons pas. M. Jal n'a trouvé que l'acte de décès de l'aînée, Marie-Catherine, morte en bas-âge en 1753. Ce que nous savons seulement, c'est que, quelques années après sa mort, il ne restait que trois enfants :

(1) Le sens des mots *décrets*, *décréter* est certain : une femme *décrétée* est une femme *autorisée de justice*. On dit dans le même sens *décrets de tutelle*, etc. — M. Jal, après le mot de *Regaires*, met le signe (?). — *Regaires* est en Bretagne le nom de la juridiction séculière des Evêques, pairs ecclésiastiques du Duché.

Est-il nécessaire de faire observer que si Daniel Fréron avait eu (comme le dit M. Jal) à *plaider* contre son fils pour le contraindre au mariage, les Regaires auraient été incompétents : Fréron étant domicilié à Paris ne pouvait être assigné qu'au tribunal de son domicile.

(2) J'emprunte ces dates à M. Jal, qui ne donne pas les dates des naissances, sauf pour Louise, 22 avril 1757. (Voir page suivante, note 1).

(3) Inventaire. — M. Jal écrit 18 *janvier*. 18 juin est la date vraie, puisque, le *19 juin*, Piron écrit à Fréron une lettre de condoléance, en réponse à son billet d'enterrement. M. MONSELET, p. 81.

Stanislas, Louise-Philippine et Thérèse, encore mineurs, et dont la minorité (de 25 ans) devait prendre fin, pour Stanislas, le 15 août 1779 ; pour Louise, le 22 avril 1782 ; pour Thérèse, le 10 avril 1786.

Ces indications donnent les dates exactes des trois naissances : 15 août 1754, 22 avril 1757, 10 avril 1761 (1).

Voilà les dates certaines bien faciles à trouver pour ceux qui se donnent la peine de chercher.

7

On semble nous représenter Fréron comme indifférent à ses alliés de Basse-Bretagne. C'est une erreur : Ses parents et ses amis de Quimper recevaient de lui des lettres par *centaines*. On peut voir dans ces lettres avec quel zèle il s'employait à placer leurs enfants et ceux de leurs proches, notamment de *son bon ami* Kerliezec. On pouvait abuser de sa complaisance : on ne la fatiguait pas (2).

Fréron était surtout en intimes relations avec M. Royou de Penanreun, procureur fiscal à Pont-Labbé, mari de sa cousine Campion, et dans la maison duquel il retrouvait la sœur de sa mère, marraine de Mme Royou. Il avait auprès de lui, depuis plusieurs années, il traitait en fils, il recevait rue de Seine et dans sa maison de *Fantaisie*, auprès de Montrouge, le second fils de M. Royou, Thomas, celui qui s'est fait connaître sous le nom de l'abbé Royou.

(1) Cette dernière indication, qui semble certaine, contredit celle que M. Jal donne pour le baptême : 5 avril 1761. Il faut sans doute lire 15 avril ?

Stanislas avait eu pour parrain le roi de Pologne, duc de Lorraine, beau-père du roi de France ; mais il n'eut pas pour marraine, comme l'a cru M. du Chatellier (p. 118), « une de Mesdames de France, tantes (il faut lire filles) du roi Louis XV ». La marraine de Stanislas fut Marie-Louise Jablonowska, épouse de haut et puissant seigneur de la Trémouille, prince de Talmont.

(2) Son *bon ami* Kerliezec lui demande cet instrument qui causait de si vives terreurs à M. de Pourceaugnac, et Fréron le lui apporte de Paris.

M. du CHATELLIER a pris Kerliezec pour le beau-frère de Royou de Penanreun (et M. SOURY répète cette erreur, p. 107). Kerliezec était son frère (voir lettre de Fréron, adressant ses condoléances) : il se nommait Kerliezec, comme son frère ainé se nommait Penanreun, par l'addition du nom d'une ferme à leur nom patronymique. Le troisième frère Royou, Charles-Allain, était docteur de Sorbonne et recteur de Trébrivant (près Carhaix). C'est lui que Fréron surnomme *l'aimable recteur* et qu'il voudrait voir bénir son mariage.

Quand il vint en Bretagne, en 1765, Fréron résida chez sa cousine au château de Pont-Labbé (1).

Il semble que ce séjour se soit prolongé par ce qu'il y arriva ou qu'il y tomba malade. — Quoiqu'il en soit, c'est à ce moment qu'il vit sa jeune cousine, Anne ou Annetic. Elle avait dix-sept ans, et elle charma Fréron par sa grâce et son esprit. La demanda-t-il dès lors en mariage? C'est ce que nous ne pouvons affirmer. Mais il est inexact de dire, avec M. du Chatellier, que Fréron, « à peine veuf, » songea à Annetic; son veuvage avait duré plus de quatre ans. — M. Jal se méprend à son tour quand il dit que Fréron, venu en Basse-Bretagne, en 1766 « s'éprit alors » de sa cousine. En effet, les publications du mariage furent faites à Paris les 6, 13 et 20 juillet 1766; elles n'avaient pu être faites qu'après l'obtention des dispenses en Cour de Rome. La demande en mariage était donc agréée plusieurs mois avant le mois de juillet. Aussi, quand Fréron arriva à Pont-Labbé, le 28 août, avec sa petite Thérèse, tout était prêt : fiancé devant l'église le 3 septembre, il fut marié le lendemain. La cérémonie se fit dans la chapelle du château de Pont-Labbé, en présence du recteur de Loctudy (2), dont la mariée était paroissienne.

En ce moment, Annetic Royou, née le 31 janvier 1748, avait dix-huit ans et sept mois et non seize ans, comme on le répète (3). Fréron comptait trente années de plus : c'était déjà beaucoup, et il est inutile de rajeunir sa femme.

Le contrat de mariage avait été rapporté par MM. Mahieu et Gorgeu,

(1) Que Fréron aille voir ses parents en Basse-Bretagne : voilà qui est bien simple, mais toutes ses démarches sont incriminées. A Paris, on imagine qu'il est allé recueillir l'héritage d'une nièce, une fortune assez considérable, mais dont la source est honteuse.... C'est Grimm qui dit cela. — Quand il répétait ce *cancan*, il ne savait assurément pas que le père de Fréron avait eu seize enfants. — Cette prétendue nièce aurait dû être fille d'une des nombreuses sœurs de Fréron. Comment la part de Fréron, venant en concours avec tant d'héritiers, eut-elle été si *considérable?* Le conte est mal imaginé. M. SOURY, p. 20.

(2) Et non à Loctudy (comme dit M. Jal). La demeure seigneuriale de la Baronnie que le procureur fiscal habitait était de la paroisse de Loctudy. — Au dernier siècle, la ville de Pont-Labbé se partageait entre quatre paroisses suburbaines : Loctudy, Lambourg, Plonivel et Plobannalec. Cette singularité s'explique historiquement : Un baron de Pont-Labbé s'étant fait calviniste avait chassé les prêtres catholiques de sa ville au XVIe siècle, et la paroisse de Pont-Labbé n'avait pas été rétablie.

(3) MM. MONSELET et SOURY copiant M. du CHATELLIER (p. 21).

notaires royaux à Quimper : il fut enregistré en cette ville ; l'enregistrement mentionne une dot de 3.000 livres faite à Annetic (1).

Nous voilà bien et sûrement renseignés, et la dot de 20.000 livres dont parle le correspondant de Voltaire à Londres est une fable !

8

Premier mensonge ! En voici d'autres :

Une lettre de Fréron (samedi 13 septembre), donne l'emploi du temps des nouveaux époux. Du 3 au 10, ils sont à Pont-Labbé. Le 10, ils viennent à Quimper. Tous deux sont traités, fêtés, *choyés* par l'Evêque, le Sénéchal, le Maire et toute la ville. Une semaine passe ainsi ; et le mercredi 17 septembre, les époux retournent à Pont-Labbé prendre congé des parents d'Annetic. Cette lettre de Fréron respire la joie et la belle humeur ; il se montre très épris de sa femme : « Elle est charmante en tous points ; je l'aime de tout mon cœur ; c'est trop peu dire : je l'adore, j'en suis fou. »

Quelques jours après, les nouveaux époux repartent pour Paris *avec la petite Thérèse*. Ils sont bientôt rejoints par Jacques-Corentin Royou, d'un an plus jeune qu'Annetic, que Fréron appelle auprès de lui et de son frère Thomas. Le 17 février suivant (1767), Fréron donne à M. Royou des nouvelles de ses deux fils.

Et le voyage scandaleux de Fréron à Brest, *trois jours après son mariage*, ses débauches et ses folles dépenses avec des bateleuses, et son retour à Pont-Labbé, sa bourse vide des 20.000 livres d'Annetic, et les 3.000 livres obtenues de la faiblesse de M. Royou et follement dépensées avant d'arriver à Paris ! Autant de mensonges du correspondant de Voltaire !

9

Les lettres de Fréron, publiées par M. du Chatellier, ont convaincu ceux qui avaient besoin d'être convaincus, un seul excepté, M. Isam-

(1) Si Voltaire s'était renseigné, il aurait appris que M. et Mme Royou avaient, en 1766, une nombreuse famille (il y avait encore huit enfants, dont quatre sœurs, en 1789). Quelle fortune aurait supposée 20.000 francs de dot donnée à une de ses filles !

bert, de la *République française*. Voltaire a cru, donc nous devons croire, car *on ne peut avoir raison contre Voltaire.*

Mais M. Soury pose une question ou du moins exprime un doute presque injurieux pour Voltaire : « Le *factum* de Londres est-il bien authentique ? » Je réponds : oui !... et je le prouve. J'ai sous les yeux une lettre par laquelle l'auteur de ce *factum* reconnait l'avoir écrit.

Cette lettre n'est pas une pièce fabriquée en réponse aux accusasations portées et acceptées si légèrement de nos jours contre la mémoire de Jacques-Corentin Royou ; elle a été visée dans l'inventaire dressé après la mort de celui-ci, en 1829.

10

A mon tour, je pose une question qui pourra surprendre. Quel est l'auteur du *factum ?*

Mais, me dira-t-on, Voltaire donne le nom patronymique de l'auteur et sa qualité d'avocat et de beau-frère de Fréron ; il a appris depuis que cet avocat Royou était un homme de beaucoup d'esprit !...

Or, il y a un avocat Royou, beau-frère de Fréron, homme de beaucoup d'esprit, dont le nom a sa place marquée dans toutes les biographies, c'est Jacques Corentin Royou (1). Voilà, dit M. Monselet, l'auteur de la lettre de Londres !... Et il s'évertue, et M. Soury après lui, à démontrer l'infamie de l'avocat Royou, calomniant son beau-frère et bienfaiteur Fréron !

Et quelles sont les preuves de la culpabilité de Jacques Royou ? Les voici :

« Sa vie, dit M. Monselet, fut une colère perpétuelle. » A soixante-dix ans, auteur accueilli froidement à l'Odéon, il fait scandale, menace le public et arrache son manuscrit aux mains du souffleur. « Si le vieillard était si bouillant, qu'avait dû être le jeune homme ? (2) »

« Les coups de tête, dit à son tour M. Soury, véritables accès de délire, ne sont pas rares dans la vie de Corentin Royou (3). »

On répondra peut-être qu'autre chose est la colère même habi-

(1) M. du CHATELLIER l'a nommé CORENTIN et tous l'appellent de ce nom. Ses prénoms sont Jacques-Corentin ; le nom de Jacques est le seul qu'il portait dans la famille. C'est le *Jacquic* (petit Jacques) des lettres de Fréron.

(2) M. MONSELET, p. 99.

(3) M. SOURY, p. 109.

tuelle, autre chose la noirceur et la perfidie d'un calomniateur. Mais, selon M. Soury, « tout est croyable de la part des Royou. »

« Stanislas Fréron, ajoute-t-il, était une sorte de fou du même genre. On pourrait citer vingt actions qui témoignent d'une dégénérescence intellectuelle et morale fort avancée chez les Royou et chez le dernier des Fréron (1). »

Quoi! Voilà les preuves de la culpabilité de Jacques Royou!... Imaginations!... N'allons pas si vite, et lisons un peu les actes de l'Etat Civil :

II

Jacques Corentin Royou est né à Quimper, le 2 mars 1749; au 6 mars 1770, date du *factum* de Londres, il avait vingt-et-un ans. Il habitait depuis quatre ans auprès de Fréron ; il faisait son droit à Paris, il était ou allait être reçu avocat au Parlement. Il aime une des filles du premier mariage de Fréron, Louise-Philippine ; il prépare son mariage avec elle, il l'obtient de son père quand elle a seize ans ; il l'épouse en juillet 1773 (2). Le contrat de mariage est du 4 juillet (Me Lachaise, notaire à Paris). Les jeunes époux partent pour Pont-Labbé, où Jacques succède à son père comme procureur fiscal ; et, quand un enfant naît de cette union à Pont-Labbé, le 27 mai 1775, Fréron en est le parrain (3).

Comment concilier ces faits, constatés par des actes authentiques, avec un exil à Londres, de 1766 au mois de mars 1770?

Je me persuade que si M. Monselet avait su la date du mariage de

(1) M. Soury, p. 109.

Voilà tous les Royou incriminés! J'oserai dire à M. Soury : « Mais combien donc connaissez-vous de Royou? » Deux, en tout, l'abbé et l'historien (Corentin), qui ont trouvé place dans les Biographies générales. Où est la preuve de leur dégénérescence? — Il y en a un autre, le conventionnel, dit Guermeur, nommé dans la Biographie bretonne. Je vous abandonne celui-là. Je vous abandonne aussi Stanislas Fréron, que ses fureurs ont mis hors de l'humanité, et que ne réhabilitent ni l'amour de Pauline Bonaparte, ni les applaudissements de la Convention. Personne ne comprendra que l'on puisse rapprocher Stanislas Fréron de Corentin Royou. »

(2) Et non en 1791, comme on l'a écrit une fois par erreur, et comme on le répète sans vérification.

(3) Baptême. (Lambour trève. 27 mai 1775.) — M. Royou, aïeul paternel, représente Fréron.

Mlle Fréron *(1773 et non 1791)*, il n'aurait pas pu s'arrêter un moment à l'idée de la culpabilité de Jacques Royou (1).

La démonstration me semble faite ; mais je veux insister encore.

L'auteur du *factum* dit « qu'il a été compromis dans les troubles du Parlement de Bretagne, où il militait depuis plusieurs années, en qualité d'avocat. » Il veut parler de l'affaire de la Chalotais, qui est de 1765. Il était donc avocat à Rennes *plusieurs années* avant cette date.

Ce renseignement ne peut se rapporter à Jacques Royou. Né seulement le 2 mars 1749, il avait seize ans en 1765 ; il était encore ou au collége de Quimper ou dans sa famille ; en tout cas, il ne faisait pas son droit à Rennes ; il ne fut jamais avocat au Parlement de Bretagne, et il prend constamment le titre d'avocat au Parlement de Paris (2).

12

Je ne sais si les raisons données par MM. Monselet et Soury ont convaincu un seul de leurs nombreux lecteurs. Pour mon compte, après les avoir lus, je me suis dit :

Il est surprenant qu'au lieu d'échafauder tant de mauvaises raisons pour démontrer la culpabilité de Jacques Royou, on n'ait pas songé à ceci :

N'y aurait-il pas dans la famille Royou un autre frère, avocat au Parlement *de Rennes,* qui aurait eu moins d'illustration que Jacques-Corentin ; et dont le nom n'aurait pas trouvé place auprès de ceux de ses frères dans les Dictionnaires biographiques ?

J'ai cherché et — ce qui n'était pas difficile — j'ai trouvé les actes de baptême et de décès de cet autre Royou, avocat au Parlement de Rennes et beau-frère de Fréron (3).

(1) Jacques Royou exercera ses fonctions à Pont-Labbé jusqu'en 1782. Après, il deviendra procureur fiscal des Regaires de Cornouaille jusqu'en 1789 ; de 1775 à 1787, il fait baptiser sept enfants à Pont-Labbé ou à Quimper.

(2) Il faut entendre par ces mots : ayant prêté serment d'avocat devant le Parlement de Paris.

(3) M. du Chatellier (p. 207, note) a indiqué l'existence d'un quatrième Royou, sans savoir son nom. M. Levot ne s'en doute pas : il attribue à Claude, le plus jeune de la famille (depuis Royou Guermeur), l'exil de Londres, à la suite d'une lettre de cachet. Cette lettre eût été de 1766. Claude, né en 1758, avait

Il se nommait Guillaume. Il était l'aîné de la famille et était né à Quimper, le 22 janvier 1739. D'après la tradition, c'était le plus spirituel des Royou, — ce qui n'est pas un mince éloge. Il avait fait son droit à Rennes et il y résidait comme avocat au Parlement (1). Ses désordres de toutes sortes avaient contraint son père à demander contre lui une lettre de cachet ; et il est probable que Fréron s'était employé à l'obtenir. Il s'était enfui en Angleterre. Il y était encore en 1788 (2) ; plus tard, lorsque absent de France, il sera porté sur la liste des émigrés, il n'aura pas de peine à démontrer qu'il était établi en Angleterre *longtemps avant 1789* (3), et il obtiendra sa radiation. Enfin, quand il mourra à Rennes, le 2 mars 1805, l'acte de décès lui donnera encore le titre d'avocat.

Voilà l'avocat Royou, avocat au Parlement de Rennes, homme de beaucoup d'esprit, mais fort mauvais sujet.

En 1789, on n'aurait trompé personne, à Quimper, sur l'identité de l'auteur du *factum*. Je lis dans un pamphlet anonyme, imprimé à Quimper en 1789, contre les Royou :

> L'aîné, vil apostat, diffamateur affreux,
> Banni de son pays, pour ses exploits fameux,
> Dans les murs d'Albion, enseigne l'art de boire.

Le mot *diffamateur affreux* n'est-il pas une allusion au *factum* venu de Londres dix-neuf ans auparavant ?

Faut-il une dernière preuve ? La voici : elle est dans cette lettre du 23 septembre 1804 dont j'ai déjà parlé et qui contient l'aveu de la faute.

Mme Royou, mère, vient de mourir, en 1804, et ses enfants vont se réunir pour le règlement de leurs affaires ; Guillaume doit venir à Pont-Labbé ; il y trouvera sa sœur, veuve de Fréron. Il n'ose pas

alors *huit ans !* C'est pour cette confusion et d'autres erreurs que la notice de M. Levot sur Royou Guermeur, loin d'être excellente (M. DU CHATELLIER, p. 167) est à refaire.

(1) Les troubles du Parlement (1765) avaient-ils motivé son départ ? Il n'est pas indiqué comme assistant au mariage de Fréron, 4 septembre 1766, à Pont-Labbé.

(2) Résidant actuellement à Londres. Partage du 16 avril 1788 de la succession du recteur de Trébrivant, mort le 10 février 1787.

(3) L'article 6 du décret des 8 mars — 5 avril 1793, déclarait émigré seulement le Français qui avait quitté le territoire *depuis le 1er juillet 1789*, e n'était pas rentré en France dans les délais fixés par le décret du 3 mars.

paraître devant elle sans avoir obtenu son pardon de la diatribe écrite de Londres ; il confesse sa faute, il exprime son repentir, il sollicite sa grâce dans une longue lettre dont il autorise la publication.

Cette lettre est sincère, écrite par un homme auquel l'âge a donné une tardive sagesse, qui peut-être se sent déjà atteint et qui mourra moins de six mois après.

Je veux croire que la réconciliation entre le frère et la sœur se fit sur la tombe de leurs parents. Après tout, il était plus facile à Mme Fréron de recevoir en grâce son frère repentant que de pardonner à ceux qui, vingt-huit ans auparavant, avaient fait supprimer l'*Année Littéraire,* frappé Fréron de mort et salué sa fin prématurée comme une délivrance et une victoire !...

13

Fréron était mort le 10 mars 1776, et sa mort fut ainsi annoncée par la *Gazette de France* du 18 mars 1776 : « Le sieur Elie-Catherine Fréron, de Quimper, en Bretagne, écrivain polémique très connu, est mort, le 10 de ce mois, en sa maison, près Montrouge. »..... C'est le seul éloge que la censure autorisa.

Fréron n'avait pas eu d'enfant de son second mariage ; et, des huit enfants de la première union, trois seulement survivaient : Stanislas, Louise-Philippine et Thérèse-Jeanne.

Stanislas a conquis à Toulon une triste renommée. En novembre 1793, Hébert avait porté contre Fréron les accusations d'*aristocrate* et de *muscadin* (1). Après la mort de Robespierre, Fréron mérita ces accusations : il se fit le chef de la *Jeunesse dorée*. Plus tard, le premier consul, oubliant ou se souvenant trop bien que Fréron avait été agréé par la famille Bonaparte comme époux de sa sœur Pauline, le tint à l'écart. Enfin, en 1802, nommé sous-préfet à Saint-Domingue, Stanislas partit pour cette île en même temps que le général Leclerc et sa femme Pauline Bonaparte : il n'a pas revu la France, et le nom de Fréron a péri avec lui (2).

(1) Moniteur, an II, p. 205. Club des Jacobins. — Robespierre le défendit.

(2) M. Lalanne (Dict. hist.) a indiqué la mort de Fréron en 1802. Personne ne sait ni la date précise, ni le genre de mort de Fréron. — Je ne sais où MM. Lalanne et Desobry ont trouvé que Fréron était marié quand il recherchait la main de Pauline. Ce renseignement est inexact.

Louise Philippine était, comme nous l'avons vu, mariée depuis 1773, à Jacques Corentin Royou. De procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé, puis des Regaires de Quimper, Royou devint journaliste, avocat, historien ; et il a marqué sa place dans ces diverses carrières. En 1815, sur la demande de la noblesse de Bretagne il fut, et très justement, anobli (Ord. du 16 décembre). Mme Royou mourut en 1802. Son mari lui survécut jusqu'en 1828. De ses sept enfants un seul survivait. — Celui-ci a épousé une fille du général baron Rey, et il a continué la descendance et le nom de Royou (1).

Thérèse-Jeanne allait avoir quinze ans, à la mort de son père. En 1785, elle avait vingt-quatre ans et elle était dans l'éclat de sa beauté (2). Elle fut demandée en mariage par Jean-François, Marquis de la Poype. Huit ans après, celui-ci, devenu adjudant général, commandait une division au siége de Toulon. Mme de La Poype était enfermée dans la ville avec sa fille Agathe, surnommée Fanny, âgée de cinq ans. A ce propos, M. Monselet demande : « Stanislas, vainqueur de Toulon, sauva-t-il sa sœur et sa nièce ? C'est ce qu'il faut espérer ; mais les renseignements manquent absolument (3). » Erreur ! Que le lecteur se rassure. Le 10 septembre 1793, la Convention déclarait que les Anglais prisonniers répondraient sur leurs têtes de la vie de Mme La Poype (4). Le général entrant à Toulon retrouva sa femme et sa fille.

En même temps que Hébert dénonçait Fréron, il dénonçait La Poype, à raison même de ses succès, et demandait que ce *ci-devant marquis* fût exclu de l'armée. Le 27 février 1794, dénoncé à la Convention, le général était mandé à la barre ; il repoussait en quelques mots l'accusation, et était admis aux honneurs de la séance (5).

Mme de la Poype est morte le 30 décembre 1834. Le général a survécu jusqu'au 27 janvier 1851. Il avait alors 93 ans ; et il était général depuis le 15 mai 1793, depuis cinquante-huit ans (6).

De plusieurs enfants issus du mariage de Thérèse-Jeanne Fréron,

(1) Antoine-Gabriel Rey. Il y a eu trois généraux Barons Rey.

(2) Les descendants de Mme de la Poype gardent d'elle un portrait, peint par Appiani, qui la montre sous les traits les plus séduisants ; et, ce qui vaut mieux encore, ils vénèrent le souvenir de ses vertus et de sa bonté. A son mariage (novembre 1785), Thérèse Fréron avait pour tuteur Jean-Baptiste Duché, son oncle par alliance, l'ancien adversaire de Fréron.

(3) M. Monselet, p. 127.

(4) Moniteur, an I, p. 1075.

(5) Moniteur, an II, p. 641.

(6) Annuaire militaire.

sa fille Fanny seule survivait. Elle fut mariée à M. Paulze d'Ivoy, préfet et pair de France ; elle a vécu jusqu'à 1871. Vieillissant, elle désira que le nom de son père fut repris par ses fils ; et un décret impérial du 5 novembre 1864 autorisa MM. Paulze d'Ivoy, l'un préfet, l'autre général de division, à ajouter à leur nom celui de la Poype, que portent leurs descendants.

Mme Fréron survécut longtemps à son mari. Elle obtint, avec Stanislas Fréron, la continuation du privilége de l'*Année Littéraire,* dont l'abbé Royou prit la direction. Le journal a vécu jusqu'en 1789. A ce moment, Mme Fréron et son frère l'abbé Royou restant unis fondèrent l'*Ami du Roi,* pendant que Stanislas se séparant d'eux fondait l'*Orateur du peuple,* qui le disputait en déclamations violentes à l'*Ami du peuple* de Marat. — En 1791, pendant que Stanislas était incarcéré à la Force, pour un article furibond, Mme Fréron était écrouée à l'Abbaye pour son zèle royaliste (1).

M. du Chatellier nous a révélé que, pour un temps, Mme Fréron quitta la France et passa en Pologne, où elle fut chargée de l'éducation de deux jeunes filles des familles de Radzivill et de Poniatowski. Nous l'avons retrouvée à Quimper, en 1804. Plus tard, elle revint se fixer en son pays d'origine, où l'attachaient ses souvenirs d'enfance. Elle mourut à Quimper, le 29 juin 1814, et fut inhumée au cimetière dit de Saint-Louis. J'ai vainement cherché sa tombe : elle a disparu au mépris de la concession accordée par la ville.

Rien à Quimper ne rappelle la mémoire de Fréron ; pas un monument, quelque modeste qu'il soit, pas une inscription commémorative, pas même une plaque au coin d'une rue portant son nom ! Mais Fréron n'est pas de ces *grands hommes* qui ont besoin de statues pour faire vivre leur souvenir...

J. Trévédy.
Ancien Président du Tribunal civil de Quimper,
Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère.

(1) M. Monselet, p. 129, cite l'ordre d'écrou, 23 juillet 1791.

LES ANGLAIS EN BRETAGNE AU XVIIIe SIÈCLE

—

DESCENTE DES ANGLAIS A CLÉDER

en 1744

Le récit que nous publions ci-dessous nous a été transmis par M. Dunoyer de Ségonzac, ancien élève de l'Ecole des Chartes, actuellement archiviste du département de la Sarthe. C'est une Relation d'une écriture contemporaine de l'évènement, conservée aux Archives de la Sarthe, et dont l'authenticité ne semble pas douteuse. Elle est d'autant plus curieuse que les faits qui s'y trouvent consignés étaient jusqu'à présent ignorés et que l'on n'en a encore trouvé trace dans aucun dépôt d'archives de la Bretagne, — peut-être, il est vrai, parcequ'on n'a fait dans ce but aucune recherche spéciale.

Toutefois, si cette défaite des Anglais avait eu l'importance que lui attribue la Relation, il serait difficile de comprendre l'oubli absolu où elle est tombée, même en Bretagne. On est donc porté à croire que le narrateur a enflé le chiffre et grossi la victoire des Bretons. Il convient par conséquent de soumettre son récit à un contrôle sérieux : il y a là une difficulté à éclaircir, un problème à résoudre. Nous n'en sommes que plus reconnaissants à M. de Ségonzac d'avoir bien voulu nous communiquer ce curieux document.

Le titre original de la pièce, comme nous allons le reproduire, dit que la descente des Anglais eut lieu « sur la grève de *Penmarch.* » Il ne s'agit ici ni de la célèbre pointe de Penmarch, dans la paroisse de même nom au sud de Quimper, ni du château de Penmarch en Saint-Frégan (canton de Lannilis, arrond. de Brest), qui est fort enfoncé dans les terres. Il s'agit d'une grève qui borde l'extrémité nord-est de la paroisse de Cléder, en face laquelle se dresse en mer, à petite distance, une grosse roche appelée Penmarch, juste vis-à-vis de la limite commune des paroisses de Cléder et de Plouescat (1). — A. DE LA B.

(1) Ce rocher est marqué et nommé dans la carte de France de l'Etat-major (feuille 41) et dans la grande carte du Finistère de 1854. — Cléder est aujourd'hui une commune du canton de Plouzévédé, arrondissement de Morlaix, à 5 lieues 1/2 environ dans le N.-O. de cette ville (Finistère).

Relation de la victoire remportée sur les Anglais descendus le 7 octobre 1744 sur la grève de Penmarch, en Basse-Bretagne.

La flotte de l'amiral Malboroug, forte de 33 voiles, s'étant présentée, le 30 septembre 1744, devant le port de Roscof, au sud de la ville, et y ayant mouillé trois jours sans rien opérer, ne jugeant pas le terrein propre à l'expédition qu'ils méditoient, remirent à la voile, ayant jetté quelques bombes sur l'isle de Bas, qui n'en reçut de préjudice qu'une tourelle de château fort ancien, appartenant au duc de Lorge, qui croula. Les Iliens veilloient en sûreté jour et nuit sans la moindre appréhension, sçachants que de ce côté il leur étoit impossible d'aborder à cause des rochers éminents qui garantissent l'isle. La galiote, accompagnée d'un gros vaisseau de guerre de 80 pièces de canon, s'étant opiniâtrée à tirer sur l'isle, le gouverneur leur fit répondre par quelques canons de chasse. Le gros vaisseau s'éloigna, faisant voile vers le nord de l'isle ; la galiote s'approchant, s'ébranla sur un rocher qu'elle toucha et brisa son devant sur la poupe. Le gouverneur, ancien brigadier, profita de cet événement pour la couler bas, ce qu'il fit en braquant son canon sur la partie lésée de la galiote, qui perdit quatre mortiers de fonte et quarante-cinq hommes d'équipage.

Les garde-côtes du pays se tenoient exactement sur leurs gardes, en cas qu'il arrivât quelques accidents, comme d'incendie secrette ou de quelques autres artifices dont ont coutume d'user les Anglais quand ils ne peuvent réussir dans leurs projets. Ces paysans de l'Armorique, résolus de périr plustost que d'abandonner leurs moissons et leurs biens en proye aux ennemis, ne désiroient qu'une descente pour se mettre au comble de leurs souhaits et prouver à leur Roi que s''ils sont un peu rustiques dans leur façon d'agir, ils n'en ont pas moins de zèle pour le servir et de bravoure pour le défendre au péril de leur vie.

L'amiral anglois, ayant bien parcouru la côte et erré ça et là pendant dix jours, vit que sa tentative ne réussiroit pas dans tout ce qu'il avoit pu apercevoir de terrein, à cause des rochers

sans nombre qui garantissent les côtes des injures des ennemis. Il envisageoit entr'autres la perte que son père avait fait à la descente de Camaret, à laquelle il s'exposeroit lui-même s'il tendoit aux mêmes vues de ravager uniquement le pays, connoissant aussi l'intrépidité des gens qu'il alloit attaquer, qui avoient coutume de se porter à des extrémités qui sentent la cruauté et la barbarie quand on leur avoit échauffé la teste et poussé à bout.

L'amiral, ayant donc balancé pendant quelque temps et voulant se décider, assembla ses officiers, parmi lesquels il y avoit bien des mécontents. Les uns luy firent envisager que la chose étoit sérieuse, que le péril étoit grand, et qu'il s'exposeroit enfin luy et ses troupes à la boucherie s'il n'usoit de toute la précaution possible et de la prudence qu'exigeoit une telle entreprise ; les autres luy exposèrent qu'il n'étoit pas le maître de disposer des troupes du roy et de ses vaisseaux pour ruiner l'Etat et le peuple ; qu'il devoit ménager les intérêts de la Couronne qui luy avoient été confiés ; qu'enfin le sol étoit inaccessible par le grand nombre de rochers qui l'environnoient. Soupçonnant quelque mécontentement de la part des officiers, et ayant été piqué de quelqu'uns de leurs avis, il leur dit :

« — Messieurs, les intérêts de notre roy me sont confiés ; par cette seule raison, je crois pouvoir en disposer par son autorité en tout ce qui a quelque apparence de succès dans des expéditions militaires. Je n'ai d'autre vue que de me comporter comme un fidèle sujet en exécutant ses ordres, et en brave capitaine en ruinant les forces des ennemis de notre Couronne. Vous ne m'apprendrez pas à remplir mes devoirs ; je dois ici un témoignage de ma valeur à notre roy, un exemple à la vôtre, et une justice à mes ancêtres, dont je ne dérogerai jamais dans les circonstances où je devrai la faire paroître. Si j'aperçois en vous ce que je soupçonne, j'en porterai mes plaintes bien circonstanciées à mon retour à Londres. Il est de votre honneur comme du mien de me seconder dans cette tentative. Je l'entreprends à votre refus : qu'on m'apporte la carte de la Manche. »

Luy ayant été portée, il entrevit qu'un succès aussi difficile luy était bien douteux :

« — Rien, dit-il, n'ébranle la constance d'un Malbouroug. Quelque chose qui en arrive, je l'entreprends. »

Cet avis n'ayant pas plu à son état-major, ils redoublèrent leurs remontrances ; tout fut inutile, il les y détermina malgré eux. Il fait apprêter les voiles, et jugeant que le temps de la nuit luy étoit plus commode, il le choisit comme le plus favorable à ses vues. Sur le soir, il envoya sonder la côte ; il dépêcha pour cela un *seloupe,* qui essuya quelques coups de canon du fort de l'isle ; s'étant approché trop près, on l'aperçut embarrassé, et ayant beaucoup manœuvré pendant une heure de temps pour tâcher de se retirer d'entre les rochers où il s'étoit engagé, on envoya de l'isle un corsaire qui y étoit armé, dans lequel on embarqua vingt-cinq hommes de garde-côtes, un pilote et quelques matelots, qui l'ayant abordé le prirent sans coup férir et l'amenèrent dans le port de Roscof.

L'amiral anglois, inquiet, envoya voir ce qu'il étoit devenu ; on ne le vit point, et se doutant de l'accident, il ne balança plus à faire sa descente. Il différa au lendemain qui étoit un dimanche. On s'y attendoit, et pour cet effet on dispose toutes les batteries qui pourroient tirer à coup sur les vaisseaux destinés à l'expédition. Celle de Roscof, la plus forte, consistoit en 16 canons, dont 8 de 48, et les autres de 12 livres de balles ; et 4 autres batteries de 18 pièces de canon : en tout 34 bouches à feu, tant canons de chasse qu'autres.

Les vaisseaux anglois escortèrent leurs chaloupes le plus loin qu'il leur fut possible, pour les protéger ; on en comptoit 52 qui contenoient 6,000 hommes de débarquement. Les vaisseaux de ligne continuant de s'avancer et s'étant trouvés à la portée du canon du Grand-Rocher qui les laissoit avancer, en ayant laissé passer un certain nombre, il fit sur eux un feu des plus vifs qui leur en démâta quatre et les mit hors d'état de servir ; les autres suivants replièrent leurs voiles et s'échappèrent.

Pendant ce temps, M. de Kerouseré, colonel des garde-côtes qui étoient au nombre de 2,000, les rangeoit en bataille sans aucune discipline que celle qui est commune aux gens du pays et qu'ils ont coutume d'observer en pareille circonstance. A ceux-ci se joignirent de leur propre volonté 2,800 paysans qui voulurent avoir à leur tête M. Paschal, ancien militaire, qui quoi qu'un peu âgé ne se refusa pas à leur demande. Ce corps de campagnards renforça celui de M. Kerouseré, qui choisit sous ses ordres MM. Kerandraon et Kersulec, ses lieutenants, et

d'autres de la noblesse de Bretagne qui secondèrent la bonne volonté de ses troupes, impatientes d'assaillir un peuple, leur plus mortel ennemi.

M. Kerouseré ayant eu avis que les ennemis descendoient, jugea qu'il étoit temps de s'avancer. Le comte de Maillé fit diligence ; il trouva les ennemis en partie débarqués et campés sur la grève de Cléder. Pour ne pas leur donner le temps de se reconnoître, il les attaqua avec le bataillon de Roscof et de Penmarch, sans attendre le reste des troupes qui devoient le joindre. M. de Kerouseré fit passer le marquis de Kergadiou à la gauche des troupes qui combattoient déjà. M. de Kersulec se porta sur la droite avec sa compagnie, et le chevalier de Kerandraon marcha sur la même aile pour tâcher de les faire avancer sur la grève et les attaquer en flanc. M. de Maillé Carman, après avoir soutenu quelques décharges de mousquetaires, s'empara d'un poste où étoient leurs canons et leurs batteries qu'il fit jeter dans l'eau, ne pouvant les sauver. M. de Kerouseré, à la tête de ses 2,000 hommes, arriva subitement et commanda de foncer sur les ennemis, la bayonnette au bout du fusil. Les charrettes où étoient les instruments à labourer la terre étant venues pour suppléer au défaut d'autres armes en cas de besoin, ces paysans se jetèrent dessus et les préférèrent à des fusils qu'ils ne trouvoient pas faire assez de besogne. Ces paysans acharnés en vinrent aux mains avec une fureur inexprimable ; la mêlée dura trois heures, pendant lesquelles furent écharpés impitoyablement les ennemis. On voyait avec horreur les crânes dans l'air et des têtes entières ; enfin, la grève n'étoit couverte que de membres mutilés qui nageoient dans des ruisseaux de sang. M. de Kerouseré fit battre la retraite, et ne put sur l'heure venir à bout de séparer ses paysans, dont la fureur s'étoit tellement emparée qu'on ne pouvoit les reconnaître au visage après le combat.

On ne sauroit trop admirer la valeur et l'intrépidité de M. de Kerouseré, ni la prudence avec laquelle il agit dans cette circonstance. Il n'y eut aucun de ses gens qui ne lui fît mille accueils après cette sanglante bataille. Tel fut ce spectacle, qui fait frémir le genre humain sans émouvoir ceux qui en étoient les acteurs. On peut assurer que depuis longtemps on ne vit un désastre aussi grand et aussi horrible que celui-ci : la perte des ennemis fut évaluée à 3,000, tant tués que blessés ; la nôtre à

500 hommes. On fit prisonniers MM. Wetheim, Freytag, tous deux colonels, et milord Kerbuthon ; le nombre de leurs officiers tués étoit de 27.

M. Ritwald, commandant des troupes pour la descente, voulant s'échapper, fut aperçu par un sergent des garde-côtes, qui l'ayant poursuivi le saisit, et comme il s'aperçut qu'il ne pouvoit marcher à cause de ses blessures qu'avec peine, il le chargea sur ses épaules et le mena à M. de Kerouseré ; on ne put s'empêcher d'admirer la franchise de ce paysan, qui en fut bien récompensé.

MM. de Kersulec, de Kergadiou et de Kerandraon ne peuvent s'attendre qu'à des éloges bien mérités pour leur valeur et leur fermeté dans le combat. Nous ne passons pas sous silence M. Paschal, cet ancien militaire, qui y a donné de nouvelles preuves de son intrépidité et de son courage en attaquant lui seul et le premier les ennemis. Il s'y est distingué avec tout le succès qu'on pouvoit attendre de lui.

Personne n'ignore le zèle et l'ardeur avec laquelle les troupes se portèrent à arrêter la fureur des Anglois, et l'intrépidité avec laquelle ils signalèrent leur bravoure à défendre leurs côtes, et leur amour pour leur patrie. La joie dont ils étoient pénétrés après le carnage n'est pas concevable, se voyant victorieux.

M. de Kerouseré, après avoir fait conduire les prisonniers à Brest et à Morlaix, partit en poste pour Paris, où il fut bien reçu du ministre de la guerre qui le présenta au Roi, dont il reçut bien d'honorables accueils. Le Roi parut très satisfait de la valeur de ses troupes et leur accorda des gratifications, et promit à M. de Kerouseré qu'il ne les oublieroit jamais, non plus que les officiers qui les commandoient.

(Archives de la Sarthe, Fonds municipal).

ETUDES BIOGRAPHIQUES

—

L'ABBÉ DU BOIS SAINT-SÉVRIN

Supérieur du Grand Séminaire

DE SAINT-BRIEUC

Jean-Marie du Bois Saint-Sévrin naquit à Saint-Brieuc, le 19 pluviôse, an VII (6 février 1799), d'une ancienne famille bretonne très connue et très honorable qui a donné plusieurs membres à la magistrature et au barreau. Il était fils de Jean-Marie du Bois Saint-Sévrin et de dame Félicité-Mathurine Leuduger-Fortmorel. Son père, reçu avocat au Parlement de Bretagne en 1787, fit partie de l'ancienne communauté de ville de Saint-Brieuc ; il occupa les fonctions de procureur-syndic, puis celles de maire, qu'il quitta pour remplir des fonctions judiciaires, d'abord en qualité de substitut du commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département des Côtes-du-Nord, et ensuite comme magistrat instructeur près le tribunal de première instance de Saint-Brieuc. Son aïeul paternel se nommait Florent-Jacques-André du Bois de la Villerabel, conseiller du Roi et lieutenant-général de l'amirauté de l'évêché de Saint-Brieuc. Ses parrain et marraine furent Pierre-Marie Leudeuger La Salle et dame Marie-Jeanne Poulain de Corbion, épouse de Mathurin-Sébastien Leuduger-Fortmorel.

Jean-Marie du Bois Saint-Sévrin fit ses humanités au collège de Saint-Brieuc, alors très florissant.

L'écolier, d'une humeur enjouée et même espiègle pendant

ses premières études, était peut-être bien loin de penser à la vocation ecclésiastique ; mais la divine Providence avait des vues sur le jeune Saint-Sévrin, et le préparait à son insu à servir l'Eglise dans les rangs de la milice sacrée.

Il entra au grand séminaire de Saint-Brieuc en 1817 avec un autre enfant de la ville, M. Jamet, dont la parole fut plus tard si brillante dans les chaires de Saint-Michel et de la cathédrale pendant les longues années de son vicariat en ces deux paroisses. Le séminaire était dirigé par le vénérable M. Viel, de sainte mémoire.

M. Saint-Sévrin, séminariste exemplaire par son application à l'étude et par sa fervente piété, monta rapidement aux ordres sacrés et fut ordonné prêtre le 2 mars 1822, à l'âge de 23 ans.

Le nouveau prêtre, après avoir passé quelques années, soit à Plouguernével pour y donner sa collaboration au petit séminaire de date toute récente, soit à Lannion où il exerça le saint ministère en qualité de vicaire, fut rappelé à Saint-Brieuc et chargé du cours d'Ecriture sainte au grand Séminaire ; l'Ecriture sainte eut toute sa vie ses prédilections marquées.

Pendant son professorat au grand séminaire, M. l'abbé Saint-Sévrin eut l'heureuse fortune de renouer, mais d'une façon plus intime encore, ses précédentes relations avec M. l'abbé Le Mée, devenu pour le moment professeur de théologie ; il fut en effet comme le familier inséparable de ce savant prêtre, déjà ancien grand vicaire du diocèse, et dans ce commerce de tous les jours il dut recevoir bien des enseignements, bien des confidences même, qui contribuèrent sans doute à lui donner cette expérience des hommes et des choses qu'il posséda de belle heure à un haut degré.

Nommé, vers 1830, recteur de l'importante paroisse de Plouër, il eut l'honneur d'y être installé par son évêque, Mgr Le Groing de la Romagère. Ses bonnes manières, la dignité qu'il savait mettre dans toutes ses démarches, son zèle pour le salut des âmes et la piété qui brillait dans tout son extérieur, lui concilièrent bien vite l'affection de la population, l'estime de toutes les grandes familles du pays, et pendant tout le temps qu'il passa à Plouër, ce digne prêtre

fut entouré de la vénération de ses paroissiens. Il fut créé chanoine honoraire en 1834 par Mgr Le Groing de la Romagère.

M. du Bois Saint-Sévrin remplaça dans la cure de Quintin M. Monnier, ancien professeur au grand séminaire, décédé le 25 avril 1837. Ce pasteur infatigable se donna tout entier à sa nouvelle paroisse. Les fonctions du saint ministère et la direction des âmes dans les voies du ciel, l'étude des sciences sacrées et l'enseignement de son peuple furent par dessus tout la préoccupation constante de cet homme de Dieu. Il seconda de tout son zèle les œuvres de bienfaisance en faveur des classes ouvrières, qui avaient alors beaucoup à souffrir par suite de la chute du commerce des toiles. Les familles riches, encore nombreuses à cette époque dans la petite ville de Quintin, écoutèrent la voix éloquente de leur digne curé et rivalisèrent de charité et de dévouement (1). On se souvient encore à Quintin des prônes pleins d'onction et de piété du saint pasteur, et principalement de ses belles instructions sur l'aumône, publiées plus tard en un volume, sous ce titre : *Traité sur l'Aumône.*

Cependant, Mgr Le Mée venait d'être nommé évêque de Saint-Brieuc et préconisé par le souverain pontife. Il se préoccupa tout d'abord de l'organisation de l'administration de son diocèse et surtout de son grand séminaire. Le choix d'un supérieur pour la direction du grand séminaire et la formation du jeune clergé est de la plus haute importance ; de ce choix dépend l'avenir de tout un diocèse. La piété bien connue de M. le curé de Quintin, son savoir dans les sciences ecclésiastiques, son expérience du ministère sacré, le désignaient comme naturellement au nouvel évêque pour le poste le plus difficile et le plus délicat de son diocèse. Mgr Le Mée, revenant de Paris après la prestation du serment, passa par Vannes et s'arrêta à Quintin pour y voir M. l'abbé Saint-Sévrin et lui proposer la direction du séminaire diocésain. Il était impossible de faire un choix plus heureux et plus applaudi de tout le diocèse ; le clergé appréciait dans M. Saint-

(1) Voir l'étude sur Quintin par Mme Fabry, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, Octobre 1880, p. 244.

Sévrin la distinction des bonnes manières, l'érudition étendue, la sûreté des doctrines, la vigueur de la foi et la fervente piété. Cette nomination inaugura bien l'épiscopat de Mgr Le Méo.

Le nouveau supérieur justifia pleinement l'attente de tout le clergé, et le R. P. Renault, deux fois provincial des Jésuites de France, donnant la retraite ecclésiastique en 1843, put dire en toute vérité à l'assemblée des prêtres : « Messieurs, que faut-il pour qu'un diocèse marche bien ? Il faut deux hommes surtout : il faut un bon évêque, il faut un bon supérieur du séminaire. Eh bien ! laissez-moi vous le dire franchement : vous avez ces deux hommes, vous ne pouviez désirer mieux, et vous devez bénir la Providence. »

M. l'abbé Saint-Sévrin comprenait l'importance de sa mission, il s'y dévoua avec le zèle d'un saint prêtre, et toute son ambition était de préparer et de donner de bons prêtres au diocèse. Il assistait aux exercices religieux du séminaire et surtout à l'oraison mentale du matin, après laquelle il célébrait la messe de communauté. Il veillait lui-même à la régularité de toute la maison et à l'accomplissement intégral du règlement, recommandant fréquemment aux professeurs et aux élèves la ponctualité sous ce rapport. Quant aux conférences spirituelles tous les jeudis et tous les dimanches, conférences si importantes pour la formation des jeunes lévites à la vraie et solide piété et pour leur initiation aux principes de la théologie ascétique, il s'obligea à les faire lui-même pendant tout le temps que ses forces physiques le lui permirent ; il parlait dans ces conférences avec une grande simplicité, une grande netteté, avec tout le charme de sa piété et une expérience consommée. Aussi était-il écouté par les élèves avec tout l'intérêt religieux qui s'attache à la parole d'un saint. Dans ses dernières années, il se fit remplacer par les professeurs de la maison, mais presque toujours il assistait aux conférences données par les professeurs. Jusqu'à la fin il s'imposa la tâche difficile des diaconales, c'est-à-dire des dernières instructions préparatoires à la prêtrise, pour donner aux diacres le résumé de la théologie morale et la solution des principales difficultés qui peuvent se présenter et quelquefois déconcerter les jeunes prêtres dans l'exercice du saint ministère : tous

ceux qui ont passé à l'école de M. Saint-Sévrin savent avec quel sens pratique et quelle délicatesse il les préparait à l'une des plus redoutables fonctions du sacerdoce.

Ses relations avec les élèves étaient assidues : il se mêlait volontiers à leurs causeries pendant les récréations, il les voyait souvent chez lui. Bon, simple et vraiment paternel avec eux, mais sans perdre cette dignité grave qui lui était naturelle, il était aimé, estimé et vénéré par tous.

Avec ses professeurs M. du Bois Saint-Sévrin se montra toujours très aimable ; c'était entre eux et lui la vie de famille. De temps en temps, il réunissait autour de lui tout le professorat pour s'informer de l'observation de la discipline, des progrès des élèves dans les études et dans la piété. A l'approche des ordinations il tenait de nombreux conseils, dans le but de s'éclairer sur les choix à faire pour l'appel aux ordres. Chacun exprimait sa pensée en toute liberté, et rarement le vénérable supérieur dérogea au vote de la majorité du conseil.

Plein de confiance et d'estime pour ses collaborateurs, il avait cependant l'œil ouvert sur tous les cours et au besoin il savait donner des conseils très utiles. Ses propres études, sa foi et sa piété l'inclinèrent toujours non-seulement à une parfaite soumission dans les choses de la foi, mais à une religieuse conformité, dans le choix des doctrines libres, avec l'enseignement et l'esprit de l'Eglise romaine, sachant qu'elle est l'Eglise maîtresse de toutes les autres, ou comme parle saint Irénée, l'Eglise plus principale, avec laquelle doivent nécessairement s'accorder toutes les églises particulières. Aussi, M. Saint-Sévrin entendait-il qu'on ne s'écartât jamais des enseignements du Saint-Siège ; mais en même temps il veillait avec soin à bannir des cours toutes discussions acerbes, qui ne servent d'ordinaire qu'à troubler et diviser fâcheusement les esprits. En 1845, aux mois de juin, juillet et août, il fit le voyage de Rome en compagnie de M. Le Borgne, alors grand vicaire, et de M. Limon, qui devint depuis chanoine titulaire et secrétaire-général de l'Evêché ; ils avaient l'honneur de représenter Mgr Le Mée pour le compte-rendu du diocèse de Saint-Brieuc en cour de Rome : ce fut, pour tout le reste de sa vie, un délicieux souvenir.

Trois ans avant sa mort, époque à laquelle sa santé toujours assez chétive commença à se délabrer, le bruit circula dans une partie du clergé de la ville épiscopale, de la démission prochaine et probable du supérieur du séminaire. M. du Bois Saint-Sévrin connaissait parfaitement le bruit qui se faisait sur sa démission future ; il en savait les origines et le but que l'on poursuivait. Il se demanda devant Dieu ce qu'il avait à faire, mais se défiant de sa propre décision dans une cause qui aurait pu paraître la sienne, il eut la bonne pensée d'aller consulter un vétéran de l'épiscopat, le vénérable Mgr de Lesquen, ancien évêque de Rennes, alors retiré dans la ville de Dinan.

Il exposa toute l'affaire à Mgr de Lesquen. La réponse fut très nette :

« Demeurez à votre poste, lui dit le vénérable évêque, demeurez à votre poste, vous le devez, puisque votre évêque ne vous a pas demandé votre démission ; cédez à la tempête sur tel point, s'il le faut absolument, mais ne quittez pas le poste que la Providence vous a confié dans l'intérêt du diocèse. »

M. Saint-Sévrin demeura donc supérieur du grand séminaire. Aussi bien sa mission providentielle n'était pas finie, et Dieu l'appelait à rendre un autre immense service au diocèse.

Mgr Le Mée nourrissait depuis quelque temps le projet de tenir un synode diocésain ; c'était tout ensemble répondre au désir de son diocèse et entrer dans les vues du décret VII du concile provincial, célébré à Rennes au mois de novembre 1849. Mais il avait la pensée qu'il suffisait, pour rendre fructueux le synode, de réunir les ordonnances épiscopales publiées précédemment et d'en faire, en les coordonnant, comme un corps de doctrines et de règlements. M. Saint-Sévrin, par ses sages conseils, fit comprendre la nécessité absolue de préparer le travail du synode et de rédiger à l'avance un ensemble de projets de lois synodales sur l'administration des sacrements, sur la vie des prêtres, sur la célébration des offices divins, en un mot sur tout ce qui concerne le saint ministère. L'évêque, qui connaissait le supérieur de son séminaire, jugea qu'il ne pouvait mieux choisir que lui pour ce grand et important travail.

L'ordonnance de convocation du synode fut publiée le 16 septembre 1851.

M. Saint-Sévrin, dont la santé était déjà très affaiblie, se mit à l'œuvre, et les statuts, écrits de sa main, furent prêts avec la réunion du synode, qui se tint les 10, 11, et 12 février 1852. L'évêque qui le présidait, lut lui-même dans les réunions générales les projets préparés, écoutant les observations que chacun avait la liberté de faire et tenant compte des vœux exprimés, quand c'était possible. A peine fit-on quelques légères modifications au travail du vénérable supérieur. Les statuts, examinés et discutés, furent, je ne dis pas adoptés, mais acclamés par tout le synode en séance solennelle le 12 février. Les Statuts synodaux de Saint-Brieuc sont regardés à bon droit comme un chef-d'œuvre du genre. On peut dire que M. Saint-Sévrin y a mis toute sa belle âme, et il suffit de les lire pour le connaître et juger. Ces statuts, publiés par ordonnance de Mgr Le Mée du 12 avril 1852, devinrent dès lors la loi du diocèse. Ils sont la gloire et de l'évêque qui les a inspirés et sanctionnés, et de l'auteur qui les a écrits. Le temps pourra nécessiter quelques retouches dans les dispositions secondaires qui tiennent au droit et aux usages plus ou moins variables ; mais le fond demeurera, parce qu'il serait difficile de mieux faire.

La mission de M. du Bois Saint-Sévrin était finie ; sa santé complètement ruinée ne lui permettait plus de quitter ses appartements qu'avec beaucoup de peine. Cependant, il descendait assez souvent encore pour l'exercice de 2 heures 1/2 ; il apparaissait comme une ombre, tant il était amaigri et décharné ; il adressait alors, en guise de lecture spirituelle, quelques mots d'édification. La parole avait peine à sortir de sa poitrine haletante, mais un religieux silence suppléait à la faiblesse de la voix et pas un mot n'était perdu.

Dans les derniers mois de sa vie, privé du bonheur de dire la sainte messe, il se faisait apporter la sainte communion. Le vénérable chapître de la cathédrale vint, selon l'antique usage, lui administrer les derniers sacrements, et le 19 août 1852, dans la soirée, M. du Bois Saint-Sévrin rendit paisiblement son âme à Dieu, laissant une mémoire bénie et vénérée dans tout le diocèse de Saint-Brieuc.

Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ (fulgebunt) in perpetuas æternitates (Dan. XII. 3.)

M. l'abbé du Bois Saint-Sévrin, toujours d'une santé assez chétive, ne discontinua jamais de travailler pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. On lui doit plusieurs ouvrages très utiles, où brillent l'érudition, une saine doctrine et une grande piété, savoir :

1° *Traité sur l'Aumône,* 1 vol. Paris, Debécourt, libraire-éditeur, imprimerie Bailly. 1841.

2° *La Science de la Prière.* Vannes, imprimerie de Lamarzelle. 1850.

3° *Exposition de l'Oraison dominicale,* 2 vol. Vannes, imprimerie de Lamarzelle. 1851.

4° *Exposition de la Salutation angélique,* 1 vol. Vannes, imprimerie de Lamarzelle. 1851.

5° *La Confiance en Dieu,* 2 vol. Vannes, imprimerie de Lamarzelle. 1851.

6° *Essai sur la Vie spirituelle,* 1 vol. Vannes, imprimerie de Lamarzelle. 1851.

7° *Vocation à l'état ecclésiastique,* ouvrage posthume, 1 vol. Vannes, imprimerie de Lamarzelle. 1854.

J. M. L.

POÉSIE DE DEUX AGES

—

1838 – 1888

—

LA PLAINTE D'YVON

Premiers sons d'une lyre,
Les vers que l'on va lire
Avaient touché Brizeux :
Il aimait cette histoire,
J'en fais à sa mémoire
Un hommage pieux.

Chant sur un air breton.

Saint-Uhel, 1838

Jadis quand allaient paître
Nos vaches dans les bois,
Ma bombarde et ta voix
Chantaient au pied d'un hêtre.
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

Les fleurs que de nos landes !
Joyeux, je t'apportais,
Comme tu te hâtais

D'en faire des guirlandes !
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

Si quelque pâquerette
Te venait de ma main,
Pour savoir ton destin
Tu l'effeuillais, Jeannette,
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

Lorsque dans le feuillage
Je découvrais des nids,
Tu donnais aux petits
L'abri de ton corsage.
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

Dans l'ombre d'un vieux saule
Nous guettions le poisson ;
Je lançais l'hameçon,
Puis tu prenais la gaule.
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

Je cueillais la noisette ;
Oh ! comme tu l'aimais !
Mais est-ce toi jamais
Qui la cassais, Jeannette ?
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

S'il fallait, à la brune,
Trop tôt se séparer,
Je te voyais pleurer

Aux clartés de la lune.
Tu ne t'en souviens pas,
Hélas !

Mais un jour, ô tristesse !
Que j'accourais vers toi,
Un autre avec émoi
Te disait sa tendresse.
Je ne l'oublierai pas,
Hélas !

Depuis, sur la montagne,
Au bois, dans le vallon,
Ce n'est plus ton Yvon,
C'est lui qui t'accompagne.
De loin je suis vos pas,
Hélas !

Depuis, rien n'a de charmes
Pour moi. Si ma douleur
Touchait du moins ton cœur !
Tu ne vois pas mes larmes
Et tu ne me plains pas,
Hélas !

Dans ma pauvre chaumière
Mon mal ne peut guérir ;
Je n'ai plus qu'à mourir,
Jeannette, et sur ma pierre
Tu ne pleureras pas,
Hélas !

LE CHÊNE DE PONTIVY

Saint-Uhel, mai 1888.

Sur les bords du Blavet, au nord de Pontivy,
Contrée où le regard est sans cesse ravi,
Auprès d'un vieux manoir se trouve une merveille
Qui n'a peut-être pas dans nos bois sa pareille,
Un chêne surpassant tout ce qu'on a rêvé.
C'est à La Villeneuve, en breton *Kernévé.*
Il a quatre cents ans, si ce n'est davantage ;
Ses huit mètres de tour accusent bien cet âge.
Sa flèche immense et droite, ainsi qu'un peuplier,
Se balance dans l'air, mais sans jamais plier.
Il nargue l'aquilon, se rit des avalanches ;
J'ai compté seize pas sous ses premières branches.
Le feuillage est touffu, majestueux le port,
On n'y découvre pas un morceau de bois mort.
L'écorce est lisse et franche ; admirable cuirasse
Du géant, on n'y voit ni chancre, ni crevasse,
Ni mousse ; et ce qui fait un tout prodigieux,
C'est autant de jeunesse en un arbre si vieux.
Certes, il n'a pas pu, dans nos rudes parages,
Des siècles éviter les terribles outrages ;
L'ouragan par ses coups, la neige par son poids,
Ont dû joncher le sol de débris de son bois ;
Mais toujours défiant ces attaques sans trêve,
Il était si robuste, il avait tant de sève
Qu'un rameau par la foudre ou le vent fracassé,
Par un autre rameau vite était remplacé.
Et voyez ce vainqueur des autans, du tonnerre,
Cet arbre colossal quatre fois centenaire,
Comme il se montre à nous dans toute sa beauté,
Superbe illusion de l'immortalité !

Ce chêne, de la France est la vivante image.
Elle est vieille, elle aussi, sans paraître son âge.
Ces feuilles, ces rameaux, ce tronc, cette vigueur,
Qui du temps ont bravé l'implacable rigueur,
Cette sève surtout bouillonnant sous l'écorce,
C'est bien notre pays dans sa gloire et sa force,
La France.... Elle connut aussi l'adversité,
Mais comme le grand chêne elle a toujours lutté ;
Et si près qu'elle fût de rouler dans l'abîme,
Elle sut le franchir par un effort sublime.

Le Goth, le Sarrasin, le Saxon, le Northmant
La ravagent avec le même acharnement ;
Contre elle l'on dirait que l'univers s'enrôle,
Vains efforts ! elle aura le vieux sol de la Gaule ;
Plus tard, il lui faudra résister aux Anglais.
Ils traversent la Manche et, maîtres de Calais,
De leurs soldats vainqueurs ils couvrent notre terre...
Quand voilà tout à coup, ô surprise, ô mystère !
Qu'une simple bergère accourt de Domrémy,
Lève son étendard et chasse l'ennemi.
Le chêne qui du temps affronta les injures
Et tant de fois guérit lui-même ses blessures,
L'arbre phénoménal qu'on voit à Kernévé
Est-il plus étonnant qu'un peuple ainsi sauvé ?
Mais il était écrit que les guerres civiles
Viendraient ensanglanter et nos champs et nos villes.
Qui dira les combats, les monstrueux excès
Du fanatisme armant Français contre Français ?
Tout serait-il perdu ? Quoi ! même à l'espérance
Faudrait-il renoncer pour notre chère France ?
Non : un roi, politique autant que valeureux,
Avec l'ordre et la paix lui rend les jours heureux.
Notre chêne est bien fort : il n'a pas plus de sève :
Qu'un pays qui, tombé, d'un seul bond se relève.

Deux cents ans ont passé, quand sur la nation
Fond un nouveau fléau, la Révolution.

Un fléau ! mais ce sont tous les fléaux ensemble,
Conjurés, déchaînés. Ah ! cette fois il semble
Que la France agonise et qu'elle va mourir.
Elle ne mourra pas, Dieu veut la secourir.
Il fallait un miracle, il l'arrache du gouffre.
Ses maux sont-ils finis? Hélas ! non, elle souffre,
Elle languit encor. C'est le premier venu
Qu'elle a pour maître et pour avenir l'inconnu.
L'Europe la redoute et, féroce en sa crainte,
Elle refait déjà son alliance sainte.
Pressentant l'incendie, elle voit le tison
Chez nous, chez nous aussi la source du poison.
Pauvre France ! pourtant, dans sa nouvelle épreuve,
Il lui reste un espoir, ses rois dont elle est veuve.
Cet espoir la soutient, elle attend, elle vit
Et vivra... même après l'arbre de Pontivy.

VINCENT AUDREN DE KERDREL

LES LUTTES BRETONNES

Au XVIe Siècle

Parmi les antiques usages de la Bretagne maintenus — en trop petit nombre — jusqu'à nos jours, un des plus originaux, des plus caractéristiques, des plus pittoresques, ce sont les luttes vaillantes que se livrent, à certains jours de fête, de rustiques athlètes : spectacle vanté, décrit par plusieurs auteurs modernes (1), qui a eu l'honneur d'être chanté par Brizeux, qui fait accourir toutes les paroisses de dix lieues à la ronde, mais qui ne se voit plus qu'en Basse-Bretagne, et même à dire le vrai, en Cornouaille.

Au XVIe siècle il en était autrement : ces luttes étaient en vigueur par toute la Bretagne, aussi bien dans la haute que dans la basse, et c'est même un écrivain de la haute Bretagne, Noël du Fail, qui, en 1549, en a tracé le tableau, très animé et très pittoresque, dont nous allons reproduire quelques traits :

« Il y avait deux gentilzhommes voisins qui devant deux notaires avoient en forme deposé une bonne somme sur une entreprise de luicte : l'un stipula, l'autre eut agréable. Eutrapel [c'est du Fail, qui parle de lui-même sous ce nom] jamais ne perdoit telles assemblées, car tousjours s'y trouvoit à propos comme tabourin à nopces. Ledict jour venu, chascun amena des luicteurs, tous d'espreuve et experimentez, uns de Mordelles, autres des Planches, de Beaumanoir, et estant arrivé au pré (lieu prefix par le contract) chascun presenta son homme. Le premier qui entra eut nom Pasquier qui avoit luicté le dimanche precedent à Gevezé, et bien sachant qu'on luy bailleroit un

(1) Entre autres, par Olivier Perrin dans sa *Galerie Armoricaine* ou *Breiz-Izel* (2e édit. II, p. 125), par M. Dufilhol (Kerardven) dans son *Guionvach* (1835), p. 226, etc.

bon rustre, il entre avec son pourpoint estroict, sa chemise attachée entre les jambes avec une esguillette, parce qu'il n'avoit sceu trouver brayes à prest. L'autre bien rebrassé entra par un autre costé, bien eschauffé et avec une grande brave, protestant par son grand Dieu qu'il ne luy arresteroit en plus qu'un grain de mil dans la gueule d'un belier. De ce pas il se baisse, prend de l'herbe et s'en frotte les mains par une singulière façon de faire, s'en vient à Pasquier les bras tendus avec un elargissement de main, disant : « Donne-toy garde de moy si tu veulx ». Pasquier, pour abaisser la gloire de ce jeune homme et vivement l'aborder, s'adresse à luy sans daigner ou atoucher sa main ou faire autres honnestetez qu'on faict du commencement.

« Vous avez autres fois veu deux chiens qui, ne s'osant attaquer, tournent l'un vers l'autre en grondant, n'attendans que le coup. Tels estoient ces gens de bien tournans à l'alentour du rouet, taschans par toute manière de se happer chascun à son advantage, et Eutrapel crioit : « Au diable soit la vilenaille, et grippez vistement ! » Pasquier fut fin et rusé, qui print mon homme par le bras droict, le charge du croc dedans, l'enlieve et tellement le poursuit que le pourpoint rompt et emporte sa pièce haut et net. Au moyen de quoy le coup fut si grand que tous deux vont tomber aux deux cantons du jeu (1), de roideur Dieu sçait quelle ! O la belle chûte : deux gros lourdeaux, deux gros mastins ! Il me semble voir un grand chesne en la forest de Brecelian, qui, par la force du vent desraciné, tombant verse tout ce qu'il trouve ».

Les deux lutteurs se relèvent et reprennent la lutte, chacun d'eux usant de tous les efforts, de toutes les feintes qu'il pouvait imaginer pour jeter bas son adversaire. Mais ils sont tellement égaux en force et en ruse que, malgré toutes les excitations de l'assistance, ni l'un ni l'autre n'y peut réussir. On les soupçonne même, et bien à tort, d'y mettre de la mauvaise volonté :

— « Je vous diray (dist Eutrapel) nous pouvons bien en mettre deux autres, car ceux cy ont marchandé ensemble, ilz se cognoissent. — Les juges deleguez en furent d'advis, mesmes Louaybault de Partenay le confirma, et qu'il l'avoit vu pratiquer quelquefois à la Lande d'Hersé et au Maz de Lancé (2) ».

Tous les lieux ici nommés appartiennent à la Haute-Bretagne et presque tous aux environs de Rennes. Partenai, Gevezé, Mor-

(1) Aux deux extrémités du champ réservé pour la lutte.

(2) Noël du Fail, *Les Baliverneries d'Eutrapel*, édit. 1549, f. 25 v° à 27 v° et f. 29.

delles sont des paroisses (aujourd'hui communes) situées à quelques lieues de cette ville. La Lande d'Ercé et le Maz de Lancé (1), deux villages, celui-ci de la paroisse de Noyal-sur-Seiche, celui-là de la paroisse de Saint-Erblon : paroisses et communes à trois et quatre lieues au sud de Rennes, faisant partie de l'un de cantons de cette ville. Les Planches, nommées au début de ce récit, village en Pacé, paroisse et commune limitrophe de celle de Rennes au nord-ouest. Beaumanoir doit être le château et village de ce nom en Evran (Côtes-du-Nord), et Brecelian ou Brecilien est la forêt de Paimpont.

On voit ici que les deux athlètes sont présentés et gagés par des gentilshommes qui les font lutter l'un contre l'autre. Le cas était alors très fréquent ; la noblesse aimait à se donner et à donner au public ce genre de spectacle. C'était une variété du sport : on se faisait gloire d'avoir un bon lutteur, comme aujourd'hui un bon jockey et un fin coureur. Outre les prix stipulés pour le vainqueur, on pariait pour et contre chaque champion. Voici une lettre de Gui XVI, comte de Laval, baron de Vitré, qui montre que les plus grands seigneurs partageaient ce goût. Gui XVI était gouverneur de Bretagne, il tenait un véritable état de prince et résidait d'ordinaire à Vitré ; voici ce qu'il écrivait le 17 juin 1506 :

« *De par le Conte de Laval, de Monfort et de Quintin.* Françoys Boudart, soubz-garde de noz forestz de Quintin, incontinent ces lectres veues, despeschez ung homme pour aller devers l'évesque de Léon luy porter ung tiercelet que j'ay fait bailler à ce porteur, avecques mes lectres que je luy envoye. — Au seurplus, faictes venir incontinent devers nous dom Mahé le Baher, le bon luteur, et qu'il amaine avec luy le meilleur luteur qu'il pourra trouver ou pays. Et gardez qu'il n'y ayt faulte. Donné à Vitré le XVII. jour de juing mil V^e et six. Si ledit dom Mahé ne pouoit trouver luteur qui voulzist venir avecques luy, faictes qu'il viengne tout seul, mais qu'il n'y ayt faulte.
(Signé) GUY. (Et plus bas) J. ESTIENNE (2) ».

Puisque Gui de Laval était à Vitré, qu'il mandait à Vitré des

(1) On dit aujourd'hui, par corruption, le *Mail* de Lancé, ou simplement le Mail ; ce village figure sous ce nom dans la carte de France de l'Etat-Major (feuille de Rennes) au bord de la route de Rennes à Noyal-sur-Seiche.

(2) Titres de Quintin : garants (ou pièces justificatives) du compte d'Olivier le Bras, receveur de Quintin en 1506.

lutteurs bretons, cela semble établir la supériorité des athlètes de Basse-Bretagne, tout au moins de leurs premiers sujets, sur ceux de Haute-Bretagne ; mais cela montre aussi que les luttes pour lesquelles on les appelait devaient avoir lieu en ce dernier pays. Remarquons le titre de *dom* attribué ici à « Mahé le Baher, *le bon luteur.* » On appelait *dom* alors, non les religieux, mais les prêtres séculiers ; il est néanmoins assez étrange de voir un prêtre renommé pour sa supériorité en ce genre d'exercice. Peut-être bien s'agissait-il d'un clerc qui n'avait reçu que les ordres mineurs.

Le goût des luttes était si répandu, comme nous l'avons dit, dans toutes les classes, que certains grands seigneurs consignaient dans leurs aveux l'usage de cet exercice à certains jours comme un droit féodal. Ainsi dans la déclaration ou description de la baronnie de Rostrenen on lit :

« Plus, appartient à la dame de Rostrenen *droict de luitte*, à chascun jour et foire de Saint-Jacques en sa ville de Rostrenen ; à laquelle fin luy doibt estre présenté, ou à son procureur d'office, par le prieur de Saint-Jacques, deux paires de gants et un pourpoint de tabis blanc avec ruban et esguillettes. (1). »

Ces gants et ce beau pourpoint de soie étaient sans doute le prix du vainqueur. — D'ailleurs, dans la Basse-Bretagne comme dans la Haute, aux fêtes et aux assemblées, les luttes, au XVIe siècle, étaient d'un usage fréquent ; fréquemment aussi y voyait-on les gentilshommes du voisinage y amener des champions pour les faire lutter entre eux, — comme le prouve, entre autres, ce début d'une lettre de rémission du roi Louis XII donnée au mois de janvier 1510 :

« Loys, par la grace de Dieu roy de France et duc de Bretaigne, etc. Savoir faisons nous avoir reçu l'humble supplicacion et requeste des parens et amis consanguins de nos subgectz Guillaume Bizien et Artur Hilary, contenant comme le dimanche précédant la feste S. Berthemer ou moys d'aougst derroin (août 1509), celuy Bizien se fust

(1) Déclaration de la baronnie de Rostrenen, le 19 août 1682, par dame Florimonde de Karadreux, veuve Louis-François de Lantivi, aux Arch. de la Loire-Inférieure, fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne. *Déclaration*, domaine de Carhaix, vol. IV, n° 4. f. 52.

trouvé ou villaige de Kerlagannos en la paroisse de Radenez (1) ouquel villaige y avoit celuy jour assemblée en une chappelle y estante, fondée en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, où anciennement y a de coustume avoir pardon, luctes et assemblée, et où ceux Bizien et Hilary avoient de coustume se trouver chascun an, et que, après avoir gaigné les indulgences et pardons de ladicte chapelle, se fust audit jour trouvé luctes audit lieu : èsquelles luctes Yvon Denoualen se trouva, combien que avant celles heures n'eust de coustume se y trouver. Et en icelles luctes et assemblée se mit ledit Bizien à tenir le party des paroissiens de Lebin (2) et Cleguer et ledit Denoualen et autres gentilzhommes y estans à tenir le party du parsaur des y assistans, savoir, de Radené, Guydel, Quezven et de ceulz de Cornoaille. Ausquelles luctes furent mis pour lucter ensemble, entre autres, savoir, de la part dudit Bizien ung nommé Anthoine le Poullain, et dudit Denoualen ung nommé Le Beuz, de l'évesché de Cornoaille. En laquelle lucte celuy de Poulain se trouva le plus fort et abatit ledit Le Beuz ; et sur ce que Bizien dit audit Denoualen qu'il en eut mis ung autre et que Le Polain avoit abatu ledit Le Beuz, sourdirent paroles injurieuses entre eulx, et dist Denoualen audit Bizien : « Vilain ventrier, par le sang Dieu, je te « monstreray bien que tu as gaigné, et te tueray au premier lieu que « te trouveray ! (3) »

De là une grosse querelle qui ne finit point sans mort d'homme (quoique la victime n'ait été ni Bizien ni Denoualen), et qui est curieuse surtout pour montrer quelle importance les gentilshommes attachaient à triompher dans ces luttes, combien cet usage était en faveur chez toutes les classes de la nation bretonne et profondément enraciné dans ses mœurs.

ARTHUR DE LA BORDERIE

(1) Aujourd hui Redené, commune du canton d'Arzanno, arrond. de Quimperlé (Finistère), et tout près de cette dernière ville.

(2) L'ancienne paroisse de Lebin ou Lesbin forme aujourd'hui la commune de Pontscorff, chef-lieu de canton de l'arrond. de Lorient, et Lesbin n'est plus qu'un village de cette commune, voisin de Pontscorff. Cléguer, Guidel, Quéven sont trois communes du canton de Pontscorff : toutes situées à l'extrémité sud-ouest du Morbihan et limitrophes de celui du Finistère.

(3) Archives du dép. de la Loire-Inférieure. *Chambre des Comptes de Bretagne*, Registre de la Chancellerie de l'an 1510, fol. 4.

M. L'ABBÉ DUCHESNE A L'INSTITUT

Dans sa séance du 7 décembre courant (1888), l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient d'appeler dans son sein M. l'abbé Duchesne, professeur à l'Institut catholique de Paris, par un scrutin où son nom a réuni 21 suffrages sur 37 votants, en face de deux concurrents très sérieux.

M. l'abbé Louis Duchesne appartient, on le sait, à la Bretagne, étant né le 13 septembre 1843 à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), où il vient chaque année passer ses vacances. Il est bien connu de tous nos lecteurs : dans ces dernières années (1884, 1er semestre, p. 440 à 456), la *Revue de Bretagne* a publié sur ses travaux une étude détaillée à laquelle nous renvoyons aujourd'hui, et lui-même, quelque temps après, voulut bien écrire pour notre recueil un article des plus intéressants (année 1885, 1er semestre, p. 5 à 21.) — Nous nous bornerons donc à rappeler que M. l'abbé Duchesne, d'abord professeur au collège Saint-Charles de Saint-Brieuc, fut en 1874 désigné par l'Académie des Inscriptions comme membre de l'Ecole française de Rome ; puis, après de savantes missions en Orient et de profondes études à Rome près de l'illustre archéologue chrétien, M. De Rossi ; au lendemain d'une thèse de doctorat soutenue à Paris de la façon la plus brillante, il se vit, en 1877, chargé, à l'Université ou Institut catholique de Paris, du cours d'histoire et d'antiquité ecclésiastique qu'il y a continué jusqu'à présent, et où il a constamment employé à la défense de la vérité religieuse la vérité historique et scientifique, dégagée de toutes les fables prônées par une certaine école avec une passion aveugle qui ne lui permet même pas de voir le péril que recèle, pour la cause de la vérité, ce mélange adultère de vrai et de faux.

L'an dernier parut le premier volume de la belle publication de M. Duchesne, le *Liber Pontificalis*, dont l'introduction est un chef-d'œuvre de critique. Les amis de l'auteur prédirent alors — à coup sûr — que ce livre lui ouvrirait sans tarder les portes de l'Institut.

Il vient d'y entrer. — Avec Mgr l'évêque d'Autun, il est, dans cet illustre corps, le seul représentant du clergé français. — Avec MM. De Rossi, E. Le Blant et le R. P. Smedt, il est un des maîtres de la science des antiquités ecclésiastiques. — Nous Bretons, nous l'inscrivons *læto animo* parmi les gloires de notre vieille province.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOUVELLE PÉRIODE

—

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1888. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

Etudes sur les écrivains bretons. — *Paul Féval,* par M. Ed. Biré. 5

Ancien théâtre breton. — *Fragments d'un mystère de saint Gwenolé en breton moyen*, par M. Hersart de la Villemarqué..... 31

Nantes sous la Restauration. — Commerce et industrie. — Physionomie de la rue. — Toilette des hommes et des femmes, par M. Francis Lefeuvre..... 41

Etudes d'histoire locale. — *Le Général d'une paroisse bretonne,* par M. René Le Cerf..... 54

Chansons populaires bretonnes. — *La recherche d'une Fiancée* (dialecte de Vannes), traduit par Yhan Kerlhen..... 66

Curiosités historiques. — Le Joueur de vielle du roi Jean ; la Chapelière et le Sellier du roi Charles V, par M. A. de la Borderie. 71

Le Mousse, par M. F. Longuécand..... 73

Service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Bouché, par L. de K. 78

AOUT

Etudes historiques. — *Le Parlement de Bretagne avant Louis XIII,* par M. Frédéric Saulnier..... 81

Histoire d'un Journal. — *Le Père Duchêne,* de 1790 à 1887, par M. A. Coutance..... 98

Etudes d'histoire locale. — *Le Général d'une paroisse bretonne* (suite), par M. René Le Cerf..... 110

Variétés historiques. — *La Trémoille et Laval-Vitré,* par M. Arthur de la Borderie..... 120

Récits et nouvelles. — *Inconsolable*, par M. Adolphe Ollivier..... 135

Poésie. — *Prière à saint Yves,* par M. A. de la Borderie. — Deux sonnets : *Egalité ; La Nismoise,* par M. Henri Finistère..... 148

Association bretonne. — *Congrès Breton de 1888* 152
Notices et comptes-rendus. — Répertoire général de Bio-Bibliographie de M. René Kerviler, par M. Olivier de Gourcuff..... 155
Documents inédits. — *Une paroisse bretonne au* XIIIe *siècle,* par M. Arthur de la Borderie..... 158

SEPTEMBRE.

Etude sur le théâtre breton. — *La vie de saint Patrice, archevêque d'Hibernie,* mystère breton, par M. Pol Ervoan 161
Etudes historiques. — *Le Parlement de Bretagne avant Louis XIII,* d'après un livre récent (suite et fin), par M. Frédéric Saulnier. 179
Histoire d'un Journal. — *Le Père Duchêne,* de 1790 à 1887 (suite et fin), par M. A. Coutance..... 192
Etudes d'histoire locale. — *Le Général d'une paroisse bretonne* (suite et fin), par M. René Le Cerf..... 203
Nantes sous la Restauration. — La vie privée et les fêtes publiques, par M. Francis Lefeuvre..... 211
Descente des Anglais à Cancale et à Saint-Servan en juin 1758. — Correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne (suite et fin), publiée par M. A. de la Borderie..... 223
Correspondance. — *Lettre de M. le Duc de la Trémoille* au Directeur de la Revue 240

OCTOBRE.

Légendes monastiques. — *Fondation de l'abbaye de Léhon* (IXe siècle), par M. Arthur de la Borderie..... 241
Nantes sous la Restauration. — Institutions charitables. — Magistrature, Barreau. — Beaux-arts, Journaux, par M. F. Lefeuvre. 258
Ecrivains bretons. — *René Le Pays* (1634-1690), nouveaux renseignements sur sa vie et sur ses œuvres, par MM. Olivier de Gourcuff et A. de la Borderie..... 270
Les Tables tournantes, monologue, par M. Adolphe Ollivier..... 288
Poésie française. — *Chant pour l'inauguration du tombeau de saint Yves,* par M. Joseph Rousse. — *L'Eglise de Folgoët,* par M. A. de la Borderie..... 291
Poésie bretonne. — *Stances imitées de l'anglais,* par le Barde du Ménez-Bré. — *La Colombe et le Chasseur,* chanson recueillie et traduite par M. Yhan Kerhlen..... 295
Le Congrès de l'Association Bretonne à Saint-Pol-de-Léon, par M. Robert Oheix..... 303
Documents inédits. — *Chartes inédites de Bertrand du Guesclin* (1364 à 1380)..... 314

NOVEMBRE.

Ecrivains bretons du XVIIIe siècle. — *Fréron et sa famille*, par M. J. Trévédy 321
Etudes sur le théâtre breton. — *Saint Patrice, archevêque d'Hibernie*, mystère breton, par M. Pol Ervoan (suite et fin) 339
Variétés littéraires. — *Brizeux ancêtre*, par M. Henri Finistère... 350
Etudes contemporaines. — *Un bon élève de Sainte-Beuve*, par M. Oheix 356
Poésie bretonne. — *La Récolte du foin*, par M. Michel Le Faucheur. 368
Souvenir de 1870. — *Le Défenseur du plateau central*, par M. F. Le Bihan 376
Documents inédits. — *Chartes de Bertrand du Guesclin*, publiées par M. A. de la Borderie (suite et fin) 381
Nécrologie. — *M. Alfred de Courcy*, par M. Audren de Kerdrel, sénateur 390
Notices et comptes-rendus : — *L'Ame des choses, de M. Fuster*, par M. Olivier de Gourcuff. — *La Vendée angevine, de M. C. Port*, par M. Pierre Lanvern. — *Fables et Vérités, de M. Joffran*, par M. F. Le Bihan 394
Correspondance. — *Corvée et prestation*, par M. E. Orieux 399

DÉCEMBRE.

Poésies populaires de la Bretagne. — *Le Gwerz de sainte Pompée*, recueilli et traduit par M. l'abbe Le Pon 401
Etudes rétrospectives. — *Nantes sous la Restauration :* Personnages marquants ; faits mémorables ; manifestations politiques et religieuses ; épilogue, par M. Francis Lefeuvre 420
Ecrivains bretons du XVIIIe siècle. — *Fréron et sa famille* (suite et fin), par M. J. Trévédy 36
Les Anglais en Bretagne au XVIIIe siècle. — *Descente des Anglais à Cléder en 1744*, relation inédite publiée par M. Dunoyer de Ségonzac 448
Etudes biographiques. — *L'abbé du Bois Saint-Sévrin*, supérieur du grand séminaire de Saint-Brieuc, par M. J. M. L. 452
Poésie de deux âges. — *La Plainte d'Yvon*, — *le Chêne de Pontivy*, par M. Vincent Audren de Kerdrel 462
Usages populaires de la Bretagne. — *Les Luttes bretonnes au XVIe siècle*, par M. Arthur de la Borderie 468
M. l'abbé Duchesne à l'Institut 473
Tables du volume 474

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

RELIGION

Prière à saint Yves, par M. *Arthur de la Borderie,* p. 148-149. — Chant pour l'inauguration du tombeau de saint Yves, par M. *Joseph Rousse,* p. 291-292.

HISTOIRE

ETUDES HISTORIQUES. — Nantes sous la Restauration, par M. *Francis Lefeuvre :* commerce et industrie, p. 41, — physionomie de la rue, p. 45, — toilette des hommes et des femmes, p. 49 ; — vie domestique, vie mondaine, p. 211, — pratiques religieuses, p. 214, — fêtes publiques civiles, p. 216, — revues et parades militaires, p. 218, — fêtes religieuses, p. 220 ; — institutions charitables, p. 258, — magistrature, barreau, tribunaux, p. 261, — les beaux-arts et spécialement la musique, p. 264, — journaux et journalistes, p. 267 ; — personnages marquants, p. 420, — personnages grotesques, p. 424, — faits mémorables, bateaux à vapeur et omnibus, p. 426, — manifestations politiques et religieuses, voyage de la duchesse de Berry, p. 430 ; — épilogue, p. 433-435. — Le Général d'une paroisse bretonne, par M. *René Le Cerf,* p. 54-65, 110-119, 203-210. — Le Parlement de Bretagne avant Louis XIII, par M. *Frédéric Saulnier,* p. 81-97, 179-191. — La Trémoille et Laval-Vitré, par M. *Arthur de la Borderie,* p. 120-134. — Fondation de l'abbaye de Léhon (IXe siècle), par *le même,* p. 241-257. — Les luttes bretonnes au XVIe siècle, par *le même,* p. 467-471.

DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS. — Le joueur de vielle du roi Jean (1348) ; le sellier et la chapelière du roi de France Charles V (1363 et 1364), publié par M. *Arthur de la Borderie,* p. 71-72. — Une paroisse bretonne au XIIIe siècle (acte de l'an 1229), par *le même,* p. 158-160. — Descente des Anglais à Cancale en juin 1758 : correspondance de l'Intendant de Bretagne, par *le même,* p. 223-239. — Chartes de Bertrand du Guesclin (1364-1380), par *le même,* p. 314-320, 381-389. — Descente des Anglais à Cléder en 1744, relation contemporaine, publiée par M. *Dunoyer de Ségonzac.*

BIOGRAPHIE. — L'abbé du Bois Saint-Sévrin, supérieur du grand séminaire de Saint-Brieuc, par M. *J. M. L.,* p. 453-460. — M. Alfred de Courcy, par M. *V. Audren de Kerdrel,* p. 390-393.

FAITS CONTEMPORAINS. — Service solennel et oraison funèbre de Mgr Bouché, par M. *Louis de Kerjean*, p. 78-80. — Programme du Congrès de l'Association Bretonne en 1888, p. 152-154. — Le Congrès Breton à Saint-Pol-de-Léon, par M. *Robert Oheix*, p. 303-313. — M. l'abbé Duchesne à l'Institut, p. 473.

CORRESPONDANCE. — Lettre de M. *le duc de la Trémoille*, p. 240. — Corvée et prestation, lettre de M. *E. Orieux*, p. 399-400.

LITTÉRATURE

ETUDES LITTÉRAIRES. — Paul Féval, par M. *Edmond Biré*, p. 5-30. — René Le Pays (1634-1690) : Nouveaux renseignements sur sa vie et sur ses œuvres, par MM. *Olivier de Gourcuff* et *Arthur de la Borderie*, p. 270-287. — Fréron et sa famille, par M. *J. Trévédy*, p. 321-338 et 402-412. — Brizeux ancêtre, par M. *Henri Finistère*, p. 350-355. — Un bon élève de Sainte-Beuve, par M. *Robert Oheix*, p. 356-367.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. — Histoire d'un journal : Le Père Duchêne, de 1790 à 1887, par M. *A. Coutance*, p. 98-109 et 192-202. — Inconsolable, par M. *Adolphe Ollivier*, p. 135-147. — Les Tables tournantes, monologue, par *le même*, p. 288-290. — Le Défenseur du Plateau central, par M. *Félix Le Bihan*, p. 376-380.

POÉSIE. — Le Mousse, par M. *F. Longuécand*, p. 73-77. — Egalité-La Nismoise, par M. *Henri Finistère*, p. 150-151. — Chant pour l'inauguration du tombeau de saint Yves, par M. *Joseph Rousse*, p. 291-292. — L'Eglise du Folgoët, par M. *Arthur de la Borderie*, p. 293-294. — La Plainte d'Yvon, — le Chêne de Pontivy, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*, p. 462-467.

POÉSIE BRETONNE — La Recherche d'une fiancée (dialecte de Vannes), par M. *Yhan Kerhlen*, p. 66-70. — Stances imitées de l'anglais, par *le Barde du Ménez-Bré*, p. 295-298. — La Colombe et le Chasseur, chanson recueillie et traduite par M. *Yhan Kerhlen*, p. 299-302. — La Récolte du foin, par M. *Michel Le Faucheur*, p. 368-375. — Le Gwerz de sainte Pompée, par M. *l'abbé Le Pon*, p. 402-419.

THÉATRE BRETON. — Fragments d'un mystère de saint Gwenolé en breton moyen, par M. *le Vte de la Villemarqué*, p. 31-40. — La Vie de saint Patrice, mystère breton, par M. *Pol Ervoan*, p. 161-178 et 339-349.

BIBLIOGRAPHIE. — Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne, de M. René Kerviler, par M. *Olivier de Gourcuff*, p. 155-157. — L'Ame des choses, de M. Fuster, par M. *Olivier de Gourcuff*, p. 394-395. — La Vendée angevine, de M. Célestin Port, par M. *Pierre Lanvern*, p. 396-397. — Fables et Vérités, de M. Camille Joffran, par M. *Félix Le Bihan*, p. 398.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEUR

AUDREN DE KERDEL. — M. Alfred de Courcy, p. 390-393. — La Plainte d'Yvon, — Le Chêne de Pontivy, p. 462-467.

BARDE (LE) DU MÉNEZ-BRÉ. — Stances imitées de l'Anglais, p. 295-298.

BIRÉ (Edmond). — Paul Féval, p. 5-30.

BORDERIE (Arthur DE LA). — Le joueur de vielle du roi Jean. — La chapelière et le sellier du roi Charles V, p. 71-72. — La Trémoille et Laval-Vitré, p. 12 -134. — Prière à saint Yves, p. 148-149. — Une Paroisse Bretonne au XIIIe siècle, p. 158-160. — Descente des Anglais à Cancale et Saint-Servan, p. 223-239. — Fondation de l'abbaye de Léhon (IXe siécle), p. 241-257. — René Le Pays (1634-1690), nouveaux renseignements sur sa vie et sur ses œuvres, p. 270-287. — L'Eglise du Folgoët, p. 293-294. — Chartes inédites de Bertrand du Guesclin (1364-1380), p. 314-320 et 381-389. — Le Gwerz de sainte Pompée, p. 402-419. — Descente des Anglais à Cléder en 1744, p. 448. — Les luttes bretonnes au XVIe siècle, p. 468-472.

COUTANCE (Amédée). — Histoire d'un Journal : Le Père Duchêne, de 1790 à 1887, p. 98-109 et 192-202.

DUNOYER DE SÉGONZAC. — Descente des Anglais à Cléder en 1744, p. 468-472.

ERVOAN (Pol) — Etudes sur le théâtre breton : La vie de saint Patrice, archevêque d'Hibernie, p. 161-178 et 339-349.

FINISTÈRE (Henri). — Deux sonnets : Egalité - La Nismoise, p. 150-151. — Brizeux ancêtre, p. 350-355.

GOURCUFF (Olivier DE). — Répertoire général de bio-bibliographie, par M. René Kerviler, p. 155-157.

J. L. M. — L'abbé du Bois Saint-Sévrin, supérieur du Grand séminaire de Saint-Brieuc, p. 410-416.

KERHLEN (Yhan). — Chansons populaires bretonnes : La recherche d'une fiancée (dialecte de Vannes), p. 66-70. — La Colombe et le Chasseur, p. 299-302.

KERJEAN (Louis DE). — Service solennel pour le repos de l'âme de Monseigneur Bouché, p. 78-80.

LANVERN (Pierre). — La Vendée angevine, par M. C. Port, p. 396-397.

LE BIHAN (Félix). — Le Défenseur du Plateau central, p. 376-380. — Fables et Vérités, de M. *Camille Joffran*, p. 398.

LE CERF (René). — Le Général d'une paroisse bretonne, p. 54-65, 110-119 et 203-210.

LE FAUCHEUR (Michel). — La récolte du foin, p. 368-375.

LEFEUVRE (Francis). — Nantes sous la Restauration : commerce et industrie, p. 41, — physionomie de la rue, p. 45, — toilette des hommes et des femmes, p. 49 ; — vie domestique, vie mondaine, p. 211, — pratiques religieuses, p. 214, — fêtes publiques civiles, p. 216, — revues et parades militaires, p. 218, — fêtes religieuses, p. 220 ; — institutions charitables, p. 258, — magistrature, barreau, tribunaux, p. 261, — les beaux-arts et spécialement la musique, p. 264, — journaux et journalistes, p. 267 ; — personnages marquants, p. 420, — personnages grotesques, p. 424, — faits mémorables, bateaux à vapeur et omnibus, p. 426, — manifestations politiques et religieuses, voyage de la duchesse de Berry, p. 430 ; — épilogue, p. 433-435.

LE PON (abbé). — Gwerz de sainte Pompée, p. 402-419.

LONGUÉCAND (F). — Le Mousse, p. 73-77.

OHEIX (Robert). — Le Congrès de l'Association Bretonne à Saint-Pol-de-Léon, p. 303-313. — Un bon élève de Sainte-Beuve, p. 356-367.

OLLIVIER (Adolphe). — Inconsolable, p. 135-147. — Les tables tournantes, monologue, p. 288-290.

ORIEUX (E). — Corvée et Prestation, p. 399-400.

ROUSSÉ (Joseph). — Chant pour l'inauguration du tombeau de saint Yves, p. 291-292.

SAULNIER (Frédéric). — Le Parlement de Bretagne avant Louis XIII, p. 81-97 et 179-191.

TRÉVÉDY (J). — Fréron et sa famille, p. 321-338 et 402-412.

TRÉMOILLE (Duc de LA). — Lettre au Directeur de la *Revue*, p. 240.

VILLEMARQUÉ (Vte Hersart DE LA). — Fragments d'un mystère de saint Gwénolé, en breton moyen, p. 31-40.

X. — Le Congrès breton de 1888, p. 152-154.

FEB 14 1902

2044 100 904 242